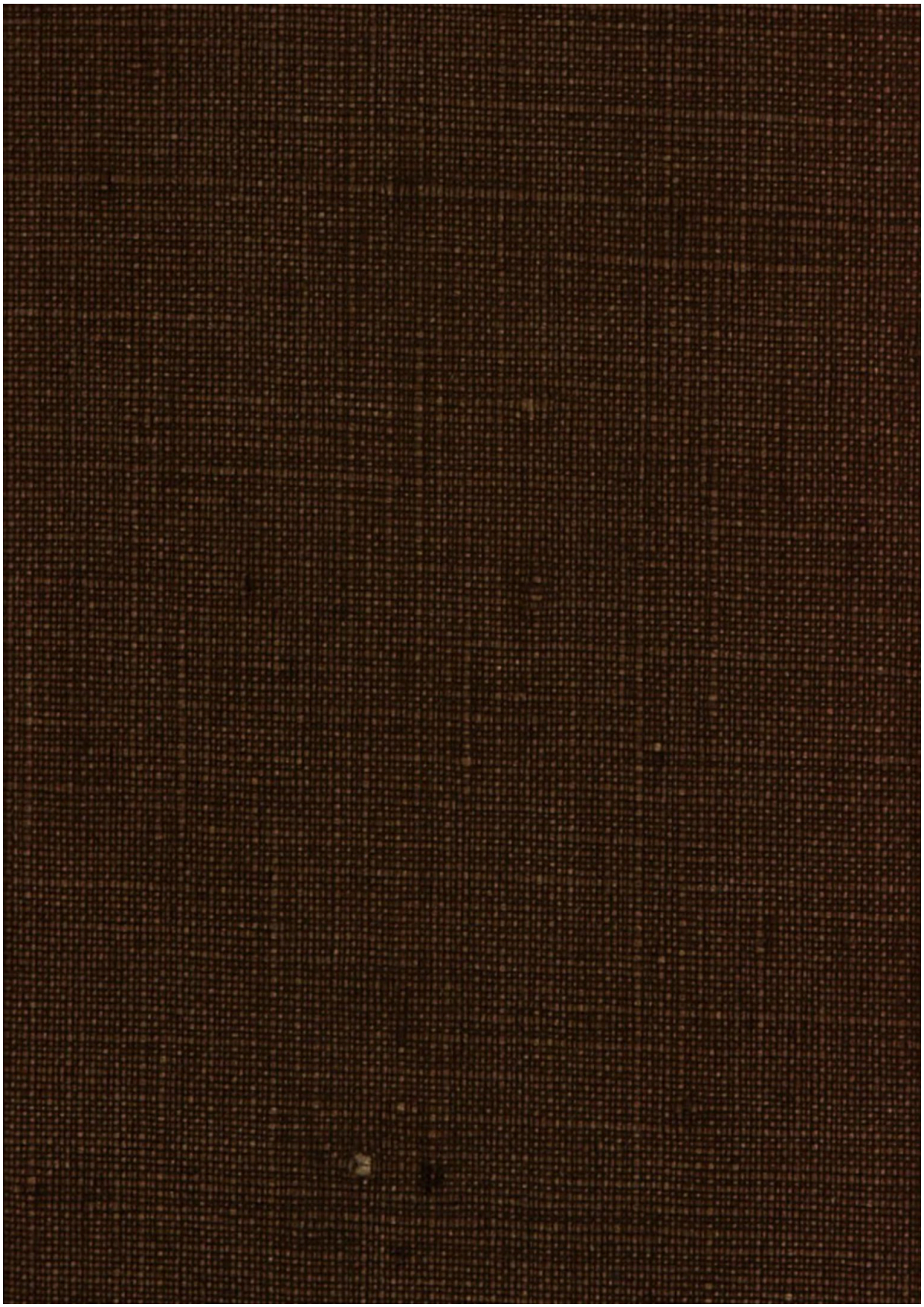
This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)



M 3803 2. 2.

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

CHASSEUR

OU

TRAITÉ GÉNÉRAL DE TOUTES LES CHASSES A COURRE ET A TIR.



The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

CHASSEUR Digitized by Google

II

ENCYCLOPÉDIE-RORET

CHASSEUR

OUVRAGES EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE. Manuel clu Destructeur des Animaux nuisibles, première partie, contenant toutes les chasses aux hôtes rousses ou puantes, et en général, à tous les animaux nuisibles à l'agriculture, au jardinage, etc., par MM. Yérardi et Joly. 1 vol. orné de figures 3 fr. Manuel de l'Oiseleur, ou Secrets anciens et modernes de la chasse aux Oiseaux, par M. J.-G , amateur. 1 vol. orné de figures 2 fr. 50 Manuel d'OrnithoIogie domestique, OU Guide de l'Amateur des Oiseaux de volière, par M. Lesson. 1 vol. orné de figures 2 fr. 50 Manuel de T Armurier, Fourbisseur et Arquebusier, par M. P. Désormeaüx. 2 vol. avec un grand nombre de figures 6 fr. Manuel de l'Éducation et de l'Hygiène du Cheval, par M. le vicomte De Montigny. 1 vol. orné de fig. 3 fr. Manuel du Vétérinaire, contenant la connaissance des Chevaux, la description de leurs Maladies, les meilleurs mc^es de Traitement , etc , par M. Lebeaü et un ancien professeur à l'école d'Alfort. 1 vol. orné de figures. 3 fr. Pathologie canine, OU Traité des maladies des Chiens, par M. Delabère-Blaine, traduit et annoté par M. DelaGUETTE, vétérinaire. 1 vol. in-8 orné de 2 planches représentant 18 espèces de chiens 6 fr. Méthode de cor de Chasse, faisant partie de VEncydupédie musicale de Choron et De La Face, par M. Atr.aPART, 1 vol. 8® obl 1 fr. 50 Digitized by Cooglp

OUVRAGES

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

Manuel du Destructeur des Animaux nuisibles, *première partie*, contenant toutes les chasses aux bêtes rousses ou puantes, et en général, à tous les animaux nuisibles à l'agriculture, au jardinage, etc., par MM. VÉRARDI et JOLY. 1 vol. orné de figures. . . . . 3 fr.

Manuel de l'Oiseleur, ou Secrets anciens et modernes de la chasse aux Oiseaux, par M. J.-G., amateur. 1 vol. orné de figures. . . . . 2 fr. 50

Manuel d'Ornithologie domestique, ou Guide de l'Amateur des Oiseaux de volière, par M. LESSON. 1 vol. orné de figures. . . . . 2 fr. 50

Manuel de l'Armurier, Fourbisseur et Arquebusier, par M. P. DÉSORMEAUX. 2 vol. avec un grand nombre de figures. . . . . 6 fr.

Manuel de l'Éducation et de l'Hygiène du Cheval, par M. le vicomte DE MONTIGNY. 1 vol. orné de fig. 3 fr.

Manuel du Vétérinaire, contenant la connaissance des Chevaux, la description de leurs Maladies, les meilleurs modes de Traitement, etc, par M. LEBEAU et un ancien professeur à l'école d'Alfort. 1 vol. orné de figures. . . . . 3 fr.

Pathologie canine, ou Traité des maladies des Chiens, par M. DELABÈRE-BLAINE, traduit et annoté par M. DELAGUETTE, vétérinaire. 1 vol. in-8 orné de 2 planches représentant 12 squèles de chiens. . . . . 6 fr.

MANUELS-RORET NODVËAD MANCEL COMPLET CHASSEUR ou TBAXTÉ OÉNÉRAI. DE TOOTES LES CHASSES A COURRE ET A TIR C02CTIX4KT Des Notions exactes snr les Chevaux, les Chiens, les Armes de Chasse ; la description, les habitudes et les ruses du Gibier ; un Vocabulaire des termes de vénerie; la Musique du cor de chasse. Par MM. BOYARD et De MERS AK. Nouvelle Édition, entièrement refondue. Par M. ROBERT, amateur. SUIVIE D'DN BESÜME DE U LÉGISUTION ET U JDRISPHUDENCE SUR LA CHASSE A L'USAGE DE TOUT CHASSEUR Par M. Ch. VASSEROT, Æf,}, Avocat à la Cour Impériale de PARIS A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RUE RALTEFEUILLE, 12. 1862. Tous droits réservés.

MANUELS-RORET

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DU

CHASSEUR

OU

TRAITÉ GÉNÉRAL DE TOUTES LES CHASSES
A COURRE ET A TIR

CONTENANT

Des Notions exactes sur les Chevaux, les Chiens, les Armes de Chasse ;
la description, les habitudes et les ruses du Gibier ;
un Vocabulaire des termes de vénerie ;
la Musique du cor de chasse,

Par MM. **BOYARD** ET **DE MERSAN.**

Nouvelle Édition, entièrement refondue,

Par M. **ROBERT,** AMATEUR.

SUIVIE D'UN

RÉSUMÉ DE LA LÉGISLATION ET LA JURISPRUDENCE

SUR LA CHASSE

A L'USAGE DE TOUT CHASSEUR

Par M. **CH. VASSEROT,**
Avocat à la Cour Impériale de Paris.



PARIS

AVIS. Le mérite des ouvrages de rEnoyolopédie-Roret, leur a valu les honneurs de la traduction, Üe l’imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l’Editeur, qui se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues, et de poursuivre, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits. Le dépôt légal de ce Manuel a été fait dans le cours du mois d’août 1862, et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers États avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires. Digitized by Google

\l’ PRÉFACE. Nous sommes loin du temps où il fallait 50 charriots à six chevaux pour porter les toiles de chasse ; où le grand fauconnier avait sous lui cinquante gentilshommes et cinquante aides pour diriger trois cents faucons; où cinquante dames ou damoiselles des plus jolies suivaient le roi, montées sur de belles haquenées richement harnachées. La vénerie a subi des modifications radicales. 11 y a bien encore quelques meutes passablement organisées, mais elles sont rares. Le plus ordinairement, les meutes se forment aujourd’hui de la réunion de diverses brigades de chiens venus de différentes maisons au rendez-vous général. C’est un usage excellent en lui-même, puisqu’en ce moment de partage de la propriété et de subdivisions indéfinies des bois et de terres propres à la chasse, peu d'amateurs ont assez de fortune pour entretenir des équipages complets, et que, sans cet usage, l’art * Digitized by GoogI

PRÉFACE.

Nous sommes loin du temps où il fallait 50 charriots à six chevaux pour porter les toiles de chasse ; où le grand fauconnier avait sous lui cinquante gentilshommes et cinquante aides pour diriger trois cents faucons ; où cinquante dames ou damoiselles des plus jolies suivaient le roi, montées sur de belles haquenées richement harnachées. La vénerie a subi des modifications radicales.

Il y a bien encore quelques meutes passablement organisées, mais elles sont rares.

Le plus ordinairement, les meutes se forment aujourd'hui de la réunion de diverses brigades de chiens venus de différentes maisons au rendez-vous général. C'est un usage excellent en lui-même, puisqu'en ce moment de partage de la propriété et de subdivisions indéfinies des bois et de terres propres à la chasse,

 de bien chasser, corollaire de l’art de'ljien vivre, serait à peu près perdu. L’exercice do la chasse u’a pas besoin d'être vanté, ses avantages sont assez connus : beaucoup dç chasseurs auraient plus besoin d’être maintenus qu’excités. Selon Buffon, cet exercice doit succéder aux travaux de la guerre ; il doit même les précéder : savoir manier les chevaux et les armes, sont des talents communs au chasseur, au guerrier. L’habitude du mouvement, de la fatigue ; l’adresse, la légèreté du corps, si nécessaires pour soutenir, et même seconder le courage, se prennent à la chasse et se portent à la guerre; c’est l’école agréable d’un art nécessaire, c’est encore le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans mollesse, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mélange et sans satiété. : Tant d’ouvrages publiés en différentes langues, traitent de la grande chasse, que nous ne pouvons nous flatter de rien dire de nouveau sur ce sujet. Aussi, notre principal objet estril d’être utile aux amateurs plutôt qu’aux chasseurs de profession. Nous nous sommes attaché par-dessus tout à donner plus d’importance aux principes de la chasse que nous appellerons bourgeoise, soit au chien couchant, soit au •chien courant, sans nous laisser entraîner à cette manie de tout décrire et de conter des aventures imaginées à plaisir, qui ne sont bonnes qu’à donner une ■fausse idée de l’art de la chasse. Cette cinquième édition du Manuel du Chasseur est sans contredit l’ouvrage le plus complet au point de

Digitized by VjOO^

de bien chasser, corollaire de l'art de bien vivre, serait à peu près perdu.

L'exercice de la chasse n'a pas besoin d'être vanté, ses avantages sont assez connus : beaucoup de chasseurs auraient plus besoin d'être maintenus qu'excités. Selon Buffon, cet exercice doit succéder aux travaux de la guerre; il doit même les précéder : savoir manier les chevaux et les armes, sont des talents communs au chasseur, au guerrier. L'habitude du mouvement, de la fatigue; l'adresse, la légèreté du corps, si nécessaires pour soutenir, et même seconder le courage, se prennent à la chasse et se portent à la guerre; c'est l'école agréable d'un art nécessaire, c'est encore le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans mollesse, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mélange et sans satiété.

Tant d'ouvrages publiés en différentes langues, traitent de la grande chasse, que nous ne pouvons nous flatter de rien dire de nouveau sur ce sujet. Aussi, notre principal objet est-il d'être utile aux amateurs plutôt qu'aux chasseurs de profession. Nous nous sommes attaché par-dessus tout à donner plus d'importance aux principes de la chasse que nous appellerons *bourgeoise*, soit au chien couchant, soit au chien courant, sans nous laisser entraîner à cette manie de tout décrire et de conter des aventures imaginées à plaisir, qui ne sont bonnes qu'à donner une fausse idée de l'art de la chasse.

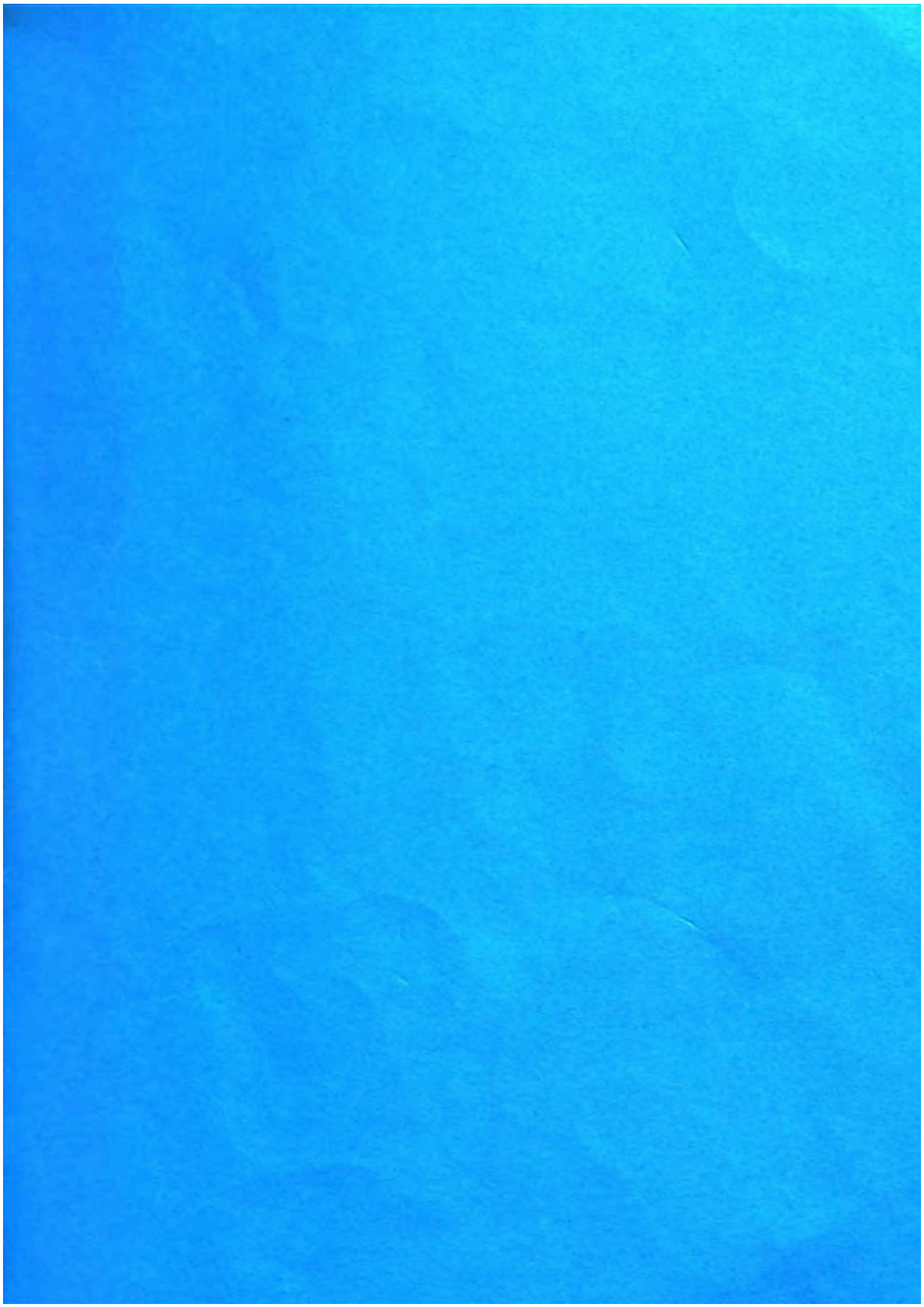
Cette cinquième édition du *Manuel du Chasseur* est

K PRÉFACE. III l, ■ vue de la chmse bourgeoise, qui ait été publié jusqu^à ce jour. Pour maintenir la modicité du prix auquel il a constamment été livré au public, et pour éviter les contrefaçons, nous nous sommes attaché à mettre beaucoup de choses sous un très-petit volume, et surtout des choses essentielles, clairement et simplement exprimées. V Nous avons cru devoir, dans l'intérêt du livre, supprimer tout ce qui, dans la précédente édition, avait ^ait à la fauconnerie ou aux pièges et engins en usage chez les braconniers. Aujourd'hui il ne traite que de la véritable chasse et est exemptde vieilleries depuis longtemps hors d'usage. En revanche, nous n'avons rien omis de ce qui peut être utile au chasseur. Connaissances générales sur les chevaux, les chiens, les armes de chasse et les munitions ; les chasses à courre et à tir au poil et à la plume, la chasse au marais et sur l'eau, les habitudes du gibier, tout est décrit avec le plus grand soin et traité avec l'étendue convenable à chaque sujet. Un vocabulaire des termes de chasse et un résumé succinct de la législation et de la jurisprudence sur la chasse terminent le volume. Ce résumé est dû à la plume savante d'un de nos meilleurs jurisconsultes, M. Ch. Vasserot, qui a pherché à éloigner de son sujet tous les commentaires inutiles au simple chasseur et à mettre à sa portée un petit code de la chasse, qui lui trace ses obligations et ses devoirs. N'oublions pas de faire ici nos remercîments à M. CoNRARD, auteur du Manuel du Chasseur, 2® partie, qui a bien voulu nous fournir de précieux docuDigitized by Google

IV PRÉFACE. ments sur la chasse aux lapins au moyen des furets et des bourses. Plus le public accorde de bienveilance à un livre utile, plus Tauteur doit tenir à le perfectionner. C'est un devoir que nous croyons avoir re ipli autant qu'il était en nous. Nous espé ons que nos lecteurs seront convaincus des soins qu. 'ous avons apportés à la révision de l'ouvrage que nous leur présentons aujourd’hui, et nous feroi.s en sorte de l'améliorer encore, s’il y a lieu, à une nouvelle édition, pour répondre à l'accueil sympathique qui nous a été fait jusqu'ici. Digiiized by Google

ments sur la chasse aux lapins au moyen des furets et des bourses.

Plus le public accorde de bienveillance à un livre utile, plus l'auteur doit tenir à le perfectionner. C'est un devoir que nous croyons avoir rempli autant qu'il était en nous. Nous espérons que nos lecteurs seront convaincus des soins que nous avons apportés à la révision de l'ouvrage que nous leur présentons aujourd'hui, et nous ferons en sorte de l'améliorer encore, s'il y a lieu, à une nouvelle édition, pour répondre à l'accueil sympathique qui nous a été fait jusqu'ici.





NOUVEAU MANUEL COMPLET CHASSEUR PREMIÈRE PARTIE. CHEVAUX, CHXElfS, ABBfES, MUNITIONS, TIR. Pour chasser agréablement , il faut bien des choses : de la santé, de l’adresse, des loisirs, de la fortune, du gibier surtout; à qui manquent ces dons du ciel, la chasse est interdite; mais ce n’est pas tout : il faut encore des chevaux, des chiens, des armes, de bonnes munitions, un coup-d’œil juste et prompt, une patience à toute épreuve. La chasse est, après le bal, celui des plaisirs de l’homme qui satisfait le plus sa vanité; et la possession des chevaux en est .o premier objet. Le costume est généralement peu gracieux, la coiffure ordinairement fort laide, pour 1< 3 hommes du moins, mais le cheval y paraît dans tout sr . éclat, il lutte avec l’homme d’adresse, de \ vigueur et \ courage. Les dameâ au:.si reçoivent de beaux coursiers qui les portent, de nouvelles grâces et de nouvelles émotions ; commençons donc par nous occuper de ce principal ornement des chasses bien organisées. Chasseur. 1

Digiiized by Google

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DU

CHASSEUR

PREMIÈRE PARTIE.

CHEVAUX, CHIENS, ARMES, MUNITIONS, TIR.

Pour chasser agréablement, il faut bien des choses : de la santé, de l'adresse, des loisirs, de la fortune, du gibier surtout; à qui manquent ces dons du ciel, la chasse est interdite; mais ce n'est pas tout : il faut encore des chevaux, des chiens, des armes, de bonnes munitions, un coup-d'œil juste et prompt, une patience à toute épreuve. La chasse est, après le bal, celui des plaisirs de l'homme qui satisfait le plus sa vanité; et la possession des chevaux en est le premier objet. Le costume est généralement peu gracieux, la coiffure ordinairement fort laide, pour les hommes du moins, mais le cheval y paraît dans tout son éclat, il lutte avec l'homme d'adresse, de vigueur et de courage.

Les dames aussi reçoivent de beaux coursiers qui les portent, de nouvelles grâces et de nouvelles émotions;

2 PREMIÈRE PARTIE. CHAPITRE Chevaux de chasse (1). « La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec jui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte; il se fait au bruit des armes; il l'aime, il le cherche, et s'anime de la même ardeur. Il partage aussi ses plaisirs; à tachasse, à la course, il brille, il étincelle; mais docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu; il sait réprimer ses mouvements; non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses désirs; et obéissant toujours aux impressions qu'il reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire ; c'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre; qui sait même la prévenir, qui, par la promptitude et la précision de ses mouvements, l'exprime et l'exécute; qui sent autant qu'on le désire, et ne rend qu'autant qu'on veut; qui, se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède, et même meurt pour mieux obéir. » Ajoutons à ces belles paroles de Buffon, qu'il faut, pour jouir de toutes les belles qualités du cheval, un homme qui le connaisse, qui le domine, qui le modère, et c'est surtout à la chasse que l'écuyer a besoin de déployer tout son savoir-faire, sous peine d'entraver le.^.lus belles parties et quelquefois sous peine de la vie. ^ f (1) Le cheval. En arabe, baiel, hossati; en grec, ippos; en latin, equus ; en italien et en portugais, cavallo ; en espagnol, cavallo, caballo; en allemand, p/'erd^; en anglais, horse ; en polonais, kom; en usse, kon, loschad; en tartare, alaschad; en persan, a$p. {Sonnini.) Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

Chevaux de chasse (1).

« La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte; il se fait au bruit des armes; il l'aime, il le cherche, et s'anime de la même ardeur. Il partage aussi ses plaisirs; à la chasse, à la course, il brille, il étincelle; mais docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu; il sait réprimer ses mouvements; non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses désirs; et obéissant toujours aux impressions qu'il reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire : c'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre; qui sait même la prévenir, qui, par la promptitude et la précision de ses mouvements, l'exprime et l'exécute; qui sent autant qu'on le désire, et ne rend qu'autant qu'on veut; qui, se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède, et même meurt pour mieux obéir. »

Ajoutons à ces belles paroles de Buffon, qu'il faut, pour jouir de toutes les belles qualités du cheval, un homme qui le connaisse, qui le domine, qui le modère, et c'est surtout à la chasse que l'écuyer a besoin de déployer tout son savoir-faire, sous peine d'entraver les plus belles parties et quelquefois sous peine de la vie.

(1) Le cheval. En arabe, *baiel, hossan;* en grec, *ippos;* en latin,

CHEVAUX DE CHASSE. ■ kl! ~ » § 1. CHOIX. En France, les meilleurs chevaux pour la chasse vieanent du Limousin, et surtout de Normandie. On en tire aussi beaucoup d'Angleterre où Ton en fait l'objet d'un commerce spécial. On doit les choisir de petite taille, légers, adroits, durs à la fatigue, se nourrissant vite et bien, et solides plutôt que beaux. La bouche bonne, des membres souples et nerveux, du liant, du fond, de l'haileine, un peu de froideur, sont des qualités essentielles pour les dresser à rester tranquilles, à ne jamais s'effrayer, et pour les rompre à une obéissance sans born^. Age. — L'âge d'un cheval de chasse n'est pas une chose indifférente. Pour le dresser, il faut le prendre jeune; mais à 9, 10, 12 ans, il peut encore rendre de bons ser^ ices. Le moyen le plus sûr de connaître l'âge du cheval, c'est l'inspection de ses dents. Les dents sont au nombre de quarante dans les chevaux, de trente-six dans les juments. Chaque mâchoire a deux dents- de la pince, deux dents mitoyennes, deux coins, deux ci'ochets (manquent aux juiments) et douze dents mâchelières. Première période. De G à 10 jours après la naissance, quatre pinces. De .10 à 40 jours, quatre mitoyennes. De 6 à 10 mois, quatre coins. Ces dents constituent la dentition de lait. Deuxième période. De 2 ans et demi à 3 ans, les pinces de remplacement. De 3 ans et demi à 4 ans, les mitoyennes. De 4 ans et demi à 5 ans, les coins. A 6 ans, le bord postérieur de la dent du coin est ati niveau du bord antérieur, mais il n'a point encore frotté contre la dent correspondante ; les pinces inférieures sont tout-à-fait rasées. A 7 ans, le bord interne du coin est usé, les mitoyennes Digitized by Google

7.9.53

§ 1. CHOIX.

En France, les meilleurs chevaux pour la chasse viennent du *Limousin*, et surtout de *Normandie*. On en tire aussi beaucoup d'Angleterre où l'on en fait l'objet d'un commerce spécial. On doit les choisir de petite taille, légers, adroits, durs à la fatigue, se nourrissant vite et bien, et solides plutôt que beaux. La bouche bonne, des membres souples et nerveux, du liant, du fond, de l'haleine, un peu de froideur, sont des qualités essentielles pour les dresser à rester tranquilles, à ne jamais s'effrayer, et pour les rompre à une obéissance sans bornes.

Age. — L'âge d'un cheval de chasse n'est pas une chose indifférente. Pour le dresser, il faut le prendre jeune; mais à 9, 10, 12 ans, il peut encore rendre de bons services.

Le moyen le plus sûr de connaître l'âge du cheval, c'est l'inspection de ses dents. Les dents sont au nombre de quarante dans les chevaux, de trente-six dans les juments. Chaque mâchoire a deux dents de la *pince*, deux dents *mitoyennes*, deux *coins*, deux *crochets* (*manquent aux juments*) et douze dents mâchelières.

PREMIÈRE PÉRIODE. *De* 6 *à* 10 *jours après la naissance*, quatre pinces.

De 30 *à* 40 *jours*, quatre mitoyennes.

De 6 *à* 10 *mois*, quatre coins.

Ces dents constituent la dentition de lait.

DEUXIÈME PÉRIODE. *De* 2 *ans et demi à* 3 *ans*, les pinces de remplacement.

De 3 *ans et demi à* 4 *ans*, les mitoyennes.

De 4 *ans et demi à* 5 *ans*, les coins.

A 6 *ans*, le bord postérieur de la dent du coin est au niveau du bord antérieur, mais il n'a point encore frotté

 4 sont rasées et il commence à se former une échancrure au coin de la mâchoire supérieure. A 8 ans, toutes les dents de la mâchoire inférieure sont rasées, leur table est devenue ovale, la cavité centrale est remplacée par une exubérance transversale en avant de laquelle apparaît une bande jaunâtre, qui est le fond du cornet dentaire intérieur. Troisième période. A partir de 8 ans, le cheval ne marque plus. Il a atteint la plénitude de sa force; il est formé. Tous les signes que l'on peut tirer de sa dentition indiquent de plus en plus la vieillesse et la caducité. Signes de vieillesse. — Les crochets d'en haut arrondis et diminués; le crochet d'en bas arrondi, grossi et jaune; les dents avancées, jaunes et longues ; les salières creuses; le palais décharné , l'os de la ganache tranchant , et le cheval gris devenu blanc. Les maquignons savent trèsbien faire disparaître ou modifier ces signes, et souvent ils vendent pour des chevaux de 10 ans des animaux qui en ont 15 et plus, lesquels sont peu propres à la chasse. Notre intention n'étant pas de nous étendre outre mesure sur un sujet que nous n'avons pas à traiter, nous renvoyons le lecteur à l'excellent Manuel du Vétérinaire, faisant partie de VEncyclopédie-Roret, duquel nous extrayons en partie les détails ci-dessus. Les personnes qui voudront s'occuper sérieusement de l'élève des chevaux, trouveront dans cet ouvrage tous les renseignements qu'elles pourront désirer. Nous recommandons aussi le Manuel de l'Education et de l'hygiène du cheval, qui fait partie de la même collection, pour tout ce qui concerne l'élevage et le dressage des chevaux. Ferrure. — Le cheval de chasse a besoin d'une ferrure particulière, légère et soignée. Il faut exiger que le fer soit forgé pour le pied, et ne pas souffrir qu'on façonne le pied pour le fer, en abattant trop de corne ou en la brûlant. Le fer doit s'ajuster à chaud et se poser à froid. Des clous bien brochés, bien rivés suffisent, et le pareDigilized by Google

sont rasées et il commence à se former une échancrure au coin de la mâchoire supérieure.

A 8 ans, toutes les dents de la mâchoire inférieure sont rasées, leur table est devenue ovale, la cavité centrale est remplacée par une exubérance transversale en avant de laquelle apparaît une bande jaunâtre, qui est le fond du cornet dentaire intérieur.

TROISIÈME PÉRIODE. A partir de 8 ans, le cheval *ne marque plus*. Il a atteint la plénitude de sa force; il est formé. Tous les signes que l'on peut tirer de sa dentition indiquent de plus en plus la vieillesse et la caducité.

Signes de vieillesse. — Les crochets d'en haut arrondis et diminués; le crochet d'en bas arrondi, grossi et jaune; les dents avancées, jaunes et longues; les salières creuses; le palais décharné, l'os de la ganache tranchant, et le cheval gris devenu blanc. Les maquignons savent très-bien faire disparaître ou modifier ces signes, et souvent ils vendent pour des chevaux de 10 ans des animaux qui en ont 15 et plus, lesquels sont peu propres à la chasse.

Notre intention n'étant pas de nous étendre outre mesure sur un sujet que nous n'avons pas à traiter, nous renvoyons le lecteur à l'excellent *Manuel du Vétérinaire,* faisant partie de l'*Encyclopédie-Roret,* duquel nous extrayons en partie les détails ci-dessus. Les personnes qui voudront s'occuper sérieusement de l'élève des chevaux, trouveront dans cet ouvrage tous les renseignements qu'elles pourront désirer. Nous recommandons aussi le *Manuel de l'Education et de l'hygiène du cheval,* qui fait partie de la même collection, pour tout ce qui concerne l'élevage et le dressage des chevaux.

Ferrure. — Le cheval de chasse a besoin d'une ferrure particulière, légère et soignée. Il faut exiger que le fer soit forgé pour le pied, et ne pas souffrir qu'on façonne

 ment à la râpe, qui amollit la corne, doit être sévèrement proscrit. Une feuille de tôle, ou plutôt une plaque de cuir, ajustée avec le fer préserve la fourchette des chicots et des clous de rue. Si cet accident arrive, il faut déferrer le cheval, enlever en entier le chicot ou le clou, laver la plaie avec de Teau fraîche d'abord, ensuite avec un mélange à parties égales, de vin, de sucre râpé et d'huile d'olive, l'envelopper d'un linge et laisser reposer l'animal. La térébenthine, mise en usage dans ce cas par des maréchaux inhabiles, donne lieu à une inflammation souvent trèsdangereuse. Au moment de la chasse, on garnit les jambes du cheval jusqu'à 2 décimètres au-dessus du sabot, de bottes de cuir lacées, pour les préserver autant que possible de tout accident. § 2. NOURRITURE. La paille hachée avec des têtes de sainfoin et l'avoine sont la nourriture la plus convenable au cheval de chasse. Quand il est trop échauffé, et qu'il a peu d'appétit, on peut ajouter à l'avoine une demi-poignée de sel et de la farine d'orge. Quant au son, il ne mérite pas le nom d'aliment, et son usage souvent nuisible n'est jamais utile. On doit faire boire avant de donner l'avoine, et battre l'eau avec la main. Il y a cependant des chevaux qui, lorsqu'ils sont fatigués, refusent toute espèce d'aliment et acceptent le son mélangé d'avoine. Vous tenteriez en vain de faire manger l'avoine pure aux chevaux qui sont habitués au son humecté. J'ai maintes fois observé aussi que le son mouillé contribue à donner bon poil, et qu'il tempère la fougue de certains chevaux, ce qui n'est pas à dédaigner quancjl le temps est trop mauvais pour que l'on puisse courir les bois et les guérets. Mais, en général, je ne permets l'usage d'un peu de son que pour être certain que l'eau Digiiized by Google

 sera battue avant de la donner à boire, chose qui n’est pas sans importance, surtout quand elle sort d'un puits ou d’une fontaine glacée. On peut, pour rafraîchir la bouche du cheval, lui donner, de temps à autre, une poignée de fèves sèches, et dans la saison, quelques côtes de melon, après en avoir ôté la chair. Les chevaux aiment augsi beaucoup les carottes. Elles leur conviennent parfaitement et ne leur font aucun mal. § 3. PANSAGE. Il Il doit se faire au moins deux fois par jour. On bouchonne fortement d’abord, à poil et contre-poil, on étrille à fond, on brosse ensuite, et on lave avec une * éponge, les yeux, les oreilles, la crinière, la queue et le fourreau. On passe le peigne huilé dans la crinière, dans le toupet, et légèrement à l’extrémité de la queue. On ne doit pas faire le poil dans les oreilles, car ce poil empêche les insectes de s’y introduire et de tourmenter | quelquefois l’animal au point de le rendre furieux. Au retour de la chasse, on déhotte le cheval, on bou- | chonne légèrement, on visite les pieds, on laisse souffler i.* une demi-heure sur la paille hachée; on fait boire, on donne l’avoine, et ensuite on desselle et on bouchonne à fond. (Si la selle a porté sur les rognons ou sur le garrot, de , \ manière à y produire de la chaleur et un peu de gonflement, il faut de suite frotter ces parties vigoureusement, j avec un peu de savon blanc mouillé d’eau-de-vie. Il est toujours très-bien de couvrir le cheval en rentrant à l’écurie, pour éviter une suppression de transpiration, ou j pour en faciliter le retour; c’est chose indispensable lorsque l’on s’arrête au dehors après une course ^lus ou. i moins longue. Si l’on néglige cette utile précaution, il arrive souvent que le cheval est affecté d’une toux aussi *

CHEVAUX DE CHASSE. 7 désagréable pour le maître que pour l'animal, et qui peut dégénérer en grave maladie. § 4. DRESSAGE DES JEUNES CHEVAUX. Il faut user avec les jeunes chevaux des plus grands ménagements, ne leur rien demander au-delà de leurs forces, et n'employer le châtiment qu'à la dernière extrét mité, car la plupart ne résistent que parce qu'ils ne com' prennent pas ce qu'on leur demande. On réussit toujours mieux par la douceur que par la violence. L'amateur de chevaux doit, sous ce rapport, étudier avec soin le caractère de son palefrenier. Il n'est pas rare de voir d'excellents chevaux devenir vicieux par la faute ou par la peur de ceux qui les soignent. Il faut mettre au cheval que l'on veut dresser, un guidon d'abreuvoir, et un caveçon placé assez haut pour ne point gêner sa respiration. On l'habituera graduellement au bruit du cor et des chiens, à l'odeur, à la fumée, à la flamme, et à la détonnation de la poudre. Quand les chevaux trotteront bien également aux deux , mains, s'arrêtant et reculant avec docilité, on leur mettra la selle et on les montera à droite et à gauche. Pour les habituer à connaître les jambes du cavalier, on fera usage de la chambrière, au moment où le cavalier fermera les jambes. Il faut infiniment de ménagements pour montrer à un cheval à sauter. On devra commencer par le faire sauter en main ; le cavalier, tenant la longe du bridon dans toute sa longueur, le conduira près de la barrière, de la haie ou du fossé, qu'il passera le premier ; un valet se placera derrière avec une chambrière pour déterminer le cheval ; le cavalier qui le tient lui donnera de l'avoine apfès qu'il aura sauté. Il ne faudra monter un jeune cheval, pour le faire sauter, que lorsqu'il se décidera facilement et sur-le-champ à sauter en main. Digitized by Google 4

8 PREMIÈRE PARTIE. Quand on sera assuré que les chevaux connaissent les jambes, on leur donnera la bride; ils seront embouchés avec des mors très-doux : une embouchure hardie gâterait absolument les barres à de jeunes chevaux. Principe général : il faut que le mors soit approprié à la force, à l'ardeur du cheval ; qu'il soit suffisant pour le contenir, mais qu'il ne le gêne pas dans scs mouvements réguliers : il n'est donc pas prudent de changer la brids des chevaux. Que chacun ait la sienne. J'en dis autant de la selle, qui doit être parfaitement ajustée si l'on veut éviter de blesser l'animal. CHAPITRE II. Chiens (1). «Le chien, indépendamment de la beauté de sa forme, de sa vivacité, de sa force, de sa légèreté, a, par excellence, » dit Bulîbn, «toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme : un naturel ardent, colère, môme féroce et sanguinaire, rend le chien sauvage redoutable à tous les animaux, et cède dans le chien domestique aux sentiments les plus doux, au plaisir de s'attacher et au désir de plaire ; il vient, en rampant, mettre au pied de son maître son courage, sa force, ses talents; il attend scs ordres pour en faire usage ; il le consulte, il l'interroge, il le supplie; un coup-d'œil suffit, il entend les signes de sa volonté. Sans avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment j il a de plus que lui, la fidélité, la constance dans ses affections; nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire; il est tout (l)Le chien. En arabe, kelbc; en grec, kyon; en latin, cania ; en' ita. lien et en portugais, cane; en espagnol, perro / en allemand, hund; en anglais, do^; en polonais, pat ; en rus8e,pea ou sobaka. {Sonnini.) Digitized by Google

 zèle, tout ardeur et tout obéissance, plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitements, il les subit, les oublie, ou ne s'en souvient que pour s'attacher davantage. Loin de s'irriter ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves ; il lèche cette main, instrument de douleur, qui vient de le frapper; il ne lui oppose que la plainte, et la désarme enfin par la patience et la soumission. » Toutes ces qualités du chien domestique, proprement dit, sont aussi celles du chien d'arrêt ; mais il s'en faut de beaucoup qu'on les trouve dans le chien courant, dans le dogue et dans quelques autres espèces. Le chien courant, qui n'est bon qu'autant qu'il aime le sang et le gibier, ne se soumet qu'au fouet et à la voix de son maître qui rappelle le châtiment reçu. On entretient ses appétits sanguinaires pour en tirer parti, mais il faut s'en défier : autrement on s'exposerait à de grands dangers. Une meute qui ne craindrait pas ses piqueurs serait capable de les dévorer; elle n'obéit qu'à l'ascendant qu'ils ont pris sur elle. C'est une habitude imposée ; les chiens s'y résignent comme tous les animaux qu'on parvient à priver et qui saisissent la première occasion de redevenir ce qu'ils étaient avant que l'homme ne les ait soumis. Une bonne meute se reconnaît à la marche des chiens, même avant que la chasse soit en pleine activité ; dès que les chiens sont du même pied, qu'ils courent ensemble sans emportement, avec ordre, avec obéissance, on peut, sans crainte de se tromper, affirmer que la chasse sera heureuse et brillante. Si l'on a des chiens anglais et des chiens français, il faut les faire chasser séparément ; car l'anglais allant plus vite, les autres ne suivraient pas, ou suivraient mal. Le chien français est remarquable par la beauté de ses oreilles, les Anglais avouent avec désespoir cette supériorité dont ils sont jaloux; les Espagnols, au contraire ^ Digilized by Coogle

zèle, tout ardeur et tout obéissance, plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitements, il les subit, les oublie, ou ne s'en souvient que pour s'attacher davantage. Loin de s'irriter ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves; il lèche cette main, instrument de douleur, qui vient de le frapper; il ne lui oppose que la plainte, et la désarme enfin par la patience et la soumission. »

Toutes ces qualités du chien domestique, proprement dit, sont aussi celles du chien d'arrêt ; mais il s'en faut de beaucoup qu'on les trouve dans le chien courant, dans le dogue et dans quelques autres espèces. Le chien courant, qui n'est bon qu'autant qu'il aime le sang et le gibier, ne se soumet qu'au fouet et à la voix de son maître qui rappelle le châtiment reçu. On entretient ses appétits sanguinaires pour en tirer parti, mais il faut s'en défier : autrement on s'exposerait à de grands dangers. Une meute qui ne craindrait pas ses piqueurs serait capable de les dévorer; elle n'obéit qu'à l'ascendant qu'ils ont pris sur elle. C'est une habitude imposée; les chiens s'y résignent comme tous les animaux qu'on parvient à priver et qui saisissent la première occasion de redevenir ce qu'ils étaient avant que l'homme ne les ait soumis.

Une bonne meute se reconnaît à la marche des chiens, même avant que la chasse soit en pleine activité; dès que les chiens sont du même pied, qu'ils courent ensemble sans emportement, avec ordre, avec obéissance, on peut, sans crainte de se tromper, affirmer que la chasse sera heureuse et brillante.

Si l'on a des chiens anglais et des chiens français, il faut les faire chasser séparément; car l'anglais allant plus vite, les autres ne suivraient pas, ou suivraient mal.

 en font peu de cas, car ils coupent ox'dinairement les oreilles de leurs chiens de chasse. Tout chien courant, quel que soit son pays, doit être remarquable par son nez plutôt que par toutes les autres qualités ; il a bon nez s'il découvre bien le gibier, s'il le suit constamment dans tous ses mouvements môme lorsr qu'il ruse. Les chiennes ou lices portent soixante à soixante-trois jours; elles produisent six^ sept, et quelquefois jusqu'à douze petits. § 1. AGE. Les chiens naissent communément avec les yeux fermés, et la plupart n'ont les yeux ouverts qu'au dixième ou douzième jour. Quinze jours après que le chien est né, il lui pousse quatre dents, une de chaque côté de le gueule, deux dessus et deux dessous. En moins d'un mois, les jeunes chiens apprennent à faire ^usage de tous leurs sens, et prennent ensuite de la force et un prompt accroissement. C'est alors, au bout d'un mois ou six sCrmaines, qu'on les retire de dessous la mère, et qu'on leur coupe la queue (aux chiens d'arrêt), avec une pelle rougie au feu. Depuis quelques années, beaucoup de chasseurs ont pris l'habitude de ne pas couper la queue aux épagneuls, et surtout à la belle race dite angtaise. Ils en donnent pour raison que cette opération défigure l'animal. Nous sommes de leur avis sous ce rapport, et nous pensons que la queue doit être conservée si l'on tient plus à la beauté du chien qu'aux services qu'il doit rendre à la chasse. Mais pour un véritable chasseur , c'est-à-dire pour les personnes qui ne considèrent un chien que comme un instrument, si je puis me servir de cette expression, il est certain qu'elles ne partageront pas cette opinion. La queue, qu'un animal remue toujours en chassant, agite les herbes et peut effrayer le gibier,

Digitized by Google

en font peu de cas, car ils coupent ordinairement les oreilles de leurs chiens de chasse.

Tout chien courant, quel que soit son pays, doit être remarquable par son nez plutôt que par toutes les autres qualités ; il a bon nez s'il découvre bien le gibier, s'il le suit constamment dans tous ses mouvements même lorsqu'il ruse.

Les chiennes ou *lices* portent *soixante* à *soixante-trois jours ;* elles produisent *six, sept*, et quelquefois jusqu'à *douze* petits.

§ 1. AGE.

Les chiens naissent communément avec les yeux fermés, et la plupart n'ont les yeux ouverts qu'au dixième ou douzième jour. Quinze jours après que le chien est né, il lui pousse quatre dents, une de chaque côté de la gueule, deux dessus et deux dessous. En moins d'un mois, les jeunes chiens apprennent à faire usage de tous leurs sens, et prennent ensuite de la force et un prompt accroissement. C'est alors, au bout d'un mois ou six semaines, qu'on les retire de dessous la mère, et qu'on leur coupe la queue (aux chiens d'arrêt), avec une pelle rougie au feu.

Depuis quelques années, beaucoup de chasseurs ont pris l'habitude de ne pas couper la queue aux épagneuls, et surtout à la belle race dite *anglaise*. Ils en donnent pour raison que cette opération défigure l'animal. Nous sommes de leur avis sous ce rapport, et nous pensons que la queue doit être conservée si l'on tient plus à la beauté du chien qu'aux services qu'il doit rendre à la chasse. Mais pour un véritable chasseur, c'est-à-dire pour les personnes qui ne considèrent un chien que comme un instrument, si je puis me servir de cette ex-

CHIENS. 11 quand elle a toute sa longueur : elle fait du tort aux récoltes, surtout dans les vignes, et l'animal ne marque plus aussi bien l'arrêt. Les chasseurs expérimentés reconnaissent parfaitement à la queue de leur chien l'espèce de gibier qu'ils tiennent en arrêt; mais, pour cela, il faut que cette queue soit coupée. Elle est très-raide et un peu arquée en bas quand c'est un lièvre; un peu inclinée mais droite, quand c'est un lapin ; parallèle à l'horizon, raide et droite, si c'est une perdrix; enfin, droite et un peu relevée, si c'est une caille. Pour toutes les autres espèces de gibier d'arrêt, tel que bécasse, bécassine, râle, marouelle et autres oiseaux d'eau, la queue est plus relevée et fait par intervalles plus ou moins longs, un petit mouvement de gauche à droite ou de droite à gauche. Dans tous les chiens d'arrêt de race très-pure, on observera ce que je viens de dire. Dans les autres chiens d'arrêt, il y aura quelques variations auxquelles le chasseur s'habituera bientôt. Mais ces signes utiles ne peuvent se reconnaître que lorsque la queue a été coupée dans une juste proportion. Elle doit être assez longue pour atteindre le jarret de l'animal, ni plus ni moins. Aü quatrième mois, les jeunes chiens perdent quelquesunes de leurs dents, qui sont bientôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus : ils ont en tout trente-deux dents, savoir : six incisives en haut et six en bas ; deux canines en haut et deux en bas , quatre mâchelières en haut et douze en bas; mais cela n'est pas constant, Use trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents mâchelières. , Dans la jeunesse, les dents sont blanches, tranchantes et pointues. La pointe d'une dent incisive forme avec les Saillants de chaque côté de la même dent, ce qu'on appelle In fleur de lis. Avec l'âge, la pointe et les saillants se mettent de niveau, la fleur de lis s'efface et disparaît quand l'animal atteint l'âge de cinq à six ans. Les dents s'allongent et jaunissent de plus en plus, jusqu'à l'âge de Digitized by Google

quand elle a toute sa longueur : elle fait du tort aux récoltes, surtout dans les vignes, et l'animal ne marque plus aussi bien l'arrêt. Les chasseurs expérimentés reconnaissent parfaitement à la queue de leur chien l'espèce de gibier qu'ils tiennent en arrêt; mais, pour cela, il faut que cette queue soit coupée. Elle est très-raide et un peu arquée en bas quand c'est un lièvre; un peu inclinée mais droite, quand c'est un lapin ; parallèle à l'horizon, raide et droite, si c'est une perdrix; enfin, droite et un peu relevée, si c'est une caille. Pour toutes les autres espèces de gibier d'arrêt, tel que bécasse, bécassine, râle, marouelle et autres oiseaux d'eau, la queue est plus relevée et fait par intervalles plus ou moins longs, un petit mouvement de gauche à droite ou de droite à gauche. Dans tous les chiens d'arrêt de race très-pure, on observera ce que je viens de dire. Dans les autres chiens d'arrêt, il y aura quelques variations auxquelles le chasseur s'habituera bientôt. Mais ces signes utiles ne peuvent se reconnaître que lorsque la queue a été coupée dans une juste proportion. Elle doit être assez longue pour atteindre le jarret de l'animal, ni plus ni moins.

Au quatrième mois, les jeunes chiens perdent quelques-unes de leurs dents, qui sont bientôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus : ils ont en tout trente-deux dents, savoir : six incisives en haut et six en bas; deux canines en haut et deux en bas, quatre mâchelières en haut et douze en bas; mais cela n'est pas constant, il se trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents mâchelières.

Dans la jeunesse, les dents sont blanches, tranchantes et pointues. La pointe d'une dent incisive forme avec les saillants de chaque côté de la même dent, ce qu'on appelle *la fleur de lis*. Avec l'âge, la pointe et les saillants se

PREMiÈnE PARTIE. 12 douze ans. L'animal grisonne sur le museau, sur le front, et ne vit guère que quatorze à quinze ans. § 2. NOURRITURE. Du pain fait avec de l'orge et du froment, et très-peu de graisse fondue dans beaucoup d'eau bouillante, pour détremper le pain, font une soupe très-saine pour les chiens de chasse. Il faut avoir soin de ne la leur donner que tiède, sous peine de leur faire perdre l'odorat. Dans les pays où le pain est cher, ou dans le cas où l'on voudrait avoir une meute nombreuse, on peut trèsbien nourrir les chiens avec des pommes de terre en mélange avec du pain de croton ou marc de suif. Mais il faut que ce dernier y soit en très-petite quantité et seulement comme une sorte d'assaisonnement : car, donné en quantité un peu forte, il dispose souvent les chiens au roux-vieux. On lave et brosse convenablement les pommes de terre, on les jette dans une marmite et on les fait cuire avec une grande quantité d'eau et le pain de croton. Celui-ci entre dans le mélange en raison de 500 grammes par 5 kilogrammes de pommes de terre. Des expériences très-intéressantes sur la nourriture des chiens ont été faites en 1841 pour arriver à des connaissances utiles sur la nourriture de l'homme, et il a été démontré qu'il y a nécessité de varier la nourriture de tous les êtres carnassiers. Ainsi, la gélatine tant vantée pour ses vertus alimentaires a besoin d'être mêlée avec d'autres substances ; un chien nourri de gélatine ou de bouillon dépérit promptement, et meurt au bout d'un mois. Il en serait de même s'il ne mangeait que du marc de suif, que des pommes de terre, que du pain d'orge. Il vivra très-bien et longtemps, si l'on alterne ou si l'on mélange ces différents aliments. Quand on ne possède qu'un chien d'arrêt, on le laisse vivre des débris de la table, et on ne lui donne aucune Digitized by Google

CHIENS. 13 nourriture particulière. De l'eau bien fraîche, souvent renouvelée et en abondance, est une boisson indispensable. Il faut, pour les purger, ajouter de temps à autre une pincée de salpêtre à leur boisson, et un peu de magnésie, ou de terre glaise à leur soupe. § 3. CHENIL. L'étendue doit être proportionnée au nombre et à la nature des chiens. Pour ceux de première force, il faut 1 mètre carré de superficie par chien, et que les gamelles soient placées dans un espace vide , sans litière, afin que les chiens en accourant au repas n'y fassent pas sauter des ordures. Dans l'intérêt de la santé des chiens, assez sujets aux rhumatismes, on doit les faire coucher sur la planche, et non sur le carreau ou sur la terre. Ces planchers doivent être couverts de nattes de jonc ou de paille. Quant au chenil même, il doit être pavé ou dallé, de manière que l'urine s'écoule facilement et que l'on puisse , avec quelques seaux d'eau, nettoyer ce local, qui deviendrait bientôt infect sans cette précaution. Le valet de chiens doit nettoyer le chenil tous les jours, enlever les ordures, laver à l'eau chaude les auges à soupe, en dedans et en dehors, et renouveler la paille. Quand les chiens sont sortis, il faut donner de l'air en ouvrant le chenil entièrement, et une fois par mois, le purifier de la manière suivante : On met dans une terrine deux ou irais pincées de sel, autant d'oxyde noir de manganèse, et on mélange bien le tout ensemble, en l'humectant d'un peu d'eau ; puis on verse sur cette pâte, plein un verre à liqueur d'huile de vitriol (acide sulfurique) , mêlée d'autant d'eau : il se dégage une fumée blanchâtre qui purifie complètement l'air du chenil des miasmes délétères qui s'y trouvaient ; au bout d'une demi-heure, on retire la terrine, et quand il n'y a plus trace de fumée blanche, on fait rentrer les chiens. Chasseur. 2 Digitized by Google

nourriture particulière. De l'eau bien fraîche, souvent renouvelée et en abondance, est une boisson indispensable. Il faut, pour les purger, ajouter de temps à autre une pincée de salpêtre à leur boisson, et un peu de *magnésie*, ou de terre glaise à leur soupe.

§ 3. CHENIL.

L'étendue doit être proportionnée au nombre et à la nature des chiens. Pour ceux de première force, il faut 1 mètre carré de superficie par chien, et que les gamelles soient placées dans un espace vide, sans litière, afin que les chiens en accourant au repas n'y fassent pas sauter des ordures. Dans l'intérêt de la santé des chiens, assez sujets aux rhumatismes, on doit les faire coucher sur la planche, et non sur le carreau ou sur la terre. Ces planchers doivent être couverts de nattes de jonc ou de paille. Quant au chenil même, il doit être pavé ou dallé, de manière que l'urine s'écoule facilement et que l'on puisse, avec quelques seaux d'eau, nettoyer ce local, qui deviendrait bientôt infect sans cette précaution.

Le valet de chiens doit nettoyer le chenil tous les jours, enlever les ordures, laver à l'eau chaude les auges à soupe, en dedans et en dehors, et renouveler la paille. Quand les chiens sont sortis, il faut donner de l'air en ouvrant le chenil entièrement, et une fois par mois, le purifier de la manière suivante : On met dans une terrine deux ou *trois pincées de sel*, autant *d'oxyde noir de manganèse*, et on mélange bien le tout ensemble, en l'humectant d'un peu d'eau ; puis on verse sur cette pâte, plein un verre à liqueur d'huile de vitriol (acide sulfurique), mêlée d'autant d'eau : il se dégage une fumée blanchâtre qui purifie complètement l'air du chenil des miasmes

 Au retour de la chasse, le valet de chiens doit leur ôter les épines des pattes, les passes, etc., etc. • S'ils ont couru par un temps humide on dans les marais, il est également essentiel de les passer à l'eau et de leur donner de la paille nouvelle, pour qu'ils s'y roulent et s'y ressuient. Pour se faire une juste idée des soins qu'il faut donner aux chiens de chasse, il faut avoir vu la meute de Chantilly, quand le prince de Condé habitait ce château 'uniquement pour s'y livrer au plaisir de la chasse. Il l'aimait si passionnément, que je l'ai vu à 72 ans, rester à cheval du matin au soir. § 4. MALADIES, ACCIDENTS, REMÈDES (1). Entre six mois et un an, quelquefois plus tôt ou plus tard, les chiens sont attaqués d'une espèce de gourme, connue sous le nom de maladie des chiens, et qui en enlève un grand nombre. Pendant fort longtemps, l'art des vétérinaires a été impuissant contre ce fléau désolant pour les chasseurs ; mais enfin, dans ces derniers temps, l'anatomie et les connaissances physiologiques ont démontré que le principal siège de la maladie est dans les voies respiratoires, et qu'on pouvait l'en chasser au moyen des vomitifs et des purgatifs. Avant qu'un jeune chien en soit attaqué, il est très-aisé de prévenir le mal ; il ne s'agit pour cela que de le purger périodiquement avec de la manne qu'on lui fait prendre dans du lait, tous les quinze jours. On commence à lui en donner 15 grammes huit jours après le (1) Novis (luncons ci-après un aperçu sommaire des maladies aiuquelles les chiens sont sujets et des moyens employés le pins généralement pour les guérir. Nous renvoyons les personnes qni voudront approfondir cette question ou qui seraient trop éloignées d'un vétérinaire, à la Pathologie canine de White et 1)el.vbêre-11laine, 1 vol. in-8o, prix 6 fr., qui se trouve à la librairie Roret. Digitized by GoogI

CHIENS. 15 sevrage, et à chaque quinzaine, on augmente progressivement la dose jusqu'à 75 grammes. On peut cesser de lui administrer ce remède à dix mois, et l'on aura la certitude que l'animal ne prendra pas la maladie, ou au moins qu'elle sera peu de chose et n'aura aucune suite désagréable. Dans le cas où l'on ne pourrait aisément se procurer de la manne, on la remplacerait fort bien avec le sirop de nerprun. Une poignée de sel gris dissoute ou au moins broyée dans de l'huile d'olive est encore un excellent purgatif. Les garde-chasse n'en connaissent pas d'autre et presque tous l'emploient avec succès. Quand on n'a pas prévenu le mal et qu'il se déclare dans un jeune chien, il faut y porter un prompt secours • Si la maladie s'annonce avec des symptômes peu alarmants, on peut se contenter de la traiter par les purgatifs doux, tels que la manne ou le sirop de nerprun donnés à fortes doses, tous les trois ou quatre jours; mais si la maladie empire et qu'elle prenne un caractère plus dangereux, il faut avoir recours à des remèdes plus énergiques. En conséquence, on administre le kermès, ou môme l'émétique si les accidents sont très-graves. Les doses se calculent à peu près sur cette échelle de comparaison : pour un chien de trois mois, la dose qui conviendrait à un enfant de trois ans ; pour un de quatre mois, la dose d'un enfant de quatre ans ; pour un de cinq mois, celle d'un enfant de cinq ans, et ainsi de suite en suivant la même progression. Nous devons dire cependant que la dose doit un peu varier selon la force et la grosseur de l'animal. Pendant ce traitement, le chien doit être tenu à un régime sévère. On lui donnera peu à manger et en ajoutant toujours quelques pincées de magnésie à sa soupe. On lui fera boire de l'eau miellée tiède, et on le tiendra constamment à l'abri d'une chaleur trop forte ou d'un froid trop vif. Quelques personnes, pendant la maladie, les nourrissent avec des têtes de mouton cuites à l'eau et Digitized by Google

sevrage, et à chaque quinzaine, on augmente progressivement la dose jusqu'à 75 grammes. On peut cesser de lui administrer ce remède à dix mois, et l'on aura la certitude que l'animal ne prendra pas la maladie, ou au moins qu'elle sera peu de chose et n'aura aucune suite désagréable. Dans le cas où l'on ne pourrait aisément se procurer de la manne, on la remplacerait fort bien avec le sirop de nerprun. Une poignée de sel gris dissoute ou au moins broyée dans de l'huile d'olive est encore un excellent purgatif. Les garde-chasse n'en connaissent pas d'autre et presque tous l'emploient avec succès.

Quand on n'a pas prévenu le mal et qu'il se déclare dans un jeune chien, il faut y porter un prompt secours. Si la maladie s'annonce avec des symptômes peu alarmants, on peut se contenter de la traiter par les purgatifs doux, tels que la manne ou le sirop de nerprun donnés à fortes doses, tous les trois ou quatre jours; mais si la maladie empire et qu'elle prenne un caractère plus dangereux, il faut avoir recours à des remèdes plus énergiques. En conséquence, on administre le kermès, ou même l'émétique si les accidents sont très-graves. Les doses se calculent à peu près sur cette échelle de comparaison : pour un chien de trois mois, la dose qui conviendrait à un enfant de trois ans; pour un de quatre mois, la dose d'un enfant de quatre ans; pour un de cinq mois, celle d'un enfant de cinq ans, et ainsi de suite en suivant la même progression. Nous devons dire cependant que la dose doit un peu varier selon la force et la grosseur de l'animal.

Pendant ce traitement, le chien doit être tenu à un régime sévère. On lui donnera peu à manger et en ajoutant toujours quelques pincées de magnésie à sa soupe. On lui fera boire de l'eau miellée tiède, et on le tiendra con-

 saupoudrées de fleur de soufre. J'ai vu obtenir de bons résultats de cette méthode. Nous conseillerons aux propriétaires de jeunes chiens qui n'auraient pu arrêter la maladie à son début, d'appeler de suite un vétérinaire. Tous les remèdes que nous indiquons ci-dessus sont excellents et consacrés par l'expérience, mais tel remède peut convenir plus particulièrement à un sujet malade, tandis que tel autre donné par un maître inexpérimenté peut aggraver le mal et souvent causer la mort. Nous conseillerons aussi aux personnes qui ont le loisir de donner leurs soins à leurs chiens malades, ou à celles qui peuvent les faire soigner chez elles, de ne pas hésiter à prendre cette peine, tout en se conformant aux prescriptions du vétérinaire. Dans tous les cas, le chien malade doit être soigneusement séparé des autres, car cette maladie est contagieuse : non-seulement elle peut affecter les jeunes animaux, mais encore les vieux peuvent en souffrir. L'humeur qui coule des yeux et du nez souillerait d'ailleurs les aliments des chiens en santé, et cela suffit pour motiver la séquestration des chiens malades, dans l'intérêt commun, comme dans celui do la tranquillité du malade. Une décoction de fenouil, de guimauve , de chiendent, ou de fleurs de ronce, qu'on étend d'un peu d'eau miellée, et avec laquelle on trempe la soupe, guérit les flux de ventre et les rétentions d'urine occasionnés par la fatigue, et par le passage subit du chaud au froid. Les crevasses aux pattes se guérissent en les lavant avec de l'eau et du sel. L'animal se lèche, et il faut laver à plusieurs reprises. La bouture est une maladie qui vient aux chiens après un exercice violent, surtout à la chasse au marais ; elle attaque la jointure des pattes de devant. On frotte la partie malade avec de l'huile de laurier dans laquelle on a préalablement pilé ou broyé de la racine de guimauve, et l'on continue ce traitement jusqu'à ce que le chien ne Digitized by Coogle

saupoudrées de fleur de soufre. J'ai vu obtenir de bons résultats de cette méthode.

Nous conseillerons aux propriétaires de jeunes chiens qui n'auraient pu arrêter la maladie à son début, d'appeler de suite un vétérinaire. Tous les remèdes que nous indiquons ci-dessus sont excellents et consacrés par l'expérience, mais tel remède peut convenir plus particulièrement à un sujet malade, tandis que tel autre donné par un maître inexpérimenté peut aggraver le mal et souvent causer la mort. Nous conseillerons aussi aux personnes qui ont le loisir de donner leurs soins à leurs chiens malades, ou à celles qui peuvent les faire soigner chez elles, de ne pas hésiter à prendre cette peine, tout en se conformant aux prescriptions du vétérinaire.

Dans tous les cas, le chien malade doit être soigneusement séparé des autres, car cette maladie est contagieuse : non-seulement elle peut affecter les jeunes animaux, mais encore les vieux peuvent en souffrir. L'humeur qui coule des yeux et du nez souillerait d'ailleurs les aliments des chiens en santé, et cela suffit pour motiver la séquestration des chiens malades, dans l'intérêt commun, comme dans celui de la tranquillité du malade.

Une décoction de *fenouil,* de *guimauve,* de *chiendent,* ou de *fleurs de ronce,* qu'on étend d'un peu d'eau miellée, et avec laquelle on trempe la soupe, guérit les flux de *ventre* et les *rétentions d'urine* occasionnés par la fatigue, et par le passage subit du chaud au froid.

Les *crevasses aux pattes* se guérissent en les lavant avec de l'eau et du sel. L'animal se lèche, et il faut laver à plusieurs reprises.

La *bouture* est une maladie qui vient aux chiens après un exercice violent, surtout à la chasse au marais ; elle attaque la jointure des pattes de devant. On frotte la partie malade avec de l'huile de laurier dans laquelle on

CHIENS. 17 boite plus. Si le mal reparaît et que la bouture soit enflée, on lui donne un bouton de feu, puis on lave tous les jours avec du miel et de l'eau-de-vie camphrée jusqu'à ce que l'eschare tombe. Avive ou oreillon. — On donne ce nom au gonflement des glandes parotides, placées de chaque côté du cou et fournissant la salive. Ce gonflement devient quelquefois si considérable que le chien, après avoir souffert pendant plus ou moins longtemps, finit par mourir étranglé si l'on n'y remédie, ce qui est très-facile : il ne s'agit que de rouler ces glandes deux ou trois fois par jour dans ses doigts en les pressant très-légèrement, et jeter dans la gueule de l'animal une demi-cuillerée de vinaigre pour provoquer la salivation. La colique se reconnaît aux cris douloureux de l'animal, qui se roule sur le dos, se traîne sur le ventre, et parfois se mord le flanc avec une sorte de fureur. On lui administre un lavement d'un demi-litre, soit d'eau de guimauve, soit d'une décoction de graine de lin, soit d'eau ordinaire dans laquelle on fait fondre 92 grammes de saindoux ou de suif, le tout bien battu. Si le premier lavement ne calme pas ses douleurs, on lui en administre un second, ou même un troisième. Quand la colique provient d'un refroidissement, ce qu'on peut penser au retour d'une chasse à l'eau ou au bois humide, on peut la faire disparaître par un bain chaud dans lequel on maintient l'animal pendant une demi-heure. Cela est quelquefois difficile, mais autant le chien met d'abord de résistance, autant il montre de soumission dès que ses douleurs diminuent par l'effet du bain. Si la colique le reprend, il faut recourir au lavement, puis revenir au bain et aux boissons adoucissantes. Disons en passant qu'il faut au moins deux personnes pour donner un lavement à un chien; une seule personne risquerait à le blesser. La consliputionest une maladie qui attaque particulièDigitized by Google

boite plus. Si le mal reparaît et que la bouture soit enflée, on lui donne un bouton de feu, puis on lave tous les jours avec du miel et de l'eau-de-vie camphrée jusqu'à ce que l'eschare tombe.

Avive ou *oreillon*. — On donne ce nom au gonflement des glandes parotides, placées de chaque côté du cou et fournissant la salive. Ce gonflement devient quelquefois si considérable que le chien, après avoir souffert pendant plus ou moins longtemps, finit par mourir étranglé si l'on n'y remédie, ce qui est très-facile : il ne s'agit que de rouler ces glandes deux ou trois fois par jour dans ses doigts en les pressant très-légèrement, et jeter dans la gueule de l'animal une demi-cuillerée de vinaigre pour provoquer la salivation.

La *colique* se reconnaît aux cris douloureux de l'animal, qui se roule sur le dos, se traîne sur le ventre, et parfois se mord le flanc avec une sorte de fureur. On lui administre un lavement d'un demi-litre, soit d'eau de guimauve, soit d'une décoction de graine de lin, soit d'eau ordinaire dans laquelle on fait fondre 92 grammes de saindoux ou de suif, le tout bien battu. Si le premier lavement ne calme pas ses douleurs, on lui en administre un second, ou même un troisième.

Quand la colique provient d'un refroidissement, ce qu'on peut penser au retour d'une chasse à l'eau ou au bois humide, on peut la faire disparaître par un bain chaud dans lequel on maintient l'animal pendant une demi-heure. Cela est quelquefois difficile, mais autant le chien met d'abord de résistance, autant il montre de soumission dès que ses douleurs diminuent par l'effet du bain. Si la colique le reprend, il faut recourir au lavement, puis revenir au bain et aux boissons adoucissantes.

Disons en passant qu'il faut au moins deux personnes

 rement les jeunes chiens. On leur donne, de deux heures en deux heures, une cuillerée d'huile d'olive dans la/quelle on aura battu trois ou quatre pincées de sucre. Si l'accident continuait dix à douze heures après, on administrerait un lavement d'eau de savon tiède. Les crampes attaquent les chiens après une longue marche ou une chasse dans laquelle on les a surmenés. Elles les font beaucoup souffrir et les mettent hors de service pendant deux ou trois jours si on ne les fait passer aussitôt. Pour cela, il ne s'agit que d'étendre le membre malade et de le frictionner en appuyant très-fort soit avec un gros tampon de laine, soit avec la paume de la main. L'empoisonnement des chiens se guérit difficilement à la chasse, quand il provient soit de ce qu'ils ont mangé des viandes préparées contre les loups ou autres animaux nuisibles, soit de ce qu'ils ont avalé des boulettes que les propriétaires de chasses font jeter pour se débarrasser des chiens vagabonds ou de ceux des braconniers ; cependant, si on faisait avaler immédiatement au malade une dose de staphisaigre en poudre, on pourrait le sauver; ce remède, très-simple et très-peu coûteux, devrait toujours être dans la poche du chasseur prudent. On donne ensuite une dose de sirop de nerprun, qui produit sur les entrailles l'effet du staphisaigre sur l'estomac, et le chien est sauvé. La courbature résulte d'un excès de fatigue, rend les membres douloureux au point que les chiens crient si on les leur remue et les rend incapables d'aucun service pendant plusieurs jours. Ces animaux y sont plus sujets pendant les grandes chaleurs que dans les autres saisons, surtout si on les laisse mettre, après la chasse, dans l'eau froide d'un ruisseau ou d'une fontaine. On les traite par les bains chauds et aromatiques dans lesquels on les plonge une demi-heure le matin et autant le soir; on les fait un peu sécher devant un feu brillant de menu fagotage, ou on les couvre avec des lambeaux de couverture Digiiized by Google

rement les jeunes chiens. On leur donne, de deux heures en deux heures, une cuillerée d'huile d'olive dans laquelle on aura battu trois ou quatre pincées de sucre. Si l'accident continuait dix à douze heures après, on administrerait un lavement d'eau de savon tiède.

Les *crampes* attaquent les chiens après une longue marche ou une chasse dans laquelle on les a surmenés. Elles les font beaucoup souffrir et les mettent hors de service pendant deux ou trois jours si on ne les fait passer aussitôt. Pour cela, il ne s'agit que d'étendre le membre malade et de le frictionner en appuyant très-fort soit avec un gros tampon de laine, soit avec la paume de la main.

L'empoisonnement des chiens se guérit difficilement à la chasse, quand il provient soit de ce qu'ils ont mangé des viandes préparées contre les loups ou autres animaux nuisibles, soit de ce qu'ils ont avalé des boulettes que les propriétaires de chasses font jeter pour se débarrasser des chiens vagabonds ou de ceux des braconniers ; cependant, si on faisait avaler immédiatement au malade une dose de staphisaigre en poudre, on pourrait le sauver ; ce remède, très-simple et très-peu coûteux, devrait toujours être dans la poche du chasseur prudent. On donne ensuite une dose de sirop de nerprun, qui produit sur les entrailles l'effet du staphisaigre sur l'estomac, et le chien est sauvé.

La *courbature* résulte d'un excès de fatigue, rend les membres douloureux au point que les chiens crient si on les leur remue et les rend incapables d'aucun service pendant plusieurs jours. Ces animaux y sont plus sujets pendant les grandes chaleurs que dans les autres saisons, surtout si on les laisse mettre, après la chasse, dans l'eau froide d'un ruisseau ou d'une fontaine. On les traite par les bains chauds et aromatiques dans lesquels on les plonge une demi-heure le matin et autant le soir ; on les

CHIENS. 19 de laine, quand ils en sont sortis. On les guérit ainsi en deux ou trois jours. On aromatise le bain en le faisant bouillir avec de la camomille, de la sauge, de la marjolaine, etc., que l'on mélange avec des plantes émollientes, telles que la mauve ou la guimauve. Les durillons, lorsqu'on les laisse se multiplier sur le corps de l'animal, ce qui lui donne un aspect huileux et le fait beaucoup souffrir, s'invétèrent et deviennent fort difficiles à guérir. Aussitôt qu'on les aperçoit, il faut d'abord les frotter avec de l'huile tiède pour les ramollir, puis appliquer dessus un emplâtre composé d'huile d'olive, de sel et d'écorce de citrouille en poudre. On réussit encore à les faire passer en les frottant avec une décoction de feuilles de saule dans du vinaigre, dans laquelle on a laissé baigner une bonne quantité de limaille de fer pendant vingt-quatre heures. La gale se guérit avec un onguent composé de soufre, mercure et suif. On pile 9 décagrammes de soufre et 3 décagrammes do mercure dans un mortier, on ajoute le suif quand l'amalgame est fait. On frotte les chiens de cet onguent et on les tient sur la paille, sans sortir, pendant toute la durée du traitement et jusqu'à parfaite guérison. A l'école vétérinaire d'Alfort, on emploie un moyen préférable : deux fois par jour, et pendant une demi-heure chaque fois, on plonge le chien dans un bain composé d'une partie de sulfure de potasse dissoute dans trentedeux parties d'eau. Le roux-vieux est une maladie ordinairement incurable si on ne l'attaque aussitôt qu'elle parait. On commence par saigner l'animal ; deux jours après, on le purge fortement, puis on lui donne les bains de sulfure de potasse, comme nous l'avons dit pour la gale. Quinze jours après, on le saigne et on le purge de nouveau. Mais il arrive ordinairement que si l'on néglige de purger et saigner l'animal chaque année au printemps, le mal reparaît dans cette saison et fait des progrès qui le rendent sans remède. Digitized by Google

de laine, quand ils en sont sortis. On les guérit ainsi en deux ou trois jours. On aromatise le bain en le faisant bouillir avec de la camomille, de la sauge, de la marjolaine, etc., que l'on mélange avec des plantes émollientes, telles que la mauve ou la guimauve.

Les *durillons*, lorsqu'on les laisse se multiplier sur le corps de l'animal, ce qui lui donne un aspect huileux et le fait beaucoup souffrir, s'invétèrent et deviennent fort difficiles à guérir. Aussitôt qu'on les aperçoit, il faut d'abord les frotter avec de l'huile tiède pour les ramollir, puis appliquer dessus un emplâtre composé d'huile d'olive, de sel et d'écorce de citrouille en poudre. On réussit encore à les faire passer en les frottant avec une décoction de feuilles de saule dans du vinaigre, dans laquelle on a laissé baigner une bonne quantité de limaille de fer pendant vingt-quatre heures.

La *gale* se guérit avec un onguent composé de *soufre*, *mercure* et *suif*. On pile 9 décagrammes de soufre et 3 décagrammes de mercure dans un mortier, on ajoute le suif quand l'amalgame est fait. On frotte les chiens de cet onguent et on les tient sur la paille, sans sortir, pendant toute la durée du traitement et jusqu'à parfaite guérison. A l'école vétérinaire d'Alfort, on emploie un moyen préférable : deux fois par jour, et pendant une demi-heure chaque fois, on plonge le chien dans un bain composé d'une partie de sulfure de potasse dissoute dans trente-deux parties d'eau.

Le *roux-vieux* est une maladie ordinairement incurable si on ne l'attaque aussitôt qu'elle paraît. On commence par saigner l'animal; deux jours après, on le purge fortement, puis on lui donne les bains de sulfure de potasse, comme nous l'avons dit pour la gale. Quinze jours après, on le saigne et on le purge de nouveau. Mais il arrive ordinairement que si l'on néglige de purger et saigner

 On confond souvent le roux-vieux avec la gale. Celle-ci commence aux coudes, aux épaules, gagne la poitrine, le ventre, le dedans des cuisses , le dessous de la queue, et finit par couvrir tout le corps. Le roux-vieux, au contraire, commence sur le dos qu'il envahit, puis gagne la tête, les oreilles et les yeux. La gale présente des boutons d'inégale grosseur et arrondis en naissant. Le rouxvieux s'annonce par des plaques écailleuses de forme irrégulière , et qui deviennent bientôt des croûtes purulentes. Il faut tenir beaucoup à un chien pour s'astreindre à le soigner longtemps quand il est atteint du roux-vieux , car on en sauve fort peu. Le plus court et le meilleur , quand la maladie est complètement déclarée, est d'en avancer l'elTet inévitable en tuant le malade. Le 7)ial d'oreille se guérit avec la vapeur d'un peu d'huile d'olive. On répand l'huile sur des charbons ardents, et, avec un entonnoir de fer-blanc, ou un cornet de papier, on la conduit dans l'oreille du chien. La morsure du serpent^ de la vipère, et en général, celle de tous les animaux venimeux, se guérit au même moment avec un peu de poudre f'u'on met en tas sur la plaie et qu'on enllamme. Si la morsure a eu lieu depuis quelques instants, et que l'enllure ait commencé, il faut raser le poil, ouvrir la plaie en quatre , et y verser de V ammoniaque liquide. Si l'enflure est considérable, on fera de plus avaler à l'animal un mélange d'une cuillerée à bouche d'huile d'olive et d'une cuillerée d'ammoniaque liquide, battue dans un verre d'eau. La foulure faite par le sanglier se guérit avec un emplâtre de benjoin. Si le chien a été décousu par la défense du sanglier , il faut laver avec de l'huile les intestins qui sont sortis, les replacer doucement, recoudre la plaie avec du fil

Digilized by CoogI

On confond souvent le roux-vieux avec la gale. Celle-ci commence aux coudes, aux épaules, gagne la poitrine, le ventre, le dedans des cuisses, le dessous de la queue, et finit par couvrir tout le corps. Le roux-vieux, au contraire, commence sur le dos qu'il envahit, puis gagne la tête, les oreilles et les yeux. La gale présente des boutons d'inégale grosseur et arrondis en naissant. Le roux-vieux s'annonce par des plaques écailleuses de forme irrégulière, et qui deviennent bientôt des croûtes purulentes.

Il faut tenir beaucoup à un chien pour s'astreindre à le soigner longtemps quand il est atteint du roux-vieux, car on en sauve fort peu. Le plus court et le meilleur, quand la maladie est complètement déclarée, est d'en avancer l'effet inévitable en tuant le malade.

Le *mal d'oreille* se guérit avec la vapeur d'un peu d'huile d'olive. On répand l'huile sur des charbons ardents, et, avec un entonnoir de fer-blanc, ou un cornet de papier, on la conduit dans l'oreille du chien.

La *morsure du serpent*, de la *vipère*, et en général, celle de tous les animaux venimeux, se guérit au même moment avec un peu de poudre qu'on met en tas sur la plaie et qu'on enflamme.

Si la morsure a eu lieu depuis quelques instants, et que l'enflure ait commencé, il faut raser le poil, ouvrir la plaie en quatre, et y verser de l'*ammoniaque liquide*.

Si l'enflure est considérable, on fera de plus avaler à l'animal un mélange d'une cuillerée à bouche d'huile d'olive et d'une cuillerée d'ammoniaque liquide, battue dans un verre d'eau.

La *foulure* faite par le sanglier se guérit avec un emplâtre de *benjoin*.

Si le *chien a été décousu* par la défense du sanglier, il

CHIENS. 21 blanc , et l'humecter d'un mélange à parties égales de sucre en poudre, d'hvile d'olive et de vin. On purge un chien avec 30 grammes de manne ou avec une poignée de sel gris qu'on lui jette dans la gueule. La méthode que l'on emploie le plus ordinairement est celleci : On ouvre d'une main la gueule du chien et de l'autre on y verse la médecine, puis on a soin de tenir la gueule fermée et élevée, afin que la purgation descende dans l'estomac. On laisse alors l'animal en liberté et on a soin de tenir à sa portée de l'eau de chiendent miellée légèrement tiède et en abondance. Les chancres aux oreilles se guérissent en les cautérisant avec de Vammoniaque très-concentrée, ou simplement avec un fer chauffé à blanc. Ici, nous terminerons la nomenclature des maladies qui n'exigent pas absolument la présence du vétérinaire, et que l'on peut essayer de traiter soi-môme. Néanmoins on fera toujours bien d'en appeler un si l'on en a la facilité, et cela devient môme indispensable pour certaines maladies d'un traitement plus difQcile, comme par exemple, \os dartres, Vangine, \cs blessures graves, Vempoisonne~ ment, V épilepsie, Vétruffure, etc. Quand un chien est seu .ement soupçonné d'hydrophobie ou rage, il doit être tué sur-le-champ. Cependant, si on y tient beaucoup, on peut se borner à l'enchaîner solidement dans un lieu fermé jusqu'à ce que les symptômes n'en soient plus douteux. Agir avec négligence ou insouciance dans ce cas est un crime aux yeux de la philanthropie et de la morale. § 5. DRESSAGE DES CHIENS COURANTS. On choisira de préférence le chien courant français, anglais ou basset de bonne race pure, à oreilles longues et entièrement pendantes, marquées de feu, à pied de lièvre, d jarret prononcé, à devant ouvert, à longue haleine, etc. Digilized by Coogle

blanc, et l'humecter d'un mélange à parties égales de *sucre en poudre, d'huile d'olive* et de *vin*.

On *purge un chien* avec 30 grammes de manne ou avec une poignée de sel gris qu'on lui jette dans la gueule. La méthode que l'on emploie le plus ordinairement est celle-ci : On ouvre d'une main la gueule du chien et de l'autre on y verse la médecine, puis on a soin de tenir la gueule fermée et élevée, afin que la purgation descende dans l'estomac. On laisse alors l'animal en liberté et on a soin de tenir à sa portée de *l'eau de chiendent miellée* légèrement tiède et en abondance.

Les *chancres aux oreilles* se guérissent en les cautérisant avec de l'*ammoniaque* très-concentrée, ou simplement avec un fer chauffé à blanc.

Ici, nous terminerons la nomenclature des maladies qui n'exigent pas absolument la présence du vétérinaire, et que l'on peut essayer de traiter soi-même. Néanmoins on fera toujours bien d'en appeler un si l'on en a la facilité, et cela devient même indispensable pour certaines maladies d'un traitement plus difficile, comme par exemple, les *dartres*, l'*angine*, les *blessures graves*, l'*empoisonnement*, l'*épilepsie*, l'*étruffure*, etc.

Quand un chien est seulement soupçonné d'hydrophobie ou rage, il doit être tué sur-le-champ. Cependant, si on y tient beaucoup, on peut se borner à l'enchaîner solidement dans un lieu fermé jusqu'à ce que les symptômes n'en soient plus douteux. Agir avec négligence ou insouciance dans ce cas est un crime aux yeux de la philanthropie et de la morale.

§ 5. DRESSAGE DES CHIENS COURANTS.

On choisira de préférence le *chien courant français*, *an-*

22 PREMIÈRE PARTIE. Ce n’est guère qu’à l’âge d’un an qu’on s’occupe à dresser le jeune chien courant. On l’accouple, on l’habitue au collier à grelot^ et on lui apprend à connaître les sons de la trompe. Le chien courant chasse de race, donne naturellement de la voix avec un gosier plus ou moins brillant, sur les voies fraîches et surtout à vue. Quand le jeune chien s’écarte de la meute, qu’il reste indécis sur la lisière du bois, on l'excite en lui montrant du doigt le lieu où les autres chiens donnent de la voix et en criant , écoute, écoute, au retour. S'il ne part point malgré vos efforts pour le mettre dans la bonne voie, la mieux est de l’attacher à un arbre où l’on vient le reprendre plus tard, ou de le lier à d’autres couples qui ne donnent pas encore. On choisit le temps du rut des cerfs pour mieux dresser les jeunes chiens ; on ne les découple qu’à vue, avec de vieux chiens du môme pied, sur l’animal déjà fatigué ; ils s’animent, l’atteignent, contribuent à sa mort, et on les excite à la curée. La curée n’est pas toujours possible, mais on la remplace par quelques morceaux de viande qu’on trempe dans le sang de l’animal tué, ou bien on ouvre celui-ci et l’on donne aux chiens, à titre d’encouragement, le cœur et les intestins du vaincu. Quand on est sûr de leur ardeur, qu’ils ne divaguent plus, qu’ils ne rebattent plus leurs voies, on leur apprend à chasser le gros avee un collier à grelot, le menu sans grelot, à connaître le fouet, et même à se laisser rompre à la voix. § 6. DRESSAGE DES CHIENS d’aRRÊT. On choisira de préférence le chien d’arrêt braque ou. épagneul, de bonne race pure, à nez gros, à naseaux bien fendus, à cou un peu gros et court, à pied de lièvre, à Digitized by GoogI

Ce n'est guère qu'à l'âge d'un an qu'on s'occupe à dresser le jeune chien courant.

On l'accouple, on l'habitue au collier à *grelot*, et on lui apprend à connaître les sons de la trompe. Le chien *courant* chasse *de race*, donne naturellement de la voix avec un gosier plus ou moins brillant, sur les voies fraîches et surtout à vue.

Quand le jeune chien s'écarte de la meute, qu'il reste indécis sur la lisière du bois, on l'excite en lui montrant du doigt le lieu où les autres chiens donnent de la voix et en criant, *écoute*, *écoute*, au *retour*. S'il ne part point malgré vos efforts pour le mettre dans la bonne voie, la mieux est de l'attacher à un arbre où l'on vient le reprendre plus tard, ou de le lier à d'autres couples qui ne donnent pas encore.

On choisit le temps du rut des cerfs pour mieux dresser les jeunes chiens ; on ne les découple qu'à vue, avec de vieux chiens du même pied, sur l'animal déjà fatigué ; ils s'animent, l'atteignent, contribuent à sa mort, et on les excite à la curée.

La curée n'est pas toujours possible, mais on la remplace par quelques morceaux de viande qu'on trempe dans le sang de l'animal tué, ou bien on ouvre celui-ci et l'on donne aux chiens, à titre d'encouragement, le cœur et les intestins du vaincu.

Quand on est sûr de leur ardeur, qu'ils ne divaguent plus, qu'ils ne rebattent plus leurs voies, on leur apprend à chasser le *gros* avee un collier à grelot, le *menu* sans grelot, à connaître le *fouet*, et même à se laisser *rompre* à la voix.

§ 6. DRESSAGE DES CHIENS D'ARRÊT.

CHIENS. 23 poilrail élroit, à longue haleine, etc., etc. Depuis quelques années on en possède en France une race connue sous le nom d'épagneuls anglais, précieuse par le nez, la docilité et la facilité de son éducation. Ces chiens, pour être de race pure, doivent être d'une taille légère et grande, à soies longues, peu frisées ; ils doivent être blancs, avec des taches blondes, ou d'un roux jaunâtre; leurs nez doit être blond et leurs yeux jaunes. Ils arrêtent naturellement. Ces chiens sont excellents pour la plaine et le bois; au printemps et en automne, ils vont très-bien au marais ; mais comme tous les épagneuls, ils craignent beaucoup la chaleur en été. Dès que le jeune chien a quitté sa mère, il faut lui ap>prendre à suivre son maître et à obéir à sa voix. A l'âge de cinq ou six mois, on lui apprend à rapporter. On empaille une peau de jeune lapin qu'on lui jette à quelque distance , en lui disant apporte. S'il ne va pas de lui-même, on l'y conduit; s'il ne ramasse pas la peau, on lui fait baisser la tête et on la lui introduit dans la gueule, que l'on ouvre doucement avec le pouce de la main gauche; on le maintient ainsi quelques instants, en le caressant; on recommence, et s'il rapporte bien , on le caresse de nouveau, et on lui donne un morceau de pain, de sucre, ou quelques friandises. Quand il a déjeà rapporté plusieurs fois, s'il lâche la peau, on le corrige doucement. On substitue successivement du gibier empaillé, du gibier mort et du gibier vivant, pour lui apprendre à ne pas avoir la dent dure et à rapporter le gibier en vie sans le laisser échapper. Si ces leçons ne suffisaient pas, il faudrait attendre la saison de la pariade de la perdrix, c'est-à-dire le mois de mars, pour le dresser à arrêter et à rapporter avec le collier de force. Mais on ne le dressera jamais sur la caille, sous peine de le voir naziller et quêter le nez à terre. En attendant, on lui montrera à obéir, à revenir à Digiiized by Google

poitrail étroit, à *longue haleine*, etc., etc. Depuis quelques années on en possède en France une race connue sous le nom d'épagneuls anglais, précieuse par le nez, la docilité et la facilité de son éducation. Ces chiens, pour être de race pure, doivent être d'une taille légère et grande, à soies longues, peu frisées; ils doivent être blancs, avec des taches blondes, ou d'un roux jaunâtre; leurs nez doit être blond et leurs yeux jaunes. Ils arrêtent naturellement. Ces chiens sont excellents pour la plaine et le bois; au printemps et en automne, ils vont très-bien au marais; mais comme tous les épagneuls, ils craignent beaucoup la chaleur en été.

Dès que le jeune chien a quitté sa mère, il faut lui apprendre à suivre son maître et à obéir à sa voix.

A l'âge de cinq ou six mois, on lui apprend à rapporter. On empaille une peau de jeune lapin qu'on lui jette à quelque distance, en lui disant *apporte*. S'il ne va pas de lui-même, on l'y conduit; s'il ne ramasse pas la peau, on lui fait baisser la tête et on la lui introduit dans la gueule, que l'on ouvre doucement avec le pouce de la main gauche; on le maintient ainsi quelques instants, en le caressant; on recommence, et s'il rapporte bien, on le caresse de nouveau, et on lui donne un morceau de pain, de sucre, ou quelques friandises. Quand il a déjà rapporté plusieurs fois, s'il lâche la peau, on le corrige doucement.

On substitue successivement du gibier empaillé, du gibier mort et du gibier vivant, pour lui apprendre à ne pas avoir la *dent dure* et à rapporter le gibier en vie sans le laisser échapper.

Si ces leçons ne suffisaient pas, il faudrait attendre la saison de la pariade de la perdrix, c'est-à-dire le mois de mars, pour le dresser à *arrêter* et à *rapporter* avec le collier de force. Mais on ne le dressera jamais sur la

 la voix, d’abord à ces mots : retourne, ici, à moi; puis, au coup de sifflet ; et aussi à suivre : dei'rière, ce mot eul doit suiïiro. Le collier de force est armé en dedans de trois rangs de clous, dont la pointe dépasse le cuir de 4 àô millimètres • un second cuir assujettit les tètes de clous de telle manière qu’elles ne puissent bouger. Ce collier doit être juste au cou du chien, et une boucle sert à l’y fixer. Un piton dans lequel on passe une corde qui , ainsi doublée, doit avoir 4 à 5 mètres de longueur, sert à pouvoir à volonté, donner une saccade au collier pour en piquer le cou du chien. Sans prendre de fusil, on mène sur le terrain le chien garni de son collier de force. Dès qu’il rencontre, on le calme ci on le soutient de la voix par ce mot : bellement ; s’il s’emporte, on crie : derrière; et s’il n’obéit pas, on lui donne une saccade. Quand il a bien formé son arrêt, qu’il s’y est affermi, on l’y maintient en lui disant très-doucement et à voix basse : tout beau. Après quelques leçons, s’il n'a pas voulu s’instruire autrement à rapporter, on l’y contraint au moyen du collier de force. On l’habitue à ne pas s’emporter d’abord, puis à ne pas bouger au coup de fusil. Quand le chien, docile à la voix, calme au coup de fusil, a formé quelques arrêts bien francs, bien fermes, on s’arme d’un fusil et on fait en sorte de tuer le gibier à terre à son arrêt et sous son nez. Si le gibier part, il faut le tuer au vol; et dans l’un et l’autre cas, le faire rapporter bellement. Quand le chien sera ferme sur ses arrêts, pour la plume, on l’habituera à arrêter le poil avec un lapin domestique , ou mieux un lièvre qu’on tiendra dans un très-petit enclos. Pour faire aller le chien à l’eau, dans l’été, on jettera, à quelques pas du bord d’un ruisseau peu large, et de l’autre côté duquel sera un autre chasseur, une pièce de

CHIENS. 25 gibier blessé ; on tirera dessus et on criera apporte. Si le chien ne va pas, on l'y contraindra avec le collier de force, en lançant la corde au chasseur qui est sur l'autre bord. Quand le chien, docile à la voix et au sifflement, sera ainsi dressé, on l'habituera à battre la plaine en tous sens au geste de son maître, à revenir sans cesse sur lui en rabattant, à suivre au pied le gibier blessé, à ne jamais le perdre, et alors il sera complètement dressé. Quant aux singeries de garder le pain qu'on lui met sur le nez, d'aller chercher le mouchoir laissé sur la rouie, etc. , etc. , si elles sont bonnes pour des chiens de salon, elles ne conviennent nullement à des chiens de chasse. § 7. DE QUELQUES RACES DE CHIENS D'aRRÊT. Nous avons déjà parlé du chien épagneul anglais, aussi n'y reviendrons-nous plus. Il faut convenir que l'engouement qu'on avait autrefois pour les chiens anglais a beaucoup diminué, peutêtre ne les estime-t-on pas ce qu'ils valent. On n'a pas assez réfléchi que leurs défauts tiennent à l'ignorance de notre langue. Lorsqu'on les fait venir tout dressés, il faudrait aussi faire venir celui qui les a élevés. Des chasseurs qui, au lieu de se procurer des chiens tout formés, achètent des lices pleines, ou de jeunes chiens, reconnaîtront la justesse de cette observation. Tout le monde sait que ce qui frappe le plus les chiens, c'est l'intonation, c'est la chute du mot plutôt que le mot; eh bien! si ces intonations sont différentes, comment les chiens les mieux dressés les entendraient-ils? Il y a plus, il faut reconnaître que ces animaux entendent d'autant moins qu'ils sont plus dressés, et qu'on en tirerait un meilleur parti si on ne leur avait rien appris du tout. Il en est, en effet, du chien comme du cheval : si un cavalier monte un cheval mal Chasseur. 3 Digilized by Google

gibier blessé ; on tirera dessus et on criera *apporte*. Si le chien ne va pas, on l'y contraindra avec le collier de force, en lançant la corde au chasseur qui est sur l'autre bord.

Quand le chien, docile à la voix et au sifflement, sera ainsi dressé, on l'habituera à battre la plaine en tous sens au geste de son maître, à revenir sans cesse sur lui en *rabattant*, à suivre au pied le gibier blessé, à ne jamais le perdre, et alors il sera complètement dressé.

Quant aux *singeries* de *garder* le pain qu'on lui met sur le nez, d'aller chercher le mouchoir laissé *sur la route*, etc., etc., si elles sont bonnes pour des chiens de salon, elles ne conviennent nullement à des chiens de chasse.

§ 7. DE QUELQUES RACES DE CHIENS D'ARRÊT.

Nous avons déjà parlé du chien épagneul anglais, aussi n'y reviendrons-nous plus.

Il faut convenir que l'engouement qu'on avait autrefois pour les chiens anglais a beaucoup diminué, peut-être ne les estime-t-on pas ce qu'ils valent. On n'a pas assez réfléchi que leurs défauts tiennent à l'ignorance de notre langue. Lorsqu'on les fait venir tout dressés, il faudrait aussi faire venir celui qui les a élevés. Des chasseurs qui, au lieu de se procurer des chiens tout formés, achètent des lices pleines, ou de jeunes chiens, reconnaîtront la justesse de cette observation. Tout le monde sait que ce qui frappe le plus les chiens, c'est l'intonation, c'est la chute du mot plutôt que le mot; eh bien ! si ces intonations sont différentes, comment les chiens les mieux dressés les entendraient-ils? Il y a plus, il faut reconnaître que ces animaux entendent d'autant moins qu'ils sont plus

 dressé, il pourra en venir à bout, mais un homme qui ne connaît rien à l'équitation ne pourra tirer aucun parti du cheval le plus parfait. L'épagneul ordinaire se distingue aisément du braque par sa robe à longues soies plus ou moins frisées ou bouclées, nuancée des mêmes couleurs. Cette race convient parfaitement dans les pays un peu couverts et principalement dans les plaines marécageuses, parce qu'il va parfaitement à l'eau ; il a pour son maître un attachement plus prononcé que le braque; généralement il est moins gourmand et moins coureur; mais pendant les chaleurs de l'été, lorsque la terre est un peu sèche, il perd facilement l'odorat. La braque ordinaire est le chien qui conserve le mieux son nez pendant l'été et dans sa vieillesse. Sa tête est grosse; son museau carré, en mufle de veau; son œil est vif, très-expressif, pas très-grand; ses narines bien ouvertes, et ses lèvres pendantes sur les côtés. Son cou doit être court et fort, sa poitrine large, sa croupe et son dos arrondis, ses pattes robustes et musclées, ses pieds larges. Son poil est toujours ras, fin et luisant sur la tête et les oreilles quand il se porte bien, blanc, taché de marron ou de brun plus ou moins foncé, jamais de noir ni de jaunâtre si sa race n'a pas été mâtinée. Sa taille varie de 54 à 65 centimètres. Dans le pays de plaine, le braque est le meilleur chien couchant que l'on puisse avoir, par la raison que son odorat résiste très-bien à la chaleur et à la sécheresse. Mais dans le marais il ne vaut pas l'épagneul , non-seulement parce qu'il ne va pas bien â l'eau, mais encore parce que la chasse au marais lui fait venir aux jarrets des nodosités qui le mettent hors de service à un âge peu avancé. Il est moins obéissant que les autres races, plus têtu, plus obstiné, et craint moins les coups que souvent on est obligé de ne pas lui ménager pour dompter son caractère. Il est très-gourmand, coureur de chiennes, et Digiti.
I)y Google

dressé, il pourra en venir à bout, mais un homme qui ne connaît rien à l'équitation ne pourra tirer aucun parti du cheval le plus parfait.

L'épagneul ordinaire se distingue aisément du braque par sa robe à longues soies plus ou moins frisées ou bouclées, nuancée des mêmes couleurs. Cette race convient parfaitement dans les pays un peu couverts et principalement dans les plaines marécageuses, parce qu'il va parfaitement à l'eau ; il a pour son maître un attachement plus prononcé que le braque; généralement il est moins gourmand et moins coureur; mais pendant les chaleurs de l'été, lorsque la terre est un peu sèche, il perd facilement l'odorat.

La braque ordinaire est le chien qui conserve le mieux son nez pendant l'été et dans sa vieillesse. Sa tête est grosse; son museau carré, en mufle de veau; son œil est vif, très-expressif, pas très-grand; ses narines bien ouvertes, et ses lèvres pendantes sur les côtés. Son cou doit être court et fort, sa poitrine large, sa croupe et son dos arrondis, ses pattes robustes et musclées, ses pieds larges. Son poil est toujours ras, fin et luisant sur la tête et les oreilles quand il se porte bien, blanc, taché de marron ou de brun plus ou moins foncé, jamais de noir ni de jaunâtre si sa race n'a pas été mâtinée. Sa taille varie de 54 à 65 centimètres.

Dans le pays de plaine, le braque est le meilleur chien couchant que l'on puisse avoir, par la raison que son odorat résiste très-bien à la chaleur et à la sécheresse. Mais dans le marais il ne vaut pas l'épagneul, non-seulement parce qu'il ne va pas bien à l'eau, mais encore parce que la chasse au marais lui fait venir aux jarrets des nodosités qui le mettent hors de service à un âge peu avancé. Il est moins obéissant que les autres races, plus

 assez hargneux; néanmoins il est très-intelligent, etuno fois bien dressé, loin de se gâter avec un mauvais chasseur, il est capable de se plier à toutes ses fantaisies sans oublier sa première éducation et les bons principes de chasse qu'il a reçus. Il est assez attaché à son maître, mais cependant on l'en fait changer assez aisément, et beaucoup suivent à la chasse le premier chasseur venu, qu'ils quittent néanmoins au retour. L'épagneul n'a pas ces défauts. Le braque d'Espagne ne se distingue du précédent que par son nez fendu. Généralement il ne le vaut pas. Le braque de Bengale a des formes moins carrées que le braque ordinaire; sa tête est un peu plus allongée; son corps, indépendamment des larges taches brunes, est encore entièrement moucheté de petites taches. Il a les yeux marqués de feu, et souvent même les pattes de devant. Il est plus soumis et plus fidèle que le braque ordinaire, mais rarement il a son intelligence et la perfection de son nez. Le griffon diffère des précédents par un poil long et raide, quelquefois entièrement fauve, le plus souvent avec des taches brunes ou jaunâtres ; par sa tête plus arrondie, son museau moins épais et ses oreilles plus courtes. Il va bien à l'eau, a de l'intelligence, devient excellent quand il est bien dressé, mais généralement il a le caractère sournois, et peu d'attachement pour son maître. Beaucoup de griffons, après un arrêt ferme et tenu assez longtemps sur un lièvre ou après le coup de fusil, mènent le lièvre à la voix pendant une demi-heure, et quelquesuns plus longtemps. Quoi qu'on en ait dit, tout chien couchant ou d'arrêt marqué de noir est mâtiné. La grande question des queues n'est pas encore résolue* mais elle s'agite beaucoup à Paris et dans "les départements. Les uns s'élèvent contre cette mutilation barbare qui, disent-ils, défigure le chien d'arrêt; les autres soutiennent d'abord que la mutilation rend le chien plus Digitized by Google

assez hargneux; néanmoins il est très-intelligent, et une fois bien dressé, loin de se gâter avec un mauvais chasseur, il est capable de se plier à toutes ses fantaisies sans oublier sa première éducation et les bons principes de chasse qu'il a reçus. Il est assez attaché à son maître, mais cependant on l'en fait changer assez aisément, et beaucoup suivent à la chasse le premier chasseur venu, qu'ils quittent néanmoins au retour. L'épagneul n'a pas ces défauts.

Le braque d'Espagne ne se distingue du précédent que par son nez fendu. Généralement il ne le vaut pas.

Le braque de Bengale a des formes moins carrées que le braque ordinaire; sa tête est un peu plus allongée; son corps, indépendamment des larges taches brunes, est encore entièrement moucheté de petites taches. Il a les yeux marqués de feu, et souvent même les pattes de devant. Il est plus soumis et plus fidèle que le braque ordinaire, mais rarement il a son intelligence et la perfection de son nez.

Le griffon diffère des précédents par un poil long et raide, quelquefois entièrement fauve, le plus souvent avec des taches brunes ou jaunâtres; par sa tête plus arrondie, son museau moins épais et ses oreilles plus courtes. Il va bien à l'eau, a de l'intelligence, devient excellent quand il est bien dressé, mais généralement il a le caractère sournois, et peu d'attachement pour son maître. Beaucoup de griffons, après un arrêt ferme et tenu assez longtemps sur un lièvre ou après le coup de fusil, mènent le lièvre à la voix pendant une demi-heure, et quelques-uns plus longtemps.

Quoi qu'on en ait dit, tout chien couchant ou d'arrêt marqué de noir est mâtiné.

La grande question des queues n'est pas encore résolue, mais elle s'agite beaucoup à Paris et dans les départe-

 léger, plus svelte, plus beau, et qu'elle est utile, indispensable, sous peine de compromettre le résultat de la chasse. Voyez, disent-ils, cette grande queue frappant perpétuellement la luzerne, la bruyère, le chanvre, le jeune taillis, la vigne où se sont réfugiées la caille ou la perdrix rouge. Le bruit qu'elle fait effraie le gibier, il ne tient plus, et le chasseur ne peut arriver à temps. Quel chasseur ignore que l'attitude de la queue coupée varie ses mouvements selon le gibier, et que la queue longue n'a qu'un seul mouvement, quel que soit ce gibier ? Ces raisons sont graves, et tout bien considéré, nous inclinons pour que chacun fasse ce qui lui convient le mieux. Une croyance assez répandue, est que la queue du chien renferme à son extrémité un petit ver qui est la cause de la maladie, et bien des personnes sont d'avis de couper la dernière phalange, afin d'en préserver l'animal. Disons que tout ceci est inexact; le siège de la maladie étant dans les voies respiratoires, la queue est entièrement étrangère à l'inflammation de ces muqueuses. Il n'est utile de couper la queue aux chiens que pour donner moins de prise aux animaux qu'ils combattent. L'amputation de la queue et quelquefois des oreilles ne sont nécessaires que pour les chiens courants destinés à la chasse du sanglier, du loup et du renard, ainsi que pour les terriers qui chassent naturellement le rat. ' L'amputation des oreilles est tellement générale pour les terriers, qu'il semblerait étonnant aujourd'hui de voir un chien de cette espèce avec de longues oreilles. y Digitized by Google

ARMES. 29 CHAPITRE III. Armes. Les armes en usage à la chasse sont le couteau de chasse et le fusil. Le couteau de chasse connu de tout le monde, et que l'on trouve chez tous les armuriers, doit être solide, bien trempé et bien affilé. On ne l'emploie que dans les grandes chasses à courre ou dans les chasses organisées contre l'ours, le lion et les autres bêtes féroces étrangères à notre climat. Plus d'un chasseur dont la balle mal diri" gée n'avait pas abattu son ennemi, a dû son salut à son sang-froid et à son couteau. Ces chasses, qui sont de véritables expéditions où l'homme joue sa vie contre cellç d'un animal plus fort et plus agile que lui, n'entrent pas dans le cadre de cet ouvrage. La chasse , telle que nous la comprenons aujourd'hui, est devenue essentiellement bourgeoise. Sauf quelques fêtes cynégétiques que donnent de temps à autre les souverains et les rois de la finance, elle n'est plus que le plaisir du bourgeois dont la ‘ seule arme est le fusil. L'arc et Varbalète, ces armes antiques consacrées à la chasse, ont été remplacées très-anciennement en France, par Vescopette et V arquebuse simple, à mèche et à rouet, auxquelles ont succédé, depuis plus d'un siècle, les fusils simples et doubles à silex; ces fusils ont été remplacés à leur tour, par les fusils doubles, à chien percutant, vulgairement connus sous le nom de fusils à piston. Ces armes, dans lesquelles un marteau, substitué au chien à pierre, fait, par sa percussion, fulminer une amorce qui communique le feu à la charge , ont l'avantage inappréciable et incontestable de faire feu malgré le vent et la pluie, et de laisser au tireur, qui n'est plus incommodé
Digitized by Google

CHAPITRE III.

Armes.

Les armes en usage à la chasse sont le *couteau de chasse* et le *fusil*. Le couteau de chasse connu de tout le monde, et que l'on trouve chez tous les armuriers, doit être solide, bien trempé et bien affilé. On ne l'emploie que dans les grandes chasses à courre ou dans les chasses organisées contre l'ours, le lion et les autres bêtes féroces étrangères à notre climat. Plus d'un chasseur dont la balle mal dirigée n'avait pas abattu son ennemi, a dû son salut à son sang-froid et à son couteau. Ces chasses, qui sont de véritables expéditions où l'homme joue sa vie contre celle d'un animal plus fort et plus agile que lui, n'entrent pas dans le cadre de cet ouvrage. La chasse, telle que nous la comprenons aujourd'hui, est devenue essentiellement bourgeoise. Sauf quelques fêtes cynégétiques que donnent de temps à autre les souverains et les rois de la finance, elle n'est plus que le plaisir du bourgeois dont la seule arme est le fusil.

L'*arc* et l'*arbalète*, ces armes antiques consacrées à la chasse, ont été remplacées très-anciennement en France, par l'*escopette* et l'*arquebuse simple*, à *mèche* et à *rouet*, auxquelles ont succédé, depuis plus d'un siècle, les *fusils simples* et *doubles* à silex; ces fusils ont été remplacés à leur tour, par les *fusils doubles*, à chien *percutant*, vulgairement connus sous le nom de *fusils à piston*. Ces armes, dans lesquelles un *marteau*, substitué au *chien à pierre*, fait, par sa percussion, fulminer une *amorce* qui communique le feu à la charge, ont l'avantage *inappré-*

 ni de la flamme ni de la fumée de l'amorce, la facilité de bien juger la portée du coup. L'effet des amorces fulminantes est si prompt, qu'après s'en être servi, on est tenté de croire que les meilleurs fusils à silex font toujours long feu. Il est juste de dire qu'à égalité de charge, l'énergie de la poudre fulminante ajoute singulièrement à la portée. Le fusil à piston a été lui-même détrôné par le fusil Lefaucheux ou fusil à bascule, qui est aujourd'hui entre les mains de tous les chasseurs. Cette arme réunit toutes tes conditions désirables : promptitude de charge, sécurité parfaite, justesse au tir avec au moins autant de pénétration et de portée que le fusil à piston ou à baguette. Aussi a-t-elle opéré une révolution complète dans l'armement des chasseurs. Cependant le fusil à baguette est encore en usage aujourd'hui, surtout chez les vieux amar teurs de chasse et chez les braconniers ; les uns le conservent par habitude, les autres ne peuvent mettre le prix à une arme qu'ils auraient déjà adoptée sans cette raison majeure. Nous donnerons donc la description du fusil à baguette et du fusil Lefaucheux. Quant au fusil à silex, il est si ' généralement abandonné, qu'il ne figure plus que dans les trophées d'armes ; aussi nous abstiendrons-nous d'entrer dans le moindre détail sur sa construction et son usage. § 1. DESCRIPTION. Le fusil à baguette se charge par le bout du canon; sa construction ne diffère guère de celle du fusil de munition. La charge est refoulée flans la culasse par une baguette et la percussion se fait au moyen d'une amorce fulminante contenue dans une capsule placée sur la lumière et sur laquelle le chien vient frapper. Le fusil Lefaucheux ou à bascule diffère du fusil à baguette, en ce que la charge toute préparée, que l'on Digitized by Google

ni de la flamme ni de la fumée de l'amorce, la facilité de bien juger la portée du coup. L'effet des amorces fulminantes est si prompt, qu'après s'en être servi, on est tenté de croire que les meilleurs fusils à silex font toujours long feu. Il est juste de dire qu'à égalité de charge, l'énergie de la poudre fulminante ajoute singulièrement à la portée. Le fusil à piston a été lui-même détrôné par le fusil *Lefaucheux* ou fusil à *bascule*, qui est aujourd'hui entre les mains de tous les chasseurs. Cette arme réunit toutes les conditions désirables : promptitude de charge, sécurité parfaite, justesse au tir avec au moins autant de pénétration et de portée que le fusil *à piston* ou *à baguette*. Aussi a-t-elle opéré une révolution complète dans l'armement des chasseurs. Cependant le fusil à baguette est encore en usage aujourd'hui, surtout chez les vieux amateurs de chasse et chez les braconniers ; les uns le conservent par habitude, les autres ne peuvent mettre le prix à une arme qu'ils auraient déjà adoptée sans cette raison majeure.

Nous donnerons donc la description du *fusil à baguette* et du *fusil Lefaucheux*. Quant au fusil à silex, il est si généralement abandonné, qu'il ne figure plus que dans les trophées d'armes ; aussi nous abstiendrons-nous d'entrer dans le moindre détail sur sa construction et son usage.

§ 1. DESCRIPTION.

Le *fusil à baguette* se charge par le bout du canon; sa construction ne diffère guère de celle du fusil de munition. La charge est refoulée dans la culasse par une baguette et la percussion se fait au moyen d'une amorce fulminante contenue dans une capsule placée sur la lumière et sur laquelle le chien vient frapper.

ARUES. 31 nomme cartouche, s’introduit par le tonnerre du canon. Cette cartouche se compose d’un culot en cuivre sur lequel est emboutie une douille en papier de la grosseur de la chambre du canon. C’est dans cette douille que se mettent les charges de poudre et de plomb. La percussion est opérée au moyen d’une broche en cuivre qui traverse diamétralement le culot. La partie (de la broche) qui est dans le culot forme une pointe qui est coiffée d’une amorce ; l’autre extrémité de la broche sort du culot d’environ un centimètre. Quand la cartouche est dans le canon, cette broche se trouve sous le chien, qui, en s’abattant, opère la percussion. Afin d’éviter les échappements de gaz, le canon est ajusté sur une ba.scule; Cette bascule se referme avec une clef qui entre dans deux crochets ajustés au canon ; c’est la plus solide des fermetures. Pour charger le fusil Lefaucheux, il suffit de mettre les chiens au cran de repos, de tirer la clef de gauche à droite (ce qui fait basculer le canon), d’introduire les deux cartouches, puis de refermer la clef en la repoussant de droite à gauche. On n’a plus ensuite qu’à armer et à faire feu. Inutile de dire que les fusils Lefaucheux sont toujours mieux exécutés dans la maison de l’inventeur, rue Vivienne, maison justement récompensée à l’exposition universelle de 1855, par la médaille d'honneur. § 2. CANONS. La première qualité d’un fusil est la solidité du canon, et c’est à quoi le chasseur doit faire le plus d’attention. Un vieux proverbe dit t[ü’t7 vaut mieux 'porter deux livres de fer de plus à la chasse, que le bras à la lace pendant toute sa vie. On fabrique cinq sortes de canons de fusils : 1«> l’ordinaire; 2" le tordu; S» le rubané; 4® le damassé; 5® le damas moiré. Digitized by Google

nomme *cartouche*, s'introduit par le tonnerre du canon. Cette cartouche se compose d'un culot en cuivre sur lequel est emboutie une douille en papier de la grosseur de la chambre du canon. C'est dans cette douille que se mettent les charges de poudre et de plomb. La percussion est opérée au moyen d'une broche en cuivre qui traverse diamétralement le culot. La partie (de la broche) qui est dans le culot forme une pointe qui est coiffée d'une amorce; l'autre extrémité de la broche sort du culot d'environ un centimètre. Quand la cartouche est dans le canon, cette broche se trouve sous le chien, qui, en s'abattant, opère la percussion. Afin d'éviter les échappements de gaz, le canon est ajusté sur une bascule; Cette bascule se referme avec une clef qui entre dans deux crochets ajustés au canon; c'est la plus solide des fermetures. Pour charger le fusil Lefaucheux, il suffit de mettre les chiens au cran de repos, de tirer la clef de gauche à droite (ce qui fait basculer le canon), d'introduire les deux cartouches, puis de refermer la clef en la repoussant de droite à gauche. On n'a plus ensuite qu'à armer et à faire feu. Inutile de dire que les fusils Lefaucheux sont toujours mieux exécutés dans la maison de l'inventeur, rue Vivienne, maison justement récompensée à l'exposition universelle de 1855, par la médaille d'honneur.

§ 2. CANONS.

La première qualité d'un fusil est la solidité du canon, et c'est à quoi le chasseur doit faire le plus d'attention. Un vieux proverbe dit qu'*il vaut mieux porter deux livres de fer de plus à la chasse, que le bras à la lace pendant toute sa vie.*

On fabrique cinq sortes de canons de fusils : 1° l'*or-*

32 PREMIÈRE PARTIE. Nous n'entrerons dans aucun détail sur le canon ordinaire, parce qu'il n'est plus employé que pour les armes de guerre. Le canon tordu est fabriqué comme le canon ordinaire; mais lorsqu'il est soudé longitudinalement, on le fait rougir, on le place dans un étau, et on le tord à diverses reprises, de manière que la soudure forme une spirale, ce qui lui donne beaucoup plus de solidité. — Les canons fabriqués à Paris sont tordus dans toute leur longueur, mais ceux faits en province ne le sont pas ordinairement à l'extrémité , ce qui vient de la différencê des procédés employés pour les toi'dre. On reconnaît aisément les canons tordus par ce procédé : avec une lime douce, on éclaircit une petite place sous le canon, puis avec un pinceau, on y passe un peu d'eau forte (acide nitrique); alors la soudure se découvre parfaitement et l'on voit si elle est en spirale, et en répétant l'opération aux deux extrémités du canon, on s'assure s'il est tordu dans toute sa longueur. Le canon à ruban le dispute en solidité au canon tordu ; il est même préférable si le second n'était pas tordu dans toute sa longueur. Pour en donner une idée précise, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails relatifs à sa fabrication. On soude longitudinalement une mince lame de fer, comme un canon ordinaire , et on lui donne le nom de chemise. On prend une autre lame large de 27 millimètres, épaisse de 7 millimètres, nommée le ruban, et on la roule en spirale autour de la chemise. Quand le tout est bien forgé et soudé, on force le canon en enlevant à l'intérieur tout le fer de la chemise, de manière à ce que le canon ne se trouve plus fermé que du rulîan. On s'assure qu'un canon est à ruban par le moyen indiqué plus haut. D'ailleurs, on ne peut pas le confondre avec le canon tordu , parce que la soudure est presqu e transversale. Digilized by Googl(

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le *canon ordinaire,* parce qu'il n'est plus employé que pour les armes de guerre.

Le *canon tordu* est fabriqué comme le canon ordinaire; mais lorsqu'il est soudé longitudinalement, on le fait rougir, on le place dans un étau, et on le tord à diverses reprises, de manière que la soudure forme une spirale, ce qui lui donne beaucoup plus de solidité. — Les canons fabriqués à Paris sont tordus dans toute leur longueur, mais ceux faits en province ne le sont pas ordinairement à l'extrémité, ce qui vient de la différence des procédés employés pour les tordre. On reconnaît aisément les canons tordus par ce procédé : avec une lime douce, on éclaircit une petite place sous le canon, puis avec un pinceau, on y passe un peu d'eau forte (acide nitrique); alors la soudure se découvre parfaitement et l'on voit si elle est en spirale, et en répétant l'opération aux deux extrémités du canon, on s'assure s'il est tordu dans toute sa longueur.

Le *canon à ruban* le dispute en solidité au canon tordu; il est même préférable si le second n'était pas tordu dans toute sa longueur. Pour en donner une idée précise, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails relatifs à sa fabrication. On soude longitudinalement une mince lame de fer, comme un canon ordinaire, et on lui donne le nom de chemise. On prend une autre lame large de 27 millimètres, épaisse de 7 millimètres, nommée le *ruban,* et on la roule en spirale autour de la chemise. Quand le tout est bien forgé et soudé, on force le canon en enlevant à l'intérieur tout le fer de la chemise, de manière à ce que le canon ne se trouve plus formé que du ruban.

On s'assure qu'un canon est *à ruban* par le moyen indiqué plus haut. D'ailleurs, on ne peut pas le confondre

ARMES. 33 Les canons damassés se font avec un mélange de fer et d'acier, pas tout à fait en égales proportions, le fer fournissant un peu plus de la moitié du mélange. On le met en ruban et on le soude sur une chemise à peu près comme nous l'avons dit pour le canon à ruban. Quand ces canons damassés ont été fabriqués avec soin, ils sont extrêmement solides. Les canons damas moirés se fabriquent à peu près comme les canons damassés, en se servant d'un mélange de fer et acier appelé trousse. Cette trousse forme neuf petits carrés superposés en forme de damier renversé de 0,0010" carrés. On soude, puis on lamine et l'on tord. Après cette dernière opération, on en soude trois baguettes à côté l'une de l'autre pour composer le ruban ; les rubans sont ensuite roulés sur une chemise et mis au feu pour les souder. Ces canons damas moirés sont tout ce qui se fait de mieux, et nulle fabrique de canons ne peut lutter avec celles d'Albert et de Léopold Bernard de Paris. Les principales fabriques de canons de chasse sont à Paris, à Saint-Etienne et à Liège. § 3. DÉMONTAGE Dü FUSIL A BAGUETTE. Mettre les chiens aux crans de repos. La baguette enlevée, on sort le tiroir qui tient le canon sur le bois, et l'on dégage les crochets de culasses. Enlever la grande vis qui tient les deux platines sur le bois. Les vis s'enlèvent en les tournant de droite à gauche, et se remettent de gauche à droite. Canon. Les cheminées s'enlèvent en engageant dans leurs crans les doubles pointes du tourne-vis évidé. Les culasses ne doivent s'enlever que très-rarement Digitized by Google

Les *canons damassés* se font avec un mélange de fer et d'acier, pas tout à fait en égales proportions, le fer fournissant un peu plus de la moitié du mélange. On le met en ruban et on le soude sur une chemise à peu près comme nous l'avons dit pour le canon à ruban. Quand ces canons damassés ont été fabriqués avec soin, ils sont extrêmement solides.

Les *canons damas moirés* se fabriquent à peu près comme les canons damassés, en se servant d'un mélange de fer et acier appelé trousse. Cette trousse forme neuf petits carrés superposés en forme de damier renversé de 0,0010^{m} carrés. On soude, puis on lamine et l'on tord. Après cette dernière opération, on en soude trois baguettes à côté l'une de l'autre pour composer le ruban ; les rubans sont ensuite roulés sur une chemise et mis au feu pour les souder. Ces canons damas moirés sont tout ce qui se fait de mieux, et nulle fabrique de canons ne peut lutter avec celles d'Albert et de Léopold Bernard de Paris.

Les principales fabriques de canons de chasse sont à Paris, à Saint-Etienne et à Liège.

§ 3. DÉMONTAGE DU FUSIL A BAGUETTE.

Mettre les chiens aux crans de repos.

La baguette enlevée, on sort le tiroir qui tient le canon sur le bois, et l'on dégage les crochets de culasses.

Enlever la grande vis qui tient les deux platines sur le bois.

Les vis s'enlèvent en les tournant de droite à gauche, et se remettent de gauche à droite.

Canon.

34 PREMIÈRE PARTIE. avec un tourne-à-gauche, et pour cause de réparations ; il est donc prudent de laisser ce soin à l'armurier. Platine. Abattre le chien pour ne pas fatiguer le grand ressort. Enlever le grand ressort au moyen du monte-ressort* Serrer légèrement le ressort de gâchette au moyen d'un petit monte-ressort, et enlever la gâchette. Enlever le petit ressort. Enlever la bride. Enlever le clou de chien et faire sortir la noix du carré du chien, au moyen d'un chasse-goupille que l'on introduit dans le trou du clou de chien. Monture et garniture. Les pièces de la garniture étant grises de trempe, il est bien rare que l'on ait besoin de les ôter, et il vaut mieux, en général, les laisser sur le bois. Tourner et enlever la vis de sous-garde. Enlever la sous-garde. Enlever le pontet, l'écusson. Tourner et enlever les vis des ailettes des détentes. Enlever les détentes. Tourner et enlever les vis des rondelles de tiroir. Enlever le tiroir. Tourner et enlever la vis de culasse. Enlever la fausse queue de culasse. Tourner et enlever la vis de plaque de couche. Enlever la plaque de couche. Tourner et enlever la vis de porte-baguette. Enlever le porte-baguette. Enlever la vis à bois de bandoulière. Digitized by Googk

avec un tourne-à-gauche, et pour cause de réparations ; il est donc prudent de laisser ce soin à l'armurier.

Platine.

Abattre le chien pour ne pas fatiguer le grand ressort.

Enlever le grand ressort au moyen du monte-ressort.

Serrer légèrement le ressort de gâchette au moyen d'un petit monte-ressort, et enlever la gâchette.

Enlever le petit ressort.

Enlever la bride.

Enlever le clou de chien et faire sortir la noix du carré du chien, au moyen d'un chasse-goupille que l'on introduit dans le trou du clou de chien.

Monture et garniture.

Les pièces de la garniture étant grises de trempe, il est bien rare que l'on ait besoin de les ôter, et il vaut mieux, en général, les laisser sur le bois.

Tourner et enlever la vis de sous-garde.

Enlever la sous-garde.

Enlever le pontet, l'écusson.

Tourner et enlever les vis des ailettes des détentes.

Enlever les détentes.

Tourner et enlever les vis des rondelles de tiroir.

Enlever le tiroir.

Tourner et enlever la vis de culasse.

Enlever la fausse queue de culasse.

Tourner et enlever la vis de plaque de couche.

Enlever la plaque de couche.

Tourner et enlever la vis de porte-baguette.

Enlever le porte-baguette.

ARMES. 35 Nettoyage et entretien. On lavera chaque canon à l’eau chaude, en l’y refoulant avec la baguette à laver, garnie de chanvre, et changeant d’eau jusqu’à ce qu’elle sorte bien claire. Avec du chanvre sec, toujours au moyen de la baguette à laver, on essuiera le canon, en renouvelant le chanvre jusqu’à ce qu’il sorte bien sec; on passera ensuite la guenille grasse en dedans et en dehors, et on laissera sécher le canon près du feu. Un canon n’a guère besoin d’être lavé qu’après avoir tiré une quarantaine de coups. Les pièces extérieures de la platine seront nettoyées et frottées à la pièce grasse; les pièces intérieures nettoyées et polies à l’émeri très-fin et à l’huile d’olive, ou^ ce qui vaut mieùx, à l’huile de pied de bœuf, avec des curettes en bois de saule ou autre bois mou, et essuyées avec un linge bien sec qu’on passera dans les trous de toutes les vis. Les platines n’ont besoin d’être démontées de toutes pièces que tous les deux ou trois mois. Remontage {\). — 'S.o remontant le canon, après qu’il est sec et passé à la pièce grasse, on mettra un peu de suif sur le bord du bois poürempêcher la pluiede glisser entre le canon et la monture. Après le nettoyage du cjinon et des platines, on flambera l’arme et puis on l’essuiera, en la plaçant, les chiens abattus, au râtelier. En remontant la platine, on mettra le quart d’une trèspetite goutte d’huile sous la branche mobile du grand ressort, entre la noix et le corps de la platine, entre la noix et la bride, au bec de la gâchette, sous la branche (1) Pour le remontage, suivre l’ordre oppose à celui inditiuc pour le démontage. Digilized by Googk

Nettoyage et entretien.

On lavera chaque canon à l'eau chaude, en l'y refoulant avec la baguette à laver, garnie de chanvre, et changeant d'eau jusqu'à ce qu'elle sorte bien claire.

Avec du chanvre sec, toujours au moyen de la baguette à laver, on essuiera le canon, en renouvelant le chanvre jusqu'à ce qu'il sorte bien sec; on passera ensuite la guenille grasse en dedans et en dehors, et on laissera sécher le canon près du feu.

Un canon n'a guère besoin d'être lavé qu'après avoir tiré une quarantaine de coups.

Les pièces extérieures de la platine seront nettoyées et frottées à la pièce grasse; les pièces intérieures nettoyées et polies à l'émeri très-fin et à l'huile d'olive, ou, ce qui vaut mieux, à l'huile de pied de bœuf, avec des curettes en bois de saule ou autre bois mou, et essuyées avec un linge bien sec qu'on passera dans les trous de toutes les vis.

Les platines n'ont besoin d'être démontées de toutes pièces que tous les deux ou trois mois.

Remontage (1). — En remontant le canon, après qu'il est sec et passé à la pièce grasse, on mettra un peu de suif sur le bord du bois pour empêcher la pluie de glisser entre le canon et la monture.

Après le nettoyage du canon et des platines, on flambera l'arme et puis on l'essuiera, en la plaçant, les chiens abattus, au râtelier.

En remontant la platine, on mettra le quart d'une très-petite goutte d'huile sous la branche mobile du grand ressort, entre la noix et le corps de la platine, entre la noix et la bride, au bec de la gâchette, sous la branche

 mobile du petit ressort, au carré du chien, à l'extrémité taraudée de chaque vis avant de l'enfoncer. Sans démonter l'arme, on doit, pour l'entretenir, la passer à la pièce grasse chaque fois que l'on rentre de la chasse. Il est prudent de ne jamais rentrer avec une arme chargée. § 4. DÉMONTAGE DU FUSIL LEFAUCHEUX. 1® A charnière fixe, Canon. Ouvrir la clef en tournant de gauche à droite et faire basculer le canon. Repousser la broche de charnière au moyen d'un chassegoupille en donnant deux ou trois coups de marteau. Enlever la vis de clef en appuyant sur le petit ressort qui fait saillie devant la vis et qui la maintient à sa place en détournant la vis de droite à gauche. Repousser le T, au moyen d'un chasse-goupille. Garniture. Enlever la vis de bascule, les vis de sous-garde, et la sous-garde ; enlever la bascule, les platines, etc. 2® A charnière mobile. Mettre les chiens au premier cran. Ouvrir la clef en la tirant de gauche à droite. Prendre le fusil de la main gauche en le retournant. Appuyer sur le ressort qui se trouve sur le canon et pousser le devant de la bascule de droite à gauche jusqu'à ce qu'il soit horizontal. Faire coulisser vers le haut du canon le coin qui se trouve entre le devant et la bascule. Digilized by CoogI

mobile du petit ressort, au carré du chien, à l'extrémité taraudée de chaque vis avant de l'enfoncer.

Sans démonter l'arme, on doit, pour l'entretenir, la passer à la pièce grasse chaque fois que l'on rentre de la chasse. Il est prudent de ne jamais rentrer avec une arme chargée.

§ 4. DÉMONTAGE DU FUSIL LEFAUCHEUX.

1° *A charnière fixe.*

Canon.

Ouvrir la clef en tournant de gauche à droite et faire basculer le canon.

Repousser la broche de charnière au moyen d'un chasse-goupille en donnant deux ou trois coups de marteau.

Enlever la vis de clef en appuyant sur le petit ressort qui fait saillie devant la vis et qui la maintient à sa place en détournant la vis de droite à gauche.

Repousser le T, au moyen d'un chasse-goupille.

Garniture.

Enlever la vis de bascule, les vis de sous-garde, et la sous-garde ; enlever la bascule, les platines, etc.

2° *A charnière mobile.*

Mettre les chiens au premier cran.

Ouvrir la clef en la tirant de gauche à droite.

Prendre le fusil de la main gauche en le retournant.

Appuyer sur le ressort qui se trouve sur le canon et pousser le devant de la bascule de droite à gauche jus-

ARMES. 37 Soulever la crosse afin de la dégager des crochets du canon. Pour mettre en nécessaire, rabaisser le coin, remettre le devant en place, rabattre les chiens. Remontage. Mettre les chiens au premier cran. Prendre le canon de la main gauche. Appuyer sur le ressort qui se trouve sur le canon, et, en même temps, pousser le devant de bascule de droite à gauche. Faire coulisser vers le haut du canon le coin qui se trouve entre le devant et la bascule. Faire entrer la goupille de la bascule dans les crochets du canon. Abaisser le coin sur la bascule. Remettre le devant en place. Fermer la clef. Rabattre les chiens. Nettoyage. Démonter le fusil, ou l'ouvrir comme pour charger. Passer dans les canons une baguette au bout de laquelle on visse un gratte-bosse en fil d'acier, sur lequel on met quelques gouttes d'huile. Oter le gratte-bosse de la baguette et mettre à la place un chiffon que l'on passe dans les canons pour les essuyer. Passer ensuite un chiffon gras pour éviter la rouille. Les renseignements donnés dans ce chapitre seront suffisants à tous les chasseurs pour l'entretien de leurs armes, nous en sommes persuadé. Cependant, nous conseillerons aux personnes qui voudraient de plus amples Chasseur. 4 Digitized by Google

Soulever la crosse afin de la dégager des crochets du canon. Pour mettre en nécessaire, rabaisser le coin, remettre le devant en place, rabattre les chiens.

Remontage.

Mettre les chiens au premier cran.

Prendre le canon de la main gauche.

Appuyer sur le ressort qui se trouve sur le canon, et, en même temps, pousser le devant de bascule de droite à gauche.

Faire coulisser vers le haut du canon le coin qui se trouve entre le devant et la bascule.

Faire entrer la goupille de la bascule dans les crochets du canon.

Abaisser le coin sur la bascule.

Remettre le devant en place.

Fermer la clef.

Rabattre les chiens.

Nettoyage.

Démonter le fusil, ou l'ouvrir comme pour charger.

Passer dans les canons une baguette au bout de laquelle on visse un gratte-bosse en fil d'acier, sur lequel on met quelques gouttes d'huile.

Oter le gratte-bosse de la baguette et mettre à la place un chiffon que l'on passe dans les canons pour les essuyer.

Passer ensuite un chiffon gras pour éviter la rouille.

Les renseignements donnés dans ce chapitre seront suf-

PREMIÈRE PARTIE. 38 détails, ou qui auraient des fusils de systèmes particuliers, de recourir au Manuel de l'Ârmurier, par M. P. Désormeaux, 2 vol., G fr., qui fait partie de VEncycl&péd^ Roret. CHAPITRE IV. inanitions. Poudre. Un simple mélange en certaines proportions de salpêtre, de soufre et de charbon, forme la poudre qu'une étincelle enflamme et fait détonner avec fracas, en détruisant les obstacles qui s'opposent à sa force d'expansion. C'est cette force d'expansion qui, dans un fusil, chasse au loin le plomb meurtrier, et qui occasionne en même temps le recul que le chasseur sent d'autant moins qu'il épaule mieux son arme, et que cette arme a une couche mieux pentée et plus avantageuse, § 1er. CHOIX ET ÉPREUVE. La bonté de la poudre pour la chasse ne dépend pas uniquement de sa force d'expansion, mais encore de iantanéité de son inflammation, du peu de crasse qu'elle laisse apres la combustion , et enfin de sa densité , qui rend son grain peu friable, peu susceptible de prendre l'humidité, et conséquemment très -facile à conserver longtemps sans altération. Un grain d'une finesse extrême, qui se mêle en partie à la crasse humide du canon qui a tiré plusieurs coups, ne convient pas davantage à la chasse qu'un grain trop gros qui passe difficilement à travers le canal de lumière; un grain moyen, sans poussier, bien formé, très-égal et suffisamment lissé, est le plus convenable. Quant aux éprouvettes, la variation des ressorts, la capacité fixe de la chambre, sa forme, qui n'a rien de comDigiiized by Google

MÜMTIONS. 39 mun avec un canon de fusil, en font des instruments qui ne sont pas comparables entre eux, et n'atteignent nullement le but auquel on les destine. ^ Je crois donc devoir recommander aux chasseurs le mode suivant d'épreuve, qui, pour être très-ancien, ne me semble pas moins le plus simple, le plus facile et le moins dispendieux de tous ceux en usage jusqu'à présent. Disposer en tas, sur une feuille blanche de papier à leHrSy quelques pincées de la poudre à essayer, et y mettre le feu. Si la poudre s'enflamme vivement, et qu'en détonnant elle ne laisse que peu ou point de trace sur le papier, eUe cras$era peu le fusil. Mettre dons le fusil une charge ordinaire de la poudre d'essai et de plomb {cendrée) ; tirer au blanc à quarante pas, dans une double main de papier gris : la manière dont le plomb aura percé indiquera la force de la poudre, que l'on jugera comparativement par le nombre des feuilles percées. U est un autre moyen d'éprouver la poudre, qui m'a toujours réussi et qui a même sur tous les autres l'avantage de vous faire connaître si la poudre est mélangée : jMrenez-en dans votre main une demi-charge de fusil, jeteî5-la dans un verre d'eau bien claire ; tout ce qui se précipitera est bon, tout ce qui surnage est mauvais. § 2. AMORCES FULMINANTES. Les amorces d'argent fulminant, et celles de chlorate de potasse, exposant le manipulateur à quelques dangers, et présentant en outre de nombreux inconvénients pour leur emploi. Nous allons nous occuper uniquement de celles de mercure de Howard, qui, à l'avantage de darder nne flamme très-vive et très-pénétrante, joignent ceui de ne pas rouiller les armes, et de ne les salir à peine. Digilized by Googif

mun avec un canon de fusil, en font des instruments qui ne sont pas comparables entre eux, et n'atteignent nullement le but auquel on les destine.

Je crois donc devoir recommander aux chasseurs le mode suivant d'épreuve, qui, pour être très-ancien, ne me semble pas moins le plus simple, le plus facile et le moins dispendieux de tous ceux en usage jusqu'à présent.

Disposer en tas, sur une feuille blanche de papier à lettre, quelques pincées de la poudre à essayer, et y mettre le feu. Si la poudre s'enflamme vivement, et qu'en détonnant elle ne laisse que peu ou *point de trace sur le papier, elle crassera peu le fusil.*

Mettre dans le fusil une charge ordinaire de la poudre d'essai et de plomb (cendrée); tirer au blanc à quarante pas, dans une double main de papier gris : la manière dont *le plomb aura percé* indiquera la *force de la poudre,* que l'on jugera comparativement par le nombre *des feuilles* percées.

Il est un autre moyen d'éprouver la poudre, qui m'a toujours réussi et qui a même sur tous les autres l'avantage de vous faire connaître si la poudre est mélangée : prenez-en dans votre main une demi-charge de fusil, jetez-la dans un verre d'eau bien claire; tout ce qui se précipitera est bon, tout ce qui surnage est mauvais.

§ 2. AMORCES FULMINANTES.

Les amorces *d'argent fulminant,* et celles de *chlorate de potasse,* exposant le manipulateur à quelques dangers, et présentant en outre de nombreux inconvénients pour leur emploi. Nous allons nous occuper uniquement de

PREMIÈRE PARTIE. 40 après un grand nombre de coups tirés, d'une crasse légère qui s'enlève facilement. Confection et choix. On met dans un matras de verre mince 1 décagramme de mercure bien pur, passé à la peau de chamois; on y verse 9 décagrammes d'acide nitrique froid à 42® Baumé, auquel on ajoute 1 décagramme d'acide hydrochlorique, et l'on chauffe graduellement le tout sur un bain de sable jusqu'à dissolution complète. On ajoute alors, en les y versant d'un trait, 6 à 7 décagrammes d'alcool froid à 32® Cartier. Il faut avoir la précaution de se servir d'un matras assez grand pour que la totalité du liquide n'en occupe que le tiers, afin d'avoir toute facilité pour remuer la liqueur pendant qu'elle chauffe graduellement jusqu'à son entière ébullition, qui produit une vive effervescence, accompagnée de vapeurs éthérisées d'une couleur blanchâtre. Quand ces vapeurs ont acquis une grande intensité, ce qui a lieu ordinairement trois ou quatre minutes après leur formation, on retire le matras du feu et on abandonne la liqueur à elle-même. Elle continue à bouillir quelque temps, et il s'y forme peu à peu un précipité blanchâtre qui se dépose au fond du vase. On attendra que le matras soit complètement refroidi pour décanter avec soin, et sans l'agiter, ce précipité qu'on lavera à plusieurs reprises sur un filtre, avec de l'eau distillée, et qu'on mettra ensuite sécher, à l'ombre et sans feu., entre des feuilles de papier brouillard. On obtiendra ainsi près de 2 décagrammes de mercure de Howard; 6 grammes de ce mercure, mélangés avec 2 grammes de poudre de chasse, produiront environ deux cents amorces. On humecte le mercure de 10 pour 100 d'eau distillée et on l'incorpore, à trois reprises différentes, avec le pulvérin humecté de 20 pour 100 d'eau distillée, tenant en dissolution un centième de gomme arabique, en le broyant Digilized by CoogI

après un grand nombre de coups tirés, d'une crasse légère qui s'enlève facilement.

Confection et choix. On met dans un matras de verre mince 1 décagramme de mercure bien pur, passé à la peau de chamois; on y verse 9 décagrammes d'acide nitrique froid à 42° Baumé, auquel on ajoute 1 décagramme d'acide hydrochlorique, et l'on chauffe graduellement le tout sur un bain de sable jusqu'à dissolution complète. On ajoute alors, *en les y versant d'un trait,* 6 à 7 décagrammes d'alcool froid à 32° Cartier. Il faut avoir la précaution de se servir d'un matras assez grand pour que la totalité du liquide n'en occupe que le tiers, afin d'avoir toute facilité pour remuer la liqueur pendant qu'elle chauffe graduellement jusqu'à son entière ébullition, qui produit une vive effervescence, accompagnée de vapeurs éthérisées d'une couleur blanchâtre. Quand ces vapeurs ont acquis une grande intensité, ce qui a lieu ordinairement trois ou quatre minutes après leur formation, on retire le matras du feu et on abandonne la liqueur à elle-même. Elle continue à bouillir quelque temps, et il s'y forme peu à peu un précipité *blanchâtre* qui se dépose au fond du vase. On attendra que le matras soit complètement refroidi pour décanter avec soin, et sans l'agiter, ce précipité qu'on lavera à plusieurs reprises sur un filtre, avec de l'eau distillée, et qu'on mettra ensuite sécher, *à l'ombre et sans feu*, entre des feuilles de papier brouillard.

On obtiendra ainsi près de 2 décagrammes de *mercure de Howard;* 6 grammes de ce mercure, mélangés avec 2 grammes de poudre de chasse, produiront environ deux cents amorces.

On humecte le mercure de 10 pour 100 d'eau distillée et on l'incorpore à trois reprises différentes, avec le pul-

MUNITIONS. 41 à chaque reprise, avec la molette, sur une table de marbre ; on le triture ainsi fortement jusqu'à ce que le mélange soit complet et la pâte bien homogène. Il faudrait un coup très-violent, frappé bien d'aplomb pour déterminer une;inflammation, et la portion frappée détonnerait seule en fusant, sans mettre le feu au reste du mélange. Cette pâte se graine et se façonne ensuite en amorces de formes diverses. , Bien peu de chasseurs prennent la peine de faire euxmêmes leurs amorces, et ils ont raison ; les premières dépenses de la confection coûteraient plus que l'on pourrait user d'amorces pendant toute la vie; le mieux est de les prendre dans le commerce; on les a meilleures et à bien plus bas prix, et l'on profite en même temps d«l moyens de perfection imaginés par l'industrie et la concurrence. Les capsules qui se font actuellement n'éclatent plus de manière à blesser, et l'enveloppe de cuivre les garantit de l'humidité , ce qui n'est pas un médiocre avantage. Tout le monde connaît les petites boites de buis ou de bois des Iles, dans lesquelles se placent les capsules ; il est préférable de se servir d'un petit sachet de peau que l'on place dans le gousset. Quelques personnes les mettent dans leur poche, mais cela n'est pas sans inconvénient : la moindre petite ordure qui s'y introduit bouche la lumière du fusil et fait rater. § 3. PLOMB A GIBIER. Pour le fabriquer, on fait couler du plomb fondu sur un crible, et en le laissant tomber de 60 à 80 mètres de hauteur dans des baquets remplis d'eau, on pall ient à obtenir des grains bien pleins et d'une sphéricité parfaite. On les calibre ensuite par numéros et on les lustre dans un lissoir avec de la mine de plomb. Les numéros 0, 1, 2, 3, servent pour le chevreuil, le ^e-^
Digitized by Google

à chaque reprise, avec la molette, sur une table de marbre; on le triture ainsi fortement jusqu'à ce que le mélange soit complet et la pâte bien homogène. Il faudrait un coup *très-violent*, frappé bien d'aplomb pour déterminer une inflammation, et la portion frappée détonnerait seule *en fusant*, sans mettre le feu au reste du mélange.

Cette pâte se graine et se façonne ensuite en amorces de formes diverses.

Bien peu de chasseurs prennent la peine de faire eux-mêmes leurs amorces, et ils ont raison; les premières dépenses de la confection coûteraient plus que l'on pourrait user d'amorces pendant toute la vie; le mieux est de les prendre dans le commerce; on les a meilleures et à bien plus bas prix, et l'on profite en même temps des moyens de perfection imaginés par l'industrie et la concurrence. Les capsules qui se font actuellement n'éclatent plus de manière à blesser, et l'enveloppe de cuivre les garantit de l'humidité, ce qui n'est pas un médiocre avantage. Tout le monde connaît les petites boîtes de buis ou de bois des Iles, dans lesquelles se placent les capsules; il est préférable de se servir d'un petit sachet de peau que l'on place dans le gousset. Quelques personnes les mettent dans leur poche, mais cela n'est pas sans inconvénient : la moindre petite ordure qui s'y introduit bouche la lumière du fusil et fait rater.

§ 3. PLOMB A GIBIER.

Pour le fabriquer, on fait couler du plomb fondu sur un crible, et en le laissant tomber de 60 à 80 mètres de hauteur dans des baquets remplis d'eau, on parvient à obtenir des grains bien pleins et d'une sphéricité parfaite. On les calibre ensuite par numéros et on les lustre dans

 nard, l’outarde, l’oie et le canard sauvage, etc.; les numéros 4, 5, 6, pour le lièvre , le lapin, le faisan, la perdrix, la caille et la bécasse ; les numéros 7 et 8, pour la grive, la bécassine, etc.; le numéro 9 (cendrée) pour lespetits oiseaux; les numéros 10, 11, 12, sont de la cendrée, si fine qu’elle ne convient guère que pour ménager le plumage des oiseaux qu’on veut empailler. § 4. MUNITIONS PROPRES AU FUSIL LbFAUCHEUX. Cartouches. — Les cartouches se trouvent aujourd’hui dans toutes les grandes villes ; mais elles sont bien mieux chargées et faites avec plus de soin dans la maison Lefaucheux. Les chasseurs qui veulent les confectionner euxmêmes peuvent les charger suivant les indications que nous donnons plus loin, en achetant les douilles ou enveloppes en papier et les culots et les bourres nécessaires. Il existe aussi des douilles en cuivre qui reservent plusieurs fois ; mais nous ne les conseillons que pour les pays lointains où l’on craint de manquer de douilles en papier; car l’usage en est moins commode. Les douilles en papier peuvent aussi quelquefois se réamorcer avec l’aide d’un instrument, appelé amorçoir» et qu’on trouve chez tous les armuriers. Manière de charger les cartouches. Verser la poudre dans la douille; • Placer dessus le culot en cuivre, en ayant soin d’en tourner les bords vers la poudre; . Mettre un carton mince; La 1/2 charge de plomb ; Un autre carton mince ; L’autre demi-charge; ' Une bourre en feutre ; Digilized by Google

nard, l'outarde, l'oie et le canard sauvage, etc.; les numéros 4, 5, 6, pour le lièvre, le lapin, le faisan, la perdrix, la caille et la bécasse; les numéros 7 et 8, pour la grive, la bécassine, etc.; le numéro 9 (cendrée) pour les petits oiseaux; les numéros 10, 11, 12, sont de la cendrée si fine qu'elle ne convient guère que pour ménager le plumage des oiseaux qu'on veut empailler.

§ 4. MUNITIONS PROPRES AU FUSIL LEFAUCHEUX.

Cartouches. — Les cartouches se trouvent aujourd'hui dans toutes les grandes villes; mais elles sont bien mieux chargées et faites avec plus de soin dans la maison Lefaucheux. Les chasseurs qui veulent les confectionner eux-mêmes peuvent les charger suivant les indications que nous donnons plus loin, en achetant les *douilles* ou enveloppes en papier et les culots et les bourres nécessaires.

Il existe aussi des douilles en cuivre qui reservent plusieurs fois; mais nous ne les conseillons que pour les pays lointains où l'on craint de manquer de douilles en papier; car l'usage en est moins commode.

Les douilles en papier peuvent aussi quelquefois se réamorcer avec l'aide d'un instrument, appelé amorçoir, et qu'on trouve chez tous les armuriers.

Manière de charger les cartouches.

Verser la poudre dans la douille;

Placer dessus le culot en cuivre, en ayant soin d'en tourner les bords vers la poudre;

Mettre un carton mince;

La 1/2 charge de plomb;

Un autre carton mince;

MUNITIONS. 43 Enduire de colle-forte ou de gomme dissoute la bourre et le papier de la douille ; Mettre un troisième carton mince ; Couper enfin avec des ciseaux l'excédant de la douille ; Quand on ne veut pas employer de colle, on se ser* d’un lissoir ou d’un sertisseur, avec lequel on forme le bourrelet de la douille, après en avoir coupé le papier à 3 millimètres du dernier carton. n faut aussi mêler au plomb de la fécule de pommes de terre ou de la cendrée tamisée. Charges des cartouches. Calibre 16. pondre. plomb. 000, 00, 0, 1, 2 . . . . 5Rr.00 33 gr. Ifo» 3, 4 ... 4 75 33 Nos 5, 6 ... 4 50 33 No* 7, 8 ... 4 25 30 N°» 9, 10 , . . . 4 00 30 Balles ... 3 00 Calibre 20. poudre. plomb. No* 000, 00, 0, 1, 2 . . . 4gr.25 30 gr. No* 3, 4 ... 4 00 30 No» 5,6 ... 3 75 30 NO* 7, 8 ... 3 50 28 No» 9, 10 ... 3 25 28 Balles , . . . 2 50 Ces différentes charges de poudre sont indiquées pour un climat tempéré comme celui de la France. Dans les pays chauds, il faut les diminuer d’environ 1/2 gramme ; dans les pays froids, au contraire, il faut les augmenter. Digiiized by Google

Enduire de colle-forte ou de gomme dissoute la bourre et le papier de la douille ;

Mettre un troisième carton mince ;

Couper enfin avec des ciseaux l'excédant de la douille ;

Quand on ne veut pas employer de colle, on se sert d'un lissoir ou d'un sertisseur, avec lequel on forme le bourrelet de la douille, après en avoir coupé le papier à 3 millimètres du dernier carton.

Il faut aussi mêler au plomb de la fécule de pommes de terre ou de la cendrée tamisée.

Charges des cartouches.

Calibre 16.	poudre.	plomb.
Nos 000, 00, 0, 1, 2.	5gr.00	33 gr.
Nos 3, 4.	4 75	33
Nos 5, 6.	4 50	33
Nos 7, 8.	4 25	30
Nos 9, 10.	4 00	30
Balles.	3 00	

Calibre 20.	poudre.	plomb.
Nos 000, 00, 0, 1, 2..	4gr.25	30 gr.
Nos 3, 4.	4 00	30
Nos 5, 6..	3 75	30
Nos 7, 8..	3 50	28
Nos 9, 10.	3 25	28
Balles.	2 50	

Ces différentes charges de poudre sont indiquées pour un climat tempéré comme celui de la France. Dans les pays chauds, il faut les diminuer d'environ 1/2 gramme ; dans les pays froids, au contraire, il faut les augmenter.

 Charger Parme. — La manière dont on charge peut influer sur la justesse du tir. Une charge trop forte repousse le tireur et peut déranger le coup en faisant relever l'arme ; du plomb mal tassé, trop fortement bourré, écarte souvent. On réglera , en tirant au blanc , la charge convenable de poudre, et l'on y conformera, au moyen du tenon et du cran, le dé de la poire à poudre. La proportion qui doit exister entre la quantité de poudre et celle du plomb , est comme 1 est à 7, c'est-à-dire, que si l'on met, par exemple, 4 grammes de poudre, il faudra 30 grammes de plomb ; cependant ces proportions , selon que l'atmosphère est sèche ou humide et la poudre forte ou faible, peuvent varier. Les chiens abattus, on mettra la poudre , et par-dessus, une bourre qu'on tassera (1), sans la battre trop fortement. On mettra le plomb, en le tassant par quelques secousses, et par-dessus une bourre qu'on assurera ' sans la battre. On relèvera les chiens, on verra si la poudre emplit le canal de la lumière , et l'on placera les amorces fulminantes, qu'on assurera en abattant doucement les chiens. Quand on a tiré, on doit recharger aussitôt, pendant que le canon est échauffé et les chiens au débandé, sans (!) Les meilleures bourres sont faites de poils de vache enveloppés de papier brouillard.

TIR. 45 essuyer l’arme , et surtout sans souffler dedans comme quelques chasseurs en ont la mauvaise habitude ; cette haleine, toujours humide, rend la crasse du canon plus susceptible de retenir la poudre qu’on y verse, et diminue d’autant la charge, en la rendant d’ailleurs moins sèche. Les lingots, les balles accouplées, les chevrotines, ne valent pas à beaucoup près, pour la justesse du tir, la batte sèche du calibre exact. Quand on charge une arme, ou qu’on la porte, les chiens bandés, il faut avoir soin que la bouche du canon soit en l’air, et qu’on ne puisse blesser les autres chasseurs si le coup partait accidentellement. EpatUer , ajuster. — Il faut, pour bien tirer, mettre en joue ou épauler vite, ajuster sans se presser, viser juste ; et quand on tient le gibier à l’œil, presser franchement la détente sans à-coup, et surtout* sans aucune secousse qui 1 puisse déranger l’arme. Pour qu’un fusil soit facile à i épauler, il faut que sa couche soit plutôt longue que I courte, que sa courbure laisse découvrir en joue toute la plate-bande du canon, que le guidon soit ras et trèspetit, surtout que la crosse ait assez d'avantage (1). La plaque de couche, quand le fusil est bien épaulé, doit , s’asseoir et s’emboîter en plein et ferme sur l’épaule du , tireur, le coude de la main qui lâche les détentes arrondi . et élevé à hauteur du menton, et l’autre main, à bras • plus d’à moitié tendu, le coude bas, empoignant bien le I bois le plus près possible du porte-baguette. ; But en blanc. — Les deux points où la ligne de mire (2) i coupe la ligne de tir (3) d’une arme à feu, sont les deux J (1) dn appelle avantage, le coude léger que fait la crosse avec le canon, ce qui ne force pas à appuyer la pommette de la joue tout-à^ fait sur le bois. (2) Ligne droite que suit rœil du tireur, et qui se trouve détermi* née par l’extrémité du tonnerre et la sommité du guidon. (3) Ligne courbe, décrite par la balle, et qu’on nomme trajeetoire. Digitized by Google

essuyer l'arme, et surtout sans souffler dedans comme quelques chasseurs en ont la mauvaise habitude ; cette haleine, toujours humide, rend la crasse du canon plus susceptible de retenir la poudre qu'on y verse, et diminue d'autant la charge, en la rendant d'ailleurs moins sèche.

Les lingots, les balles accouplées, les chevrotines, ne valent pas à beaucoup près, pour la justesse du tir, la *balle sèche* du calibre exact.

Quand on charge une arme, ou qu'on la porte, les chiens bandés, il faut avoir soin que la bouche du canon soit en l'air, et qu'on ne puisse blesser les autres chasseurs si le coup partait accidentellement.

Epauler, *ajuster*. — Il faut, pour bien *tirer, mettre en joue* ou *épauler vite, ajuster sans se presser, viser juste ;* et quand on tient le gibier à l'œil, *presser franchement la détente* sans à-coup, et surtout sans aucune secousse qui puisse déranger l'arme. Pour qu'un fusil soit facile à *épauler*, il faut que sa couche soit plutôt *longue* que *courte*, que sa *courbure* laisse découvrir en joue toute la plate-bande du canon, que le guidon soit *ras* et très-petit, surtout que la crosse ait assez d'*avantage* (1).

La plaque de couche, quand le fusil est bien *épaulé*, doit s'asseoir et s'emboîter *en plein* et *ferme* sur l'épaule du tireur, le coude de la main qui lâche les détentes arrondi et élevé à hauteur du menton, et l'autre main, à bras plus d'à moitié tendu, le coude bas, empoignant bien le bois le plus près possible du *porte-baguette*.

But en blanc. — Les deux points où la *ligne de mire* (2) coupe la *ligne de tir* (3) d'une arme à feu, sont les deux

(1) On appelle *avantage*, le *coude léger* que fait la crosse avec le canon, ce qui ne force pas à appuyer la *pommette de la joue* tout-à-fait sur le bois.

 6tt/ en blanc de cet arme. Le point le plus éloigné est le seul dont on «'occupe ordinairement pour le tir, et qu'Otf désigne spécialement par le nom but en blanc. Dans le fusil, placé de manière qne son axe soit horizontal, l'cj> trémité du tonnerre étant moins haute ou tout au plus dé même hauteur que la sommité du guidouy quelque ras ' qu'il soit, la ligne de mire passant par ces dèux points, ne peut rencontrer l'axe du canon au-delà de la bouche, ni par conséquent la courbe décrite par la balle. Le fusil n'a donc pas de but en blanc (1), et on doit, dans tous les cas du tir horizontal, viser un peu au-dessus du büt. On voit, par ce qui précède, qu'en élevant l'extrémité du tonnerre, au moyen d'une hausse, on peut créer une ligne de mire artificielle qui donne en but en blanc, et c'est ce qui se pratique pour le pistolet de combat, les carabines rayées à longue portée, les fusils avec lesquels on tire le prix de la cible.

Viser et tirer. — On devra viser constamment le gibier poil au défaut de l'épaule , et le gibier plume à plein corps au-dessous de l'aile. Avant de lâcher le coup, il faut s'assurer, en laissait un peu filer, qu'on tient bien le gibier à l'œil, et il faut toujours viser plutôt haut que bas, et surtout ne jamais se presser. ^ Quand on a manqué, ou seulement blessé du premier coup le gibier qui continue à fuir, il faut, sans déranger sa position , le suivre de l'œil et lâcher le second coup pour l'arrêter tout-à-fait. Avec les fusils à silex, dont le feu était loin d'être instantané, il était nécessaire, quand on tirait à de grandes distances, de tirer un peu en avant du gibier qui

(1) Cependant Lombard a. fixé un but en blanc au fusil de munition modèle 1777 ; et Gassendi en fixe le premier but en blanc à S mètres, le deuxième à 30 mètres. Digitized by Google

but en blanc de cet arme. Le point le plus éloigné est le seul dont on *s'occupe* ordinairement pour le tir, et qu'on désigne spécialement par le nom *but en blanc*. Dans le fusil, placé de manière qne son axe soit horizontal, l'*extrémité du tonnerre* étant moins haute ou tout au plus de même hauteur que la *sommité du guidon*, quelque *ras* qu'il soit, la ligne de mire passant par ces deux points, ne peut rencontrer l'axe du canon au-delà de la bouche, ni par conséquent la courbe décrite par la balle. Le fusil n'a donc pas de but en blanc (1), et on doit, dans tous les cas du tir horizontal, viser un peu au-dessus du but.

On voit, par ce qui précède, qu'en élevant l'extrémité du tonnerre, au moyen *d'une hausse*, on peut créer une ligne de mire artificielle qui donne en but en blanc, et c'est ce qui se pratique pour le pistolet de combat, les carabines rayées à longue portée, les fusils avec lesquels on tire le prix de la cible.

Viser et tirer. — On devra viser constamment le *gibier poil* au défaut *de l'épaule*, et le *gibier plume* à *plein corps au-dessous de l'aile*.

Avant de lâcher le coup, il faut s'assurer, en laissant *un peu filer*, qu'on tient bien le gibier à l'œil, et il faut toujours viser plutôt *haut* que *bas*, et surtout ne *jamais se presser*.

Quand on a manqué, ou seulement blessé du premier coup le gibier qui continue à fuir, il faut, sans déranger sa position, le suivre de l'œil et lâcher le second coup pour l'arrêter tout-à-fait.

Avec les fusils à silex, dont le feu était loin d'être instantané, il était nécessaire, quand on tirait à de grandes distances, de tirer un peu en avant du gibier qui

TIR. 47 passait en travers^ mais l'instantanéité du coup des armes à chien percutant rend cette précaution inutile. En traitant spécialement les dilTérentes sortes de gibier, nous aurons soin d'indiquer la manière la plus avantageuse de viser pour abattre chaque espèce, d'après la nature même de sa course ou de son vol. Portée. — La portée horizontale du fusil de chasse, à balle sèche, est de 150 mètres environ, et de près de 800 mètres sous les angles de 25 à 30 degrés qui donnent les plus longues portées; mais au-delà de 100 mètres les coups sont incertains. A la chasse, on ne tue guère à plomb, au-delà de soixante pas, 45 mètres, et la bonne portée est de vingt à quarante pas, 15 à 30 mètres. • On a beaucoup discuté sur la portée des fusils, et nous nous abstiendrons de renouveler à ce sujet toutes les discussions qui se sont élevées parmi les chasseurs et les auteurs ; mais nous émettrons cependant notre opinion sur deux points : 1<> On a dit que de deux fusils de même calibre, de même longueur, chargés dans les mêmes proportions et avec les mêmes munitions, l'un pouvait bien porter, et l'autre mal ; ceci est une erreur que les lois les plus simples de la physique suffisent pour rejeter. Si l'un porte, bien et l'autre mal, c'est parce que le mauvais fusil a un défaut dans sa confection. Ce vice peut consister en un mauvais poli, en des chambres occasionnées par la rouille, ou en ce que le calibre ne sera pas parfûtement égal daùs toutes les parties de sa longueur, ou, ce qui arrive le plus ordinairement, en ce que le fusil sera entre les mains d'un tireur plus ou moins adroit ou maladroit. 2<> On trouve dans plusieurs ouvrages sur la chasse, et entre autres dans une compilation intitulée Traité complet de la chasse au fusil, une erreur beaucoup plus grave ; « la longueur du canon, disent ces auteurs , ne fait rien à la portée d'un fusil ; la différence ne réDigitized by Coogle

passait en travers, mais l'instantanéité du coup des armes à chien percutant rend cette précaution inutile.

En traitant spécialement les différentes sortes de gibier, nous aurons soin d'indiquer la manière la plus avantageuse de viser pour abattre chaque espèce, d'après la nature même de sa course ou de son vol.

Portée. — La portée horizontale du fusil de chasse, à balle sèche, est de 150 mètres environ, et de près de 800 mètres sous les angles de 25 à 30 degrés qui donnent les plus longues portées; mais au-delà de 100 mètres les coups sont incertains.

A la chasse, on ne tue guère à plomb, au-delà de soixante pas, 45 mètres, et la bonne portée est de vingt à quarante pas, 15 à 30 mètres.

On a beaucoup discuté sur la portée des fusils, et nous nous abstiendrons de renouveler à ce sujet toutes les discussions qui se sont élevées parmi les chasseurs et les auteurs; mais nous émettrons cependant notre opinion sur deux points : 1° On a dit que de deux fusils de même calibre, de même longueur, chargés dans les mêmes proportions et avec les mêmes munitions, l'un pouvait bien porter, et l'autre mal; ceci est une erreur que les lois les plus simples de la physique suffisent pour rejeter. Si l'un porte bien et l'autre mal, c'est parce que le mauvais fusil a un défaut dans sa confection. Ce vice peut consister en un mauvais poli, en des *chambres* occasionnées par la rouille, ou en ce que le calibre ne sera pas parfaitement égal dans toutes les parties de sa longueur, ou, ce qui arrive le plus ordinairement, en ce que le fusil sera entre les mains d'un tireur plus ou moins adroit ou maladroit. 2° On trouve dans plusieurs ouvrages sur la chasse, et entre autres dans une compilation intitulée *Traité complet de la chasse au fusil*, une erreur beaucoup

 suite que de la plus forte charge que porte un plus gros calibre. » Ceci est tout-à-fait erroné, car s'il en était comme ils le disent, un pistolet d'arçon devrait porter aussi loin qu'un fusil de munition de même calibre, puisqu'on le charge avec la même cartouche, et une pièce de quatre porterait trente ou quarante fois plus loin qu'un fusil de munition , tandis qu'elle porte très-peu plus loin. Ces auteurs ne savent pas que toute la poudre composant la charge d'un fusil, quoique s'enflammant avec une rapidité incalculable, ne peut cependant s'enflammer instantanément, car il faut que le feu se communique de grains en grains ; ils ne savent pas qu'une bonne partie de la charge s'enflamme en parcourant la longueur du canon et augmente ainsi la somme des gaz dilatés ; ils ne savent même pas que si l'on surcharge de poudre une arme courte, il n'en brûle qu'une partie, et l'autre est lancée au -dehors avant d'avoir pu s'enflammer. Pour s'assurer de ce fait, il ne faut qu'en faire l'expérience sur la neige, où l'on retrouvera les grains qui n'auront pas pris feu. D'ailleurs, peu de chasseurs ont autant d'expérience que moi sur ce point, par la raison que, pendant les dix années que j'ai habité les bords de la Saône, j'ai constamment fait la chasse aux oiseaux d'eau , telle qu'elle est décrite dans cet ouvrage au chapitre intitulé Oiseaux d'eau. Or, pour faire cette chasse, il est indispensable d'avoir dans son bateau ou nageret un fusil double dont les canons ont 412 millimètres ; un bécassonier dont le canon a 1 mètre 625 millimètres; une seconde dont le canon a 2 mètres 275 millimètres, et une canardiére dont le canon a 3 mètres 248 millimètres. Tous les chasseurs de la Saône en possèdent autant et savent par expérience, comme moi, que ces armes, pour être d'une bonne portée, doivent avoir une longueur de canon exactement Digilized by Google

sulte que de la plus forte charge que porte un plus gros calibre. » Ceci est tout-à-fait erroné, car s'il en était comme ils le disent, un pistolet d'arçon devrait porter aussi loin qu'un fusil de munition de même calibre, puisqu'on le charge avec la même cartouche, et une pièce de quatre porterait trente ou quarante fois plus loin qu'un fusil de munition, tandis qu'elle porte très-peu plus loin.

Ces auteurs ne savent pas que toute la poudre composant la charge d'un fusil, quoique s'enflammant avec une rapidité incalculable, ne peut cependant s'enflammer instantanément, car il faut que le feu se communique de grains en grains; ils ne savent pas qu'une bonne partie de la charge s'enflamme en parcourant la longueur du canon et augmente ainsi la somme des gaz dilatés; ils ne savent même pas que si l'on surcharge de poudre une arme courte, il n'en brûle qu'une partie, et l'autre est lancée au-dehors avant d'avoir pu s'enflammer. Pour s'assurer de ce fait, il ne faut qu'en faire l'expérience sur la neige, où l'on retrouvera les grains qui n'auront pas pris feu.

D'ailleurs, peu de chasseurs ont autant d'expérience que moi sur ce point, par la raison que, pendant les dix années que j'ai habité les bords de la Saône, j'ai constamment fait la chasse aux oiseaux d'eau, telle qu'elle est décrite dans cet ouvrage au chapitre intitulé *Oiseaux d'eau*. Or, pour faire cette chasse, il est indispensable d'avoir dans son bateau ou nageret un fusil double dont les canons ont 412 millimètres; un *bécassonier* dont le canon a 1 mètre 625 millimètres; une *seconde* dont le canon a 2 mètres 275 millimètres, et une *canardière* dont le canon a 3 mètres 248 millimètres. Tous les chasseurs de la Saône en possèdent autant et savent par expérience,

 calculée sur la largeur du calibre. Par exemple, l'expérience nous a prouvé que le calibre des fusils de munition, pour donner la plus grande portée, doit appartenir à un cauon de 1 mètre 625 millimètres de longueur, ni plus ni moins ; elle nous a également prouvé que les fusils doubles dont on se sert ordinairement pour la chasse sur terre sont toujours trop courts, proportionnellement avec la largeur de leur calibre, et voilà pourquoi les fusils simples, dont le canon est toujours proportionnellement plus long, sont aussi ceux généralement reconnus par les vrais chasseurs pour porter le plus loin. § 2. TIR AD FUSIL LEFADCHEUX. Le tir au fusil Lefaucheux est le même que le tir au fusil à baguette. Avec cette arme, on peut se servir d'un canon plus court , parce que ce système n'a pas pour l'inflammation de la poudre le même inconvénient que le fusil à baguette. L'explosion s'y fait au centre de la poudre qui s'enflamme plus vite et plus complètement. Le canon court est toujours préférable au bois ; c'est pour cela qu'on fait souvent des fusils ayant deux canons, un court et un long, qui s'adaptent sur la même crosse. Quelquefois le canon court a un côté rayé , afin qu'on puisse se servir de la balle conique. Ce n'est pas tout que de tirer, que de tuer même ; il faut rapporter son gibier, soit qu'on veuille en faire hommage au chasseur malheureux, soit qu'on veuille l'offrir au maître de la maison. Or, il arrive souvent, dans les grandes chaleurs, que la perdrix entassée sur le dos du tireur et exposée en même temps à l'ardeur du soleil, se corrompt promptement, ce qui expose celui qui l'apporte Chasseur. 5 Digilized by Google

calculée sur la largeur du calibre. Par exemple, l'expérience nous a prouvé que le calibre des fusils de munition, pour donner la plus grande portée, doit appartenir à un canon de 1 mètre 625 millimètres de longueur, ni plus ni moins; elle nous a également prouvé que les fusils doubles dont on se sert ordinairement pour la chasse sur terre sont toujours trop courts, proportionnellement avec la largeur de leur calibre, et voilà pourquoi les fusils simples, dont le canon est toujours proportionnellement plus long, sont aussi ceux généralement reconnus par les vrais chasseurs pour porter le plus loin.

§ 2. TIR AU FUSIL LEFAUCHEUX.

Le tir au fusil Lefaucheux est le même que le tir au fusil à baguette. Avec cette arme, on peut se servir d'un canon plus court, parce que ce système n'a pas pour l'inflammation de la poudre le même inconvénient que le fusil à baguette. L'explosion s'y fait au centre de la poudre qui s'enflamme plus vite et plus complètement. Le canon court est toujours préférable au bois; c'est pour cela qu'on fait souvent des fusils ayant deux canons, un court et un long, qui s'adaptent sur la même crosse. Quelquefois le canon court a un côté rayé, afin qu'on puisse se servir de la balle conique.

Ce n'est pas tout que de tirer, que de tuer même; il faut rapporter son gibier, soit qu'on veuille en faire hommage au chasseur malheureux, soit qu'on veuille l'offrir au maître de la maison. Or, il arrive souvent, dans les

 à de mauvaises plaisanteries. Pour les éviter, et pour profiter du fruit de ses peines, il faut prendre la précaution de vider le gibier, qui alors se garde plusieurs jours. Le garde qui accompagne la chasse connaît parfaitement cette petite opération qui consiste à tirer le boyau avec une petite cheville de bois. Terminons cette première partie par une observation générale. J'ai lu quelque part qu'un propriétaire terrier, jaloux de ses plaisirs champêtres, doit être toujours en garde contre les amateurs de la chasse qui parcourent le pays, et s'arrêtent de château en château quand on veut bien les y recevoir. Ce sont en effet de terribles amis que ces tueurs passagers que l'on connaît à peine, que souvent on ne connaît pas du tout, et qui, n'ayant aucun intérêt de ménager le gibier, portent avec une joie féroce la dévastation dans les champs et les remises les mieux gardées. J'ai lu aussi que les chasseurs discrets qui aiment l'art pour lui-même, doivent éviter les propriétaires avares qui ne conservent le gibier que pour le voir courir ou voler, et qui tremblent à chaque coup de fusil que tirent ceux qu'ils ont conviés. Il y a dans les uns et les autres un excès qu'il faut fuir. Le propriétaire de la chasse doit être généreux sans ostentation , le chasseur, modéré sans lâche complaisance. Ces préceptes sont ceux de la bonne compagnie. -U Digitized by GoogI

à de mauvaises plaisanteries. Pour les éviter, et pour profiter du fruit de ses peines, il faut prendre la précaution de vider le gibier, qui alors se garde plusieurs jours. Le garde qui accompagne la chasse connaît parfaitement cette petite opération qui consiste à tirer le boyau avec une petite cheville de bois. Terminons cette première partie par une observation générale.

J'ai lu quelque part qu'un propriétaire terrier, jaloux de ses plaisirs champêtres, doit être toujours en garde contre les amateurs de la chasse qui parcourent le pays, et s'arrêtent de château en château quand on veut bien les y recevoir. Ce sont en effet de terribles amis que ces tueurs passagers que l'on connaît à peine, que souvent on ne connaît pas du tout, et qui, n'ayant aucun intérêt de ménager le gibier, portent avec une joie féroce la dévastation dans les champs et les remises les mieux gardées. J'ai lu aussi que les chasseurs discrets qui aiment l'art pour lui-même, doivent éviter les propriétaires avares qui ne conservent le gibier que pour le voir courir ou voler, et qui tremblent à chaque coup de fusil que tirent ceux qu'ils ont conviés. Il y a dans les uns et les autres un excès qu'il faut fuir. Le propriétaire de la chasse doit être généreux sans ostentation, le chasseur, modéré sans lâche complaisance. Ces préceptes sont ceux de la bonne compagnie.

DEUXIÈME PARTIE. CHASSE A GOCRRE ET A TIR A LA GROSSE BÊTE. üa distingue lej grosses bêles en fauves , en noires et en rousses [carnassières ou puantes). Les fauves sont : les cerfs, les daims, les chevreuils, avec leurs femelles et leurs faons; les noires sont : les sangliers et les marcassins ; les rousses sont : les loups, les renards, etc. ; les bétes fauves et noires composent la grande venaison. Les lièvres et les lapins sont le menu gibier poil. Nous ne nous occuperons ici que des bêtes fauves et noires, et nous renverrons pour les bêtes rousses au Manuel du Destructeur des Animaux nuisibles, !*'•’ partie (1 vol. in-18, orné de figures, 3 fr.), dans lequel il en est longuement traité. Cependant, afin de rendre notre ouvrage plus complet, nous décrirons la chasse au loup et au renard, dite traque ou battue. Elle donne lieu à de véritables expéditions auxquelles on prend part de plusieurs contrées à la ronde; c’est aussi le passe-temps favori de certains pays, surtout de l’Angleterre. Quant à la chasse au menu gibier poil, on la fait bien rarement à courre ; elle rentre dans le domaine de la chasse à tir, la plus répandue parce qu’elle est la moins dispendieuse. Nous en parlerons donc dans la 3® partie, spécialement destinée à la chasse à tir. Nous allons donc donner les règles de cette grande partie de plaisir qui met en mouvement tant d’amourspropres, de passions déguisées, et qui souvent n’est que le prélude de grands évènements politiques, quand le héros de la chasse est- un roi. Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

CHASSE A COURRE ET A TIR A LA GROSSE BÊTE.

On distingue les *grosses bêtes* en *fauves*, en *noires* et en *rousses* (*carnassières* ou *puantes*). Les fauves sont : les cerfs, les daims, les chevreuils, avec leurs femelles et leurs faons; les noires sont : les sangliers et les marcassins; les rousses sont : les loups, les renards, etc.; les bêtes fauves et noires composent la grande venaison. Les lièvres et les lapins sont le *menu gibier poil.*

Nous ne nous occuperons ici que des bêtes *fauves* et *noires*, et nous renverrons pour les bêtes *rousses* au *Manuel du Destructeur des Animaux nuisibles*, 1re partie (1 vol. in-18, orné de figures, 3 fr.), dans lequel il en est longuement traité. Cependant, afin de rendre notre ouvrage plus complet, nous décrirons la chasse au loup et au renard, dite *traque* ou *battue*. Elle donne lieu à de véritables expéditions auxquelles on prend part de plusieurs contrées à la ronde; c'est aussi le passe-temps favori de certains pays, surtout de l'Angleterre. Quant à la chasse au *menu gibier poil,* on la fait bien rarement à courre; elle rentre dans le domaine de la chasse à tir, la plus répandue parce qu'elle est la moins dispendieuse. Nous en parlerons donc dans la 3e partie, spécialement destinée à la *chasse à tir*.

Nous allons donc donner les règles de cette grande partie de plaisir qui met en mouvement tant d'amours-

 Le veneur, la veille d'une grande chasse, doit faire avec soin le tour des enceintes, pour choisir l'endroit où il pourra le lendemain venir à bon vent , et le matin , avant la chasse , à la pointe du jour, il place ses relais^ en prenant garde qu'on ne foule pas l'enceinte, et tenant son limier en laisse pour l'empêcher de se lancer et de sauter jusqu'au fort. Il s'assure avec lui de la rentrée, choisit le pied, et fait les brisées en conséquence. Les piqueurs se préparent aussi pour ce jour solennel, et les chasseurs se disposent à la fatigue qui devient un vif plaisir. De tous côtés l'on voit des préparatifs; le fusil est remplacé par le cor ou la trompe, plus de blouses, plus de guêtres, plus de carnassière, mais le costume le plus élégant selon l'étiquette du jour. Les chevaux arrivent, les chiens sortent accouplés et dirigés par leurs valets, les dames montent en calèches pour courir au rendez-vous, ou sur de dociles coursiers pour suivre la chasse et partager les émotions qu'elle procure. On part pour courre le cerf ou le daim, ou pour déclarer une guerre à mort au sanglier. § 1. CHASSE AU CERF (1). La chasse du cerf demande des connaissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience. Elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens tout exercés, stylés, dressés, qui, parleurs mouvements, leurs recherches et leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur, dit Buflfon, doit juger l'âge et le sexe ; il doit savoir distinguer et reconnaître précisément si le cerf qu'il a détourné avec son limier est un daguet, un jeune cerf, un cerf dix-cors jeunenient, un cerf (I) Cervus elaphus, Linnée. En grec, elaphos; en portngais et eh italien, cervo ; en espagnol, ciervo; en allemand, hv'sch ; en anglais^ reddeer et harl ; en russe, maral. Digiiized by Google

Le veneur, la veille d'une grande chasse, doit faire avec soin le tour des enceintes, pour choisir l'endroit où il pourra le lendemain venir à bon vent, et le matin, avant la chasse, à la pointe du jour, il place ses relais, en prenant garde qu'on ne foule pas l'enceinte, et tenant son limier en laisse pour l'empêcher de se lancer et de sauter jusqu'au fort. Il s'assure avec lui de la *rentrée*, choisit le *pied*, et fait les *brisées* en conséquence.

Les piqueurs se préparent aussi pour ce jour solennel, et les chasseurs se disposent à la fatigue qui devient un vif plaisir. De tous côtés l'on voit des préparatifs; le fusil est remplacé par le cor ou la trompe, plus de blouses, plus de guêtres, plus de carnassière, mais le costume le plus élégant selon l'étiquette du jour. Les chevaux arrivent, les chiens sortent accouplés et dirigés par leurs valets, les dames montent en calèches pour courir au rendez-vous, ou sur de dociles coursiers pour suivre la chasse et partager les émotions qu'elle procure. On part pour courre le cerf ou le daim, ou pour déclarer une guerre à mort au sanglier.

§ 1. CHASSE AU CERF (1).

La chasse du cerf demande des connaissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience. Elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens tout exercés, stylés, dressés, qui, par leurs mouvements, leurs recherches et leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur, dit Buffon, doit juger l'âge et le sexe; il doit savoir distinguer et reconnaître précisément si le cerf qu'il a détourné avec son limier est un *daguet*, un *jeune cerf*, un *cerf dix-cors jeunement*, un cerf

 dix-cors ou un vieux cerf; et les principaux indices qui peuvent donner cette connaissance sont le pied et les fumées. Le pied du cerf est mieux fait que celui de la biche, SA jambe est plus grosse et plus près du talon, ses voies sont mieux tournées et ses allures plus grandes ; il marche plus régulièrement ; il porte le pied de derrière dans celui de devant; au lieu que la biche a le pied plus mal fait, lès allures plus courtes, et ne pose pas le pied de derrière dans la trace de celui de devant. Dès que le cerf est à sa quatrième tête, il est assez reconnaissable pour ne pas s'y méprendre, mais il faut de l'habitude pour distinguer le pied du jeune cerf de celui de la biche , et pour être sûr , on doit y regarder de près et en revoir souvent. Les cerfs dix-cors jcunemenf, dix-cors, etc., sont encore plus aisés à reconnaître ; ils ont le pied de devant beaucoup plus gros que celui de derrière, et plus ils sont vieux, plus les côtés des pieds sont gros et usés, ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulières que celles de jeunes cerfs, le pied de derrière posant toujours assez exactement sur le pied de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes, car alors les vieux cerfs se méjugent presque autant que les jeunes, mais d'une manière différente et avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils posent le pied de derrière à côté de celui de devant, et jamais au-delà, ni en-deçà. Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pied, il est obligé de suivre le contrepied de la bête, pour tâcher de trouver les fumées, et la reconnaître par cet indice, qui demande autant et peutêtre plus d'habitude que la connaissance du pied. Les fumées sont de trois sortes : formées, en troche, en plateaux; ces dernières appartiennent presque toujours à des cerfs dix-cors. Digitized by Google

dix-cors ou un *vieux cerf*; et les principaux indices qui peuvent donner cette connaissance sont le *pied* et les *fumées*. Le pied du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa *jambe* est plus grosse et plus près du talon, ses voies sont mieux tournées et ses allures plus grandes; il marche plus régulièrement; il porte le pied de derrière dans celui de devant; au lieu que la biche a le pied plus mal fait, les allures plus courtes, et ne pose pas le pied de derrière dans la trace de celui de devant. Dès que le cerf est à sa quatrième tête, il est assez reconnaissable pour ne pas s'y méprendre, mais il faut de l'habitude pour distinguer le pied du jeune cerf de celui de la biche, et pour être sûr, on doit y regarder de près et en revoir souvent.

Les cerfs dix-cors *jeunement*, dix-cors, etc., sont encore plus aisés à reconnaître; ils ont le pied de devant beaucoup plus gros que celui de derrière, et plus ils sont vieux, plus les côtés des pieds sont gros et usés, ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulières que celles de jeunes cerfs, le pied de derrière posant toujours assez exactement sur le pied de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes, car alors les vieux cerfs se méjugent presque autant que les jeunes, mais d'une manière différente et avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils posent le pied de derrière à côté de celui de devant, et jamais au-delà, ni en-deçà.

Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pied, il est obligé de suivre le contre-pied de la bête, pour tâcher de trouver les fumées, et la reconnaître par cet indice, qui demande autant et peut-être plus d'habitude que la connaissance du pied.

Les fumées sont de trois sortes : *formées*, en *troche*, en

54 DECXIÈME PARTIE. La chasse ennoblit tout, aussi les fumées du cerf se ra> massent avec soin , passent do main en main pour être considérées, discutées, goûtées; oui, l'on va jusque-là ’ sans répugnance

aucune. C'est à Fontainebleau, à Com

La chasse ennoblit tout, aussi les fumées du cerf se ramassent avec soin, passent de main en main pour être considérées, discutées, goûtées; oui, l'on va jusque-là sans répugnance aucune. C'est à Fontainebleau, à Compiègne, à Chantilly qu'on peut prendre une juste idée de ce qui se pratique en pareil cas et des airs d'importance que se donnent les veneurs quand ils sont assez heureux pour trouver et présenter à leur maître ces prémices de la chasse. Les vieilles ont une odeur aigre et forte.

Il est un principe qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que pour courre le cerf, il faut toujours le *détourner*, c'est-à-dire s'assurer qu'il est dans telle partie de la forêt; cette expression vient de ce que l'on tourne avec le limier tout autour de l'enceinte; on compte en tournant les entrées et les sorties. Si le nombre des premières est plus grand que celui des secondes, le cerf est là; dans le cas contraire, il est parti. Une biche pourrait être dans l'enceinte, et la biche doit être respectée. Si l'on attaquait sans détourner, on ferait une école.

Le pied de la biche diffère beaucoup de celui du cerf; le veneur ne s'y trompe pas, la biche ouvre plus la pince que le cerf, elle a le talon et le pied étroits, les os pointus, piquant perpendiculairement; son pied est mal fait, celui de derrière est égal à celui de devant. Quant au cerf, c'est seulement à l'âge de trois ans qu'il a les pieds égaux; à mesure qu'il vieillit, ceux de devant grossissent plus que ceux de derrière; aussi, en examinant avec attention la trace du pied, le veneur peut presque toujours annoncer l'âge du cerf qu'on va chasser. Cela est important, car on doit toujours donner la préférence au plus vieux et ne prendre les autres qu'à défaut du dix-cors, c'est-à-dire des cerfs de sept ans au moins.

Quand le cerf a passé, on découple la meute, en com-

CHASSE AD CERF. 55 déjouent mieux les ruses de la béte et ne permettent à personne de se tromper. Si le cerf est assez vigoureux, assez adroit pour fatiguer plusieurs relais, il faut, lorsqu'on en change, appeler tous les chiens qui viennent de courir, les coupler, les faire boire et les conduire lentement dans la direction où l'on pourra retrouver la chasse , ou bien au rendezvous convenu à l'avance pour le repos du relais. Lorsqu'on aura conduit les chiens à ses brisées, le veneur doit animer son limier et le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé ; dans cet instant, celui qui laisse courre sonne pour faire découpler les chiens, et dès qu'ils le sont, on les appuie de la trompe et de la voix, en criant : Voi-le-ci-aller, voi~le-ci, va avant, rôtie, rolte, rode. Il doit aussi être connaisseur, et bien remarquer le pied de son cerf, afin de le reconnaître dans le change, ou dans le cas qu'il soit accompagné. Il arrive souvent alors que les chiens se séparent et font deux chasses : les piqueurs doivent se séparer aussi, et rompre les chiens qui se sont fourvoyés, pour les ramener à ceux qui chassent le cerf de meute. Si le limier quitte le droit, il faut le retirer en criant ; Hourra, hourra^ et dès qu'il est revenu au droit, on crie : Fot-te-c» aller, il dit vrai, voici aller le cerf, rotte valet, roite, rotte, et on met une brisée en criant : Approche les chiens. Si le cerf était en harde, il faudrait tâcher de le séparer et le piquer en tête. Le piqueur doit bien accompagner les chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, les aider sur-le-champ sur un retour, et pour ne pas se méprendre, tâcher de revoir le cerf aussi souvent que possible, car il ne manque jamais de faire des ruses ; il va, vient et revient sur ses pas ; il franchit d'un saut les routes, les haies, les fossés ; il cherche à se faire Digilized by Google

déjouent mieux les ruses de la bête et ne permettent à personne de se tromper.

Si le cerf est assez vigoureux, assez adroit pour fatiguer plusieurs relais, il faut, lorsqu'on en change, appeler tous les chiens qui viennent de courir, les coupler, les faire boire et les conduire lentement dans la direction où l'on pourra retrouver la chasse, ou bien au rendez-vous convenu à l'avance pour le repos du relais.

Lorsqu'on aura conduit les chiens à ses brisées, le veneur doit animer son limier et le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé; dans cet instant, celui qui laisse courre sonne pour faire découpler les chiens, et dès qu'ils le sont, on les appuie de la trompe et de la voix, en criant : *Voi-le-ci-aller, voi-le-ci, va avant, rotte, rotte, rotte.* Il doit aussi être connaisseur, et bien remarquer le pied de son cerf, afin de le reconnaître dans le change, ou dans le cas qu'il soit accompagné. Il arrive souvent alors que les chiens se séparent et font deux chasses : les piqueurs doivent se séparer aussi, et rompre les chiens qui se sont fourvoyés, pour les ramener à ceux qui chassent le cerf de meute.

Si le limier quitte le droit, il faut le retirer en criant : *Hourra, hourra*, et dès qu'il est revenu au droit, on crie : *Voi-le-ci aller, il dit vrai, voici aller le cerf, rotte valet, rotte, rotte*, et on met une brisée en criant : *Approche les chiens.*

Si le cerf était en *harde*, il faudrait tâcher de le séparer et le piquer en tête.

Le piqueur doit bien accompagner les chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, les aider sur-le-champ sur un retour, et pour ne pas se méprendre, tâcher de revoir le cerf aussi souvent que possible, car il ne manque jamais de faire des

 accompagner d'autres bêtes pour donner le change , et alors il perce et s'éloigne tout de suite,' ou bien il se jette à l'écart , se cache et reste sur le ventre. Dans ce cas, lorsqu'on est en défaut, on prend les devants, on retourne sur les derrières, les piqueurs et les chiens travaillent de concert ; on crie : Au retour,, là bellement. Si l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il est entré dans l'enceinte dont on vient de faire le tour, on la foule de nouveau, et lorsque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reste d'autre moyen que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vu le pays où l'on est, et d'aller l'y chercher. Si le cerf part de son repaire, on crie : Gare, gare, approche les chiens; mais si le cerf commence à dresser par les fuites, on sonnera pour les chiens, en criant : Tayaut, oh, tflà, v'ià, v'ià. Dès qu'on sera retombé sur les voies et que les chiens auront relevé le défaut, ils chasseront avec plus d'avantage, parce qu'ils sentent bien que le cerf est déjà fatigué, leur ardeur augmente à mesure qu'il s'affaiblit, et leur sentiment est d'autant plus distinct et plus vif, que le cerf est plus échauffé, aussi redoublent-ils et de jambes et de voix, et quoiqu'il fasse alors plus de ruses que jamais, comme il ne peut plus courir aussi vite, ni par conséquent s'éloigner beaucoup des chiens, ses ruses et ses détours sont inutiles; il n'a d'autre ressource que de fuir la terre qui le trahit et de se jeter à l'eau pour dérober son sentiment aux chiens. Les piqueurs traversent ces eaux, ou bien ils tournent autour et remettent ensuite les chiens sur la voie du cerf, qui ne peut aller loin dès qu'il a battu l'eau, et qui bientôt est aux abois, ou il tache encore de défendre sa vie, et blesse souvent de coups d'andouillers les chiens et même les chevaux des chasseurs trop ardents, jusqu'à ce que l'un d'entre eux lui coupe le jarret pour le faire tomber, et pour l'achever ensuite en lui donnant un coup de couteau, ou Digitized by GoogI

accompagner d'autres bêtes pour donner le change, et alors il perce et s'éloigne tout de suite, ou bien il se jette à l'écart, se cache et reste sur le ventre. Dans ce cas, lorsqu'on est en *défaut*, on prend les devants, on retourne sur les derrières, les piqueurs et les chiens travaillent de concert; on crie : *Au retour, là bellement*. Si l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il est entré dans l'enceinte dont on vient de faire le tour, on la foule de nouveau, et lorsque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reste d'autre moyen que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vu le pays où l'on est, et d'aller l'y chercher. Si le cerf part de son repaire, on crie : *Gare, gare, approche les chiens;* mais si le cerf commence à dresser par les fuites, on sonnera pour les chiens, en criant : *Tayaut, oh, v'là, v'là, v'là.*

Dès qu'on sera retombé sur les voies et que les chiens auront relevé le défaut, ils chasseront avec plus d'avantage, parce qu'ils sentent bien que le cerf est déjà fatigué, leur ardeur augmente à mesure qu'il s'affaiblit, et leur sentiment est d'autant plus distinct et plus vif, que le cerf est plus échauffé, aussi redoublent-ils et de jambes et de voix, et quoiqu'il fasse alors plus de ruses que jamais, comme il ne peut plus courir aussi vite, ni par conséquent s'éloigner beaucoup des chiens, ses ruses et ses détours sont inutiles; il n'a d'autre ressource que de fuir la terre qui le trahit et de se jeter à l'eau pour dérober son sentiment aux chiens. Les piqueurs traversent ces eaux, ou bien ils tournent autour et remettent ensuite les chiens sur la voie du cerf, qui ne peut aller loin dès qu'il a battu l'eau, et qui bientôt est aux abois, ou il tache encore de défendre sa vie, et blesse souvent de coups d'andouillers les chiens et même les chevaux des chasseurs trop ardents, jusqu'à ce que l'un d'entre

 lui passant une balle au défaut de l'épaule. On laisse fouler le cerf aux chiens , on les fait jouir pleinement ; on sonne VhullaU, pendant ce temps, on coupe les daintiers, et on fait la curée. Le printemps et l'hiver sont les saisons les moins favorables pour courir le cerf. Les cerfs ne trouvant pas à viander dans les forts pendant l'hiver, ils en sortent, vont et viennent dans les pays plus découverts, dans les petits taillis et même dans les terres ensemencées. Au printemps , ils mettent bas leurs têtes ; les vieux sont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de février, au commencement de mars; ils n'ont leurs têtes refaites qu'à la fin de juillet, et le ru/, qui dure trois semaines pour le même animal, commence dès la fin d'août, et se prolonge pour les jeunes cerfs jusqu'au milieu d'octobre , c'est à cette époque qu'ils sont plus faciles à forcer. Le cerf qui est cinq ou six ans à croître , et qui vit trente-cinq à quarante ans, peut engendrer dès l'âge de dix-huit mois ; la biche porte huit mois et quelques jours; elle ne produit ordinairement qu'un faon, très-rarement deux. Toutes les biches ne sont pas fécondes, il y en a qu'on appelle brehaignes, qui ne portent jamais, et on prétend qu'il s'en trouve quelquefois qui ont un bois comme le cerf. Le pelage le plus ordinaire pour le cerf est le fauve ; il varie cependant du brun au roux. Le cerf se nourrit d'écorce de jeunes bois, de feuilles, d'herbe, de mousse^ de bourgeons, de seigle, etc.; il rumine avec moins de facilité que le bœuf, et sa rumination est accompagnée d'une espèce de hoquet. Il ne boit guère en hiver, et encore moins au printemps ; l'herbe tendre et chargée de rosée lui suflit; mais dans les chaleurs de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux mares, aux fontaines, et dans le temps du rut, il est si fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non-seulement pour apaiser sa soif brûlante, mais pour se baigner et se rafraîchir le corps.
Digitized by Google

lui passant une balle au défaut de l'épaule. On laisse fouler le cerf aux chiens, on les fait jouir pleinement; on sonne l'*hallali*, pendant ce temps, on coupe les *daintiers*, et on fait la *curée*.

Le printemps et l'hiver sont les saisons les moins favorables pour courir le cerf. Les cerfs ne trouvant pas à viander dans les forts pendant l'hiver, ils en sortent, vont et viennent dans les pays plus découverts, dans les petits taillis et même dans les terres ensemencées. Au printemps, ils mettent bas leurs têtes; les vieux sont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de février, au commencement de mars; ils n'ont leurs têtes refaites qu'à la fin de juillet, et le *rut*, qui dure trois semaines pour le même animal, commence dès la fin d'août, et se prolonge pour les jeunes cerfs jusqu'au milieu d'octobre, c'est à cette époque qu'ils sont plus faciles à forcer.

Le cerf qui est cinq ou six ans à croître, et qui vit trente-cinq à quarante ans, peut engendrer dès l'âge de dix-huit mois; la biche porte huit mois et quelques jours; elle ne produit ordinairement qu'un faon, très-rarement deux. Toutes les biches ne sont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais, et on prétend qu'il s'en trouve quelquefois qui ont un bois comme le cerf.

Le pelage le plus ordinaire pour le cerf est le fauve; il varie cependant du brun au roux. Le cerf se nourrit d'écorce de jeunes bois, de feuilles, d'herbe, de mousse, de bourgeons, de seigle, etc.; il rumine avec moins de facilité que le bœuf, et sa rumination est accompagnée d'une espèce de hoquet. Il ne boit guère en hiver, et encore moins au printemps; l'herbe tendre et chargée de rosée lui suffit; mais dans les chaleurs de l'été, il va boire

58 DEUXIÈME PARTIE. Ce que nous venons de dire de la grande chasse n’empêche pas l'heureux propriétaire des forêts de poursuivre à pied et de tuer à son aise le cerf, le daim, le loup, le sanglier, sans faire autant d'étalage, et de jouir plus qu’un roi entouré d’obséquieux, de fourbes, qui ne lui permettent même pas de s’amuser en homme. Aidé de quelques amis, il peut organiser une bonne journée, sans s’inquiéter à l’avance du gibier qu’il chassera ; au premier trouvé la balle, mais une fois trouvé, il doit y tenir jusqu’à ce que mort s’ensuive, sous peine de ne rien tuer et de gâter ses chiens. § 2. CUASSE AU DAIM (1). Moins sauvage, plus délicat, et pour ainsi dire plus domestique que le cerf, le daim, qui forme une espèce distincte, et qui en diffère surtout par son pelage moucheté, lui ressemble à beaucoup d’égards, et se chasse de même; mais il ne se forlonge pas tant que le cerf, il perce moins, il ruse davantage, et revient plus souvent sur ses voies qui sont plus légères, ce qui rend, en général, la chasse du daim plus sujette aux défauts que celle du cerf. Les daims ressemblent aux cerfs par presque toutes leurs habitudes ; ils sont plus petits, broutent de plus près, vivent moins longtemps, vont plus tard au rut ; le temps de la gestation est le même, et leur pelage, qui est quelquefois tout-à-fait blanc, est sujet à bien plus de variétés. Ordinairement, le dos, les flancs et le dehors des cuisses sont d’un brun fauve parsemé de taches blanchâtres pendant l’été, d’un brun foncé et uniforme pendant l’hiver. En tout temps, les fesses sont blanches avec une (1) Cervus dema, Linnée; en grec, prox; en italien, daino; en espagnol, daino; en allemand, dam-hirsc/i ; en anglais, fal/owdeer ; en russe, sema. Digitized by Google

 raie noire de chaque côté. Tout le dessous du corps est blanchâtre; une raie noire règne le long du dos. Le daim, malgré sa ressemblance avec le cerf, ne marche jamais en harde avec lui , ne se mêle jamais à ses amours, et il est sans exemple qu'ils aient formé ensemble une race intermédiaire. Le daim est aussi rare que peu estimé en France ; mais il n'en est pas de même en Angleterre, où sa venaison est la plus estimée, et où on le multiplie autant que possible dans tous les parcs. Ces animaux perdent leur bois un peu plus tard que le cerf, et entrent en rut quinze jours ou trois semaines après ce dernier. Dès l'âge de deux ans, ils sont en état d'engendrer, et ils continuent à produire jusqu'à quinze ou seize. La daine porte huit mois et quelques jours, et fait un faon, quelquefois deux, très-rarement trois. Les daims se plaisent dans les lieux élevés et entrecoupés de collines, où ils font beaucoup de mal aux jeunes taillis, car les tiges qu'ils ont broutées ne repoussent plus. Dans le temps du rut, ils raient fréquemment, mais d'une voix entrecoupée et plus basse que celle du cerf. On les trouve toujours en harde, et jamais ils ne s'écartent beaucoup du pays qu'ils habitent, même pour aller chercher la femelle. Lorsqu'on chasse le daim, il ne s'éloigne pas comme le cerf; il ne fait que tourner et cherche à se dérober aux chiens par des ruses multipliées, et à donner le change. 11 se jette bien à l'eau comme le cerf, mais il ne se hasarde pas à la traverser dans une grande étendue. Les chiens préfèrent la chasse du daim à celle de tous les autres animaux, et lorsqu'ils en ont une fois mangé, ils ont beaucoup de peine à garder le change sur le cerf, et môme sur le chevreuil. Digitized by Google

raie noire de chaque côté. Tout le dessous du corps est blanchâtre; une raie noire règne le long du dos.

Le daim, malgré sa ressemblance avec le cerf, ne marche jamais en harde avec lui, ne se mêle jamais à ses amours, et il est sans exemple qu'ils aient formé ensemble une race intermédiaire. Le daim est aussi rare que peu estimé en France; mais il n'en est pas de même en Angleterre, où sa venaison est la plus estimée, et où on le multiplie autant que possible dans tous les parcs.

Ces animaux perdent leur bois un peu plus tard que le cerf, et entrent en rut quinze jours ou trois semaines après ce dernier. Dès l'âge de deux ans, ils sont en état d'engendrer, et ils continuent à produire jusqu'à quinze ou seize. La daine porte huit mois et quelques jours, et fait un faon, quelquefois deux, très-rarement trois. Les daims se plaisent dans les lieux élevés et entrecoupés de collines, où ils font beaucoup de mal aux jeunes taillis, car les tiges qu'ils ont broutées ne repoussent plus. Dans le temps du rut, ils raient fréquemment, mais d'une voix entrecoupée et plus basse que celle du cerf. On les trouve toujours en harde, et jamais ils ne s'écartent beaucoup du pays qu'ils habitent, même pour aller chercher la femelle.

Lorsqu'on chasse le daim, il ne s'éloigne pas comme le cerf; il ne fait que tourner et cherche à se dérober aux chiens par des ruses multipliées, et à donner le change. Il se jette bien à l'eau comme le cerf, mais il ne se hasarde pas à la traverser dans une grande étendue. Les chiens préfèrent la chasse du daim à celle de tous les autres animaux, et lorsqu'ils en ont une fois mangé, ils ont beaucoup de peine à garder le change sur le cerf, et même sur le chevreuil.

60 MVXIÈME PARTIE. § 3. CHASSE Aü CHEVREUIL (1). La chasse au chevreuil est sans contredit la plus agréable de toutes, car elle unit à celle du cerf l'avantage assez marqué de procurer à l'homme des mets exquis. Le chasseur a beaucoup de ruses à déjouer, beaucoup de courses à faire, mais elles ne sont pas si longues que celles de la chasse au lièvre , qui a beaucoup d'analogie avec celle du chevreuil : qui connaît bien l'une, doit peu se tromper dans l'autre. 11 faut toutefois avoir soin de mettre le chevreuil debout avant de le détourner. On suit sa voie, et dès qu'on le volt et qu'on l'entend bondir, on se retire en brisant. Le chevreuil écoute, puis, n'entendant aucun bruit alarmant, il croit avoir eu peur pour rien, et revient aux lieux qu'il a quittés. Le chevreuil a quelque ressemblance avec le cerf; son pelage est presque le même, et, s'il a moins de noblesse, moins de force et beaucoup moins de hauteur de taille, il a plus de grâce, plus de vivacité et même plus de courage ; il est plus gai, plus leste, plus éveillé; sa forme est plus arrondie, plus élégante, ses membres sont plus souples, ses mouvements plus prestes, et il bondit sans effort avec autant de force que de légèreté. Le mâle a plus de pied de devant que la chevrette, le pied plus plein, les allures plus réglées, le tour des pinces plus rond. Dès qu'on a un pied de brocard qui plaît, on découple les chiens sur la voie, en criant : bellement, mes belols, bellement; oh! trouve, troxtve, au retour là. Ensuite, on les appelle par leur nom, et on leur dit : Voici, aUé, voici, aUé, pour donner dans la voie, et jusqu'à ce (l) Cervtts carpreolus, Linnée; en grec, dorcas; en italien, eapriolo ; en espagnol, zorlito, cahronzillo montes; en portugais, cabra montes; en allemand, rehe; en anglais, roc deer; en russe, hqxa dikaja. Digilized by Google

§ 3. CHASSE AU CHEVREUIL (1).

La chasse au chevreuil est sans contredit la plus agréable de toutes, car elle unit à celle du cerf l'avantage assez marqué de procurer à l'homme des mets exquis. Le chasseur a beaucoup de ruses à déjouer, beaucoup de courses à faire, mais elles ne sont pas si longues que celles de la chasse au lièvre, qui a beaucoup d'analogie avec celle du chevreuil : qui connaît bien l'une, doit peu se tromper dans l'autre. Il faut toutefois avoir soin de mettre le chevreuil debout avant de le détourner. On suit sa voie, et dès qu'on le voit et qu'on l'entend bondir, on se retire en brisant. Le chevreuil écoute, puis, n'entendant aucun bruit alarmant, il croit avoir eu peur pour rien, et revient aux lieux qu'il a quittés.

Le chevreuil a quelque ressemblance avec le cerf; son pelage est presque le même, et, s'il a moins de noblesse, moins de force et beaucoup moins de hauteur de taille, il a plus de grâce, plus de vivacité et même plus de courage; il est plus gai, plus leste, plus éveillé; sa forme est plus arrondie, plus élegante, ses membres sont plus souples, ses mouvements plus prestes, et il bondit sans effort avec autant de force que de légèreté.

Le mâle a plus de pied de devant que la chevrette, le pied plus plein, les allures plus réglées, le tour des pinces plus rond. Dès qu'on a un pied de brocard qui plaît, on découple les chiens sur la voie, en criant : *Bellement, mes belots, bellement; oh! trouve, trouve, au retour là.* Ensuite, on les appelle par leur nom, et on leur dit : *Voici, allé, voici, allé,* pour donner dans la voie, et jusqu'à ce

(1) *Cervus carpreolus*, Linnée; en grec, *dorcas;* en italien, *ca-*

CHASSE AO CHEVREUIL. 61 que la bête soit lancée, et à mesure que les chiens rapprochent, on leur crie : Velci, velci, va avant. Quand on revoit des fuites, on crie ; Vol-ce-4,‘est, et l’on sonne du gros ton par mots entrecoupés. Le chevreuil est rusé , adroit à se dérober, difficile à suivre ; il échappe souvent aux chiens par la rapidité de sa première course et par ses détours multipliés : il n’attend pas, pour employer la ruse, que la force lui manque ; dès qu’il sent, au contraire, que les premiers efforts d’une fuite rapide ont été sans succès, il revient sur ses pas , retourne, revient encore , et lorsqu’il croit avoir réussi à brouiller ses voies, il fait un bond, et se jetant à côté, il se met ventre à terre, et laisse, sans bouger, passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés. Ses yeux sont animés d’un sentiment si vif, que le chasseur doit le tirer rapidement lors même qu’il s’arrête sur le bord du taillis avant de traverser une route, et c’est au fourré qu’il se laisse tirer le plus facilement. Le chevreuil habite en famille, avec sa femelle et ses petits, sans jamais s’associer avec des étrangers, les pointes des bois entourés de terres labourables ; il se plaît sur les collines , dans les taillis où croissent abondam' ment la ronce et la bruyère, dont il fait sa nourriture la plus ordinaire. Le rut, qui se passe sans fureurs, sans combats, et pendant lequel les faons chassés par le père vont former une nouvelle famille, dure quinze jours et commence à la fin d’octobre. Le chevreuil, qui est deux ou trois ans à croître, qui vit douze à quinze ans, peut engendrer dès l’âge d’un an. La chevrette porte cinq mois et demi, et produit ordi^ nairement deux faons, un mâle et une femelle, quelquefois un et très-rarement trois. Ils ont une petite voix , courte et plaintive aisée à imiter, et la mère, trompée par l’appeau, arrive jusque sous le fusil du dhasseur. Lorsque ses petits ont atteint l’âge de six mois, Chasseur. 6 Digitized by Google

que la bête soit lancée, et à mesure que les chiens rapprochent, on leur crie : *Velci, velci, va avant.* Quand on revoit des fuites, on crie : *Vol-ce-l'est,* et l'on sonne du gros ton par mots entrecoupés.

Le chevreuil est rusé, adroit à se dérober, difficile à suivre ; il échappe souvent aux chiens par la rapidité de sa première course et par ses détours multipliés : il n'attend pas, pour employer la ruse, que la force lui manque ; dès qu'il sent, au contraire, que les premiers efforts d'une fuite rapide ont été sans succès, il revient sur ses pas, retourne, revient encore, et lorsqu'il croit avoir réussi à brouiller ses voies, il fait un bond, et se jetant à côté, il se met ventre à terre, et laisse, sans bouger, passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés. Ses yeux sont animés d'un sentiment si vif, que le chasseur doit le tirer rapidement lors même qu'il s'arrête sur le bord du taillis avant de traverser une route, et c'est au fourré qu'il se laisse tirer le plus facilement.

Le chevreuil habite en famille, avec sa femelle et ses petits, sans jamais s'associer avec des étrangers, les pointes des bois entourés de terres labourables ; il se plaît sur les collines, dans les taillis où croissent abondamment la ronce et la bruyère, dont il fait sa nourriture la plus ordinaire. Le rut, qui se passe sans fureurs, sans combats, et pendant lequel les faons chassés par le père vont former une nouvelle famille, dure quinze jours et commence à la fin d'octobre.

Le chevreuil, qui est deux ou trois ans à croître, qui vit douze à quinze ans, peut engendrer dès l'âge d'un an.

La chevrette porte cinq mois et demi, et produit ordinairement deux faons, un mâle et une femelle, quelquefois un et très-rarement trois. Ils ont une petite voix, courte et plaintive *mi... mi*, aisée à imiter, et la mère,

 on leur donne ordinairement le nom de chevrotins. Vers la fin de la première année, ils se séparent de leur mère et leur tète commence à paraître sous la forme de deux petites dagues. On les nomme alors daguets ou brocards ; chaque bois émet deux andouillers, un en avant, environ à 81 millimètres au-dessous de la meule, l'autre en ar' rière ordinairement à 54 millimètres au-dessus du premier. Chaque année le nombre des andouillers augmente jusqu'à ce que l'animal soit dix-cors, comme le cerf, c'està-dire, qu'il ait quatre ou cinq andouillers à chaque perche, très-rarement davantage ; ils perdent leur bois vers la fin de l'automne pour le refaire pendant l'hiver, et ce n'est guère que vers le mois de mars qu'ils touchent au bois comme le cerf pour les dépouiller. Les chevreuils ont besoin de beaucoup d'air et d'un grand espace ; aussi lorsqu'on les renferme dans un parc d'une petite étendue, moins de 100 hectares, ils multiplient peu et ne vivent que sept à huit ans. Ils s'habituent assez bien à la présence de l'homme, mais ils ne s'apprivoisent jamais assez pour devenir obéissants ou même familiers. Ils ne se réunissent jamais en harde comme le cerf et le daim. Ils ne raient ni aussi fréquemment ni aussi fort que le cerf, même proportionnellement. En hiver, ils habitent les taillis les plus fourrés placés sur les pentes, au midi ou au levant ; ils vivent alors de bruyères , de ronces, de genêts, de chatons de saules et de noisetiers. Au printemps, ils cherchent les jeunes taillis pour y brouter les jeunes bourgeons de presque toutes les espèces d'arbres. En été, on les trouve dans les taillis de huit ou dix ans, ou davantage, et ils ne sortent guère de dessous leur ombrage que pendant les grandes sécheresses pour aller boire dans quelque ruisseau peu écarté La chair du chevreuil fournit la venaison la plus estipiée, ou pour parler plus vrai, la moins dédaignée en Digitized by Google

on leur donne ordinairement le nom de *chevrotins*. Vers la fin de la première année, ils se séparent de leur mère et leur tête commence à paraître sous la forme de deux petites dagues. On les nomme alors *daguets* ou *brocards* ; chaque bois émet deux andouillers, un en avant, environ à 81 millimètres au-dessous de la meule, l'autre en arrière ordinairement à 54 millimètres au-dessus du premier. Chaque année le nombre des andouillers augmente jusqu'à ce que l'animal soit *dix-cors*, comme le cerf, c'est-à-dire, qu'il ait quatre ou cinq andouillers à chaque perche, très-rarement davantage ; ils perdent leur bois vers la fin de l'automne pour le refaire pendant l'hiver, et ce n'est guère que vers le mois de mars qu'ils touchent au bois comme le cerf pour les dépouiller.

Les chevreuils ont besoin de beaucoup d'air et d'un grand espace ; aussi lorsqu'on les renferme dans un parc d'une petite étendue, moins de 100 hectares, ils multiplient peu et ne vivent que sept à huit ans. Ils s'habituent assez bien à la présence de l'homme, mais ils ne s'apprivoisent jamais assez pour devenir obéissants ou même familiers.

Ils ne se réunissent jamais en harde comme le cerf et le daim. Ils ne raient ni aussi fréquemment ni aussi fort que le cerf, même proportionnellement. En hiver, ils habitent les taillis les plus fourrés placés sur les pentes, au midi ou au levant ; ils vivent alors de bruyères, de ronces, de genêts, de chatons de saules et de noisetiers. Au printemps, ils cherchent les jeunes taillis pour y brouter les jeunes bourgeons de presque toutes les espèces d'arbres. En été, on les trouve dans les taillis de huit ou dix ans, ou davantage, et ils ne sortent guère de dessous leur ombrage que pendant les grandes sécheresses pour aller boire dans quelque ruisseau peu écarté

 France ; on la croit meilleure dans les individus dont le pelage est brun. Celle des jeunes faons est mollasse^ sans goût ni saveur; mais on fait assez de cas de celle d'un daguet de neuf à dix-huit mois, ou d'une chevrette d'un an à deux ou même trois ans. Nous donnerons ici quelques détails sur la chasse à tir du chevreuil, en faveur des personnes qui ne possèdent pas un grand équipage de chasse. Lorsqu'un chevreuil est signalé, soit par des rapports de paysans, soit par le limier, on se transporte sur les lieux avec les chiens, et à la rigueur, trois ou quatre bons courants peuvent suffire. On le lance, et l'on va se placer dans les endroits où l'on juge qu'il passera. En hiver, on chargera son fusil avec de petites chevrotines, et en été, du gros plomb moulé suffira. Le chevreuil est délicat ; si on le frappe à l'épaule ou à la tête avec du plomb de lièvre, fût-ce de soixante pas, il est rare qu'il ne tombe pas sur le coup. Mais la légèreté de sa course le rend très-difficile à tirer, surtout en traversant les chemins qu'il franchit ordinairement d'un seul bond. Il est plus sûr de l'attendre dans une futaie un peu claire, parce qu'en la traversant le bois le gêne, et il ralentit un peu la rapidité de sa course. Si on p'a pas pu le tirer au lancé, ou qu'on l'ait manqué, il faut attendre patiemment son retour, et se placer plus avantageusement. Comme le lièvre, il ne manque jamais de revenir au lancé. Alors, il est plus loin des chiens et sa course est moins rapide, souvent même il s'arrête pour écouter la meute. Le chevreuil ne craint pas autant les chiens que le cerf ; aussi s'il n'est pas poursuivi très-vivement par plusieurs, il est assez facile de le tirer au débusqué. Voici comment : quand on en a reconnu un dans une encefnte, les tireurs se postent autour, de manière à occuper ses issues ordinaires. On fait entrer un piqueur dans l'enceinte, tenant Digitized by Google

France; on la croit meilleure dans les individus dont le pelage est brun. Celle des jeunes faons est mollasse, sans goût ni saveur; mais on fait assez de cas de celle d'un daguet de neuf à dix-huit mois, ou d'une chevrette d'un an à deux ou même trois ans.

Nous donnerons ici quelques détails sur la chasse à tir du chevreuil, en faveur des personnes qui ne possèdent pas un grand équipage de chasse.

Lorsqu'un chevreuil est signalé, soit par des rapports de paysans, soit par le limier, on se transporte sur les lieux avec les chiens, et à la rigueur, trois ou quatre bons courants peuvent suffire. On le lance, et l'on va se placer dans les endroits où l'on juge qu'il passera. En hiver, on chargera son fusil avec de petites chevrotines, et en été, du gros plomb moulé suffira. Le chevreuil est délicat; si on le frappe à l'épaule ou à la tête avec du plomb de lièvre, fût-ce de soixante pas, il est rare qu'il ne tombe pas sur le coup. Mais la légèreté de sa course le rend très-difficile à tirer, surtout en traversant les chemins qu'il franchit ordinairement d'un seul bond. Il est plus sûr de l'attendre dans une futaie un peu claire, parce qu'en la traversant le bois le gêne, et il ralentit un peu la rapidité de sa course.

Si on n'a pas pu le tirer au lancé, ou qu'on l'ait manqué, il faut attendre patiemment son retour, et se placer plus avantageusement. Comme le lièvre, il ne manque jamais de revenir au lancé. Alors, il est plus loin des chiens et sa course est moins rapide, souvent même il s'arrête pour écouter la meute.

Le chevreuil ne craint pas autant les chiens que le cerf; aussi s'il n'est pas poursuivi très-vivement par plusieurs, il est assez facile de le tirer au débusqué. Voici comment:

 en laisse un limier qui donne un peu de voix, ou tout simplement un courant ordinaire. II foule l'enceinte jusqu'à ce qu'il ajt fait leveï* le chevreuil, et le suit tenant toujours son chien à la laisse. Le chevreuil ne se sentant pas suivi de près est peu effrayé; il joue devant le chien, sort paisiblement de l'enceinte, et vient ordinairement se faire tuer sur la lisière. S'il n'a pas pu être tiré à la sortie, le piqueur s'arrête pour donner le temps aux tireurs de prendre les devants et de s'emparer de nouveaux postes, puis il entre dans le bois et en fait dé^ camper l'animal comme la première fois. Avec de la persévérance et un chien qui ait un bon nez, on peut être certain de tuer un chevreuil que l'on a mis sur pied ou au moins de le tirer. Un moyen plus certain encore de tuer du chevreuil sans s'exposer à chasser inutilement des chevrettes (je dis inutilement, parce qu'on ne doit pas tirer sur les femelles si on est chasseur et non braconnier), est de faire la battuedel'enccinte. Avec un bon nombre de batteurs, on fait tout sortir, mâles et femelles, et les tireurs ont le choix^ L'affût, dit-on, est le fhitd'un braconnier et jamais d'un chasseur. Je le crois, mais comme il n'est pas un grand amateur de la chasse qui, sous ce rapport, n'ait été un peu braconnier au moins quelquefois dans sa vie, et qui ne puisse le devenir encore, nous parlerons un peu de l'affût du chevreuil. D'ailleurs, il est bon que les gardes connaissent le mal pour y remédier. Le soir, au moment où le soleil se couche, et le matin, une demi-heure avant son lever, l'affûteur doit être à son poste. Selon la saison, on cherchera les endroits habités de préférence par le chevreuil. Là, on étudiera sa passée, afin de reconnaître ses habitudes. Une fois ses voies bien connues, on se placera à proximité, soit sur la lisière dû bois, dans une clairière, ou, pendant la chaleur et la sécheresse, près d'une mare, d'une source ou d'une fonDigitized by Google

CHASSE AU CHEVREUIL. 65 laine. Au printemps, c’est dans un jeune taillis de l’année qu’il faudra l'attendre. Pour se rendre au poste qu'on aura choisi, il est indispensable de prendre le vent et de se placer dessous, afin que le chevreuil, qui a le nez très-fin, ne puisse découvrir la présence du chasseur. Il faudra ne pas faire le moindre bruit et prêter attentivement l’oreille, pour reconnaître l’approche de l'animal au moindre bruissement des feuilles sèches ou du feuillage. Une fois qu’on l’aura découvert, si l’on voit qu’il n’a aucune inquiétude et qu’il s’amuse à brouter quelques feuilles à droite ou à gauche, on ne se pressera pas de tirer, et l’on attendra qu’on l’ait beau. Dans ce cas, il faudra l’ajuster au défaut de l’épaule, ou à la tête et au cou si on ne peut mieux faire ; mais s’il a l’air de prendre le vent, qu’il avance les oreilles sur le devant de la tête, qu’il écoute et tourne les yeux vers le chasseur, il faut se hâter de lui lâcher un coup de fusil, sous peine de le voir disparaître avec la rapidité de l’éclair. J’entends d’ici nos grands chasseurs de luxe criant à l’assassinat; cela ne m’arrête pas, car la chasse est une guerre, et les embuscades sont permises chaque fois qu’on n’est pas le plus fort ; elles le sont même quand on l’est. Qui donc qualifierait d’assassinats les embûches, les ruses des assiégeants et des assiégés, quand il s’agit pour les uns d’éviter le pillage et la honte, pour les autres d’ohtenir le pillage et la gloire. La chasse a deux objets : le plaisir de courir la bête, et celui de la manger; le premier plaisir est tout d’ostentation , de gloriole , car lorsqu’un cerf est forcé, la gloire en est aux chiens ; le second plaisir est une satisfaction personnelle d’abord, puis une fête pour les amis qu’on invite. La chasse à l’affût n’est pas plus un assassinat que la pêche. Elle fait éprouver des émotions paisibles, elle vous affranchit d’une foule d’ennuis, de déboires; êtes -vous heureux? Digiiized by Google

taine. Au printemps, c'est dans un jeune taillis de l'année qu'il faudra l'attendre. Pour se rendre au poste qu'on aura choisi, il est indispensable de prendre le vent et de se placer dessous, afin que le chevreuil, qui a le nez très-fin, ne puisse découvrir la présence du chasseur. Il faudra ne pas faire le moindre bruit et prêter attentivement l'oreille, pour reconnaître l'approche de l'animal au moindre bruissement des feuilles sèches ou du feuillage.

Une fois qu'on l'aura découvert, si l'on voit qu'il n'a aucune inquiétude et qu'il s'amuse à brouter quelques feuilles à droite ou à gauche, on ne se pressera pas de tirer, et l'on attendra qu'on l'ait beau. Dans ce cas, il faudra l'ajuster au défaut de l'épaule, ou à la tête et au cou si on ne peut mieux faire; mais s'il a l'air de prendre le vent, qu'il avance les oreilles sur le devant de la tête, qu'il écoute et tourne les yeux vers le chasseur, il faut se hâter de lui lâcher un coup de fusil, sous peine de le voir disparaître avec la rapidité de l'éclair.

J'entends d'ici nos grands chasseurs de luxe criant à l'assassinat; cela ne m'arrête pas, car la chasse est une guerre, et les embuscades sont permises chaque fois qu'on n'est pas le plus fort; elles le sont même quand on l'est. Qui donc qualifierait d'assassinats les embûches, les ruses des assiégeants et des assiégés, quand il s'agit pour les uns d'éviter le pillage et la honte, pour les autres d'obtenir le pillage et la gloire. La chasse a deux objets : le plaisir de courir la bête, et celui de la manger; le premier plaisir est tout d'ostentation, de gloriole, car lorsqu'un cerf est forcé, la gloire en est aux chiens; le second plaisir est une satisfaction personnelle d'abord, puis une fête pour les amis qu'on invite. La chasse à l'affût n'est pas plus un assassinat que la pêche. Elle fait

66 DEUXIÈliB PARTIE. tout le monde le saura , ne l'étes-vous pas? vous votis consolez en disant : ce sera pour demain. § 4. CHASSE AD BOUQUETIN (1). Les lieux les plus sauvages et les plus escarpés des Alpes et des Pyrénées sont aujourd'hui les seuls endroits de la France où l'on trouve le bouquetin. Il ressemble beaucoup au bouc domestique, et le mAle qui entre en rut en novembre, exhale alors comme lui une odeur forte et fétide. Cet animal a toutes les habitudes du chamois, mais il habite les montagnes encore plus élevées. En décembre, ils se réunissent en hardes nombreuses pour descendre dans les régions plus basses, et y chercher à la fois de la nourriture et une température plus douce. Pendant l'été, ils vivent d'herbes et de bourgeons d'arbrisseaux; en hiver, iis sont réduits à manger des feuilles de pins et de sapins. Au printemps, ils regagnent les plus hautes régions des montagnes. C'est alors que la femelle se sépare de la harde pour mettre bas, après cinq mois et demi de gestation, c'^t> à-dire en avril ou mai. Ordinairement, elle fait deux chevreaux, rarement trois. Le bouquetin, lorsqu'on le prend très-jeune, s'apprivoise parfaitement et devient même un animal domestique qui s'accouple sans grande répugnance avec la chèvre ordinaire, et produit avec elle des métis. Néanmoins, à l'état sauvage» le bouquetin est un animal farouche, dont la chasse n'est pas sans quelque danger. S'il se voit trop pressé par un chien ou par un homme, il fait fort, se jette sur son assaillant, d'un coup de tête il le renverse et souvent le précipite d'un rocher, (I) Capra ilex; vulgairement bouc sauvage, houe de rocherè. En allemand, boekstein. Digitized by Google

tout le monde le saura, ne l'êtes-vous pas? vous vous consolez en disant : ce sera pour demain.

§ 4. CHASSE AU BOUQUETIN (1).

Les lieux les plus sauvages et les plus escarpés des Alpes et des Pyrénées sont aujourd'hui les seuls endroits de la France où l'on trouve le bouquetin. Il ressemble beaucoup au bouc domestique, et le mâle qui entre en rut en novembre, exhale alors comme lui une odeur forte et fétide.

Cet animal a toutes les habitudes du chamois, mais il habite les montagnes encore plus élevées. En décembre, ils se réunissent en hardes nombreuses pour descendre dans les régions plus basses, et y chercher à la fois de la nourriture et une température plus douce. Pendant l'été, ils vivent d'herbes et de bourgeons d'arbrisseaux; en hiver, ils sont réduits à manger des feuilles de pins et de sapins. Au printemps, ils regagnent les plus hautes régions des montagnes.

C'est alors que la femelle se sépare de la harde pour mettre bas, après cinq mois et demi de gestation, c'est-à-dire en avril ou mai. Ordinairement, elle fait deux chevreaux, rarement trois.

Le bouquetin, lorsqu'on le prend très-jeune, s'apprivoise parfaitement et devient même un animal domestique qui s'accouple sans grande répugnance avec la chèvre ordinaire, et produit avec elle des métis.

Néanmoins, à l'état sauvage, le bouquetin est un animal farouche, dont la chasse n'est pas sans quelque danger. S'il se voit trop pressé par un chien ou par un homme, il fait fort, se jette sur son assaillant, d'un coup de tête il le renverse et souvent le précipite d'un rocher.

CHASSE AU CHAMOIS. 67 Ea harde, il est très -défiant, et pendant que la troupe pâture, il y en a toujours deux ou trois qui font sentinelle et qui avertissent à la moindre apparence de danger. Alors tous prennent la fuite avec une rapidité d'autant plus surprenante qu'ils s'élancent à travers les rochers les plus escarpés et sur les bords des précipices les plus effrayants. Du reste, le bouquetin se chasse absolument de la même manière que le chamois dont nous allons parler. § 5. CHASSE AU CHAMOIS (1). Cette espèce était autrefois très-commune dans les montagnes des Alpes et des Pyrénées; mais, outre qu'elle produit très-peu, on lui a tellement fait la guerre, qu'elle diminue considérablement de jour en jour, et que, probablement , elle finira par disparaître entièrement. Le chamois ne se trouve jamais en plaine. Il habite les hautes régions des montagnes, mais néanmoins sans s'élever, comme le bouquetin, au-dessus des parties boisées. 11 aime les flancs rocailleux des montagnes, et s'élance avec sûreté de rochers en rochers, de précipice en précipice. Il a l'ouïe, l'odorat et la vue très -fins, aussi est-il fort difficile à l'approcher. Comme le bouquetin, il vit en harde nombreuse, et comme lui, il place des sentinelles vigilantes sur les pointes de rochers élevés pendant que la troupe pâture. Ce sont les vieux mâles qui remplissent cette fonction. Aussitôt qu'ils découvrent le danger, ils font entendre un siillement aigu, et la troupe prend la fuite, se disperse et disparaît aussitôt. Les mâles, dans le moment du rut, qui a lieu en octobre, exhalent une odeur aussi désagréable que notre bouc domestique. La femelle est adulte à dix-huit mois. A la (1) Antilopa rupieapra. Connu dans les Pyrénées sons le nom d' Tsard, Digitized by Google

En harde, il est très-défiant, et pendant que la troupe pâture, il y en a toujours deux ou trois qui font sentinelle et qui avertissent à la moindre apparence de danger. Alors tous prennent la fuite avec une rapidité d'autant plus surprenante qu'ils s'élancent à travers les rochers les plus escarpés et sur les bords des précipices les plus effrayants.

Du reste, le bouquetin se chasse absolument de la même manière que le chamois dont nous allons parler.

§ 5. CHASSE AU CHAMOIS (1).

Cette espèce était autrefois très-commune dans les montagnes des Alpes et des Pyrénées; mais, outre qu'elle produit très-peu, on lui a tellement fait la guerre, qu'elle diminue considérablement de jour en jour, et que, probablement, elle finira par disparaître entièrement.

Le chamois ne se trouve jamais en plaine. Il habite les hautes régions des montagnes, mais néanmoins sans s'élever, comme le bouquetin, au-dessus des parties boisées. Il aime les flancs rocailleux des montagnes, et s'élance avec sûreté de rochers en rochers, de précipice en précipice. Il a l'ouïe, l'odorat et la vue très-fins, aussi est-il fort difficile à l'approcher. Comme le bouquetin, il vit en harde nombreuse, et comme lui, il place des sentinelles vigilantes sur les pointes de rochers élevés pendant que la troupe pâture. Ce sont les vieux mâles qui remplissent cette fonction. Aussitôt qu'ils découvrent le danger, ils font entendre un sifflement aigu, et la troupe prend la fuite, se disperse et disparaît aussitôt.

Les mâles, dans le moment du rut, qui a lieu en octobre, exhalent une odeur aussi désagréable que notre bouc domestique. La femelle est adulte à dix-huit mois. A la

 fîD d'avril ou au commencement de mai, elle met bas ua' seul faon, bien rarement deux. Elle allaite son petit pendant fort peu de temps, mais néanmoins elle ne le chasse d'auprès d'elle que dans le moment du rut. Le chamois, relativement à la nourriture, est beaucoup plus délicat que le bouquetin. Il ne mange que les meilleures herbes , et même il en choisit les parties les plus savoureuses , telles que les fleurs, les jeunes pousses et les bourgeons. Il recherche surtout les plantes aromatiques. Il va paître le matin et le soir, et il ne s'approche guère des fontaines pour y boire que pendant les plus fortes chaleurs de l'été. Il craint également l'excès du chaud et du froid, aussi habite-t-il pendant l'été le flanc des montagnes tourné au nord, et pendant l'hiver celui tourné au midi. On chasse peu le chamois pour sa chair, quoique celle des jeunes soit assez bonne, mais bien pour sa peau qui est très-estimée par les chamoiseurs. On en fait des gants, des culottes pour monter à cheval, etc., etc. Ses cornes, petites, noires et brillantes, étaient autrefois très à la mode pour faire des pommeaux de canne ; je ne leur connais pas d'autre usage. La chasse du chamois est, pour les montagnards, une passion tellement forte, qu'on a vu dans des familles plusieurs personnes y périr, sans pour cela en dégoûter les autres membres. Le bisaïeul, l'aïeul, le père, se sont précipités dans des abîmes et y sont morts misérablement mutilés ; les enfants les imitent dans leurs goûts, suivent leurs traces à la chasse du chamois, et flnissent par y périr, sans que ces fatals exemples aient eu la puissance de les en dégoûter ou même de les rendre plus prudents. Pour grimper des rochers inaccessibles à tout autre qu'un chasseur au chamois, ils se mettent aux pieds des crampons de fer, et portent à la main un bâton armé par un bout d'une pique, et de l'autre d'un crochet. Ils s'acDigitized by Google

fin d'avril ou au commencement de mai, elle met bas un seul faon, bien rarement deux. Elle allaite son petit pendant fort peu de temps, mais néanmoins elle ne le chasse d'auprès d'elle que dans le moment du rut.

Le chamois, relativement à la nourriture, est beaucoup plus délicat que le bouquetin. Il ne mange que les meilleures herbes, et même il en choisit les parties les plus savoureuses, telles que les fleurs, les jeunes pousses et les bourgeons. Il recherche surtout les plantes aromatiques. Il va paître le matin et le soir, et il ne s'approche guère des fontaines pour y boire que pendant les plus fortes chaleurs de l'été. Il craint également l'excès du chaud et du froid, aussi habite-t-il pendant l'été le flanc des montagnes tourné au nord, et pendant l'hiver celui tourné au midi.

On chasse peu le chamois pour sa chair, quoique celle des jeunes soit assez bonne, mais bien pour sa peau qui est très-estimée par les chamoiseurs. On en fait des gants, des culottes pour monter à cheval, etc., etc. Ses cornes, petites, noires et brillantes, étaient autrefois très à la mode pour faire des pommeaux de canne ; je ne leur connais pas d'autre usage.

La chasse du chamois est, pour les montagnards, une passion tellement forte, qu'on a vu dans des familles plusieurs personnes y périr, sans pour cela en dégoûter les autres membres. Le bisaïeul, l'aïeul, le père, se sont précipités dans des abîmes et y sont morts misérablement mutilés ; les enfants les imitent dans leurs goûts, suivent leurs traces à la chasse du chamois, et finissent par y périr, sans que ces fatals exemples aient eu la puissance de les en dégoûter ou même de les rendre plus prudents. Pour grimper des rochers inaccessibles à tout autre qu'un chasseur au chamois, ils se mettent aux pieds des

 crochent à une ronce, à une pierre à demi-mobile, à une frêle racine , et ont la hardiesse de se suspendre ainsi dans les airs. Si leur point d'appui vient à manquer, si leur pied glisse, ils sont précipités dans un abîme ayant souvent plusieurs centaines de pieds de profondeur. Les chiens sont tout à fait inutiles pour la chasse au chamois , car ils ne peuvent le suivre à travers les rochers où la harde se disperse et fuit d'un seul trait à 20 ou 25 kilomètres de distance. Il faut donc ne compter que sur sa propre adresse. Le fusil dont on se sert doit porter parfaitement la balle, parce que souvent on est obligé de tirer de fort loin. Quelques personnes, et môme des auteurs, ont dit qu'on se servait de carabines rayées ; le fait nous paraît singulier. Néanmoins, nous ne le contestons pas, faute de renseignements, et tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons vu chasser le chamois dans le Dauphiné et la Maurienne, et que là, on se sert de fusils simples dont le canon est assez long. Quelquefois on se rend dans les montagnes que l'on sait être habitées par ces animaux, et, en se cachant der^ rière les roches, en se glissant derrière les buissons, souvent en rampant, on tâche de les surprendre et d'en approcher assez près pour pouvoir les tirer avant d'en être aperçu. D'autres fois, on va les attendre à l'affût avant le point du jour, dans les endroits où l'on sait qu'il ont l'habitude db venir paître, et l'on a rigoureusement la précaution de se placer sous le vent. Ènfin, le moyen le plus sûr est de se réunir en bon nombre, de partir de bon matin, et d'aller occuper tous les défilés de la montagne où l'on sait qu'il y en a une harde. Les plus dispos chasseurs escaladent les rochers et tâchent de tirer sur la harde, pendant que les autres Digitized by Google

crochent à une ronce, à une pierre à demi-mobile, à une frêle racine, et ont la hardiesse de se suspendre ainsi dans les airs. Si leur point d'appui vient à manquer, si leur pied glisse, ils sont précipités dans un abîme ayant souvent plusieurs centaines de pieds de profondeur.

Les chiens sont tout à fait inutiles pour la chasse au chamois, car ils ne peuvent le suivre à travers les rochers où la harde se disperse et fuit d'un seul trait à 20 ou 25 kilomètres de distance. Il faut donc ne compter que sur sa propre adresse.

Le fusil dont on se sert doit porter parfaitement la balle, parce que souvent on est obligé de tirer de fort loin. Quelques personnes, et même des auteurs, ont dit qu'on se servait de carabines rayées; le fait nous paraît singulier. Néanmoins, nous ne le contestons pas, faute de renseignements, et tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons vu chasser le chamois dans le Dauphiné et la Maurienne, et que là, on se sert de fusils simples dont le canon est assez long.

Quelquefois on se rend dans les montagnes que l'on sait être habitées par ces animaux, et, en se cachant derrière les roches, en se glissant derrière les buissons, souvent en rampant, on tâche de les surprendre et d'en approcher assez près pour pouvoir les tirer avant d'en être aperçu.

D'autres fois, on va les attendre à l'affût avant le point du jour, dans les endroits où l'on sait qu'il ont l'habitude de venir paître, et l'on a rigoureusement la précaution de se placer sous le vent.

Enfin, le moyen le plus sûr est de se réunir en bon nombre, de partir de bon matin, et d'aller occuper tous les défilés de la montagne où l'on sait qu'il y en a une

70 DEUXIÈME PARTIE. ‘ attendent au passage pour tirer sur les chamois qui se dispersent. On peut faire la chasse au chamois pendant toute l’année , mais cependant comme on ne les recherche guère que pour la peau, ce n’est à peu près que depuis la miaoût jusqu’à la Toussaint qu’on les chasse. Pendant cette époque, leur peau a toutes les qualités qui la font rechercher. § 6. CHASSE AU SANGLIER (1). Le sanglier a les défenses ou ffrais plus grandes , le boutoir plus fort et la hure plus longue que le cochon domestique; il a aussi les oreilles plus petites, plantées droites et pointues, les pieds plus gros, les pinces plus séparées et le poil toujours noir. Dans les six premiers mois, le sanglier porte le nom de marcassin ; il a des bandes grises et noirâtres, qui s’étendent le long du corps depuis la tête jusqu’à la queue; le reste de son pelage est un mélange de blanc, de fauve et de brun. A six mois, il quitte la livrée. A un an, le sanglier vit en bandes, et s’appelle b été de compagnie; entre deux ou trois ans, c’est un ragot : il est en état de se défendre, et marche seul. A trois ans faits, c’est un sanglier ; à quatre ans, c’est un quarlan; entre cinq et six ans, c’est un grand sanglier; à sept ans, c’est un solitaire, ordinairement miré. A cet âge, et quand il devient vieux, il est moins dangereux que plus jeune, parce que ses défenses recourbées frappent difficilement de la pointe ; mais il est d’une telle force, que ses coups sont toujours terribles, d’ailleurs le coup de boutoir peut faire autant de mal que les défenses. Plus il est vieux, plus il est aguerri, (1) En latin, aper ; en grec, kapros ; en anglais, wild-hoar, et v>ild-iwine ; en espagnol, puerco-montes ; en allemand, haner, kauler, toild tchwein; en russe, weper, dikaja swinja, et dikii borov. Digilized by t i

attendent au passage pour tirer sur les chamois qui se dispersent.

On peut faire la chasse au chamois pendant toute l'année, mais cependant comme on ne les recherche guère que pour la peau, ce n'est à peu près que depuis la mi-août jusqu'à la Toussaint qu'on les chasse. Pendant cette époque, leur peau a toutes les qualités qui la font rechercher.

§ 6. CHASSE AU SANGLIER (1).

Le sanglier a les défenses ou *grais* plus grandes, le boutoir plus fort et la hure plus longue que le cochon domestique; il a aussi les oreilles plus petites, plantées droites et pointues, les pieds plus gros, les pinces plus séparées et le poil toujours noir. Dans les six premiers mois, le sanglier porte le nom de marcassin; il a des bandes grises et noirâtres, qui s'étendent le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue; le reste de son pelage est un mélange de blanc, de fauve et de brun. A six mois, il quitte la livrée. A un an, le sanglier vit en bandes, et s'appelle *bête de compagnie;* entre deux ou trois ans, c'est un *ragot* : il est en état de se défendre, et marche seul. A trois ans faits, c'est un *sanglier ;* à quatre ans, c'est un *quartan;* entre cinq et six ans, c'est un *grand sanglier;* à sept ans, c'est un *solitaire*, ordinairement *miré.* A cet âge, et quand il devient vieux, il est moins dangereux que plus jeune, parce que ses défenses recourbées frappent difficilement de la pointe; mais il est d'une telle force, que ses coups sont toujours terribles, d'ailleurs le coup de boutoir peut faire autant de mal que les défenses. Plus il est vieux, plus il est aguerri,

 plus il est brutal, plus il est dangereux pour les hommes et pour les chiens, qu'il éventre et laisse sur place. Les décousures (c'est ainsi qu'on appelle les blessures qu'il fait aux chiens) ne sont pas toujours mortelles, mais beaucoup le deviennent si l'on ne se hâte de panser les blessés. Le sanglier doit être chassé avec de forts chiens et des fusils chargés à balle et mieux à lingot; c'est avec intention que je mets balle et lingot au singulier, car c'est une faute que de multiplier les balles ou les lingots dans le même canon de fusil. On tire moins juste, et des balles qui se heurtent en sortant, vont souvent à droite et à gauche, au lieu de suivre l'impulsion directe que doit donner la poudre. Il est toujours prudent d'être deux chasseurs sur le même point. Pour distinguer les traces d'un cochon domestique de celles du sanglier, il faut remarquer que le sanglier pose la trace de derrière dans celle de devant, ce qui n'arrive presque jamais au cochon domestique. D'un autre côté, celui-ci appuie plus du talon que de la pince ; ses ergots touchent la terre à plomb, et ne s'écartent que très-peu l'un de l'autre; au lieu que le sanglier appuie plus de la pince que du talon, et que ses gardes donnent à terre en s'élargissant. Le cochon écarte les pinces en marchant , et le sanglier, quand il va d'assurance, pose son pied les pinces serrées. Scs houtis sont profonds , en sillon droit, ou fusée ; le cochon, au contraire, vermille cà et là. Les àoutis , le souil, la bauge et les laissées ou fientes , servent par leur enfoncement, leur étendue et leur grosseu^, à prendre une idée de la taille de la bête. La trace du sanglier se distingue de celle d'une laie , en ce que celle-ci a les pinces moins grosses, qu'elle écarte légèrement de devant et de derrière, et qu'elle donne rarement de ses gardes à terre. Un sanglier écarte Digitized by Google

plus il est brutal, plus il est dangereux pour les hommes et pour les chiens, qu'il éventre et laisse sur place. Les *décousures* (c'est ainsi qu'on appelle les blessures qu'il fait aux chiens) ne sont pas toujours mortelles, mais beaucoup le deviennent si l'on ne se hâte de panser les blessés.

Le sanglier doit être chassé avec de forts chiens et des fusils chargés à balle et mieux à lingot; c'est avec intention que je mets balle et lingot au singulier, car c'est une faute que de multiplier les balles ou les lingots dans le même canon de fusil. On tire moins juste, et des balles qui se heurtent en sortant, vont souvent à droite et à gauche, au lieu de suivre l'impulsion directe que doit donner la poudre.

Il est toujours prudent d'être deux chasseurs sur le même point.

Pour distinguer les traces d'un cochon domestique de celles du sanglier, il faut remarquer que le sanglier pose la trace de derrière dans celle de devant, ce qui n'arrive presque jamais au cochon domestique. D'un autre côté, celui-ci *appuie plus du talon* que de la pince; ses ergots touchent la terre à plomb, et ne s'écartent que très-peu l'un de l'autre; au lieu que le sanglier *appuie plus de la pince* que du talon, *et que ses gardes donnent à terre* en s'élargissant. Le cochon écarte les pinces en marchant, et le sanglier, quand il va d'assurance, pose son pied les pinces serrées. Ses *boutis* sont profonds, en sillon droit, ou fusée; le cochon, au contraire, vermille çà et là.

Les *boutis*, le *souil*, la *bauge* et les *laissées* ou fientes, servent par leur *enfoncement*, leur *étendue* et leur *grosseur*, à prendre une idée de la taille de la bête.

La trace du sanglier se distingue de celle d'une laie, en ce que celle-ci a les pinces moins grosses qu'elle

 de derrière seulement, et pose la trace de derrière un peu à côté, et en dehors de celle de devant; il donne de ses gardes en terre. On chasse le sanglier à force ouverte avec des chiens; comme il ne fuit que lentement, qu'il laisse une odeur très-forte, qu'il se défend contre les chiens, et les blesse toujours dangereusement, il ne faut pas le chasser avec les fins chiens courants destinés pour le cerf, le daim et le chevreuil ; cette chasse leur gâterait le nez et les accoutumerait à aller lentement : de forts chiens mâtinés ou griffons de montagne un peu dressés suffisent pour la chasse du sanglier; mais il faut un limier bien instruit pour le détourner, prendre les grands devants, et n'attaquer qu'à grand bruit avec toute la meute, en piquant droit à la bauge. Un jeune sanglier est difficile à forcer, et on ne peut guère le tuer qu'au débouché, parce qu'il perce très-loin sans s'arrêter; mais un vieux solitaire ne fuit pas loin , se laisse chasser de près, et fait souvent tête aux chiens, ce qui donne toute facilité pour l'arrêter d'un coup de couteau ou d'une balle. Quand l'animal fait tête, les chiens se récrient, et il faut les appuyer de la trompe et de la voix, en criant Oh I v'ia, oh v'ia, v*la, et même tirer quelques coups de fusil pour faire déboucher l'animal, qui alors file droit, sans ruser, et tête baissée contre tous les obstacles qui s'opposent à son passage. ' Quand le sanglier blessé retourne sur le tireur, ce qui a lieu plus rarement qu'on ne se l'imagine, et presque jamais hors la saison du gland ou celle du rut, il faut pour éviter ses défenses, et pour n'en être pas foulé, s'écarter lestement, avec sang-froid, du droit chemin qu'il suit imperturbablement sans se détourner ni à droite ni à gauche. Quand le sanglier est à bas par une balle qui lui a cassé l'épaule ou les reins, car il est difficile de l'arrêter tant que les balles n'entrent que dans le coffre ou dans les chairs, il faut, pour l'empêcher de s'acculer et

Digitized by Google

de derrière seulement, et pose la trace de derrière un peu à côté, et en dehors de celle de devant; il donne de ses gardes en terre.

On chasse le sanglier à force ouverte avec des chiens; comme il ne fuit que lentement, qu'il laisse une odeur très-forte, qu'il se défend contre les chiens, et les blesse toujours dangereusement, il ne faut pas le chasser avec les fins chiens courants destinés pour le cerf, le daim et le chevreuil; cette chasse leur gâterait le nez et les accoutumerait à aller lentement : de forts chiens mâtinés ou griffons de montagne un peu dressés suffisent pour la chasse du sanglier; mais il faut un limier bien instruit pour le détourner, prendre les grands devants, et n'attaquer qu'à grand bruit avec toute la meute, en piquant droit à la bauge. Un jeune sanglier est difficile à forcer, et on ne peut guère le tuer qu'au débouché, parce qu'il perce très-loin sans s'arrêter; mais un vieux solitaire ne fuit pas loin, se laisse chasser de près, et fait souvent tête aux chiens, ce qui donne toute facilité pour l'arrêter d'un coup de couteau ou d'une balle. Quand l'animal fait tête, les chiens se *récrient,* et il faut les appuyer de la trompe et de la voix, en criant *Oh! v'la, oh v'la, v'la,* et même tirer quelques coups de fusil pour faire déboucher l'animal, qui alors file droit, sans ruser, et tête baissée contre tous les obstacles qui s'opposent à son passage. Quand le sanglier blessé retourne sur le tireur, ce qui a lieu plus rarement qu'on ne se l'imagine, et presque jamais hors la saison du gland ou celle du rut, il faut pour éviter ses défenses, et pour n'en être pas foulé, s'écarter lestement, avec sang-froid, du droit chemin qu'il suit imperturbablement sans se détourner ni à droite ni à gauche. Quand le sanglier est à bas par une balle qui lui a cassé l'épaule ou les reins, car il est difficile de l'arrê-

 de blesser dangereusement les chiens, se jeter hardiment sur lui pour le dépêcher à coups de fusil avant que les chiens n'arrivent dessus. On lui coupe les suites, on le saigne, on laisse jouir les chiens ; mais on ne fait pas curée, car elle dévoie fortement les chiens, qui même s'en soucient peu. Si, pour sauver vos chiens de la fureur d'un sanglier acculé contre un roc ou contre un arbre, vous vous décidez à courir sur lui, que ce soit toujours avec une arme sûre ; que si la bête vient à vous, attendez de pied ferme, tirez au poitrail , faites un écart de côté et plongez la baïonnette ou le couteau dans les flancs de l'animal, convaincu, comme vous devez l'être, que si vous le manquez , il ne vous manquera pas. Si toutefois vous étiez assez malheureux pour ne pas l'étendre sur place, votre camarade en aura la gloire, et vous la partagerez avec lui, car il est plus difficile d'affronter le sanglier que de le tuer quand il menace llhv'ie d'un homme. Si beaucoup de chasseurs y regardent, en effet, à deux fois pour attaquer, il n'en est pas qui balancent lorsqu'il y a danger pour un autre chasseur. ^ Le sanglier, qui est quatre à cinq ans à croître, qui vit jusqu'à vingt-cinq ou trente ans, est en état d'engendrer dès l'âge d'un an, La laie, qui ne produit qu'une fois par an , reçoit le mâle en janvier ou février, et met bas en mai ou juin, cinq, six, quelquefois huit à dix marcassins, et rarement un plus grand nombre, qu'elle allaite pendant trois ou quatre mois; elle les conduit, les suit, et les empêche de se séparer ou de s'écarter, jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Le sanglier n'est pas un animal sédentaire comme ceux dont nous avons parlé jusqu'ici. En automne et en hiver, ils émigrent par troupes plus ou moins nombreuses , et vont chercher un nouveau gîte dans des provinces fort éloignées. Rien ne les arrête dans leur voyage, et ils traChasseur. 7 Digitized by Google

de blesser dangereusement les chiens, se jeter hardiment sur lui pour le dépêcher à coups de fusil avant que les chiens n'arrivent dessus. On lui coupe les *suites*, on le saigne, on laisse jouir les chiens; mais on ne fait pas *curée*, car elle dévoie fortement les chiens, qui même s'en soucient peu.

Si, pour sauver vos chiens de la fureur d'un sanglier acculé contre un roc ou contre un arbre, vous vous décidez à courir sur lui, que ce soit toujours avec une arme sûre; que si la bête vient à vous, attendez de pied ferme, tirez au poitrail, faites un écart de côté et plongez la baïonnette ou le couteau dans les flancs de l'animal, convaincu, comme vous devez l'être, que si vous le manquez, il ne vous manquera pas. Si toutefois vous étiez assez malheureux pour ne pas l'étendre sur place, votre camarade en aura la gloire, et vous la partagerez avec lui, car il est plus difficile d'affronter le sanglier que de le tuer quand il menace la vie d'un homme. Si beaucoup de chasseurs y regardent, en effet, à deux fois pour attaquer, il n'en est pas qui balancent lorsqu'il y a danger pour un autre chasseur.

Le sanglier, qui est quatre à cinq ans à croître, qui vit jusqu'à vingt-cinq ou trente ans, est en état d'engendrer dès l'âge d'un an. La laie, qui ne produit qu'une fois par an, reçoit le mâle en janvier ou février, et met bas en mai ou juin, cinq, six, quelquefois huit à dix marcassins, et rarement un plus grand nombre, qu'elle allaite pendant trois ou quatre mois; elle les conduit, les suit, et les empêche de se séparer ou de s'écarter, jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans.

Le sanglier n'est pas un animal sédentaire comme ceux dont nous avons parlé jusqu'ici. En automne et en hiver,

DEUXIÈME Partie. 74 versent les rivières les plus larges à la nage ou sur la glace. Ils ne s'arrêtent que lorsqu'ils trouvent un pays abondant en nourriture. Ordinairement il faut les chercher, pendant le jour, dans le plus épais des bois, et particulièrement dans les endroits humides. Ils en sortent le soir pour chercher leur nourriture, qui se compose de glands, de châtaignes, de fruits sauvages ou cultivés, de racines, de grain , et même de jeunes animaux quand ils peuvent les saisir. Ils font beaucoup de mal aux champs et aux vignobles qui avoisinent les forêts, et souvent ils dépeuplent entièrement les garennes en déterrant les jeunes lapins pour les dévorer. II ne faut donc pas les ménager ; tâchez de tuer jusqu'au dernier, ou que du moins votre guerre acharnée les détermine à fuir. Ce serait déjà un grand bienfait pour votre pays et vos propriétés. Tuez, tuez; que cette hête féroce soit convaincue qu'on en veut à sa race entière, ce sera peut-être assez pour lui enlever une partie de son audace. Le danger dont nous parlions il y a quelques instants, n'est d'ailleurs pas de même partout; il y a plus de sangliers peureux que de courageux; ; une fois le gros de la bande mis en déroute, vous auriez bon marché des autres qui s'en seraient séparés, car les chiens vous seconderaient dans une chasse qui leur plaît, quoiqu'ils n'en profitent pas. Je m'explique : le profit des chiens, c'est la curée , mais la curée du sanglier ne convient pas aux chiens, et nuit d'ailleurs à leur santé. Quand on voit la hête de meute, on crie : Vlaoo, au lieu de Tayaut. La chasse au sanglier est une des plus belles et des plus utiles; quand vous forcez un cerf, un chevreuil, votre joie est modérée par le regret de tuer une aussi belle et douce créature ; quand vous tuez une bête féroce et laide, le mérite de la victoire est plus grand. Elle devient souvent populaire, car vous vengez ainsi les cultiDigilized by Gooijlt

versent les rivières les plus larges à la nage ou sur la glace. Ils ne s'arrêtent que lorsqu'ils trouvent un pays abondant en nourriture.

Ordinairement il faut les chercher, pendant le jour, dans le plus épais des bois, et particulièrement dans les endroits humides. Ils en sortent le soir pour chercher leur nourriture, qui se compose de glands, de châtaignes, de fruits sauvages ou cultivés, de racines, de grain, et même de jeunes animaux quand ils peuvent les saisir. Ils font beaucoup de mal aux champs et aux vignobles qui avoisinent les forêts, et souvent ils dépeuplent entièrement les garennes en déterrant les jeunes lapins pour les dévorer. Il ne faut donc pas les ménager; tâchez de tuer jusqu'au dernier, ou que du moins votre guerre acharnée les détermine à fuir. Ce serait déjà un grand bienfait pour votre pays et vos propriétés. Tuez, tuez; que cette bête féroce soit convaincue qu'on en veut à sa race entière, ce sera peut-être assez pour lui enlever une partie de son audace. Le danger dont nous parlions il y a quelques instants, n'est d'ailleurs pas de même partout; il y a plus de sangliers peureux que de courageux; une fois le gros de la bande mis en déroute, vous auriez bon marché des autres qui s'en seraient séparés, car les chiens vous seconderaient dans une chasse qui leur plaît, quoiqu'ils n'en profitent pas. Je m'explique : le profit des chiens, c'est la curée, mais la curée du sanglier ne convient pas aux chiens, et nuit d'ailleurs à leur santé. Quand on voit la bête de meute, on crie : *Vlaoo,* au lieu de *Tayaut.*

La chasse au sanglier est une des plus belles et des plus utiles; quand vous forcez un cerf, un chevreuil, votre joie est modérée par le regret de tuer une aussi

CHASSE AC LOCP. 75 valeurs dont les champs sont souvent ravagés à la veille de la moisson. § 7. CHASSE AC LOUP (1). Le loup ressemble si fort au chien , qu'il paraît être modelé sur la même forme ; mais le naturel est si différent, qu'ils sont antipathiques par nature et ennemis par instinct. Cet animal a été rangé par nos naturalistes modernes dans la classe des mammifères carnassiers, section des digitigrades, genre du chien. Il diffère de ce dernier par plusieurs caractères : l'aspect de sa tête est différent; le loup a le regard oblique, les yeux étincelants et brillants pendant la nuit ; le museau allongé et obtus ; les oreilles courtes et droites ; la queue droite, grosse, couverte de longs poils grisâtres. Le mâle ne reste pas lié avec sa femelle dans l'accouplement ; enfin, il hurle au lieu d'aboyer. Son pelage est d'un gris fauve , plus ou moins jaunâtre ou blanchâtre, selon les climats, avec une raie noire sur les jambes de devant quand il est adulte. Sa taille atteint assez ordinairement celle du plus grand mâtin. Cet animal est d'une constitution très -vigoureuse; il peut faire 20 myriamètres dans une seule nuit et rester plusieurs jours sans manger. Sa force est prodigieuse et ne peut nullement se comparer à celle de nos chiens de plus forte race. Heureusement que son courage ne répond pas à cette extrême vigueur, ni à la férocité de son caractère. Les loups, quoique vivant plus longtemps que les chiens, s'accouplent de même et sont en état d'engendrer à l'âge d'environ deux ans. La chaleur des femelles a lieu ordinairement vers la fin de décembre, commence par les (i) Canis lupus de Linnée. En grec, lycos; en latin, lupus; en italien, lupo; en espagnol, lobo; en allemand, wolff; en an^is, wolf; en russe, wolk. Digilized by Google

vateurs dont les champs sont souvent ravagés à la veille de la moisson.

§ 7. CHASSE AU LOUP (1).

Le loup ressemble si fort au chien, qu'il paraît être modelé sur la même forme; mais le naturel est si différent, qu'ils sont antipathiques par nature et ennemis par instinct. Cet animal a été rangé par nos naturalistes modernes dans la classe des mammifères carnassiers, section des digitigrades, genre du chien. Il diffère de ce dernier par plusieurs caractères : l'aspect de sa tête est différent; le loup a le regard oblique, les yeux étincelants et brillants pendant la nuit; le museau allongé et obtus; les oreilles courtes et droites; la queue droite, grosse, couverte de longs poils grisâtres. Le mâle ne reste pas lié avec sa femelle dans l'accouplement; enfin, il hurle au lieu d'aboyer. Son pelage est d'un gris fauve, plus ou moins jaunâtre ou blanchâtre, selon les climats, avec une raie noire sur les jambes de devant quand il est adulte. Sa taille atteint assez ordinairement celle du plus grand mâtin.

Cet animal est d'une constitution très-vigoureuse; il peut faire 20 myriamètres dans une seule nuit et rester plusieurs jours sans manger. Sa force est prodigieuse et ne peut nullement se comparer à celle de nos chiens de plus forte race. Heureusement que son courage ne répond pas à cette extrême vigueur, ni à la férocité de son caractère. Les loups, quoique vivant plus longtemps que les chiens, s'accouplent de même et sont en état d'engendrer à l'âge d'environ deux ans. La chaleur des femelles a lieu ordinairement vers la fin de décembre, commence par les

 plus vieilles, et ne dure que douze à quinze jours. Les mâles n’ont point de rut marqué ; ils s'accouplent d’aJx)rd avec les vieilles louves, en décembre, et finissent par les jeunes au mois de février et au commencement de mars. La gestation dure environ trois mois et demi, et les portées sont de cinq ou six petits, quelquefois de sept, huit et même neuf, et jamais moins de trois; ils naissent les yeux fermés, et la mère les allaite pendant quelques semaines. On distingue les loups d’après leur pied, en louveteaux, jusqu’à six mois; louvartSy jusqu’à un an; jeunes loups, jusqu’à deux ; vieux loups , grands vieux loups. Plus Le loup est âgé, plus il a le pied gros ; la louve l’a plus long et plus étroit ; elle a aussi le talon plus petit et les ongles plus minces. On en revoit mieux sur les terres un peu fermes que sur celles qui sont trop molles. Le loup est lui-méme un chasseur fort adroit; il sait très -bien étudier les lieux où paissent les troupeaux, ceux où se retirent les bêtes fauves, et les moyens de s’en emparer de jour ou de nuit. Ils combinent , en bandes, les moyens d’attaque, ceux de résistance en cas d’invasion des chasseurs, et s’ils avaient autant de courage que de force et d’intelligence, ils donneraient à l’homme les inquiétudes les plus fondées ; mais la haine et le mépris qu’ils inspirent leur suscitent de si nombreux ennemis, que la race s’appauvrit tous les jours ; non-seulement les chasseurs, mais les pièges, les poisons, contribuent, çpmme le fer et le feu, à nous débarrasser de ces animaux carnassiers qui nuisent pendant leur vie, et ne servent à rien après leur mort. Commençons par la Chasse à courre, qui, pour les détruire, est la meilleure de toutes. On a besoin d’un excellent limier pour la quête du loup ; il faut même l’animer, l’encourager lorsqu’il tombe sur la voie, car tous les chiens ont de la répugnance pour Digilized by Google

plus vieilles, et ne dure que douze à quinze jours. Les mâles n'ont point de rut marqué ; ils s'accouplent d'abord avec les vieilles louves, en décembre, et finissent par les jeunes au mois de février et au commencement de mars. La gestation dure environ trois mois et demi, et les portées sont de cinq ou six petits, quelquefois de sept, huit et même neuf, et jamais moins de trois; ils naissent les yeux fermés, et la mère les allaite pendant quelques semaines.

On distingue les loups d'après leur pied, en *louveteaux*, jusqu'à six mois; *louvarts*, jusqu'à un an; *jeunes loups*, jusqu'à deux; *vieux loups*, *grands vieux loups*. Plus le loup est âgé, plus il a le pied gros ; la louve l'a plus long et plus étroit; elle a aussi le talon plus petit et les ongles plus minces. On en revoit mieux sur les terres un peu fermes que sur celles qui sont trop molles.

Le loup est lui-même un chasseur fort adroit; il sait très-bien étudier les lieux où paissent les troupeaux, ceux où se retirent les bêtes fauves, et les moyens de s'en emparer de jour ou de nuit. Ils combinent, en bandes, les moyens d'attaque, ceux de résistance en cas d'invasion des chasseurs, et s'ils avaient autant de courage que de force et d'intelligence, ils donneraient à l'homme les inquiétudes les plus fondées; mais la haine et le mépris qu'ils inspirent leur suscitent de si nombreux ennemis, que la race s'appauvrit tous les jours ; non-seulement les chasseurs, mais les pièges, les poisons, contribuent, comme le fer et le feu, à nous débarrasser de ces animaux carnassiers qui nuisent pendant leur vie, et ne servent à rien après leur mort.

Commençons par la *Chasse à courre*, qui, pour les détruire, est la meilleure de toutes.

On a besoin d'un excellent limier pour la quête du

CHASSE AD LOUP. TJ cet animal et se rabattent froidement. Le loup est infatigable, et c'est peut-être de tous les animaux, le plus diffTcile à forcer à la course ; aussi le chasse-t-on presque toujours à tir, avec des chiens vifs, très-forts et de bon nez. On prend les grands devants, pour ne pas passer l'animal , qui pourrait rester dans le bois pour écouter sans être rentré au fort ; on place les tireurs, à pied et à cheval tous venire au bois, autour de l'enceinte, et on suit la voie pour rembûcher dans le fort, en excitant fortement les chiens avec la trompe et la voix. Le loup débouche à bas bruit, et ne ruse guère quand il est vieux; il file droit, avec précaution, le nez au vent, et rarement à découvert, gagnant au pied et se dérobant le plus qu'il peut. Les louveteaux rusent, tournent et rebatlcnt leurs voies. Lorsque l'on tire le loup et que la balle lui fracasse un membre, il crie et se laisse ensuite achever ; ans résistance. Les chiens n'ont nulle ardeur pour le fouler, et sa chair leur répugne si fort qu'il est inutile de leur en faire curée. Lorsqu'on ne possède pas un équipage de chasse complet, voici comment on agit : On se réunit plusieurs tireurs et l'on va en silence s'embusquer autour de l'enceinte, sous le vent. Alors un piqueur entre dans le bois en conduisant un limier tenu à la botte et qu'il ne lâche pas. Le loup moins effrayé débûche lentement, et s'il n'est pas tiré par les chasseurs , il est aisé de gagner les devants de l'enceinte où il s'est réfugié. Le piqueur attend avec son limier que les tireurs aient repris un nouveau poste, et , à un signal convenu , il recommence à fouler l'enceinte. Les loups se tuent aussi à Vaffût. A la tombée de la nuit, on se blottit en silence dans une cachette préparée dans l'endroit où l'on a remarqué des traces nombreuses et où l'on est à peu près assuré du passage de l'animal. Les grosses bêtes, surtout le sanglier et le loup, ont Digilized by Google

cet animal et se rabattent froidement. Le loup est infatigable, et c'est peut-être de tous les animaux, le plus difficile à forcer à la course; aussi le chasse-t-on presque toujours à tir, avec des chiens vifs, très-forts et de bon nez. On prend les grands devants, pour ne pas passer l'animal, qui pourrait rester dans le bois pour écouter sans être rentré au fort; on place les tireurs, à pied et à cheval tous *ventre au bois,* autour de l'enceinte, et on suit la voie pour rembûcher dans le fort, en excitant fortement les chiens avec la trompe et la voix. Le loup débouche à bas bruit, et ne ruse guère quand il est vieux; il file droit, avec précaution, le nez au vent, et rarement à découvert, gagnant au pied et se dérobant le plus qu'il peut. Les louveteaux rusent, tournent et rebattent leurs voies. Lorsque l'on tire le loup et que la balle lui fracasse un membre, il crie et se laisse ensuite achever sans résistance. Les chiens n'ont nulle ardeur pour le fouler, et sa chair leur répugne si fort qu'il est inutile de leur en faire curée.

Lorsqu'on ne possède pas un équipage de chasse complet, voici comment on agit : On se réunit plusieurs tireurs et l'on va en silence s'embusquer autour de l'enceinte, sous le vent. Alors un piqueur entre dans le bois en conduisant un limier tenu à la botte et qu'il ne lâche pas. Le loup moins effrayé débûche lentement, et s'il n'est pas tiré par les chasseurs, il est aisé de gagner les devants de l'enceinte où il s'est réfugié. Le piqueur attend avec son limier que les tireurs aient repris un nouveau poste, et, à un signal convenu, il recommence à fouler l'enceinte.

Les loups se tuent aussi à l'*affût*. A la tombée de la nuit, on se blottit en silence dans une cachette préparée dans l'endroit où l'on a remarqué des traces nombreu-

DEUXIÈME PARTIE. 7« l'ouïe si fine et l'odorat si exquis, qu'il est bien difficile de n'en pas être éventé, avec quelque précaution que l'on ait pris le vent et que l'on se soit blotti dans la cà!cbette d'affût. Le meilleur moyen est de grimper sur ua arbre, et d'envelopper sa chaussure pour venir à l'affût, de brodequins de fourrure de blaireau, de putois, de renard ou de fouine, le poil en dehors, et parfumé de musc. La battue, nommée traque dans plusieurs pays, est le moyen le plus généralement employé pour détruire les loups quand ils sont beaucoup multipliés dans un canton. Cette chasse peut se faire en tout temps, mais l'hiver est la saison qui convient le mieux. On se rassemble un grand nombre de chasseurs, souvent quatre ou cinq cents, que l'on divise en deux troupes, celle des tireurs et celle des traqueurs. A jour et heure convenus, tous se rendent, et dans le plus grand silence, près de l'endroit où doit se faire la chasse. Lai»' sons à présent parler l'auteur du Manuel du Destructeur des animaux nuisibles dont il a été question plus haut. « Celui désigné pour commander la battue (ordinairement le louvetier de la province), car il est indispensable de se choisir un chef unique si l'on veut éviter un désor» dre certain et qui empêcherait le succès de l'entreprise; le chef, donc, fera d'abord partir les tireurs en avant; il les placera à vingt , trente ou quarante pas les uns des autres, sur la lisière du bois, et sous le vent (ceci est de rigueur). Autant que les circonstances le permettront, on choisira un endroit découvert; un pré, une terre, etc., à proximité d'une autre forêt dans laquelle les loups seront soupçonnés devoir chercher un refuge, ou, au moins, un espace près d'un lieu couvert et fourré par où ces animaux espéreront pouvoir s'échapper sans être vus. Les tireurs ne seront pas postés tout à fait sur le bois, mais à quarante pas au moins, et on les masquera, s'il est possible, en profitant des buissons, des haies, des fossés, des Digitized by GoogI

l'ouïe si fine et l'odorat si exquis, qu'il est bien difficile de n'en pas être éventé, avec quelque précaution que l'on ait pris le vent et que l'on se soit blotti dans la cachette d'affût. Le meilleur moyen est de grimper sur un arbre, et d'envelopper sa chaussure pour venir à l'affût, de brodequins de fourrure de blaireau, de putois, de renard ou de fouine, le poil en dehors, et parfumé de musc.

La *battue,* nommée *traque* dans plusieurs pays, est le moyen le plus généralement employé pour détruire les loups quand ils sont beaucoup multipliés dans un canton. Cette chasse peut se faire en tout temps, mais l'hiver est la saison qui convient le mieux.

On se rassemble un grand nombre de chasseurs, souvent quatre ou cinq cents, que l'on divise en deux troupes, celle des *tireurs* et celle des traqueurs. A jour et heure convenus, tous se rendent, et dans le plus grand silence, près de l'endroit où doit se faire la chasse. Laissons à présent parler l'auteur du *Manuel du Destructeur des animaux nuisibles* dont il a été question plus haut.

« Celui désigné pour commander la battue (ordinairement le louvetier de la province), car il est indispensable de se choisir un chef unique si l'on veut éviter un désordre certain et qui empêcherait le succès de l'entreprise; le chef, donc, fera d'abord partir les tireurs en avant; il les placera à vingt, trente ou quarante pas les uns des autres, sur la lisière du bois, et *sous le vent* (ceci est de rigueur). Autant que les circonstances le permettront, on choisira un endroit découvert; un pré, une terre, etc., à proximité d'une autre forêt dans laquelle les loups seront soupçonnés devoir chercher un refuge, ou, au moins, un espace près d'un lieu couvert et fourré par où ces animaux espéreront pouvoir s'échapper sans être vus. Les tireurs ne seront pas postés tout à fait sur le bois, mais

 troncs d'arbres, ou autres objets qui leur en donneraient la faculté; tout ceci doit se faire dans le plus grand silence. On doit, par-dessus tout, recommander plusieurs choses aux chasseurs : 1° de ne jamais tirer sur l'animal que lorsqu'il est parfaitement à découvert et qu'une erreur funeste n'est pas à craindre ; 2“ de ne jamais tirer dans le bois, sous quelque prétexte que ce soit, ni dans une direction qui pourrait y porter la balle. En tirant au dehors de l'enceinte , on a tous les avantages d'un feu croisé, et l'on ne craint aucun accident; 3° de rester invariablement en silence chacun dans son poste respectif, «ans jamais le quitter pour courir au bruit de la fusillade , et surtout pour entrer dans le bois ; 4® de ne tirer «ur aucun autre animal que le loup. » Tout étant ainsi disposé, les traqueurs s'avancent en masse et en silence , les hommes et les enfants se sont munis d'outils et d'instruments les plus bruyants, de pistolets chargés à poudre, etc. ; mais il leur est strictement défendu d'en faire usage avant le signal convenu. Le chef de la battue les place sur une ligne circulaire, commençant à droite à vingt pas du premier tireur, s'étendant tout le tour de la forêt ou de l'enceinte que l'on a résolu de battre, et venant finir à trente pas du dernier tireur, à gauche. Plus les traqueurs sont nombreux et près les uns des autres, plus l'on est certain du succès ; dans tous les cas, ils ne doivent jamais être éloignés de plus de quinze pas en commençant, et de plus de quatre ou cinq lorsque la ligne s'est resserrée en avançant. » Le signal de s'ébranler est un coup de pistolet tiré par le chef, derrière la ligne des batteurs, ou le son d'un cor de chasse. Alors s'élève, sur toute la ligne à la fois, des hourr a répétés ; un charivari étourdissant se fait entendre sur tous les points : les uns crient, les autres battent de la caisse, d'autres frappent avec un morceau de fer sur une lame de faulx ; les coups de pistolets, les corDigitized by Google

troncs d'arbres, ou autres objets qui leur en donneraient la faculté; tout ceci doit se faire dans le plus grand silence. On doit, par-dessus tout, recommander plusieurs choses aux chasseurs : 1° de ne jamais tirer sur l'animal que lorsqu'il est parfaitement à découvert et qu'une erreur funeste n'est pas à craindre; 2° de ne jamais tirer dans le bois, sous quelque prétexte que ce soit, ni dans une direction qui pourrait y porter la balle. En tirant au dehors de l'enceinte, on a tous les avantages d'un feu croisé, et l'on ne craint aucun accident; 3° de rester invariablement en silence chacun dans son poste respectif, sans jamais le quitter pour courir au bruit de la fusillade, et surtout pour entrer dans le bois; 4° de ne tirer sur aucun autre animal que le loup.

» Tout étant ainsi disposé, les traqueurs s'avancent en masse et en silence, les hommes et les enfants se sont munis d'outils et d'instruments les plus bruyants, de pistolets chargés à poudre, etc.; mais il leur est strictement défendu d'en faire usage avant le signal convenu. Le chef de la battue les place sur une ligne circulaire, commençant à droite à vingt pas du premier tireur, s'étendant tout le tour de la forêt ou de l'enceinte que l'on a résolu de battre, et venant finir à trente pas du dernier tireur, à gauche. Plus les traqueurs sont nombreux et près les uns des autres, plus l'on est certain du succès; dans tous les cas, ils ne doivent jamais être éloignés de plus de quinze pas en commençant, et de plus de quatre ou cinq lorsque la ligne s'est resserrée en avançant.

» Le signal de s'ébranler est un coup de pistolet tiré par le chef, derrière la ligne des batteurs, ou le son d'un cor de chasse. Alors s'élève, sur toute la ligne à la fois, des *hourra* répétés; un charivari étourdissant se fait entendre sur tous les points : les uns crient, les autres battent de la caisse, d'autres frappent avec un morceau de

 80 nemuses, les fifres, font retentir la forêt. Les batteurs avancent lentement et en ordre, en frappant sur les buissons, contre les gaulis, et en se rapprochant les uns des autres à mesure que leur ligne se raccourcit. » Les loups, épouvantés d'un pareil tintamarre, cherchent à gagner du pays, et c'est alors que les tireurs doivent se tenir immobiles à leur poste et viser juste, 11 arrive quelquefois qu'un loup qui les a reconnus, s'avance sur le bord du bois et retourne aussitôt sur ses pas en faisant mine de vouloir percer sur les batteurs, ce qu'il fait en effet s'il trouve un passage ouvert dans leur ligne, ne fût-il que de trente pas de largeur. Ces animaux rusés devinent aussitôt que le danger n'est pas le plus imminent là où l'on fait le plus de bruit. Mais si les traqueurs se sont avancés en bon ordre, si l'animal ne trouve pas d'issue ouverte, après avoir fait vingt fois le tour de l'enceinte qui se rétrécit à chaque instant, il se détermine enfin à percer, et tombe mort sous les coups de fusil. Il est arrivé souvent de tuer dix à douze loups dans une seule battue faite dans un pays infesté par ces animaux. Ceux qui, par quelque circonstance fortuite, parviennent à s'échapper, ne reparaissent plus dans la province, au moins pendant plusieurs années. » L'arrêté du 19 pluviôse an v, qui n'a été abrogé par aucune loi, prescrivait de faire, dans les forêts de l'Etat et autres, tous les trois mois, et plus souvent s'il est nécessaire, des battues générales et des chasses aux loups, renards, blaireaux et autres animaux nuisibles. Quoique cette disposition fût très-prudente, on l'a laissée tomber en désuétude, et les préfets ne s'avisent guère d'ordonner des battues que lorsque les loups ont fait quelque ravage. On ferme l'écurie quand les chevaux sont volés. Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette seconde partie, nous renvoyons au Manuel du Destruc-^ leur des animaux nuisibles, !»■« partie, pour tout ce qui Digilized by GoogI

nemuses, les fifres, font retentir la forêt. Les batteurs avancent lentement et en ordre, en frappant sur les buissons, contre les gaulis, et en se rapprochant les uns des autres à mesure que leur ligne se raccourcit.

» Les loups, épouvantés d'un pareil tintamarre, cherchent à gagner du pays, et c'est alors que les tireurs doivent se tenir immobiles à leur poste et viser juste. Il arrive quelquefois qu'un loup qui les a reconnus, s'avance sur le bord du bois et retourne aussitôt sur ses pas en faisant mine de vouloir percer sur les batteurs, ce qu'il fait en effet s'il trouve un passage ouvert dans leur ligne, ne fût-il que de trente pas de largeur. Ces animaux rusés devinent aussitôt que le danger n'est pas le plus imminent là où l'on fait le plus de bruit. Mais si les traqueurs se sont avancés en bon ordre, si l'animal ne trouve pas d'issue ouverte, après avoir fait vingt fois le tour de l'enceinte qui se rétrécit à chaque instant, il se détermine enfin à percer, et tombe mort sous les coups de fusil. Il est arrivé souvent de tuer dix à douze loups dans une seule battue faite dans un pays infesté par ces animaux. Ceux qui, par quelque circonstance fortuite, parviennent à s'échapper, ne reparaissent plus dans la province, au moins pendant plusieurs années. »

L'arrêté du 19 pluviôse an v, qui n'a été abrogé par aucune loi, prescrivait de faire, dans les forêts de l'Etat et autres, tous les trois mois, et plus souvent s'il est nécessaire, des battues générales et des chasses aux loups, renards, blaireaux et autres animaux nuisibles. Quoique cette disposition fût très-prudente, on l'a laissée tomber en désuétude, et les préfets ne s'avisent guère d'ordonner des battues que lorsque les loups ont fait quelque ravage. On ferme l'écurie quand les chevaux sont volés.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette seconde partie, nous renvoyons au *Manuel du Destruc-*

CHASSE AU RENARD. 81 regarde la chasse au loup, au renard et aux autres bêtes fauves, au moyen des pièges. § 8. CHASSE AU RENARD (1). Comme le loup, cet animal appartient au genre du chien, section des digitigrades, et classe des mammifères carnassiers. Il diffère du chien et du loup par sa taille plus petite, sa queue plus longue et plus touffue, par un museau plus pointu , des pupilles nocturnes, et par des incisives supérieures moins échancrées. Le renard ordinaire est plus ou moins roux, avec le bout de la queue blanc ; il a pour variété le renard charbonnier, qui s'en distingue par le bout de la queue qui est noir, ainsi que quelques poils de son dos, de son poitrail et du devant de ses pattes antérieures. Le renard, qui vit treize à quatorze ans, et qui est dixhuit mois ou deux ans à croître, est en état d'engendrer dès la première année. La femelle entre en chaleur en hiver, et ne produit qu'une fois par an ; la gestation est de quarante à cinquante jours, et les portées de quatre à cinq petits, rarement de six , et jamais moins de trois. Les renardeaux naissent les yeux fermés. Les renards exhalent une odeur fétide qui anime beaucoup les chiens à leur poursuite. Ils ont toute la légèreté du loup ; ils sont presque aussi infatigables, mais ils sont beaucoup plus ingénieux dans l'art qu'ils mettent à pourvoir à leur nourriture et à se dérober au danger. Ils habitent des terriers qu'ils savent se creuser au bord des bois ou dans les taillis, sous des troncs d'arbres, dans les pierres, ou enfin dans la terre, mais alors sur un sol en pente, afin d'éviter l'humidité ou les inondations, (1) Canis viilpes de Linnée; en grec, alopex; en latin, vulpes ; en italien , volpe ; en esnagnoî, zorro ; en allemand, fuch ; en anglais, fox; en russe, lis. Digilized by Google

regarde la chasse au loup, au renard et aux autres bêtes fauves, au moyen des pièges.

§ 8. CHASSE AU RENARD (1).

Comme le loup, cet animal appartient au genre du chien, section des digitigrades, et classe des mammifères carnassiers. Il diffère du chien et du loup par sa taille plus petite, sa queue plus longue et plus touffue, par un museau plus pointu, des pupilles nocturnes, et par des incisives supérieures moins échancrées. Le renard ordinaire est plus ou moins roux, avec le bout de la queue blanc; il a pour variété le renard charbonnier, qui s'en distingue par le bout de la queue qui est noir, ainsi que quelques poils de son dos, de son poitrail et du devant de ses pattes antérieures.

Le renard, qui vit treize à quatorze ans, et qui est dix-huit mois ou deux ans à croître, est en état d'engendrer dès la première année. La femelle entre en chaleur en hiver, et ne produit qu'une fois par an; la gestation est de quarante à cinquante jours, et les portées de quatre à cinq petits, rarement de six, et jamais moins de trois. Les renardeaux naissent les yeux fermés.

Les renards exhalent une odeur fétide qui anime beaucoup les chiens à leur poursuite. Ils ont toute la légèreté du loup; ils sont presque aussi infatigables, mais ils sont beaucoup plus ingénieux dans l'art qu'ils mettent à pourvoir à leur nourriture et à se dérober au danger. Ils habitent des terriers qu'ils savent se creuser au bord des bois ou dans les taillis, sous des troncs d'arbres, dans les pierres, ou enfin dans la terre, mais alors sur un sol en pente, afin d'éviter l'humidité ou les inondations,

(1) *Canis vulpes* de Linnée; en grec, *alopex*; en latin, *vulpes*; en

 quelquefois ils s’emparent des terriers de blaireaux, ou môme de ceux de lapins qu’ils élargissent; ils n’habitent guère leur terrier que pour y déposer leur jeune famille et l’y élever : dans tout autre temps, ils ne se retirent que pour échapper à un danger pressant. Ils passent la journée à dormir dans un fourré à proximité de leur retraite, et ils chassent pendant la nuit. Ils ne se nourrissent guère que de proie vivante, à moins qu’ils ne soient extrêmement pressés par la felm ; dans ce cas , ils mangent des fruits, particulièrement des baies, et ils se tiennent à proximité des vignes pour se nourrir de raisins. Il faut qu’ils éprouvent une grande disette pour attaquer les charognes et autres voiries. Le pied du renard est plus long et plus étroit que celui du chien : le talon est plus petit et les ongles plus minces. La chasse du renard, plus facile et plus amusante que celle du loup, demande moins d’appareil ; cependant les Anglais y déploient un grand luxe de chevaux et de chiens : c’est la chasse par excellence et l’occupation favorite des gentlemen. Autant tous les chiens ont de la répugnance pour le loup, autant, au contraire, ils chassent le renard volontiers et môme avec plaisir : chiens courants, briquets, bassets, y sont également propres. Avant d’entrer en quête, il faut commencer par boucher les terriers et disposer les tireurs à portée. Dès que les chiens sont tombés sur la voie, le renard gagne son gîte, et s’il échappe au plomb des tireurs qu'on y a postés , il fuit de toute sa vitesse, fait un grand tour, et revient encore à son terrier ; s’il y est de nouveau manqué , il se sauve à travers le plus fourré, perçant droit, et, quand il a gagné la plaine, il va très-loin sans s’arrêter. Quelquefois cependant, un renafd se fera battre par les chiens pendant une heure ou deux avant de gagner son Digilized by GoogI

quelquefois ils s'emparent des terriers de blaireaux, ou même de ceux de lapins qu'ils élargissent ; ils n'habitent guère leur terrier que pour y déposer leur jeune famille et l'y élever : dans tout autre temps, ils ne se retirent que pour échapper à un danger pressant. Ils passent la journée à dormir dans un fourré à proximité de leur retraite, et ils chassent pendant la nuit. Ils ne se nourrissent guère que de proie vivante, à moins qu'ils ne soient extrêmement pressés par la faim : dans ce cas, ils mangent des fruits, particulièrement des baies, et ils se tiennent à proximité des vignes pour se nourrir de raisins. Il faut qu'ils éprouvent une grande disette pour attaquer les charognes et autres voiries.

Le pied du renard est plus long et plus étroit que celui du chien : le talon est plus petit et les ongles plus minces.

La chasse du renard, plus facile et plus amusante que celle du loup, demande moins d'appareil ; cependant les Anglais y déploient un grand luxe de chevaux et de chiens : c'est la chasse par excellence et l'occupation favorite des *gentlemen*.

Autant tous les chiens ont de la répugnance pour le loup, autant, au contraire, ils chassent le renard volontiers et même avec plaisir : chiens courants, briquets, bassets, y sont également propres. Avant d'entrer en quête, il faut commencer par boucher les terriers et disposer les tireurs à portée. Dès que les chiens sont tombés sur la voie, le renard gagne son gîte, et s'il échappe au plomb des tireurs qu'on y a postés, il fuit de toute sa vitesse, fait un grand tour, et revient encore à son terrier ; s'il y est de nouveau manqué, il se sauve à travers le plus fourré, perçant droit, et, quand il a gagné la plaine, il va très-loin sans s'arrêter.

 trou, et dans ce cas il ruse beaucoup. Le chasseur doit avoir soin de se placer à bon vent pour bien entendre la voix des chiens et pour n'ctre pas senti par le renard. Cet animal a l'ouïe, l'odorat et la vue d'une finesse extrême. Il faudra donc choisir pour le tirer, un poste sous le vent, ne faire aucun bruit, aucun mouvement, et n'avoir dans ses habits aucune couleur brillante, tel que le blanc, le jaune et le rouge. Dans ma jeunesse, j'aimais beaucoup la chasse au renard, et je la faisais de préférence à toute autre; aussi y avais-je acquis une expérience qui contrariait beaucoup mes amis, car sur dix renards de tués dans le mois, il y en avait toujours huit qui l'étaient de ma façon. Voici Gomment: J'avais observé que le renard, aussitôt son lancé , décrivait d'abord un grand cercle , puis revenait, non pas sur le lieu même du lancé, mais à proximité. Je remarquai en outre qu'à environ deux cents ou trois cents pas de l'endroit où on l'avait fait débùcher; il revenait exactement sur sa passée pendant l'espace de cent pas, un peu plus ou un peu moins. Je profitai de ces observations. En conséquence, je courais aux chiens aussitôt le lancé, je les suivais jusqu'à deux cent cinquante pas, puis je regardais le passage de celui que je savais collé à la vole, et je me disais : «Le renard vient de passer là; d'ici à quinze minutes, il y repassera. » Je m'embusquais dans un fourré à vingt pas du passage , et, quinze minutes après, le renard était tué ou blessé. Quand je connaissais parfaitement les chiens, j'étais si sûr de mon affaire, que souvent il m'est arrivé de montrer à des chasseurs deux remarques à 1 mètre l'une de l'autre, et de gager que le renard passerait entre elles. Rarement je perdais ma gageure, à la grande surprise des chasseurs auxquels je ne communiquais pas ce qu'ils appelaient mon secret.

Digitized by GooglJ

trou, et dans ce cas il ruse beaucoup. Le chasseur doit avoir soin de se placer à bon vent pour bien entendre la voix des chiens et pour n'être pas senti par le renard.

Cet animal a l'ouïe, l'odorat et la vue d'une finesse extrême. Il faudra donc choisir pour le tirer, un poste sous le vent, ne faire aucun bruit, aucun mouvement, et n'avoir dans ses habits aucune couleur brillante, tel que le blanc, le jaune et le rouge.

Dans ma jeunesse, j'aimais beaucoup la chasse au renard, et je la faisais de préférence à toute autre; aussi y avais-je acquis une expérience qui contrariait beaucoup mes amis, car sur dix renards de tués dans le mois, il y en avait toujours huit qui l'étaient de ma façon. Voici comment:

J'avais observé que le renard, aussitôt son lancé, décrivait d'abord un grand cercle, puis revenait, non pas sur le lieu même du lancé, mais à proximité. Je remarquai en outre qu'à environ deux cents ou trois cents pas de l'endroit où on l'avait fait débûcher; il revenait exactement sur sa passée pendant l'espace de cent pas, un peu plus ou un peu moins. Je profitai de ces observations. En conséquence, je courais aux chiens aussitôt le lancé, je les suivais jusqu'à deux cent cinquante pas, puis je regardais le passage de celui que je savais collé à la voie, et je me disais : « Le renard vient de passer là; d'ici à quinze minutes, il y repassera. » Je m'embusquais dans un fourré à vingt pas du passage, et, quinze minutes après, le renard était tué ou blessé.

Quand je connaissais parfaitement les chiens, j'étais si sûr de mon affaire, que souvent il m'est arrivé de montrer à des chasseurs deux remarques à 1 mètre l'une de l'autre, et de gager que le renard passerait entre elles. Rarement je perdais ma gageure, à la grande surprise

84 DEUXIÈME PARTIE. Le terrier du renard n’a jamais une seule issue, mais toujours deux et quelquefois davantage. Vaccul est l’endroit où se tient l’animal ; la fosse est entre l’accul et la mairey qui se trouve près de l’entrée. Quand on n’a pas réussi à empêcher l’animal de se terrer, et qu’on veut le prendre, voici comment on agit : Arrivé sur le terrier, il faut y présenter un basset, un petit courant anglais, ou tout simplement un roquet dressé à cette chasse. Nous observerons néanmoins que ces petits chiens noire, marqués de feu aux yeux et aux pattes, tant à la mode dans nos salons, et connus sous le nom de chiens anglais, sont ceux que l’on doit préfé*rer. Le chien, présenté au terrier, y pénètre avec une ardeur remarquable, s’il est habité; dans le cas contraire, il n’y entre que jusqu’à 65 centimètres ou 1 mètre de profondeur, et en sort aussitôt pour aller flairer à l’entrée d’un autre trou. Quand il a fait connaître au chasseur qu’un terrier est habité, on l’en retire aussitôt, et l’on prend ses dimensions pour empêcher le renard de s’échapper. On commem ’ visiter scrupuleusement le terrain environnant, pour reconnaître toutes les issues de la fosse, et les boucher avec de la terre et des pierres pardessus. On fait ensuite entrer le chien; on l’excite de la voix, en frappant des mains et criant : Coule à l’y, coule, coiUe , ah l tiens bien là, le petit chien. Ensuite on prête attentivement l’oreille, afin de prendre une connaissance exacte de ce qui va se passer. t Si l’on a affaire à une femelle qui ait des petits, ou à un vieux mâle, un premier combat a lieu dans la maire, ou l’animal ne manque guère de se présenter pour défendre, à beaux coups de dents, sa propriété et sa vie : c’est alors qu’il faut redoubler de la voix pour encourager le chien à bien faire. Le renard effrayé se retire dans la fosse, puis dans l’accul, et l’on s’en aperDigilized by Google

Le terrier du renard n'a jamais une seule issue, mais toujours deux et quelquefois davantage. L'*accul* est l'endroit où se tient l'animal; la *fosse* est entre l'accul et la *maire*, qui se trouve près de l'entrée. Quand on n'a pas réussi à empêcher l'animal de se terrer, et qu'on veut le prendre, voici comment on agit :

Arrivé sur le terrier, il faut y présenter un basset, un petit courant anglais, ou tout simplement un roquet dressé à cette chasse. Nous observerons néanmoins que ces petits chiens noirs, marqués de feu aux yeux et aux pattes, tant à la mode dans nos salons, et connus sous le nom de *chiens anglais*, sont ceux que l'on doit préférer. Le chien, présenté au terrier, y pénètre avec une ardeur remarquable, s'il est habité; dans le cas contraire, il n'y entre que jusqu'à 65 centimètres ou 1 mètre de profondeur, et en sort aussitôt pour aller flairer à l'entrée d'un autre trou. Quand il a fait connaître au chasseur qu'un terrier est habité, on l'en retire aussitôt, et l'on prend ses dimensions pour empêcher le renard de s'échapper.

On commence à visiter scrupuleusement le terrain environnant, pour reconnaître toutes les issues de la fosse, et les boucher avec de la terre et des pierres par-dessus. On fait ensuite entrer le chien; on l'excite de la voix, en frappant des mains et criant : *Coule à l'y, coule, coule, ah ! tiens bien là, le petit chien.* Ensuite on prête attentivement l'oreille, afin de prendre une connaissance exacte de ce qui va se passer.

Si l'on a affaire à une femelle qui ait des petits, ou à un vieux mâle, un premier combat a lieu dans la maire, ou l'animal ne manque guère de se présenter pour défendre, à beaux coups de dents, sa propriété et sa vie : c'est alors qu'il faut redoubler de la voix pour

 çoit à la voix du chien, qui est devenue tout-à-fait souterraine. Aussitôt un ou deux hommes travaillent à la pioche et à la pelle pendant qu'on reste à l'entrée du trou pour encourager le chien à persister dans son entreprise. Lorsque les aboiements annoncent aux travailleurs qu'ils approchent de l'accul , ils doivent ménager les coups de pioches, afin de ne pas courir la chance de blesser le chien. On se tient sur ses gardes, et l'on saisit le renard avec des pinces de fer ; on lui met une muselière, on l'attache par le cou avec une bonne corde, et alors seulemeut on le retire du trou; on l'assomme ou on le garde vivant; mais dans ce cas, il faut s'en défier, car sa morsure est terrible. Si le terrier se trouve placé dans des cavités ou des fissures de roche où il est impossible de creuser, on prend le parti de fumer le renard ; et voici comment on agit : on cherche les embranchements du trou, et on les bouche le mieux possible avec de la terre bien piétinée, à l'exception d'un seul où l'on place une bourse en filet, faite absolument comme celle à lapins, mais avec cette différence que les mailles ont 68 millimètres de largeur, et qu'elles sont faites en cordelettes de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire. Les choses ainsi préparées, on amasse du bois sec à l'entrée du terrier, et l'on y met le feu avec un soufflet ; on y dirige la fumée jusqu'à ce qu'on la voie sortir par l'ouverture où est la bourse, alors on bouche oette dernière ouverture avec une pierre plate on autre chose, pour forcer la fumée à s'accumuler dans l'accul et dans la fosse, et l'on entretient le feu avec du bois vert, des feuilles, du foin humide, et d'autres combustibles qui peuvent augmenter l'épaisseur de la fumée. On prête] une oreille attentive, et l'on ne tarde pas à entendre tousser le renard; dès lors le succès de l'entreprise est ^ certain. On lève la pierre de l'ouverture où est la bourse ; Chasseur. 8 Digilized by Google

çoit à la voix du chien, qui est devenue tout-à-fait souterraine.

Aussitôt un ou deux hommes travaillent à la pioche et à la pelle pendant qu'on reste à l'entrée du trou pour encourager le chien à persister dans son entreprise. Lorsque les aboiements annoncent aux travailleurs qu'ils approchent de l'accul, ils doivent ménager les coups de pioches, afin de ne pas courir la chance de blesser le chien. On se tient sur ses gardes, et l'on saisit le renard avec des pinces de fer; on lui met une muselière, on l'attache par le cou avec une bonne corde, et alors seulement on le retire du trou; on l'assomme ou on le garde vivant; mais dans ce cas, il faut s'en défier, car sa morsure est terrible.

Si le terrier se trouve placé dans des cavités ou des fissures de roche où il est impossible de creuser, on prend le parti de *fumer* le renard; et voici comment on agit: on cherche les embranchements du trou, et on les bouche le mieux possible avec de la terre bien piétinée, à l'exception d'un seul où l'on place une bourse en filet, faite absolument comme celle à lapins, mais avec cette différence que les mailles ont 68 millimètres de largeur, et qu'elles sont faites en cordelettes de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire. Les choses ainsi préparées, on amasse du bois sec à l'entrée du terrier, et l'on y met le feu avec un soufflet; on y dirige la fumée jusqu'à ce qu'on la voie sortir par l'ouverture où est la bourse, alors on bouche cette dernière ouverture avec une pierre plate on autre chose, pour forcer la fumée à s'accumuler dans l'accul et dans la fosse, et l'on entretient le feu avec du bois vert, des feuilles, du foin humide, et d'autres combustibles qui peuvent augmenter l'épaisseur de la fumée. On prête une oreille attentive, et l'on ne tarde pas à entendre

DEDXIÈUE PARTIS. 86 on prend un bâton de l mètre 33 à 1 mètre 66 millimètres de longueur, on en fend le bout, et on y place un linge soufré que Ton enflamme et enfonce dans la maire, puis on pousse le brasier dans le terrier et l'on bouche le trou. L'animal se sentant sur le point de sufl'oquer, prend son parti, débûche et se jette dans la bourse, où il faut le saisir de suite et l'assommer, afin qu'il ne coupe pas les cordelettes. Dans ce moment désespéré comme dans toute autre circonstance où le renard ne perd pas encore l'espéranoe de se sauver par la ruse, il arrive quelquefois qu'il contrefait le mort pour profiter d'un moment favorable et détaler. J'ai vu un renard vieux charbonnier, qui, après avoir mis plus d'une fois les chiens en défaut, s'étant fourvoyé dans un trou peu profond et très-large, où il fut pris par les chiens, se laissa fouler par eux, tourner et retourner par les chasseurs pendant plus d'un quartd'heure en faisant le mort, et qui, lorsque les chiens furent saouls de jouir, se leva tout d'un coup sur ses pieds, et décampa lestement au moment où on y songeait le moins. Quand un renard quitte un bois pour se rendre dans un autre, il choisit le passage le plus couvert. Il suivra un chemin creux peu fréquenté , un ruisseau bordé de buissons, et même une simple haie s'il ne trouve pasmieux. C'est donc là qu'il faut l'attendre, soit devant les chiens, soit à l'affût. Lorsqu'on attend le renard dans un fourré, si l'on entend le criaillement des geais et des pies, on peut être sûr que l'animal n'est pas loin, et que ces oiseaux l'aperçoivent. Vers la fin de juin, lorsque la femelle a mis bas, il est tort aisé delà tuer avec ses petits si l'on connaît son terrier. Celui-ci se reconnaît à son entrée beaucoup pinsbattue que celle des autres, et aux débris d'os de volaille'
Digitized by Google

on prend un bâton de 1 mètre 33 à 1 mètre 66 millimètres de longueur, on en fend le bout, et on y place un linge soufré que l'on enflamme et enfonce dans la maire, puis on pousse le brasier dans le terrier et l'on bouche le trou. L'animal se sentant sur le point de suffoquer, prend son parti, débûche et se jette dans la bourse, où il faut le saisir de suite et l'assommer, afin qu'il ne coupe pas les cordelettes.

Dans ce moment désespéré comme dans toute autre circonstance où le renard ne perd pas encore l'espérance de se sauver par la ruse, il arrive quelquefois qu'il contrefait le mort pour profiter d'un moment favorable et détaler. J'ai vu un renard vieux charbonnier, qui, après avoir mis plus d'une fois les chiens en défaut, s'étant fourvoyé dans un trou peu profond et très-large, où il fut pris par les chiens, se laissa fouler par eux, tourner et retourner par les chasseurs pendant plus d'un quart-d'heure en faisant le mort, et qui, lorsque les chiens furent saouls de jouir, se leva tout d'un coup sur ses pieds, et décampa lestement au moment où on y songeait le moins.

Quand un renard quitte un bois pour se rendre dans un autre, il choisit le passage le plus couvert. Il suivra un chemin creux peu fréquenté, un ruisseau bordé de buissons, et même une simple haie s'il ne trouve pas mieux. C'est donc là qu'il faut l'attendre, soit devant les chiens, soit à l'affût.

Lorsqu'on attend le renard dans un fourré, si l'on entend le criaillement des geais et des pies, on peut être sûr que l'animal n'est pas loin, et que ces oiseaux l'aperçoivent.

Vers la fin de juin, lorsque la femelle a mis bas, il est fort aisé de la tuer avec ses petits si l'on connaît son ter-

 et de gibier parsemés dans les environs. On s’y rend dans le plus grand silence, une demi-heure avant le jour, et l’on se poste sous le vent, à vingt pas, dans un buisson fourré. Il faut absolument être caché, observer le plus grand silence , et ne pas faire 1e moindre mouvement si l’on veut être certain du succès. Au soleil levant, on aperçoit les renardeaux qui viennent jouer au soleil, sur le bord du trou, et si l’on a de la patience, on ne tarde pas à voir la mère venir les allaiter. Il n’est pas rare de tuer la mère et les petits d’un seul coup do fusil chargé à gros plomb. Digitized by Google

et de gibier parsemés dans les environs. On s'y rend dans le plus grand silence, une demi-heure avant le jour, et l'on se poste sous le vent, à vingt pas, dans un buisson fourré. Il faut absolument être caché, observer le plus grand silence, et ne pas faire le moindre mouvement si l'on veut être certain du succès. Au soleil levant, on aperçoit les renardeaux qui viennent jouer au soleil, sur le bord du trou, et si l'on a de la patience, on ne tarde pas à voir la mère venir les allaiter. Il n'est pas rare de tuer la mère et les petits d'un seul coup de fusil chargé à gros plomb.

TROISIÈME PARTIE. OBA88B A Tm AU POIL ET A LA PLUME. Qu'on soit seul ou en compagnie d'autres chasseurs, il faut, pour réussir à cette chasse, savoir la conduire avec méthode. On commence par battre la plaine à bon vent, afin d'arriver sur le gibier sans en être éventé, et que le vent apporte de plus loin au chien le sentiment du gibier. On marche lentement, s'arrêtant souvent, foulant les moindres buissons avec soin, frappant souvent du pied, écartant le chaume ou la bruyère, revenant sur ses pas, ramenant le chien autour de soi, le guidant avec la main et le sifflet, sans jamais le perdre de vue, toujours l'œil au guet et la bouche close. Quand le chien tombe en arrêt, il faut marcher doucement, examiner la^irection de l'arrêt pour tourner le gibier. Quand il tient par trop ferme, on regarde attentivement sous le nez du chien pour l'y découvrir, et un léger bruit fait avec la bouche, prou, prou, suffit pour le faire partir. Quel que soit le gibier, poil ou plume, laissez filer, quand il part de près, et quand il part de loin, ne vous pressez pas encore. Si vous manquez du premier coup, suivez le gibier et assurez le second coup. La pièce à bas, dites au chien : Apporte heüement. S'il reste en arrêt, ou qu'il y retombe, rechargez promptement, en soutenant votre chien à voix très-basse et prolongée, tout beau, tout beau donc. En marchant toujours, on peut passer vingt fois près du gîte d'un lièvre sans qu'il bouge ; mais dès qu'on s'arrête, il déboule.
Digitized by GoogI

TROISIÈME PARTIE.

CHASSE A TIR AU POIL ET A LA PLUME.

Qu'on soit seul ou en compagnie d'autres chasseurs, il faut, pour réussir à cette chasse, savoir la conduire avec méthode. On commence par battre la plaine à bon vent, afin d'arriver sur le gibier sans en être éventé, et que le vent apporte de plus loin au chien le sentiment du gibier. On marche lentement, s'arrêtant souvent, foulant les moindres buissons avec soin, frappant souvent du pied, écartant le chaume ou la bruyère, revenant sur ses pas, ramenant le chien autour de soi, le guidant avec la main et le sifflet, sans jamais le perdre de vue, toujours l'œil au guet et la bouche close. Quand le chien tombe en arrêt, il faut marcher doucement, examiner la direction de l'arrêt pour tourner le gibier. Quand il tient par trop ferme, on regarde attentivement sous le nez du chien pour l'y découvrir, et un léger bruit fait avec la bouche, *prou, prou,* suffit pour le faire partir. Quel que soit le gibier, poil ou plume, laissez filer, quand il part de près, et quand il part de loin, ne vous pressez pas encore. Si vous manquez du premier coup, suivez le gibier et assurez le second coup. La pièce à bas, dites au chien : *Apporte bellement.* S'il reste en arrêt, ou qu'il y retombe, rechargez promptement en soutenant votre chien à voix très-basse et prolongée, *tout beau, tout beau donc.*

En marchant toujours, on peut passer vingt fois près du gîte d'un lièvre sans qu'il bouge ; mais dès qu'on s'arrête

CHASSE A TIR. 89 Quand on trouve une forme fraîche, des grattis, des voies mêlées, que le chien marque de légers arrêts, le lièvre n’est pas loin ; il faut être tout yeux et tout oreilles, car le bruit que fait le lièvre en déboulant est assez fort pour avertir le chasseur qui se tient sur ses gardes. On suit des yeux le gibier parti, manqué ou non tiré, et l’on s’assure de la remise. Il est inutile de s’occuper d’un lièvre qu’on a mis sur pied : il ne tient plus à Tarrèt du chien, et on ne le retrouve jamais de suite. On prend la remise à bon vent et en silence; on y repasse à contre-vent, bruyamment, afin de n’y rien laisser. Le faisan court longtemps devant le chien avant de prendre sa volée. Il faut habituer le chien à le suivre trèslentement, à garder bien son arrêt jusqu’à ce qu’on le pousse du genou pour marcher quelques pas et en former un nouveau. Le faisan ne doit jamais se tirer quand il monte, mais bien lorsqu’il file. Les faisandeaux partent l’un après l’autre; les perdreaux, en compagnie. Les perdreaux rouges et les cailleteaux se font cependant suivre dans la remise, mais de plus près, moins longtemps et moins loin que le faisan et le râle. Le lapereau et le très-jeune levraut se font suivre aussi assez souvent, en sautant, jouant et se dérobant devant le chien, qui, pour l’arrêt du poil, a généralement la queue moins immobile que pour celui de la plume. Quand on lève une compagnie de perdreaux rouges ou gris, il faut tirer d’abord au père et à la mère, afin d’avoir ensuite, à la remise, bon marché des perdreaux, qui, n’ayant plus de guides, seront plus faciles à éparpiller, et partiront lentement l'un après l’autre, sous le nez du I chien. Si l’on chasse plusieurs ensemble, il faut marcher en Digitized by Google

Quand on trouve une *forme* fraîche, des grattis, des voies mêlées, que le chien marque de légers arrêts, le lièvre n'est pas loin ; il faut être tout yeux et tout oreilles, car le bruit que fait le lièvre en déboulant est assez fort pour avertir le chasseur qui se tient sur ses gardes.

On suit des yeux le gibier parti, manqué ou non tiré, et l'on s'assure de la remise. Il est inutile de s'occuper d'un lièvre qu'on a mis sur pied : il ne tient plus à l'arrêt du chien, et on ne le retrouve jamais de suite.

On prend la remise à bon vent et en silence; on y repasse à contre-vent, bruyamment, afin de n'y rien laisser.

Le *faisan* court longtemps devant le chien avant de prendre sa volée. Il faut habituer le chien à le suivre très-lentement, à garder bien son arrêt jusqu'à ce qu'on le pousse du genou pour marcher quelques pas et en former un nouveau.

Le faisan ne doit jamais se tirer quand il *monte,* mais bien lorsqu'il file.

Les *faisandeaux* partent l'un après l'autre; les *perdreaux,* en compagnie.

Les perdreaux rouges et les cailleteaux se font cependant suivre dans la remise, mais de plus près, moins longtemps et moins loin que le faisan et le râle.

Le lapereau et le très-jeune levraut se font suivre aussi assez souvent, en sautant, jouant et se dérobant devant le chien, qui, pour l'arrêt du poil, a généralement la queue moins immobile que pour celui de la plume.

Quand on lève une compagnie de perdreaux rouges ou gris, il faut tirer d'abord au père et à la mère, afin d'avoir ensuite, à la remise, bon marché des perdreaux, qui, n'ayant plus de guides, seront plus faciles à éparpiller, et partiront lentement l'un après l'autre, sous le nez du

 ligne, à vingt pas de distance les uns des autres, s'attendre pour marcher à la remise, ne pas rester en arrière pour faire la poche ; ne pas tirer d'ambition, à l'arrêt de tous les chiens , sur le gibier du voisin ; le laisser filer sur le coup de fusil d'un autre chasseur, avant de le tirer soi-même, afin d'éviter par là toute discussion sur les droits à la pièce tirée. Chacun ramasse son gibier ; un lièvre blessé, qui fuit, doit être tiré ; il appartient à celui qui l'arrête : mais il serait honteux de tirer sur un lièvre peloté par un autre. Quand on chasse au bois, dans les gaulis, pour la hicasse, dans les taillis, pour le faisan et la perdrix, il faut ne jamais tirer à hauteur d'homme, ni de côté, ni en arrière, crainte de blesser les autres chasseurs, mais toujours un peu haut et devant soi. On tire la bécasse au premier crochet, quand elle se jette avec bruit à travers les branches. Chasse au marais. — Elle se fait avec des chiens d'arrêt, comme la chasse en plaine ; les épagneuls, qui vont naturellement à l'eau avec plaisir, sont les chiens dont on se sert de préférence. Pour se garantir de l'eau et de la boue, le chasseur doit être muni d'une paire de bottes molles, très-hautes et très-flexibles au-dessus du genou, où elles sont retenues par une boucle. On les rendra imperméables en les frottant vigoureusement près du feu avec un mélange fondu, à parties égales, de suif et de saindoux, auquel on ajoute, en proportion moindre de moitié que le suif ou le saindoux, parties égales d'huile d'olive, de cire jaune etde térébenthine. L'ote et le canand sauvages se tirent au cul levé; la bécassine après ses crochets; on laisse filer la sarcelle, le vanneau, le pluvier, la poule et le râle d'eau, avant de les tirer. Sur les gros oiseaux d'eau, il ne faut pas hésiter à redoubler du second coup pour les achever et les empêDigitized by Google

ligne, à vingt pas de distance les uns des autres, s'attendre pour marcher à la remise, ne pas rester en arrière pour faire la poche; ne pas tirer d'ambition, à l'arrêt de tous les chiens, sur le gibier du voisin; le laisser filer sur le coup de fusil d'un autre chasseur, avant de le tirer soi-même, afin d'éviter par là toute discussion sur les droits à la pièce tirée. Chacun ramasse son gibier; un lièvre blessé, qui fuit, doit être tiré; il appartient à celui qui l'arrête : mais il serait honteux de tirer sur un lièvre peloté par un autre.

Quand on chasse au bois, dans les gaulis, pour la *bécasse*, dans les taillis, pour le faisan et la perdrix, il faut ne jamais tirer à hauteur d'homme, ni de côté, ni en arrière, crainte de blesser les autres chasseurs, mais toujours un peu haut et devant soi.

On tire la bécasse au premier crochet, quand elle se jette avec bruit à travers les branches.

Chasse au marais. — Elle se fait avec des chiens d'arrêt, comme la chasse en plaine; les épagneuls, qui vont naturellement à l'eau avec plaisir, sont les chiens dont on se sert de préférence.

Pour se garantir de l'eau et de la boue, le chasseur doit être muni d'une paire de bottes molles, très-hautes et très-flexibles au-dessus du genou, où elles sont retenues par une boucle. On les rendra imperméables en les frottant vigoureusement près du feu avec un mélange fondu, à parties égales, de suif et de saindoux, auquel on ajoute, en proportion moindre de moitié que le suif ou le saindoux, parties égales d'huile d'olive, de cire jaune et de térébenthine.

L'*oie* et le *canard* sauvages se tirent au cul levé; la bécassine après ses crochets; on laisse filer la sarcelle, le vanneau, le pluvier, la poule et le râle d'eau, avant de les tirer. Sur les gros oiseaux d'eau, il ne faut pas hésiter

 cher d’échapper au chien en plongeant et se cachant sous les joncs et l'herbe des marais,' lorsqu’ils ne sont que blessés. Néanmoins les préceptes que nous venons de donner pour le tir ne sont pas tellement rigoureux qu’ils doivent être suivis à la lettre. Il est tels excellents tireurs qui ne laissent jamais filer une pièce, et qui tirent tout à cul levé. On croirait qu’il faut pour cela beaucoup de vivacité, et l’on se tromperait : il ne faut que de l’habitude, mais une habitude contractée depuis la première jeunesse. J’ai vu des hommes très-lents tirer constamment au cul levé et rarement manquer une pièce. Cette méthode a de grands avantages : 1® elle donne au chasseur le temps de tirer son second coup s’il a manqué le premier; 2° sur une pariade ou une compagnie, il peut faire presque chaque fois coup double s’il y est exercé ; 3® en supposant que l’on vise également juste, à quinzeou vingt pas, on tuera deux fois plus souvent qu’à cinquante ou soixante ; 4® dans un fourré, on aura tiré une pièce avant qu’elle se soit dérobée à la vue, et l’on n’aura jamais besoin de tirer au juger, ce qui est toujours dangereux pour les hommes ou au moins pour les chiens ; 5® pour la bécasse, dans un taillis âgé de plus de dix à douze ans, il faut nécessairement tirer au cul levé ou ne pas tirer du tout, car elle est hors de la vue dès qu’elle en a atteint le sommet, ce qu’elle fait de suite ; 6® il en est de même pour le lièvre dans les vignes, les sarrasins, les jeunes taillis, où l’œil ne peut le suivre qu’à la distance de quinze ou vingt pas, souvent moins. Digitized by Google

cher d'échapper au chien en plongeant et se cachant sous les joncs et l'herbe des marais, lorsqu'ils ne sont que blessés.

Néanmoins les préceptes que nous venons de donner pour le tir ne sont pas tellement rigoureux qu'ils doivent être suivis à la lettre. Il est tels excellents tireurs qui ne laissent jamais filer une pièce, et qui tirent tout à cul levé. On croirait qu'il faut pour cela beaucoup de vivacité, et l'on se tromperait : il ne faut que de l'habitude, mais une habitude contractée depuis la première jeunesse. J'ai vu des hommes très-lents tirer constamment au cul levé et rarement manquer une pièce.

Cette méthode a de grands avantages : 1° elle donne au chasseur le temps de tirer son second coup s'il a manqué le premier; 2° sur une pariade ou une compagnie, il peut faire presque chaque fois coup double s'il y est exercé ; 3° en supposant que l'on vise également juste, à quinze ou vingt pas, on tuera deux fois plus souvent qu'à cinquante ou soixante ; 4° dans un fourré, on aura tiré une pièce avant qu'elle se soit dérobée à la vue, et l'on n'aura jamais besoin de tirer au juger, ce qui est toujours dangereux pour les hommes ou au moins pour les chiens ; 5° pour la bécasse, dans un taillis âgé de plus de dix à douze ans, il faut nécessairement tirer au cul levé ou ne pas tirer du tout, car elle est hors de la vue dès qu'elle en a atteint le sommet, ce qu'elle fait de suite ; 6° il en est de même pour le lièvre dans les vignes, les sarrasins, les jeunes taillis, où l'œil ne peut le suivre qu'à la distance de quinze ou vingt pas, souvent moins.

GIBIEK-POIL. § 1. CHASSE AU LIÈVRE (1). Cet animal, si abondamment répandu en France, et si bien connu de tous les chasseurs parce qu'il faut peu de dépense et d'appareil pour le chasser, a le museau gros; la lèvre supérieure est fendue jusqu'aux narines; les narines paraissent réunies, et ne forment qu'une seule ouverture ; le nez est toujours humide et souvent en mouvement; de longues moustaches garnissent les côtés de la bouche; la mâchoire supérieure est armée de quatre dents incisives, dont deux sont en devant, longues et cannelées à peu près en demi-cercle. Il a l'ouïe très-fine et l'oreille d'une longueur démesurée ; comme ses jambes de devant sont beaucoup plus courtes que celles de derrière, il lui est plus^ facile de courir en montant qu'en descendant : aussi, quand il est poursuivi, il manque rarement de gagner la montagne. Les plus grands lièvres atteignent rarement plus de &0 centimètres de longueur, mesurés de l'extrémité du museau à l'origine delà queue. On en trouve dans les plaines de l'Allemagne qui pèsent jusqu'à 7 kilogrammes ; en France, ils ne dépassent guère 5 à 6 kilog. Ceux des plaines sont plus longs que ceux des coteaux. Sans se creuser un terrier, le lièvre se forme un gîte, qu'il cache sous ub chardon, sous une motte, à mi-siüon, ou dans un buisson. Il change souvent de gîte, sans pour (1) Lepus limidus, Linn. En grec, lagos; en italien, lepre et lUvora; en espagnol, liebre; en allemand, hase; en anglais, fiare; en russe, zaïtza. Digitized by Googli

PREMIÈRE SECTION.

MENU GIBIER-POIL.

§ 1. CHASSE AU LIÈVRE (1).

Cet animal, si abondamment répandu en France, et si bien connu de tous les chasseurs parce qu'il faut peu de dépense et d'appareil pour le chasser, a le museau gros; la lèvre supérieure est fendue jusqu'aux narines; les narines paraissent réunies, et ne forment qu'une seule ouverture; le nez est toujours humide et souvent en mouvement; de longues moustaches garnissent les côtés de la bouche; la mâchoire supérieure est armée de quatre dents incisives, dont deux sont en devant, longues et cannelées à peu près en demi-cercle. Il a l'ouïe très-fine et l'oreille d'une longueur démesurée ; comme ses jambes de devant sont beaucoup plus courtes que celles de derrière, il lui est plus facile de courir en montant qu'en descendant : aussi, quand il est poursuivi, il manque rarement de gagner la montagne. Les plus grands lièvres atteignent rarement plus de 50 centimètres de longueur, mesurés de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. On en trouve dans les plaines de l'Allemagne qui pèsent jusqu'à 7 kilogrammes ; en France, ils ne dépassent guère 5 à 6 kilog. Ceux des plaines sont plus longs que ceux des côteaux.

Sans se creuser un terrier, le lièvre se forme un gîte, qu'il cache sous un chardon, sous une motte, à *mi-sillon,* ou dans un buisson. Il change souvent de gîte, sans pour

(1) *Lepus timidus,* Linn. En grec, *lagos;* en italien, *lepre* et *lievero* ; en espagnol, *liebre* ; en allemand, *hase* ; en anglais, *hare* ;

CHASSE AD LIÈVRE. 93 cela changer de canton. Il y dort une grande partie de la journée, va au gagnage à la tombée du jour, et trotte toute la nuit. Le matin, par la gelée blanche, ou dans le jour, quand le lièvre a été couru, une petite fumée blanche, qui s'exhale de son corps, sert à découvrir son gîte. Le mâle s'appelle kouquin, la femelle, hase, et les petits, levrauts, A trois mois, le levraut s'appelle financier; à six mois, trois-quarts ; à un an, c'est un lièvre fait. On connaît le mâle , dit Jacques du Fouilloux , en le voyant partir du gîte, parce qu'il a le derrière tout blanchâtre, les épaules communément rouges; les oreilles courtes, larges, blanchâtres et serrées ; sa tête est plus courte et plus joufflue, ses barbes plus longues : ses crottes sont plus petites, plus sèches et plus aiguillonnées au bout. Le lièvre se chasse à courre, avec des chiens courants, et se force en quatre à cinq heures ; il se chasse à tir avec des bassets. Pour chasser un lièvTe avec chiens courants, il faut de toute nécessité prendre un temps frais un peu humide, et ne jamais essayer par la chaleur ou par les vents desséchants ; car non-seulement on ne réussirait pas, mais encore on dégoûterait les chiens qui n'ont de cœur qu'autant qu'ils voient ou sentent le gibier. Quand le temps est bon , vous convenez qu'un seul chasseur dirigera les chiens. Il les encourage en les nommant Jîustaut, Racurnaut, en disant : ho! ho I ou bien, au lit, mes chiens, au lit, lance Racurnaut, lance, ho! ho! Rustaud , lance. Il parlera au chien qui aura trouvé la nuit du lièvre. Voici les termes consacrés : Ha! il va là Miraut, il va là, Tabouraud; c'est de H l'ami , c'est de l'i, tu dis vrai. Si vous voulez que les chiens entrent dans un fourré, dites : Ho loddun ! ho ho ho laddan ! Les beaux parleurs disent : Là dedans, et prouvent ainsi qu'ils ne connaissent pas le langage consacré. Cependant il ne faut pas trop Digilized by Google

cela changer de *canton*. Il y dort une grande partie de la journée, va au gagnage à la tombée du jour, et trotte toute la nuit.

Le matin, par la gelée blanche, ou dans le jour, quand le liévre a été couru, une petite fumée blanche, qui s'exhale de son corps, sert à découvrir son gîte.

Le mâle s'appelle *bouquin*, la femelle, *hase*, et les petits, *levrauts*, A trois mois, le levraut s'appelle *financier;* à six mois, *trois-quarts;* à un an, c'est un lièvre *fait*.

On connaît le mâle, dit Jacques du Fouilloux, en le voyant partir du gîte, parce qu'il a le derrière tout blanchâtre, les épaules communément rouges; les oreilles courtes, larges, blanchâtres et serrées; sa tête est plus courte et plus joufflue, ses barbes plus longues : ses crottes sont plus petites, plus sèches et plus aiguillonnées au bout.

Le lièvre se chasse à courre, avec des chiens courants, et se force en quatre à cinq heures; il se chasse à tir avec des bassets.

Pour chasser un lièvre avec chiens courants, il faut de toute nécessité prendre un temps frais un peu humide, et ne jamais essayer par la chaleur ou par les vents desséchants; car non-seulement on ne réussirait pas, mais encore on dégoûterait les chiens qui n'ont de cœur qu'autant qu'ils voient ou sentent le gibier.

Quand le temps est bon, vous convenez qu'un seul chasseur dirigera les chiens. Il les encourage en les nommant *Rustaut*, *Racurnaut*, en disant : *ho! ho!* ou bien, *au lit, mes chiens, au lit, lance Racurnaut, lance, ho! ho! Rustaud, lance*. Il parlera au chien qui aura trouvé la nuit du lièvre. Voici les termes consacrés : *Ha! il va là Miraut, il va là, Tabouraud; c'est de li l'ami, c'est de l'i, tu dis vrai*. Si vous voulez que les chiens entrent dans un fourré, dites : *Ho laddan! ho ho ho laddan!* Les beaux parleurs

 approcher les chiens, car le voisinage de l'horame , et sartout de plusieurs, détruit le sentiment qui reste à terre. S'ils ne trouvaient rien, il faudrait leur fkire prendre des devants et des arrières, et quand l'un d'eux marche d'un pas assuré , il convient de pousser les autres, en criant : Va U à Tabournud, Tnbouraud dit rroi, va li à Tnbouraud. Ils voient marcher Tabouraud, ils se hâtent d'arriver à lui. Mais quand le lièvre est lancé, il faut changer de langage : si l'on excitait les chiens déjà très-emportés, ils s'échaufferaient et ne pourraient pas fournir la carrière. Parlez aux plus ardents ; au lieu du ton du commandement, prenez celui de la bienveillance : Bellement, Mirant, bellement Tabouraud, bellement, mes amis, bellement. Le lièvre lancé doit être poursuivi jusqu'à ce que mort s'ensuive : soit qu'on le force ou qu'on le tire, que ce soit toujours le même. S'il vous échappe par quelque ruse, il faut le chercher, le trouver ou quitter la chasse honteux et confus, plutôt que de donner un autre lièvre à courre. Cet animal si étourdi, si léger, si peureux, a pourtant assez de présence d'esprit, non-seulement pour se soustraire aux chiens par des ricochets, des zigzags, il sait encore que tel point de la campagne est favorable aux évolutions, il y court, il arrive le premier; il va, il vient, saute, marche sur la pointe des ergots, semble ne pas toucher le sol; mais plus il s'échauffe et plus il laisse de moyens de suivre sa trace ; ses ruses sont en pure p>erte, elles peuvent bien retarder d'un instant sa fatale destinée, mais il faudra qu'il succombe. Lorsqu'on voit le lièvre de meute, on crie : Tat, taî, tai, ioooo ; les chiens comprennent à merveille, ils accourent pour prendre la voie et chassent avec une nouvelle ardeur. Aussitôt que le lièvre est pris, on crie : Hallali, hallali, ce qui avertit de la victoire : on écorche le vaincu, on le Digiiized by Google

approcher les chiens, car le voisinage de l'homme, et surtout de plusieurs, détruit le sentiment qui reste à terre. S'ils ne trouvaient rien, il faudrait leur faire prendre des devants et des arrières, et quand l'un d'eux marche d'un pas assuré, il convient de pousser les autres, en criant : *Va li à Tabouraud, Tabouraud dit vrai, va li à Tabouraud.* Ils voient marcher Tabouraud, ils se hâtent d'arriver à lui.

Mais quand le lièvre est lancé, il faut changer de langage : si l'on excitait les chiens déjà très-emportés, ils s'échaufferaient et ne pourraient pas fournir la carrière. Parlez aux plus ardents ; au lieu du ton du commandement, prenez celui de la bienveillance : *Bellement, Miraut, bellement Tabouraud, bellement, mes amis, bellement.*

Le lièvre lancé doit être poursuivi jusqu'à ce que mort s'ensuive : soit qu'on le force ou qu'on le tire, que ce soit toujours le même. S'il vous échappe par quelque ruse, il faut le chercher, le trouver ou quitter la chasse honteux et confus, plutôt que de donner un autre lièvre à courre.

Cet animal si étourdi, si léger, si peureux, a pourtant assez de présence d'esprit, non-seulement pour se soustraire aux chiens par des ricochets, des zigzags, il sait encore que tel point de la campagne est favorable aux évolutions, il y court, il arrive le premier ; il va, il vient, saute, marche sur la pointe des ergots, semble ne pas toucher le sol ; mais plus il s'échauffe et plus il laisse de moyens de suivre sa trace ; ses ruses sont en pure perte, elles peuvent bien retarder d'un instant sa fatale destinée, mais il faudra qu'il succombe.

Lorsqu'on voit le lièvre de meute, on crie : *Taï, taï, taï, ioooo ;* les chiens comprennent à merveille, ils accourent pour prendre la voie et chassent avec une nouvelle ardeur.

 montre aux vainqueurs, et le malheureux est aussitôt dévoré que partagé. Quand le lièvre est pris par les chiens, il fait entendre un cri assez fort, semblable à la voix chevrotante d'un homme qui crierait ; Coinc, coinc. Quand le gîte n'est pas loin, il faut assurer les chiensj les rassembler, les appeler par leur nom ; et dès que le lièvre est lancé, animer les chiens, en criant : Coulez les ÿelils, coule, coule, coule ! Le lièvre craint plus les chiens qjue les chasseurs , et déboule de plus loin devant eux. Quand on le tire au déboulé, il faut le laisser un peu filer et le viser sur la nuque, entre les oreilles; si on le tire en cul, il est rare de le peloter au premier coup. Quand le lièvre est mort, si l'on ne veut pas faire curée, on le laisse légèrement fouler par les chiens ; on leur fait curée avec les oreilles, et on ne le met dans la gibecière qu'après avoir eu le soin de le faire pisser, en le tenant de la main gauche par le cou et lui pressant le ventre avec le pouce de la main droite. Après avoir fait sa rendonnée,^\e lièvre revient au gîte, se fait battre au fourré quelque temps, reprend la plaine et se relaisse alors souvent au milieu d'un champ ou d'une terre laLourée pour mettre les chiens en défaut. Si le lièvre au lieu de tourner et de faire sa rendonnée, file droit et fort loin , c'est un bouquin étranger, et sans s'écarter du droit chemin, il regagne son canton, souvent éloigné du lancé de plusieurs lieues. La conformation des yeux du lièvre ne lui permettant pas de voir directement devant lui, il vient souvent droit au chasseur, qui doit alors, sans bouger, le laisser arriver à bonne portée pour le tirer entre les épaules. « J'ai vu, dit du Fouilloux, un lièvre si malicieux, quo depuis qu'il entendait la trompe, il se levait du gîte, et eût-il été à un quart de lieue de là, il s'en allait nager en. un étang, se relaissant au milieu d'icelui sur des joncs*Digitized by Google

montre aux vainqueurs, et le malheureux est aussitôt dévoré que partagé.

Quand le lièvre est pris par les chiens, il fait entendre un cri assez fort, semblable à la voix chevrotante d'un homme qui crierait : *Coinc, coinc.*

Quand le gîte n'est pas loin, il faut assurer les chiens, les rassembler, les appeler par leur nom ; et dès que le lièvre est lancé, animer les chiens, en criant : *Coulez les petits, coule, coule, coule !* Le lièvre craint plus les chiens que les chasseurs, et *déboule* de plus loin devant eux. Quand on le tire au *déboulé,* il faut le laisser un peu filer et le viser sur la nuque, entre les oreilles ; si on le tire en cul, il est rare de le peloter au premier coup.

Quand le lièvre est mort, si l'on ne veut pas faire curée, on le laisse légèrement fouler par les chiens ; on leur fait curée avec les oreilles, et on ne le met dans la *gibecière* qu'après avoir eu le soin de le faire pisser, en le tenant de la main gauche par le cou et lui pressant le ventre avec le pouce de la main droite.

Après avoir fait sa *rendonnée,* le lièvre revient au gîte, se fait battre au fourré quelque temps, reprend la plaine et se *relaisse* alors souvent au milieu d'un champ ou d'une terre labourée pour mettre les chiens en défaut.

Si le lièvre au lieu de tourner et de faire sa rendonnée, file droit et fort loin, c'est un *bouquin* étranger, et sans s'écarter du droit chemin, il regagne son canton, souvent éloigné du lancé de plusieurs lieues.

La conformation des yeux du lièvre ne lui permettant pas de voir directement devant lui, il vient souvent droit au chasseur, qui doit alors, sans bouger, le laisser arriver à bonne portée pour le tirer entre les épaules.

« J'ai vu, dit du Fouilloux, un lièvre si malicieux, que depuis qu'il entendait la trompe, il se levait du gîte, et

 sans être aucunement chassé des chiens. J'ai vu courir un lièvre bien deux heures devant les chiens, qui, après avoir couru, venait pousser un autre et se mettre en son gite. J'en ai vu d'autres qui nageaient dans deux ou trois étangs, dont le moindre avait quatre-vingts pas de large. J'en ai vu d'autres qui, après avoir été bien courus l'espace de dix heures, entraient par-dessous la porte d'un toit à brebis et se relaissaient parmi le bétail. » J'en ai vu, quand les chiens les couraient, qui s'allaient mettre parmi un troupeau de brebis paissant dans la campagne et s'obstinant à ne pas s'en séparer; j'en ai vu d'autres qui allaient par un côté de haie et retournaient par l'autre, en sorte qu'il n'y avait que l'épaisseur de la haie entre les chiens et le lièvre. J'en ai vu d'autres qui, quand ils avaient couru une demi -heure, s'en allaient monter sur une vieille muraille de 2 mètres de haut, et s'allaient relaisser en un pertuis couvert de lierre. » On chasse encore en plaine le lièvre à courre avec les lévriers; ces chiens n'ayant pas de nez, on quête avec des briquets ou même des chiens d'arrêt ; et quand l'animal est lancé, le lévrier s'élance, chasse à vue, et, en un clin-d'œil, l'atteint, le culbute, le met à mort, et plonge son long museau dans son sang. On tue beaucoup de lièvres à l'affdt. Le soir, après le soleil couché, on se poste au bord d'un bois, assis dans un fossé sec ou dans un buisson, et l'on attend; le lièvre quitte les bois pour passer la nuit dans les champs et y paître. Alors on le tue fort aisément d'un coup de fusil. On va encore à l'alTût au moment de la rentrée^ c'est-àdire le matin, depuis la pointe du jour jusqu'au soleil levant. Au mois de mai, le meilleur poste d'affût est près d'une pièce de blé ; dans le fort de l'été, c'est près d'un champ d'avoine, de pois ou autres menus grains. Cette chasse ne se fait guère avec avantage que depuis la miDigilized by GoogI

sans être aucunement chassé des chiens. J'ai vu courir un lièvre bien deux heures devant les chiens, qui, après avoir couru, venait pousser un autre et se mettre en son gîte. J'en ai vu d'autres qui nageaient dans deux ou trois étangs, dont le moindre avait quatre-vingts pas de large. J'en ai vu d'autres qui, après avoir été bien courus l'espace de dix heures, entraient par-dessous la porte d'un toit à brebis et se relaissaient parmi le bétail.

» J'en ai vu, quand les chiens les couraient, qui s'allaient mettre parmi un troupeau de brebis paissant dans la campagne et s'obstinant à ne pas s'en séparer; j'en ai vu d'autres qui allaient par un côté de haie et retournaient par l'autre, en sorte qu'il n'y avait que l'épaisseur de la haie entre les chiens et le lièvre. J'en ai vu d'autres qui, quand ils avaient couru une demi-heure, s'en allaient monter sur une vieille muraille de 2 mètres de haut, et s'allaient relaisser en un pertuis couvert de lierre. »

On chasse encore en plaine le lièvre à courre avec les lévriers; ces chiens n'ayant pas de nez, on quête avec des briquets ou même des chiens d'arrêt; et quand l'animal est lancé, le lévrier s'élance, chasse à vue, et, en un clin-d'œil, l'atteint, le culbute, le met à mort, et plonge son long museau dans son sang.

On tue beaucoup de lièvres à *l'affût*. Le soir, après le soleil couché, on se poste au bord d'un bois, assis dans un fossé sec ou dans un buisson, et l'on attend; le lièvre quitte les bois pour passer la nuit dans les champs et y paître. Alors on le tue fort aisément d'un coup de fusil. On va encore à l'affût au moment de la *rentrée*, c'est-à-dire le matin, depuis la pointe du jour jusqu'au soleil levant. Au mois de mai, le meilleur poste d'affût est près d'une pièce de blé; dans le fort de l'été, c'est près d'un

CHASSE AC LIÈVRE. 97 avril jusqu'à la fin de septembre, parce que, cette saison passée, il ne sort du bois que pendant la nuit et y rentre avant le jour. Pour augmenter les chances de succès, à l'affût, on emploie un moyen bien facile. On part le soir, à la nuit tombante, et on longe la lisière du bois tenant un bon chien en laisse. L'animal reconnaît la passée du lièvre qui vient de sortir. Dans cet endroit, on fait une remarque ou une brisée pour reconnaître la place, et le lendemain, un peu avant la pointe du jour, on vient s'y mettre à l'affût. On est à peu près sûr d'y voir le lièvre, parce qu'il rentre toujours au bois par le même chemin qu'il en est sorti. Si on veut aller à l'affût le soir, on fait, le matin un peu après le soleil levé , la même tournée avec le chien en laisse, et l'on vient le soir attendre le lièvre dans le même lieu où il est rentré. Quelques affûteurs emploient un moyen ingénieux pour forcer les lièvres, et même les renards, qui peuvent être dispersés sur une assez vaste étendue de terrain, à venir passer auprès de l'embuscade où ils les attendent à l'affût. Ils prennent deux légères ficelles longues chacune d'environ-200 mètres, plus ou moins, et ils les garnissent, de 50 en 50 centimètres, de plumes blanches de poulets ou de canards. Ils tendent ces ficelles le long de la lisière du bois, à 1 mètre à peu près de hauteur, et ils les soutiennent de distance en distance au moyen de jalons ou piquets fourchus. Ils laissent, entre les deux ficelles, un espace libre de quatre-vingts pas de largeur, et se postent au milieu. Lorsque le gibier veut rentrer au bois, il aperçoit les plumes que le plus léger vent agite, et il n'ose pas passer. Alors il longe la ficelle, et vient faire son entrée rtan»; l'espace des quatre-vingts pas où elle manque. Il en résulte qu'il est obligé de passer à quarante pas, au plus, du chasseur. Les lièvres se prennent très-bien aux collets ou lacets. Chasseur. 9 Digitized by Google

avril jusqu'à la fin de septembre, parce que, cette saison passée, il ne sort du bois que pendant la nuit et y rentre avant le jour.

Pour augmenter les chances de succès, à l'affût, on emploie un moyen bien facile. On part le soir, à la nuit tombante, et on longe la lisière du bois tenant un bon chien en laisse. L'animal reconnaît la passée du lièvre qui vient de sortir. Dans cet endroit, on fait une remarque ou une brisée pour reconnaître la place, et le lendemain, un peu avant la pointe du jour, on vient s'y mettre à l'affût. On est à peu près sûr d'y voir le lièvre, parce qu'il rentre toujours au bois par le même chemin qu'il en est sorti. Si on veut aller à l'affût le soir, on fait, le matin un peu après le soleil levé, la même tournée avec le chien en laisse, et l'on vient le soir attendre le lièvre dans le même lieu où il est rentré.

Quelques affûteurs emploient un moyen ingénieux pour forcer les lièvres, et même les renards, qui peuvent être dispersés sur une assez vaste étendue de terrain, à venir passer auprès de l'embuscade où ils les attendent à l'affût. Ils prennent deux légères ficelles longues chacune d'environ 200 mètres, plus ou moins, et ils les garnissent, de 50 en 50 centimètres, de plumes blanches de poulets ou de canards. Ils tendent ces ficelles le long de la lisière du bois, à 1 mètre à peu près de hauteur, et ils les soutiennent de distance en distance au moyen de jalons ou piquets fourchus. Ils laissent, entre les deux ficelles, un espace libre de quatre-vingts pas de largeur, et se postent au milieu. Lorsque le gibier veut rentrer au bois, il aperçoit les plumes que le plus léger vent agite, et il n'ose pas passer. Alors il longe la ficelle, et vient faire son entrée dans l'espace des quatre-vingts pas où elle manque. Il en résulte qu'il est obligé de passer à quarante pas, au plus,

98 TROISIÈME PARTIE. On fait ce piège avec du fil-de-fer très - fin et recuit, ou avec un fil de laiton, et on le tend dans des passages étroits, avec un nœud coulant. Pour réussir, il faut avoir observé la passée d'un lièvre dans une haie, ce qui se reconnaît au poil qu'il y laisse. 11 faut encore frotter les collets avec du blé vert, du genêt ou du serpolet. L'hiver lorsque la terre est couverte de neige, on suit les lièvres à la trace de leurs pieds ; et, si l'on y met de' la persévérance, on est sûr de les trouver au gîte, où on les tue fort à son aise d'un coup de fusil. Mais cette chasse n'est pas aussi aisée qu'on pourrait se l'imaginer. Cet animal a assez de finesse pour prévoir que l'on suivra sa trace, et avant de se giter, il a soin de l'embrouiller le plus possible en décrivant mille tours et détours et eq revenant cent fois sur ses mômes pas. Lorsqu'il croit l'avoir suffisamment embrouillée, il s'élance d'un des endroits les plus battus et d'un seul bond va se giter à sept ou huit pas de distance. Pour ne faire aucune nouvelle trace, il reste sans mouvement où il est tombé, et s'y cache le mieux possible, tantôt sous une motte de terre, un buisson, etc. Le lièvre qui vit sept à huit ans, et qui est un an à croître , est en état d'engendrer dès la première année. La femelle qui reçoit le mâle en tout temps, ne porte que trente ou trente- un jours ; elle produit trois ou quatre petits, quelquefois deux, et dès qu'elle a mis bas, elle reçoit de nouveau le mâle. Les petits ont les yeux ouverts en naissant : la mère les allaite pendant vingt jours, après quoi ils s'en séparent, vivent solitairement, et trouvent eux-mêmes leur nourriture. Rarement ils s'écartent dq canton où ils sont nés, et quand on trouve un levraut dans un endroit, on est presque sûr d'en trouver un ou deux autres aux environs. Cependant, quoique la femelle soit très-lascive et qu'elle reçoive le mâle en tout temps, ce n'est que depuis décembre jusqu'en mars qu'il naît beaucoup de levrauts. , Digitized by Google

CibASSE AC LAPIN. 99 Les lièvres se trouvent, au printemps, dans les blés verts ; en été, dans les chaumes ; en automne, dans les vignes, dans les terres fraîchement labourées ; en hiver, dans les buissons, au fourré, toujours à l'abri du vent et de l'humidité. Ils se nourrissent d'herbes, de feuilles, de fruits, et préfèrent par-dessus tout les plantes dont le suc est laiteux , tel que le laitron. La qualité qu'acquiert la diair du lièvre dépend beaucoup de sa nourriture et des lieux qu'il habite. Cet animal est excellent quand il réside sur des montagnes où le serpolet et d'autres plantes aromatiques croissent en abondance. Les lièvres de plaines, quoique bons, sont beaucoup moins estimés ; ceux qui habitent les pays bas et marécageux sont les plus mauvais. La fourrure du lièvre est d'un gris roux ; ceux de bois et de montagne sont plus haut montés, plus forts et plus vigoureux que ceux de plaine. § 2. CHASSE AU LAPIN (1). Plus petit que le lièvre, auquel il ressemble beaucoup par sa conformation, le lapin lui est supérieur par la sagacité, et sait fouiller profondément la terre pour s'y creuser une retraite, tandis que le lièvre se contente de la gratter légèrement pour s'y procurer un misérable gîte qui ne le protège contre aucun de ses innombrables ennemis. Ces animaux, malgré leur grande ressemblance, ne s'accouplent jamais ensemble, et forment deux races distinctes, séparées et même antipathiques. Dans l'endroit où le lapin abonde, il est rare de trouver des lièvres, et dans un canton à lièvres, rarement le lapin y réussit, malgré sa prodigieuse fécondité. (i) Lepus caniculus, de Linnée. En ancien français, connin, conflit; en grec, dasypua; eu italien, conîglio; en espagnol, conejo; en allemand, kaninichen ; en anglais, rabbit, cony, en polonais et en rosse, krolik. Digilized by Google

Les lièvres se trouvent, au printemps, dans les blés verts ; en été, dans les chaumes ; en automne, dans les vignes, dans les terres fraîchement labourées ; en hiver, dans les buissons, au fourré, toujours à l'abri du vent et de l'humidité. Ils se nourrissent d'herbes, de feuilles, de fruits, et préfèrent par-dessus tout les plantes dont le suc est laiteux, tel que le laitron. La qualité qu'acquiert la chair du lièvre dépend beaucoup de sa nourriture et des lieux qu'il habite. Cet animal est excellent quand il réside sur des montagnes où le serpolet et d'autres plantes aromatiques croissent en abondance. Les lièvres de plaines, quoique bons, sont beaucoup moins estimés ; ceux qui habitent les pays bas et marécageux sont les plus mauvais.

La fourrure du lièvre est d'un gris roux ; ceux de bois et de montagne sont plus haut montés, plus forts et plus vigoureux que ceux de plaine.

§ 2. CHASSE AU LAPIN (1).

Plus petit que le lièvre, auquel il ressemble beaucoup par sa conformation, le lapin lui est supérieur par la sagacité, et sait fouiller profondément la terre pour s'y creuser une retraite, tandis que le lièvre se contente de la gratter légèrement pour s'y procurer un misérable gîte qui ne le protège contre aucun de ses innombrables ennemis. Ces animaux, malgré leur grande ressemblance, ne s'accouplent jamais ensemble, et forment deux races distinctes, séparées et même antipathiques. Dans l'endroit où le lapin abonde, il est rare de trouver des lièvres, et dans un canton à lièvres, rarement le lapin y réussit, malgré sa prodigieuse fécondité.

(1) *Lepus caniculus*, de Linnée. En ancien français, *connin*, *con-*

TROISIÈME PARTIE. 100 La femelle du lapin se nomme hase, et les petits, lapereaux. La fourrure du lapin est d'un gris moins fauve que celle du lièvre. Le lapin sauvage se distingue du lapin domestique par sa taille généralement plus petite, surtout par sa tète courte et presque ronde, tandis que celle du lapin domestique est allongée. Le poil est aussi d'un fauve plus foncé sous le pied du lapin sauvage. Le lapin, qui vit sept à huit ans, et qui est un an à croître, est en état d'engendrer dès l'âge de cinq à six mois. La femelle, qui est presque toujours en chaleur, reçoit le mâle en tout temps. Elle porte trente ou trenteun jours, et produit quatre, cinq ou six, et quelquefois huit à dix petits, qu'elle allaite pendant plus de six semaines, et qu'elle ne laisse guère sortir de leur retraite pour les amener au dehors, que lorsqu'ils sont tout élevés et âgés d'environ deux mois. Quelques jours avant de mettre bas, la femelle s'éloigne un peu de la garenne, cherche un endroit caché, y creuse en zigzag un trou peu profond que l'on nomme rabouillère, et après en avoir tapissé le fond avec le poil qu'elle s'arrache, elle y met bas ses petits. Sans cette précaution, le mâle ne manquerait pas de les tuer aussitôt leur naissance. Mais après six semaines, elle les fait sortir de la rabouillère et ne tarde pas à les conduire à son terrier, dans la garenne. Le mâle, alors, loin de les maltraiter, semble les reconnaître pour ses enfants et il veille môme sur le reste de leur éducation. Il serait assez difficile d'expliquer cette férocité du père, si l'on n'adoptait pas le sentiment de ceux qui disent que c'est par amour pour la mère qu'il cherche à dévorer ses enfants, chose étrange, mais qui paraît assez probable. Si la hase était comme toutes les autres femelles, qu'elle ne fût en chaleur qu'à certaines époques, le mâle ne chercherait pas à détruire ses petits pour reprendre plus tôt ses attributions ; mais comme il sait que la base le désire

Digitized by Google

La femelle du lapin se nomme *hase*, et les petits, *lapereaux*. La fourrure du lapin est d'un gris moins fauve que celle du lièvre.

Le lapin sauvage se distingue du lapin domestique par sa taille généralement plus petite, surtout par sa tête courte et presque ronde, tandis que celle du lapin domestique est allongée. Le poil est aussi d'un fauve plus foncé sous le pied du lapin sauvage.

Le lapin, qui vit sept à huit ans, et qui est un an à croître, est en état d'engendrer dès l'âge de cinq à six mois. La femelle, qui est presque toujours en chaleur, reçoit le mâle en tout temps. Elle porte trente ou trente-un jours, et produit quatre, cinq ou six, et quelquefois huit à dix petits, qu'elle allaite pendant plus de six semaines, et qu'elle ne laisse guère sortir de leur retraite pour les amener au dehors, que lorsqu'ils sont tout élevés et âgés d'environ deux mois. Quelques jours avant de mettre bas, la femelle s'éloigne un peu de la garenne, cherche un endroit caché, y creuse en zigzag un trou peu profond que l'on nomme *rabouillère*, et après en avoir tapissé le fond avec le poil qu'elle s'arrache, elle y met bas ses petits. Sans cette précaution, le mâle ne manquerait pas de les tuer aussitôt leur naissance. Mais après six semaines, elle les fait sortir de la rabouillère et ne tarde pas à les conduire à son terrier, dans la garenne. Le mâle, alors, loin de les maltraiter, semble les reconnaître pour ses enfants et il veille même sur le reste de leur éducation.

Il serait assez difficile d'expliquer cette férocité du père, si l'on n'adoptait pas le sentiment de ceux qui disent que c'est par amour pour la mère qu'il cherche à dévorer ses enfants, chose étrange, mais qui paraît assez probable. Si la hase était comme toutes les autres femelles, qu'elle ne fût en chaleur qu'à certaines époques, le mâle ne cher-

 dès qu’elle n’a plus de petits, cela explique pourquoi il cherche à l’en débarrasser aussitôt qu’ils sont nés. D’un autre côté, la tendresse maternelle l’emportant instantanément sur l’amour conjugal, tout se compense et rentre dans l’ordre de la nature quand la mère revient avec sa compagnie. 1® Chusse à tir. — La chasse au lapin se fait avec des bassets, et ressemble beaucoup à celle du renard. Dans les beaux jours^ le lapin, qui rentre tard du gagnage, se relaisse volontiers dans les buissons voisins de sa retraite. On se poste sur les terriers, qu’on a eu soin de fermer; le lapin, dès que les chiens l’ont lancé, court à sa retraite, et s’il y échappe au coup de fusil, au lieu de gagner la plaine, il tournoie dans le plus fourré du bois , emploie ruse sur ruse pour mettre les chiens en défaut, retourne avec précaution près de son terrier, s’en éloigne rapidement quand il y aperçoit le chasseur, et se fourre étourdiment dans le premier trou qu’il rencontre ensuite. J’ai vu un malheureux lapin blessé , vivement poursuivi et près d’être atteint par les chiens, se fourvoyer en un terrier de renard. Quelques lapins, qu'on nomme buissonniers, n’ont pas de domicile fixe ; ce sont ordinairement de vieux bouquins forts et malicieux qui, quand on les chasse vivement, s’emparent du premier trou de lapin qu’ils rencontrent, et en font déguerpir le véritable possesseur. Les lapins se tuent aussi à l’affût, comme les lièvres. L’heure do l’affût, à quelque sorte de gibier que l’on chasse, est le soir, à la tombée de la nuit, quand les animaux vont au gagnage ; et le matin, avant le jour, quand ils rentrent au bois. Par un beau clair de lune, on peut rester à l’affût toute une nuit. On se tapit, dans le plus grand silence, sur la lisière d’un bois, à l’abri d’un tronc d’arbre ou à l'ados d’un fossé, sur les bords d’une mare ou d’une garenne, près des passées que l’on connaît, et à bon vent surtout. Afin Digitized by Google

 de pouvoir viser, on garnit le guidon de son fusil d'un morceau de papier blanc. Il faut laisser l'animal sortir tout-à-fait du bois avant de le tirer. En général, les femelles sortent plus vite, sans autant d'hésitation, et se mettent plus promptement à viander ou à brouter que les mâles. Les lapins s'avertissent du danger par un coup de patte particulier qu'ils donnent contre terre, et qui s'entend assez loin. A ce signal, tous rentrent promptement au bois; mais ils en sortent bientôt, et le coup de feu même ne les y retient pas plus d'un quart-d'heure. Quand on a tué le lapin, il faut le laisser sur place jusqu'à ce que les chiens arrivent et jouissent un peu; on fait curée avec les oreilles de l'animal, et on le leur laisse lécher pendant qu'on le fait pisser avant de le mettre dans la gibecière. Les garennes offrent le meilleur moyen de tirer un grand parti du plus mauvais terrain dans les endroits montueux, rocailleux et stériles. Un peu de couvert, sinon de bois, au moins de genêts, de bruyère, de ronces, suffit quand il y a d'ailleurs assez de gagnage pour que les lapins s'y plaisent et y mültiplient bientôt d'une manière prodigieuse. Chaque année, pendant l'hiver, on furète la garenne, pour n'y laisser que le nombre de bouquins nécessaire, un seul pour quatre à cinq hases. 2® Chasse au furet et aux pièges.— Le furet, originaire des contrées chaudes de l'Afrique, ne peut subsister en France que comme animal domestique. Il est un peu plus gros que la belette, et sa forme allongée diffère peu de celle de cet animal. Naturellement ennemi mortel du lapin, il l'attaque avec fureur aussitôt qu'il le voit, le prend par le cou, par le nez , et lui suce le sang; il a les mouvements très-souples, et il est en même temps si vigoureux qu'il vient aisément à bout d'un lapin qui est au moins quatre fois plus gros que lui. La couleur ordinaire des furets est le jaune de buis. Digilized by GoogI(

de pouvoir viser, on garnit le guidon de son fusil d'un morceau de papier blanc.

Il faut laisser l'animal sortir tout-à-fait du bois avant de le tirer. En général, les femelles sortent plus vite, sans autant d'hésitation, et se mettent plus promptement à viander ou à brouter que les mâles.

Les lapins s'avertissent du danger par un coup de patte particulier qu'ils donnent contre terre, et qui s'entend assez loin. A ce signal, tous rentrent promptement au bois; mais ils en sortent bientôt, et le coup de feu même ne les y retient pas plus d'un quart-d'heure.

Quand on a tué le lapin, il faut le laisser sur place jusqu'à ce que les chiens arrivent et jouissent un peu; on fait curée avec les oreilles de l'animal, et on le leur laisse lécher pendant qu'on le fait pisser avant de le mettre dans la gibecière.

Les garennes offrent le meilleur moyen de tirer un grand parti du plus mauvais terrain dans les endroits montueux, rocailleux et stériles. Un peu de couvert, sinon de bois, au moins de genêts, de bruyère, de ronces, suffit quand il y a d'ailleurs assez de gagnage pour que les lapins s'y plaisent et y multiplient bientôt d'une manière prodigieuse. Chaque année, pendant l'hiver, on furète la garenne, pour n'y laisser que le nombre de bouquins nécessaire, un seul pour quatre à cinq hases.

2° *Chasse au furet et aux piéges.*— Le furet, originaire des contrées chaudes de l'Afrique, ne peut subsister en France que comme animal domestique. Il est un peu plus gros que la belette, et sa forme allongée diffère peu de celle de cet animal. Naturellement ennemi mortel du lapin, il l'attaque avec fureur aussitôt qu'il le voit, le prend par le cou, par le nez, et lui suce le sang; il a les mouvements très-souples, et il est en même temps si vigoureux qu'il vient aisément à bout d'un lapin qui est au

 avec des teintes de blanc : cependant on en trouve beaucoup qui ont du blanc, du noir et du fauve plus ou moins * foncé ; on les nomme furets-putois. La femelle est sensiblement plus petite que le mâle. On les élève dans des tonneaux ou dans des caisses, où on leur fait un lit d'étoupes. Ils dorment presque continuellement, ce qui ne les empêche pas de chercher à manger dès qu'ils s'éveillent. On les nourrit de son, de pain, de lait et ils produisent deux fois par an ; les femelles portent six semaines et produisent cinq ou six, quelquefois sept, huit, et même neuf petits. Il leur arrive quelquefois de dévorer leur progéniture au moment du part ; mais, dans ce cas, elles entrent de suite en chaleur, et alors elles font trois portées dans l'année. Les soins qu'il faut donner au furet, pour le dresser, consistent seulement à l'apprivoiser et à l'habituer à sortir promptement du terrier après qu'il en a fait sortir les lapins, ou lorsque le terrier est vide. On lui fait contracter cette habitude en le châtiant ou en le récompensant, selon qu'il a bien ou mal agi. La meilleure récompense est un peu de lait. Un furet qui saigne un lapin dams un terrier et s'y endort ensuite est réputé un mauvais furet. Pour éviter qu'il devienne tel, outre les châtiments et les récompenses dont j'ai parlé plus haut, il faut le nourrir habituellement avec du lait et de la soupe, et ne jamais lui donner de viande, afin de le rendre plus doux. Comme il sufBt souvent qu'un furet ait saigné un lapin pour qu'il cherche toujours à le faire, on lui met un grelot ou une clochette au cou, afin que son bruit fasse fuir plus promptement le gibier devant lui. Ce grelot sert encore à faire savoir au chasseur si le furet est sur pied ou endormi. Un jeune furet est souvent méchant , il mord. Il suffit de se frotter les mains avec un oignon pour que, pendant plusieurs jours, il ne morde plus. J'indique ce moyen, parce que c'est à force de caresses qu'un furet Digitized by Google

avec des teintes de blanc : cependant on en trouve beaucoup qui ont du blanc, du noir et du fauve plus ou moins foncé; on les nomme *furets-putois*. La femelle est sensiblement plus petite que le mâle. On les élève dans des tonneaux ou dans des caisses, où on leur fait un lit d'étoupes. Ils dorment presque continuellement, ce qui ne les empêche pas de chercher à manger dès qu'ils s'éveillent. On les nourrit de son, de pain, de lait et ils produisent deux fois par an; les femelles portent six semaines et produisent cinq ou six, quelquefois sept, huit, et même neuf petits. Il leur arrive quelquefois de dévorer leur progéniture au moment du part; mais, dans ce cas, elles entrent de suite en chaleur, et alors elles font trois portées dans l'année.

Les soins qu'il faut donner au furet, pour le dresser, consistent seulement à l'apprivoiser et à l'habituer à sortir promptement du terrier après qu'il en a fait sortir les lapins, ou lorsque le terrier est vide. On lui fait contracter cette habitude en le châtiant ou en le récompensant, selon qu'il a bien ou mal agi. La meilleure récompense est un peu de lait. Un furet qui saigne un lapin dans un terrier et s'y endort ensuite est réputé un mauvais furet. Pour éviter qu'il devienne tel, outre les châtiments et les récompenses dont j'ai parlé plus haut, il faut le nourrir habituellement avec du lait et de la soupe, et ne jamais lui donner de viande, afin de le rendre plus doux. Comme il suffit souvent qu'un furet ait saigné un lapin pour qu'il cherche toujours à le faire, on lui met un grelot ou une clochette au cou, afin que son bruit fasse fuir plus promptement le gibier devant lui. Ce grelot sert encore à faire savoir au chasseur si le furet est sur pied ou endormi.

Un jeune furet est souvent méchant, il mord. Il suffit de se frotter les mains avec un oignon pour que, pen-

 devient doux, et que des châtiments trop répétés produiraient, le plus souvent, l'efiet contraire. Pour chasser sûrement au furet, il faut commencer par lâcher quelques bassets dans la garenne pour obliger les lapins de se terrer. On recherche alors avec soin tontes les entrées que peut avoir le terrier. Si l'on a autant de bourses que le terrier a d'issues, on en met une à chacune ; si, au contraire, on a moins de bourses que d'issues, on bouche les moins battues, celles par lesquelleë les lapins paraissent passer le moins, avec de la terre et dos pierres. Rien de plus facile que la manière de placer ces bourses. On attache, au-dessus de l'entrée du terrier, les deux bouts de ficelle qui sont au haut de la bourse ; on lève le bâton, en faisant glisser la ficelle dans ses trous ; on le fait tenir légèrement au-dessus de l'entrée, près de l'endroit où la (icelle est attachée, de manière que ce bâton tombe lorsqu'un lapin sautera dans la bourse ; ensuite on écarte, de manière qu'ils tiennent très-peu, les deux côtés de la ficelle, afin que la bourse masque complètement le trou; puis, afin que le filet ne soit pas absolument contre le trou, on le soulève au moyen d'une paille ou d'une petite branche sèche qui doit soutenir le filet très légèrement, et tomber lorsque le lapin sautera dans la bourse. Quand on a garni de bourses ou bouché toutes les entrées moins une, on sort le furet du sac garni d'étoupes dans lequel on l'a apporté ; on lui met le grelot, puis où le fait entrer dans le terrier que l'on ferme avec une bourse, et l'on attend en silence. Il est bon de n'envoyer le furet dans le terrier qu'après lui avoir donné à manger ou lui avoir rais une muselière, ce qui est préférable quand il y est habitué, pour qu'il ne s'acharne pas trop sur le premier lapin qu'il rencontrera. Dix minutes suffisent ordinairement pour que tous les lapins sortent du terrier, ainsi que le furet. Si ce dernier Digilized by Google

devient doux, et que des châtiments trop répétés produiraient, le plus souvent, l'effet contraire.

Pour chasser sûrement au furet, il faut commencer par lâcher quelques bassets dans la garenne pour obliger les lapins de se terrer. On recherche alors avec soin toutes les entrées que peut avoir le terrier. Si l'on a autant de bourses que le terrier a d'issues, on en met une à chacune; si, au contraire, on a moins de bourses que d'issues, on bouche les moins battues, celles par lesquelles les lapins paraissent passer le moins, avec de la terre et des pierres.

Rien de plus facile que la manière de placer ces bourses. On attache, au-dessus de l'entrée du terrier, les deux bouts de ficelle qui sont au haut de la bourse; on lève le bâton, en faisant glisser la ficelle dans ses trous; on le fait tenir légèrement au-dessus de l'entrée, près de l'endroit où la ficelle est attachée, de manière que ce bâton tombe lorsqu'un lapin sautera dans la bourse; ensuite on écarte, de manière qu'ils tiennent très-peu, les deux côtés de la ficelle, afin que la bourse masque complètement le trou; puis, afin que le filet ne soit pas absolument contre le trou, on le soulève au moyen d'une paille ou d'une petite branche sèche qui doit soutenir le filet très légèrement, et tomber lorsque le lapin sautera dans la bourse.

Quand on a garni de bourses ou bouché toutes les entrées moins une, on sort le furet du sac garni d'étoupes dans lequel on l'a apporté; on lui met le grelot, puis on le fait entrer dans le terrier que l'on ferme avec une bourse, et l'on attend en silence. Il est bon de n'envoyer le furet dans le terrier qu'après lui avoir donné à manger ou lui avoir mis une muselière, ce qui est préférable quand il y est habitué, pour qu'il ne s'acharne pas trop sur le premier lapin qu'il rencontrera.

CHASSE AU LAPIN. 105 y restait plus d'un quart d'heure ou de vingt minutes, on en augurerait qu'il a trouvé un lapin dans un cul de sac, qu'il l'a saigné et s'est peut-être endormi. Quelques chaisseurs, afin de l'éveiller, font un peu de feu à l'une des entrées, mais, si le terrier avait une seule issue, il faudrait seulement y brûler une petite poignée de paille, parce que, si le feu durait un peu de temps, il empêcherait le furet de sortir et qu'il pourrait être asphyxié. Si l'on ne peut parvenir à le reprendre de suite, il faut laisser les bourses jusqu'au lendemain. Un furet perdu ne peut d'ailleurs causer aucun dommage dans la garenne, car, animal domestique, il ne peut subsister sans les soins de l'homme qui le nourrit, et 1e froid lui est mortel. Dès que le lapin est dans la bourse, on l'en retire avant que le furet n'arrive; car, alors, il retourne plus volontierê pour faire sortir les autres. Souvent le furet, tenant un lapin entre ses dents, au derrière ou par une cuisse, est entraîné par celui-ci lorsqu'il saute dans la bourse. D arrive quelquefois que deux lapins sautent en même temps dans une bourse et qu'ils s'y prennent tous deux; mais, bien plus souvent un seul saute dans le piège et l'autre prend la fuite. Afin d'éviter cette perte de gibier, on peut l'attendre au passage, armé d'un fusil. Souvent on se sert du furet sans placer de bourse à l'entrée du trou, mais seulement pour se donner le plaisir de tirer le lapin au déboulé. Il fuit alors avec une telle rapidité qu'il faut être excellent tireur pour ne pas le manquer, mais si l'on connaît bien cette chasse, voici comment on agit: Le lapin, inquiété par le furet, gagne le bord du trou pour s'échapper; mais là, avant de prendre la fuite, il s'assure si aucun danger ne l'attend au dehors; pour cela il s'arrête, mais deux ou trois secondes seulement, puis il part. Le chasseur expérimenté se tient tout prêt pour saisir ce court instant, lui lâche son coup de fusil quand il est arrêté, et le tue au bord du terrier. Digitized by Google

y restait plus d'un quart d'heure ou de vingt minutes, on en augurerait qu'il a trouvé un lapin dans un cul de sac, qu'il l'a saigné et s'est peut-être endormi. Quelques chasseurs, afin de l'éveiller, font un peu de feu à l'une des entrées, mais, si le terrier avait une seule issue, il faudrait seulement y brûler une petite poignée de paille, parce que, si le feu durait un peu de temps, il empêcherait le furet de sortir et qu'il pourrait être asphyxié.

Si l'on ne peut parvenir à le reprendre de suite, il faut laisser les bourses jusqu'au lendemain. Un furet perdu ne peut d'ailleurs causer aucun dommage dans la garenne, car, animal domestique, il ne peut subsister sans les soins de l'homme qui le nourrit, et le froid lui est mortel.

Dès que le lapin est dans la bourse, on l'en retire avant que le furet n'arrive; car, alors, il retourne plus volontiers pour faire sortir les autres. Souvent le furet, tenant un lapin entre ses dents, au derrière ou par une cuisse, est entraîné par celui-ci lorsqu'il saute dans la bourse. Il arrive quelquefois que deux lapins sautent en même temps dans une bourse et qu'ils s'y prennent tous deux; mais, bien plus souvent un seul saute dans le piége et l'autre prend la fuite. Afin d'éviter cette perte de gibier, on peut l'attendre au passage, armé d'un fusil.

Souvent on se sert du furet sans placer de bourse à l'entrée du trou, mais seulement pour se donner le plaisir de tirer le lapin au déboulé. Il fuit alors avec une telle rapidité qu'il faut être excellent tireur pour ne pas le manquer, mais si l'on connaît bien cette chasse, voici comment on agit: Le lapin, inquiété par le furet, gagne le bord du trou pour s'échapper; mais là, avant de prendre la fuite, il s'assure si aucun danger ne l'attend au dehors; pour cela il s'arrête, mais deux ou trois secondes seulement, puis il part. Le chasseur expérimenté se tient tout

TROISIÈME PARTIE. 106 Il arrive quelquefois que les entrées d’un terrier sont dans un rocher presque inaccessible ou dans lequel on ne peut placer de bourses. On tend alors en barrage et à quelque distance du terrier, sur le chemin que prennent les lapins pour aller de leur terrier dans la campagne, un hnllier (1) de 50 à 60 centimètres de hauteur; ses fenêtres ont 15 centimètres de chaque côté. On se sert ensuite d'un furet ou on enfume les terriers avec de la paille mouillée pour faire sortir les lapins. Ceux-ci en voulant fuir se jettent dans le filet et s’y prennent. On peut encore tendre le hallier lorsqu’on suppose que les lapins sont sortis pour pâturer, et, quand il est tendu, les faire chasser par plusieurs chiens courants. Les lapins en voulant regagner leur terrier se prennent dans lè piège qu’ils rencontrent sur leur passage. Nous ne terminerons pas cette chasse sans donner là description des bourses dont on se sert pour prendre les lapins. Ce sont des filets plats et carrés de 65 à 80 centimètres de longueur sur la même largeur. On les monte de hL manière suivante ; On commence par passer une ficelle, de 2 mètres dé longueur environ, dans les mailles d’un des bouts dti filet ; on fait un nœud dans le milieu de cette ficelle, nœud qui tient serrées toutes les mailles de ce bout du filet qui est le bas de la bourse. Ensuite, on passe les deux bouts de la ficelle, chacun dans les mailles d’un côté du filet ; puis, après avoir mis les mailles de l’autre bout du filet sur un petit bâton de 15 ou 20 centimètres de longueur, plus ou moins serrées et au milieu de ce bâtoâ, on passe les deux bouts de la ficelle chacun dans un des deux trous de ce bâton. Ces trous se trouvent de chaque (1) Voyez, pour la construction de ce filet, le Manuel du Chasseur, 2' partie, ou Guide du Tendeur, contenant toutes les chasses aoz oiseaux au moyen des pièges, par M. Conrard. 1 vol. in-l8 avec figures, faisant partie de l'Encyelopédie~Roret. Digitized by Google

Il arrive quelquefois que les entrées d'un terrier sont dans un rocher presque inaccessible ou dans lequel on ne peut placer de bourses. On tend alors en barrage et à quelque distance du terrier, sur le chemin que prennent les lapins pour aller de leur terrier dans la campagne, un *hallier* (1) de 50 à 60 centimètres de hauteur ; ses fenêtres ont 15 centimètres de chaque côté. On se sert ensuite d'un furet ou on enfume les terriers avec de la paille mouillée pour faire sortir les lapins. Ceux-ci en voulant fuir se jettent dans le filet et s'y prennent.

On peut encore tendre le hallier lorsqu'on suppose que les lapins sont sortis pour pâturer, et, quand il est tendu, les faire chasser par plusieurs chiens courants. Les lapins en voulant regagner leur terrier se prennent dans le piège qu'ils rencontrent sur leur passage.

Nous ne terminerons pas cette chasse sans donner la description des bourses dont on se sert pour prendre les lapins.

Ce sont des filets plats et carrés de 65 à 80 centimètres de longueur sur la même largeur. On les monte de la manière suivante :

On commence par passer une ficelle, de 2 mètres de longueur environ, dans les mailles d'un des bouts du filet ; on fait un nœud dans le milieu de cette ficelle, nœud qui tient serrées toutes les mailles de ce bout du filet qui est le bas de la bourse. Ensuite, on passe les deux bouts de la ficelle, chacun dans les mailles d'un côté du filet ; puis, après avoir mis les mailles de l'autre bout du filet sur un petit bâton de 15 ou 20 centimètres de longueur, plus ou moins serrées et au milieu de ce bâton, on passe les deux bouts de la ficelle chacun dans un des deux trous de ce bâton. Ces trous se trouvent de chaque

(1) Voyez, pour la construction de ce filet, le *Manuel du Chasseur*,

 côté des mailles et tout contre elles. Enfin , après avoir étendu la Ocelle, on noue ensemble les deux parties de celle-ci, au-dessus du bâton, de manière que chacun des côtés de la ficelle ait 55 ou 05 centimètres de longueur, entre le nœud que l'on a fait en commençant et celui que l'on vient de faire. Au-dessus du dernier nœud, il reste deux bouts de ficelle qui ont cbacim 30 ou 40 centimètres de longueur; on s'en servira, lorsqu'on voudra chasser, pour attacher la bourse au-dessus d'une entrée de terrier. J'ai sous les yeux une bourse à lapins bien faite, la grandeur de ses mailles est de 35 millimètres sur chaque côté, elle a vingt-six mailles de largeur et quarante tours de longueur, le tour est une rangée de demi-mailles. Ces bourses se font avec du fil très-fort^ n®"* 24 ou 32. Chaque côté des mailles a 3 ou 4 centimètres. Le lapin se prendrait aisément au collet si l'on pouvait en faire d'assez solides pour qu'il ne les coupât pas avec ses dents. 11 a souvent, sous ce rapport, fait le désespoir des braconniers et des chasseurs. Il est donc important de trouver un moyen de serrer le lapin de si près qu'il ne puisse se tourner; ce moyen, le voici : le lapin, dès qu'il se sent la gorge serrée, cesse de tirer, retourne la tête du côté où le piège est attaché, et ne manque guère à parvenir à le couper. Nous observerons en passant qu'il se délivre beaucoup plus difiicilement d'un lacet fait avec une corde fine de piano, que d'un lacet en laiton. Dans tous les cas, voici comment on agit. Après avoir choisi la coulée dans laquelle on doit tendre, on prépare un piquet de la grosseur du pouce et de 325 millimètres de longueur. A la place où le lacet doit être attaché, on fait, avec une vrille, un trou dans lequel une bonne ficelle peut aisément couler, èt on y en passe une. Au bout qui pend sur la coulée, on attache le lacet. On prend dans une touffe de taillis voisine, une tige placée de manière à pouvoir se courber, avec quelque résistance, jusque près du. y Google

côté des mailles et tout contre elles. Enfin, après avoir étendu la ficelle, on noue ensemble les deux parties de celle-ci, au-dessus du bâton, de manière que chacun des côtés de la ficelle ait 55 ou 65 centimètres de longueur, entre le nœud que l'on a fait en commençant et celui que l'on vient de faire. Au-dessus du dernier nœud, il reste deux bouts de ficelle qui ont chacun 30 ou 40 centimètres de longueur; on s'en servira, lorsqu'on voudra chasser, pour attacher la bourse au-dessus d'une entrée de terrier.

J'ai sous les yeux une bourse à lapins bien faite, la grandeur de ses mailles est de 35 millimètres sur chaque côté, elle a vingt-six mailles de largeur et quarante tours de longueur, le tour est une rangée de demi-mailles.

Ces bourses se font avec du fil très-fort, nos 24 ou 32. Chaque côté des mailles a 3 ou 4 centimètres.

Le lapin se prendrait aisément au *collet* si l'on pouvait en faire d'assez solides pour qu'il ne les coupât pas avec ses dents. Il a souvent, sous ce rapport, fait le désespoir des braconniers et des chasseurs. Il est donc important de trouver un moyen de serrer le lapin de si près qu'il ne puisse se tourner; ce moyen, le voici : le lapin, dès qu'il se sent la gorge serrée, cesse de tirer, retourne la tête du côté où le piège est attaché, et ne manque guère à parvenir à le couper. Nous observerons en passant qu'il se délivre beaucoup plus difficilement d'un lacet fait avec une corde fine de piano, que d'un lacet en laiton.

Dans tous les cas, voici comment on agit. Après avoir choisi la coulée dans laquelle on doit tendre, on prépare un piquet de la grosseur du pouce et de 325 millimètres de longueur. A la place où le lacet doit être attaché, on fait, avec une vrille, un trou dans lequel une bonne ficelle peut aisément couler, et on y en passe une. Au bout qui pend sur la coulée, on attache le lacet. On prend dans une

TROISIÈME PARTIE. 108 piquet. On y attache l'autre bout de la ficelle. Cela fait, on courbe la tige en tirant la ficelle par le trou, et il s'agit de la maintenir en position. Pour cela, on prend un bâtonnet long de 5 à 6 centimètres, et de la grosseur d'un fort tuyau de plume, on rend une de ses extrémités légèrement pointue, et on l'enfonce de force dans le trou, sur la ficelle, mais de manière à ce qu'il puisse maintenir solidement celle-«i en place, sans pénétrer dans le trou à plus de 1/2 millimètre de profondeur. Il faut qu'il puisse tomber au moindre attouchement, absolument comme la marchette d'une raquette. Cela fait, on tend le collet comme de coutume. Voici ce qui arrive : lorsque le lapin est pris, il se retourne vers le piquet pour couper le lacet; mais il touche le bâtonnet qui tombe aussitôt. Alors la tige de taillis n'étant plus retenue par lui, se redresse avec effort, tire la ficelle et le lacet qui la termine , de manière que le lapin , serré par le cou contre le trou du piquet, est aussitôt étranglé. Dans les Pyrénées et en Espagne, on chasse les lapins 'à l'appeau, depuis mars jusqu'en juin, quand le ciel est pur, et que le vent ne se fait aucunement sentir. Cet appeau consiste en un tuyau de paille ou en une feuille de chiendent que le chasseur place entre ses lèvres pour en tirer un son aigu ayant de l'analogie avec la voix du lapin. Le chasseur se rend dans le bois entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi. Lorsqu'il trouve une clairière, il se cache dans un buisson, et fait jouer son appeau pendant environ une minute. Il se tait, puis il attend, dans le plus grand silence, qu'un lapin s'approche à portée du fusil. S'il n'en vient point, il recommence à piper, et enfin il change de place. Nous donnons cette chasse telle qu'elle est décrite par Espinar, mais nous sommes loin de la garantir. On chasse aussi le lapin avec une hotte.de /bm. Cette chasse est des plus simples : elle consiste à enfoncer avec la main, aussi loin qu'on le peut, une botte de foin dans Digilized by Googl

CHASSE AU LAPIN. 109 i le terrier lorsqu'on suppose que les lapins sont sortis. On • les fait ensuite chasser par un ou plusieurs chiens courants. Les lapins se sauvent à leur terrier, et y rencontrant le foin qui en obstrue l'entrée , ils s'y cachent la tête, se croyant sufSsamment en sûreté. On n'a que la peine de les retirer à la main tout vivants. Il est bon cependant de se munir d'un fusil , de peur que quelquesuns, mieux avisés, ne s'enfuient au bruit des pas du chasseur. Dans .pertaines contrées, les lapins causent de grands dégâts dans les propriétés. Ils sont alors en si grand nombre, qu'il faut les détruire à tout prix. Si l'on ne veut pas se donner le plaisir de la chasse au fusil ou aux pièges , et que l'on veuille s'en débarrasser d'un seul coup, le meilleur moyen est de les enfumer dans leurs terriers. Rien n'est plus facile. On commence par visiter le terrier et l'on s'assure qu'il n'a qu'une seule entrée. Dans le cas où il y en aurait plusieurs , il faudrait les boucher toutes et les charger fortement de pierres et de terre. Dans la dernière de ces entrées, on allume alors du soufre ou mieux des mèches soufrées en suffisante quantité (deux ou trois) ; on les place le plus loin possible dans le trou qu'on bouche ensuite avec de la terre et des pierres. Afin d'être plus sûr que le lapin ne s'échappera pas par ce trou, on fera bien de rester auprès pendant une heure ou deux. Après ce temps, on pourra le déboucher et l'on trouvera à l'entrée l'animal asphyxié qui, en tentant de sortir, est venu y tomber. Il est aisé de se rendre compte ainsi du succès de l'entreprise. Hâtons-nous de dire que l'espèce est devenue trop rare pour que l'on ait besoin de recourir à ce moyen d'extermination. On n'enfume plus guère aujourd'hui que les terriers des renards, des putois, des blaireaux, des fouines et autres animaux destructeurs. Cependant, comme nous le disions plus haut , le lapin est rangé parmi les Chasseur. 10
Digilized by Google

le terrier lorsqu'on suppose que les lapins sont sortis. On les fait ensuite chasser par un ou plusieurs chiens courants. Les lapins se sauvent à leur terrier, et y rencontrant le foin qui en obstrue l'entrée, ils s'y cachent la tête, se croyant suffisamment en sûreté. On n'a que la peine de les retirer à la main tout vivants. Il est bon cependant de se munir d'un fusil, de peur que quelques-uns, mieux avisés, ne s'enfuient au bruit des pas du chasseur.

Dans certaines contrées, les lapins causent de grands dégâts dans les propriétés. Ils sont alors en si grand nombre, qu'il faut les détruire à tout prix. Si l'on ne veut pas se donner le plaisir de la chasse au fusil ou aux pièges, et que l'on veuille s'en débarrasser d'un seul coup, le meilleur moyen est de les enfumer dans leurs terriers.

Rien n'est plus facile. On commence par visiter le terrier et l'on s'assure qu'il n'a qu'une seule entrée. Dans le cas où il y en aurait plusieurs, il faudrait les boucher toutes et les charger fortement de pierres et de terre.

Dans la dernière de ces entrées, on allume alors du soufre ou mieux des mèches soufrées en suffisante quantité (deux ou trois) ; on les place le plus loin possible dans le trou qu'on bouche ensuite avec de la terre et des pierres. Afin d'être plus sûr que le lapin ne s'échappera pas par ce trou, on fera bien de rester auprès pendant une heure ou deux. Après ce temps, on pourra le déboucher et l'on trouvera à l'entrée l'animal asphyxié qui, en tentant de sortir, est venu y tomber. Il est aisé de se rendre compte ainsi du succès de l'entreprise.

Hâtons-nous de dire que l'espèce est devenue trop rare pour que l'on ait besoin de recourir à ce moyen d'extermination. On n'enfume plus guère aujourd'hui que les terriers des renards, des putois, des blaireaux, des foui-

 animaux nuisibles et la loi le reconnaît comme tel. On peut donc le chasser dans toutes les saisons et sans permis de chasse, mais non sans l'autorisation préfectorale. Le chasseur devra alors faire préalablement sa déclaration au maire qui provoquera une enquête et s'en référera au préfet qui donnera l'autorisation. Mais ce cas est extrêmement rare ; il faut pour provoquer cette décision qu'il y ait absolue nécessité et qu'il soit bien établi par l'enquête que le nombre de lapins existant dans la propriété ou dans le pays cause'un véritable préjudice aux récoltes. DEUXIÈME SECTION. diasse au Gibier*Plame. Les chapitres qui vont suivre traitent du genre de vie, de l'êge, de la nourriture et du vol des oiseaux que l'on tire au bois, en plaine, au marais et sur l'eau, notions indispensables à tout bon chasseur. Le plan de cet ouvrage ne comprenant pas la chasse au moyen des filets, collets, lacets et autres pièges interdits par la loi, nous renvoyons le lecteur au Manuel du Chasseur, 2® partie, guide du Tendeur, par M. Conrard, ouvrage qui en traite spécialement. Nous nous abstiendrons de parler des corbeaux, corneilles, pies, étourneaux, gros-becs, rouge-gorge, becfigues, etc., dont on trouvera la chasse et la description dans le Manuel de l'Oiseleur. L'art de la fauconnerie ayant cessé d'exister depuis longtemps, nous avons retranché de cette édition tout ce qui concernait les oiseaux de proie, faucon, vautour, etc., qu'on y dressait; et pour les termes qui s'y rapportaient, nous renvoyons à nos éditions antérieures les personnes que ces détails intéresseraient. Digitized by Google

CHASSE A LA GÉLINOTTE. 111 CHAPITRE I". OISEAUX DE BOIS OU DE PLAINE. La gelinotte, gélinette, poule des bois, poule des coudriers {tetrao honasia, de Latham), ne se trouve guère en France que sur les Alpes, les Pyrénées, et dans quelques îles du Rhin. Le mâle se distingue de la femelle par une tache noire très-marquée qu'il a sous la gorge, et par ses flammes ou sourcils, qui sont d'un rouge beaucoup plus vif. Cet oiseau ne se pose qu'au centre des arbres, c'est-à-dire dans l'endroit où les branches sortent du tronc; il a le vol pesant, se lève avec grand bruit, et son instinct le porte à sejeter de préférence dans un sapin touffu, où il reste immobile. Par une singularité assez remarquable, ses amours ont lieu en octobre et en novembre. Il fait son nid à terre ; sa ponte est de douze ou quinze, et quelquefois vingt œufs. Ils éclosent après trois semaines de couvée, et n'amènent guère à bien que sept ou huit petits, qui courent dès qu'ils sont éclos. On les trouve par paire dans chaque canton; les père et mère chassent leurs petits dès qu'ils sont en état de voler. La gélinotte, quoique d'un caractère très-paisible, n'a jamais pu se soumettre à la demi-domesticité comme le faisan, malgré les nombreuses tentatives que l'on a faites pour cela. Elle habite les bois les plus silencieux, dans les montagnes, où elle se nourrit en été de mûres sauvages, de baies de l'airelle myrtille, et d'autres fruits pulpeux. En hiver, elle mange les jeunes pousses de bruyères, de pins et de sapins, les chatons de bouleau, les baies de genévrier, etc. La chair de la gélinotte est excellente ; aussi les Hongrois lui ont-ils donné le nom d'oiseau de César, comme le jugeant digne d'être servi sur la table des empereurs. Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

OISEAUX DE BOIS OU DE PLAINE.

La GÉLINOTTE, gélinette, poule des bois, poule des coudriers (*tetrao bonasia,* de Latham), ne se trouve guère en France que sur les Alpes, les Pyrénées, et dans quelques îles du Rhin. Le mâle se distingue de la femelle par une tache noire très-marquée qu'il a sous la gorge, et par ses flammes ou sourcils, qui sont d'un rouge beaucoup plus vif. Cet oiseau ne se pose qu'au centre des arbres, c'est-à-dire dans l'endroit où les branches sortent du tronc; il a le vol pesant, se lève avec grand bruit, et son instinct le porte à sejeter de préférence dans un sapin touffu, où il reste immobile. Par une singularité assez remarquable, ses amours ont lieu en octobre et en novembre. Il fait son nid à terre; sa ponte est de douze ou quinze, et quelquefois vingt œufs. Ils éclosent après trois semaines de couvée, et n'amènent guère à bien que sept ou huit petits, qui courent dès qu'ils sont éclos. On les trouve par paire dans chaque canton; les père et mère chassent leurs petits dès qu'ils sont en état de voler. La gélinotte, quoique d'un caractère très-paisible, n'a jamais pu se soumettre à la demi-domesticité comme le faisan, malgré les nombreuses tentatives que l'on a faites pour cela. Elle habite les bois les plus silencieux, dans les montagnes, où elle se nourrit en été de mûres sauvages, de baies de l'airelle myrtille, et d'autres fruits pulpeux. En hiver, elle mange les jeunes pousses de bruyères, de pins et de sapins, les chatons de bouleau, les baies de genévrier, etc.

La chair de la gélinotte est excellente; aussi les Hon-

TROISIÈME PARTIE. 112 La chasse des gélinottes se fait comme celle des faisans. On assure que lorsqu'elles se cachent au centre d'un arbre, elles se croient tellement en sûreté que le chasseur qui découvre une paire de ces oiseaux, peut en tuer un, recharger son arme et tirer le second, qui ne fait que s'accroupir et rentrer dans sa plume. C'est au printemps et en automne qu'on leur fait la chasse avec le plus de succès. Le Ganga [tetrao alchata), perdrix d'Angleterre , gélinotte des PyrénéeSj augel ; tels sont les noms que l'on donne à cet oiseau à Montpellier. Dans quelques parties de la Provence on l'appelle gavidoulo. Le ganga, plus commun sur les côtes d'Afrique que dans le midi de la France, s'accouple en mars. La femelle ne pond que deux ou trois œufs, et elle nourrit ses petits, dit-on, en les gorgeant à la manière des pigeons. Cet oiseau vole en troupe plus ou moins nombreuse, et à une élévation au-dessus de la portée du fusil. Il est trèsfarouche, et d'une approche d'autant plus difficile qu'il ne se pose guère que dans le milieu des plaines découvertes. Le seul moyen certain de le surprendre est d'aller l'attendre vers le milieu du jour, ou le matin, pendant les chaleurs de l'été, au bord des étangs et des ruisseaux où il va boire. Il faut être bien caché, et même souvent le tirer au vol, car pour peu qu'il ait été effarouché par quelques coups de fusil, il boit en rasant l'eau , sans se poser. L'Outarde (oiis tarda, de Linnée) est fort grosse ; son plumage est d'un fauve vif sur le dos, traversé d'une multitude de traits noirs ; tout le reste est grisâtre. Le mâle, qui est le plus gros oiseau d'Europe, a les plumes des oreilles allongées, et formant des deux côtés des espèces de grandes moustaches. L'outarde est un oisqau granivore, qui se tient de préférence au milieu des plaines vastes et arides. Elle ne construit pas de nid, mais elle Digitized by Google

CHASSE A LA CAMEPÊTIËRE. 113 creuse simplement un trou en terre, au milieu des grands blés qui approchent de la maturité, et y dépose deux œufs qu'elle couve pendant trente jours. En France, on voit passer régulièrement les outardes par petites troupes, au printemps et en automne, et elles ne se posent guère que sur les lieux les plus élevés. Cependant , en Champagne, en Lorraine et en Poitou, on en voit toute l'année , et elles n'y ont pas de passages réguliers. Le mâle est près d'un tiers plus gros que la femelle. Ces oiseaux sont extrêmement farouches et très-dilBciles à approcher ; cependant, en employant les mômes nroyens que pour l'oie sauvage, on vient à bout d'en tuer quelques-uns. (Voyez Oie.) La Canepétière [otis tetrao, de Linnée), petite outarde, canepetran, canepetrote, est une espèce d'outarde plus petite, un peu différente de plumage, plus rusée, oî qui d'ailleurs a les mômes habitudes. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus de la tête et le cou variés de noir et de roussâtre, la penne de l'aile rayée de noir. Elle pond trois ou quatre œufs. En France, elle est tout-à-fait de passage. Elle arrive en avril et repart en automme. L'outarde et la canepétière sont des oiseaux tellement farouches qu'il est fort difficile de les approcher à portée de fusil ; aussi, pour les tirer, se sert-on d'une canardière. Voici les moyens que l'on emploie pour les chasser en Champagne, où ils sont assez communs. Si l'on n'a pas de canardière, on se sert d'un fusil de gros calibre et on monte sur un cheval, à poil, n'ayant qu'un simple bridon en corde. Quand le chasseur aperçoit des outardes ou des canepétières, il se couche sur le cou de son cheval, de manière à paraître le moins possible, et il le dirige vers ces oiseaux, que la présence du cheval n'effraie pas. Malgré cela, il agira prudemment en les tirant d'aussi loin que la portée de son arme le lui per. mettra. Digitized by Google

creuse simplement un trou en terre, au milieu des grands blés qui approchent de la maturité, et y dépose deux œufs qu'elle couve pendant trente jours. En France, on voit passer régulièrement les outardes par petites troupes, au printemps et en automne, et elles ne se posent guère que sur les lieux les plus élevés. Cependant, en Champagne, en Lorraine et en Poitou, on en voit toute l'année, et elles n'y ont pas de passages réguliers. Le mâle est près d'un tiers plus gros que la femelle.

Ces oiseaux sont extrêmement farouches et très-difficiles à approcher; cependant, en employant les mêmes moyens que pour l'oie sauvage, on vient à bout d'en tuer quelques-uns. (Voyez *Oie.*)

La CANEPÉTIÈRE (*otis tetrao,* de Linnée), petite outarde, canepetran, canepetrote, est une espèce d'outarde plus petite, un peu différente de plumage, plus rusée, et qui d'ailleurs a les mêmes habitudes. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus de la tête et le cou variés de noir et de roussâtre, la penne de l'aile rayée de noir. Elle pond trois ou quatre œufs.

En France, elle est tout-à-fait de passage. Elle arrive en avril et repart en automme. L'outarde et la canepétière sont des oiseaux tellement farouches qu'il est fort difficile de les approcher à portée de fusil ; aussi, pour les tirer, se sert-on d'une canardière. Voici les moyens que l'on emploie pour les chasser en Champagne, où ils sont assez communs.

Si l'on n'a pas de canardière, on se sert d'un fusil de gros calibre et on monte sur un cheval, à poil, n'ayant qu'un simple bridon en corde. Quand le chasseur aperçoit des outardes ou des canepétières, il se couche sur le cou de son cheval, de manière à paraître le moins possible, et il le dirige vers ces oiseaux, que la présence du cheval n'effraie pas. Malgré cela, il agira prudemment en les

 D’autres fois il se cache derrière une charrette chargée de paille et il se sert de la canardière. Enfin, pendant l’hiver, lorsque la terre est couverte de neige, on cherche les endroits où une source d’eau chaude laisse un peu de verdure à découvert, et l’on regarde si ces oiseaux fréquentent cet endroit, ce qui arrive ordinairement. A portée de fusil, on creuse un trou dans la terre, on le recouvre avec quelques bâtons en travers, on jette par dessus un drap blanc, et l’on s’embusque dedans pour attendre ces oiseaux à l’affût. Il est indispensablé que la hutte ne s’élève que de très-peu au-dessus du niveau de la terre. Le Faisan commun {phasianus colchicus, de Latham) a, t dit-on, été apporté des bords du Phase par les Argonau' tes, et on le nourrit aujourd’hui dans toute l’Europe tempérée, où il exige cependant beaucoup de soin. Sa queue est longue et étagée, à pennes ployées chacune en deux plans, et se recouvrant comme des toits. Lemâléa la tète et le cou d’un vert foncé, avec deux petites touffes à l’occiput, et le reste du plumage fauve doré, maillé de de vert; la femelle est brunâtre, maillée et variée de brun plus foncé. La grosseur de cet oiseau est celle d’un coq ordinaire ; 'son aile est courte, et par conséquent son vol pesant et peu élevé. Il se perche la nuit au haut des plus grands ' chênes, et y dort la tête sous l’aile. Dans son état sauvage, c’est un oiseau très-farouche, qu’il est presque impossible d’apprivoiser; il vit isolé et ne se rapproche de sa • femelle que dans le temps des amours, au commencement du printemps. Cette dernière fait son nid au pied d’ün arbre, y dépose douze à quinze œufs plus petits que ceüx de la poule, d’un gris verdâtre tacheté de brun. L’incu■ bation est de vingt-trois à vingt-quatre jours. Les faisans se plaisent dans les bois; ils se tiennent à terre dans les taillis, d’où ils sortent de temps en temps pour gagner les chaumes et les terres nouvellement enseDigilized by Google

CHASSE AU FAISAN. ll5 œencées, où ils trouvent leur nourriture. Ils vivent ordi■^nairement six à sept ans, comme la poule commune. Le faisan se chasse au fusil, de la même manière que la "perdrix, avec le chien d'arrêt. L'affût est très-commode pour en tuer dans les forêts "c)ù il s'en trouve beaucoup. On y va le soir, au moment ùù ils reviennent du gagnage pour se coucher. On entend les mâles crier en volant de branche en branche pour gagner la cime des arbres élevés où ils passent la nuit, et l'on se rend en silence au pied de l'arbre. Une 'fois que l'oiseau est perché, il se laisse approcher tant que l'on veut : on dit même que si on le manque du pre'mier coùp de fusil, on peut en tirer un second, et même un troisième, sans qu'il cherche à quitter son arbre. On peut encore, quand on connaît les arbres où les faisans se retirent, les prendre par un moyen fort simple. Il ne s'agit que de brûler, pendant la nuit, une mèche 'soufrée au-dessous de la branche sur laquelle un faisan 'est perché; il tombe bientôt suffoqué par la fumée du 'soufre embrasé. On appelle Faisanderie \e lieu où l'on élève des faisans : elle doit être close de murs, et aussi grande que possible, Uapissée d'herbe, avec quelques petits buissons épais et fourrés. Pour se procurer des œufs, on renferme sept poules avec un coq dans un parquet gazonné, clos de treillage très-serré, et de 9 à 10 mètres environ de suîperficie. Il y en a de plus considérables. C'est là qu'ôn -les nourrit avec du blé, do l'orge; au commencement de mars on leur donne un peu de satTasin, pour les échauffer et hâter le temps des amours. Ils pondent vers la ân -d'avril, et l'on ramasse les œufs soir et matin. On se procure une poule ordinaire, bonne couveuse, et on lui met dessous dix-huit œufs de faisan; on la met couver dans une chambre enterrée, assez semblable à un cellier, afin que la chaleur y soit modérée, et que l'impression du tonnerre s'y fasse moins sentir. Âu bout de Digilized by Google

mencées, où ils trouvent leur nourriture. Ils vivent ordinairement six à sept ans, comme la poule commune.

Le faisan se chasse au fusil, de la même manière que la perdrix, avec le chien d'arrêt.

L'*affût* est très-commode pour en tuer dans les forêts où il s'en trouve beaucoup. On y va le soir, au moment où ils reviennent du *gagnage* pour se coucher. On entend les mâles crier en volant de branche en branche pour gagner la cime des arbres élevés où ils passent la nuit, et l'on se rend en silence au pied de l'arbre. Une fois que l'oiseau est perché, il se laisse approcher tant que l'on veut : on dit même que si on le manque du premier coup de fusil, on peut en tirer un second, et même un troisième, sans qu'il cherche à quitter son arbre.

On peut encore, quand on connaît les arbres où les faisans se retirent, les prendre par un moyen fort simple. Il ne s'agit que de brûler, pendant la nuit, une mèche soufrée au-dessous de la branche sur laquelle un faisan est perché; il tombe bientôt suffoqué par la fumée du soufre embrasé.

On appelle *Faisanderie* le lieu où l'on élève des faisans : elle doit être close de murs, et aussi grande que possible, tapissée d'herbe, avec quelques petits buissons épais et fourrés. Pour se procurer des œufs, on renferme sept poules avec un coq dans un *parquet* gazonné, clos de treillage très-serré, et de 9 à 10 mètres environ de superficie. Il y en a de plus considérables. C'est là qu'on les nourrit avec du blé, de l'orge; au commencement de mars on leur donne un peu de *sarrasin*, pour les échauffer et hâter le temps des amours. Ils pondent vers la fin d'avril, et l'on ramasse les œufs soir et matin.

On se procure une poule ordinaire, bonne couveuse, et on lui met dessous dix-huit œufs de faisan; on la met couver dans une chambre enterrée, assez semblable à un

 yingt-quatre à vingt-cinq jours, les faisandeaux éclosent. On les laisse encore vingt-quatre heures sous la poule sans leur donner à manger : on les dépose ensuite avec leur mère dans une caisse d'un mètre de longueur sur 50 centimètres de largeur ; mais celle-ci est mise dans une partie séparée du reste par une grille qui la retient, sans néanmoins empêcher les faisandeaux de passer. La partie où elle est doit être fermée, pour l'empêcher d'en sortir. De jour en jour, on donne plus d'espace aux faisandeaux, et, après une quinzaine, on les laisse tout-àfait libres, en veillant à ce que la poule ne les écrase pas. Autant qu'on le pourra, dans leur premier âge, on les nourrira avec des œufs de fourmis; si l'on ne pouvait en trouver une quantité suffisante, on les remplacerait en partie par des asticots, des vers blancs de fumier, un mélange d'œufs durs, de mie de pain et de feuilles de laitue, hachés ensemble. A cette époque, on ne doit les laisser ni boire, ni aller à la rosée. Les repas ne sauraient être trop fréquents pendant ces premiers temps; en ne leur donnant que peu de nourriture à la fois, on prévient la plupart de leurs maladies. A l'âge d'un mois, on change un peu leur nourriture et l'on en augmente la quantité : on leur donne des œufs de fourmis de bois, qui sont plus gros et plus solides ; on y ajoute du blé, mais très-peu d'abord, et l'on met aussi plus de distance dans les repas. A mesure qu'ils avancent en âge, les dangers diminuent pour eux, si ce n'est pourtant à l'époque de leur première mue. De tous les soins, celui sur lequel on doit le moins se relâcher, regarde l'eau qu'on leur donne à boire : elle doit être incessamment renouvelée et rafraîchie. L'inattention à cet égard expose le jeune gibier à \& pépie. On élève de la même manière les perdrix rouges et grises, mais pour elles surtout, il est essentiel d'avoir

de Digitized by Google

 petites poules pattues qui sont moins lourdes et plus soigneuses que les grosses. Le GRAND Coq de bruyère ou grand tétras, vulgairement connu sous les noms de faisan bruyant ou bruant, coq de bois, de marais, de Limoges, de montagnes, faisan sauvage, etc., pèse de 5 à 6 kilogrammes. Il a sur les deux yeux une plaque nue, papilleuse, d'un rouge vif ; ses pieds sont garnis en devant de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts; son plumage est d'un fond noir, un peu cendré vers la tête et le cou ; il a quelques raies plus foncées, quelques taches blanches, et, sur le cou, des nuances d'un vert bronzé. La femelle est moins grande, et son plumage est varié de roux, de noir et de cendré. Le mâle a, comme le paon et le dindon, la faculté de faire la roue avec sa queue, et de redresser les plumes de sa tête en forme d'aigrette. Sa longueur totale est d'un mètre environ. Ces oiseaux se plaisent particulièrement dans les grandes forêts de pins et de sapins, et on ne les rencontre guère, surtout en France, que dans les pays les plus montagneux, tels que l'Auvergne, le Dauphiné, les Ardennes, les Vosges lorraines , les Pyrénées , etc. Hors la saison des amours, ils ne se perchent presque jamais, et ils ne se laissent guère approcher du chasseur. Ils se tiennent pendant le jour dans l'épaisseur des plus sombres forêts, et n'en sortent que le soir et le matin pour aller chercher dans les taillis les baies, les graines, les vers et les insectes dont ils se nourrissent. Ils entrent en amour depuis la mi-avril jusqu'au commencement de juin : la femelle pond de huit à seize œufs blancs, tachetés de jaune, qu'elle dépose par terre, sur de la mousse. Elle les couve comme la perdrix , et élève ses petits de la môme manière : ceux-ci ne quittent leur mère qu'au printemps suivant. ' C'est toujours sans succès que l'on a essayé d'élever, et "même de conserver des tétras en domesticité; la haine Digilized by Google

petites poules pattues qui sont moins lourdes et plus soigneuses que les grosses.

Le GRAND COQ DE BRUYÈRE ou grand tétras, vulgairement connu sous les noms de *faisan bruyant* ou *bruant, coq de bois, de marais, de Limoges, de montagnes, faisan sauvage,* etc., pèse de 5 à 6 kilogrammes.

Il a sur les deux yeux une plaque nue, papilleuse, d'un rouge vif; ses pieds sont garnis en devant de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts; son plumage est d'un fond noir, un peu cendré vers la tête et le cou; il a quelques raies plus foncées, quelques taches blanches, et, sur le cou, des nuances d'un vert bronzé. La femelle est moins grande, et son plumage est varié de roux, de noir et de cendré. Le mâle a, comme le paon et le dindon, la faculté de faire la roue avec sa queue, et de redresser les plumes de sa tête en forme d'aigrette. Sa longueur totale est d'un mètre environ.

Ces oiseaux se plaisent particulièrement dans les grandes forêts de pins et de sapins, et on ne les rencontre guère, surtout en France, que dans les pays les plus montagneux, tels que l'Auvergne, le Dauphiné, les Ardennes, les Vosges lorraines, les Pyrénées, etc. Hors la saison des amours, ils ne se perchent presque jamais, et ils ne se laissent guère approcher du chasseur. Ils se tiennent pendant le jour dans l'épaisseur des plus sombres forêts, et n'en sortent que le soir et le matin pour aller chercher dans les taillis les baies, les graines, les vers et les insectes dont ils se nourrissent. Ils entrent en amour depuis la mi-avril jusqu'au commencement de juin : la femelle pond de huit à seize œufs blancs, tachetés de jaune, qu'elle dépose par terre, sur de la mousse. Elle les couve comme la perdrix, et élève ses petits de la même manière : ceux-ci ne quittent leur mère qu'au printemps suivant.

 de la captivité les détermine à se laisser mourir de faim. En septembre et octobre, le soir et le matin , on va chasser les jeunes coqs de bruyère avec un chien d'arrêt, dans les taillis situés sur le revers des montagnes, dans les lieux où abondent les fruits sauvages; mais il est très-rare qu'on y rencontre des mâles adultes, ou, s'il y en a, loin de tenir à l'arrêt, ils fuient à une très-grande distance. C'est le temps des amours de ces oiseaux que l'on choisit si l'on veut leur faire la chasse la plus avantageuse. On construit, dans les taillis qu'ils fréquentent, une hutte de feuillage de sapin, on s'y embusque, et on les attend à l'affût. Si, deux heures avant la nuit, on en entend chanter un, on quitte le poste doucement, et on cherche à l'approcher. Mais pour y parvenir, il faut beaucoup de précautions; on ne doit avancer vers lui qu'au moment précis où il chante, et l'on s'arrête à l'instant, dût-on rester un pied en l'air, dès que son cri cesse. Cette chasse peut encore se faire le matin, depuis l'aurore jusqu'au lever du soleil ; et c'est même le matin que l'on a plus de chances de succès, parce que le coq, plus occupé de son amour, est plus facile à surprendre. En Allemagne, et particulièrement en Silésie, on emploie des oiseaux empaillés pour la chasse des coqs de bruyère. On empaille des femelles , et l'on fait tous ses efforts pour leur donner une attitude et des formes naturelles, Ces sortes de moquettes se nomment balvanes et sont montées chacune sur un bâton, que l'on attache aux branches d'un bouleau, arbre sur lequel les jeunes coqs aiment à se poser, parce qu'ils en mangent les feuilles et les bourgeons. Cette chasse se fait le mat'in, avant le lever du soleil, et le soir, depuis quatre heures jusqu'à la nuit. S'il fait un peu de vent, on a soin de tourner la tête des balvanes du Digitized by Google

de la captivité les détermine à se laisser mourir de faim.

En septembre et octobre, le soir et le matin, on va chasser les jeunes coqs de bruyère avec un chien d'arrêt, dans les taillis situés sur le revers des montagnes, dans les lieux où abondent les fruits sauvages; mais il est très-rare qu'on y rencontre des mâles adultes, ou, s'il y en a, loin de tenir à l'arrêt, ils fuient à une très-grande distance.

C'est le temps des amours de ces oiseaux que l'on choisit si l'on veut leur faire la chasse la plus avantageuse. On construit, dans les taillis qu'ils fréquentent, une hutte de feuillage de sapin, on s'y embusque, et on les attend à l'affût. Si, deux heures avant la nuit, on en entend chanter un, on quitte le poste doucement, et on cherche à l'approcher. Mais pour y parvenir, il faut beaucoup de précautions; on ne doit avancer vers lui qu'au moment précis où il chante, et l'on s'arrête à l'instant, dût-on rester un pied en l'air, dès que son cri cesse. Cette chasse peut encore se faire le matin, depuis l'aurore jusqu'au lever du soleil; et c'est même le matin que l'on a plus de chances de succès, parce que le coq, plus occupé de son amour, est plus facile à surprendre.

En Allemagne, et particulièrement en Silésie, on emploie des oiseaux empaillés pour la chasse des coqs de bruyère. On empaille des femelles, et l'on fait tous ses efforts pour leur donner une attitude et des formes naturelles. Ces sortes de moquettes se nomment *balvanes* et sont montées chacune sur un bâton, que l'on attache aux branches d'un bouleau, arbre sur lequel les jeunes coqs aiment à se poser, parce qu'ils en mangent les feuilles et les bourgeons.

Cette chasse se fait le matin, avant le lever du soleil, et le soir, depuis quatre heures jusqu'à la nuit. S'il fait un

 côté d'où il vient, et, lorsque Tair est calme, on les dispose les unes vis-à-vis des autres. Les coqs les aperçoivent de très-loin, s'en approchent, se rassemblent autour d'elles, et commencent alors un combat tellement acharné que, si l'on n'a pas eu le soin de s'embusquer à portée, dans une cabane de feuillage, on peut les approcher fort aisément. Quand l'époque des amours est passée, on peut encore faire la chasse aux balvanes. On les place sur un arbre isolé, dans le centre d'un bois, au milieu d'une clairière, auprès de laquelle les chasseurs sont embusqués dans une cabane de feuillage. Quand ces dispositions sont faites, d'autres chasseurs, ou des enfants, vont battre les bois d'alentour, de manière à faire partir les coqs du côté de la clairière. Ceux-ci aperçoivent les balvanes et viennent se poser auprès d'elles. On ne tire dessus qu'après leur avoir donné le temps de se rassurer; chacun vise le sien, et l'on tire en même temps, au moyen d'un signal convenu. Quelquefois plusieurs chasseurs se réunissent pendant l'automne, et meme en hiver quand il n'y a pas trop de neige, et se rendent, vers le soir, au milieu de la forêt ou dans la partie que fréquentent les tétras. Une heure avant la nuit, l'un d'eux monte sur l'un des plus grands arbres, d'où il observe ceux où les tétras se posent à la chute du jour, et, après s'en être assuré, il revient rejoindre ses compagnons. Quelques heures après, tous s'acheminent vers les arbres désignés. Un des chasseurs marche en avant, portant sur sa tête un bassin plat où bi ùlent des branches de pin ; un autre le suit, et tire sur les tétras. Du reste, le succès de cette chasse nocturne dépend beaucoup de l'adresse des chasseurs et de la connaissance des lieux. On doit choisir une nuit très-sombre, et quand on l'a pratiquée dans un endroit, il faut attendre quinze à vingt jours avant d'y retourner. Digilized by Google

côté d'où il vient, et, lorsque l'air est calme, on les dispose les unes vis-à-vis des autres.

Les coqs les aperçoivent de très-loin, s'en approchent, se rassemblent autour d'elles, et commencent alors un combat tellement acharné que, si l'on n'a pas eu le soin de s'embusquer à portée, dans une cabane de feuillage, on peut les approcher fort aisément.

Quand l'époque des amours est passée, on peut encore faire la chasse aux balvanes. On les place sur un arbre isolé, dans le centre d'un bois, au milieu d'une clairière, auprès de laquelle les chasseurs sont embusqués dans une cabane de feuillage. Quand ces dispositions sont faites, d'autres chasseurs, ou des enfants, vont battre les bois d'alentour, de manière à faire partir les coqs du côté de la clairière. Ceux-ci aperçoivent les balvanes et viennent se poser auprès d'elles. On ne tire dessus qu'après leur avoir donné le temps de se rassurer; chacun vise le sien, et l'on tire en même temps, au moyen d'un signal convenu.

Quelquefois plusieurs chasseurs se réunissent pendant l'automne, et même en hiver quand il n'y a pas trop de neige, et se rendent, vers le soir, au milieu de la forêt ou dans la partie que fréquentent les tétras. Une heure avant la nuit, l'un d'eux monte sur l'un des plus grands arbres, d'où il observe ceux où les tétras se posent à la chute du jour, et, après s'en être assuré, il revient rejoindre ses compagnons. Quelques heures après, tous s'acheminent vers les arbres désignés. Un des chasseurs marche en avant, portant sur sa tête un bassin plat où brûlent des branches de pin; un autre le suit, et tire sur les tétras. Du reste, le succès de cette chasse nocturne dépend beaucoup de l'adresse des chasseurs et de la connaissance des lieux. On doit choisir une nuit très-sombre, et quand

TROISIÈME PARTIE. 120 Le PETIT COQ DE BRUYÈRE, OU petit tétras {Ictrao tetrix^ de Latham), est encore connu sous les noms vulgaires de faisan noir, coq de bouleau, faisan de montagne, coq de bruyère à queue fourchue, coq sauvage, gélinotte, etc. Plus petit que le précédent, il ne surpasse guère un faisan en gfosseur. Le devant de ses pieds est garni, jusqu'à l'origine des doigts, de plumes soyeuses ; la membrane rouge du dessus des yeux affecte la forme d'un croissant, et , ce qui le distingue parfaitement du précédent , les*, quatre pennes extérieures de chaque côté de sa queue sont plus longues que les huit du milieu, et se contournent en dehors par le bout, ce qui rend la queue fourchue. Le fond de son plumage est noir, avec quelques reflets violets et quelques taches blanches. La femelle est plus petite, sa queue est plus courte et moins fourchue, son plumage est roussâtre, finement rayé de noir ; eUe a des taches brunes, blanches, et quelques teintes grises. Cette espèce habite les mêmes pays que l'autre, et elle y est généralement plus commune. Sa nourriture la plus ordinaire consiste en feuilles et boutons de bouleau, en chatons de coudrier, en glands, faînes, baies et graines. Ils volent en troupe, et entrent en amour vers la fin de l'hiver : les femelles vont dans les taillis pondre, sur la terre, six à huit œufs d'un blanc jaunâtre, avec des mouchetures couleur de rouille. Dans le Nord, on se sert d'un tétras empaillé, que l'on pose sur une branche, et que l'on fait remuer au moyen d'une longue ficelle, pour attirer les autres à la portée du fusil d'un chasseur caché dans une cabane en feuillage. Cette chasse se fait au printemps, dans la saison des amours. Son succès est infaillible si, au lieu d'une balvane, on se sert de tétras vivants et privés. Du reste, tout ce que nous avons dit de la chasse du grand tétras s'applique à celui-ci. On se sert aussi, pour attirer ce gibier à portée du fusil. Digitized by Googic

 d'un appeau qui imite le cri du jeune ; la mère, trompée par ce son contrefait, accourt et se livre au feu du chasseur, caché dans le feuillage. Le petit tétras, quoique aussi sauvage que le grand, à l'état de liberté, serait cependant plus susceptible de se plier à la domesticité. En Suède, 'on a fait quelques tentatives qui n'ont pas été infructueuses, mais qui demandent à être renouvelées. La Perdrix grise [perdrix cineren, de Latham) est trop commune pour que nous en fassions ici la description. Nous nous bornerons donc à dire que l'on distingue le mâle à son chant plus fort et plus traînant, à l'éperon obtus qu'il a à chaque pied, et à la marque d'un marron foncé, ayant la forme d'un fer-à-cheval, qu'il porte sur la poitrine. Les perdreaux se distinguent des vieilles perdrix par la dernière plume de l'aile, qui est pointue au lieu d'être arrondie ; par leurs pattes jaunes qui, en blanchissant la seconde année, conservent encore du jaune sous la patte. La vieille perdrix a les pattes noires et le dessous du pied brunâtre. Les chasseurs connaissent, sous le nom de roquettes, une espèce dont nous parlerons à la suite de cet article. Les perdrix, hors le temps des amours, vivent en familles composées du père, de la mère et des enfants, auxquels viennent se joindre, pendant l'hiver, quelques vieux individus étrangers dont les couvées ont manqué. Ces familles portent le jjom de compagnies ; elles habitent de préférence les plaines cultivées, les champs, les vignes, et elles se réfugient dans les taillis lorsqu'elles sont pourchassées : on les rencontre quelquefois dans les prés secs et un peu élevés, jamais dans les grandes forêts : elles sont sédentaires, et passent leur vie dans le canton où elles sont nées, à moins qu'elles y soient trop souvent dérangées et effrayées par les chasseurs. Dès le milieu du mois de février, un peu plus tôt ou un Chasseur. 11 Digilized by Coogle

d'un appeau qui imite le cri du jeune ; la mère, trompée par ce son contrefait, accourt et se livre au feu du chasseur, caché dans le feuillage.

Le petit tétras, quoique aussi sauvage que le grand, à l'état de liberté, serait cependant plus susceptible de se plier à la domesticité. En Suède, on a fait quelques tentatives qui n'ont pas été infructueuses, mais qui demandent à être renouvelées.

La PERDRIX GRISE (*perdrix cinerea*, de Latham) est trop commune pour que nous en fassions ici la description. Nous nous bornerons donc à dire que l'on distingue le mâle à son chant plus fort et plus traînant, à l'éperon obtus qu'il a à chaque pied, et à la marque d'un marron foncé, ayant la forme d'un fer-à-cheval, qu'il porte sur la poitrine. Les perdreaux se distinguent des vieilles perdrix par la dernière plume de l'aile, qui est pointue au lieu d'être arrondie ; par leurs pattes jaunes qui, en blanchissant la seconde année, conservent encore du jaune sous la patte. La vieille perdrix a les pattes noires et le dessous du pied brunâtre. Les chasseurs connaissent, sous le nom de *roquettes*, une espèce dont nous parlerons à la suite de cet article.

Les perdrix, hors le temps des amours, vivent en familles composées du père, de la mère et des enfants, auxquels viennent se joindre, pendant l'hiver, quelques vieux individus étrangers dont les couvées ont manqué. Ces familles portent le nom de *compagnies ;* elles habitent de préférence les plaines cultivées, les champs, les vignes, et elles se réfugient dans les taillis lorsqu'elles sont pourchassées : on les rencontre quelquefois dans les prés secs et un peu élevés, jamais dans les grandes forêts : elles sont sédentaires, et passent leur vie dans le canton où elles sont nées, à moins qu'elles y soient trop souvent

 peu plus tard, selon la température, elles commencent à entrer en amour et à se disperser, puis elles se choisissent : les mâles se livrent des combats furieux, les vainqueurs s'emparent chacun d'une femelle, et partent avec elle en formant ce qu'on appelle des pariades ou couples. Une fois appariés, ils ne se quittent que lorsque la mort vient frapper l'un des deux. Il est à remarquer que, dans les premiers jours de la pariade, lorsqu'on fait lever des perdrix, c'est toujours la femelle qui part la première; au contraire, vers la fin de mars ou au commencement de la ponte, elle part la dernière. Il est bon que les chasr seurs fassent cette observation, parce que, dans cette espèce, les mâles, ou bourdons, étant beaucoup plus nombreux que les femelles, il en reste toujours plusieurs qui ne s'accouplent pas, vont déranger les pariades, et brisent même les œufs s'ils peuvent les découvrir. Il est donc urgent de savoir les distinguer, afin d'en diminuer le nombre sans s'exposer à tuer des femelles. On les reconnaît encore aux cris qu'ils font en partant. Lorsqu'elles, sont posées, la femelle court droit devant elle en baissant la tète ; le mâle, au contraire, la lève très-haut et va constamment à droite et à gauche de sa femelle en hérissant ses plumes, en laissant un peu pendre ses ailes. Avec un peu d'habitude, un chasseur ne s'y trompe jamais. La perdrix fait son nid par terre, dans un blé, une prairie artificielle ; quelquefois, mais rarement, dans un bois ou un jeune taillis ; elle réunit quelques herbes sè-^ ches, et pond de douze à quinze œuffe, quelquefois dixhuit à vingt, qu'elle couve pendant environ trois semaines. Les œufs sont de la grosseur de ceux des pigeonsy et d'un gris verdâtre. Le plus ordinaire des accidents se reproduit souvent dans les pays où l'on sème des luzernes ; il arrive que le faucheur découvre un nid, la mère s'envole aussitôt et la couvée est perdue si l'on ne porte sur le champ les œufs à une poule prête à couver ; dans

Digiiized by Google

 ce cas, on peut espérer de les faire éclore, et quelques soins permettent de les conserver ; cela m'est arrivé plusieurs fois, mais je ne suivais pas l'avis du chasseur au chien d'arrêt, qui veut que du moment que les perdreaux sont en état de se suffire, on les mette dans les blés. Ce serait les aventurer, et, probablement, en faire curée aux renards, aux chats, aux oiseaux de proie ; le mieux est de les conserver, de les engraisser ; les rouges surtout, quand elles sont bien nourries, deviennent grasses comme des ortolans, et font un mets délicieux. Un de mes faucheurs coupant un trèfle, il y a quelques années, par un , temps assez mauvais, une perdrix rouge, qui couvait, • ne voulut pas quitter ses œufs, la faulx lui trancha la tête dans la touffe où elle se tenait cachée ; on eut soin de m'apporter le nid tout chaud, une poule fut mise desvsus, et, huit jours après, naquirent 18 perdreaux ; de 21 qui avaient été apportés, 3 avaient été cassés en visitant -trop souvent la couvée, des 18, 2 furent étouffés par lia poule, les 16 autres vinrent à bien : nourris avec des •oeufs de fourmis, des morceaux de vers, puis du froment crevé dans du lait, puis du froment cru et de la mie de J pain, iis étaient si lourds au mois de septembre qu'on - les prenait à la volée dans la chambre où ils étaient en. fermés. C'est un si bel oiseau que personne ne voulait tuer les pauvres prisonniers. Je me décidai à en marquer • quatre avec un ruban vert attaché à la patte ; ils furent mis en liberté dans un champ voisin, et l'on ne les revit - plus, ni vifs, ni morts. Peut-être était-il trop tard pour)'qu'ils se réunissent à quelque compagnie. Toujours estil que, me trouvant privé du plaisir de les tuer à la chasse, je fis tuer les autres à la cuisine, et personne ne T s'est douté que ce fussent des perdrix domestiques. Elles furent même remarquées comme ce que l'on pouvait . manger de meilleur. Lorsque les petits éclosent, ils restent dans le nid, sans Digiiized by Google

 manger, pendant trente-six heures, puis ils en partent pour suivre leur père et leur mère et ne plus y rester. S'il arrive qu'un accident détruise la couvée, la mère recommence à pondre, et fait ce que l'on appelle une requoquée. Quand les petits commencent à devenir forts, pour peu qu'on les inquiète une fois ou deux, le bourdon ne manque pas de les emmener avec lui et de leur faire quitter le canton : aussi, pour les conserver dans le même pays, on essaie de le tuer, ce qui est très-facile, car ce n'est qu'à regret, en criant, en traînant l'aile et très-lentement, qu'il fuit lorsqu'on le fait lever. Ce n'est qu'à trois ou quatre mois que les perdreaux se maillent, c'està-dire qu'ils prennent le fer-à-cheval sur la poitrine ; ce n'est qu'alors qu'un chasseur consciencieux se permet de commencer à les chasser, et c'est ordinairement vers la fin de juillet ou le commencement d'août. Les heures les plus favorables pour chasser la perdrix au fusil avec le chien d'arrêt sont, dans l'automne, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures après-midi jusqu'à quatre. Dans les autres moments du jour, elle relève pour manger, et ne tient pas ferme devant le chien. On a vu, à l'article du chien de plaine, comment cet animal doit être conduit ; il ne nous reste à dire ici que, lorsque les perdrix se lèvent, ce qu'elles font toutes à la fois, il ne faut pas se contenter de tirer au milieu de la bande, car ce serait le moyen de n'en pas tuer une sur dix coups, mais en ajuster une seule, la suivre et la tirer sans s'inquiéter des autres. On regarde la remise, on y va, et pour peu que l'on ait un chien docile et qui ait du nez, on peut tirer cinq à six fois sur la même compagnie. Cette chasse, la plus sûre de toutes, est extrêmement facile pendant l'automne et une partie de l'hiver, mais lorsque le blé commence à végéter, et que la perdrix a piqué le vert, c'est-à-dire qu'elle a commencé à manger de ses jeunes tiges, elle part de loin, devient très-sauvage, et ne tient plus à l'arrêt. Digitized by Google

CHASSE A LA PERDRIX. 125 ' Lorsqu’il y a peu de perdrix dans une contrée et que l’on serait exposé à beaucoup se fatiguer si on les cherchait au hasard, il y a un moyen de s’assurer des lieux qu’elles fréquentent de préférence. La veille de lâchasse, depuis la chute du jour jusqu’à la nuit, on se rend au ^milieu d'une plaine, on s’y arrête au pied d’un arbre ou d’une haie, et l’on attend, immobile, l’heure à laquelle *Ces oiseaux font retentir la campagne de leur chant, ce 'qu’ils font toujours à cette époque de la journée, afin de 'se rassembler et de prendre tous'ensemble leur vol pour aller se remiser où ils doivent passer la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, le chasseur revient au même lieu; il entend les perdrix, les voit prendre leur vol et 's’abattre dans les lieux où il pourra être sûr de les trou'Ver quand le grand jour sera venu. Les braconniers profitent du temps où la teiTe est couverte de neige pour chasser aux perdrix, avec ou sans chien. Ils les aperçoivent aisément, les tirent par terre, et en tuent plusieurs d’un coup, parce qu’alors ces animaux se réunissent en groupes serrés. C’est surtout pendant la ■nuit, s'il fait clair de lune, qu’ils sont certains d’en beaucoup détruire. Ils mettent une chemise sur leurs habits, ils se couvrent la tête d’un bonnet blanc, approchent le gibier, qui est serré en pelotons et endormi, et rarement ils manquent de tuer la moitié d’une compagnie d’un seul coup de fusil. La chasse à la chanterelle se fait au printemps, lorsque 'les perdrix sont en amour et commencent à s’accoupler. Cette méthode n’a rien de nuisible à la conservation du gibier; elle est même utile parce qu’elle détruit les mâles surabondants et vagabonds, qui dérangent ordinairement les couvées, comme nous l’avons dit. Voici comment on fait : on a en cage une femelle de perdrix que l’on nomme chanterelle. Une perdrix couvée par une poule et 'élevée en esclavage peut faire une chanterelle passable, ' mais les meilleures sont ^celles qui, l’année précédente, Digilized by Google

Lorsqu'il y a peu de perdrix dans une contrée et que l'on serait exposé à beaucoup se fatiguer si on les cherchait au hasard, il y a un moyen de s'assurer des lieux qu'elles fréquentent de préférence. La veille de la chasse, depuis la chute du jour jusqu'à la nuit, on se rend au milieu d'une plaine, on s'y arrête au pied d'un arbre ou d'une haie, et l'on attend, immobile, l'heure à laquelle ces oiseaux font retentir la campagne de leur chant, ce qu'ils font toujours à cette époque de la journée, afin de se rassembler et de prendre tous ensemble leur vol pour aller se remiser où ils doivent passer la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, le chasseur revient au même lieu; il entend les perdrix, les voit prendre leur vol et s'abattre dans les lieux où il pourra être sûr de les trouver quand le grand jour sera venu.

Les braconniers profitent du temps où la terre est couverte de neige pour chasser aux perdrix, avec ou sans chien. Ils les aperçoivent aisément, les tirent par terre, et en tuent plusieurs d'un coup, parce qu'alors ces animaux se réunissent en groupes serrés. C'est surtout pendant la nuit, s'il fait clair de lune, qu'ils sont certains d'en beaucoup détruire. Ils mettent une chemise sur leurs habits, ils se couvrent la tête d'un bonnet blanc, approchent le gibier, qui est serré en pelotons et endormi, et rarement ils manquent de tuer la moitié d'une compagnie d'un seul coup de fusil.

La chasse à la *chanterelle* se fait au printemps, lorsque les perdrix sont en amour et commencent à s'accoupler. Cette méthode n'a rien de nuisible à la conservation du gibier; elle est même utile parce qu'elle détruit les mâles surabondants et vagabonds, qui dérangent ordinairement les couvées, comme nous l'avons dit. Voici comment on fait: on a en cage une femelle de perdrix que l'on nomme *chanterelle*. Une perdrix couvée par une poule et

 ont été prises sur leurs œufs, comme cela arrive assez souvent. On aune cage en planches, de 11 à 12 décimètres carrés, de 20 à 25 centimètres de hauteur, et recouverte avec de la toile, afin que la perdrix, en sautant^ ne se brise pas le crâne. Dans la toile du dessus est un trou arrondi, par lequel elle peut aisément passer la tête et une partie du cou. Le mieux est encore de laisser la chanterelle en liberté, attachée seulement par la patte au moyen d'un anneau de cuir ; elle chante d'autant mieux qu'elle est plus libre. Cependant, les chanterelles ne sont pas toutes aussi dociles qu'on le voudrait bien. Dans ce cas, on enferme les plus sauvages dans une cage, comme nous venons de le dire, ou bien on fait à l'avance, avec de petits bâtons fichés en terre, une cage assez grande pour que la chanterelle puisse s'y promener, assez haute pour qu'elle ne puisse s'envoler, et l'on se tient à distance convenable pour tirer des mâles qui ne tardent pas à accourir, môme de très-loin. J'ai possédé plusieurs perdrix que je ne mettais jamais en cage ; j'ai même connu un excellent chasseur qui ne renfermait jamais la sienne quand il allait aux champs ; il la portait sur son bras et ne l'attachait au piquet que pour ne pas s'exposer à la tuer en croyant tirer un étranger; elle était tellement habituée au coup de fusil que, lorsqu'elle l'entendait, elle se bornait à baisser la tête. J'en ai possédé une qui ne quittait jamais mon atelier de tourneur, et qui, même le soir, k la lumière, venait gratter dans les copeaux sur mon établi, pendant mon travail, ce qui prouve combien la perdrix est susceptible d'être privée et bien dressée. La chasse à la chanterelle ne peut point avoir lieu dans le jour ; c'est le matin, une demi-heure avant l'aurore, ou le soir, avant la nuit. On dépose la chanterelle à vingtcinq ou trente pas de l'endroit où l'on doit s'embusquer. La perdrix fait entendre son cri d'amour. Aussitôt les coqs qui se trouvent dans les environs lui répondent ; Digitized by Google

ont été prises sur leurs œufs, comme cela arrive assez souvent. On a une cage en planches, de 11 à 12 décimètres carrés, de 20 à 25 centimètres de hauteur, et recouverte avec de la toile, afin que la perdrix, en sautant, ne se brise pas le crâne. Dans la toile du dessus est un trou arrondi, par lequel elle peut aisément passer la tête et une partie du cou. Le mieux est encore de laisser la chanterelle en liberté, attachée seulement par la patte au moyen d'un anneau de cuir ; elle chante d'autant mieux qu'elle est plus libre. Cependant, les chanterelles ne sont pas toutes aussi dociles qu'on le voudrait bien. Dans ce cas, on enferme les plus sauvages dans une cage, comme nous venons de le dire, ou bien on fait à l'avance, avec de petits bâtons fichés en terre, une cage assez grande pour que la chanterelle puisse s'y promener, assez haute pour qu'elle ne puisse s'envoler, et l'on se tient à distance convenable pour tirer des mâles qui ne tardent pas à accourir, même de très-loin.

J'ai possédé plusieurs perdrix que je ne mettais jamais en cage ; j'ai même connu un excellent chasseur qui ne renfermait jamais la sienne quand il allait aux champs : il la portait sur son bras et ne l'attachait au piquet que pour ne pas s'exposer à la tuer en croyant tirer un étranger ; elle était tellement habituée au coup de fusil que, lorsqu'elle l'entendait, elle se bornait à baisser la tête. J'en ai possédé une qui ne quittait jamais mon atelier de tourneur, et qui, même le soir, à la lumière, venait gratter dans les copeaux sur mon établi, pendant mon travail, ce qui prouve combien la perdrix est susceptible d'être privée et bien dressée.

La chasse à la chanterelle ne peut point avoir lieu dans le jour ; c'est le matin, une demi-heure avant l'aurore, ou le soir, avant la nuit. On dépose la chanterelle à vingt-cinq ou trente pas de l'endroit où l'on doit s'embusquer. La perdrix fait entendre son cri d'amour. Aussitôt les

 elle redouble son chant, et les mâles arrivent à l'envi autour d'elle, les uns volant, le plus grand nombre en marchant. Il ne reste plus au chasseur qu'à les tirer aussitôt qu'il les voit à portée du fusil, La détonnation de l'arme fait fuir ceux qui n'ont pas été atteints parle plomb mortel ; mais ils ne tardent pas à revenir, et l'on peut en tuer plusieurs de suite dans une seule chasse. La Perdrix grise de passage, ou roouette {perdrix damascena, de Latham), ressemble beaucoup à la précédente, et les chasseurs ne la regardent que comme une variété de la perdrix grise. Mais elle en diffère par un tiers moins de grosseur, par une taille moins longue, un bec, des pieds et des doigts plus courts, et enfin par des habitudes tout-à-fait différentes. Notre perdrix grise est sédentaire, l'autre, au contraire, est voyageuse et passe dans nos contrées en grandes bandes et à des époques indéterminées, mais ordinairement depuis la fin de septembre jusqu'en décembre. Elle est extrêmement farouche, part de loin, tient mal à l'arrêt, et vole à une trèsgrande distance, 2 kilomètres au moins, avant de se remiser. — Il paraît qu'elle ne s'arrête pas dans nos pays, car on ne lève jamais deux fois la même compagnie dans un canton. Du reste, il n'y a pas d'autres particularités connues sur leur compte. La Perdrix rouge {perdrix rnfa, de Latham), est un peu plus grosse que la perdrix grise, moins que la bartavelle; son bec, l'iris de ses yeux et ses pieds, sont rouges : elle a le front d'un gris-brun , la tête d'un brunroux; une bande blanche au-dessus des yeux, qui descend jusqu'au bas de l'occiput; une autre qui part du bec, passe à travers l'œil et encadre le blanc qui couvre la gorge; les côtés et le devant du cou parsemés détachés noires, plus ou moins petites; la poitrine d'un gris bleuâtre, et le fond du plumage d'un roux plus ou moins rouge ou jaune, selon les places. Le mâle se distingue de la femelle par un tubercule sur chaque pied, et l'on reDigilized by Google

elle redouble son chant, et les mâles arrivent à l'envi autour d'elle, les uns volant, le plus grand nombre en marchant. Il ne reste plus au chasseur qu'à les tirer aussitôt qu'il les voit à portée du fusil. La détonnation de l'arme fait fuir ceux qui n'ont pas été atteints par le plomb mortel ; mais ils ne tardent pas à revenir, et l'on peut en tuer plusieurs de suite dans une seule chasse.

La PERDRIX GRISE DE PASSAGE, OU ROQUETTE (*perdrix damascena*, de Latham), ressemble beaucoup à la précédente, et les chasseurs ne la regardent que comme une variété de la perdrix grise. Mais elle en diffère par un tiers moins de grosseur, par une taille moins longue, un bec, des pieds et des doigts plus courts, et enfin par des habitudes tout-à-fait différentes. Notre perdrix grise est sédentaire, l'autre, au contraire, est voyageuse et passe dans nos contrées en grandes bandes et à des époques indéterminées, mais ordinairement depuis la fin de septembre jusqu'en décembre. Elle est extrêmement farouche, part de loin, tient mal à l'arrêt, et vole à une très-grande distance, 2 kilomètres au moins, avant de se remiser. — Il paraît qu'elle ne s'arrête pas dans nos pays, car on ne lève jamais deux fois la même compagnie dans un canton. Du reste, il n'y a pas d'autres particularités connues sur leur compte.

La PERDRIX ROUGE (*perdrix rufa*, de Latham), est un peu plus grosse que la perdrix grise, moins que la bartavelle; son bec, l'iris de ses yeux et ses pieds, sont rouges : elle a le front d'un gris-brun, la tête d'un brun-roux; une bande blanche au-dessus des yeux, qui descend jusqu'au bas de l'occiput; une autre qui part du bec, passe à travers l'œil et encadre le blanc qui couvre la gorge; les côtés et le devant du cou parsemés de taches noires, plus ou moins petites; la poitrine d'un gris bleuâtre, et le fond du plumage d'un roux plus ou moins

 connaît les jeunes de l'année à la forme pointue de la première penne de l'aile et à la teinte blanchâtre de son extrémité. Cette belle espèce est répandue dans les pays monta.gneux de presque toute l'Europe; elle se plaît sur les terrains élevés, sur le penchant rocailleux des collines, dans les jeunes taillis, les bois et les broussailles. Elle se nourrit de grains, d'herbes, de limaces, d'œufs de fourmis et d'autres insectes. Les femelles construisent leur nid dans les bruyères, les taillis courts et épineux, et quelquefois, mais rarement, dans les blés et les avoines qui sont à proximité des bois ; elles y pondent de quinze à vingt œufs blancs, semblables à ceux de pigeon ; lorsqu'elles commencent à couver, les mâles les abandonnent et se réunissent en compagnies nombreuses. Les perdrix rouges sont d'un naturel plus farouche que les perdrix grises ; aussi s'accoutument-elles très-difficilement à la captivité. On les chasse de même avec le chien d'arrêt, mais elles sont ordinairement plus difficiles à tirer, parce que, habitant des lieux escarpés, en ■partant, elles piquent en haut presque verticalement pour gagner le sommet de la montagne; ou, si on les fait lever de ce sommet, elles se précipitent en bas, presque perpendiculairement, et avec une rapidité de vol qui déconcerte le meilleur tireur, quand il n'est pas habitué à ce genre de chasse. Cependant, comme elles ne partent que les unes après les autres, si l'on est deux, armés de fusils doubles, il n'est pas rare d'en abattre trois ou quatre au premier abord. Lorsqu'elles sont poursuivies vivement, elles cherchent à gagner l'épaisseur d'un grand bois ; si elles ne peuvent y parvenir, et qu'elles se trouvent très-fatiguées, elles se perchent sur un arbre, ce que ne fait jamais la perdrix grise. Dans ce cas, il est aisé d'en tuer deux ou trois avant que les autres se déterminent à fuir de nouveau. Digitized by GoogI

connaît les jeunes de l'année à la forme pointue de la première penne de l'aile et à la teinte blanchâtre de son extrémité.

Cette belle espèce est répandue dans les pays montagneux de presque toute l'Europe; elle se plaît sur les terrains élevés, sur le penchant rocailleux des collines, dans les jeunes taillis, les bois et les broussailles. Elle se nourrit de grains, d'herbes, de limaces, d'œufs de fourmis et d'autres insectes. Les femelles construisent leur nid dans les bruyères, les taillis courts et épineux, et quelquefois, mais rarement, dans les blés et les avoines qui sont à proximité des bois ; elles y pondent de quinze à vingt œufs blancs, semblables à ceux de pigeon ; lorsqu'elles commencent à couver, les mâles les abandonnent et se réunissent en compagnies nombreuses.

Les perdrix rouges sont d'un naturel plus farouche que les perdrix grises; aussi s'accoutument-elles très-difficilement à la captivité. On les chasse de même avec le chien d'arrêt, mais elles sont ordinairement plus difficiles à tirer, parce que, habitant des lieux escarpés, en partant, elles piquent en haut presque verticalement pour gagner le sommet de la montagne; ou, si on les fait lever de ce sommet, elles se précipitent en bas, presque perpendiculairement, et avec une rapidité de vol qui déconcerte le meilleur tireur, quand il n'est pas habitué à ce genre de chasse. Cependant, comme elles ne partent que les unes après les autres, si l'on est deux, armés de fusils doubles, il n'est pas rare d'en abattre trois ou quatre au premier abord.

Lorsqu'elles sont poursuivies vivement, elles cherchent à gagner l'épaisseur d'un grand bois ; si elles ne peuvent y parvenir, et qu'elles se trouvent très-fatiguées, elles se perchent sur un arbre, ce que ne fait jamais la perdrix grise. Dans ce cas, il est aisé d'en tuer deux ou

CHASSE A LA PERDRIX. 129 Cette espèce est moins criarde que la grise, et cependant il est plus aisé de l'attirer avec un appemi qui doit être fait ainsi ; on prend un morceau de bois de cormier ou de noyer, en forme de navette, et presque aussi gros qu'un œuf de poule. Qu'on se figure un œuf qui ait comme deux queues à ses deux bouts, et qui, dans son ventre, ait une ouverture grande comme un écu. Il doit être creux en dedans jusqu'au fond. Il faut avoir un os de chat, ou l'os de la cuisse d'un lièvre, qui soit ouvert par un bout, et que l'on fait entrer dans un trou pratiqué à l'une des extrémités de l'instrument ; on le pousse jusqu'à ce qu'il soit environ au milieu de l'ouverture dans le fond : l'autre bout de l'os reste bouché. On prend ensuite un tuyau de plume à écrire, percé aux deux bouts, que l'on introduit par l'autre extrémité de l'instrument, jusqu'à ce que le bout inférieur approche le bord de l'os, et que, soufflant par le bout extérieur de la plume, on imite le ton de la perdrix rouge : ce à quoi l'on parvient en approchant ou reculant le bout intérieur de la plume du bout intérieur de l'os. La Perdrix grecque ou bartavelle (perdrix saxatilis, de Meyer) ressemble beaucoup à la perdrix rouge, mais elle est plus grosse du double, et elle a un cercle noir qui part du front, passe au-dessus des yeux, s'étend au-delà et descend sur le devant du cou, dont les côtés sont d'un gris cendré, ainsi que le dessus de la tète ; la femelle est un peu plus petite que le mâle, sa couleur cendrée est moins pure, le blanc de sa gorge moins large, et les bandes noires des flancs sont plus étroites. Quoique cette espece habite plus constamment les lieux élevés que la perdrix rouge, néanmoins elle descend dans les plaines pour y nicher ; elle pond de huit à seize œufs, de la grosseur d'un petit œuf de poule, marqués de petits points rougeâtres sur un fond blanc, qu'elle dépose, sans construire de nid, sur l'herbe ou des feuilles négligemment arrangées ; du reste, ses habitudes sont à peu
Digitized by Google

Cette espèce est moins criarde que la grise, et cependant il est plus aisé de l'attirer avec un *appeau* qui doit être fait ainsi : on prend un morceau de bois de cormier ou de noyer, en forme de navette, et presque aussi gros qu'un œuf de poule. Qu'on se figure un œuf qui ait comme deux queues à ses deux bouts, et qui, dans son ventre, ait une ouverture grande comme un écu. Il doit être creux en dedans jusqu'au fond. Il faut avoir un os de chat, ou l'os de la cuisse d'un lièvre, qui soit ouvert par un bout, et que l'on fait entrer dans un trou pratiqué à l'une des extrémités de l'instrument ; on le pousse jusqu'à ce qu'il soit environ au milieu de l'ouverture dans le fond : l'autre bout de l'os reste bouché. On prend ensuite un tuyau de plume à écrire, percé aux deux bouts, que l'on introduit par l'autre extrémité de l'instrument, jusqu'à ce que le bout inférieur approche le bord de l'os, et que, soufflant par le bout extérieur de la plume, on imite le ton de la perdrix rouge : ce à quoi l'on parvient en approchant ou reculant le bout intérieur de la plume du bout intérieur de l'os.

La PERDRIX GRECQUE OU BARTAVELLE (*perdrix saxatilis*, de Meyer) ressemble beaucoup à la perdrix rouge, mais elle est plus grosse du double, et elle a un cercle noir qui part du front, passe au-dessus des yeux, s'étend au-delà et descend sur le devant du cou, dont les côtés sont d'un gris cendré, ainsi que le dessus de la tête ; la femelle est un peu plus petite que le mâle, sa couleur cendrée est moins pure, le blanc de sa gorge moins large, et les bandes noires des flancs sont plus étroites.

Quoique cette espèce habite plus constamment les lieux élevés que la perdrix rouge, néanmoins elle descend dans les plaines pour y nicher ; elle pond de huit à seize œufs, de la grosseur d'un petit œuf de poule, marqués de petits points rougeâtres sur un fond blanc, qu'elle dépose,

 près les mêmes que celles de la perdrix rouge, et on la 'chasse de la même manière. La Caille (perdrix cothurnix, de Latham), semblable à laperdrix grise, ne se perchant jamais, se nourrissant, s'accouplant, construisant son nid, couvant ses œufs, nourrissant ses petits à peu près comme elle ; la caille en dif'fère parce qu'elle est constamment plus petite, qu'elle n'a pas derrière les yeux cet espace nu et sans plumes qu'ont les perdrix, ni le fer-à-cheval du mâle. Elle en diffère encore davantage par ses habitudes. Elle vit solitaireraeht 'ou avec ses petits, mais jamais ces oiseaux ne se réunissent en compagnie. Ils préfèrent les pays plats aux montagnes, et jamais on ne les trouve dans les bois ou bruyè>res. Ils n'habitent que les champs cultivés et les prairies. Cette espèce se trouve dans toute l'Europe. Le mâle a le dessus de la tête varié de noir et de roussâtre, avec ■ trois bandes longitudinales étroites et blanchâtres : l'une 'sur le sommet de la tête, les deux autres sur les côtés, et passant au-dessus des yeux. La gorge est rousse et porte deux bandelettes d'un brun roussâtre; le cou, le dos, le croupion et les épaules, offrent un mélange de jaunâtre, de noir, de roux et de gris; la femelle a la gorge blanche, la poitrine blanchâtre, et parsemée de taches noires, presque rondes. Les cailles arrivent dans nos climats au mois de mai, et se répandent dans nos champs et nos prairies, où elles s'accouplent et font leur ponte, ordinairement de douze à dix-huit œufs d'un blanc roussâtre , avec des taches rousses et brunes. Aussitôt que la femelle commence à 'couver, le mâle l'abandonne. En automne, elles quittent le Nord dès le mois d'août , et le Midi au mois de septembre. Elles vont en Afrique passer l'iiiver; cependant ■quelques-unes restent par accident dans nos climats, et l'on en a quelquefois trouvé au mois de janvier. Les chasseurs nomment ces oiseaux cailles vertes, de■ puis leur arrivée jusqu'en juin, parce qu'alors on ne les

Digitized by Google

près les mêmes que celles de la perdrix rouge, et on la chasse de la même manière.

La Caille (*perdrix cothurnix*, de Latham), semblable à la perdrix grise, ne se perchant jamais, se nourrissant, s'accouplant, construisant son nid, couvant ses œufs, nourrissant ses petits à peu près comme elle; la caille en diffère parce qu'elle est constamment plus petite, qu'elle n'a pas derrière les yeux cet espace nu et sans plumes qu'ont les perdrix, ni le fer-à-cheval du mâle. Elle en diffère encore davantage par ses habitudes. Elle vit solitairement ou avec ses petits, mais jamais ces oiseaux ne se réunissent en compagnie. Ils préfèrent les pays plats aux montagnes, et jamais on ne les trouve dans les bois ou bruyères. Ils n'habitent que les champs cultivés et les prairies.

Cette espèce se trouve dans toute l'Europe. Le mâle a le dessus de la tête varié de noir et de roussâtre, avec trois bandes longitudinales étroites et blanchâtres : l'une sur le sommet de la tête, les deux autres sur les côtés, et passant au-dessus des yeux. La gorge est rousse et porte deux bandelettes d'un brun roussâtre; le cou, le dos, le croupion et les épaules, offrent un mélange de jaunâtre, de noir, de roux et de gris; la femelle a la gorge blanche, la poitrine blanchâtre, et parsemée de taches noires, presque rondes.

Les cailles arrivent dans nos climats au mois de mai, et se répandent dans nos champs et nos prairies, où elles s'accouplent et font leur ponte, ordinairement de douze à dix-huit œufs d'un blanc roussâtre, avec des taches rousses et brunes. Aussitôt que la femelle commence à couver, le mâle l'abandonne. En automne, elles quittent le Nord dès le mois d'août, et le Midi au mois de septembre. Elles vont en Afrique passer l'hiver; cependant quelques-unes restent par accident dans nos climats, et l'on en a quelquefois trouvé au mois de janvier.

CHASSE A LA CAILLE. 131 trouve guère que dans les prairies et les blés. Passé cette époque, et jusqu'à leur départ, ils les appellent caiUes grasses. En effet, la chair de la caille diffère de celle de la perdrix en ce qu'elle est susceptible de se charger d'une épaisse couche graisseuse, absolument comme celle des bec-figues et des ortolans. La caille grasse habite les. récoltes de chanvre, de sarrasin, les trèfles, les luzernes, et même , quand elle a été souvent pourchassée ou qu©; la plaine est entièrement nue, les buissons. On la chasse, ainsi que la caille verte, avec le chien d'arrêt et le fusil, et de la même manière que la perdrix, mais il faut bien se donner de garde d'employer pour cela un jeune chien, sous peine de le voir se gâter en contractant l'habituda de nasiller : ceci résulte de ce que les mâles ne tiennent pas à l'arrêt et piètent continuellement en faisant mille; tours et détours devant le nez du chien, ce qui arrive, surtout pendant la chaleur du jour, c'est-à-dire depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Le Rale des genêts ou roi des cailles (rallus crex, d©; Linnée). Cet oiseau n'est guère plus gros que la caille, mais sa taille est beaucoup plus allongée ; il a environ 25 à 30 centimètres de longueur. Son bec est d'un brun rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; les paupières sont couleur de chair, l'iris noisette; le dessus de la, tête, le derrière du cou, le dos, les scapulaires, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, variés dq noirâtre et de gris roussâtre ; la première teinte tient le milieu de chaque plume ; la gorge d'un blanc roussâtre ; les joues, le devant du cou et la poitrine , d'un ceqdré clair ; le ventre blanc, légèrement nuancé de roussâtre ; les jambes, de cette dernière teinte, les flancs roux, rayés transversalement de blanc; les couvertures inférieures de la queue, des mêmes couleurs. La femelle est un peu plus petite, et ses couleurs, surtout la teinte rousse des flancs, sont beaucoup moins vives. Cette espèce arrive dans nos pays avec les cailles, c'estr Digitized by Google

trouve guère que dans les prairies et les blés. Passé cette époque, et jusqu'à leur départ, ils les appellent *cailles grasses*. En effet, la chair de la caille diffère de celle de la perdrix en ce qu'elle est susceptible de se charger d'une épaisse couche graisseuse, absolument comme celle des bec-figues et des ortolans. La caille grasse habite les récoltes de chanvre, de sarrasin, les trèfles, les luzernes, et même, quand elle a été souvent pourchassée ou que la plaine est entièrement nue, les buissons. On la chasse, ainsi que la caille verte, avec le chien d'arrêt et le fusil, et de la même manière que la perdrix, mais il faut bien se donner de garde d'employer pour cela un jeune chien, sous peine de le voir se gâter en contractant l'habitude de nasiller : ceci résulte de ce que les mâles ne tiennent pas à l'arrêt et piètent continuellement en faisant mille tours et détours devant le nez du chien, ce qui arrive surtout pendant la chaleur du jour, c'est-à-dire depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le Rale des genêts ou roi des cailles (*rallus crex*, de Linnée). Cet oiseau n'est guère plus gros que la caille, mais sa taille est beaucoup plus allongée; il a environ 25 à 30 centimètres de longueur. Son bec est d'un brun rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous; les paupières sont couleur de chair, l'iris noisette; le dessus de la tête, le derrière du cou, le dos, les scapulaires, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, variés de noirâtre et de gris roussâtre; la première teinte tient le milieu de chaque plume; la gorge d'un blanc roussâtre; les joues, le devant du cou et la poitrine, d'un cendré clair; le ventre blanc, légèrement nuancé de roussâtre; les jambes, de cette dernière teinte, les flancs roux, rayés transversalement de blanc; les couvertures inférieures de la queue, des mêmes couleurs. La femelle est un peu plus petite, et ses couleurs, surtout la teinte rousse des

 à-dire vers le 10 mai, et s’en retourne à la même époque qu’elles. Elle habite, au printemps, les prairies humides ou même marécageuses, où elle fait entendre un cri bref, rauque, aigu, crèh-crèk-crèk, imitant parfaitement le bruit que l’on ferait en passant rapidement un morceau de bois sur dos dents serrées et entaillées dans une planchette de chêne. La femelle place son nid dans une petite fosse, au milieu des prairies, et le compose de mousse, d’herbes sèches, arrangées assez négligemment. Sa ponte est de huit à dix œufs, plus gros que ceux de la caille, d’un jaune brunâtre et tachetés de brun roux ; les petits naissent couverts d’un duvet noir, et suivent leur mère aussitôt qu’ils sont nés. Quand les prés sont coupés, les râles se réfugient d’abord dans les blés noirs et les avoines ; plus tard dans les friches couvertes de genêts; quelquefois sur les bords des jeunes taillis et dans les vignes. 11 en reste quelquesuns dans nos contrées pendant l’hiver, et ils se cachent dans les touffes d’herbes au fond des fossés. Rien de mieux pour gâter à jamais un jeune chien d’arrêt que de 1e mener à la chasse aux râles : lorsqu’il en rencontre un, on peut le reconnaître à la vivacité de sa quête, au nombre de ses faux arrêts, à l’opiniâtreté avec laquelle l’oiseau tient, et se laisse quelquefois serrer de si près qu’il se fait prendre; souvent il s’arrête dans sa fuite et se blottit, de sorte que le chien emporté par son ardeur, passe par-dessus et perd sa trace. Le râle alors revient sur sa voie, et ruse pour donner le change, il ne part qu’à la dernière extrémité , pointe avant de filer, vole pesamment , les jambes pendantes, et ne va jamais loin. Il faut le tirer comme le faisan, dès qu’après sa pointe il commence à filer; à la remise il piète beaucoup. Un chasseur qui tient à conserv'cr de bons chiens d’arrêt ne les mènera jamais à la chasse du râle de genêt, mais il y emploiera des briquets qui, ayant un bon nez, Digilized by Google

 galoperont ces oiseaux et les forceront ainsi à prendre leur vol. Au printemps, lors de leur arrivée dans nos climats, les râles voyagent la nuit et en troupes plus ou moins considérables. Ils s'arrêtent le jour dans les parties un peu marécageuses des prairies, et n'y séjournent pas plus de douze heures, c'est-à-dire jusqu'à ce que la nuit leur permette de continuer leur route. Aussi, lorsqu'un chasseur rencontre à cette époque une grande quantité de râles dans une prairie, il doit leur donner la chasse de suite et ne pas remettre la partie au lendemain, car il est à peu près certain qu'il n'y en retrouverait pas un. Nous ne parlerons ici que du râle des genêts. Les autres espèces de râles vivent dans les étangs et les marais, et passent à juste titre pour du gibier d'eau. On trouvera leur description et leur chasse dans le chapitre II, spécialement consacré à cette sorte d'oiseaux. La Bécasse {seolopax rusHcola, de Latham) est un oiseau connu dans toute l'Europe. Elle habite principalement les contrées montagneuses et les bois. Elle a de 35 à 38 centimètres de longueur, son b^c de 4 à 5 centimètres ; elle a le haut de la tête, le cou, le dos, les couvertures des ailes, variés de marron, de noir et d'un peu de gris ; quatre larges bandes transversales et noires sur le cou ; de chaque côté de la tête une petite bande de la même couleur, qui s'étend depuis le coin de la bouche jusqu'aux yeux ; le bec et les pieds couleur de chair, ombrés de gris. La femelle est d'une couleur plus terne que le mâle; elle a un plus grand nombre de taches blanches sur les couvertures des ailes, et sa taille est un peu plus forte. Dès les premiers frimas, la bécasse quitte ses montagnes pour venir habiter nos bois, où elle arrive, la nuit, une à une, tout au plus deux ensemble, vers le milieu du mois d'octobre; elle recherche de préférence les bois des collines basses, et descend quelquefois jusque dans Chasseur. 12 Digilized by Google

galoperont ces oiseaux et les forceront ainsi à prendre leur vol.

Au printemps, lors de leur arrivée dans nos climats, les râles voyagent la nuit et en troupes plus ou moins considérables. Ils s'arrêtent le jour dans les parties un peu marécageuses des prairies, et n'y séjournent pas plus de douze heures, c'est-à-dire jusqu'à ce que la nuit leur permette de continuer leur route. Aussi, lorsqu'un chasseur rencontre à cette époque une grande quantité de râles dans une prairie, il doit leur donner la chasse de suite et ne pas remettre la partie au lendemain, car il est à peu près certain qu'il n'y en retrouverait pas un.

Nous ne parlerons ici que du râle des genêts. Les autres espèces de râles vivent dans les étangs et les marais, et passent à juste titre pour du gibier d'eau. On trouvera leur description et leur chasse dans le chapitre II, spécialement consacré à cette sorte d'oiseaux.

La Bécasse (*scolopax rusticola*, de Latham) est un oiseau connu dans toute l'Europe. Elle habite principalement les contrées montagneuses et les bois. Elle a de 35 à 38 centimètres de longueur, son bec de 4 à 5 centimètres ; elle a le haut de la tête, le cou, le dos, les couvertures des ailes, variés de marron, de noir et d'un peu de gris ; quatre larges bandes transversales et noires sur le cou ; de chaque côté de la tête une petite bande de la même couleur, qui s'étend depuis le coin de la bouche jusqu'aux yeux ; le bec et les pieds couleur de chair, ombrés de gris. La femelle est d'une couleur plus terne que le mâle ; elle a un plus grand nombre de taches blanches sur les couvertures des ailes, et sa taille est un peu plus forte.

Dès les premiers frimas, la bécasse quitte ses montagnes pour venir habiter nos bois, où elle arrive, la nuit, une à une, tout au plus deux ensemble, vers le milieu

TMtSIÈME PAATIEw. m nos plaines ; elle repart au mois de mars. Cependant quelques-unes restent dans les bois marécageux, et l'on en tue assez communément en Poitou, à la fin d'avril et au commencement d'août. Gomme elle se nourrit de vers, elle recherche les terrains marécageux, mous, les pâquis humides et les haies touffues, près des ruisseaux ou des petites mares, où elle i va pour se laver le bec et les pattes. On reconnaît les lieux qu'elle hante, à ses fientes larges, blanches et sans ^ odeur. Retournée dans ses montagnes, la bécasse se fixe dans les endroits les plus solitaires et les plus élevés, où., elle niche. Elle fait son nid par terre ; elle le compose de feuilles et d'herbes sèches, entremêlées de petits brins de bois, le tout rassemblé sans art et amoncelé contre i un tronc d'arbre ou sous une grosse racine; elle y dépose quatre ou cinq œufs oblongs, un peu plus gros que ceux d'un pigeon, d'un gris roussâtre et marqués d'ondes plus fcmcées et noirâtres : les petits courent aussitôt qu'ils sont éclos. On chasse la bécasse de plusieurs manières. La plu» usitée est celle au chien d'arrêt, dans les taillis. On a un. chien muni d'un grelot bruyant, afin de savoir toujours' où il est, et l'on suit le bord des clairières pendant que t le chien bat les fourrés des environs^ La bécasse ne part que sous le nez du chien et quelquefois aux pieds du chasseur ; elle bat bruyamment des ailes en pointant, et plonge, en se jetant dans les gaulis et faisant le crochet t avant de filer ; elle tombe lourdement à la remise, pièt»< avec vitesse et souvent fort loin. Son vol, quoique rapidey , n'est ni élevé ni longtemps soutenu. Il est de principe de# la tirer au cul levé, et, quand on fait cette chasse, il faut . se munir d'un fusil court , afin de n'être pas gêné dans son coup par les broussailles et branches du fourré oùl'on se trouve le plus ordinairement. La bécasse a le vol si lourde elle offre tant de; prise- au plomb ^ qu'on la manque t rarement quand on connaUi Digitized by Google

nos plaines ; elle repart au mois de mars. Cependant quelques-unes restent dans les bois marécageux, et l'on en tue assez communément en Poitou, à la fin d'avril et au commencement d'août.

Comme elle se nourrit de vers, elle recherche les terrains marécageux, mous, les pâquis humides et les haies touffues, près des ruisseaux ou des petites mares, où elle va pour se laver le bec et les pattes. On reconnaît les lieux qu'elle hante, à ses fientes larges, blanches et sans odeur. Retournée dans ses montagnes, la bécasse se fixe dans les endroits les plus solitaires et les plus élevés, où elle niche. Elle fait son nid par terre ; elle le compose de feuilles et d'herbes sèches, entremêlées de petits brins de bois, le tout rassemblé sans art et amoncelé contre un tronc d'arbre ou sous une grosse racine ; elle y dépose quatre ou cinq œufs oblongs, un peu plus gros que ceux d'un pigeon, d'un gris roussâtre et marqués d'ondes plus foncées et noirâtres : les petits courent aussitôt qu'ils sont éclos.

On chasse la bécasse de plusieurs manières. La plus usitée est celle au chien d'arrêt, dans les taillis. On a un chien muni d'un grelot bruyant, afin de savoir toujours où il est, et l'on suit le bord des clairières pendant que le chien bat les fourrés des environs. La bécasse ne part que sous le nez du chien et quelquefois aux pieds du chasseur ; elle bat bruyamment des ailes en pointant, et plonge, en se jetant dans les gaulis et faisant le crochet avant de filer ; elle tombe lourdement à la remise, piète avec vitesse et souvent fort loin. Son vol, quoique rapide, n'est ni élevé ni longtemps soutenu. Il est de principe de la tirer au cul levé, et, quand on fait cette chasse, il faut se munir d'un fusil court, afin de n'être pas gêné dans son coup par les broussailles et branches du fourré où l'on se trouve le plus ordinairement.

 la manière de la tirer ; si donc votre chien revient sans rapporter, ne croyez pas pour cela qu'elle vous ait échappé, allez vous-même au lieu où le coup a dû porter ' plutôt que de vous fier à votre chien, qui la verrait sans la prendre, tant ils ont tous de répugnance pour cette espèce de gibier. Cela est bon à savoir. En mars et en avril, lorsque la bécasse part, on va à l'affût au crépuscule, pour la tirer à la passe. On se place dans un chemin, vis-à-vis une clairière, et bientôt l'on entend les cris des bécasses, pidi, pidi, pidi, qui passent deux à deux, à une très-petite hauteur, et que l'on peut tirer à l'aise. -En automne, peu de temps après leur arrivée, on va les attendre au bief, et c'est de toutes les chasses la pins îfacile et la plus avantageuse. On commence! à chercher, -dans les bois fréquentés par ces oiseaux, une fontaine, une source, ou une petite mare, où ils ont l'habitude de _ s'abattre pour se laver le bec, comme nous l'avons dit. • Ûuand on a reconnu su;; les bords l'empreinte de leurs rpieds ou leur fiente, on fait, avec quelques gazons, une «spèce de petite digue, pour fairg épancher les eaux i et former un bassin de 6 à 7 mètres de largeur, si la nature ne l'a déjà formé. A douze ou quinze pas, on établit une , petite cabane en feuillage, absolument sur le même modèle que celle que l'on fait pour une pipée, et on y laisse un trou assez grand pour pouvoir aisément regarder à travers ce qui se passe autour du bief, et y diriger le canon du fusil. Le soir, lorsque le bourdon commence à voler, il faut être rendu dans la cabane, ne faire aucun bruit, pas le moindre mouvement, et, si le lieu est bien choisi, on peut être sûr d'y tirer trois ou quatre bécasses, et même quelquefois davantage. Cette chasse est fort en usage dans le Charolais et le Méconnais, particulièrement dans les environs de Cluny. On distingue plusieurs variétés de bécasses, que l'on chasse toutes de la même manière : la bécasse ordiDigiiized by Google

la manière de la tirer ; si donc votre chien revient sans l'apporter, ne croyez pas pour cela qu'elle vous ait échappé, allez vous-même au lieu où le coup a dû porter plutôt que de vous fier à votre chien, qui la verrait sans la prendre, tant ils ont tous de répugnance pour cette espèce de gibier. Cela est bon à savoir.

En mars et en avril, lorsque la bécasse part, on va à l'affût au crépuscule, pour la tirer à la *passe*. On se place dans un chemin, vis-à-vis une clairière, et bientôt l'on entend les cris des bécasses, *pidi, pidi, pidi*, qui passent deux à deux, à une très-petite hauteur, et que l'on peut tirer à l'aise.

En automne, peu de temps après leur arrivée, on va les attendre au *bief*, et c'est de toutes les chasses la plus facile et la plus avantageuse. On commence à chercher, dans les bois fréquentés par ces oiseaux, une fontaine, une source, ou une petite mare, où ils ont l'habitude de s'abattre pour se laver le bec, comme nous l'avons dit. Quand on a reconnu sur les bords l'empreinte de leurs pieds ou leur fiente, on fait, avec quelques gazons, une espèce de petite digue, pour faire épancher les eaux et former un bassin de 6 à 7 mètres de largeur, si la nature ne l'a déjà formé. A douze ou quinze pas, on établit une petite cabane en feuillage, absolument sur le même modèle que celle que l'on fait pour une pipée, et on y laisse un trou assez grand pour pouvoir aisément regarder à travers ce qui se passe autour du *bief*, et y diriger le canon du fusil. Le soir, lorsque le bourdon commence à voler, il faut être rendu dans la cabane, ne faire aucun bruit, pas le moindre mouvement, et, si le lieu est bien choisi, on peut être sûr d'y tirer trois ou quatre bécasses, et même quelquefois davantage. Cette chasse est fort en usage dans le Charolais et le Mâconnais, particulièrement dans les environs de Cluny.

 nuire; 2® la peti/e bécasse, ou bécasse martinet; elle arrive plus tard que les autres ; outre qu'elle en diCFère par sa taille plus petite, elle a le bec plus long, le plumage roussâtre et les pattes bleues; 3° la grosse bécasse, dont le plumage est plus rembruni que celui de la bécasse ordinaire, et la taille plus grande d'un tiers : elle habite les bois, et se tient de préférence dans les grosses haies doubles des pays couverts : ces trois premières variétés paraissent constantes ; 4® la bécasse blanche, dont le bec et les pieds sont jaunes; 5® la bécasse rousse, à plumage ondé de roux clair sur un fond roux ; 6® la bécasse isabelle. à plumage d'un jaune léger ; 7® la bécasse à tête rousse, à corps blanchâtre, ailes brunes et tête roussâtre ; 8® enfin la bécasse aux ailes blanches, en tout semblable à la commune, si ce n'est par ses ailes, qui sont blanches. Dans les forêts où les bécasses sont très-abondantes, on les chasse quelquefois en battues. On prend une petite enceinte, et les tireurs se postent du côté le plus commode et le plus découvert pour tirer. Les traqueurs, qui doivent être le plus possible rapprochés les uns des autres, ont soin de faire beaucoup de bruit en fouillant exactement jusqu'au plus petit buisson. Les bécasses partent, et comme elles s'élèvent peu, il est fort aisé de les tuer. On regarde la remise de celles qui ont été manquées, et l'on s'y rend de suite avec un chien, avant de recommencer à battre une autre enceinte. Le Pigeon biset ou sauvage (columba livia, deLatham), ne diffère du pigeon de colombier que par sa taille un peu plus petite , sa couleur plus bise et son croupion constamment d'un bleu cendré. Il arrive dans nos contrées en février et mars, vole en troupes, s'abat avec précaution et en tournant longtemps avant de se percher sur les futaies les plus touffues. Il niche sur les arbres, dans leur tronc, dans les trous de rochers, de bâtiments abandonnés, etc. Il repart en novembre, mais il en reste Digilized by Google

 •' beaucoup pendant l'hiver dans nos départements méri‘ dionaux. Ces oiseaux sont très-fins et fort difiiciles à approcher ; • mais comme ils préfèrent certaines positions, ils viennent se percher presque toujours sur les mêmes arbres ; on peut les y attendre à l'aflfût et les tuer à coups de fusil. Le Ramier {columba palumbus, de Latham) est à peu près de la grosseur d'un pigeon romain. Il arrive plus tôt que le biset et repart plus tard. Quelques-uns restent pendant l'hiver dans nos forêts, mais le plus grand nombre a disparu à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Cet oiseau est très-sauvage, extrêmement défiant, et encore plus difficile à approcher à portée de fusil. Il s'établit dans les forêts, les bois de haute futaie, niche sur les arbres les plus élevés. Il se nourrit de glands, de faines, de fraises, qu'il aime beaucoup, et, à leur défaut, de grains. On ne peut guère surprendre les ramiers qu'à l'affût. On les chasse de la même façon que le biset. Dans les Pyrénées et quelques autres parties de la France, il se fait un passage assez considérable de ramiers ou autres pigeons sauvages. Voici comment on leur jfait la chasse. Dans un chaume, sur leur passage, on creuse dans la terre un trou d'environ 1 mètre de pro~ fondeur, assez large pour qu'un ou plusieurs chasseurs puissent y être à l'aise, et on le recouvre avec un petit toit de chaume , soutenu par des bâtons ou des perches. A portée de fusil du trou, on attache quelques pigeons .sauvages pour servir de moquettes, et l'on se place à l'affût le soir et le matin. Pour cette chasse, on choisit de préférence les jours où le ciel est sombre et couvert, . parce qu'alors les pigeons sauvages volent plus bas et aperçoivent plus aisément les moquettes. Dès qu'ils les .voient, ils ne manquent pas de se poser à côté d'elles, et pendant qu'il s'amusent à chercher quelques grains que Digitized by Google

beaucoup pendant l'hiver dans nos départements méridionaux.

Ces oiseaux sont très-fins et fort difficiles à approcher ; mais comme ils préfèrent certaines positions, ils viennent se percher presque toujours sur les mêmes arbres ; on peut les y attendre à l'affût et les tuer à coups de fusil.

Le Ramier (*columba palumbus*, de Latham) est à peu près de la grosseur d'un pigeon romain. Il arrive plus tôt que le biset et repart plus tard. Quelques-uns restent pendant l'hiver dans nos forêts, mais le plus grand nombre a disparu à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Cet oiseau est très-sauvage, extrêmement défiant, et encore plus difficile à approcher à portée de fusil. Il s'établit dans les forêts, les bois de haute futaie, niche sur les arbres les plus élevés. Il se nourrit de glands, de faînes, de fraises, qu'il aime beaucoup, et, à leur défaut, de grains. On ne peut guère surprendre les ramiers qu'à l'affût. On les chasse de la même façon que le biset.

Dans les Pyrénées et quelques autres parties de la France, il se fait un passage assez considérable de ramiers ou autres pigeons sauvages. Voici comment on leur fait la chasse. Dans un chaume, sur leur passage, on creuse dans la terre un trou d'environ 1 mètre de profondeur, assez large pour qu'un ou plusieurs chasseurs puissent y être à l'aise, et on le recouvre avec un petit toit de chaume, soutenu par des bâtons ou des perches. A portée de fusil du trou, on attache quelques pigeons sauvages pour servir de moquettes, et l'on se place à l'affût le soir et le matin. Pour cette chasse, on choisit de préférence les jours où le ciel est sombre et couvert, parce qu'alors les pigeons sauvages volent plus bas et aperçoivent plus aisément les moquettes. Dès qu'ils les

 l’on a semés pour les amuser, on fait feu sur le plus serré de la bande, et l’on manque rarement d’en tuer plusieurs d’un coup de fusil. Quelquefois, quand le ciel est serein, les pigeons ne se posent pas. Il faut alors, au moyen d’une ficelle, faire voltiger les moquettes, afin qu’ils puissent les découvrir de très-loin. Ils s’abaissent à cette vue, et, par des trous pratiqués dans la toiture de chaume de la cabane, on peut les tirer au vol. Le ramier, pendant l’été, a l’habitude d’aller boire trois fois par jour : le matin au soleil, levant, à midi et à quatre heures du soir. Lorsqu’il a adopté une fontaine solitaire, une mare dans les bois, ou une place sur le bord d’une petite rivière, il revient toujours aux mêmes endroits. En allant l’y attendre, avec la précaution de se cacher dans le feuillage, on est à peu près sûr d’en tirer pendant plusieurs jours de suite. J’en ai fait moi-même l’expérience dans les bois du château de la Cour-Roland. Voici une méthode que donne Rozier dans son Cours d'agricuUure , pour chasser les pigeons pendant l’hiver. Nous la transcrivons ici sur la foi de cet auteur, sans la garantir. « On s’assure, en envoyant du monde au bois, de la partie où se retire le gibier : cela s’appelle coucher les ramiers. Cette précaution prise, une bande nombreuse se rassemble le soir, à environ neuf heures, et s’achemine vers la forêt, portant des bassins ou ustensiles de cuivre, dont le choc est propre à produire beaucoup de bruit; d’autres chasseurs, au nombre de sept ou huit, s’arment de fusils : on se munit aussi d’une lanterne. La troupe, arrivée à la forêt, commerice le tintamarre, afin que les pigeons, entendant ce bruit venir de loin, s’y habituent, et ne s’en épouvantent pas assez pour s’enfuir à mesure qu’il approchera. Parvenu ainsi sous les arbres indiqués pour leur retraite, on allume du feu afin de les

Digitized by Google

l'on a semés pour les amuser, on fait feu sur le plus serré de la bande, et l'on manque rarement d'en tuer plusieurs d'un coup de fusil.

Quelquefois, quand le ciel est serein, les pigeons ne se posent pas. Il faut alors, au moyen d'une ficelle, faire voltiger les moquettes, afin qu'ils puissent les découvrir de très-loin. Ils s'abaissent à cette vue, et, par des trous pratiqués dans la toiture de chaume de la cabane, on peut les tirer au vol.

Le ramier, pendant l'été, a l'habitude d'aller boire trois fois par jour : le matin au soleil levant, à midi et à quatre heures du soir. Lorsqu'il a adopté une fontaine solitaire, une mare dans les bois, ou une place sur le bord d'une petite rivière, il revient toujours aux mêmes endroits. En allant l'y attendre, avec la précaution de se cacher dans le feuillage, on est à peu près sûr d'en tirer pendant plusieurs jours de suite. J'en ai fait moi-même l'expérience dans les bois du château de la Cour-Roland.

Voici une méthode que donne Rozier dans son *Cours d'agriculture*, pour chasser les pigeons pendant l'hiver. Nous la transcrivons ici sur la foi de cet auteur, sans la garantir.

« On s'assure, en envoyant du monde au bois, de la partie où se retire le gibier : cela s'appelle *coucher* les ramiers. Cette précaution prise, une bande nombreuse se rassemble le soir, à environ neuf heures, et s'achemine vers la forêt, portant des bassins ou ustensiles de cuivre, dont le choc est propre à produire beaucoup de bruit; d'autres chasseurs, au nombre de sept ou huit, s'arment de fusils : on se munit aussi d'une lanterne. La troupe, arrivée à la forêt, commence le tintamarre, afin que les pigeons, entendant ce bruit venir de loin, s'y habituent, et ne s'en épouvantent pas assez pour s'enfuir à

 découvrir parmi les branches, et on les tire, le charivari continuant toujours, sans que le bruit du fusil fasse d'autre effet que de les faire changer de branches. » La Tourterelle [columba iurtur, de Latham) est un peu plus petite que le biset. Elle arrive dans nos pays vers le mois d'avril et les quitte à la fin de l'été. Elle place son nid sur les grands arbres, et quelquefois, mais rarement, dans les taillis. Quoique assez sauvages, les tourterelles ont moins de finesse que le ramier, et se laissent plus aisément approcher à la portée du fusil : les jeunes, surtout, ont assez peu de défiance; elles fournissent un gibier gras et fort délicat; mais les vieilles ne sont guère bonnes qu'en automne. Ces oiseaux, pendant les grandes chaleurs de l'été, se réunissent en bandes assez nombreuses pour aller, sur l'heure de midi, boire et se baigner sur les grèves sablonneuses des grandes rivières et des étangs. Une fois qu'elles ont adopté un abreuvoir, elles y reviennent tous les jours : aussi peut-on s'y embusquer pour les tuer à coups de fusil. La meilleure saison pour chasser la tourterelle est le mois d'août. A cette époque, les tourtereaux sont nombreux, peu farouches encore, et se trouvent autour des bois, dans les champs et les chaumes voisins. Pendant qu'un chasseur va les faire lever, un autre reste caché sur la lisière du bois et les tire au vol. Non-seulement, comme nous l'avons dit, les tourterelles prises peuvent très-bien s'engraisser en cage, mais môme elles y nichent si elles ont été prises jeunes dans le nid et élevées avec soin : malgré cela, on n'est guère dans l'usage d'en avoir en volière, parce que, si l'on se détermine à supporter leur chant triste et monotone, on donne la préférence à la tourterelle blanche à collier. Digitized by Google

’liO TROISIÈUE PARTIE. Chasse aux petits oiseaux. Nous comprenons sous cette dénomination le merle, la grive, Yaloueite, Yortolan et une foule d’autres petits oiseaux connus des gourmets sous le nom àe mauviettes et fort estimés par eux. Généralement ce gibier ne vaut pas le coup (le fusil et se prend aux pièges et aux filets; faite de cette façon, cette chasse est très-productive et fort amusante. Nous renvoyons les amateurs au Manuel du Chas'seur, 2® partie, où ils la trouveront parfaitement décrite. La chasse au fusil, la seule dont nous nous occupions ici, est beaucoup moins destructive que celle aux pièges et aux filets. C’est à ce point de vue que s’est placé le ^gislateur en proscrivant tous les engins de chasse qui, 'entre les mains de gens peu éclairés, dépeupleraient le pays d’oiseaux utiles à l’agriculture. Règle générale : tout chasseur digne de ce nom dédaigne les oiseaux qui ne sont pas bons à manger parce qu’ils sont grands destructeurs de chenilles, de larves d’insectes, de hannetons •et qu’ils rendent ainsi d’immenses services à l’agriculteur, au jardinier, aux amateurs de la belle verdure, qui fait ■\e charme de nos campagnes. La chasse aux petits oiseaux nécessite l’emploi de certaines ruses et de certains pièges inutiles pour celle du gibier proprement dit. Le chasseur doit savoir piper et frouer et se servir d’appeaux dressés ou artificiels. Il doit se blottir dans un trou creusé à une profondeur de 1 mètre environ, qui le dérobe à la vue des oiseaux, ou dans un buisson placé à portée d’un arbret et l’attendre ainsi ■à Y affût. Il se sert aussi de la hutte ambulante dans les plaines et les pays découverts où il ne trouve aucune cachette à sa disposition. La chasse à la pipée est basée sur l’antipathie naturelle que tous les petits oiseaux ont pour les oiseaux de proie nocturnes et particulièrement pour la chouette. On ap—

Digilized by GoogI

Chasse aux petits oiseaux.

Nous comprenons sous cette dénomination le *merle,* la *grive,* l'*alouette,* l'*ortolan* et une foule d'autres petits oiseaux connus des gourmets sous le nom de *mauviettes* et fort estimés par eux. Généralement ce gibier *ne vaut pas le coup de fusil* et se prend aux piéges et aux filets; faite de cette façon, cette chasse est très-productive et fort amusante. Nous renvoyons les amateurs au *Manuel du Chasseur*, 2e *partie*, où ils la trouveront parfaitement décrite.

La chasse au fusil, la seule dont nous nous occupions ici, est beaucoup moins destructive que celle aux piéges et aux filets. C'est à ce point de vue que s'est placé le législateur en proscrivant tous les engins de chasse qui, entre les mains de gens peu éclairés, dépeupleraient le pays d'oiseaux utiles à l'agriculture. Règle générale : tout chasseur digne de ce nom dédaigne les oiseaux qui ne sont pas bons à manger parce qu'ils sont grands destructeurs de chenilles, de larves d'insectes, de hannetons et qu'ils rendent ainsi d'immenses services à l'agriculteur, au jardinier, aux amateurs de la belle verdure, qui fait le charme de nos campagnes.

La chasse aux petits oiseaux nécessite l'emploi de certaines ruses et de certains piéges inutiles pour celle du gibier proprement dit. Le chasseur doit savoir *piper* et *frouer* et se servir d'*appeaux* dressés ou artificiels. Il doit se blottir dans un trou creusé à une profondeur de 1 mètre environ, qui le dérobe à la vue des oiseaux, ou dans un buisson placé à portée d'un *arbret* et l'attendre ainsi à l'*affût*. Il se sert aussi de la *hutte ambulante* dans les plaines et les pays découverts où il ne trouve aucune cachette à sa disposition.

La *chasse à la pipée* est basée sur l'antipathie naturelle

 appelle piper, imiter avec l'appeau le cri d'une chouette ou d'un hibou. On se sert pour cela d'une simple feuille de chiendent ou d'un appeau, mais la feuille de chiendent est bien préférable. On appelle /rouer, imiter avec l'appeau le cri d'alarme des petits oiseaux lorsqu'ils entendent la chouette, le hibou ou tout autre oiseau de proie nocturne; aussitôt qu'un petit oiseau jette ce cri, tous les autres accourent en foule. Le lecteur voit quel parti il peut tirer de ce double talent pour attirer les oiseaux à sa portée. Nous ne nous étendrons pas sur la manière de piper et de frouer, ni sur celle de confectionner des appeaux ; ce sujet sort de notre plan. Elles sont parfaite. ment décrites dans le Afanuei du Chasseur, 2'* partie, auquel nous renvoyons, ainsi que pour tous les autres pièges et ruses dont nous parlons. On trouvera dans cet ouvrage la manière de se servir des appelants ou appeaux naturels et de les approprier à telle ou telle chasse. On nomme arbret un arbre dépouillé de feuilles ou qui en est peu garni, l'amandier par exemple. On se met à Vaffdt dans une cachette ménagée à proximité de l'arbret et on y attend que le gibier se soit approché pour le tirer. On l'attire par la pipée et le frouage, et mieux encore, au moyen ^'appelants dressés, enfermés dans des ca!ges. Cette chasse est décrite plus loin à l'article mauvis. Nous donnons ci-après la description de la hutte am. butante, piège peu en usage chez les chasseurs qui n'aiment généralement pas s'en embarrasser, mais qui est utile dans les pays découverts. Sans elle, ils risqueraient souvent de rentrer au logis sans la moindre pièce de gibier. Avis à ceux qui se croiront dédommagés de leurs fatigues en rapportant une carnière bien garnie. La hutte ambulante est une petite cabane en feuillage, fort légère, montée sur des cerceaux, et qu'un chasseur, qui est caché dedans, peut aisément porter au moyen de deux sangles ; elle est très-commode pour approcher les Digili, ™ tiy Googk

 merles et les grives pendant les vendanges et les tirer avec la plus grande facilité. Les meilleures huttes ambulantes se font ainsi : on prend trois cerceaux, dont un d'un très-petit diamètre pour le sommet, et, au moyen de trois ou quatre légers bâtons, on forme la charpente de la hutte. On couvre cette charpente avec une toile grossièrement peinte à l'huile en vert de feuillage. Il suffit, pour exécuter cette peinture, d'avoir un peu de goût. On mélange du jaune et du bleu de façon à pouvoir donner à certaines places une couleur vert foncé, à d'autres, vert plus pâle, à d'autres enfin, un ton presque jaune, afin d'imiter le feuillage. Sur les cer‘ des de la charpente, on enfonce des petits clous à anneaux, et, lorsque l'on veut se servir de la hutte, wi place dans ces anneaux quelques rameaux feuillés. Nous n'avons pas besoin de dire qu'on doit pratiquer dans la toile quelques trous pour apercevoir le gibier et passer le fusil pour pouvoir le tirer. Cette hutte, très-légère, ayant en outre l'avantage d'être toujours prête à servir, se porte au moyen de 'deux sangles croisées sur les épaules du chasseur. Quand • celui-ci fait une approche, il soutient son fusil de la main ' droite à la hauteur de l'épaule, et il maintient la hutte de la main gauche pour l'empêcher de vaciller. Munie d'une porte, elle peut également servir pour l'affût, dans les endroits où il n'y aurait pas de buissons appropriés. Si elle est solidement construite, elle peut durer plusieurs années. Le Merle {turdus merîtla^ de Latham) a le plumage noir ou brunâtre, et le mâle adulte se reconnaît à la couleur jaune de son bec. Ces oiseaux aiment la solitude, où ils vivent seuls ou par couples. Quoique sauvages, ils s'accoutument aisément à la servitude. Ils sont fins, défiants, toujours inquiets et remuants, et se laissent approcher assez difficilement à la portée du fusil. Ils se nourrissent d'insectes, de baies, de raisins et autres fruits Digitized by Google

merles et les grives pendant les vendanges et les tirer avec la plus grande facilité.

Les meilleures huttes ambulantes se font ainsi : on prend trois cerceaux, dont un d'un très-petit diamètre pour le sommet, et, au moyen de trois ou quatre légers bâtons, on forme la charpente de la hutte. On couvre cette charpente avec une toile grossièrement peinte à l'huile en vert de feuillage. Il suffit, pour exécuter cette peinture, d'avoir un peu de goût. On mélange du jaune et du bleu de façon à pouvoir donner à certaines places une couleur vert foncé, à d'autres, vert plus pâle, à d'autres enfin, un ton presque jaune, afin d'imiter le feuillage. Sur les cercles de la charpente, on enfonce des petits clous à anneaux, et, lorsque l'on veut se servir de la hutte, on place dans ces anneaux quelques rameaux feuillés.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'on doit pratiquer dans la toile quelques trous pour apercevoir le gibier et passer le fusil pour pouvoir le tirer.

Cette hutte, très-légère, ayant en outre l'avantage d'être toujours prête à servir, se porte au moyen de deux sangles croisées sur les épaules du chasseur. Quand celui-ci fait une approche, il soutient son fusil de la main droite à la hauteur de l'épaule, et il maintient la hutte de la main gauche pour l'empêcher de vaciller. Munie d'une porte, elle peut également servir pour l'affût, dans les endroits où il n'y aurait pas de buissons appropriés. Si elle est solidement construite, elle peut durer plusieurs années.

Le Merle (*turdus merula*, de Latham) a le plumage noir ou brunâtre, et le mâle adulte se reconnaît à la couleur jaune de son bec. Ces oiseaux aiment la solitude, où ils vivent seuls ou par couples. Quoique sauvages, ils s'accoutument aisément à la servitude. Ils sont fins, défiants, toujours inquiets et remuants, et se laissent ap-

CHASSE A LA GRIVE. 143 mous . qu'ils viennent chercher, pendant l'hiver, jusque dans les jardins placés au milieu des grandes villes. Ils entrent en amour de très-bonne heure et il n'est pas rare, d'en trouver de jeunes dès les premiers jours du mois de mai. Us font deux à trois pontes par an, de quatre à cinq œufs chacune, et placent leur nid dans des buissons fourrés, à une moyenne hauteur, ou sur des vieux troncs d'arbres étêtés. Il est un moyen de tuer beaucoup de merles, c'est de les attendre à l'aff ût, dans le temps des cerises. On cher-r che un cerisier sauvage, à proximité d'un bois peuplé de, merles; on construit dans un buisson, à quinze pas de^ l'arbre, une petite hutte en feuillage, à laquelle on laisse, outre la porte, une petite ouverture suffisante pour voir ce qui se passe sur le cerisier, et pour y entrer le canon du fusil. Lorsque les cerises commencent à mûrir, on part avant le jour de chez soi, et l'on se rend dans la cabane.. Dès que l'aurore commence à se montrer, on entend les merles s'approcher ; au petit jour, les vieux commencent à venir sur l'arbre, et on les tire. Quand le soleil paraît sur l'horizon, les femelles arrivent, et enfin on peut tirer, sur des jeunes jusqu'à huit ou neuf heures du matin. Dans les lieux très -solitaires, à proximité des grandes forêts, les merles, peu inquiets, viennent au cerisier pendant une grande partie du jour. On tue aussi des loriots à cette chasse. Cependant nous ferons observer aux chasseurs qu'on ne doit user que modérément de cette chasse destructive, parce qu'on y tue beaucoup de femelles qui ont des œufs et des petits. La Grive commune (turdus musicus, de Latham) a 20 à 25 centimètres de longueur totale ; elle est défiante, elle a le dessus de la tête et du corps, les plumes scapulaires* les couvertures supérieures, les pennes des ailes et de la queue, d'un gris-brun ; quelques taches roussâtres à l'extrémité des moyennes couvertures, celles du dessous de>s ailes de la dernière teinte, la queue d'un gris-roux en Digilized by Google

mous qu'ils viennent chercher, pendant l'hiver, jusque dans les jardins placés au milieu des grandes villes. Ils entrent en amour de très-bonne heure et il n'est pas rare d'en trouver de jeunes dès les premiers jours du mois de mai. Ils font deux à trois pontes par an, de quatre à cinq œufs chacune, et placent leur nid dans des buissons fourrés, à une moyenne hauteur, ou sur des vieux troncs d'arbres étêtés.

Il est un moyen de tuer beaucoup de merles, c'est de les attendre à l'affût, dans le temps des cerises. On cherche un cerisier sauvage, à proximité d'un bois peuplé de merles; on construit dans un buisson, à quinze pas de l'arbre, une petite hutte en feuillage, à laquelle on laisse, outre la porte, une petite ouverture suffisante pour voir ce qui se passe sur le cerisier, et pour y entrer le canon du fusil. Lorsque les cerises commencent à mûrir, on part avant le jour de chez soi, et l'on se rend dans la cabane. Dès que l'aurore commence à se montrer, on entend les merles s'approcher; au petit jour, les vieux commencent à venir sur l'arbre, et on les tire. Quand le soleil paraît sur l'horizon, les femelles arrivent, et enfin on peut tirer sur des jeunes jusqu'à huit ou neuf heures du matin. Dans les lieux très-solitaires, à proximité des grandes forêts, les merles, peu inquiets, viennent au cerisier pendant une grande partie du jour. On tue aussi des loriots à cette chasse. Cependant nous ferons observer aux chasseurs qu'on ne doit user que modérément de cette chasse destructive, parce qu'on y tue beaucoup de femelles qui ont des œufs et des petits.

La GRIVE COMMUNE (*turdus musicus*, de Latham) a 20 à 25 centimètres de longueur totale; elle est défiante, elle a le dessus de la tête et du corps, les plumes scapulaires, les couvertures supérieures, les pennes des ailes et de la queue, d'un gris-brun; quelques taches roussâtres à l'ex-

 dessous; les joues, la gorge, le devant du cou et la poitrine sont d'un blanc roussâtre, avec des taches noirâtres plus petites et moins nombreuses sur le fond blanc du ventre; les jambes d'un gris tirant sur le roux, les couvertures inférieures de la queue d'un blanc sale, varié de gris et de roux ; le bec est brun et les pattes d'un grisbrun. Celte espèce est quelquefois sédentaire; mais cependant, le plus ordinairement, elle arrive en assez grande quantité dans les pays vignobles, dès que le raisin commence à mûrir ; elle part après les vendanges. Au printemps, on la trouve dans les bois, où elle niche, soit dans un buisson , soit sur une grosse branche d'arbre. Elle pond de quatre à six œufs d'un bleu pâle glacé de vert, avec quelques taches rougeâtres et noires. La Draine ou grive de gui [turdus viscivorus, de Latham) est la plus grande de toutes les espèces d'Europe, car sa longueur est de 29 à 30 centimètres. Elle a le dessus de la tête, du cou et de tout le corps, d'un gris-brun un peu mêlé de roux sur le croupion ; la gorge d'un blanc tirant un peu sur le jaunâtre, et semé de quelques petites taches brunes et longitudinales ; les côtés de la tête, le devant du cou et tout le dessous du corps d'un blanc jaunâtre moucheté de noir; les pennes des ailes et de la queue d'un brun qui s'éclaircit sur leur bord extérieur; les trois premières pennes de la queue blanches à leur extrémité ; le bec jaune à sa base et à ses angles , brun dans le reste; les pieds jaunâtres, et les ongles noirs. Comme la précédente, elle est en partie voyageuse et en partie sédentaire; son caractère est plus farouche et plus rusé : aussi est-elle fort difficile à approcher à portée du fusil. Cependant, pendant les neiges, on peut en tuer en les attendant à l'affût dans une cabane, à portée des arbres couverts de gui. Elle s'accouple dès le mois de janvier. La femelle fait son nid sur les arbres, dans la bifurcation des grosses branches; sa ponte est de Digitized by Google

 quatre œufs, rarement plus, d'un blanc sombre tacheté de brun. La Litorne {turdus piloris, de Latham) est un peu moins grosse que la précédente, et n'a guère que 27 centimètres de longueur ; elle a la tête, le dessus du cou, le bas du dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, d'un cendré varié de quelques taches noirâtres sur la tête ; le haut du dos et les couvertures des ailes d'un brun roussâtre; la gorge blanche; le devant du cou, la poitrine roussâtres, avec une tache noirâtre sur le milieu de chaque plume; le ventre, les couvertures inférieures de la queue blancs, avec quelques marques d'un çendré-brun sur ces dernières ; les pennes des ailes brunes en dessus, cendrées en dessous; les primaires bordées de gris-blanc à l'extériehr, et les secondaires de brun roussâtre ; le bec est jaunâtre, avec son bout noirâtre, et sa base est garnie de quelques poils noirs, raides et tournés en devant; les pieds et les ongles sont bruns. Ces oiseaux sont voyageurs, et habitent le nord de l'Europe ; ils arrivent dans nos pays en novembre et décembre, et disparaissent au printemps; ils se plaisent dans les friches, et particulièrement dans celles où se trouvent des buissons de genévrier, ils ne se retirent dans les bois que pour y passer la nuit. Ces grives voyagent en troupes quelquefois très-nombreuses ; elles se nourrissent de baies, surtout de celles de l'alisier, de limaces et de vers; elles nichent sur les grands arbres, et elles pondent quar tre ou six œufs d'un vert de mer pointillé de roux-brun. Le Malvis (turdus iliacus, de Latham) est une espèce de grive que l'on confond assez souvent avec la litorne. Cependant il en diffère par sa taille un peu plus petite, par son plumage un peu plus lustré, plus poli, son bec plus noir ; par un plus petit nombre de mouchetures sur la poitrine, et surtout par la couleur orangée qu'il a sur le dessous des ailes. ^ Il arrive en France au moment où la maturité du rai Digiiized by Google

quatre œufs, rarement plus, d'un blanc sombre tacheté de brun.

La LITORNE (*turdus pilaris*, de Latham) est un peu moins grosse que la précédente, et n'a guère que 27 centimètres de longueur; elle a la tête, le dessus du cou, le bas du dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, d'un cendré varié de quelques taches noirâtres sur la tête; le haut du dos et les couvertures des ailes d'un brun roussâtre; la gorge blanche; le devant du cou, la poitrine roussâtres, avec une tache noirâtre sur le milieu de chaque plume; le ventre, les couvertures inférieures de la queue blancs, avec quelques marques d'un cendré-brun sur ces dernières; les pennes des ailes brunes en dessus, cendrées en dessous; les primaires bordées de gris-blanc à l'extérieur, et les secondaires de brun roussâtre; le bec est jaunâtre, avec son bout noirâtre, et sa base est garnie de quelques poils noirs, raides et tournés en devant; les pieds et les ongles sont bruns.

Ces oiseaux sont voyageurs, et habitent le nord de l'Europe; ils arrivent dans nos pays en novembre et décembre, et disparaissent au printemps; ils se plaisent dans les friches, et particulièrement dans celles où se trouvent des buissons de genévrier, ils ne se retirent dans les bois que pour y passer la nuit. Ces grives voyagent en troupes quelquefois très-nombreuses; elles se nourrissent de baies, surtout de celles de l'alisier, de limaces et de vers; elles nichent sur les grands arbres, et elles pondent quatre ou six œufs d'un vert de mer pointillé de roux-brun.

Le MAUVIS (*turdus iliacus*, de Latham) est une espèce de grive que l'on confond assez souvent avec la litorne. Cependant il en diffère par sa taille un peu plus petite, par son plumage un peu plus lustré, plus poli, son bec plus noir; par un plus petit nombre de mouchetures sur la poitrine, et surtout par la couleur orangée qu'il a sur le

 sin commence, et il en part vers les premiers froids. Il se nourrit de vers et de baies molles, niche sur les arbres et dans les buissons, et pond de quatre à six œufs d'un bleu verdâtre, tacheté de noirâtre ; beaucoup moins farouche que les autres espèces de grives, on l'approche très-aisément à la portée du fusil, surtout dans les vignes, avant et après les vendanges. Pendant qu'elle habite dans les vignes, cette grive engraisse très-vite; alors elle devient paresseuse et prend son vol dilDcilement; elle se contente de courir dans les rangs de vignes pour s'écarter du chasseur. Pour la faire lever, il est souvent nécessaire de jeter un peu de terre à droite et à gauche, à mesure que l'on avance. Elle part, s'élève peu, et va se jeter dans la première haie fourrée, où il est très-difficile de l'apercevoir, parce qu'elle se pose sur les grosses branches et derrière les parties du feuillage le plus épais ; il en est de même sur les arbres où elle se pose quand il n'y a pas de buissons à sa proximité. En Provence, depuis le 15 septembre jusqu'à la fin d'octobre, on tue beaucoup de mauvis et de grives communes, en les chassant comme nous allons le dire. Dans une vigne fréquentée par ces oiseaux , on choisit une place et l'on y plante quelques branches d'arbres munies de leur feuillage, de manière à former un gros buisson de 2 à 3 mètres de hauteur. On place au milieu un arbre mort ou au moins très-peu garni de feuilles et s'élevant à 6 ou 7 mètres; on lui donne le nom ù'arbret. Si l'on est propriétaire de la vigne et si l'on veut y chasser plusieurs années, on agit différemment. Dans ce cas, on forme le buisson avec des arbrisseaux que l'on plante et cultive à cet effet, et pour urbret, on plante un amandier. Le feuillage peu garni de cette espèce d'arbre permet d'apercevoir aisément les oiseaux qui se posent sur ses branches. Dans le buisson, on place plusieurs cages dans lesquelles sont des grives élevées à l'effet de servir d'appelants. A portée du fusil, on creuse Digitized by Google

sin commence, et il en part vers les premiers froids. Il se nourrit de vers et de baies molles, niche sur les arbres et dans les buissons, et pond de quatre à six œufs d'un bleu verdâtre, tacheté de noirâtre; beaucoup moins farouche que les autres espèces de grives, on l'approche très-aisément à la portée du fusil, surtout dans les vignes, avant et après les vendanges.

Pendant qu'elle habite dans les vignes, cette grive engraisse très-vite; alors elle devient paresseuse et prend son vol difficilement; elle se contente de courir dans les rangs de vignes pour s'écarter du chasseur. Pour la faire lever, il est souvent nécessaire de jeter un peu de terre à droite et à gauche, à mesure que l'on avance. Elle part, s'élève peu, et va se jeter dans la première haie fourrée, où il est très-difficile de l'apercevoir, parce qu'elle se pose sur les grosses branches et derrière les parties du feuillage le plus épais; il en est de même sur les arbres où elle se pose quand il n'y a pas de buissons à sa proximité.

En Provence, depuis le 15 septembre jusqu'à la fin d'octobre, on tue beaucoup de mauvis et de grives communes, en les chassant comme nous allons le dire. Dans une vigne fréquentée par ces oiseaux, on choisit une place et l'on y plante quelques branches d'arbres munies de leur feuillage, de manière à former un gros buisson de 2 à 3 mètres de hauteur. On place au milieu un arbre mort ou au moins très-peu garni de feuilles et s'élevant à 6 ou 7 mètres; on lui donne le nom d'*arbret*.

Si l'on est propriétaire de la vigne et si l'on veut y chasser plusieurs années, on agit différemment. Dans ce cas, on forme le buisson avec des arbrisseaux que l'on plante et cultive à cet effet, et pour *arbret*, on plante un amandier. Le feuillage peu garni de cette espèce d'arbre permet d'apercevoir aisément les oiseaux qui se posent sur ses branches. Dans le buisson, on place plu-

CHASSK A l'alouette. 147 dans la terre un trou de 1 mètre à peu près de profondeur, et on le couvre avec un toit de feuillage élevé de 75 à 80 centimètres au-dessus de la surface du sol. Le chasseur, caché dans cette cabane et armé d'un fusil double, tire par les ouvertures sur les grives attirées par les appelants et posées sur l'arbret. Cette chasse, qui commence avec l'aurore et qui se prolonge jusqu'à huit heures du matin, est fort avantageuse; il arrive assez souvent qu'on y tue plusieurs douzaines de grives. La chasse à l'arbret réussit également bien pour le merle si l'on a deux ou trois bons appelants. Le Créoü est un oiseau de passage qui voyage en même temps que l'ortolan ; les bandes sont de dix, quinze, vingt, vingt-cinq, jusqu'à quarante. Il a les formes de l'alouette, mais il est plus petit d'un tiers. Son cri est facile à imiter avec le sifflet. Cet oiseau manque de finesse et il est très-doux. Il ne se perche pas et n'aime pas à passer sur l'herbe. L'Alouette (alauda arvensis, de Latham) est un oiseau trop connu en France pour que nous donnions sa description : à Paris seulement on lui donne le nom de mauviette. Pendant la belle saison, les alouettes vivent dispersées dans la campagne; mais aussitôt que les froids se font sentir, elles se réunissent en grandes bandes, et voyagent pour quitter les montagnes et se jeter dans la plaine, où elles trouvent plus aisément leur nourriture. Dès les premiers beaux jours, elles se dispersent de nouveau dans les blés verts et les prés, où la femelle construit son nid entre deux mottes de terre ; elle y dépose quatre ou cinq œufs grisâtres, tachés de brun. C'est depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de l'hiver, et même pendant les belles matinées de printemps, que la chasse aux alouettes est vraiment avantageuse, surtout quand la terre est couverte de neige. Les moments les plus favorables sont le matin et le soir, par Digitized by Coogle

dans la terre un trou de 1 mètre à peu près de profondeur, et on le couvre avec un toit de feuillage élevé de 75 à 80 centimètres au-dessus de la surface du sol. Le chasseur, caché dans cette cabane et armé d'un fusil double, tire par les ouvertures sur les grives attirées par les appelants et posées sur l'arbret. Cette chasse, qui commence avec l'aurore et qui se prolonge jusqu'à huit heures du matin, est fort avantageuse; il arrive assez souvent qu'on y tue plusieurs douzaines de grives.

La chasse à l'arbret réussit également bien pour le merle si l'on a deux ou trois bons appelants.

Le Créou est un oiseau de passage qui voyage en même temps que l'ortolan; les bandes sont de dix, quinze, vingt, vingt-cinq, jusqu'à quarante. Il a les formes de l'alouette, mais il est plus petit d'un tiers. Son cri est facile à imiter avec le sifflet. Cet oiseau manque de finesse et il est très-doux. Il ne se perche pas et n'aime pas à passer sur l'herbe.

L'Alouette (*alauda arvensis*, de Latham) est un oiseau trop connu en France pour que nous donnions sa description : à Paris seulement on lui donne le nom de *mauviette*. Pendant la belle saison, les alouettes vivent dispersées dans la campagne; mais aussitôt que les froids se font sentir, elles se réunissent en grandes bandes, et voyagent pour quitter les montagnes et se jeter dans la plaine, où elles trouvent plus aisément leur nourriture. Dès les premiers beaux jours, elles se dispersent de nouveau dans les blés verts et les prés, où la femelle construit son nid entre deux mottes de terre; elle y dépose quatre ou cinq œufs grisâtres, tachés de brun.

C'est depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de l'hiver, et même pendant les belles matinées de printemps, que la chasse aux alouettes est vraiment avantageuse,

 une belle gelée blanche, quand le soleil brille sur l'horizon. Le miroir à alouettes est un instrument dont on se sert assez généralement pour chasser l'alouette au fusil : aussi allons-nous donner la manière d'en construire de plusieurs sortes. Le premier dont on s'est servi consiste en un morceau de bois de 25 à 30 centimètres de longueur, plat, et de 5 à 6 centimètres de largeur en dessous, légèrement cambré, formant le dos d'âne en dessus, non arrondi, mais partagé en plusieurs plans étroits, de même que les extrémités, qui sont coupées en talus oü plans très-inclinés. Chacun de ces plans est incrusté de divers petits morceaux de glace mastiqués dans les entailles, à l'aide d'un enduit composé de trois parties de poix noire sur quatre de ciment rouge tamisé ; le tout fondu ensemble. Ce miroir est percé par-dessus dans son milieu, d'un trou profond de 2 centimètres, dans lequel on fait tenir une broche de fer un peu moins grosse que le petit doigt. Cette broche est emmanchée dans une bobine, qu'elle dépasse par le bas comme par le haut, ün piquet de 30 à 35 centimètres de long , enfoncé en terre, et percé en haut d'un trou vertical d'environ 5 à 6 centimètres de profondeur, reçoit dans ce trou l'autre extrémité de la broche, et, au moyen d'une ficelle dévidée autour de la bobine, un homme assis par terre à une certaine distance, dans une loge, un buisson ou une ravine qui le cache en partie, fait tourner le miroir en tirant et lâchant la ficelle par un mouvement régulier. Les glaces réfléchissent les rayons du soleil d'une manière qui attire les alouettes d'une très-grande distance. La curiosité les attirant, elles viennent papillonner au-dessus du miroir, et on les tue très-aisément. Il est entendu que le mouvement du miroir doit être continu, qu'il faut par conséquent être deux; l'un fait mouvoir la machine, pendant que l'autre, muni d'un fusil, ajuste les alouettes et les tue. Digitized by Google

une belle gelée blanche, quand le soleil brille sur l'horizon.

Le *miroir à alouettes* est un instrument dont on se sert assez généralement pour chasser l'alouette au fusil : aussi allons-nous donner la manière d'en construire de plusieurs sortes. Le premier dont on s'est servi consiste en un morceau de bois de 25 à 30 centimètres de longueur, plat, et de 5 à 6 centimètres de largeur en dessous, légèrement cambré, formant le dos d'âne en dessus, non arrondi, mais partagé en plusieurs plans étroits, de même que les extrémités, qui sont coupées en talus ou plans très-inclinés. Chacun de ces plans est incrusté de divers petits morceaux de glace mastiqués dans les entailles, à l'aide d'un enduit composé de trois parties de poix noire sur quatre de ciment rouge tamisé ; le tout fondu ensemble. Ce miroir est percé par-dessus dans son milieu, d'un trou profond de 2 centimètres, dans lequel on fait tenir une broche de fer un peu moins grosse que le petit doigt. Cette broche est emmanchée dans une bobine, qu'elle dépasse par le bas comme par le haut. Un piquet de 30 à 35 centimètres de long, enfoncé en terre, et percé en haut d'un trou vertical d'environ 5 à 6 centimètres de profondeur, reçoit dans ce trou l'autre extrémité de la broche, et, au moyen d'une ficelle dévidée autour de la bobine, un homme assis par terre à une certaine distance, dans une loge, un buisson ou une ravine qui le cache en partie, fait tourner le miroir en tirant et lâchant la ficelle par un mouvement régulier. Les glaces réfléchissent les rayons du soleil d'une manière qui attire les alouettes d'une très-grande distance. La curiosité les attirant, elles viennent papillonner au-dessus du miroir, et on les tue très-aisément. Il est entendu que le mouvement du miroir doit être continu, qu'il

CHASSE A l'alouette. 149 Pour pouvoir faire cette chasse étant seul, on a imaginé une autre sorte de miroir : c'est une machine de bois en forme de plateau, garnie intérieurement d'une palette sur laquelle sont attachés des boutons d'acier poli ou quelques morceaux de miroir. Cette machine, soutenue diamétralement par deux tenons sur un demi-cercle de fer, conserve un équilibre qui n'exige point autant que l'autre miroir l'assiduité et l'attention du tourneur. Le demi-cercle qui soutient le plateau est en acier et susceptible d'un peu d'élasticité; de la moitié de ce demi-cercle part une queue, à l'extrémité de laquelle est un trou rond ou carré, qui sert à l'emmancher dans un piquet qui soutient le plateau au-dessus de terre, à une hauteur suffisante pour lui laisser du jeu. Ce plateau doit être horizontal, afin de recevoir verticalement les rayons du soleil. On communique le mouvement à cette mac hine par le moyen d'une ficelle qui, tenant au plateau vis-àvis la queue du cercle, passe par un petit piquet placé en dessous, et se prolonge jusque dans la main du chasseur. Ce mouvement, quoique borné, devient régulier et se multiplie au moyen d'un petit ressort très-llexible attaché au plateau, et dont les deux extrémités touchent par intervalle le demi-cercle en dessus et en dessous : entre les deux extrémités de ce petit ressort, il doit y avoir une distance de 5 à 10 centimètres à peu près, afin que le plateau puisse être balancé du haut en bas, ce qui fait jouer les boutons ou les morceaux de miroir. On vend, à Paris, des miroirs à ressort dont le mécani.sme, semblable à celui d'un tour ne-broche, leur donne un mouvement qui se maintient Seul pendant plus ou moins longtemps. Mais ce qui les rend incommodes, c'est qu'on est néanmoins obligé de les remonter de temps à autre. Pour éviter cet inconvénient, on a imaginé de suppléer au ressort par deux cordes à boyau envidées d'un sens contraire sur la môme bobine. A chacune de ces cordes à boyau est attachée une ficelle, dont l'eitréDigitized by Google

Pour pouvoir faire cette chasse étant seul, on a imaginé une autre sorte de miroir : c'est une machine de bois en forme de plateau, garnie intérieurement d'une palette sur laquelle sont attachés des boutons d'acier poli ou quelques morceaux de miroir. Cette machine, soutenue diamétralement par deux tenons sur un demi-cercle de fer, conserve un équilibre qui n'exige point autant que l'autre miroir l'assiduité et l'attention du tourneur. Le demi-cercle qui soutient le plateau est en acier et susceptible d'un peu d'élasticité ; de la moitié de ce demi-cercle part une queue, à l'extrémité de laquelle est un trou rond ou carré, qui sert à l'emmancher dans un piquet qui soutient le plateau au-dessus de terre, à une hauteur suffisante pour lui laisser du jeu. Ce plateau doit être horizontal, afin de recevoir verticalement les rayons du soleil. On communique le mouvement à cette machine par le moyen d'une ficelle qui, tenant au plateau vis-à-vis la queue du cercle, passe par un petit piquet placé en dessous, et se prolonge jusque dans la main du chasseur. Ce mouvement, quoique borné, devient régulier et se multiplie au moyen d'un petit ressort très-flexible attaché au plateau, et dont les deux extrémités touchent par intervalle le demi-cercle en dessus et en dessous : entre les deux extrémités de ce petit ressort, il doit y avoir une distance de 5 à 10 centimètres à peu près, afin que le plateau puisse être balancé du haut en bas, ce qui fait jouer les boutons ou les morceaux de miroir.

On vend, à Paris, des miroirs à ressort dont le mécanisme, semblable à celui d'un tourne-broche, leur donne un mouvement qui se maintient seul pendant plus ou moins longtemps. Mais ce qui les rend incommodes, c'est qu'on est néanmoins obligé de les remonter de temps à autre. Pour éviter cet inconvénient, on a imaginé de suppléer au ressort par deux cordes à boyau envidées

 mité est entre les mains du chasseur ; on conçoit qu'une des cordes s'envidant quand l'autre tirée se dévide, lé miroir est continuellement en mouvement sans que le chasseur soit obligé de tirer les ficelles aussi souvent, ce qui rend cette machine extrêmement commode. Nous avons fait usage de ces trois sortes de miroirSj et quoiqu'on ait beaucoup vanté les deux derniers, noué pouvons aflîrmer avec vérité que le premier, quoique lé plus simple, nous a toujours mieux réussi que les autreéi Quant à l'inconvénient qu'on lui reproche, d'exiger unô seconde personne pour le mettre en mouvement tandis que la première fait feu, il est très-facile de l'éviter. Il he s'agit que d'attacher le bout de la ficelle à son genou et de lui donner le mouvement de la même manière que font, dans les rues, ces enfants qui font danser lès poupées. Avec un quart d'heure ou une demi-heure d'exer. cice, au plus, on vient aisément à bout d'exécuter par^ faitement cette petite manœuvre. Outre l'alouette commune [alauda arvensis), dont nous venons de nous occuper, nous en possédons encore eû France plusieurs espèces, savoir : 1® Le CocHEVis, ou grosse allouette huppée [alauda cHsiata), longue de 20 à 25 centimètres. On la trouve particulièrement le long des chemins, dans les prairies, sur leg revers des fossés, à la lisière des bois, etc. Elle ne se réunit jamais en troupes, est peu farouche, et se laisse aisément approcher à la portée du coup de fusil. 2® La Ldlu, ou petite allouette huppée [alauda crlsfalella) , commune aux environs de Paris, de Bordeaux, dé Rouen, en Lorraine, etc. Pendant la belle saison, elie habite volontiers la lisière des bois et les côtes sèches et arides. Souvent elle se perche sur les arbres, et le mâle, âu printemps, ne cesse pas de faire entendre un chant assez agréable. En hiver, ces allouettes se réunissent en troupes de quarante ou cinquante et ne se quittent qu'au printemps. Digilized by GoogI

mité est entre les mains du chasseur : on conçoit qu'une des cordes s'envidant quand l'autre tirée se dévide, le miroir est continuellement en mouvement sans que le chasseur soit obligé de tirer les ficelles aussi souvent, ce qui rend cette machine extrêmement commode.

Nous avons fait usage de ces trois sortes de miroirs, et quoiqu'on ait beaucoup vanté les deux derniers, nous pouvons affirmer avec vérité que le premier, quoique le plus simple, nous a toujours mieux réussi que les autres. Quant à l'inconvénient qu'on lui reproche, d'exiger une seconde personne pour le mettre en mouvement tandis que la première fait feu, il est très-facile de l'éviter. Il ne s'agit que d'attacher le bout de la ficelle à son genou et de lui donner le mouvement de la même manière que font, dans les rues, ces enfants qui font danser les poupées. Avec un quart d'heure ou une demi-heure d'exercice, au plus, on vient aisément à bout d'exécuter parfaitement cette petite manœuvre.

Outre l'alouette commune (*alauda arvensis*), dont nous venons de nous occuper, nous en possédons encore en France plusieurs espèces, savoir :

1° Le Cochevis, ou grosse allouette huppée (*alauda cristata*), longue de 20 à 25 centimètres. On la trouve particulièrement le long des chemins, dans les prairies, sur les revers des fossés, à la lisière des bois, etc. Elle ne se réunit jamais en troupes, est peu farouche, et se laisse aisément approcher à la portée du coup de fusil.

2° La Lulu, ou petite allouette huppée (*alauda cristatella*), commune aux environs de Paris, de Bordeaux, de Rouen, en Lorraine, etc. Pendant la belle saison, elle habite volontiers la lisière des bois et les côtes sèches et arides. Souvent elle se perche sur les arbres, et le mâle, au printemps, ne cesse pas de faire entendre un chant assez agréable. En hiver, ces allouettes se réunissent en

CHASSE A l’alouette. 151 3° La Calandrelle {alauda arenaria) a environ 14 à 15 centimètres de longueur. Elle habite les lieux arides et sablonneux du midi, et en avril, une grande quantité va nicher en Champagne. Après les couvées, elles se réunissent en bandes nombreuses, et se répandent dans les champs d’avoine et dans les prairies un peu fraîches. Elles quittent la Champagne en août. 4“ La Calandre [alauda calandra) ou grosse alouette, a 18 à l9 centimètres de longueur totale. Elle est commune dans tout le midi de la France, où souvent on l’élève en cage à cause de son chant. Elle ne diffère de l’alouette commune que par sa grosseur ; elle a les mêmes habitudes et on la chasse de même. 5® La CoQUiLLADE (alauda undata) habite les mêmes pays et particulièrement le Languedoc et la Provence. Elle a les mêmes mœurs que le cochevis. G® Le CujELiER , alouette pipi, alouette des buissons (ùlauda sepiaria). Sa longueur totale est de 14 à 15 centi•mètres. Elle est commune dans la Haute-Normandie et dans quelques autres provinces de la France. Au printemps, pendant la ponte, elle habite sur les montagnes arides, mais ayant quelques buissons épars sur lesquels le mâle se perche et chante pendant que sa femelle couve. Elles descendent ensuite dans la plaine. 7® La Rousseline, pipi rousselin [alauda mosellana), a 17 à 18 centimètres de longueur. Elle se plaît sur les collines, dans les bruyères arides, sablonneuses ou rocailleuses. On la trouve fréquemment en Alsace et en Lorraine. 8® La Spipolette, ou alouette des friches [alauda campes^ tris), se perche quelquefois, et habite par préférence les bruyères et les friches. Elle est de passage et arrive en . France au printemps pqjir repartir en automne. Elle est commune dans le Languedoc et la Provence, où sa chair est très-estimée. Digilized by Google

 9® La Farlouse, ou alouette des prés, pipi des arbres {alauda pratensis), a 16 centimètres de longueur. On les trouve fréquemment dans les prairies, mais elles se plaisent aussi dans les bruyères, les friches, et les clairières placées sur la lisière des bois. Toutes ces espèces se chassent au miroir depuis le mois d'octobre jusqu'aux fortes gelées. L'Ortolan (emberisa hortulana, de Latham) est un oiseau célèbre par la délicatesse de sa chair. Néanmoins, comme on l'a souvent confondu avec d'autres espèces qui, dans certains pays, portent le même nom vulgaire, nous allons donner sa description détaillée. Cet oiseau a 16 à 18 centimètres environ de longueur ; la tête et le cou sont d'un cendré olivâtre ; le tour des yeux et la gorge jaunâtres ; la poitrine, le ventre, les flancs et les couvertures inférieures de la queue, roux, avec quelques mouchetures ; le dessus du corps est varié de marron brun et noirâtre ; le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont d'un marron brun uniforme ; les pennes de l'aile noirâtres ; les plus grandes bordées extérieurement de gris, les moyennes, de roux; leurs couvertures supérieures variées de brun et de roux, les inférieures d'un jaune soufre ; les pennes de la queue noirâtres et à bords roux ; les deux plus extérieures bordées de blanc ; le bec a la forme de celui d'un bruant ; il est jaunâtre ainsi que les pieds. La femelle a un peu plus de cendré sur la tête et sur le cou ; elle manque de taches jaunes au-dessus de l'œil, et son plumage est d'une couleur généralement moins vive. Ces oiseaux sont de passage, et arrivent ordinairement en troupes, presque dans le même temps que les hirondelles et les cailles ; mais leurs,émigrations ne sont pas régulières dans les mêmes cantons. Ils habitent les vignes, les blés et les champs, et font leur nid par terre.
Digilized by Google

9° La Farlouse, ou alouette des prés, pipi des arbres (*alauda pratensis*), a 16 centimètres de longueur. On les trouve fréquemment dans les prairies, mais elles se plaisent aussi dans les bruyères, les friches, et les clairières placées sur la lisière des bois.

Toutes ces espèces se chassent au miroir depuis le mois d'octobre jusqu'aux fortes gelées.

L'Ortolan (*emberiza hortulana*, de Latham) est un oiseau célèbre par la délicatesse de sa chair. Néanmoins, comme on l'a souvent confondu avec d'autres espèces qui, dans certains pays, portent le même nom vulgaire, nous allons donner sa description détaillée. Cet oiseau a 16 à 18 centimètres environ de longueur ; la tête et le cou sont d'un cendré olivâtre; le tour des yeux et la gorge jaunâtres; la poitrine, le ventre, les flancs et les couvertures inférieures de la queue, roux, avec quelques mouchetures; le dessus du corps est varié de marron brun et noirâtre ; le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont d'un marron brun uniforme; les pennes de l'aile noirâtres ; les plus grandes bordées extérieurement de gris, les moyennes, de roux; leurs couvertures supérieures variées de brun et de roux, les inférieures d'un jaune soufre ; les pennes de la queue noirâtres et à bords roux ; les deux plus extérieures bordées de blanc; le bec a la forme de celui d'un bruant ; il est jaunâtre ainsi que les pieds.

La femelle a un peu plus de cendré sur la tête et sur le cou ; elle manque de taches jaunes au-dessus de l'œil, et son plumage est d'une couleur généralement moins vive.

Ces oiseaux sont de passage, et arrivent ordinairement en troupes, presque dans le même temps que les hirondelles et les cailles; mais leurs émigrations ne sont pas

 comme l’alouette, ou quelquefois sur des ceps de vigne. Ils pondent quatre ou cinq œufs grisâtres. Les jeunes commencent à partir dès le mois d’août, et les vieux restent jusqu’à la fin de septembre. L’ortolan se chasse peu au fusil. On lui tend des pièges et des filets, au moyen desquels on en prend un grand nombre.

CHAPITRE II. OISEAUX DE MARAIS ET d'EAU. § 1. DE LA CHASSE. SUR l’EAÜ.

Occupons-nous maintenant des oiseaux qui passent la plus grande partie de leur vie à nager sur le sein des eaux, soit sur les lacs et les étangs, soit sur les rivières. On les reconnaîtra à leurs pieds palmés, c’est-à-dire ayant les doigts réunis par des membranes, comme, par exemple, chez le canard. De toutes les chasses aux oiseaux d’eau, la plus avantageuse et la moins connue est celle au nageret; elle ne se fait guère que sur la Saône et sur quelques grands étangs de la Bombe et de la Bresse; cependant cette chasse est tellement productive, que j’ai connu, dans ces pays, des gens qui n’avaient pas d’autre métier pour vivre, et qui néanmoins entretenaient et élevaient leur famille dans une honnête aisance. Comme aucun auteur n’en a parlé avant moi, je vais la décrire avec tous les détails nécessaires.

L’équipage d’un chasseur sur l’eau consiste : 1® en un bateau ou nageret avec ses manœuvres ; 2® une canarüiére; 3® une seconde; 4® un bécassonnier ; 5® un fusil de chasse; 6® des bottes solides et un pantalon à pieds en caoutchouc imperméable, afin de pouvoir, sans se mouilDigilized by Google

comme l'alouette, ou quelquefois sur des ceps de vigne. Ils pondent quatre ou cinq œufs grisâtres. Les jeunes commencent à partir dès le mois d'août, et les vieux restent jusqu'à la fin de septembre.

L'ortolan se chasse peu au fusil. On lui tend des piéges et des filets, au moyen desquels on en prend un grand nombre.

CHAPITRE II.

OISEAUX DE MARAIS ET D'EAU.

---

§ 1. DE LA CHASSE SUR L'EAU.

Occupons-nous maintenant des oiseaux qui passent la plus grande partie de leur vie à nager sur le sein des eaux, soit sur les lacs et les étangs, soit sur les rivières. On les reconnaîtra à leurs pieds palmés, c'est-à-dire ayant les doigts réunis par des membranes, comme, par exemple, chez le canard.

De toutes les chasses aux oiseaux d'eau, la plus avantageuse et la moins connue est celle au *nageret;* elle ne se fait guère que sur la Saône et sur quelques grands étangs de la Dombe et de la Bresse; cependant cette chasse est tellement productive, que j'ai connu, dans ces pays, des gens qui n'avaient pas d'autre métier pour vivre, et qui néanmoins entretenaient et élevaient leur famille dans une honnête aisance. Comme aucun auteur n'en a parlé avant moi, je vais la décrire avec tous les détails nécessaires.

L'équipage d'un chasseur sur l'eau consiste : 1° en un bateau ou *nageret* avec ses manœuvres; 2° une *canardière;* 3° une *seconde;* 4° un *bécassonnier;* 5° un *fusil*

 1er, pénétrer dans des terrains aquatiques et même dans les étangs et les marais. Cette précaution est indispensable si l'on veut profiter de tous les avantages de la chasse ; sans cela on perd beaucoup de gibier. 1° Le Nageret. Le nageret ou bateau doit avoir 3 à 4 mètres de longueur et même plus ; le fond a 65 cent, de largeur au milieu ou bau et se termine en pointe à l'avant et à l'arrière. Dans quelques-uns, l'arrière en pointe à la flottaison est développé dans la partie supérieure, et forme le tableau. L'avant du bateau est formé d'un fort morceau de chêne, nommé étrave, équarri à trois pans, avec des rainures dans lesquelles s'insèrent les bordages, planches fixées entre elles, et maintenues par des courbes sur lesquelles elles sont clouées. Ces bordages, qui forment le bateau, sont ordinairement en chêne et quelquefois en sapin; leur épaisseur est de 1 cent, au moins. L'étrave, taillée en coin allongé pour fendre l'eau, porte ses rainures à sa partie postérieure; le dessus est échancré pour placer le canon de la canardière ; le coin est garni d'une forte bande de fer pour parer les chocs. L'arrière du bateau est formé d'un autre fort morceau de chêne, nommé étambot, aminci à la flottaison et développé à la partie supérieure. L'étambot porte sur ses côtés, ainsi que l'étrave, deux rainures qui reçoivent les bordages de l'arrière. On conçoit que par l'inclinaison donnée à ces rainures, on peut développer plus ou moins la courbure des bordages et donner ainsi au bateau un bau plus ou moins large. Le fond, qui est plat, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est formé de deux ou trois planches de chêne assemblées et reliées par des traverses également en chêne sur lesquelles est cloué le premier bordage. Ce fond Digitized by Google

 est goudronné pour le préserver de la pourriture. Sur les traverses est posé un plancher mobile formé de plusieurs planches réunies de manière à ce qu'on puisse l'enlever et le remettre à volonté. C'est sur lui que le chasseur se couche à plat ventre pour approcher le gibier. Comme il est élevé sur les traverses, il garantit de l'humidité qui existe toujours au fond du bateau; le chasseur doit avoir un cuir de vache, tanné et passé au noir,qui sert à étendre sous lui quand il se prépare à approcher le gibier, et à couvrir les batteries de ses fusils lorsqu'il voyage. Afin de vider l'eau provenant de la pluie ou des fentes du bateau, il est bon de se munir d'une écope ou épuisette à main. Le gouvernail se compose de deux pièces : la barre, qui rentre dans le bateau pour servir à le diriger, et la queue qui donne la direction au bateau. La barre doit être recourbée de manière à ce qu'un homme, couché à plat ventre dans le bateau, puisse aisément la saisir par le bout, entre ses talons, afin de le diriger selon le besoin de la chasse. La queue est composée de deux sortes de bois : une planche solide en chêne, convenablement bisautée à l'avant et portant une languette à l'arrière dans laquelle on joint une ou deux planches de sapin rainées. Le tout est solidement relié par deux morceaux de fer plat. Le biseau du gouvernail porte deux forts pitons ainsi que la partie postérieure de l'étambot. Une forte tringle de fer qui passe dans les pitons du gouvernail et dans ceux de l'étambot les réunit de façon à le laisser pivoter librement. La tête du gouvernail est amincie en forme de fort tenon qui entre dans une mortaise pratiquée dans la barre. On est ordinairement deux personnes pour chasser au nageret; l'une conduit et l'autre tire. Pour conduire le nageret, on se sert de deux avirons ou rames. Dans quelques pays, on emploie aussi une rumette ou pagaie, ou bien deux palettes.
Digitized by Google

est goudronné pour le préserver de la pourriture. Sur les traverses est posé un *plancher* mobile formé de plusieurs planches réunies de manière à ce qu'on puisse l'enlever et le remettre à volonté. C'est sur lui que le chasseur se couche à plat ventre pour approcher le gibier. Comme il est élevé sur les traverses, il garantit de l'humidité qui existe toujours au fond du bateau; le chasseur doit avoir un cuir de vache, tanné et passé au noir, qui sert à étendre sous lui quand il se prépare à approcher le gibier, et à couvrir les batteries de ses fusils lorsqu'il voyage. Afin de vider l'eau provenant de la pluie ou des fentes du bateau, il est bon de se munir d'une *écope* ou épuisette à main.

Le *gouvernail* se compose de deux pièces : la *barre*, qui rentre dans le bateau pour servir à le diriger, et la *queue* qui donne la direction au bateau. La barre doit être recourbée de manière à ce qu'un homme, couché à plat ventre dans le bateau, puisse aisément la saisir par le bout, entre ses talons, afin de le diriger selon le besoin de la chasse. La queue est composée de deux sortes de bois : une planche solide en chêne, convenablement bisautée à l'avant et portant une languette à l'arrière dans laquelle on joint une ou deux planches de sapin raînées. Le tout est solidement relié par deux morceaux de fer plat. Le biseau du gouvernail porte deux forts pitons ainsi que la partie postérieure de l'étambot. Une forte tringle de fer qui passe dans les pitons du gouvernail et dans ceux de l'étambot les réunit de façon à le laisser pivoter librement. La tête du gouvernail est amincie en forme de fort tenon qui entre dans une mortaise pratiquée dans la barre.

On est ordinairement deux personnes pour chasser au nageret; l'une conduit et l'autre tire. Pour conduire le nageret, on se sert de deux avirons ou rames. Dans quel-

156 TROISIÈME PARTIE. Tout le monde connaît, sinon la manière de ramer, du moins le mode de propulsion que la rame donne au bateau. C'est ce même principe qui existe lorsqu'on se sert de la ramette ou des palettes. La rame a son point d'appui sur le bateau, ce qui donne un levier au rameur et augmente sa force ; on n'a pas de point d'appui pour la ramette et pour tes palettes. On manœuvre l'une et les autres comme si l'on se servait de battoirs de blanchisseuses pour faire avancer le bateau. Cette comparaison triviale nous fera mieux comprendre du lecteur, quoiqu'il y ait loin du battoir à la pagaie avec laquelle on peut manœuvrer un bateau d'une manière fort gracieuse. On se sert aussi, pour remonter les forts courants, d'une perche de sapin garnie à son extrémité d'un fer pointu et portant un croc au-dessus de la pointe. Cette gaffe est quelquefois remplacée par une simple perche. On emploie aussi, pour la chasse sur les eaux gelées, un bateau connu sous le nom de norwégienne. Sa forme est à peu près celle d'une coquille de noisette fendue en deux; sa longueur de 3 à 4 mètres au plus. Ce bateau n'est pas construit comme le nageret ordinaire. Sur un étambot dont le tableau est très-développé, on pose des bordages assez larges et amincis par l'extrémité. Ces extrémités sont réunies entre elles à l'avant qui est relevé pour laisser couler les glaçons. Ce bateau n'a pas de fond; il est presque rond. Les bordages sont réunis entre eux par des membrures ou courbes solides, et un plancher léger est posé et fixé sur les courbes. Un trou fait au plancher à l'arrière, sert à vider l'eau contenue dans le bateau. Ces norwégiennes ne sont guère employées que dans les pays du Nord. Digitized by Google

Tout le monde connaît, sinon la manière de ramer, du moins le mode de propulsion que la rame donne au bateau. C'est ce même principe qui existe lorsqu'on se sert de la ramette ou des palettes. La rame a son point d'appui sur le bateau, ce qui donne un levier au rameur et augmente sa force ; on n'a pas de point d'appui pour la ramette et pour les palettes. On manœuvre l'une et les autres comme si l'on se servait de battoirs de blanchisseuses pour faire avancer le bateau. Cette comparaison triviale nous fera mieux comprendre du lecteur, quoiqu'il y ait loin du battoir à la pagaie avec laquelle on peut manœuvrer un bateau d'une manière fort gracieuse.

On se sert aussi, pour remonter les forts courants, d'une *gaffe,* perche de sapin garnie à son extrémité d'un fer pointu et portant un croc au-dessus de la pointe. Cette gaffe est quelquefois remplacée par une simple perche.

On emploie aussi, pour la chasse sur les eaux gelées, un bateau connu sous le nom de *norwégienne*. Sa forme est à peu près celle d'une coquille de noisette fendue en deux; sa longueur de 3 à 4 mètres au plus. Ce bateau n'est pas construit comme le nageret ordinaire.

Sur un étambot dont le tableau est très-développé, on pose des bordages assez larges et amincis par l'extrémité, Ces extrémités sont réunies entre elles à l'avant qui est relevé pour laisser couler les glaçons. Ce bateau n'a pas de fond; il est presque rond. Les bordages sont réunis entre eux par des membrures ou courbes solides, et un plancher léger est posé et fixé sur les courbes. Un trou fait au plancher à l'arrière, sert à vider l'eau contenue dans le bateau.

Ces norwégiennes ne sont guère employées que dans

 2“ Les Armes. On emploie, dans la chasse sur l’eau, divers fusils que nous avons nommés plus haut. 1° La canardiérc est un fusil dans de grandes proportions. Il y en a de plus ou moins grandes; mais sur un grand étang ou une grande rivière, une canardière doit avoir 3 mètres de canon, et le diamètre de son calibre doit être de 2 à 3 centimètres ; elle est montée sur un bois qui soutient le canon dans toute sa longueur. La canardière étant une arme très-lourde et très-longue, ne peut se charger comme un fusil ordinaire, vu qu’elle reste toujours dans sa position horizontale. 11 faut donc avoir, pour la charger, une seringue. Cette seringue est tout simplement un tube de fer-blanc qui s’adapte au bout de la baguette. On met la poudre dans ce tube, que l’en enfonce dans le canon; puis, lorsqu’il est au fond, on donne une secousse pour y laisser la poudre, on retire la seringue, et l’on bourre avec de la filasse. Il faut avoir, aussi en fer-blanc, une mesure exacte pour la poudre, car si l’on surchargeait une telle arme, et qu’elle vînt à repousser, elle pourrait vous briser l’épaule. Le plomb ne peut pas être employé pour charger une canardière ni une seconde ; il se masse dans le trajet du canon, et en sort en morceaux informes. Il faut donc employer de la grenaille de fonte qui se fabrique chez les chaudronniers, et est connue par les chasseurs sous le nom de potin. La même mesure qui sert pour la poudre doit servir pour le potin ; seulement on la remplit un peu plus; mais ce surplus ne doit jamais dépasser un sixième; on l’introduit au fond du canon comme la poudre, et on le bourre légèrement avec la même filasse. 2" La seconde n’est rien autre chose qu’une petite canardière, n’ayant guère que 2».33 do canon et un calibre Omsseur. 14 Digitized by Google

2° *Les Armes.*

On emploie, dans la chasse sur l'eau, divers fusils que nous avons nommés plus haut.

1° La *canardière* est un fusil dans de grandes proportions. Il y en a de plus ou moins grandes; mais sur un grand étang ou une grande rivière, une canardière doit avoir 3 mètres de canon, et le diamètre de son calibre doit être de 2 à 3 centimètres; elle est montée sur un bois qui soutient le canon dans toute sa longueur.

La canardière étant une arme très-lourde et très-longue, ne peut se charger comme un fusil ordinaire, vu qu'elle reste toujours dans sa position horizontale. Il faut donc avoir, pour la charger, une *seringue*. Cette seringue est tout simplement un tube de fer-blanc qui s'adapte au bout de la baguette. On met la poudre dans ce tube, que l'en enfonce dans le canon; puis, lorsqu'il est au fond, on donne une secousse pour y laisser la poudre, on retire la seringue, et l'on bourre avec de la filasse. Il faut avoir, aussi en fer-blanc, une mesure exacte pour la poudre, car si l'on surchargeait une telle arme, et qu'elle vînt à repousser, elle pourrait vous briser l'épaule.

Le plomb ne peut pas être employé pour charger une canardière ni une seconde; il se masse dans le trajet du canon, et en sort en morceaux informes. Il faut donc employer de la grenaille de fonte qui se fabrique chez les chaudronniers, et est connue par les chasseurs sous le nom de *potin*. La même mesure qui sert pour la poudre doit servir pour le potin; seulement on la remplit un peu plus; mais ce surplus ne doit jamais dépasser un sixième; on l'introduit au fond du canon comme la poudre, et on le bourre légèrement avec la même filasse.

 proportionné; elle se traite et manœuvre comme la canardière. 3° Le bécassonnier ou grand fusil diffère totalement des deux précédents. Sa monture est légère et sur le même modèle que celle d'un fusil de chasse ordinaire. Son canon a 1 mètre 63 centimètres de longueur, et son calibre est légèrement plus large que celui d'un fusil de munition. Il s'enjoue à bras. 4» Le fusil de chasse ordinaire qui n'est utile qu'à achever le gibier démonté dont le chasseur ne pourrait pas s'emparer sans cela. Je ne puis indiquer la quantité de poudre nécessaire pour charger chacune des armes dont je viens de parler; on conçoit que cette quantité doit varier en raison de la grosseur de chacune ; mais il est un moyen fort aisé de la trouver. Il ne s'agit que de tirer cinq ou six coups à blanc. On commence par charger avec un peu de poudre, puis à chaque coup on augmente la quantité jusqu'à ce qu'on sente une très-légère commotion à l'épaule. Dès lors on s'en tient là, et l'on détermine pour toujours la capacité de la mesure de fer-blanc dont on doit se servir. La canardière et la seconde ne pouvant s'enjouer à bras, doivent toujours rester placées sur le bateau, pour avoir la facilité de leur donner le mouvement nécessaire pour viser; on a inventé une bascule fort simple, que nous allons décrire. On place à 1 mètre 63 centimètres du bec du bateau une traverse en chêne, de 3 centimètres d'épaisseur, sur 4 centimètres de hauteur. On prend un morceau de bois blanc, de 25 centimètres de longueur sur 12 à 15 centimètres d'équarrissage; on l'entaille dans le sens de sa longueur, de manière à faire entrer le canon de la canardière dans l'entaille. En dessous, on fait une seconde entaille, mais transversale et de 3 centimètres de largeur, Digilized by Google

proportionné; elle se traite et manœuvre comme la canardière.

3° Le *bécassonnier* ou *grand fusil* diffère totalement des deux précédents. Sa monture est légère et sur le même modèle que celle d'un fusil de chasse ordinaire. Son canon a 1 mètre 63 centimètres de longueur, et son calibre est légèrement plus large que celui d'un fusil de munition.

Il s'enjoue à bras.

4° Le *fusil de chasse ordinaire* qui n'est utile qu'à achever le gibier démonté dont le chasseur ne pourrait pas s'emparer sans cela.

Je ne puis indiquer la quantité de poudre nécessaire pour charger chacune des armes dont je viens de parler; on conçoit que cette quantité doit varier en raison de la grosseur de chacune; mais il est un moyen fort aisé de la trouver. Il ne s'agit que de tirer cinq ou six coups à blanc. On commence par charger avec un peu de poudre, puis à chaque coup on augmente la quantité jusqu'à ce qu'on sente une très-légère commotion à l'épaule. Dès lors on s'en tient là, et l'on détermine pour toujours la capacité de la mesure de fer-blanc dont on doit se servir.

La canardière et la seconde ne pouvant s'enjouer à bras, doivent toujours rester placées sur le bateau, pour avoir la facilité de leur donner le mouvement nécessaire pour viser; on a inventé une bascule fort simple, que nous allons décrire.

On place à 1 mètre 63 centimètres du bec du bateau une traverse en chêne, de 3 centimètres d'épaisseur, sur 4 centimètres de hauteur. On prend un morceau de bois blanc, de 25 centimètres de longueur sur 12 à 15 centimètres d'équarrissage; on l'entaille dans le sens de sa longueur, de manière à faire entrer le canon de la canar-

 pour fixer la bascule sur la traverse. La canardière placée sur cette machine doit y être presque en équilibre; le chasseur pèut, avec la plus grande aisance, ajuster à droite ou à gauche en faisant glisser la bascule sur la traverse, et il peut également lever ou baisser le coup de 2 à 3 mètres, ce qui est plus que suûisant. Devant cette première traverse, c’est-à-dire entre elle et le chasseur, on en place une seconde qui a plusieurs entailles pour recevoir le talon des fusils, afin que les armes ne courent pas la chance de glisser dans l’eau. Tel est l'équipage complet des chasseurs sur l’eau, que l’on rencontre sur la Saône. L’hiver, ils n’ont guère dans leur nageret que la canardière et le fusil de chasse; en automne et au printemps, ils ont la seconde, le bécassonnier et le fusil de chasse, mais pas de canardière ; la raison en est que pendant les froids, le gibier voyage en grandes bandes, tandis que dans les autres saisons on ne le rencontre guère que par couples, ou au plus quatre ou cinq individus ensemble. Ceci doit s’entendre principalement du canard. 3° Équipement. Pour faire souvent la chasse au marais et sur l’eau, il faut être doué d’une santé robuste, car les exhalaisons que l'on fait sortir des marais en marchant, sont malsaines et fiévreuses , outre que l’humidité amène les rhumatismes et les douleurs. On aura donc la précaution, pour se garantir les pieds de l’humidité, autant que la chose est possible, de se munir d’une paire de bottes faites avec le cuir le plus fort et le meilleuF. Avant de s’en servir, on les laissera sécher dans un grenier pendant au moins deux ou trois mois, ou bien on les exposera pendant une quinzaine de jours à un feu doux, en les pendant à la cheminée d’une cuisine. Si les bottes Digitized by Google

pour fixer la bascule sur la traverse. La canardière placée sur cette machine doit y être presque en équilibre; le chasseur peut, avec la plus grande aisance, ajuster à droite ou à gauche en faisant glisser la bascule sur la traverse, et il peut également lever ou baisser le coup de 2 à 3 mètres, ce qui est plus que suffisant. Devant cette première traverse, c'est-à-dire entre elle et le chasseur, on en place une seconde qui a plusieurs entailles pour recevoir le talon des fusils, afin que les armes ne courent pas la chance de glisser dans l'eau.

Tel est l'équipage complet des chasseurs sur l'eau, que l'on rencontre sur la Saône. L'hiver, ils n'ont guère dans leur nageret que la canardière et le fusil de chasse; en automne et au printemps, ils ont la seconde, le bécassonnier et le fusil de chasse, mais pas de canardière ; la raison en est que pendant les froids, le gibier voyage en grandes bandes, tandis que dans les autres saisons on ne le rencontre guère que par couples, ou au plus quatre ou cinq individus ensemble. Ceci doit s'entendre principalement du canard.

3° *Équipement.*

Pour faire souvent la chasse au marais et sur l'eau, il faut être doué d'une santé robuste, car les exhalaisons que l'on fait sortir des marais en marchant, sont malsaines et fiévreuses, outre que l'humidité amène les rhumatismes et les douleurs. On aura donc la précaution, pour se garantir les pieds de l'humidité, autant que la chose est possible, de se munir d'une paire de bottes faites avec le cuir le plus fort et le meilleur. Avant de s'en servir, on les laissera sécher dans un grenier pendant au moins deux ou trois mois, ou bien on les expo-

 n’ont pas encore été portées, on commencera par boucher avec du suif exactement les trous faits à la semelle par le cordonnier, puis on les enduira d’une bonne couche de la composition suivante, et l’on renouvellera cet enduit toutes les fois que l’on voudra chasser au marais : Suif de bœuf. 250 gram. Graisse de cochon 125 Huile de térébenthine 62 Cire jaune 62 Huile d’olive 62 On jette le tout dans un pot, on le met sur un feu doux, et lorsque ces matières sont fondues, on remue avec une spatule de bois pour que le mélange soit parfait. On peut, si on le veut, y ajouter du noir de fumée pour donner la couleur d’un cirage ordinaire. Pour enduire les bottes, on les fait un peu chauffer au feu, et on les frotte avec la composition non-seulement sur les tiges, mais même sur les semelles, jusqu’à ce que toutes les parties en soient parfaitement imprégnées. Nous avons dit plus haut que la chasse au marais et sur l’eau obligeait le chasseur à se vêtir convenablement pour éviter les douleurs et les rhumatismes, conséquences de l’humidité. Outre les bottes et le pantalon terminé par des jambières en caoutchouc, il fera bien de se vêtir d’un .vêtement chaud en drap fort et épais. On en fabrique aujourd’hui que la pluie la plus persistante a de la peine à traverser. Nous lui recommandons aussi de porter une chemise de flanelle et une chaussure en laine. Avec toutes ces précautions, il aura fait tout ce qu’il aura pu pour éviter les suites fâcheuses de l’humidité. 4« Chnsse. A présent que nous avons décrit tous les ustensiles nécessaires à celte chasse, il nous reste à enseigner la

Digitized by Google

CHASSE AUX OISEAUX d’eAU. 161 manière de la faire. Nous supposons que la personne qui veut s’adonner à cet amusement sait parfaitement nager, car sans cela il deviendrait fort dangereux. Dès la pointe du jour, le chasseur doit être non-seule" ment dans son nageret, mais encore rendu dans l’endroit où il sait que tombe ordinairement le gibier. Il regarde attentivement, et lorsqu’il aperçoit une bande de canards, il commence

aussitôt à s’en approcher. S’il en est à une t

manière de la faire. Nous supposons que la personne qui veut s'adonner à cet amusement sait parfaitement nager, car sans cela il deviendrait fort dangereux.

Dès la pointe du jour, le chasseur doit être non-seulement dans son nageret, mais encore rendu dans l'endroit où il sait que tombe ordinairement le gibier. Il regarde attentivement, et lorsqu'il aperçoit une bande de canards, il commence aussitôt à s'en approcher. S'il en est à une très-grande distance, il se met à genoux dans son bateau, et il peut continuer à se servir de la rame à main pour avancer, tant qu'il pense pouvoir le faire sans inquiéter les canards. Quand il est à cinq ou six cents pas, il se couche sur le ponton, saisit ses deux palettes avec les mains, et son gouvernail avec les talons; il avance lentement, et rame avec ses palettes de manière à agiter l'eau le moins possible. Il doit s'avancer sur le gibier en droite ligne, afin de ne lui laisser voir le bateau qu'en face, c'est-à-dire dans la position où il offre le moins de surface. Lorsqu'il a ainsi *chevalé* quelque temps et qu'il se trouve à deux portées de canardière du gibier, il retire doucement de l'eau la palette de la main droite, la pose à côté de lui, et enjoue son arme pendant qu'il continue à avancer en *chevalant* de la main gauche. Le bouton du fusil doit toujours être fixé sur le gibier, parce que si celui-ci venait à partir, on lui lâcherait toujours son coup, quoique de très-loin. A portée et demie on ne laisserait pas que de démonter quelques pièces.

Il n'y a que par l'habitude que l'on puisse apprendre à connaître avec justesse la distance à laquelle on se trouve du gibier, et par conséquent le moment précis où il faut lâcher son coup. Le chasseur qui a une vue ordinaire et une forte canardière, peut tirer aussitôt qu'il

 regardée comme une règle. Le plus sûr, c'est d'approcher autant que possible, car si on peut tuer à cent cinquante pas, on peut de même tuer à cinquante, et à cette distance l'arme écarte déjà assez pour atteindre une douzaine de pièces et même davantage. Tant que le canard barbotte, ou qu'il reste le cou enfoncé dans les plumes de la poitrine, on peut avancer sans crainte qu'il parte ; mais quand on voit les mâles lever la tête et nager avec une sorte d'empressement, en s'entrecroisant entre eux, il faut s'apprêter à tirer si l'on est à portée, et, dans le cas contraire, cesser d'avancer et rester immobile jusqu'à ce que le gibier se soit rassuré. Alors on recommence à chevaler, mais avec les plus grandes précautions. Il est même quelquefois nécessaire d'enfoncer dans l'eau jusqu'au-dessus du poignet la main qui fait agir la palette, afin de dérober au gibier la vue du plus petit mouvement. Il est surtout essentiel d'avancer avec lenteur, pour que le bateau ne ride l'eau que le moins possible. Les chasseurs qui n'ont pas encore beaucoup d'habitude lâchent leur coup de canardière sur le gibier posé sur l'eau, mais ceux que l'expérience a rendus sûrs de leur coup, font partir le gibier, et ne le tirent qu'au moment où il a les ailes étendues. Nous n'avons pas besoin de dire qu'on doit toujours ajuster dans le plus épais de la bande. Tuer huit ou dix canards d'un seul coup de canardière est une chose fort ordinaire, mais souvent on en peut tuer quinze, dix-huit, et même davantage. J'ai connu à Pont-de-Veau, dans le département de l'Ain, un jeune homme qui avait une véritable passion pour la chasse sur l'eau, dans laquelle il excellait ; il lui est arrivé une fois de tuer trente-deux canards d'un seul coup, et une autre fois quatre-vingts vanneaux. Aussitôt qu'on a lâché son coup de canardière, il faut Digitized by Google

 se mettre à genoux dans le fond du nageret, avancer sur le coup à force de rames, et s'occuper de suite à achever les blessés avec le fusil de chasse avant de penser à ramasser les morts. Si l'on fait autrement et que l'on perde un peu de temps, on est sûr de perdre la moitié des canards, ou autre espèce de gibier, qui ne sont que démontés. Ces oiseau, en plongeant et en nageant, cherchent à gagner le bord, où ils se cachent si bien qu'il est presque impossible de les trouver. Il faut aussi suivre de l'œil la bande qui s'envole, parce qu'on verra quelques-uns des blessés dont les forces s'épuisent et qui tout-à-coup tombent morts à une assez grande distance de l'endroit où on les a tirés. Tout l'art du chasseur sur l'eau consiste à savoir bien faire une approche, et l'expérience seule peut le lui apprendre. S'il chasse sur une rivière très-large et ayant des rives hautes et escarpées, il profitera de l'ombre qu'elles jettent sur les eaux pour approcher le gibier de ce côté-là. Il est encore de principe de se placer, autant qu'on le peut, entre lo soleil et le gibier; enfin l'expérience a prouvé qu'il ne faut pas, comme l'ont conseillé quelques personnes, placer devant son bateau un buisson, du feuillage, ni aucun autre objet. Lorsqu'une grande rivière est débordée et que ses eaux couvrent de vastes prairies, comme cela arrive à peu près tous les ans à la Saône, la chasse devient facile. S'il n'y a que 65 à 90 centimètres d'eau, dans ce cas on ne SC sert pas des palettes pour chevaler, mais de la gaffe, et alors on pique le fond, ce qui est beaucoup moins pénible. On chevale encore avec la ramette quand on fait l'approche du gibier posé sur le bord de l'eau comme chevaliers, courlis, pluviers, vanneaux, hérons, etc. On fait l'approche en suivant le rivage, autant qu'on le peut en remontant le courant, mais en ne s'approchant jamais à plus de quinze ou vingt pas de la Digilized by Google

se mettre à genoux dans le fond du nageret, avancer sur le coup à force de rames, et s'occuper de suite à achever les blessés avec le fusil de chasse avant de penser à ramasser les morts. Si l'on fait autrement et que l'on perde un peu de temps, on est sûr de perdre la moitié des canards, ou autre espèce de gibier, qui ne sont que démontés. Ces oiseau, en plongeant et en nageant, cherchent à gagner le bord, où ils se cachent si bien qu'il est presque impossible de les trouver. Il faut aussi suivre de l'œil la bande qui s'envole, parce qu'on verra quelques-uns des blessés dont les forces s'épuisent et qui tout-à-coup tombent morts à une assez grande distance de l'endroit où on les a tirés.

Tout l'art du chasseur sur l'eau consiste à savoir bien faire une approche, et l'expérience seule peut le lui apprendre. S'il chasse sur une rivière très-large et ayant des rives hautes et escarpées, il profitera de l'ombre qu'elles jettent sur les eaux pour approcher le gibier de ce côté-là. Il est encore de principe de se placer, autant qu'on le peut, entre le soleil et le gibier; enfin l'expérience a prouvé qu'il ne faut pas, comme l'ont conseillé quelques personnes, placer devant son bateau un buisson, du feuillage, ni aucun autre objet.

Lorsqu'une grande rivière est débordée et que ses eaux couvrent de vastes prairies, comme cela arrive à peu près tous les ans à la Saône, la chasse devient facile. S'il n'y a que 65 à 90 centimètres d'eau, dans ce cas on ne se sert pas des palettes pour chevaler, mais de la gaffe, et alors on pique le fond, ce qui est beaucoup moins pénible. On chevale encore avec la ramette quand on fait l'approche du gibier posé sur le bord de l'eau comme chevaliers, courlis, pluviers, vanneaux, hérons, etc. On fait l'approche en suivant le rivage, autant qu'on le peut en remontant le courant, mais on ne s'en

 terre, car le gibier se laisse beaucoup mieux approcher par un objet qui flotte, que par un autre qui paraîtrait marcher. Tel oiseau que l'on ne parviendrait pas à approcher sur terre plus près de quatre-vingts ou cent pas, se laissera approcher à quinze ou vingt quand on sera dans un bateau. Avant d'entrer dans des détails de chasse relatifs à chaque espèce de gibier, nous parlerons un peu de la chasse au marais en général. Elle se fait dans toutes les saisons; mais elle n'est fort avantageuse qu'au printemps, quand les herbes sont assez hautes pour cacher le gibier, et en automne lorsque les jeunes oiseaux ont atteint leur grosseur ordinaire. Les chasseurs consciencieux ne se permettent pas la chasse pendant le temps de la ponte et de l'incubation. La chasse au marais ne doit se faire qu'avec précaution, surtout quand on ne connaît pas parfaitement les localités, car elle est souvent dangereuse, et l'on peut se perdre dans une fondrière avant d'avoir reconnu le danger. On ne peut guère chasser au marais qu'avec le chien d'arrêt, et toutes les espèces n'y sont pas également propres. Les braques, par exemple, y contractent des douleurs et des nodosités aux articulations qui les mettent hors de service en peu de temps. Les épagneuls et les griflbns s'y conservent mieux. Comme beaucoup d'espèces de gibier do marais tiennent mal l'arrêt et piètent devant le chien, il ne faut conduire à la chasse qu'un animal formé n'étant plus susceptible de se gâter. Un jeune chien y prendra bientôt l'habitude de bourrer, ou au moins, à supposer qu'on puisse l'en empêcher, celle de nasiller. Quelle que soit la finesse de nez d'un chien, une humidité d'une heure ou deux de chasse ne manquera jamais de lui faire perdre l'odorat, si on ne lui donne do temps Digitized by GoogI

terre, car le gibier se laisse beaucoup mieux approcher par un objet qui flotte, que par un autre qui paraîtrait marcher. Tel oiseau que l'on ne parviendrait pas à approcher sur terre plus près de quatre-vingts ou cent pas, se laissera approcher à quinze ou vingt quand on sera dans un bateau.

Avant d'entrer dans des détails de chasse relatifs à chaque espèce de gibier, nous parlerons un peu de la chasse au marais en général. Elle se fait dans toutes les saisons; mais elle n'est fort avantageuse qu'au printemps, quand les herbes sont assez hautes pour cacher le gibier, et en automne lorsque les jeunes oiseaux ont atteint leur grosseur ordinaire. Les chasseurs consciencieux ne se permettent pas la chasse pendant le temps de la ponte et de l'incubation.

La chasse au marais ne doit se faire qu'avec précaution, surtout quand on ne connaît pas parfaitement les localités, car elle est souvent dangereuse, et l'on peut se perdre dans une fondrière avant d'avoir reconnu le danger.

On ne peut guère chasser au marais qu'avec le chien d'arrêt, et toutes les espèces n'y sont pas également propres. Les braques, par exemple, y contractent des douleurs et des nodosités aux articulations qui les mettent hors de service en peu de temps. Les épagneuls et les griffons s'y conservent mieux.

Comme beaucoup d'espèces de gibier de marais tiennent mal l'arrêt et piètent devant le chien, il ne faut conduire à la chasse qu'un animal formé n'étant plus susceptible de se gâter. Un jeune chien y prendra bientôt l'habitude de bourrer, ou au moins, à supposer qu'on puisse l'en empêcher, celle de nasiller.

Quelle que soit la finesse de nez d'un chien, une humidité d'une heure ou deux de chasse ne manquera jamais

 à autre quelques instants de repos. Pour cela, on le conduira sur un tertre assez élevé pour qu'il n'y ait pas d'humidité, et on l'y laissera se reposer jusqu'à ce qu'il soit parfaitement ressuyé. Il est essentiel que le chien que l'on conduit au marais soit sage et ne s'écarte pas du chasseur autour duquel il doit battre sans jamais s'emporter. § 2. OISEAUX nE MARAIS. La Grue {ardea grus, de Latham) est un des plus gros oiseaux aquatiques de l'Europe, parmi ceux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane. Sa hauteur, quand elle lève la tête, est de près de 1 mètre 33 cent.; elle a le cou long et les jambes hautes ; son plumage est d'un beau cendré clair, ondé, qui devient plus foncé quand l'oiseau vieillit : les grandes pennes de l'aile sont noires. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle n'a n'a pas la tête rouge comme lui ; elle ne pond que deux œufs, et ses petits sont à peine élevés qu'arrive le temps du départ, et qu'ils suivent leurs parents dans leur voyage. Les grues passent en France en automne, et y. repassent au printemps : granivores, et se nourrissant néanmoins de vers, de petits reptiles et d'insectes, elles fréquentent les plaines marécageuses et les terres ensemencées, où elles font un grand dégât lorsqu'elles s'y abattent en grandes troupes. Elles voyagent ordinairement la nuit, et en poussant un cri très-fort qui annonce de fort loin leur arrivée. On prétend que ces oiseaux sont ceux qui font les plus longues migrations. Comme presque tous les grands oiseaux, elles ont de la peine à prendre leur vol : avant de s'élever elles courent quelques pas, s'élèvent peu d'abord, et en tournoyant, puis, déployant leurs ailes puissantes, elles se perdent dans la nue. Digilized by Google

à autre quelques instants de repos. Pour cela, on le conduira sur un tertre assez élevé pour qu'il n'y ait pas d'humidité, et on l'y laissera se reposer jusqu'à ce qu'il soit parfaitement ressuyé. Il est essentiel que le chien que l'on conduit au marais soit sage et ne s'écarte pas du chasseur autour duquel il doit battre sans jamais s'emporter.

§ 2. OISEAUX DE MARAIS.

La GRUE (*ardea grus*, de Latham) est un des plus gros oiseaux aquatiques de l'Europe, parmi ceux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane. Sa hauteur, quand elle lève la tête, est de près de 1 mètre 33 cent.; elle a le cou long et les jambes hautes; son plumage est d'un beau cendré clair, ondé, qui devient plus foncé quand l'oiseau vieillit : les grandes pennes de l'aile sont noires. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle n'a n'a pas la tête rouge comme lui; elle ne pond que deux œufs, et ses petits sont à peine élevés qu'arrive le temps du départ, et qu'ils suivent leurs parents dans leur voyage.

Les grues passent en France en automne, et y repassent au printemps : granivores, et se nourrissant néanmoins de vers, de petits reptiles et d'insectes, elles fréquentent les plaines marécageuses et les terres ensemencées, où elles font un grand dégât lorsqu'elles s'y abattent en grandes troupes. Elles voyagent ordinairement la nuit, et en poussant un cri très-fort qui annonce de fort loin leur arrivée. On prétend que ces oiseaux sont ceux qui font les plus longues migrations. Comme presque tous les grands oiseaux, elles ont de la peine à prendre leur vol : avant de s'élever elles courent quelques pas, s'élèvent peu d'abord, et en tournoyant, puis,

166 TROISIÈME PARTIE. Ces oiseaux sont très-défiants et fort vigilants : aussi ne les approche-t-on pas aisément jusqu'à la portée du fusil , à moins que ce ne soit dans la saison des amours. Le Héron (ardett major, de Latham) a ordinairement 1 mètre 50 cent, de longueur du bout du bec à celui de la queue; son cou, ses jambes et son bec sont très-, longs ; son plumage est d'un cendré bleuâtre ; il a une huppe noire à l'occiput ; le devant de son cou est blanc, parsemé de larmes noires. Cet oiseau se nourrit de poissons, de coquillages, de vers ; il ne quitte jamais le bord des eaux, où on le voit rester des heures entières, des journées même, sans changer de place et dans une immobilitéi parfaite. Quelquefois il se perche sur un arbre des environs. Il est très-craintif ; sa vue est perçante et son oreille très-fine, ce qui le rend très-difficile à approcher à la portée du fusil. Cependant on y parvient, et même assez facilement, au moyen de la vache artificielle (1) .

(1) La vache artificielle est tin engin de chasse imitant parfaitement la vache naturelle. La lêle et le cou sont en carton; le corps est un espèce de châssis léger recouvert de toile peinte. Xe chasseur porte la tète comme un domino, et supporte le châssis sur ses épaules au moyeu de bretelles. Ses jambes forment celles de devant de la vache, et son pantalon doit être couleur du poil de eet animal ; ses bras sont placés sous les barbes qui doivent passer la ceinture de son pantalou. Il doit arranger son fusil de manière à ne pas être gêné pour tirer sans que le gibier l'aperçoive. Avec cette machine on peut approcher les animaux les plus sauvages, en ayant soin de ne pas marcher trop vite , et de baisser la tête do temps en temps pour imiter la vache qui paît. Nous donnons cette description pour ne pas laisser de lactine à notre ouvrage , mais nous devons ajouter que peu de chasseurs se servent de cet engin à cause de son incommodité. Il est décrit dans le Manuel du Chasseur, ï<= partie, qui contient la nomenclature de tous les pièges employés dans la chasse aux oiseaux. Digitized by Google

Ces oiseaux sont très-défiants et fort vigilants : aussi ne les approche-t-on pas aisément jusqu'à la portée du fusil, à moins que ce ne soit dans la saison des amours.

Le HÉRON (*ardea major*, de Latham) a ordinairement 1 mètre 50 cent. de longueur du bout du bec à celui de la queue; son cou, ses jambes et son bec sont très-longs; son plumage est d'un cendré bleuâtre; il a une huppe noire à l'occiput; le devant de son cou est blanc, parsemé de larmes noires.

Cet oiseau se nourrit de poissons, de coquillages, de vers; il ne quitte jamais le bord des eaux, où on le voit rester des heures entières, des journées même, sans changer de place et dans une immobilité parfaite. Quelquefois il se perche sur un arbre des environs. Il est très-craintif; sa vue est perçante et son oreille très-fine, ce qui le rend très-difficile à approcher à la portée du fusil. Cependant on y parvient, et même assez facilement, au moyen de la *vache artificielle* (1).

(1) La *vache artificielle* est un engin de chasse imitant parfaitement la vache naturelle. La tête et le cou sont en carton; le corps est un espèce de châssis léger recouvert de toile peinte. Le chasseur porte la tête comme un domino, et supporte le châssis sur ses épaules au moyen de bretelles. Ses jambes forment celles de devant de la vache, et son pantalon doit être couleur du poil de cet animal; ses bras sont placés sous les barbes qui doivent passer la ceinture de son pantalon. Il doit arranger son fusil de manière à ne pas être gêné pour tirer sans que le gibier l'aperçoive.

Avec cette *machine* on peut approcher les animaux les plus sauvages, en ayant soin de ne pas marcher trop vite, et de baisser la tête de temps en temps pour imiter la vache qui paît.

Nous donnons cette description pour ne pas laisser de lacune à notre ouvrage, mais nous devons ajouter que peu de chasseurs se servent de cet engin à cause de son incommodité. Il est décrit dans le

CHASSE AC HÉRON POURPRÉ. 1G7 Le moyen le plus sûr pour le tirer, c'est de l'attendre à l'affût. Pour cela, on remarque quel est l'endroit du rivage qu'il fréquente de préférence : c'est ordinairement celui où le bord plat lui permet de s'avancer davantage dans l'eau. On y construit une hutte de feuillage, et l'on s'y place à l'affût le soir, à la nuit tombante, ou le ma;tin quelques instants avant le jour ; on est alors à peu près sûr de tirer ces oiseaux posés ou au vol. Il y a un danger réel à chercher à s'emparer d'un héron quand il n'est que blessé. Il s'accroupit, renverse son long cou sur la partie supérieure de son corps, et attend son- ennemi dans cette attitude : quand il le voit à portée, il lance sa tête armée d'un bec long et pointu, vise toujours dans un œil, et le crève net s'il peut l'atteindre, c'est-à-dire si on ne se trouve à plus de 1 mètre d'élc'gnement, car, en étendant son cou dans toute sa longueur , il peut aisément vous atteindre à cette distance. L'Aigrette ou Garzette [ardea garzetta) est entièrement d'un blanc pur. Un peu plus petite que le héron, sa longueur totale ne dépasse pas 45 à 50 centimètres. Elle a sur les épaules une touffe de plumes longues et soyeuses, s'étendant sur le dos et dépassant la queue. On en fait de charmantes parures connues sous le nom d'aigrettes. Cet oiseau a les mêmes mœurs que le héron, habite comme lui les rivages et les marais; mais il niche plus rarement sur les arbres. Du reste, on le chasse de la même manière. Le Héron pourpré (ardea purpureo) est moins grand que le héron commun, et plus grand que l'aigrette. Sa longueur totale est de près d'un mètre. Cette espèce et la précédente s'enfoncent plus rarement que la première dans les terres. C'est dans les marais salins et sur les bords de la mer, surtout dans le Digilized by GoogI

Le moyen le plus sûr pour le tirer, c'est de l'attendre à l'affût. Pour cela, on remarque quel est l'endroit du rivage qu'il fréquente de préférence : c'est ordinairement celui où le bord plat lui permet de s'avancer davantage dans l'eau. On y construit une hutte de feuillage, et l'on s'y place à l'affût le soir, à la nuit tombante, ou le matin quelques instants avant le jour ; on est alors à peu près sûr de tirer ces oiseaux posés ou au vol.

Il y a un danger réel à chercher à s'emparer d'un héron quand il n'est que blessé. Il s'accroupit, renverse son long cou sur la partie supérieure de son corps, et attend son ennemi dans cette attitude : quand il le voit à portée, il lance sa tête armée d'un bec long et pointu, vise toujours dans un œil, et le crève net s'il peut l'atteindre, c'est-à-dire si on ne se trouve à plus de 1 mètre d'éloignement, car, en étendant son cou dans toute sa longueur, il peut aisément vous atteindre à cette distance.

L'Aigrette ou Garzette (*ardea garzetta*) est entièrement d'un blanc pur. Un peu plus petite que le héron, sa longueur totale ne dépasse pas 45 à 50 centimètres. Elle a sur les épaules une touffe de plumes longues et soyeuses, s'étendant sur le dos et dépassant la queue. On en fait de charmantes parures connues sous le nom d'aigrettes.

Cet oiseau a les mêmes mœurs que le héron, habite comme lui les rivages et les marais ; mais il niche plus rarement sur les arbres. Du reste, on le chasse de la même manière.

Le Héron pourpré (*ardea purpurea*) est moins grand que le héron commun, et plus grand que l'aigrette. Sa longueur totale est de près d'un mètre.

Cette espèce et la précédente s'enfoncent plus rare-

 Midi, qu'on les trouve plus ordinairement. Elles diffèrent très-peu par les habitudes, et on les chasse de la même manière. Le Blongios (ardea minuta) ost la plus petite espèce du genre,- sa longueur totale est de 35 à 36 centimkres. Il est mélangé de blanc et de gris cendré plus ou moins foncé et brunâtre. Quoique plus rare que le héron commun, le blongios se trouve assez fréquemment dans les environs de Lyon, de Montpellier, de Rouen, dans la Champagne et la Lorraine. Il y arrive au printemps, quand l'herbe des marais est assez haute pour le cacher. Comme il se lève d'assez près lorsqu'il est dans de hautes herbes, on peut le chasser au chien d'arrêt, comme le r^e. Le Bihoreau {ardea nycticorax) a 55 à 56 centimètres environ de longueur totale. Il est commun en Bretagne et se trouve assez fréquemment dans les marais de la Bresse, le long des bords de la Saône. Il est remarquable par la longue aigrette composée seulement de deux plumes soyeuses qui lui pendent sur le dos jusqu'à la naissance de la queue. Dans quelques pays, on nomme cet oiseau corbeau de nuit, parce qu'il lui arrive assez souvent de faire entendre, pendant l'obscurité, un croassement très-fort et très-désagréable, ayant de l'analogie avec celui du corbeau. Il se nourrit de limaces, d'insectes, de serpents, de grenouilles, et de petits poissons. On le chasse comme les précédents et on le surprend aussi quelquefois avec le chien braque, dans les hautes herbes des marais. Le Butor (ardea stellaris, de Latham) est plus épais de corps que le héron, moins haut sur jambes ; son cou est plus court et si garni de plumes, qu'il paraît très-gros en comparaison. Son plumage moucheté est d'un brun fauve sur le dos, blanchâtre au-devant du cou, à la poitrine et au ventre. Digitized by Googie

Midi, qu'on les trouve plus ordinairement. Elles diffèrent très-peu par les habitudes, et on les chasse de la même manière.

Le Blongios (*ardea minuta*) est la plus petite espèce du genre; sa longueur totale est de 35 à 36 centimètres. Il est mélangé de blanc et de gris cendré plus ou moins foncé et brunâtre.

Quoique plus rare que le héron commun, le blongios se trouve assez fréquemment dans les environs de Lyon, de Montpellier, de Rouen, dans la Champagne et la Lorraine. Il y arrive au printemps, quand l'herbe des marais est assez haute pour le cacher. Comme il se lève d'assez près lorsqu'il est dans de hautes herbes, on peut le chasser au chien d'arrêt, comme le râle.

Le Bihoreau (*ardea nycticorax*) a 55 à 56 centimètres environ de longueur totale. Il est commun en Bretagne et se trouve assez fréquemment dans les marais de la Bresse, le long des bords de la Saône. Il est remarquable par la longue aigrette composée seulement de deux plumes soyeuses qui lui pendent sur le dos jusqu'à la naissance de la queue.

Dans quelques pays, on nomme cet oiseau *corbeau de nuit*, parce qu'il lui arrive assez souvent de faire entendre, pendant l'obscurité, un croassement très-fort et très-désagréable, ayant de l'analogie avec celui du corbeau. Il se nourrit de limaces, d'insectes, de serpents, de grenouilles, et de petits poissons. On le chasse comme les précédents et on le surprend aussi quelquefois avec le chien braque, dans les hautes herbes des marais.

Le Butor (*ardea stellaris*, de Latham) est plus épais de corps que le héron, moins haut sur jambes; son cou est plus court et si garni de plumes, qu'il paraît très-gros en comparaison. Son plumage moucheté est d'un brun

CHASSE AD BUTOR. 169 Moins stupide et plus sauvage encore que le héron^ il n'habite que les marais d'une certaine étendue , les grands étangs environnés de bois, et il se tient dans les roseaux. Son vol est très-élevé, et ce n'est guère que lorsque cet oiseau plane, en tournoyant dans les airs, qu'il fait entendre son cri côb, côb. Quelquefois, surtout dans le temps des amours, il fait souvent retentir les campagnes, à plus de 2 kilomètres à la ronde, d'une voix effrayante, hi-rùud, ayant quelque analogie avec le mugissement d'un bœuf, d'où lui est venu son nom (6o«torus). On prétend que, pour jeter ce cri, il plonge son bec dans la vase. Pendant l'automne, il quitte quelquefois les marais pour aller dans les bois faire la chasse aux rats et aux mulots, qu'il saisit adroitement et avale tout entiers. Il niche en avril, au milieu des roseaux et presque sur^l'eau ; il pond quatre à cinq œufs d'un grisblanc verdâtre. Du reste, cet oiseau se chasse comme le héron ; mais comme il est plus courageux que lui, et qu'il se défend jusqu'à l'extrémité avec autant de sang-froid que d'adresse, il est beaucoup plus dangereux de le saisir ou même de s'en approcher avant qu'il ne soit mort. Lorsqu'il est blessé, au lieu de fuir, il attend le chasseur, lui lance dans les jambes des coups de bec si violents qu'il perce aisément les bottes et entre dans les chairs ; on en a vus, dit l'auteur du Manuel du Destructeur des animaux nuisibles (de V Encyclopédie-Roret], percer la cuisse d'un chien de part en part. Quelquefois il se renverse sur le dos, se sert de ses ongles et de son bec, et tâche de vous crever les yeux en s'élançant à la figure. En général, la chair des hérons est peu estimée, quoique, autrefois, on lui donnât le nom de mets royal. Cependant celle des ailes et de la poitrine est fort bonne à manger, si après avoir plumé l'oiseau, on a la précaution de l'écorcher; car c'est la peau' qui communique à Chasseur. 15, Digilized by Google

Moins stupide et plus sauvage encore que le héron, il n'habite que les marais d'une certaine étendue, les grands étangs environnés de bois, et il se tient dans les roseaux. Son vol est très-élevé, et ce n'est guère que lorsque cet oiseau plane, en tournoyant dans les airs, qu'il fait entendre son cri *côb, côb*. Quelquefois, surtout dans le temps des amours, il fait souvent retentir les campagnes, à plus de 2 kilomètres à la ronde, d'une voix effrayante, *hi-rôud*, ayant quelque analogie avec le mugissement d'un bœuf, d'où lui est venu son nom (*bos-torus*). On prétend que, pour jeter ce cri, il plonge son bec dans la vase. Pendant l'automne, il quitte quelquefois les marais pour aller dans les bois faire la chasse aux rats et aux mulots, qu'il saisit adroitement et avale tout entiers. Il niche en avril, au milieu des roseaux et presque sur l'eau ; il pond quatre à cinq œufs d'un gris-blanc verdâtre.

Du reste, cet oiseau se chasse comme le héron ; mais comme il est plus courageux que lui, et qu'il se défend jusqu'à l'extrémité avec autant de sang-froid que d'adresse, il est beaucoup plus dangereux de le saisir ou même de s'en approcher avant qu'il ne soit mort. Lorsqu'il est blessé, au lieu de fuir, il attend le chasseur, lui lance dans les jambes des coups de bec si violents qu'il perce aisément les bottes et entre dans les chairs ; on en a vus, dit l'auteur du *Manuel du Destructeur des animaux nuisibles* (de *l'Encyclopédie-Roret*), percer la cuisse d'un chien de part en part. Quelquefois il se renverse sur le dos, se sert de ses ongles et de son bec, et tâche de vous crever les yeux en s'élançant à la figure.

En général, la chair des hérons est peu estimée, quoique, autrefois, on lui donnât le nom de *mets royal*. Cependant celle des ailes et de la poitrine est fort bonne à

 la chair ce goût fort et huileux qui la rend désagréable au plus grand nombre des personnes. Il en est de même pour une grande quantité d'oiseaux d'eau, pour les étourneaux, etc., etc., et pour les cigognes, dont nous allons nous occuper. La Cigogne blanche [ardea cAcunia) a souvent plus d'un mètre de longueur mesurée du bout du bec à l'extrémité de la queue, et près de 1 mètre 33 centimètres, mesurée du bout du bec jusqu'aux ongles. Les cigognes, par une superstition qui remonte à une haute antiquité, passent pour porter bonheur aux maisons dans les cheminées desquelles elles vont nicher; aussi, dans beaucoup de villages du nord de la France» en Alsace et en Flandre, serait-on fort mal regardé s^ l'on se permettait de leur donner la chasse. On croit qu'elles sont utiles, parce qu'elles se nourrissent de repjiles, et ceci mériterait d'être discuté, car les reptiles, une seule espèce exceptée, celle de la vipère, sont inoffensifs et détruisent les insectes, les mulots, les campagnols, et une foule de petits animaux beaucoup plus nuisibles qu'eux. Les cigognes n'ont donc aucune utilité réelle ; il y a plus, elles font un tort considérable aux cultivateurs d'abeilles en chassant presque continuellement aux mouches à miel, qu'elles aiment beaucoup et dont elles détruisent un nombre tellement considérable, que très-sour vent le reste de l'essaim périt de faiblesse, même avant les froids rigoureux de l'hiver. Nous pensons donc qu'on peut très-bien se donner le plaisir de la chasse aux cigognes lorsqu'on en trouvera l'occasion. Lorsque ces oiseaux voyagent, ils volent peqdant la plus grande partie du jour et se fatiguent tellement, qu'une fois posés sur un arbre, à la nuit tombante, on peut les tuer tous à coups de fusils, les uns après les autres, sans qu'ils s'envolent. J'en ai fait moi-même l'ex-? périence dans une forêt du Charolais, pays où les cigognes se montrent très-rarement. Digilized by Google

la chair ce goût fort et huileux qui la rend désagréable au plus grand nombre des personnes. Il en est de même pour une grande quantité d'oiseaux d'eau, pour les étourneaux, etc., etc., et pour les cigognes, dont nous allons nous occuper.

La CIGOGNE BLANCHE (*ardea ciconia*) a souvent plus d'un mètre de longueur mesurée du bout du bec à l'extrémité de la queue, et près de 1 mètre 33 centimètres, mesurée du bout du bec jusqu'aux ongles.

Les cigognes, par une superstition qui remonte à une haute antiquité, passent pour porter bonheur aux maisons dans les cheminées desquelles elles vont nicher; aussi, dans beaucoup de villages du nord de la France, en Alsace et en Flandre, serait-on fort mal regardé si l'on se permettait de leur donner la chasse. On croit qu'elles sont utiles, parce qu'elles se nourrissent de reptiles, et ceci mériterait d'être discuté, car les reptiles, une seule espèce exceptée, celle de la vipère, sont inoffensifs et détruisent les insectes, les mulots, les campagnols, et une foule de petits animaux beaucoup plus nuisibles qu'eux. Les cigognes n'ont donc aucune utilité réelle ; il y a plus, elles font un tort considérable aux cultivateurs d'abeilles en chassant presque continuellement aux mouches à miel, qu'elles aiment beaucoup et dont elles détruisent un nombre tellement considérable, que très-souvent le reste de l'essaim périt de faiblesse, même avant les froids rigoureux de l'hiver.

Nous pensons donc qu'on peut très-bien se donner le plaisir de la chasse aux cigognes lorsqu'on en trouvera l'occasion. Lorsque ces oiseaux voyagent, ils volent pendant la plus grande partie du jour et se fatiguent tellement, qu'une fois posés sur un arbre, à la nuit tombante, on peut les tuer tous à coups de fusils, les uns après les autres, sans qu'ils s'envolent. J'en ai fait moi-même l'ex-

CHASSE AU VANNEAU. 171 La Cigogne noire {ardea nigra) est plus rare que la blanche , et n'est que de passage en France. Elle a 90 à 95 centimètres de longueur. Beaucoup plus farouche que la première , elle vit solitairement dans les marais boisés, où elle se nourrit de grenouilles, de petits poissons, de mollusques et d'insectes. Elle niche dans le fond des forêts humides, sur les pins et les sapins les plus élevés. Elle est beaucoup plus dilTicile à surprendre à la chasse que la première, aussi va-t-on l'attendre à l'affût dans les lieux qu'elle fréquente ; ou bien on cherche à l'approcher au moyen de la hutte ambulante. Le Vanneau [tringa vanellus, de Latham, vanellus cristaius, de Meyer) est à peu près de la grosseur d'un pigeon; sa longueur est de 30 à 35 centimètres. On le reconnaît aisément à son aigrette, plus petite dans la femelle, composée de longs brins effilés très-déliés ; son plumage est mélangé de blanc, de noir, à reflet métallique, changeant en vert et en rouge doré sur la tête et les ailes, en vert doré sur le dos, en cuivreux, en violet, etc., sur d'autres parties du corps. Cet oiseau a reçu son nom du bruit qu'il fait avec ses ailes en volant, et que l'on a comparé à celui d'un van que l'on agite pour nettoyer le blé. Dans quelques provinces on l'appelle dix-huit, d'après le cri qu'il fait entendre deux ou trois fois de suite en partant et par reprise, dans son vol, et même pendant la nuit. On en voit quelques-uns pendant le cours de l'année; mais, dans nos contrées, cest au mois de mars Qu'ils arrivent en bandes extrêmement nombreuses. Ils fréquentent alors les prairies humides, puis, quand vient le dégel, ils se jettent dans les blés pour y chercher les vers, dont ils font leur principale nourriture. Pour s'emparer de cet aliment, ils usent d'un procédé fort singulier. Lorsqu'un vanneau rencontre un de ces petits tas de terre en boulettes ou chapelets que le ver a rejetés en se vidant, il le débarrasse d'abord légèrement, et ayant mis le trou à découvert, de Digilized by Google

La CIGOGNE NOIRE (*ardea nigra*) est plus rare que la blanche, et n'est que de passage en France. Elle a 90 à 95 centimètres de longueur. Beaucoup plus farouche que la première, elle vit solitairement dans les marais boisés, où elle se nourrit de grenouilles, de petits poissons, de mollusques et d'insectes. Elle niche dans le fond des forêts humides, sur les pins et les sapins les plus élevés. Elle est beaucoup plus difficile à surprendre à la chasse que la première, aussi va-t-on l'attendre à l'affût dans les lieux qu'elle fréquente ; ou bien on cherche à l'approcher au moyen de la hutte ambulante.

Le VANNEAU (*tringa vanellus*, de Latham, *vanellus cristatus*, de Meyer) est à peu près de la grosseur d'un pigeon; sa longueur est de 30 à 35 centimètres. On le reconnaît aisément à son aigrette, plus petite dans la femelle, composée de longs brins effilés très-déliés ; son plumage est mélangé de blanc, de noir, à reflet métallique, changeant en vert et en rouge doré sur la tête et les ailes, en vert doré sur le dos, en cuivreux, en violet, etc., sur d'autres parties du corps.

Cet oiseau a reçu son nom du bruit qu'il fait avec ses ailes en volant, et que l'on a comparé à celui d'un van que l'on agite pour nettoyer le blé. Dans quelques provinces on l'appelle *dix-huit*, d'après le cri qu'il fait entendre deux ou trois fois de suite en partant et par reprise, dans son vol, et même pendant la nuit. On en voit quelques-uns pendant le cours de l'année ; mais, dans nos contrées, c'est au mois de mars qu'ils arrivent en bandes extrêmement nombreuses. Ils fréquentent alors les prairies humides, puis, quand vient le dégel, ils se jettent dans les blés pour y chercher les vers, dont ils font leur principale nourriture. Pour s'emparer de cet aliment, ils usent d'un procédé fort singulier. Lorsqu'un vanneau rencontre un de ces petits tas de terre en boulettes ou

 son pied il frappe la terre à côté, et reste l'œil attentif et le corps immobile : cette légère commotion suffit pour faire sortir le ver, qui, dès qu'il se montre, est enlevé d'un coup de bec. Quoique le vanneau soit un oiseau de passage, le chasseur intelligent ne le prend pas au printemps, parce que d'abord ce n'est pas un animal nuisible, parce qu'en arrivant il est maigre, et parce qu'en chassant au printemps, on détruit l'espèce et l'on se prive des belles chasses d'automne. Cette réflexion s'applique à presque tous les oiseaux de passage ; ils viennent en France pour faire leurs nids, pour dévorer les insectes, les chenilles, les vers, les hannetons ; nous leur devons donc protection jusqu'à ce qu'ils se disposent à nous quitter pour devenir la proie des grands oiseaux carnassiers; c'est le moment de les chasser , ils sont gras , tout est légitime alors. Lorsque les premières chaleurs du printemps se font sentir, les vanneaux se séparent, s'apparient, et la femelle construit son nid sur une petite butte ou motte de terre élevée au-dessus d'un terrain humide. Elle y pond trois ou quatre œufs d'un vert sombre et tacheté de noir. Les petits le quittent deux ou trois jours après leur naissance pour courir dans l'herbe et suivre leurs parents. Dès le mois de juillet, jeunes et vieux se réunissent en bandes, et, en octobre, ils partent pour des climats plus chauds. Dans la Champagne et dans la Brie, où ces oiseaux sont très-abondants , on va leur faire la chasse la nuit au flambeau. La lumière les réveille et les attire, dit-on. La chasse au fusil peut devenir très-avantageuse si on la fait avec la vache artificielle, quoique ces animaux soient très-rusés et d'un abord fort difficile. Mais il ne suffit pas que la vache dans laquelle le chasseur se renferme soit assez bien imitée pour faire illusion, même aux hommes ; on n'approcherait pas encore du gibier, si on se dirigeait directement vers lui et à grands pas. 11 Digitized by Googic

 faut avancer lentement, en louvoyant, et en baissant souvent la tête pour imiter une vache qui paît. On doit marcher d'autant plus doucement que l'on approche davantage. Lorsqu'on est à portée, on sort du corps de la vache, et, sans trop se presser et tout en se retournant, on peut tirer posé ou au vol. Lorsqu'il fait un très-grand vent , ce que ces oiseaux craignent beaucoup, ou lorsque Id brouillard est trèsépais, le chasseur peut espérer d'approcher les vanneaux à portée du fusil ; mais il doit y mettre beaucoup de t>récaution,' arriver sur eux lentement, par des zigzags, et en boitant très-bas. Sur le bord des rivières ou des étangs, où les vanneaux ont l'habitude d'aller soir et matin se laver le bec et les pattes que leur recherche des vers leur couvre de terre, on peut espérer d'en prendre quelques-uns aux lacets. Cependant cette chasse n'est rien moins que sûre, parce que les vanneaux sont très-inconstants et changent souvent de canton. Le vanneau, si farouche lorsqu'on cherche à l'approcher par terre, semble perdre toute sa défiance lorsqu'on l'approche par eau au moyen du nageret dont nous avons parlé. Avec une canardière ordinaire, il n'est pas rare d'en tuer 25 ou 30 d'un seul coup et même davantage. Le Vanneau suisse [tringa helveiico) a ordinairement 28 à 30 centimètres de longueur totale, et paraît Sur nos côtes au printemps et en automne. Moins commun en France que le précédent, ou ne le trouve guère que sur les bords de la mer, des lacs et des grandes rivières. U se nourrit d'insectes» de vers, et, dit-on, des baies de certains arbrisseaux.^On le chasse de la môme manière. Le Vanneau pluvier {tringa squataroh) se distingue des espèces précédentes par son manque d'aigrettes. Sa longueur est également de 28 à 30 centimètres. Il est asse* Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE. 174 commun dans plusieurs provinces de la France, habite les mômes lieux que le pluvier doré et se chasse de la même manière. Le Pluvier commun ou Pluvier doré (charadrius pitiuialis, de Latham) est à peu près de la grosseur du vanneau dont nous venons de parler; sa longueur est d'environ 27 centimètres. Il n'a pas d'aigrette, le dessus de son corps est d'un brun noirâtre tacheté de jaune et de gris-blanc; il a le tour des yeux et le menton blancs ; les côtés de la tête, le cou et les flancs pareils au-dessus du corps, mais d'une nuance plus pâle; le milieu du ventre d'un blanc sale; les grandes pennes des ailes noirâtres; la queue rayée de jaune sombre et de noirâtre; le bec et les pieds noirs. Les pluviers paraissent en France pendant les pluies d'automne, disparaissent aux pi'emières neiges, et repassent au printemps. Ils ont à peu près les mêmes habitudes que les vanneaux; comme eux se nourrissent de vers ; mais ils volent en troupes beaucoup moins nombreuses, quoique composées quelquefois de plus de cinquante. Le soir, ils se dispersent pour passer la nuit, et chacun gîte à part; mais, dès la point du jour, le premier éveillé donne le cri de rappel, hui, hieu, huit, et sur-le-champ ils se rassemblent. Lorsqu'ils sont en l'air, ils s'arrangent sur une même ligne parallèle, quelquefois sur plusieurs, ces lignes ont toujours un front très-étendu. C'est alors qu'il faut les suivre de l'œil ; ils s'abattront dans un lieu humide et travailleront à la picorée. Pendant ce temps, quelques-uns restent en sentinelle pour donner l'alarme en cas de danger. Au moyen d'une espèce de hutte ambulante, grande, mais légère, on peut faire aux pluviers une chasse aussi utile qu'amusante. On se munit en outre de moquettes empaillées, que l'on nomme en/ei, et de deux ou trois mouvants. Après avoir posé en lieu convenable les moquettes Digitizer ' 'gli

CHASSE AU GUIGNARD. 175 et les mouvants (1), on se place, au nombre de trois ou quatre chasseurs, dans la hutte, qui n'en est éloignée que d'une petite portée de fusil. Cette hutte, si on le veut, peut ne consister qu'en quelques branches de feuillage que l'on pique en terre. Là, on attend que l'on ait découvert quelques-unes des bandes de pluviers qui sont dans les environs; alors on appelle et on agite les mouvants. Ces oiseaux viennent s'abattre à côté des moquettes. Un ou deux chasseurs sortent de la hutte du côté opposé, contournent les pluviers en marchant courbés et à pas lents, et s'en approchent jusqu'à portée du coup de fusil; ils font feu; et, dans le même instant, les autres chasseurs sortent de la loge et tirent sur la bande au moment qu'elle prend son vol. Cela fait, on change de place, et l'on va faire la même manœuvre plus loin. Avec la vache artiflcieUe on peut les approcher en plein jour, en faisant comme nous l'avons dit pour les vanneaux. Enfin on peut encore les chasser au flambeau, pendant la nuit. Pour cela, on se réunit plusieurs chasseurs, et l'on porte du feu. Aussitôt que les pluviers l'aperçoivent, ils se réunissent et se pressent les uns contre les autres. On s'approche d'eux dans le plus grand silence, et, dès qu'on est à portée, on tire tous à la fois au milieu de la bande. Cette chassq^n'est d'une réussite parfaite qu'autant que l'on ne fait pas le moindre bruit. Le Guignard [choradrius morinellus) a de 20 à 25 centimètres de longueur totale. Il est de la grosseur du van(1) Od appelle moquettes des oiseanx vivants de l'espèce de ceux qne l'oc chasse, attachés par nne patte à une ficelle de 33 à 35 centimètres, et maintenue par un piquet ou nne canne enfoncés en terre. Les mouvants sent anssi des oiseaux de l'espèce de ceux que l'on chasse , attachés par la patte à une petite mécanique qui sert an chasseur à les faire voltiger de manière à être aperças par ceux qne l'on veut attirer. Digitized by Google

et les *mouvants* (1), on se place, au nombre de trois ou quatre chasseurs, dans la hutte, qui n'en est éloignée que d'une petite portée de fusil. Cette hutte, si on le veut, peut ne consister qu'en quelques branches de feuillage que l'on pique en terre. Là, on attend que l'on ait découvert quelques-unes des bandes de pluviers qui sont dans les environs; alors on appelle et on agite les mouvants. Ces oiseaux viennent s'abattre à côté des moquettes. Un ou deux chasseurs sortent de la hutte du côté opposé, contournent les pluviers en marchant courbés et à pas lents, et s'en approchent jusqu'à portée du coup de fusil; ils font feu; et, dans le même instant, les autres chasseurs sortent de la loge et tirent sur la bande au moment qu'elle prend son vol. Cela fait, on change de place, et l'on va faire la même manœuvre plus loin.

Avec la *vache artificielle* on peut les approcher en plein jour, en faisant comme nous l'avons dit pour les vanneaux.

Enfin on peut encore les chasser au flambeau, pendant la nuit. Pour cela, on se réunit plusieurs chasseurs, et l'on porte du feu. Aussitôt que les pluviers l'aperçoivent, ils se réunissent et se pressent les uns contre les autres. On s'approche d'eux dans le plus grand silence, et, dès qu'on est à portée, on tire tous à la fois au milieu de la bande. Cette chasse n'est d'une réussite parfaite qu'autant que l'on ne fait pas le moindre bruit.

Le GUIGNARD (*charadrius morinellus*) a de 20 à 25 centimètres de longueur totale. Il est de la grosseur du van-

(1) On appelle *moquettes* des oiseaux vivants de l'espèce de ceux que l'on chasse, attachés par une patte à une ficelle de 33 à 35 centimètres, et maintenue par un piquet ou une canne enfoncés en terre. Les *mouvants* sont aussi des oiseaux de l'espèce de ceux que l'on chasse, attachés par la patte à une petite mécanique qui sert au

 neau. On le trouve abondamment dans l'Orléanais, dans la Beauce, et sur les bords de la Saône et du Rhône, où il passe deux fois par an, en avril et en août. C'est à cette dernière époque qu'il est le plus recherché pour la qua-^ lité de sa chair, qui est délicate et beaucoup plus estiméé que celle du pluvier doré. On le trouve particulièrement dans les lieux écartés et marécageux. Souvent on le trouve avec les vanneaux et on le chasse de la même manière en août et septembre. On a remarqué qu'il est plus facile à approcher à la portée du fusil lorsque le temps est lourd et très-chaud. Le PETIT Plüvier a collier [charadrius ininor) n'est peut-être qu'une variété du suivant, dont il diffère principalement par sa taille plus courte de 2 à 3 centimètresi Il est très-commun en Allemagne et dans le Piémont* mais fort rare en France. Du reste, il se plaît sur les grèves des grandes rivières. Le GRAND Pluvier a collier, vulgairement connu souâ les noms de criard, gravière (charadrius hyaticula), a 18 à 20 centimètres de longueur. On le trouve ordinairement sur les plages sablonneuses de la mer et sur leâ grèves des grandes rivières où il court avec beaucoup dô rapidité, en prenant de temps en temps son vol et criant toujours. Il arrive en France, particulièrement sur les côtes de la Normandie et de la Picandie, au printemps et en automne. Le Pluvier a poitrine blanche (charadrius cautianus) a 14 à 15 centimètres de longueur, plus petit que le précédent. Il se trouve très-communément sur les côtes de la Picardie. Il aime les plages rocailleuses ou couvertes de gros gravier. Sa chair passe pour excellente et la meilleure de tous les oiseaux de ce genre. Tous les pluviers se chassent à peu près de la même manière. Leur déffance et leur mobilité continuelle les

CHASSE A LA POULE d'EAD. 177 rendent très-difficiles à approcher. Néanmoins on y réussit assez facilement lorsqu'il règne un grand vent, parce qu'alors ils se déterminent très-difficilement à prendre leur vol. La Poule d'eau [gallinula chloroptÂS, de Latham, fulica chloropus, de Linnée} est de la grosseur d'un poulet de six mois; sa longueur est de 40 à 45 centimètres; sa tête, sa gorge et le devant de son cou, sont noirâtres ; le ventre est d'un cendré foncé, avec quelques nuances blanches à l'extrémité des plumes ; le dessus du corps d'un brun olivâtre. Elle a sur le front une membrane, s'étendant depuis la base du bec jusqu'au sommet de la tête, d'un rouge vif ; elle possède quatre doigts, trois devant, l'autre derrière, garnis dans toute leur longueur de membranes fendues et simples. La poule d'eau se cache dans les joncs et les roseaux toute la journée, et oe n'est guère que le soir et la nuit qu'elle se hasarde sur l'eau. A la pointe du jour, elle visite le bord du fossé ou de la pièce d'eau où elle réside habituellement, pour y trouver sa nourriture et retourner ensuite dans sa cachette. C'est assez dire que cet oiseau habite le bord des rivières et des étangs, et fréquente quelquefois les marais, où il se nourrit de vers, d'insectes et de plantes aquatiques. Dès que les froids se font sentir et que les étangs menacent de se geler, les poules d'eau quittent lés montagnes pour gagner la plaine et les grandes rivières, où le froid est moins rigoureux. Dès les premiers jours du printemps, elles retournent dans les lieux qui les ont vues naître. La femelle construit son nid dans les roseaux; elle y pond de cinq à huit œufs d'un blanc jaunâtre, tachetés irrégulièrement de brun rougeâtre. Ces oiseaux se chassent avec un excellent chien d'arrêt, allant parfaitement à l'eau et très-bon quêteur. On fourrage les roseaux et les joncs qui se trouvent à la queue des étangs, et l'on parvient à faire lever quelDigitized by Google

rendent très-difficiles à approcher. Néanmoins on y réussit assez facilement lorsqu'il règne un grand vent, parce qu'alors ils se déterminent très-difficilement à prendre leur vol.

La POULE D'EAU (*gallinula chloropus*, de Latham, *fulica chloropus*, de Linnée) est de la grosseur d'un poulet de six mois; sa longueur est de 40 à 45 centimètres; sa tête, sa gorge et le devant de son cou, sont noirâtres; le ventre est d'un cendré foncé, avec quelques nuances blanches à l'extrémité des plumes; le dessus du corps d'un brun olivâtre. Elle a sur le front une membrane, s'étendant depuis la base du bec jusqu'au sommet de la tête, d'un rouge vif; elle possède quatre doigts, trois devant, l'autre derrière, garnis dans toute leur longueur de membranes fendues et simples. La poule d'eau se cache dans les joncs et les roseaux toute la journée, et ce n'est guère que le soir et la nuit qu'elle se hasarde sur l'eau. A la pointe du jour, elle visite le bord du fossé ou de la pièce d'eau où elle réside habituellement, pour y trouver sa nourriture et retourner ensuite dans sa cachette. C'est assez dire que cet oiseau habite le bord des rivières et des étangs, et fréquente quelquefois les marais, où il se nourrit de vers, d'insectes et de plantes aquatiques. Dès que les froids se font sentir et que les étangs menacent de se geler, les poules d'eau quittent les montagnes pour gagner la plaine et les grandes rivières, où le froid est moins rigoureux. Dès les premiers jours du printemps, elles retournent dans les lieux qui les ont vues naître. La femelle construit son nid dans les roseaux; elle y pond de cinq à huit œufs d'un blanc jaunâtre, tachetés irrégulièrement de brun rougeâtre.

Ces oiseaux se chassent avec un excellent chien d'arrêt, allant parfaitement à l'eau et très-bon quêteur. On

 ques poules d’eau que l’on tire au vol : mais il faut le* tuer raide pour les avoir, car, si elles ne sont que blé*

ques poules d'eau que l'on tire au vol : mais il faut les tuer raide pour les avoir, car, si elles ne sont que blessées, elles plongent en tombant, et ne reparaissent plus ; elles ont la finesse de se placer sous une feuille flottante assez large pour les couvrir, et, le bec seul hors de l'eau pour pouvoir respirer, elles restent des heures entières immobiles ; elles agissent de même lorsqu'on a battu le marais quelque temps sans qu'on les ait tirées.

La Poulette d'eau (*gallinula fusca*) et le Glout (*gallinula fistulans*) diffèrent de la poule d'eau par leur longueur qui n'est que de 33 centimètres, et par leur plumage moins foncé. Néanmoins on croit qu'elles appartiennent à la même espèce et que ces différences ne sont que le résultat de l'âge. La seconde est plus commune dans les environs de Strasbourg que dans le reste de la France, et on la trouve plus communément encore en Allemagne. Ces considérations doivent, je le pense, la faire reconnaître comme espèce. Quoi qu'il en soit, tout ce que j'ai dit de la poule d'eau commune s'applique également à ces deux oiseaux.

La Morelle, foulque, macroule (*fulica atra*), est de la grosseur d'une moyenne poule, et a 40 à 45 centimètres de longueur. Elle habite les étangs pendant la plus grande partie de l'année, et quitte rarement les eaux pour gagner la terre, où elle marche fort mal. En automne, les morelles se réunissent en bandes nombreuses sur les étangs d'une vaste étendue, et y restent jusqu'aux premières gelées. Alors elles partent pour revenir au mois de février et se disperser par couples.

Ce n'est guère qu'à l'arrière saison que l'on se réunit à heure et jour convenus pour faire la chasse. Les chasseurs se placent dans un bon nombre de bateaux et s'avancent en ligne sur l'étang, de manière à chasser les

 i}s prennent leur vol^ pour regagner la pleine eau en passant sur la tête des chasseurs. Ceux-ci s'entendent pour faire feu tous ensemble et en abattent un grand nombre. Ensuite ils revirent de bord et recommencent à acculer les foulques à l'autre extrémité de l'étang. Ce manège peut se renouveler plusieurs fois, car ces oiseaux, tout pourchassés qu'ils sont, ne se déterminent à quitter l'étang que lorsque la nuit est venue. En Lorraine, où les morelles sont très-abondantes, on leur fait une chasse active, et l'on en tue quelquefois un nombre incalculable. Le Râle bâillon (rallus bailloni, de Vieillot), est une espèce qui se trouve particulièrement en Picardie, où il arrive en avril pour en partir en octobre. Il a 17 centimètres de longueur ; le bec d'un très-beau vert ; l'iris d'un rouge brillant; les pieds d'un vert jaunâtre; le milieu du dessus de la tête et l'occiput noirs et roux; le dessus du cou, le manteau, les couvertures supérieures des ailes et le croupion, d'un roux rembruni marqué de noir sur la dernière partie, et varié sur le dos : le bord du front, les sourcils, les côtés de la tête, la gorge, le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre, sont d'une couleur de plomb bleuâtre et uniforme. La femelle est semblable au mâle. Cet oiseau ne quitte guère les grands marais. Il y fait son nid sur la terre avec un peu d'herbe sèche ; il pond quatre ou cinq œufs roussâtres couverts de taches irrégulières d'une nuance plus sombre. On le chasse comme le Bâle des genêts (1), mais il est beaucoup moins difficile à faire lever. Le Râle d'eau {rallus aquaticus, de Latham] , a le bec Dougeâtre et noir en dessus dans une partie de sa longueur; l'iris rouge; la partie une de la jambe, les pieds 11) Voyez le Chapitre précédent, page 181. Digitized by Google

ils prennent leur vol pour regagner la pleine eau en passant sur la tête des chasseurs. Ceux-ci s'entendent pour faire feu tous ensemble et en abattent un grand nombre. Ensuite ils revirent de bord et recommencent à acculer les foulques à l'autre extrémité de l'étang. Ce manége peut se renouveler plusieurs fois, car ces oiseaux, tout pourchassés qu'ils sont, ne se déterminent à quitter l'étang que lorsque la nuit est venue.

En Lorraine, où les morelles sont très-abondantes, on leur fait une chasse active, et l'on en tue quelquefois un nombre incalculable.

Le RALE BAILLON (*rallus bailloni,* de Vieillot), est une espèce qui se trouve particulièrement en Picardie, où il arrive en avril pour en partir en octobre. Il a 17 centimètres de longueur; le bec d'un très-beau vert; l'iris d'un rouge brillant; les pieds d'un vert jaunâtre; le milieu du dessus de la tête et l'occiput noirs et roux; le dessus du cou, le manteau, les couvertures supérieures des ailes et le croupion, d'un roux rembruni marqué de noir sur la dernière partie, et varié sur le dos : le bord du front, les sourcils, les côtés de la tête, la gorge, le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre, sont d'une couleur de plomb bleuâtre et uniforme. La femelle est semblable au mâle.

Cet oiseau ne quitte guère les grands marais. Il y fait son nid sur la terre avec un peu d'herbe sèche; il pond quatre ou cinq œufs roussâtres couverts de taches irrégulières d'une nuance plus sombre. On le chasse comme le *Râle des genêts* (1), mais il est beaucoup moins difficile à faire lever.

Le RALE D'EAU (*rallus aquaticus,* de Latham), a le bec rougeâtre et noir en dessus dans une partie de sa longueur; l'iris rouge; la partie nue de la jambe, les pieds

 et les ongles d’un brun verdâtre ; les plumes de la tête du cou et du corps, les scapulaires et les couvertures du dessus de la queue, celles des ailes et leurs pennes secondaires, noirâtres dans leur milieu et bordées d’uu roux olivâtre ; toutes les parties inférieures, les joues, la gorge, les côtés et le devant du cou, d’un cendré bleuâtre. Sa longueur est d’environ 25 centimètres. Ce râle ne se plaît que le long des eaux stagnantes, où il se tient caché dans les grandes herbes et les joncs ; il n'en sort guère que pour traverser les eaux à la nage, et pour ainsi dire à la course, puisqu’on en voit souvent courir légèrement ^r les larges feuilles de nénuphar qui couvrent les eaux dormantes. Du reste il a, dans s^ habitudes et son genre de vie, beaucoup de rapports avec le râle de terre; il court avec autant de vitesse, n’est pas moins rusé, et présente autant de difficultés au chasseur et au chien pour le forcer à prendre son vol ; il a, comme lui, son temps d’émigration marqué, mais il en reste un plus grand nombre l’hiver, époque où il se retire auprès des sources chaudes. Il fait son nid dans les roseaux; ses œufs ont 41 millimètres de longueur : ils sont jaunâtres et marqués de taches brunes, égales en grandeur, mais d’une forme irrégulière. Que l’on se figure une petite nacelle amarrée à la tige d’un arbuste flexible; l’eau même, violemment agitée par le vent, ne peut lui donner qu’un gracieux balancement. Approchez sans hruit, tendez le cou, l’œil attentif et respirant à peine, vous y verrez une jolie famille que la mère va rejoindre avec la pâture que Dieu donne aux petits oiseaux. Voilà le nid que le râle sait fabriquer avec des roseaux, de la mousse, de la plume et du crin. Un orage peut grossir la rivière, un ciel brûlant peut la faire baisser sans danger pour la nacelle qui monte et descend au gré du flot, comme descend et monte un vaisseau dans le port, selon les oscillations de la mer en furie.
Digitized by GoogI

et les ongles d'un brun verdâtre ; les plumes de la tête du cou et du corps, les scapulaires et les couvertures du dessus de la queue, celles des ailes et leurs pennes secondaires, noirâtres dans leur milieu et bordées d'un roux olivâtre ; toutes les parties inférieures, les joues, la gorge, les côtés et le devant du cou, d'un cendré bleuâtre. Sa longueur est d'environ 25 centimètres.

Ce râle ne se plaît que le long des eaux stagnantes, où il se tient caché dans les grandes herbes et les joncs ; il n'en sort guère que pour traverser les eaux à la nage, et pour ainsi dire à la course, puisqu'on en voit souvent courir légèrement sur les larges feuilles de nénuphar qui couvrent les eaux dormantes. Du reste il a, dans ses habitudes et son genre de vie, beaucoup de rapports avec le râle de terre ; il court avec autant de vitesse, n'est pas moins rusé, et présente autant de difficultés au chasseur et au chien pour le forcer à prendre son vol ; il a, comme lui, son temps d'émigration marqué, mais il en reste un plus grand nombre l'hiver, époque où il se retire auprès des sources chaudes.

Il fait son nid dans les roseaux ; ses œufs ont 41 millimètres de longueur : ils sont jaunâtres et marqués de taches brunes, égales en grandeur, mais d'une forme irrégulière. Que l'on se figure une petite nacelle amarrée à la tige d'un arbuste flexible ; l'eau même, violemment agitée par le vent, ne peut lui donner qu'un gracieux balancement. Approchez sans bruit, tendez le cou, l'œil attentif et respirant à peine, vous y verrez une jolie famille que la mère va rejoindre avec la pâture que Dieu donne aux petits oiseaux. Voilà le nid que le râle sait fabriquer avec des roseaux, de la mousse, de la plume et du crin. Un orage peut grossir la rivière, un ciel brûlant peut la faire baisser sans danger pour la nacelle qui monte et

 II. arrive fort souvent que cet oiseau, lorsque les chiens le pourchassent dans les eaux d'un étang, au lieu de prendre son vol, se cache dans des trous de muraille ou de pierres amoncelées s'il en trouve à sa portée. Il faut donc se mettre dans un bateau, et, après avoir battu un étang où il est commun, aller le chercher dans les trous de mur de la chaussée ou autres, et l'on est à peu près certain d'en prendre plusieurs sans autres précautions que de mettre la main dans les trous pour les en tirer. J'en ai vu prendre ainsi un assez bon nombre dans les étangs du Charolais et particulièrement dans les environs de La Guiche. Le Râle Marquette [rallus parzanna, de Linnée), vulgairement connu sous les noms de cocouan, girardine, grisctle, petit râle d'eau, passe, quand il est gras, pour être le meilleur de tous nos gibiers à plume. Il a environ 20 à 25 centim. de longueur; le bec et les pieds sont d'un jaune verdâtre; l'iris d'une couleur noisette rougeâtre; le front , la gorge et les sourcils d'un gris un peu plombé ; la tête brune, ornée de noir; la poitrine d'un gris foncé et tachetée de blanc sur les côtés, ainsi que le cou ; les flancs rayés en travers, de cette couleur; le ventre cendré; les parties postérieures d'un blanc jaunâtre; les supérieures olivâtres et comme émaillées de blanc et de noir. Cette espèce habite les marais : elle paraît dans nos pays dès le mois de mars ou d'avril, et ne le quitte que Idrs des premières fortes gelées. Il se cache et niche dans les grandes herbes et les roseaux ; il donne à son nid la forme d'une gondole composée de joncs entrelacés, et l'amarre par un des bouts, à une tige de roseau, de manière que ce petit berceau flottant peut s'élever et s'abaisser à mesure que la hauteur de l'eau augmente ou diminue. Il pond huit œufs, d'un brun clair tacheté de plu» foncé ; les petits naissent couverts d'un duvet noir, nagent, plongent et courent aussitôt qu'ils sont nés. Chasseur. 16

Digilized by Google

Il arrive fort souvent que cet oiseau, lorsque les chiens le pourchassent dans les eaux d'un étang, au lieu de prendre son vol, se cache dans des trous de muraille ou de pierres amoncelées s'il en trouve à sa portée. Il faut donc se mettre dans un bateau, et, après avoir battu un étang où il est commun, aller le chercher dans les trous de mur de la chaussée ou autres, et l'on est à peu près certain d'en prendre plusieurs sans autres précautions que de mettre la main dans les trous pour les en tirer. J'en ai vu prendre ainsi un assez bon nombre dans les étangs du Charolais et particulièrement dans les environs de La Guiche.

Le Rale Marouette (*rallus parzanna*, de Linnée), vulgairement connu sous les noms de *cocouan, girardine, grisette, petit râle d'eau,* passe, quand il est gras, pour être le meilleur de tous nos gibiers à plume. Il a environ 20 à 25 centim. de longueur; le bec et les pieds sont d'un jaune verdâtre; l'iris d'une couleur noisette rougeâtre; le front, la gorge et les sourcils d'un gris un peu plombé; la tête brune, ornée de noir; la poitrine d'un gris foncé et tachetée de blanc sur les côtés, ainsi que le cou; les flancs rayés en travers, de cette couleur; le ventre cendré; les parties postérieures d'un blanc jaunâtre; les supérieures olivâtres et comme émaillées de blanc et de noir.

Cette espèce habite les marais : elle paraît dans nos pays dès le mois de mars ou d'avril, et ne le quitte que lors des premières fortes gelées. Il se cache et niche dans les grandes herbes et les roseaux; il donne à son nid la forme d'une gondole composée de joncs entrelacés, et l'amarre par un des bouts, à une tige de roseau, de manière que ce petit berceau flottant peut s'élever et s'abaisser à mesure que la hauteur de l'eau augmente ou diminue. Il pond huit œufs, d'un brun clair tacheté de plus

 La chasse de cct oiseau est fort difficile ; il faut un chien qui aille parfaiteraentà l'eau, et qui ait un très-bon nez; il court, plonge, nage entre deux eaux pour l'éviter, et, si malgré toutes ses ruses il se sent trop pressé, il tAche de regagner un buisson, monte dans les branches, y reste immobile, et met ainsi son ennemi en défaut; enfin il a tant de peine à se déterminer au vol, il tient tellement devant le chien, que souvent il se laisse prendre à la main ou tuer à coups de bâton. Dans la saison de la chaleur, pendant un jour serein, on le voit, vers le midi, s'élever perpendiculairement au-dessus des joncs, battre les ailes et papillonner un moment dans les airs, sans changer de place, puis se replonger dans le marais. C'est l'instant le plus favorable pour lui faire lâchasse. La Bécassine (scolopax gallinagù, de Latham) a les pieds et le bec de la béca.sse ; mais elle est beaucoup plus petite; sa longueur est d'environ 27 centimètres, y compris le bec, qui en a environ 8; sa tête est divisée par deux raies longitunales noires et trois rougeâtres ; le menton est blanc; le cou varié de brun et de rougeâtre; la poitrine et le ventre sont blancs ; le dessus du corps est varié de brun, de rouge pâle et de noir. Beaucoup de personnes confondent la bécasse et la bécassine; un chasseur les distingue parfaitement, l'une n'est pas le diminutif de l'autre. L'espèce est à peu près la même quant à la forme, elle est très-différente sous tous les rapports. Aussi, c'est un principe de l'art que la bécasse ne souffre point la bécassine, et que la présence de l'une est l'exclusion de l'autre. Ces oiseaux habitent les prairies marécageuses, la queue des étangs et les marais. Ils arrivent en France au printemps, et, pour la plupart, nichent dans les marais de nos contrées montagneuses; la femelle fait son nid par terre, sous quelques grosse racine d'orme ou de saule, dans les endroits où le bétail ne peut pas parvenir ; elle Digitized by Google

La chasse de cet oiseau est fort difficile ; il faut un chien qui aille parfaitement à l'eau, et qui ait un très-bon nez ; il court, plonge, nage entre deux eaux pour l'éviter, et, si malgré toutes ses ruses il se sent trop pressé, il tâche de regagner un buisson, monte dans les branches, y reste immobile, et met ainsi son ennemi en défaut ; enfin il a tant de peine à se déterminer au vol, il tient tellement devant le chien, que souvent il se laisse prendre à la main ou tuer à coups de bâton. Dans la saison de la chaleur, pendant un jour serein, on le voit, vers le midi, s'élever perpendiculairement au-dessus des joncs, battre les ailes et papillonner un moment dans les airs, sans changer de place, puis se replonger dans le marais. C'est l'instant le plus favorable pour lui faire la chasse.

La Bécassine (*scolopax gallinago*, de Latham) a les pieds et le bec de la bécasse ; mais elle est beaucoup plus petite ; sa longueur est d'environ 27 centimètres, y compris le bec, qui en a environ 8 ; sa tête est divisée par deux raies longitunales noires et trois rougeâtres ; le menton est blanc ; le cou varié de brun et de rougeâtre ; la poitrine et le ventre sont blancs ; le dessus du corps est varié de brun, de rouge pâle et de noir.

Beaucoup de personnes confondent la bécasse et la bécassine ; un chasseur les distingue parfaitement, l'une n'est pas le diminutif de l'autre. L'espèce est à peu près la même quant à la forme, elle est très-différente sous tous les rapports. Aussi, c'est un principe de l'art que la bécasse ne souffre point la bécassine, et que la présence de l'une est l'exclusion de l'autre.

Ces oiseaux habitent les prairies marécageuses, la queue des étangs et les marais. Ils arrivent en France au printemps, et, pour la plupart, nichent dans les marais de nos contrées montagneuses ; la femelle fait son nid par

 y pond quatre ou cinq œufs d'un verdâtre très-clair, tacheté de cendré et de brun. La bécassine vole avec beaucoup de rapidité ; en partant elle file droit l'espace de 5 ou 6 mètres, puis elle fait trois crochets* qui la portent à peu près à trente pas, après quoi elle file droit. Lorsqu'elle est très-élevée, elle fait entendre, surtout la nuit, un cri : mée, mée, mée, tremblotant et ayant une grande analogie avec celui de la chèvre, ce qui lui a fait donner, dans quelques pays» les noms de chèvre volante et chèvre de la Saint-Jean. En été, la bécassine quitte nos contrées pour y revenir en automne et disparaître encore en hiver. Néanmoins, dans les marais boisés de l'Auvergne, du Charolais et du Beaujolais, on en trouve toute l'année, excepté lorsque les eaux sont entièrement gelées, et encore, dans cette circonstance, beaucoup de ces oiseaux se retirent aiM'^ir des fontaines chaudes, dans les bois et les bruyères, et ne quittent pas le pays. La chasse des bécassines exige une grande adresse, beaucoup d'habitude, et une arme qui porte loin. On part avec un bon chien d'arrêt, et l'on parcourt les marais, ayant quelquefois de l'eau jusqu'à mi-jambe. On pare à cet inconvénient au moyen de bottes longues, épaisses, et que l'on fait .enduire d'une bonne couche de suif avant de partir. La plupart des auteurs donnent, comme principe, le conseil de ne tirer la bécassine qu'après lui avoir laissé faire ses crochets ; il en résulte que si elle n'est pas partie BOUS les pieds du chasseur, elle doit, quand le coup part, s'en trouver éloignée de 50 à 60 pas au moins. Or, je demande à tout chasseur de bonne foi, qui connaîtra la portée d'une arme, quelque bonne qu'elle soit, si l'on peut répondre de la moitié de ses coups à cette distance, «1 supposant que l'on visât toujours juste. Ayant habité pendant plusieurs années un pays très-abondant en bécassines, je puis affirmer que cette méthode est vicieuse. Digilized by Google

y pond quatre ou cinq œufs d'un verdâtre très-clair, tacheté de cendré et de brun.

La bécassine vole avec beaucoup de rapidité ; en partant elle file droit l'espace de 5 ou 6 mètres, puis elle fait trois crochets qui la portent à peu près à trente pas, après quoi elle file droit. Lorsqu'elle est très-élevée, elle fait entendre, surtout la nuit, un cri : *mée, mée, mée,* tremblotant et ayant une grande analogie avec celui de la chèvre, ce qui lui a fait donner, dans quelques pays, les noms de *chèvre volante* et *chèvre de la Saint-Jean.*

En été, la bécassine quitte nos contrées pour y revenir en automne et disparaître encore en hiver. Néanmoins, dans les marais boisés de l'Auvergne, du Charolais et du Beaujolais, on en trouve toute l'année, excepté lorsque les eaux sont entièrement gelées, et encore, dans cette circonstance, beaucoup de ces oiseaux se retirent autour des fontaines chaudes, dans les bois et les bruyères, et ne quittent pas le pays.

La chasse des bécassines exige une grande adresse, beaucoup d'habitude, et une arme qui porte loin. On part avec un bon chien d'arrêt, et l'on parcourt les marais, ayant quelquefois de l'eau jusqu'à mi-jambe. On pare à cet inconvénient au moyen de bottes longues, épaisses, et que l'on fait enduire d'une bonne couche de suif avant de partir.

La plupart des auteurs donnent, comme principe, le conseil de ne tirer la bécassine qu'après lui avoir laissé faire ses crochets ; il en résulte que si elle n'est pas partie sous les pieds du chasseur, elle doit, quand le coup part, s'en trouver éloignée de 50 à 60 pas au moins. Or, je demande à tout chasseur de bonne foi, qui connaîtra la portée d'une arme, quelque bonne qu'elle soit, si l'on peut répondre de la moitié de ses coups à cette distance, en supposant que l'on visât toujours juste. Ayant habité

 et n’a été prônée que par des gens qui, ayant peu l'habitude du fusil, ne peuvent mettre la promptitude nécessaire pour tirer à la manière nommée par les chasseurs, à cul levé, c’est-à-dire avant que l’oiseaq ait fait son premier crochet. Cette dernière méthode offre de grands et nombreux avantages, dont nous ne citerons que les deux principaux : 1“ Si l’on manque le premier coup, on a le temps de tirer le second lorsque l’oiseau a fait ses crochets ; 2° on charge son fusil avec un peu moins de poudre et beaucoup plus de plomb, que l’on peut môme choisir d’un numéro plus petit, d’où il résulte que le coup porte plus large et à la fois plus garni. Nous observerons ici que la bécassine est beaucoup plus facile à tirer au printemps qu’à l’automne, parce que, dans cette première saison, son vol est beaucoup moins rapide, ses crochets moins longs, et elle part de bien moins loin. Dans les marais qu’elles fréquentent beaucoup, il est facile, pour peu qu’on ait d’habitude, de reconnaître les places où elles se plaisent le plus ; les herbes basses y sont un peu plus foulées, et Ton aperçoit dans les eitdroits les plus fourrageux, de petites coulées larges de 5 à 6 centimètres, plus ou moins. La Grosse Bécassine ou double bécassine {scolopcuc media) est de près de moitié plus grosse que la précédente. Elle en diffère par quelques nuances dans le plumage et, plus encore, par ses habitudes. Elle est commune en Picardie où elle habite depuis la fin d’août jusqu’au commencement de novembre, et en Provence où elle est de passage en mars et avril, en septembre et octobre. Elle se plaît dans les marais où l’eau est limpide et courante. Lorsqu’on la chasse, elle ne tient pas à l’arrêt comme la précédente, mais elle court devant le chien comme le râle. A cette différence près, on la chasse de même. La PETITE Bécassine {scolopax gallinula), vulgairement Digilized by Google

et n'a été prônée que par des gens qui, ayant peu l'habitude du fusil, ne peuvent mettre la promptitude nécessaire pour tirer à la manière nommée par les chasseurs, à *cul levé*, c'est-à-dire avant que l'oiseau ait fait son premier crochet. Cette dernière méthode offre de grands et nombreux avantages, dont nous ne citerons que les deux principaux : 1° Si l'on manque le premier coup, on a le temps de tirer le second lorsque l'oiseau a fait ses crochets; 2° on charge son fusil avec un peu moins de poudre et beaucoup plus de plomb, que l'on peut même choisir d'un numéro plus petit, d'où il résulte que le coup porte plus large et à la fois plus garni. Nous observerons ici que la bécassine est beaucoup plus facile à tirer au printemps qu'à l'automne, parce que, dans cette première saison, son vol est beaucoup moins rapide, ses crochets moins longs, et elle part de bien moins loin.

Dans les marais qu'elles fréquentent beaucoup, il est facile, pour peu qu'on ait d'habitude, de reconnaître les places où elles se plaisent le plus; les herbes basses y sont un peu plus foulées, et l'on aperçoit dans les endroits les plus fourrageux, de petites coulées larges de 5 à 6 centimètres, plus ou moins.

La Grosse Bécassine ou double bécassine (*scolopax media*) est de près de moitié plus grosse que la précédente. Elle en diffère par quelques nuances dans le plumage et, plus encore, par ses habitudes.

Elle est commune en Picardie où elle habite depuis la fin d'août jusqu'au commencement de novembre, et en Provence où elle est de passage en mars et avril, en septembre et octobre. Elle se plaît dans les marais où l'eau est limpide et courante. Lorsqu'on la chasse, elle ne tient pas à l'arrêt comme la précédente, mais elle court devant le chien comme le râle. A cette différence près, on la chasse de même.

 connue dans divers pays sous les noms de sourde, jac^ quel, deux-pour-un, hanipon, hécot, becquerolle, boucriolei etc., est de la grosseur d'une alouette. On la trouve dans jes mêmes lieux que la bécassine ordinaire, mais dans les endroits les plus fourrés et dans les herbes les plus serrées ; elle s'y tapit avec grand soin et ne part que lorsque le chien ou le chasseur sont tout près à marcher sur elle. Alors elle s'envole, mais elle ne va pas se remiser très-loin. Le Col-blanc de rivière {tringa ochropus), bécnsson, chevalier, bécasseau, a 20 à 25 centimètres de longueur. Cet oiseau habite les bords sablonneux de la mer et des grandes rivières, dans toute la France ; dans l'intérieur, il est de passage en avril et en août. A cette dernière époque, il voyage en petites bandes de c' iq à quinze, rarement davantage. Il se nourrit d'inscctes aquatiques et de frai de poisson. Sa chair est aussi délicate qu'estimée. Il est extrêmement facile à approcher à la portée du fusil lorsqu'on le chasse en bateau et surtout au nageret ; mais il n'en est pas de même si l'on est à pied. Pour y parvenir, dans ce cas, on suit le long du rivage, aussi près de l'eau que possible, afin d'apercevoir ces oiseaux de très-loin. Alors, on remarque sur la petite falaise formée par le rivage, un objet qui puisse faire reconnaître la place. On quitte le bord de l'eau, on fait un grand détour, et l'on revient droit sur les oiseaux en se masquant autant qu'on le peut derrière tous les accidents de terrain, les buissons, etc. Mais il arrive souvent qu'ils partent avant qu'on puisse les voir assez pour les ajuster posés, et alors il faut les tirer au vol. Les culsblancs volent très-bas, presque en rasant l'eau. On peut encore se placer le soir à l'afiFût, à portée de ces pointes de galets ou de sable qui s'avancent beaucoup Digitized by Coogle

connue dans divers pays sous les noms de *sourde*, *jacquet*, *deux-pour-un*, *hanipon*, *bécot*, *becquerolle*, *boucriole*, etc., est de la grosseur d'une alouette. On la trouve dans les mêmes lieux que la bécassine ordinaire, mais dans les endroits les plus fourrés et dans les herbes les plus serrées ; elle s'y tapit avec grand soin et ne part que lorsque le chien ou le chasseur sont tout près à marcher sur elle. Alors elle s'envole, mais elle ne va pas se remiser très-loin.

Le CUL-BLANC DE RIVIÈRE (*tringa ochropus*), *bécasson*, *chevalier*, *bécasseau*, a 20 à 25 centimètres de longueur.

Cet oiseau habite les bords sablonneux de la mer et des grandes rivières, dans toute la France ; dans l'intérieur, il est de passage en avril et en août. A cette dernière époque, il voyage en petites bandes de cinq à quinze, rarement davantage. Il se nourrit d'insectes aquatiques et de frai de poisson. Sa chair est aussi délicate qu'estimée.

Il est extrêmement facile à approcher à la portée du fusil lorsqu'on le chasse en bateau et surtout au nageret ; mais il n'en est pas de même si l'on est à pied. Pour y parvenir, dans ce cas, on suit le long du rivage, aussi près de l'eau que possible, afin d'apercevoir ces oiseaux de très-loin. Alors, on remarque sur la petite falaise formée par le rivage, un objet qui puisse faire reconnaître la place. On quitte le bord de l'eau, on fait un grand détour, et l'on revient droit sur les oiseaux en se masquant autant qu'on le peut derrière tous les accidents de terrain, les buissons, etc. Mais il arrive souvent qu'ils partent avant qu'on puisse les voir assez pour les ajuster posés, et alors il faut les tirer au vol. Les culs-blancs volent très-bas, presque en rasant l'eau.

On peut encore se placer le soir à l'affût, à portée de

.TROISIÈME PARTIE. 186 dans les rivières. Si l'on est bien caché et dans une position bien choisie, on pourra tirer trois ou quatre coups de fusil à l'heure du passage. Le Chevalier brun (scolopax fmca) est plus grand que le précédent. Sa longueur est d'environ 30 centimètres. Il fréquente le bord des lacs, des rivières et de la mer. Il se chasse de môme. La Gambette (scolopax galidris), aussi connue sous les noms de chevalier avx pieds rouges et de bécassonj a environ 25 centimètres de longueur totale. Elle a les mômes habitudes que les précédents et se chasse de môme, mais elle est un peu plus rare. Cependant on en tue beaucoup sur les bords de la Loire, du Rhône et de la Saône. Sa chair est délicieuse, surtout en automne. La Guignette [tringa hypoleucos) a de 20 à 25 centimètres de longueur , et toutes les habitudes du culblanc. On la chasse de la môme manière, et sa chair est excellente. Le Chevalier aux pieds verts (totanus gloHs) a environ 33 centimètres de longueur et se chasse de môme. Cependant, il est plus farouche que les oiseaux dont on vient de parler, et il n'est pas assez commun en France, où il n'est que de passage, pour qu'on lui fasse une chasse spéciale. On ne le tue guère que quand on le rencontre par hasard en chassant d'autres oisêaux. Sa chair est fort bonne. La Maubèche (tringa islandica) a 25 à 30 centimètres de longueur, et n'est que de passage en France où on la trouve sur le rivage de la mer, plus rarement sur les grèves des grands fleuves. Elle se réunit en troupes plus ou moins nombreuses, et court très-vite sur le sable. Môme chasse que pour les précédents. Chair d'une trèsmédiocre qualité. Le Combattant (tringa pugnax) a 27 à 28 centimètres Digilized by Google

dans les rivières. Si l'on est bien caché et dans une position bien choisie, on pourra tirer trois ou quatre coups de fusil à l'heure du passage.

Le CHEVALIER BRUN (*scolopax fusca*) est plus grand que le précédent. Sa longueur est d'environ 30 centimètres. Il fréquente le bord des lacs, des rivières et de la mer. Il se chasse de même.

La GAMBETTE (*scolopax galidris*), aussi connue sous les noms de *chevalier aux pieds rouges* et de *bécasson*, a environ 25 centimètres de longueur totale. Elle a les mêmes habitudes que les précédents et se chasse de même, mais elle est un peu plus rare. Cependant on en tue beaucoup sur les bords de la Loire, du Rhône et de la Saône. Sa chair est délicieuse, surtout en automne.

La GUIGNETTE (*tringa hypoleucos*) a de 20 à 25 centimètres de longueur, et toutes les habitudes du cul-blanc.

On la chasse de la même manière, et sa chair est excellente.

Le CHEVALIER AUX PIEDS VERTS (*totanus glotis*) a environ 33 centimètres de longueur et se chasse de même. Cependant, il est plus farouche que les oiseaux dont on vient de parler, et il n'est pas assez commun en France, où il n'est que de passage, pour qu'on lui fasse une chasse spéciale. On ne le tue guère que quand on le rencontre par hasard en chassant d'autres oiseaux. Sa chair est fort bonne.

La MAUBÈCHE (*tringa islandica*) a 25 à 30 centimètres de longueur, et n'est que de passage en France où on la trouve sur le rivage de la mer, plus rarement sur les grèves des grands fleuves. Elle se réunit en troupes plus ou moins nombreuses, et court très-vite sur le sable. Même chasse que pour les précédents. Chair d'une très-médiocre qualité.

CHASSE A L'ALOCETTB DE MER. 187 de long. Cet oiseau est extrêmement remarquable au printemps par son plumage qui varie étonnamment, surtout pendant la saison des amours. On en trouve de gris, de blancs, de bruns, de café au lait, de presque noirs, et enfin de mille nuances diverses dans ces couleurs. A cette époque, les mâles ont la base du bec et le tour des yeux entourés de nombreuses caroncules roses et très-petites, il leur pousse de petites aigrettes roses derrière les oreilles, et une large collerette en forme de bouclier leur entoure le cou et les épaules. Les combattants ont reçu ce nom de l'habitude qu'ils ont de se livrer presque sans cesse des combats corps à corps, ou troupes contre troupes. Du reste, comme la nature leur a refusé des armes offensives, cette guerre continuelle est sans danger pour eux. On trouve très-communément ces oiseaux sur les bords de la mer dans toute la partie septentrionale de la France, et particulièrement sur les côtes de la Normandie, du côté des rochers du Calvados. On les chasse comme le cul-blanc, et la chair des jeunes est assez bonne. L'Alouette de mer (tringa alhina) a 15 ou 16 centimètres de longueur. Elle est très-commune en France, surtout pendant l'automne, mais c'est particulièrement sur les côtes de la Bretagne et du Bas-Poitou qu'on la trouve en troupes assez nombreuses. On la chasse comme le cul-blanc, et sa chair, quoique peu estimée, est cependant d'assez bon goût. L'alouette de mer pénètre assez ordinairement dans l'intérieur des terres, en remontant le cours des fleuves et des grandes rivières. Depuis août jusqu'en novembre, j'en ai vu tuer beaucoup sur les bords de la Loire, du Rhône et de la Saône. L'Avocette [recurvirostra avocetta] est connue dans quelques pays sous le nom vulgaire de pipe, à cause Digitized by Google

de long. Cet oiseau est extrêmement remarquable au printemps par son plumage qui varie étonnamment, surtout pendant la saison des amours. On en trouve de gris, de blancs, de bruns, de café au lait, de presque noirs, et enfin de mille nuances diverses dans ces couleurs. A cette époque, les mâles ont la base du bec et le tour des yeux entourés de nombreuses caroncules roses et très-petites, il leur pousse de petites aigrettes roses derrière les oreilles, et une large collerette en forme de bouclier leur entoure le cou et les épaules.

Les combattants ont reçu ce nom de l'habitude qu'ils ont de se livrer presque sans cesse des combats corps à corps, ou troupes contre troupes. Du reste, comme la nature leur a refusé des armes offensives, cette guerre continuelle est sans danger pour eux.

On trouve très-communément ces oiseaux sur les bords de la mer dans toute la partie septentrionale de la France, et particulièrement sur les côtes de la Normandie, du côté des rochers du Calvados. On les chasse comme le cul-blanc, et la chair des jeunes est assez bonne.

L'ALOUETTE DE MER (*tringa albina*) a 15 ou 16 centimètres de longueur. Elle est très-commune en France, surtout pendant l'automne, mais c'est particulièrement sur les côtes de la Bretagne et du Bas-Poitou qu'on la trouve en troupes assez nombreuses. On la chasse comme le cul-blanc, et sa chair, quoique peu estimée, est cependant d'assez bon goût.

L'alouette de mer pénètre assez ordinairement dans l'intérieur des terres, en remontant le cours des fleuves et des grandes rivières. Depuis août jusqu'en novembre, j'en ai vu tuer beaucoup sur les bords de la Loire, du Rhône et de la Saône.

L'AVOCETTE (*recurvirostra avocetta*) est connue dans

 de son bec dont le bout est recourbé vers le hatrt comme une pipe à tabac. Elle a 48 à 50 centimètres de longueur. Cet oiseau est commun sur toutes les côtes septentrionales de la France, et surtout en Poitou, où il niche dans le sable. Quelquefois, mais assez rarement, il quitte le bord de la mer pour s'avancer dans l'intérieur de la France, en suivant le cours des rivières. Il se nourrit de frai de poissons et d'insectes aquatiques qu'il cherche dans l'écume des flots et dans la vase. Il est défiant, vif, et très-dillicile à approcher de dessus terre. Il court et nage avec une égale agilité. Du reste, sa chair est d'une assez bonne qualité quand il est jeune. § 3. OISEAUX d'ead. Le Canard sauvage (cmas boschas, de Latham) ressemble beaucoup à notre canard domestique, mais le plumage du mâle est beaucoup plus brillant. Sa longueur est ordinairement de 60 centimètres ; sa tête et son oou brillent d'un beau vert d'émeraude à reflets d'acier poli; il a un petit collier blanc ; le reste du cou, sur le devant et les côtés, est d'un brun pourpré, ainsi que la poitrine. Son croupion est d'un beau noir changeant en vert foncé, paré de deux petites boucles de plumes relevées ; on remarque sur ses ailes une large bande d'un azur éclatant, bordée en haut et en bas d'un gros bleu velouté et brillant. Son bec est d'un vert jaunâtre, et ses pieds sont orangés avec des ongles noirs. Cet oiseau n'est que de passage dans nos pays ; il arrive vers la fin de l'automne et repart au printemps. Cependant il en reste quelques couples qui nichent dans les mares des taillis les plus fourrés, ou à la queue des étangs environnés de bois. La femelle plie et coupe des joncs, en forme un nid, dans lequel elle pond seize œu£i . Digilized by Google

de son bec dont le bout est recourbé vers le haut comme une pipe à tabac. Elle a 48 à 50 centimètres de longueur.

Cet oiseau est commun sur toutes les côtes septentrionales de la France, et surtout en Poitou, où il niche dans le sable. Quelquefois, mais assez rarement, il quitte le bord de la mer pour s'avancer dans l'intérieur de la France, en suivant le cours des rivières. Il se nourrit de frai de poissons et d'insectes aquatiques qu'il cherche dans l'écume des flots et dans la vase. Il est défiant, vif, et très-difficile à approcher de dessus terre. Il court et nage avec une égale agilité. Du reste, sa chair est d'une assez bonne qualité quand il est jeune.

§ 3. OISEAUX D'EAU.

Le CANARD SAUVAGE (*anas boschas*, de Latham) ressemble beaucoup à notre canard domestique, mais le plumage du mâle est beaucoup plus brillant. Sa longueur est ordinairement de 60 centimètres ; sa tête et son cou brillent d'un beau vert d'émeraude à reflets d'acier poli ; il a un petit collier blanc ; le reste du cou, sur le devant et les côtés, est d'un brun pourpré, ainsi que la poitrine. Son croupion est d'un beau noir changeant en vert foncé, paré de deux petites boucles de plumes relevées ; on remarque sur ses ailes une large bande d'un azur éclatant, bordée en haut et en bas d'un gros bleu velouté et brillant. Son bec est d'un vert jaunâtre, et ses pieds sont orangés avec des ongles noirs.

Cet oiseau n'est que de passage dans nos pays ; il arrive vers la fin de l'automne et repart au printemps. Cependant il en reste quelques couples qui nichent dans les mares des taillis les plus fourrés, ou à la queue des étangs environnés de bois. La femelle plie et coupe des

CHASSE AU CANARD SAUVAGE. 189 fort obtus, sphéroïdes, à coquille dure et blanchâtre. Dès que les petits sont éclos, le père et la mère les conduisent dans l'eau, et ils ne retournent plus dans le nid; les canetons acquièrent presque toute leur grosseur avant de pouvoir voler, et sont nommés, pendant ce temps-là, halbrans. Les canards sauvages ont le vol très-élevé, et ils ne s'abattent jamais sans avoir fait plusieurs circonvolutions sur le lieu où ils veulent se poser. Ils sont trèsdéfiants, et forts difficiles à approcher de toute autre manière qu'avec le nageret. Ils vivent en société et voyagent en troupes nombreuses. Le soin qu'ils ont de placer des vedettes pendant la picorée, les cris qu'elles lancent au moindre bruit qui les effraie, ajoutent encore à la difficulté de la chasse aux canards sauvages. Le chien ne peut y seconder son maître, parce que son nez ne le guide pas dans l'eau comme sur terre ; il faut dans un chasseur beaucoup d'industrie et de patience pour aborder la bande. Un des moyens de l'attirer près du lieu où se cache le tireur, consiste à mettre dans les environs quelques canards domestiques qu'on a fait jeûner ; ils s'élancent aussitôt, battant de l'aile, crient, se jettent à l'eau, barbotent avec une grande pétulance; aussi les canards sauvages viennent-ils bientôt se mêler à leur jeu, et l'on tire aisément, au risque de tuer 1a chanterelle, ce qui ne doit pas arrêter 1e chasseur, puisqu'il est toujours aisé de s'en procurer d'autres. La seule précaution qu'il y ait à prendre, c'est de les habituer, quelques jours avant la chasse, à supporter la ficelle qui les tient au piquet. Pour ne pas blesser la chanterelle, on lui coud à la patte un morceau de cuir large de 2 centimètres, semblable au bout du canon d'un fusil double ; oh passe dans l'anneau une ficelle de crin de 4 à 5 mètres de longueur et même plus, selon que le lieu est * plus ou moins éloigné des broussailles ; on fiche en terre dIûmIz- " ! Google

 le piquet à la tête, passant dans une boucle de la ficelle : le canard peut tourner autour du piquet. Il mange ce qu'on lui a donné pour le calmer, puis il commence son manège fratricide. Les canards sont très-difficiles à chasser au fusil, parce que le plus souvent ils partent de fort loin, et que leur plumage les garantit comme une cuirasse quand le plomb est un peu amorti par la distance. Cependant, quand la gelée, en solidifiant les marais et les étangs, force les canards à se réfugier sur les rivières et les eaux vives, deux chasseurs qui s'entendent bien et suivent les rives opposées d'une rivière, peuvent les approcher pour les tirer. Celui qui aperçoit les canards sur la rive opposée, fait signe au camarade qui le suit, et qui, à ce signal, s'éloigne du rivage, fait un long circuit, et ne s'en approche qu'à un nouveau signe, pour tomber sur la bande occupée à regarder celui qui fait des signaux, et qui a le soin de la tenir en éveil, en évitant de trop approcher. En été, lorsqu'il y a dans un étang une couvée de halbrans, et qu'ils commencent à voler à l'entour de cet étang, on est sûr de les trouver dès le grand matin, ou vers le midi, barbotant sur le bord, dans les grandes herbes, où ils se laissent assez aisément approcher à portée de fusil. Si par hasard on a tué la mère, on peut être assuré d'avoir tous les jeunes, les uns après les autres, en s'y prenant de cette manière : Avec une ficelle on attache une cane domestique à un piquet que l'on enfonce dans les roseaux, de manière à ce qu'elle puisse nager et se promener dans un rayon de cinq ou six pas ; on se tient caché à l'écart, à demi-portée de fusil ; la cane se met à chanter, les halbranâ croient que c'est leur mère, s'en approchent, et on les tue aisément. Comme la chair du canard sauvage est tres-estinaée, on a imaginé un grand nombre de moyens pour les chasser. L'affût, pendant l'hiver surtout, et particulièrement

Digiiized by Gocjgle

le piquet à la tête, passant dans une boucle de la ficelle : le canard peut tourner autour du piquet. Il mange ce qu'on lui a donné pour le calmer, puis il commence son manége fratricide.

Les canards sont très-difficiles à chasser au fusil, parce que le plus souvent ils partent de fort loin, et que leur plumage les garantit comme une cuirasse quand le plomb est un peu amorti par la distance. Cependant, quand la gelée, en solidifiant les marais et les étangs, force les canards à se réfugier sur les rivières et les eaux vives, deux chasseurs qui s'entendent bien et suivent les rives opposées d'une rivière, peuvent les approcher pour les tirer. Celui qui aperçoit les canards sur la rive opposée, fait signe au camarade qui le suit, et qui, à ce signal, s'éloigne du rivage, fait un long circuit, et ne s'en approche qu'à un nouveau signe, pour tomber sur la bande occupée à regarder celui qui fait des signaux, et qui a le soin de la tenir en éveil, en évitant de trop approcher.

En été, lorsqu'il y a dans un étang une couvée de *halbrans*, et qu'ils commencent à voler à l'entour de cet étang, on est sûr de les trouver dès le grand matin, ou vers le midi, barbotant sur le bord, dans les grandes herbes, où ils se laissent assez aisément approcher à portée de fusil. Si par hasard on a tué la mère, on peut être assuré d'avoir tous les jeunes, les uns après les autres, en s'y prenant de cette manière : Avec une ficelle on attache une cane domestique à un piquet que l'on enfonce dans les roseaux, de manière à ce qu'elle puisse nager et se promener dans un rayon de cinq ou six pas ; on se tient caché à l'écart, à demi-portée de fusil ; la cane se met à chanter, les halbrans croient que c'est leur mère, s'en approchent, et on les tue aisément.

Comme la chair du canard sauvage est très-estimée, on a imaginé un grand nombre de moyens pour les

CHASSE AC CANARD SACVAGE. 191 quand les marais et les étangs sont gelés, est une excellente méthode pour tirer sur les canards, qui, dans cette saison, sont en mouvement plus que dans tout autre temps : elle consiste à aller, à la brune, se poster au bord des eaux courantes, où on les tire au vol ou à leur chute. La chasse à la hutte est une espèce d'affût perfectionné* Près d'un endroit où le terrain se creuse en forme de petit bassin, on bâtit une petite hutte avec des branches de saule recouvertes de terre et plaquées de gazon. On conduit l'eau de quelque ruisseau voisin dans le bassin, de manière à former un petit étang de cinquante à soixante pas de diamètre, à l'extrémité duquel se trouve la hutte, qui doit être un peu avancée dans l'eau, et être exhaussée de manière à ce que le chasseur soit à sec. Gette hutte peut également se construire dans un marais^ sur le bord d'une grande rivière, dans les endroits où les eaux sont dormantes, etc. A quelque distance du bord de la cabane, le chasseur attache par la patte deux ou trois canes domestiques, et un canard, pour servir d'appe/anf^; il doit en outre avoir avec lui un chien barbet, ou autre allant bien à l'eau, pour rapporter le gibier à mesure qu'il le tue. Tous les soirs, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mars , il se rend dans sa hutte, et peut être assuré de faire plusieurs coups de fusil pendant la nuit. Cette chasse se fait quelquefois assez avantageusement pendant le jour, mais seulement dans les premiers jours de gelée et à l'époque du dégel. On a remarqué, sur les cotes de la mer, que les canards et autres oiseaux du même genre, ont l'habitude de passer le soir de la mer aux eaux douces, et le matin, de celles-ci à la mer. On profite de cette observation pour établir sur leur passage une hutte de feuillage, dans laquelle on se met à l'affût pour les tirer au vol. Lorsqu'il fait un grand vent et que la mer commence à s'agiter^ on Digiiized by Google

quand les marais et les étangs sont gelés, est une excellente méthode pour tirer sur les canards, qui, dans cette saison, sont en mouvement plus que dans tout autre temps : elle consiste à aller, à la brune, se poster au bord des eaux courantes, où on les tire au vol ou à leur chute.

La chasse à la *hutte* est une espèce d'affût perfectionné. Près d'un endroit où le terrain se creuse en forme de petit bassin, on bâtit une petite hutte avec des branches de saule recouvertes de terre et plaquées de gazon. On conduit l'eau de quelque ruisseau voisin dans le bassin, de manière à former un petit étang de cinquante à soixante pas de diamètre, à l'extrémité duquel se trouve la hutte, qui doit être un peu avancée dans l'eau, et être exhaussée de manière à ce que le chasseur soit à sec. Cette hutte peut également se construire dans un marais, sur le bord d'une grande rivière, dans les endroits où les eaux sont dormantes, etc. A quelque distance du bord de la cabane, le chasseur attache par la patte deux ou trois canes domestiques, et un canard, pour servir d'*appelants*; il doit en outre avoir avec lui un chien barbet, ou autre allant bien à l'eau, pour rapporter le gibier à mesure qu'il le tue. Tous les soirs, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mars, il se rend dans sa hutte, et peut être assuré de faire plusieurs coups de fusil pendant la nuit. Cette chasse se fait quelquefois assez avantageusement pendant le jour, mais seulement dans les premiers jours de gelée et à l'époque du dégel.

On a remarqué, sur les côtes de la mer, que les canards et autres oiseaux du même genre, ont l'habitude de passer le soir de la mer aux eaux douces, et le matin, de celles-ci à la mer. On profite de cette observation pour établir sur leur passage une hutte de feuillage, dans la-

 peut également s’embusquer dans cette hutte pendant le jour, parce que les oiseaux aquatiques, forcés de quitter la mer, passent et repassent continuellement pendant toute la journée. On construit aussi des cabanes de ce genre parmi les rochers au bord de la mer, et l’on s’y établit pour tirer le soir et le matin, non-seulement des canards sauvages, mais encore un bon nombre d’autres espèces. On dit que l’on peut aisément tuer des canards à la chasse au reverbère. Voici comment elle se fait : Deux chasseurs qui connaissent une rivière fréquentée par ces oiseaux, en suivent les bords pendant la nuit. L’un porte un chaudron bien récuré, dans lequel est placée une terrine de suif enflammé; il en dirige la réverbération sur les eaux, ce qui attire les canards sauvages, et permet à l’autre chasseur de les tirer aisément avec un long fusil dont il est armé. Quelquefois on attache le chaudron à un arbre, on pose la terrine enflammée devant, et cela suffit pour attirer ces oiseaux à la portée du fusil. D’autres fois, sur une grande rivière dont le cours est lent, on se place dans un bateau qu’on laisse aller au fil de l’eau. En devant de la nacelle est une perche posée horizontalement et supportant, à son extrémité, une tenrine remplie de suif, avec trois mèches allumées ; on attire les canards des bords de la rivière au lieu qui est éclairé, et on les tue avec le fusil à gros calibre. Il est un moyen fort singulier d’attirer les canards sur les bords d’un marais ou d’un étang, à portée du coup de fusil. Le chasseur, après avoir établi sa hutte, place ses appelants comme nous l’avons dit; il attache sur le bord de l’eau un renard ayant au moins 4 ou 5 mètres de chaîne, à partir de son piquet; faute de renard on se sert d’un petit chien roux, ayant à peu près la même taille. L’animal, en s’agitant sans cosse et se promenant dans Digilized by Google

peut également s'embusquer dans cette hutte pendant le jour, parce que les oiseaux aquatiques, forcés de quitter la mer, passent et repassent continuellement pendant toute la journée.

On construit aussi des cabanes de ce genre parmi les rochers au bord de la mer, et l'on s'y établit pour tirer le soir et le matin, non-seulement des canards sauvages, mais encore un bon nombre d'autres espèces.

On dit que l'on peut aisément tuer des canards à la chasse au *reverbère*. Voici comment elle se fait : Deux chasseurs qui connaissent une rivière fréquentée par ces oiseaux, en suivent les bords pendant la nuit. L'un porte un chaudron bien récuré, dans lequel est placée une terrine de suif enflammé; il en dirige la réverbération sur les eaux, ce qui attire les canards sauvages, et permet à l'autre chasseur de les tirer aisément avec un long fusil dont il est armé. Quelquefois on attache le chaudron à un arbre, on pose la terrine enflammée devant, et cela suffit pour attirer ces oiseaux à la portée du fusil.

D'autres fois, sur une grande rivière dont le cours est lent, on se place dans un bateau qu'on laisse aller au fil de l'eau. En devant de la nacelle est une perche posée horizontalement et supportant, à son extrémité, une terrine remplie de suif, avec trois mèches allumées ; on attire les canards des bords de la rivière au lieu qui est éclairé, et on les tue avec le fusil à gros calibre.

Il est un moyen fort singulier d'attirer les canards sur les bords d'un marais ou d'un étang, à portée du coup de fusil.

Le chasseur, après avoir établi sa hutte, place ses appelants comme nous l'avons dit; il attache sur le bord de l'eau un renard ayant au moins 4 ou 5 mètres de chaîne, à partir de son piquet; faute de renard on se

CHASSE A LA MACREUSE. 193 le cercle étroit que lui permet la longueur de sa chaîne, fixe l'attention des canards, qui ne manquent jamais de s'en approcher par curiosité, et qui viennent ainsi se livrer au coup de fusil de l'adroit chasseur. Le Garrot [anas clangula^ de Latham) est une espèce de canard très-commune en hiver sur nos étangs et nos rivières. Il a la tête, le haut du cou et la gorge couverts d'un capuchon vërt-noir, changeant en violet et en vert doré ; deux taches blanches entre le bec et l'œil ; le dessus du corps, les grandes couvertures des ailes, et quelques plumes scapulaires d'un beau blanc: le dos et le croupion d'un noir foncé ; les pieds et les doigts d'un jaune orangé, à membrane noire, ainsi que le bec. Les garrots ont les pieds très-courts, marchent mal, mais nagent et plongent avec beaucoup d'aisance ; ils se laissent approcher, avec le nageret, plus facilement que le canard ; mais quand ils ne sont que blessés, ils sont très difficiles à prendre. Cet oiseau arrive en France pendant l'hiver et part dès le commencement du printemps pour le nord de l'Europe et l'Asie, où il va nicher. Il est extrêmement vorace et se nourrit de vers, de grenouilles et de petits poissons. La Macreuse (anas nigra, de Latham) se distingue de tous les autres canards par sa couleur entièrement noire, et le jaune de scs paupières. Sa longueur totale est de 48 à 50 centimètres. Sur l'origine du demi-bec supérieur s'élève un tubercule gros comme une cerise, d'une substance membraneuse et d'un beau rouge, partagée par une raie jaune : la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, leurs membranes, leurs ongles, sont d'un brun foncé. Il s'en faut de beaucoup que la chair de cet oiseau vaille celle du canard sauvage ; c'est uu véritable oiseau de carême. Nos côtes de la Picardie sont couvertes de ces oiseaux. Chasseur.
17 Digitized by Google

 pendant l’hiver, lorsque les vents de nord et de nord-ouest soufflent, mais ils disparaissent pendant le vent du sud, et au printemps on n’en voit aucun. Ils volent bas et en rasant la surface des eaux. Ils se nourrissent de coquillages qu’ils vont chercher au fond des eaux, en plongeant très-profondément. La DOUBLE Macreuse (anas fusca, de Latham) est plus grande que la précédente ; elle a 56 centimètres de longueur. Elle en diffère principalement par le blanc de sa paupière inférieure, et par une grande tache blanche aux ailes. Cette tache blanche qu’elle a sous les yeux lui fait donner, sur les bords de la Saône, où elle est très-commune, le nom de plonge-à-juatre-yeux. Elle niche dans les contrées de l’Europe les plus septentrionales. Cette espèce se trouve dans les même contrées que l’autre, et se chasse de la même manière; elle est beaucou'p plus facile à approcher avec le nageret que le canard, surtout quand elle voyage par couples ou isolée. Le Milouin (anas ferina^ de Latham) diffère du canard sauvage par sa tête plus grosse et son corps plus court et plus arrondi ; sa tête et les deux tiers de son cou sont d’un brun-roux ou d’un beau marron ; cette couleur, coupée en rond au bas du cou, est suivie par du brun noirâtre également coupé en rond au haut du dos et sur la poitrine ; le reste du dos et du dessous du corps est rayé de noir en zigzag sur un fond gris de perle. Le bec est d’un bleu foncé, noir à la base et à la pointe. La longueur totale du mâle est de 40 à 50 centimètres. Les milouins sont les oiseaux nageurs les plus répandus dans nos pays après les canards sauvages. Ils arrivent au mois d’octobre, en troupes de vingt à quarante, et s’en retournent au printemps. Cependant il en reste quelques-uns pendant l’été, mais rarement. Inquiets et farouches, ils ne donnent dans aucun des pièges où l’on prend les canards sauvages, aussi ne peut-on guère esDigilized by Google

CHASSE Aü MORILLON. 195 pérer d’en tuer ({xx'h.V affût, sur les bords des petits étangs et des rivières, à la brune; cependant, en les chevalnnt avec précaution, on les approche assez aisément avec le nageret à portée d’une bonne canardière. On connaît trois variétés de ces oiseaux, mais qui ne diffèrent de leur type que par la couleur. L’un est le milouin noir; l’autre le milouin à cou roux, et le troisième le milouin brun. Elles se trouvent assez communément mêlées avec les autres. Le Milouinan (anos marilla, de Lathara) est de la taille du précédent, et ses couleurs, quoique differentes, sont disposées de même : il a la tête et le cou recouverts d’un grand domino noir, à reflets verts cuivreux ; le croupion et la poitrine sont noirs, les flancs et le ventre blancs; son bec est plus long et plus large que celui du précédent, bleu ainsi que les pieds. Ces oiseaux sont rares en France ; cependant j’en ai vu tuer assez souvent sur la Saône, ce qui suppose qu’ils doivent être moins rares sur nos cotes du Nord ; ils sont tellement farouches, qu’il est fort difficile de les approcher autrement qu’avec le nageret. Le Morillon {anus fuligula, de Latham) est presque entièrement d’un beau noir luisant, à reflets pourpres et verdâtres ; on ne lui voit du blanc qu'au ventre, au haut des épaules et sur le milieu des ailes ; son bec est large et bleu ; les pieds sont bleuâtres, à membrane noire ; les plumes du derrière de sa tête, plus longues que les autres, se relèvent et se recourbent en tombant sur le cou. Sa longueur est de 40 à 45 centimètres. Les morillons arrivent en France en hiver, et s’avancent très-loin dans les terres, aussi les trouve-t-on sur toutes nos grandes rivières et sur nos étangs. Beaucoup moins défiants que les canards sauvages, on les approche aisément à la portée du fusil ; mais, quand on les a blesDigitized by Google

pérer d'en tuer qu'à l'*affût,* sur les bords des petits étangs et des rivières, à la brune; cependant, en les *chevalant* avec précaution, on les approche assez aisément avec le nageret à portée d'une bonne canardière.

On connaît trois variétés de ces oiseaux, mais qui ne diffèrent de leur type que par la couleur. L'un est le *milouin noir;* l'autre le *milouin à cou roux,* et le troisième le *milouin brun.* Elles se trouvent assez communément mêlées avec les autres.

Le MILOUINAN (*anas marilla,* de Latham) est de la taille du précédent, et ses couleurs, quoique différentes, sont disposées de même : il a la tête et le cou recouverts d'un grand domino noir, à reflets verts cuivreux; le croupion et la poitrine sont noirs, les flancs et le ventre blancs; son bec est plus long et plus large que celui du précédent, bleu ainsi que les pieds.

Ces oiseaux sont rares en France; cependant j'en ai vu tuer assez souvent sur la Saône, ce qui suppose qu'ils doivent être moins rares sur nos côtes du Nord; ils sont tellement farouches, qu'il est fort difficile de les approcher autrement qu'avec le *nageret.*

Le MORILLON (*anas fuligula,* de Latham) est presque entièrement d'un beau noir luisant, à reflets pourpres et verdâtres ; on ne lui voit du blanc qu'au ventre, au haut des épaules et sur le milieu des ailes; son bec est large et bleu; les pieds sont bleuâtres, à membrane noire ; les plumes du derrière de sa tête, plus longues que les autres, se relèvent et se recourbent en tombant sur le cou. Sa longueur est de 40 à 45 centimètres.

Les morillons arrivent en France en hiver, et s'avancent très-loin dans les terres, aussi les trouve-t-on sur toutes nos grandes rivières et sur nos étangs. Beaucoup

196 TROISIÈME PARTIE. sés, ils plongent avec tant de rapidité qu'il est fort difficile de s'en emparer. Le PiLET {mas acuta, de Lathara) porte presque autant de noms vulgaires que nous avons de provinces. Sur la Saône, on Va.ppe\\e queue d'étang ; sur les côtes de l'Océan pennard; dans d'autres lieux, canard-faisan, faisan de mer, paille-en-queue, canard à longue queue, etc.; il se distingue de tous les autres canards par sa queue à demi-retroussée, terminée par deux filets longs et étroits comme ceux d'une hirondelle de cheminée. La longueur totale du mâle est de 65 à 66 centimètres, et la femelle est un peu plus petite?. — Plus vif et plus élancé que le canard sauvage, cet oiseau marche beaucoup mieux, s'élève plus facilement en prenant son vol qui est plus aisé et plus soutenu. Il arrive en France en grandes troupes au mois de novembre, et part au dégel. Quoique plus farouche que le canard sauvage, on l'approche avec le nageret en chevalant avec précaution. Sa chair est très-estimée. Le Ridenne {anus strepera,de Latnam) se nomme ridelle en Picardie, chipeau en Normandie et dans les environs de Lyon, rousseau en Bretagne. Sa tête est grise, piquetée de brun ; le gris domine sur le dessus de sa tête et de son cou ; son dos et ses flancs sont vermiculés de ces deux couleurs, qui forment des festons ou des écailles sur sa poitrine. Le miroir de l'aile est formé de trois bandes, l'une blanche, l'autre noire, et la troisième d'un marron rougeâtre; son bec est noir et ses pieds orangés ; sa longueur est d'environ 15 centimètres. Ces oiseaux se montrent en France en novembre, et s'en retournent au printemps; ils voyagent souvent avec les canards, en troupes moins nombreuses. On les approche assez aisément, soit avec le nageret, soit à pied ; mais ils plongent avec tant de promptitude en voyant le feu du fusil qu'ils évitent l'atteinte du coup. Pendant le Digitized by Google

sés, ils plongent avec tant de rapidité qu'il est fort difficile de s'en emparer.

Le PILET (*anas acuta*, de Latham) porte presque autant de noms vulgaires que nous avons de provinces. Sur la Saône, on l'appelle *queue d'étang ;* sur les côtes de l'Océan *pennard ;* dans d'autres lieux, *canard-faisan, faisan de mer, paille-en-queue, canard à longue queue*, etc.; il se distingue de tous les autres canards par sa queue à demi-retroussée, terminée par deux filets longs et étroits comme ceux d'une hirondelle de cheminée. La longueur totale du mâle est de 65 à 66 centimètres, et la femelle est un peu plus petite. — Plus vif et plus élancé que le canard sauvage, cet oiseau marche beaucoup mieux, s'élève plus facilement en prenant son vol qui est plus aisé et plus soutenu.

Il arrive en France en grandes troupes au mois de novembre, et part au dégel. Quoique plus farouche que le canard sauvage, on l'approche avec le *nageret* en *chevalant* avec précaution. Sa chair est très-estimée.

Le RIDENNE (*anas strepera*, de Latham) se nomme *ridelie* en Picardie, *chipeau* en Normandie et dans les environs de Lyon, *rousseau* en Bretagne. Sa tête est grise, piquetée de brun ; le gris domine sur le dessus de sa tête et de son cou ; son dos et ses flancs sont vermiculés de ces deux couleurs, qui forment des festons ou des écailles sur sa poitrine. Le miroir de l'aile est formé de trois bandes, l'une blanche, l'autre noire, et la troisième d'un marron rougeâtre ; son bec est noir et ses pieds orangés ; sa longueur est d'environ 45 centimètres.

Ces oiseaux se montrent en France en novembre, et s'en retournent au printemps ; ils voyagent souvent avec les canards, en troupes moins nombreuses. On les approche assez aisément, soit avec le *nageret*, soit à pied ;

CHASSE AU 80UCHET. 197 jour, ils se tiennent cachés dans les roseaux et les osiers, et ils n'en sortent guère que la nuit pour aller piUurer. Le ViNGEON ou Canakd siffleub {anns penelape, de Latham) a le bec court, bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe; ses pieds sont plombés et ses ongles noirs; le sommet de sa tête est d'un fauve clair ; le reste de la tête et le haut du cou sont tachetés de noirâtre sur un fond marron ; cette dernière couleur est sans mélange sur les côtés du cou, dont le devant est, ainsi que la gorge, couleur de suie ; le dessus du corps est vermiculé de blanchâtre et de noirâtre; la poitrine et le ventre sont d'un beau blanc. Sa longueur totale est de 50 centimètres. Ces canards arrivent chez nous vers le mois de novembre et repartent en mars. Leurs mœurs sont à peu près semblables à celles des canards sauvages, et on les chasse de la même manière. Ils font, en volant, un cri aigu imitant à peu près le sifflement d'un fifre, qui diffère de la voix de tous les autres canards, et les fait aisément reconnaître avant qu'on les ait aperçus. Ils se laissent aisément chevaler par les chasseurs sur l'eau. La Soi BusE, oiseau de proie aussi vorace que lâche, volant terre à terre pour y saisir les petits oiseaux, les mulots, les taupes ; rôdant autour des basses-cours et des colombiers pour s'emparer des petits poulets et des Jeunes pigeons. Le mâle est plus petit que la femelle, sa longueur est d'environ 45 à 50 centimètres. La femelle a le plumage plus sombre que le mâle. Ces oiseaux sont laids, ignobles, et méritent surtout la guerre que leur fait l'homme, par la destruction qu'ils font de tout le jeune gibier. Le SoucHET [anas elypeata, de Latham) est très-commun en France pendant l'hiver, aussi est-il connu, dans nos provinces , sous les noms vulgaires de rouge, rougeau, rouge à cuillère, canard cuillère, ca7iard spatule, canard à large bec, etc. Il est un peu moins grand que le Digilized by Google

jour, ils se tiennent cachés dans les roseaux et les osiers, et ils n'en sortent guère que la nuit pour aller pâturer.

Le VINGEON ou CANARD SIFFLEUR (*anas penelope*, de Latham) a le bec court, bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe; ses pieds sont plombés et ses ongles noirs; le sommet de sa tête est d'un fauve clair; le reste de la tête et le haut du cou sont tachetés de noirâtre sur un fond marron; cette dernière couleur est sans mélange sur les côtés du cou, dont le devant est, ainsi que la gorge, couleur de suie; le dessus du corps est vermiculé de blanchâtre et de noirâtre; la poitrine et le ventre sont d'un beau blanc. Sa longueur totale est de 50 centimètres.

Ces canards arrivent chez nous vers le mois de novembre et repartent en mars. Leurs mœurs sont à peu près semblables à celles des canards sauvages, et on les chasse de la même manière. Ils font, en volant, un cri aigu imitant à peu près le sifflement d'un fifre, qui diffère de la voix de tous les autres canards, et les fait aisément reconnaître avant qu'on les ait aperçus. Ils se laissent aisément *chevaler* par les chasseurs sur l'eau.

La SOUBUSE, oiseau de proie aussi vorace que lâche, volant terre à terre pour y saisir les petits oiseaux, les mulots, les taupes; rôdant autour des basses-cours et des colombiers pour s'emparer des petits poulets et des jeunes pigeons. Le mâle est plus petit que la femelle, sa longueur est d'environ 45 à 50 centimètres. La femelle a le plumage plus sombre que le mâle. Ces oiseaux sont laids, ignobles, et méritent surtout la guerre que leur fait l'homme, par la destruction qu'ils font de tout le jeune gibier.

Le SOUCHET (*anas clypeata*, de Latham) est très-commun en France pendant l'hiver, aussi est-il connu, dans nos provinces, sous les noms vulgaires de *rouge, rou-*

 canard sauvage ; sa tête et le haut de son cou sont d*uù vert brillant à reflets violets, et le reste du cou, ainsi que la poitrine, sont blancs ; le ventre est d'un beau roux, et le dessus du corps d'un noir verdâtre; le designs des ailes est bleu, et le miroir d'un vert brillant; le bec est noir et les pieds d'un jaune safrané ; sa longueur totale est de 50 centimètres. Les doigts et leurs membranes et les pieds sont couleur d'orange, les ongles gris. Les dix premières pennes de l'aile sont brunes, les onze suivantes sont d'un vert doré brillant, et les trois dernières d'un vert doré terne et barrées de blanchâtre. Son bec est noir et son élargissement vers l'extrémité est un caractère qui suffit pour distinguer le souchet. II place son nid au milieu des touffes de joncs; la ponte est de dix à douze œufs, et l'incubation de vingt-quatre à vingt-cinq jours. Les petits souchetsde trois mois sont un manger délicieux. Ces oiseaux, d'un naturel sauvage et triste, arrivent sur nos côtes au mois de février, d'où ils se répandent dans les marais et sur les étangs de l'intérieur de la France. Quoique plus rusés que les canards, ils se chassent à l'affût et sur l'eau de la même manière. Leur chair est tendre et succulente. La Tadorne (-anus tadorna, de Latham} approche de la grosseur d'une oie ; sa tête et la moitié du cou sont d'un noir lustré de vert; un collier blanc entoure le bas du cou ; au-dessous est une large roue de jaune cannelle qui couvre la poitrine et |forme une bandelette sur le dos ; les ailes sont noires ; le bec est d'un rouge pâle, et les pieds couleur de chair. Ce singulier oiseau niche dans la terre, dans les trous de lapins, dont il chasse les premiers propriétaires. Ecoutons un instant Bâillon cité par Buffon : « Pendant tout le temps de l'incubation, qui est de trente jours, le mâle reste assidûment sur la dune ; il ne s'en éloigne que pour aller, deux ou trois fois le jour, ohercber sa nourriture

Digitized by Googl

canard sauvage; sa tête et le haut de son cou sont d'un vert brillant à reflets violets, et le reste du cou, ainsi que la poitrine, sont blancs; le ventre est d'un beau roux, et le dessus du corps d'un noir verdâtre; le dessus des ailes est bleu, et le miroir d'un vert brillant; le bec est noir et les pieds d'un jaune safrané; sa longueur totale est de 50 centimètres. Les doigts et leurs membranes et les pieds sont couleur d'orange, les ongles gris. Les dix premières pennes de l'aile sont brunes, les onze suivantes sont d'un vert doré brillant, et les trois dernières d'un vert doré terne et barrées de blanchâtre. Son bec est noir et son élargissement vers l'extrémité est un caractère qui suffit pour distinguer le souchet. Il place son nid au milieu des touffes de joncs; la ponte est de dix à douze œufs, et l'incubation de vingt-quatre à vingt-cinq jours. Les petits souchets de trois mois sont un manger délicieux.

Ces oiseaux, d'un naturel sauvage et triste, arrivent sur nos côtes au mois de février, d'où ils se répandent dans les marais et sur les étangs de l'intérieur de la France. Quoique plus rusés que les canards, ils se chassent à l'affût et sur l'eau de la même manière. Leur chair est tendre et succulente.

La Tadorne (*anas tadorna*, de Latham) approche de la grosseur d'une oie; sa tête et la moitié du cou sont d'un noir lustré de vert; un collier blanc entoure le bas du cou; au-dessous est une large roue de jaune cannelle qui couvre la poitrine et forme une bandelette sur le dos; les ailes sont noires; le bec est d'un rouge pâle, et les pieds couleur de chair.

Ce singulier oiseau niche dans la terre, dans les trous de lapins, dont il chasse les premiers propriétaires. Ecoutons un instant Baillon cité par Buffon : « Pendant tout le temps de l'incubation, qui est de trente jours, le mâle

 à la mer. Le matin et le soir, la femelle quitte ses œufs pour le même besoin : alors le mâle entre dans le terrier, surtout le matin, et, lorsque la femelle revient, il retourne sur la dune. » Dès que l'on aperçoit, au printemps, un tadorne ainsi en vedette, on est assuré d'en trouver le nid ; il suffit, pour cela, d'attendre l'heure où il va au terrier. Si cependant il s'en aperçoit, il s'envole d'un côté opposé, et va attendre la femelle à la mer. En revenant, ils volent longtemps au-dessus de 1a garenne, jusqu'à ce que ceux qui les inquiètent se soient retirés. » Dès le lendemain que la couvée est éclose, le père et la mère conduisent les petits à la mer, et s'arrangent de manière qu'ils y arrivent ordinairement lorsqu'elle est dans son plein. Cette attention procure aux petits l'avantage d'être plus tôt à l'eau, et, de ce moment, ils ne paraissent plus à terre. Il est difficile de concevoir comment ces oiseaux peuvent, dès les premiers jours de leur naissance, se tenir dans un élément dont les vagues en tuent souvent des vieux de toutes les espèces. » Si quelque chasseur rencontre la couvée dans ce voyage, le père et la mère s'envolent : celle-ci affecte de culbuter et de tomber à cent pas ; elle se traîne sur le ventre en frappant la terre de ses ailes, et, par cette ruse, attire vers elle le chasseur : les petits demeurent immobiles jusqu'au retour de leurs conducteurs, et l'on peut, si l'on tombe dessus, les prendre tous sans qu'aucun fasse un pas pour fuir. » J'ai été témoin oculaire de tous ces faits ; j'ai déniché et vu dénicher plusieurs fois des œufs de tadorne : pour cet effet, on creuse dans le sable, en suivant le conduit du terrier jusqu'au bout, on y trouve la mère sur ses œufs ; on les emporte dans une grosse étoffe de laine, couverts du duvet qui les enveloppe et on les met sous une cane, qui élève ces petits étrangers avec beaucoup Digiiized by Google

à la mer. Le matin et le soir, la femelle quitte ses œufs pour le même besoin : alors le mâle entre dans le terrier, surtout le matin, et, lorsque la femelle revient, il retourne sur la dune.

» Dès que l'on aperçoit, au printemps, un tadorne ainsi en vedette, on est assuré d'en trouver le nid; il suffit, pour cela, d'attendre l'heure où il va au terrier. Si cependant il s'en aperçoit, il s'envole d'un côté opposé, et va attendre la femelle à la mer. En revenant, ils volent longtemps au-dessus de la garenne, jusqu'à ce que ceux qui les inquiètent se soient retirés.

» Dès le lendemain que la couvée est éclose, le père et la mère conduisent les petits à la mer, et s'arrangent de manière qu'ils y arrivent ordinairement lorsqu'elle est dans son plein. Cette attention procure aux petits l'avantage d'être plus tôt à l'eau, et, de ce moment, ils ne paraissent plus à terre. Il est difficile de concevoir comment ces oiseaux peuvent, dès les premiers jours de leur naissance, se tenir dans un élément dont les vagues en tuent souvent des vieux de toutes les espèces.

» Si quelque chasseur rencontre la couvée dans ce voyage, le père et la mère s'envolent : celle-ci affecte de culbuter et de tomber à cent pas; elle se traîne sur le ventre en frappant la terre de ses ailes, et, par cette ruse, attire vers elle le chasseur : les petits demeurent immobiles jusqu'au retour de leurs conducteurs, et l'on peut, si l'on tombe dessus, les prendre tous sans qu'aucun fasse un pas pour fuir.

» J'ai été témoin oculaire de tous ces faits; j'ai déniché et vu dénicher plusieurs fois des œufs de tadorne : pour cet effet, on creuse dans le sable, en suivant le conduit du terrier jusqu'au bout, on y trouve la mère sur ses œufs; on les emporte dans une grosse étoffe de laine, couverts du duvet qui les enveloppe, et on les met sous

 de soin, pourvu qu'on ait eu l'attention de ne lui laisser aucun de ses œufs. » Le tadorne, regardé comme un excellent gibier, ne voyage pas en troupe comme la plupart des oiseaux nageurs; on ne le trouve guère que par couples. Ils arrivent au printemps sur nos cotes de l'Océan pour y nicher, et en repartent à la fin de l'été. Cependant il en reste pendant l'hiver une assez grande quantité, qui s'enfoncent dans l'intérieur des terres en suivant les bords des grandes rivières. Ils ne sont pas très-farouches, et, avec le nageret, on les approche très-bien à la portée d'une bonne seconde. La Sarcelle ordinaire {anas querqueduki, de Latham), qui est connue sous les noms vulgaires de iiers, racanette, mercunelle, ressemble beaucoup au canard sauvage, mais en petit. Le mâle a communément 40 centimètres de longueur totale ; le sommet et le derrière de sa tête sont d'un brun noirâtre; il a les deux bandes blanches sur les côtés, qui passent au-dessus des yeux et se réunissent sur l'occiput ; les joues, la gorge, le haut du cou, variés de lignes blanches sur un fond brun roussâtre; le devant du cou et la poitrine rayés de brun ; le reste du corps varié de blanc, de brun, de noir et de cendré ; des reflets verts aux ailes ; le bec noirâtre et les pieds plombés. La femelle a derrière et dessous l'œil une bande blanche tachetée de brun; toutes les plumes des parties supérieures d'un brun noirâtre dans le milieu, et d'un brun clair sur les bords; la gorge blanche et les parties postérieures blanchâtres; le miroir de l'aile d'un verdâtre terne. La sarcelle d'été, connue à Montreuil-sur-Mer sous les noms de cricquart ou cricquef, que des auteurs ont prise pour une espèce, n'en est que le jeune mâle. Ces oiseaux paraissent dans nos pays aux mêmes époques que les canards, c'est-à-dire en automne et au printemps. Quelques pariades restent et nichent dans les marais ou les

Digitized by Google

CHASSE A l’oie SADVAGE. 201 prairies marécageuses. La femelle pond de dix à quatorze œufs d’un fauve verdâtre. Dès que les petits sont éclos, ils gagnent l'eau, où ils se nourrissent de vers et de graines de plantes aquatiques, comme leurs parents. La sarcelle voyage en troupes plus ou moins nombreuses. Elle est beaucoup plus facile à approcher avec le nageret. La PETITE Sarcelle (anas crecca, de Latham) est un peu moins grosse que la précédente ; le mâle a 35 à 36 centimètres de longueur. Les plumes du sommet de la tête sont d’un marron brun, bordé de roussâtre, qui s’étend sur la moitié du dessus du cou, en forme de bande, continuée par un trait d’un noir de velours ; une raie d’un blanc roussâtre et sur chaque côté de la tête, part de l’ouverture du bec, remonte vers le front, passe sur les yeux, et s’étend jusqu’à l’occiput; une large tache d’un vert doré brille derrière l’œil et descend le long du cou; une petite bande est au-dessous, passe sous l’œil et s’étend vers le derrière de la tête; les joues, le devant du cou, sont de couleur marron, et la gorge est brune. Le reste du plumage est varié de blanc, de blanchâtre et de noirâtre, de roussâtre et de brun cendré. Le bec est noir et les pieds d’un gris cendré. Cette espèce est plus commune en France que la précédente, y reste toute l’année, niche dans les joncs des marais, pond dix à douze œufs de la grosseur de ceux d’un pigeon, d’un blanc sale avec de petites taches de couleur noisette. Elle habite les étangs, et ne les abandonne que quand ils sont gelés, pour aller se rabattre sur les rivières et les fontaines chaudes. On la chasse dans les joncs avec les chiens d’arrêt, et on la tire au vol ; pendant l’hiver surtout, on la chasse sur l’eau avec le nageret et la seconde. C’est un gibier très-estimé. L’Oie sauvage (anser cinereus, de Meyer) ressemble beanDigilized by Google

 coup à notre oie domestique. Elle en diffère cependant par sa taille plus légère, son cou plus menu, par son plumage toujours roussâtre, et par la nuance constamment brune de son dos. Elles arrivent en France vers la fin d'octobre et partent en novembre; cependant il en reste beaucoup dans l'intérieur des terres, le long des grandes rivières, pendant tout l'hiver. Leur vol est toujours élevé, et se fait dans un ordre admirable. Chaque bande, souvent de quarante à cinquante, est rangée sur deux lignes obliques formant exactement la figure d'un V. Celle qui est la première, c'est-à-dire placée au point où les deux lignes se touchent, a beaucoup plus de peine que les autres, parce qu'elle est obligée d'entamer, pour ainsi dire, l'air qui les soutient; aussi, de quart-d'heure en quart-d'heure, est-elle remplacée par une autre. Lorsque la bande s'abat, ce n'est qu'après avoir fait plusieurs évolutions dans les airs. Elles tombent ordinairement dans les champs ensemences, pour y pâturer; puis, la nuit, elles se retirent sur les eaux, où plusieurs bandes se réunissent pour se séparer le lendemain. Ces oiseaux sont très-farouches et très-rusés : aussi est-il fort difficile de les surprendre. A l'affût, on ne peut guère espérer de les tirer que lorsqu'un brouillard épais les force de voler près de terre; quand les froids sont très-rigoureux, on peut, mais avec de très-grandes précautions, les approcher à portée d'un long fusil, au moyen de la vache artificielle, ou même, dit-on, de la hutte ambulante. Mais le moyen le plus certain pour tuer une grande quantité de ces oiseaux, c'est la chasse sur l'eau. Le chasseur doit avoir le soin de charger sa Ctinardière avec de la fonte très-grosse, et de mêler quelques chevrotines à travers, afin de pouvoir tirer dans le cas où ils partiraient hors de la portée ordinaire. Il doit être rendu, dans l'enDigiiized by Google

coup à notre oie domestique. Elle en diffère cependant par sa taille plus légère, son cou plus menu, par son plumage toujours roussâtre, et par la nuance constamment brune de son dos.

Elles arrivent en France vers la fin d'octobre et partent en novembre; cependant il en reste beaucoup dans l'intérieur des terres, le long des grandes rivières, pendant tout l'hiver. Leur vol est toujours élevé, et se fait dans un ordre admirable. Chaque bande, souvent de quarante à cinquante, est rangée sur deux lignes obliques formant exactement la figure d'un V. Celle qui est la première, c'est-à-dire placée au point où les deux lignes se touchent, a beaucoup plus de peine que les autres, parce qu'elle est obligée d'entamer, pour ainsi dire, l'air qui les soutient; aussi, de quart-d'heure en quart-d'heure, est-elle remplacée par une autre. Lorsque la bande s'abat, ce n'est qu'après avoir fait plusieurs évolutions dans les airs. Elles tombent ordinairement dans les champs ensemencés, pour y pâturer; puis, la nuit, elles se retirent sur les eaux, où plusieurs bandes se réunissent pour se séparer le lendemain.

Ces oiseaux sont très-farouches et très-rusés : aussi est-il fort difficile de les surprendre. A l'affût, on ne peut guère espérer de les tirer que lorsqu'un brouillard épais les force de voler près de terre; quand les froids sont très-rigoureux, on peut, mais avec de très-grandes précautions, les approcher à portée d'un long fusil, au moyen de la *vache artificielle,* ou même, dit-on, de la *hutte ambulante.*

Mais le moyen le plus certain pour tuer une grande quantité de ces oiseaux, c'est la chasse sur l'eau. Le chasseur doit avoir le soin de charger sa canardière avec de la fonte très-grosse, et de mêler quelques chevrotines à

CHASSE AU CYGNE SAUVAGE. 203 droit où il soupçonne les oies, deux heures avant le jour ; il se couche dans le nageret et écoute attentivement. Bientôt il entend leurs cris, et alors il commence à chevaler très-doucement de ce côté. Quand son oreille lui donne à croire qu'il en est à quatre ou cinq cents pas, il s'arrête, et, dans le cas où un beau clair de lune ne lui donnerait pas l'espérance de les apercevoir à portée, il attend le crépuscule. Lorsque le moment est arrivé, il continue de chevalor avec les plus grandes précautions ; il avance jusqu'à ce que les oies lèvent la tête, et alors il se tient prêt à tirer; mais il ne lâche son coup que lorsqu'elles étendent les ailes pour partir. Il n'est pas rare d'en tuer ainsi huit à dix d'un coup. Le Cygne sauvage (anas cygnus) diffère du cygne domestique par la couleur de son bec qui manque de caroncule, par sa taille un peu plus petite, et par d'autres caractères anatomiques plus tranchés. Cet oiseau vole avec légèreté et entreprend de longs voyages; il nage avec grâce et vitesse; il vit en troupes plus ou moins nombreuses, et se nourrit de plantes aquatiques, de graines et d'insectes, sans jamais attaquer le poisson. Il passe l'été dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe, et il ne les quitte pour venir dans nos provinces que lorsque le froid de l'hiver a toute son intensité. La chair du cygne est mangeable, mais elle est de trèsmédiocre qualité. Aussi ne chasse-t-on cet oiseau que pour ses plumes, et plus particulièrement pour le duvet épais et d'un blanc de neige dont sa peau est couverte, et dont nos dames font des palatines et des garnitures de robe qui ne le cèdent en beauté à aucune autre fourrure. Le cygne, que l'on ne trouve dans l'intérieur de la France que pendant les froids excessifs, se chasse de la même manière que l'oie sauvage. En nageret, il est d'une approche plus facile. On dit qu'à l'époque de la muo Digitized by Google

droit où il soupçonne les oies, deux heures avant le jour ; il se couche dans le nageret et écoute attentivement. Bientôt il entend leurs cris, et alors il commence à chevaler très-doucement de ce côté. Quand son oreille lui donne à croire qu'il en est à quatre ou cinq cents pas, il s'arrête, et, dans le cas où un beau clair de lune ne lui donnerait pas l'espérance de les apercevoir à portée, il attend le crépuscule. Lorsque le moment est arrivé, il continue de *chevaler* avec les plus grandes précautions ; il avance jusqu'à ce que les oies lèvent la tête, et alors il se tient prêt à tirer ; mais il ne lâche son coup que lorsqu'elles étendent les ailes pour partir. Il n'est pas rare d'en tuer ainsi huit à dix d'un coup.

Le Cygne sauvage (*anas cygnus*) diffère du cygne domestique par la couleur de son bec qui manque de caroncule, par sa taille un peu plus petite, et par d'autres caractères anatomiques plus tranchés.

Cet oiseau vole avec légèreté et entreprend de longs voyages ; il nage avec grâce et vitesse ; il vit en troupes plus ou moins nombreuses, et se nourrit de plantes aquatiques, de graines et d'insectes, sans jamais attaquer le poisson. Il passe l'été dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe, et il ne les quitte pour venir dans nos provinces que lorsque le froid de l'hiver a toute son intensité.

La chair du cygne est mangeable, mais elle est de très-médiocre qualité. Aussi ne chasse-t-on cet oiseau que pour ses plumes, et plus particulièrement pour le duvet épais et d'un blanc de neige dont sa peau est couverte, et dont nos dames font des palatines et des garnitures de robe qui ne le cèdent en beauté à aucune autre fourrure.

Le cygne, que l'on ne trouve dans l'intérieur de la France que pendant les froids excessifs, se chasse de

 il ne peut pas voler, et .que c’est alors que les Russes et les Kamtchadales lui font la chasse avec des chiens d’arrêt. Ceci nous semble difficile à croire. Le Plongeon catmarin {colymbus sepfentrionalis) est le seul de son genre que l’on trouve assez communément sur nos côtes et sur nos rivières. Les plongeons en général sont d’excellents nageurs et plongent avec une vivacité surprenante, mais ils marchent très-mal et volent avec pesanteur. Ils se noumssent d’insectes aquatiques, de coquillages et de petits poissons. On en trouve plusieurs espèces sur nos côtes, nos rivières et nos étangs, mais toutes fort difficiles à chasser. Ces oiseaux ont une telle vivacité, qu’ils plongent et se dérobent au coup de fusil dès qu’ils aperçoivent la lumière de l’amorce; aussi, n’est-il pas rare de voir des chasseurs leur tirer vingt ou trente coups de fusil avant de pouvoir les atteindre, et encore souvent n’y parviennent-ils pas. C’est pour cette raison qu’en Picardie on leur donne le nom de mangeurs de plomb. Du reste, on les chasse de la même manière que les canards. Le Grèbe cornu ou commun {colymbus u7'inator) est l’espèce de ce genre que l’on rencontre le plus fréquemment sur nos côtes, dans nos riv ières, et sur les grands étangs de la Lorraine et de la Bourgogne. Sa longueur est de 50 centimètres. Il nage fort bien, et plonge à une grande profondeur pour aller chercher les coquillages et les petits poissons dont il se nourrit. On le chasse comme les espèces précédentes. Il est trèscommun sur les étangs de la Suisse, où il niche. Nous le répétons, en terminant ce chapitre, la chasse la plus productive que l’on puisse faire aux oiseaux de rivage en général , est celle du nageret. On se sert d’une seconde pour tirer sur les gi'ondes troupes, d’un funil Digilized by CoogI

il ne peut pas voler, et que c'est alors que les Russes et les Kamtchadales lui font la chasse avec des chiens d'arrêt. Ceci nous semble difficile à croire.

Le PLONGEON CATMARIN (*colymbus septentrionalis*) est le seul de son genre que l'on trouve assez communément sur nos côtes et sur nos rivières.

Les plongeons en général sont d'excellents nageurs et plongent avec une vivacité surprenante, mais ils marchent très-mal et volent avec pesanteur. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques, de coquillages et de petits poissons. On en trouve plusieurs espèces sur nos côtes, nos rivières et nos étangs, mais toutes fort difficiles à chasser.

Ces oiseaux ont une telle vivacité, qu'ils plongent et se dérobent au coup de fusil dès qu'ils aperçoivent la lumière de l'amorce; aussi, n'est-il pas rare de voir des chasseurs leur tirer vingt ou trente coups de fusil avant de pouvoir les atteindre, et encore souvent n'y parviennent-ils pas. C'est pour cette raison qu'en Picardie on leur donne le nom de *mangeurs de plomb*.

Du reste, on les chasse de la même manière que les canards.

Le GRÈBE CORNU OU COMMUN (*colymbus urinator*) est l'espèce de ce genre que l'on rencontre le plus fréquemment sur nos côtes, dans nos rivières, et sur les grands étangs de la Lorraine et de la Bourgogne. Sa longueur est de 50 centimètres. Il nage fort bien, et plonge à une grande profondeur pour aller chercher les coquillages et les petits poissons dont il se nourrit.

On le chasse comme les espèces précédentes. Il est très-commun sur les étangs de la Suisse, où il niche.

Nous le répétons, en terminant ce chapitre, la chasse la plus productive que l'on puisse faire aux oiseaux de rivage en général, est celle du nageret. On se sert d'une

CHASSE AC GRÈBE. 205 long ou bécassonnier pour tirer sur les grosses espèces quand elles sont isolées, et d'un fusil ordinaire pour les petites espèces que l'on rencontre solitaires. Tel oiseau dont il sera impossible de s'approcher à cent cinquante pas sur terre, se laissera approcher sans défiance à quinze ou vingt pas dans un nageret que l'on saura convenablement manœuvrer selon la méthode que nous avons enseignée pour chaque espèce. Chasseur. 18 Digiiized by Google

long ou *bécassonnier* pour tirer sur les grosses espèces quand elles sont isolées, et d'un fusil ordinaire pour les petites espèces que l'on rencontre solitaires. Tel oiseau dont il sera impossible de s'approcher à cent cinquante pas sur terre, se laissera approcher sans défiance à quinze ou vingt pas dans un nageret que l'on saura convenablement manœuvrer selon la méthode que nous avons enseignée pour chaque espèce.

QUATRIEME PARTIE. VOCABULAIRE DES TERMES DE CHASSE. A Abandonné. Sc dit d'un chien courant qui prend les devants d'une meute et qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre. Abattis. Mort d'un grand nombre de pièces de gibier ; il ne se prend pas en bonne part. Abattures. Traces qu'un cerf laisse sur les gaulis. Abois. Etat d'un cerf épuisé de fatigue, à l'extrémité. On dit tenir les abois lorsque la bête, fatiguée par les chiens, s'arrête dans l'impuissance de poursuivre; et lorsqu'elle tombe , on dit : le cerf tient les derniers abois. Aboyer. On se sert de ce mot lorsque le cerf est sur ses fins, ou fait tête aux chiens. On dit également se récrier. On dit aussi d'un chien qui a peur du loup, et qui se récrie, qu'il est un aboyeur. Abreuvoir. Lieu où les oiseaux vont boire et se baigner. Accompagné. Se dit d'un animai qui se fait suivre d'un autre, dans l'intention de donner le change. Accouer. Lorsque le veneur courre un cerf qui est forcé et le joint pour lui donner le coup d'épée au défaut de

Digilized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

VOCABULAIRE

DES TERMES DE CHASSE.

A

Abandonné. Se dit d'un chien courant qui prend les devants d'une meute et qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre.

Abattis. Mort d'un grand nombre de pièces de gibier ; il ne se prend pas en bonne part.

Abattures. Traces qu'un cerf laisse sur les gaulis.

Abois. Etat d'un cerf épuisé de fatigue, à l'extrémité. On dit *tenir les abois* lorsque la bête, fatiguée par les chiens, s'arrête dans l'impuissance de poursuivre ; et lorsqu'elle tombe, on dit : *le cerf tient les derniers abois*.

Aboyer. On se sert de ce mot lorsque le cerf est sur ses *fins*, ou fait tête aux chiens. On dit également *se récrier*. On dit aussi d'un chien qui a peur du loup, et qui se récrie, qu'il est un *aboyeur*.

Abreuvoir. Lieu où les oiseaux vont boire et se baigner.

Accompagné. Se dit d'un animal qui se fait suivre d'un autre, dans l'intention de donner le change.

VOCÂBCLAIRE DES TERMES DE CHASSE. 207 répaule, ou lui couper le jarret, on dit alors : le cerf est accoué. Âccourcirle trait. Le ployer à demi ou tout- à-fait, pour tenir le limier. Accourues. Espace entre deux bois où Ton place les chiens pour coiffer l'animal quand il débûchera. Accul. Dernières chances d'un terrier de lapin ou de renard. Acculs. Limites d'une forêt. Le loup est aux acculs, il ne sortira pas, il ne débûchera pas dans la plaine. Adoué. Se dit d'une perdrix qui est appariée. Ce dernier mot s'emploie presque toujours lorsqu'on parle des oiseaux qui s'associent par couples. Aiguillonné. Fumées qui portent un aiguillon quand elles sont en nœuds, ce qui désigne que les cerfs ont ' éprouvé quelque ennui. A la morVchiens (cri de chassé). Lorsque le cerf est pris. A l'eau. Commandement pour conduire les chiens à la rivière et les faire boire. Alan. Gros chien de l'espèce du dogue. Albran ou alébran, ou alebreat, ou halebran. Caneton, canardeau. Albrener. Chasser aux albrans. Allaites. Tettes ou branes de la louve. Aller de bon temps [terme de veneur). Se dit surtout de la bête, cerf, chevreuil ou sanglier, lorsqu'elle ne fait que d'aller ou de passer dans un taillis, un fort ou une plaine. Lorsque le sanglier va de bon temps, il est à propos de le briser au bord du fort, et de se retirer pour prendre les devants. Si le limier ne peut emporter les voies, parce que le sanglier va de trop hautes erres, le veneur prendra de grands devants, afin de rencontrer des voies qui aillent de meilleur temps. Aller au bois. C'est aller quérir le cerf ou autres bêtes avec le limier. Digilized by GoogI

l'épaule, ou lui couper le jarret, on dit alors : *le cerf est accoué.*

Accourcir le trait. Le ployer à demi ou tout-à-fait, pour tenir le limier.

Accourues. Espace entre deux bois où l'on place les chiens pour coiffer l'animal quand il débûchera.

Accul. Dernières chances d'un terrier de lapin ou de renard.

Acculs. Limites d'une forêt. Le loup est aux acculs, il ne sortira pas, il ne débûchera pas dans la plaine.

Adoué. Se dit d'une perdrix qui est *appariée.* Ce dernier mot s'emploie presque toujours lorsqu'on parle des oiseaux qui s'associent par *couples.*

Aiguillonné. Fumées qui portent un aiguillon quand elles sont en nœuds, ce qui désigne que les cerfs ont éprouvé quelque ennui.

A la mort'chiens (*cri de chasse*). Lorsque le cerf est pris.

A l'eau. Commandement pour conduire les chiens à la rivière et les faire boire.

Alan. Gros chien de l'espèce du dogue.

Albran ou *alebran,* ou *alebreat,* ou *halebran.* Caneton, *canardeau.*

Albrener. Chasser aux *albrans.*

Allaites. Tettes ou branes de la louve.

Aller de bon temps (*terme de veneur*). Se dit surtout de la bête, cerf, chevreuil ou sanglier, lorsqu'elle ne fait que d'*aller* ou de passer dans un taillis, un fort ou une plaine. Lorsque le sanglier va de bon temps, il est à propos de le briser au bord du fort, et de se retirer pour prendre les devants. Si le limier ne peut emporter les voies, parce que le sanglier *va* de trop hautes erres, le veneur prendra de grands devants, afin de rencontrer des voies qui *aillent* de meilleur temps.

 Jüer d^assurance. Se dit de la bête, lorsqu'elle va au pas, le pied serré et sans crainte. AU&r au gagnage. Se dit de la bête fauve (le cerf, le daim ou le chevreuil), lorsqu'elle va dans les grains pour y viander : se dit aussi du lièvre , de la perdrix, etc. Aller de hautes erres. Se dit d'une bête passée il y a sept ou huit heures ; ce lièvre va de hautes erres. Aller en quête. Se dit d'un valet de limier lorsqu'il va au bois pour y détourner une bête avec son limier. Aller sur soi, se sur-aller, se sur-marcher. Se dit de la bête qui survient sur ses erres, sur ses pas, en retournant par le môme chemin qu'elle avait pris. Allongé. On dit un oiseau allongé lorsqu'il a les pennes entières. Allons. Manière d'exciter les chiens à suivre la bête ; allons, Miraut, allons. Allure. Se dit de la marche du cerf et autres animaux : distance de leur pas. AUy, ally. Cri pour rameuter les chiens. Ambleur. Un cerf l'est quand ses allures sont droites et que ses pieds de derrière dépassent ceux de devant. Ameuter. Assembler les chiens pour la chasse. On dit les chiens sont bien ameutés, lorsqu'ils marchent bien ensemble. Amorce. Appât dont on se sert pour attirer le gibier et les bêtes carnassières. AndouiUers. Chevilles, cornichons ou premiers cors qui sortent des perches ou du merrain du cerf, du daim ou du chevreuil. Les sur-andouillers sont les seconds cors. Annuer des perdrix. Choisir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer. Appâter. Mettre du grain dans un lieu pour y attirer les oiseaux. Apercher. Découvrir et remarquer l'endroit où quelDigilized by Google

Aller d'assurance. Se dit de la bête, lorsqu'elle va au pas, le pied serré et sans crainte.

Aller au gagnage. Se dit de la bête fauve (le cerf, le daim ou le chevreuil), lorsqu'elle va dans les grains pour y viander : se dit aussi du lièvre, de la perdrix, etc.

Aller de hautes erres. Se dit d'une bête passée il y a sept ou huit heures : *ce lièvre va de hautes erres.*

Aller en quête. Se dit d'un valet de limier lorsqu'il va au bois pour y détourner une bête avec son limier.

Aller sur soi, se sur-aller, se sur-marcher. Se dit de la bête qui survient sur ses erres, sur ses pas, en retournant par le même chemin qu'elle avait pris.

Allongé. On dit un oiseau allongé lorsqu'il a les pennes entières.

Allons. Manière d'exciter les chiens à suivre la bête ; *allons, Miraut, allons.*

Allure. Se dit de la marche du cerf et autres animaux : *distance de leur pas.*

Ally, ally. Cri pour rameuter les chiens.

Ambleur. Un cerf l'est quand ses allures sont droites et que ses pieds de derrière dépassent ceux de devant.

Ameuter. Assembler les chiens pour la chasse. On dit les chiens sont bien *ameutés,* lorsqu'ils marchent bien ensemble.

Amorce. Appât dont on se sert pour attirer le gibier et les bêtes carnassières.

Andouillers. Chevilles, cornichons ou premiers cors qui sortent des perches ou du merrain du cerf, du daim ou du chevreuil. Les *sur-andouillers* sont les seconds cors.

Annuer des perdrix. Choisir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer.

Appâter. Mettre du grain dans un lieu pour y attirer

 que oiseau se retire pour coucher. On dit : j'ai apercbé un merle. Appel. Sonner ou donner du cor pour animer les chiens. On dit sonner l'appel, lorsqu'on veut faire avancer un relais ou appeler les veneurs. On dit un appel forcé, quand on les sonne sur le cinquième ton. Appelant. Oiseau qu'on élève dans une cage et qu'on dresse pour appeler les autres oiseaux. Appuyer les chiens. Suivre toutes leurs opérations, les diriger, les animer de la trompe et de la voix. Aquercy. Aquercy hau! Il a passé ici. Arantelles. Filandres qui sont au pied du cerf, et qui ont quelque ressemblance avec les fils de la toile de l'araignée. Arrêt. Action du chien couchant qui s'arrête l'œil fixe, ardent, le pied de devant un peu levé, la queue raide, etc., lorsqu'il voit ou sent le gibier. Arrières. En cas de défaut, on prend les petites ou les grandes arrières pour rechercher la voie. Assemblée. Réunion avant la chasse pour en déterminer la marche et entendre le rapport du veneur. Assentiment. Odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur la voie de l'animal qu'on chasse. Assurance. Le cerf va d'assurance, c'est-à-dire qu'il ne court point, et qu'il va le pied serré et sans crainte. Attaquer. Mettre les chiens sur un animal et le lancer. Avale. Quand le ventre d'une lice commence à tomber, on dit qu'il avale. Avancer. On dit qu'un cerf s'avance quand on voit, par ses allures, qu'il trotte. Aveuer. Garder à vue une perdrix ; l'observer lorsqu'elle part. Aveuez bien cette perdrix, dit-on. Au lit. Au lit, chiens. On emploie ces mots pour faire quêter tes chiens, lorsqu'on veut lancer un lièvre. Digilized by Google

que oiseau se retire pour coucher. On dit : j'ai aperché un merle.

Appel. Sonner ou donner du cor pour animer les chiens. On dit *sonner l'appel,* lorsqu'on veut faire avancer un relais ou appeler les veneurs. On dit un *appel forcé,* quand on les sonne sur le cinquième ton.

Appelant. Oiseau qu'on élève dans une cage et qu'on dresse pour appeler les autres oiseaux.

Appuyer les chiens. Suivre toutes leurs opérations, les diriger, les animer de la trompe et de la voix.

Aquercy. Aquercy hau! Il a passé ici.

Arantelles. Filandres qui sont au pied du cerf, et qui ont quelque ressemblance avec les fils de la toile de l'araignée.

Arrêt. Action du chien couchant qui s'arrête l'œil fixe, ardent, le pied de devant un peu levé, la queue raide, etc., lorsqu'il voit ou sent le gibier.

Arrières. En cas de défaut, on prend les petites ou les grandes arrières pour rechercher la voie.

Assemblée. Réunion avant la chasse pour en déterminer la marche et entendre le rapport du veneur.

Assentiment. Odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur la voie de l'animal qu'on chasse.

Assurance. Le cerf va d'assurance, c'est-à-dire qu'il ne court point, et qu'il va le pied serré et sans crainte.

Attaquer. Mettre les chiens sur un animal et le lancer.

Avale. Quand le ventre d'une lice commence à tomber, on dit qu'il avale.

Avancer. On dit qu'un cerf s'*avance* quand on voit, par ses allures, qu'il trotte.

Aveuer. Garder à vue une perdrix ; l'observer lorsqu'elle part. Aveuez bien cette perdrix, dit-on.

 Au retour. Cri pour reTcnir du défaut. Au retour, chiens, au retour. B Babiller. On dit d'un chien qui crie en faisant le bois, qu'il babille, on appelle babillard celui qui crie souvent. Baguette. Bâton propre à fourrer dans les buissons pour faire partir la perdrix et à tenir les chiens en crainte. Baigner. Les oiseaux vont souvent aux abreuvoirs, plutôt pour se baigner que pour se désaltérer. Balancer. C'est lorsqu'une bête, qui est poursuivie par les chiens courants, vacille en marchant. On dit : le chevreuil balance. Se dit aussi lorsque le limier ne tient pas la voie juste, ou qu'il va et vient à d'autres voies. Balle-Ramée. Deux balles attachées ensemble par un lil-de-fer. C'est un mauvais tir. Bander. On dit : cet oiseau bande au vent, quand il se tient sur les chiens faisant la cresserelle. Barbet. Gros chien qui a le poil frisé, qu'on instruit à rapporter, qui va à l'eau et qu'on dresse à la chasse du renard. On tond les barbets. Barrer. Se dit d'un chien qui balance sur les voies. Barrer une enceinte. C'est y passer avec le limier pour donner la bête à chasser. Barreur. Se dit d'un chien qui empêche ses camarades de suivre. Bassets. Chiens pour aller en terre. Ils ont les oreilles longues, le corps long, ordinairement le poil roux, les pattes cambrées en dedans, et le nez exquis. Il y a des bassets à jambes torses et à jambes droites. Bâtards. On fait grand cas, en vénerie, des chiens bâtards, c'est-à-dire des chiens courants sortis d'un chien normand et d'une lice anglaise, ou d'un chien anglais et d'une lice normande, et que l'on nomme bâtards anglais ou normands. Digilized by Google

Au retour. Cri pour revenir du défaut. *Au retour, chiens, au retour.*

B

Babiller. On dit d'un chien qui crie en faisant le bois, qu'il babille, on appelle *babillard* celui qui crie souvent.

Baguette. Bâton propre à fourrer dans les buissons pour faire partir la perdrix et à tenir les chiens en crainte.

Baigner. Les oiseaux vont souvent aux abreuvoirs, plutôt pour se *baigner* que pour se désaltérer.

Balancer. C'est lorsqu'une bête, qui est poursuivie par les chiens courants, vacille en marchant. On dit : le chevreuil balance. Se dit aussi lorsque le limier ne tient pas la voie juste, ou qu'il va et vient à d'autres voies.

Balle-Ramée. Deux balles attachées ensemble par un fil-de-fer. C'est un mauvais tir.

Bander. On dit : cet oiseau bande au vent, quand il se tient sur les chiens faisant la cresserelle.

Barbet. Gros chien qui a le poil frisé, qu'on instruit à rapporter, qui va à l'eau et qu'on dresse à la chasse du renard. On tond les *barbets*.

Barrer. Se dit d'un chien qui balance sur les voies.

Barrer une enceinte. C'est y passer avec le limier pour donner la bête à chasser.

Barreur. Se dit d'un chien qui empêche ses camarades de suivre.

Bassets. Chiens pour aller en terre. Ils ont les oreilles longues, le corps long, ordinairement le poil roux, les pattes cambrées en dedans, et le nez exquis. Il y a des bassets à jambes torses et à jambes droites.

Bâtards. On fait grand cas, en vénerie, des chiens *bâtards*, c'est-à-dire des chiens courants sortis d'un chien normand et d'une lice anglaise, ou d'un chien anglais et

VOCABULAIRE DES TERMES DE CHASSE. 211 Bâtons de cfiasse. Ce sont ceux que l'on porte lorsqu'on va courre le gibier. Battre l'eau, ou les eaux. Traverser, après avoir été chassé, une rivière ou un étang ; le cerf bat l'eau, etc. Se faire battre, se faire chasser longtemps dans le même canton ; on dit : le chevreuil s'est fuit battre longtemps. Buubis. Chiens dressés au lièvre, au renard et au sanglier. On leur coupe presque toute la queue. Ils sont plus bas de terre et plus longs que les autres, de gorge effroyable. Ils hurlent sur la voie. Ils ont le nez dur et le poil demi-barbet. Baud. Race de chiens courants qui viennent de Barbarie. Ils chassent le cerf. Ils sont ordinairement tout blancs ; on les appelle aussi chiens muets, parce qu'ils cessent d'aboyer quand le cerf vient au change. Baudir les chiens. C'est les exciter du cor et de la voix. Bauge, Lieu où le sanglier se couche tout le jour; c'est ordinairement un endroit bourbeux et touffu de la forêt. Beau chasseur. Chien qui crie bien dans la voie et retourne toujours la queue sur les reins. Bellement. Terme de chasse que l'on crie aux chiens pour les faire chasser plus sagement. Biche. Femelle du cerf, plus petite que lui ; elle ne porte pas de bois. Son petit s'appelle faon ; elle met bas vers la fin d'avril. Bien-chevillé. C'est lorsque l'on compte beaucoup d'andouillers à la tête d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil. Bien juger les allures. C'est voir lorsque la bête place ses pieds à une même distance. Bigle ou Bide. Espèce de chien d'Angleterre qu'on emploie à la chasse des lièvres et des lapins. Bilbaude (chasser à la). C'est fouler ou quêter avec les chiens dans plusieurs endroits, lorsqu'il n'y a rien de détourné. Digilized by Google

Bâtons de chasse. Ce sont ceux que l'on porte lorsqu'on va *courre le gibier.*

Battre l'eau, ou *les eaux.* Traverser, après avoir été chassé, une rivière ou un étang ; le *cerf bat l'eau,* etc. *Se faire battre,* se faire chasser longtemps dans le même canton; on dit : *le chevreuil s'est fait battre longtemps.*

Baubis. Chiens dressés au lièvre, au renard et au sanglier. On leur coupe presque toute la queue. Ils sont plus bas de terre et plus longs que les autres, de gorge effroyable. Ils hurlent sur la voie. Ils ont le nez dur et le poil demi-barbet.

Baud. Race de chiens courants qui viennent de Barbarie. Ils chassent le cerf. Ils sont ordinairement tout blancs; on les appelle aussi *chiens muets,* parce qu'ils cessent d'aboyer quand le cerf vient au change.

Baudir les chiens. C'est les exciter du cor et de la voix.

Bauge. Lieu où le sanglier se couche tout le jour; c'est ordinairement un endroit bourbeux et touffu de la forêt.

Beau chasseur. Chien qui crie bien dans la voie et retourne toujours la queue sur les reins.

Bellement. Terme de chasse que l'on crie aux chiens pour les faire chasser plus sagement.

Biche. Femelle du cerf, plus petite que lui ; elle ne porte pas de bois. Son petit s'appelle faon ; elle met bas vers la fin d'avril.

Bien-chevillé. C'est lorsque l'on compte beaucoup d'andouillers à la tête d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

Bien juger les allures. C'est voir lorsque la bête place ses pieds à une même distance.

Bigle ou *Bicle.* Espèce de chien d'Angleterre qu'on emploie à la chasse des lièvres et des lapins.

Bilbaude (chasser à la). C'est fouler ou quêter avec les

212 QUATRIÈME PARTIE. Bizarre. On appelle tête bizarre celle du cerf dont les andouillers présentent un manque de symétrie. Bloquer. On dit ; l'oiseau se bloque, lorsqu'il pend en l'air et s'y soutient sans battre de l'aile, ce qui s'appelle aussi planer. Blottir. La perdrix, arrêtée par un chien, se blottit et se tapit en se collant contre terre. Bois. Cornes du cerf, daim, chevreuil. Bois (faire le). C'est aller en quête avec le limier pour détourner un animal. Bois (toucher au). Quand le cerf a refait sa tête, il va la frotter pour détacher la peau velue qui la couvre. On appelle cela toucher au bois ou frayer. Bondir. C'est lorsqu'un cerf, un daim ou un chevreuil fait partir de la reposée d'autres bêtes fauves. On dit encore bondir le change. Bonnet carré. On appelle ainsi le bois du cerf lorsqu'il repousse et qu'il est à peu près aussi haut que les oreilles. Bosse. Se dit de la première poussée d'un cerf qui a mis bas, ce qui commence dès le mois de mars ou d'avril. Il se prend en même sens pour le chevreuil. C'est dans l'un et l'autre, l'éminence d'où gort le merrain, la perche ou le fût du bois. Cette éminence se nomme meule dans le premier de ces animaux, et enflûre dans le second. Botte. Collier du limier. Botte. Etui suspendu par une bricole où se porte le fusil quand on chasse à cheval. Bouquin. Vieux lièvre. Bouquiner. C'est lorsqu'un lièvre est en amour et qu'il tient une hase. Boutis. Lieu où les bêtes noires ont fouillé la terre. Boutoir ou boutoi. Le bout du nez des bêtes noires. On dit : ce sanglier a le boutoir fort. Digilized by Google

Bizarre. On appelle tête bizarre celle du cerf dont les andouillers présentent un manque de symétrie.

Bloquer. On dit : l'*oiseau se bloque,* lorsqu'il pend en l'air et s'y soutient sans battre de l'aile, ce qui s'appelle aussi planer.

Blottir. La perdrix, arrêtée par un chien, se *blottit* et se tapit en se collant contre terre.

Bois. Cornes du cerf, daim, chevreuil.

Bois (faire le). C'est aller en quête avec le limier pour détourner un animal.

Bois (toucher au). Quand le cerf a refait sa tête, il va la frotter pour détacher la peau velue qui la couvre. On appelle cela *toucher au bois* ou *frayer.*

Bondir. C'est lorsqu'un cerf, un daim ou un chevreuil fait partir de la reposée d'autres bêtes fauves. On dit encore *bondir le change.*

Bonnet carré. On appelle ainsi le bois du cerf lorsqu'il repousse et qu'il est à peu près aussi haut que les oreilles.

Bosse. Se dit de la première poussée d'un cerf qui a mis bas, ce qui commence dès le mois de mars ou d'avril. Il se prend en même sens pour le chevreuil. C'est dans l'un et l'autre, l'éminence d'où sort le merrain, la perche ou le fût du bois. Cette éminence se nomme *meule* dans le premier de ces animaux, et *enflûre* dans le second.

Botte. Collier du limier.

Botte. Etui suspendu par une bricole où se porte le fusil quand on chasse à cheval.

Bouquin. Vieux lièvre.

Bouquiner. C'est lorsqu'un lièvre est en amour et qu'il tient une hase.

Boutis. Lieu où les bêtes noires ont fouillé la terre.

Boutoir ou *boutoi.* Le bout du nez des bêtes noires. On

VOCABULAIRE DES TERMES DE CHASSE. 213 Bouture. Jointure des jambes de devant des chiens de chasse. Buzards. Fientes de cerf, molles, en forme de bouses de vache, et appelées fumées, en terme de vénerie. , Boyau. Principal intestin d'une bête chassée et tuée ; on -ôte le boyau pour arrêter la corruption. Braconnier. Destructeur et voleur de gibier, qui chasse sans droit et sans permission sur les terres d'autrui. Brailler. On dit d'un chien qui braille, quand il crie sans voix. Bramer. C'est pour le cerf, lancer un cri qui appelle et provoque la biche pendant le rut. Branchier. Se dit d'un jeune oiseau qui, n'ayant pas encore de force, suit sa mère de branche en branche. Braques ou bracs. Chiens ras de poil, bien coupés, légers, bons quêteurs, vigoureux et assez fins de nez. Ils sont bons pour la plaine et pour les broussailles. Ils résistent à la chaleur, et sont moins sensibles aux épines que les autres. Brehaigne. Biche qui n'engendre pas. Bricoler. Un c^ien bricole quand il s'écarte à droite et à gauche, sans rester collé sur la voie de l'animal qu'il .chasse. Briser bas. Rompre des branches et les jeter par où la bête a passé. La pointe fait voir d'où elle vient, et le gros bout où elle va ; ce que l'on appelle sur les voies, ^)n dit : Nous brisAmes bas, quand nous eûmes remarqué que le cerf était passé. Briser haut. Rompre les branches à hauteur d'homme, et les pendre au tronc de l'arbre. Brosser. Lorsqu'on entend un cerf marcher dans les forêts, ou qu'il fuit, on dit : J'ai entendu un cerf qui .brosse dans ce fort, car sa tête fait du bruit contre les branches. Digilized by Google

Bouture. Jointure des jambes de devant des chiens de chasse.

Buzards. Fientes de cerf, molles, en forme de bouses de vache, et appelées *fumées,* en terme de vénerie.

Boyau. Principal intestin d'une bête chassée et tuée ; on ôte le boyau pour arrêter la corruption.

Braconnier. Destructeur et voleur de gibier, qui chasse sans droit et sans permission sur les terres d'autrui.

Brailler. On dit d'un chien qui braille, quand il crie sans voix.

Bramer. C'est pour le cerf, lancer un cri qui appelle et provoque la biche pendant le rut.

Branchier. Se dit d'un jeune oiseau qui, n'ayant pas encore de force, suit sa mère de branche en branche.

Braques ou *bracs.* Chiens ras de poil, bien coupés, légers, bons quêteurs, vigoureux et assez fins de nez. Ils sont bons pour la plaine et pour les broussailles. Ils résistent à la chaleur, et sont moins sensibles aux épines que les autres.

Brehaigne. Biche qui n'engendre pas.

Bricoler. Un chien *bricole* quand il s'écarte à droite et à gauche, sans *rester collé* sur la voie de l'animal qu'il chasse.

Briser bas. Rompre des branches et les jeter par où la bête a passé. La pointe fait voir d'où elle vient, et le gros bout où elle va ; ce que l'on appelle sur les voies, On dit : *Nous brisâmes bas,* quand nous eûmes remarqué que le cerf était passé.

Briser haut. Rompre les branches à hauteur d'homme, et les pendre au tronc de l'arbre.

Brosser. Lorsqu'on entend un cerf marcher dans les forêts ou qu'il fuit, on dit : J'ai entendu un cerf qui

214 QCATRIÊUE PARTIE. Brosser et percer dans le fort. C’est cowrri? avec les chevaux dans le bois. ürowf. Le chevreuil, le daim, le cerf, s’enivrent avec les pousses nouvelles, et l’on dit d’eux qu’ils sont au brotU. Brunir. Se dit d’un cerf, d’un daim, d’un chevreuil dont la tête change de couleur, selon les terres où ils la frottent. Buisson creux. Quand les chasseurs vont aux brisées d’un animal indiqué par le veneur et qu’on ne trouve rien, on dit qu’ils ont fait buisson creu.r. G Canardière. Nom d’un grand fusil avec lequel on chasse aux canards; on peut tuer, d’un coup ordinaire,' à cent cinquante pas. Canardière. Lieu couvert et préparé dans un étang ou un marais pour prendre des canards sauvages. Çarevauf, Ça-revau. Terme pour faire entendre à la chasse que le cerf retourne dans son canton. Casemate. Trou d’environ 65 centimètres de diamètre, dans lequel les renards font tête aux bassets. Catierolles. Lieux souterrains où les lapines font leurs petits et qu’on dit qu’elles rebouchent tous les jours jusqu’à leur première sortie. Ça-va-là-haut. Manière de parler aux chiens lorsqu’ils chassent. Cerf, Le plus beau, le plus grand, le plus brillant de tous les animaux à chasser. On appelle cerf de meute celui qu’on a lancé et que les chiens poursuivent. Cervaison. C’est lorsqu’un cerf est gras et en venaison. Chandelier. Porter le chandelier, c’est lorsque le haut de la tôle du cerf vieux, qu’on nomme empaumure, est large et creux. On dit aussi qu'un lièvre faille chandelier Digitized by Googl

VOCABULAIRE DES TERMES DE CHASSE. 215 lorsque, se dressant sur son cul, il écoute les chiens afin de les éviter. Change. Se dit du chien qui quitte son gibier pour en suivre un autre, ou lorsqu'il prend des pigeons ou d'autre gibier qu'il ne doit pas chasser, on dit : ü prend le change. On dit aussi : U garde le change, quand il tient à celui qu'il a commencé à poursuivre. Chapelet. Fumées du cerfliées entre elles. Charbonnière, Terres glaises et rouges, où les cerfs, les daims et les chevreuils vont frotter leurs têtes, après avoir touché aux bois, ce que l'on appelle brunir, parce qu'ils finissent par prendre cette couleur. Chasser de gueule. C'est laisser aboyer un limier quand on le laisse courre. On ne le laisse pas chasser de gueule en tout temps; le matin, par exemple, il doit être secret, pour ne pas lancer mal à propos la bête. Chasse à cor et à cri. C'est la plus belle. On ne tire pas, on force le gibier; cela s'applique particulièrement au cerf, au sanglier, au daim, au lièvre, au chevreuil. Chat arrêt. Chat sauvage, ennemi déclaré des lapins, des oiseaux, qu'il détruit quand ils sont petits, soit en s'introduisant dans les terriers, soit en grimpant sur les arbres pour y prendre les nids. Bruit éclatant que produisent des chiens bien ameutés et poursuivant la bête avec ardeur. Chenil. Logement des chiens. Chevillé. Se dit d'un cerf qui porte plusieurs dards ou rameaux à la sommité de son bois, en forme de couronne. Chevilles. Andouillers qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil. Chevillure. Troisième andouiller du cerf Chevrette. Nom de la femelle du chevreuil, qu'il faut éviter de chasser. Chevreuil. C'est le plus joli, le plus leste des animaux Digilized by Google

 de chasse, et sans contredit le plus délicat. Pendant les six premiers mois, il s’appelle chevrillard, ensuite chem'otin jusqu’à un an, puis brocard. Chevrotines. Petites balles de plomb du diamètre d’un pois, dont on se sert pour les bêtes d’une certaine force. Chicot. Reste d’un jeune arbre ou de vieille épine coupés ou casses, et qui blessent souvent les chasseurs et leurs chiens, dangereux surtout pour les chevaux. Chien armé. Se nomme ainsi quand il est couvert pour l’attaque du sanglier. Chien bien coiffé. Un chien courant est bien coiffe quand les oreilles lui passent le nez de quatre doigts. Chien clabaud. Chien courant à qui les oreilles passent le nez de beaucoup. On dit que le clabaud manque de force, et qu’il ne peut suivre les autres chiens. Chien épointé. Celui qui a les os de la cuisse rompus. Chien ergoté. Celui qui a un ongle de surcroît au-dedans et au-dessus du pied. Chien espié. C’est celui qui a au milieu du front du poil plus grand qu’à l’ordinaire et dont les pointes se rencontrent ; on dit que c’est une marque de vigueur. Chiens corneaux. Engendrés de chiens courants et de mâtins, ou de mâtins et de lices courantes. Chiens courants ou chiens allants. Sont ceux qui chassent par le sentiment. Chiens blancs. Ne sont pas propres à mettre à la main, ni à faire des limiers, parce qu’ils craignent les gelées et les rosées froides du matin. Chiens de change (les) maintiennent et gardent le change de la bête qui leur a été donnée et mise devant eux pour la chasser. Chiens d’aiguail. Chassent bien le matin, lorsque la rosée est sur la terre, et ne valent rien au haut du jour. Digitized by Google

VOCABDLAÏRE DES TERMES DE CHASSE. 217 Chien du haut jour. Est celui qui ne vaut rien à la rosée et qui est bon au haut du jour. Chien étruffé. Est celui qui a une cuisse qui ne prend plus de nourriture ou qui est boiteux. Chien butté. Est celui qui a la jointure de la jambe grosse. Chien allongé. Est celui qui. a les doigts des pieds étendus par quelques blessures. ’ Chien courtaut. Est un chien à qui on a coupé la queue. Chien à belle gorge. Est celui qui crie bien, qui aboie quand il sent ou voit le gibier ou quelque chose d’étranger. ChoupHle. Chien pour la chasse à tir. Cimier. Croupe du cerf, du daim, du chevreuil, qui, dans la curée, se donne au maître de l’équipage. Clabaud. Chien courant. Ce nom lui vient de ce qu’il demeure à chasser et à rabattre des voies en trois ou quatre arpents de bois. C’est ce qu’on appelle clabauder. Clatir. Se dit lorsque le chien poursuivant le lièvre redouble son cri et semble avertir et demander du secours. Clef, clef de meute. Ce sont les meilleurs chiens et les plus sûrs de la meute. Cluser la perdrix. C’est exciter les chiens à faire sortir la perdrix du buisson où elle s’est remisée. Coiffé. C’est lorsqu’un chien est bien avalé, et que ses oreilles passent le nez de quatre doigts. Coffre. Le coffre du cerf est ce qu’on appelle la carcasse quand tout est levé. On emploie aussi ce mot pour le daim, le chevreuil et le lièvre. Collé-à-la-voie. Chien qui ne s’écarte pas de la piste de l’animal. Collier de force. Collier garni de clous, dont les pointes sont en dedans , et qui sert pour dresser les chiens de plaine. Chasseur. 19 Digitized by Google

Chien du haut jour. Est celui qui ne vaut rien à la rosée et qui est bon au haut du jour.

Chien étruffé. Est celui qui a une cuisse qui ne prend plus de nourriture ou qui est boiteux.

Chien butté. Est celui qui a la jointure de la jambe grosse.

Chien allongé. Est celui qui a les doigts des pieds étendus par quelques blessures.

Chien courtaut. Est un chien à qui on a coupé la queue.

Chien à belle gorge. Est celui qui crie bien, qui aboie quand il sent ou voit le gibier ou quelque chose d'étranger.

Choupille. Chien pour la chasse à tir.

Cimier. Croupe du cerf, du daim, du chevreuil, qui, dans la curée, se donne au maître de l'équipage.

Clabaud. Chien courant. Ce nom lui vient de ce qu'il demeure à chasser et à rabattre des voies en trois ou quatre arpents de bois. C'est ce qu'on appelle clabauder.

Clatir. Se dit lorsque le chien poursuivant le lièvre redouble son cri et semble avertir et demander du secours.

Clef, clef de meute. Ce sont les meilleurs chiens et les plus sûrs de la meute.

Cluser la perdrix. C'est exciter les chiens à faire sortir la perdrix du buisson où elle s'est remisée.

Coiffé. C'est lorsqu'un chien est bien avalé, et que ses oreilles passent le nez de quatre doigts.

Coffre. Le coffre du cerf est ce qu'on appelle la carcasse quand tout est levé. On emploie aussi ce mot pour le daim, le chevreuil et le lièvre.

Collé-à-la-voie. Chien qui ne s'écarte pas de la piste de l'animal.

Collier de force. Collier garni de clous, dont les pointes

 Comblette. Ligne qui sépare le pied du cerf. Connaissances. Indices de l'âge et de la forme du cerf, par la tête, les pieds et les fumées. Contre-ongle. Prendre le pied à contre-ongle, c'est lorsqu'on voit le talon à la place de la pince, et la pince à la place du talon. Contre-pied (suivre le). C'est suivre les traces à rebours. Cordeau à sonnettes. C'est un cordeau après lequel on attache des grelots. On s'en sert pour battre et traquer les endroits où l'on ne peut avoir accès, comme dans les chasses de bourrée, qui se font dans les chenevières. Corneaux. Chiens engendrés d'un mâtin et d'une chienne courante. Cornichons. Andouillers. Cors. Les cors sortent de la perche du cerf. Le premier s'appelle andouiller, le second sur-andouiller, les suivants cors, chevilles ou chevillures, doigts ou épois. CorSj en vénerie, se dit quand il s'agit de la tête d'un daim et d'un chevreuil, et des perches et du merrain où sont attachés les andouillers; et quand il s'agit du pied, il se dit des deux côtés du pied d'une bête fauve, et des pinces qui forment le bout du pied. Corsage. Forme du corps du cerf. Couat^, tout couais. Terme pour faire taire les chiens qui aboient mal à propos. Couper. C'est lorsqu'un chien quitte la voie de la bête qu'il chasse étant avec les autres, desquels il se sépare pour la chercher en coupant les devants pour prendre son avantage, ce qui est considéré comme un défaut dans un chien. On dit en général qu'un chien ne vaut rien quand il ne sait que couper. Couple. Lien de cuir et de fer avec lequel on couple deux chiens ensemble. Coupler les chiens. C'est les attacher deux à deux.
Digitized by Coogle

Comblette. Ligne qui sépare le pied du cerf.

Connaissances. Indices de l'âge et de la forme du cerf, par la tête, les pieds et les fumées.

Contre-ongle. Prendre le pied à contre-ongle, c'est lorsqu'on voit le talon à la place de la pince, et la pince à la place du talon.

Contre-pied (suivre le). C'est suivre les traces à rebours.

Cordeau à sonnettes. C'est un *cordeau* après lequel on attache des grelots. On s'en sert pour battre et traquer les endroits où l'on ne peut avoir accès, comme dans les chasses de *bourrée*, qui se font dans les chenevières.

Corneaux. Chiens engendrés d'un mâtin et d'une chienne courante.

Cornichons. Andouillers.

Cors. Les cors sortent de la perche du cerf. Le premier s'appelle andouiller, le second sur-andouiller, les suivants cors, chevilles ou chevillures, doigts ou épois.

Cors, en vénerie, se dit quand il s'agit de la tête d'un daim et d'un chevreuil, et des perches et du merrain où sont attachés les andouillers; et quand il s'agit du pied, il se dit des deux côtés du pied d'une bête fauve, et des pinces qui forment le bout du pied.

Corsage. Forme du corps du cerf.

Couais, tout couais. Terme pour faire taire les chiens qui aboient mal à propos.

Couper. C'est lorsqu'un chien quitte la voie de la bête qu'il chasse étant avec les autres, desquels il se sépare pour la chercher en coupant les devants pour prendre son avantage, ce qui est considéré comme un défaut dans un chien. On dit en général qu'un chien ne vaut rien quand il ne sait que couper.

Couple. Lien de cuir et de fer avec lequel on couple

 Court-jointé. Se dit d’un oiseau dont les jambes sont d’une médiocre longueur. Couronne. Duvet qui est autour du bec de l’oiseau, à l'endroit où il se joint à la tête. Courre , ou le Courre. C’est l’endroit où l’on met les lévriers lorsqu’on chasse le loup , le sanglier et le renard. Couvée. En mai et juin , il ne faut point inquiéter les perdrix ni autres oiseaux pendant le temps de la couvée. Créance. On appelle chien de créance celui auquel on se Ge. Croiser les chiens. Traverser la voie de l’animal chassé. Crochet. Mouvement rapide de droites gauche, ou de gauche à droite, que fait le gibier pour éviter le coup. Croiser la race des chiens. Faire couvrir une chienne d’une race par un chien d’une autre race. Crôler. Se dit des oiseaux qui se vident par le bas. Lorsqu’un oiseau crôle, c’est, dit-on, chez lui une marque de santé. Crouler la queue. Se dit du mouvement que l’animal fait de cette partie, lorsque la peur le fait fuir. Curée. C’est faire manger le cerf ou autres bêtes aux chiens. On fait aussi la curée du lièvre. Pour la curée, les limiers, comme premiers, avaient le cœur et la tête*; les chiens courants avaient le cou, qu’on leur dépouillait tout chaudement, car les curées chaudes sont considérées comme les meilleures. Les curées qui se font au logis sont de pain coupé, mêlé avec du fromage arrosé de sang de cerf. • D Dogues. Premiers bois que porte un cerf pendant le cours de sa seconde année, qui font sa première tête. Elles sont longues de 16 à 18 centimètres.
Digitized by Coogle

Court-jointé. Se dit d'un oiseau dont les jambes sont d'une médiocre longueur.

Couronne. Duvet qui est autour du bec de l'oiseau, à l'endroit où il se joint à la tête.

Courre, ou *le Courre.* C'est l'endroit où l'on met les lévriers lorsqu'on chasse le loup, le sanglier et le renard.

Couvée. En mai et juin, il ne faut point inquiéter les perdrix ni autres oiseaux pendant le temps de la couvée.

Créance. On appelle *chien de créance* celui auquel on se fie.

Croiser les chiens. Traverser la voie de l'animal chassé.

Crochet. Mouvement rapide de droite à gauche, ou de gauche à droite, que fait le gibier pour éviter le coup.

Croiser la race des chiens. Faire couvrir une chienne d'une race par un chien d'une autre race.

Crôler. Se dit des oiseaux qui se vident par le bas. Lorsqu'un oiseau crôle, c'est, dit-on, chez lui une marque de santé.

Crouler la queue. Se dit du mouvement que l'animal fait de cette partie, lorsque la peur le fait fuir.

Curée. C'est faire manger le cerf ou autres bêtes aux chiens. On fait aussi la curée du lièvre. *Pour la curée,* les limiers, comme premiers, avaient le cœur et la tête; les chiens courants avaient le cou, qu'on leur dépouillait tout chaudement, car les curées chaudes sont considérées comme les meilleures.

Les *curées* qui se font au logis sont de pain coupé, mêlé avec du fromage arrosé de sang de cerf.

D

Dagues. Premiers bois que porte un cerf pendant le

 Daguet. Jeune cerf à la seconde année, poussant son premier bois, appelé dague; il est à peu près gros et long comme un fuseau, et sans aucun andouiller. Daim. Animal portant bois comme le cerf, et faisant comme lui sa tête chaque année. Daine. Femelle du daim. Daintiers. Testicules du cerf. Danseur. Ce terme se dit d'un chien qui voltige et ne suit pas la voie de l'animal qu'il chasse. Débouler. Le lièvre déboule quand il surprend le chasseur et les chiens en fuyant devant eux sans qu'il ait été lancé ni même senti, c'est le cas de tirer sans se presser, sous peine de manquer son coup. Debout. Mettre un animal debout, c'est le lancer. Débûché. L'animal chassé prend la plaine. Débûcher le cerf. Le faire sortir du buisson, de son fort. Décéler. Un cerf se décèle lorsqu'il quitte le buisson où il s'était retiré pour refaire sa tête. Découpler les chiens. Les détacher l'un d'avec l'autre pour les faire chasser. Décousures, C'est ainsi qu'on appelle les blessures que le sanglier fait aux chiens avec ses défenses. Décroûter. Se dit des cerfs lorsqu'ils vont aux frayoirs nettoyer leur tête après la chute de leur bois. Deschaussiéres. Lieu où a gratté le loup, où il s'est déchaussé. Défaire la nuit. C'est passer sur la voie que l'animal a suivie pendant la nuit. Défaut. On est en défaut quand les chiens ont perdu la voie. • Défenses. Grandes dents de la mâchoire inférieure d'un sanglier. Déliées. Fumées J)ien mâchées; en terme de chasse bien moulues. Délivré. Qui n'a point de corsage et qui est presque Digitized by Google

Daguet. Jeune cerf à la seconde année, poussant son premier bois, appelé *dague;* il est à peu près gros et long comme un fuseau, et sans aucun andouiller.

Daim. Animal portant bois comme le cerf, et faisant comme lui sa tête chaque année.

Daine. Femelle du daim.

Daintiers. Testicules du cerf.

Danseur. Ce terme se dit d'un chien qui voltige et ne suit pas la voie de l'animal qu'il chasse.

Débouler. Le lièvre déboule quand il surprend le chasseur et les chiens en fuyant devant eux sans qu'il ait été lancé ni même senti, c'est le cas de tirer sans se presser, sous peine de manquer son coup.

Debout. Mettre un animal *debout,* c'est le lancer.

Débûché. L'animal chassé prend la plaine.

Débûcher le cerf. Le faire sortir du buisson, de son fort.

Décéler. Un cerf se *décèle* lorsqu'il quitte le buisson où il s'était retiré pour refaire sa tête.

Découpler les chiens. Les détacher l'un d'avec l'autre pour les faire chasser.

Décousures. C'est ainsi qu'on appelle les blessures que le sanglier fait aux chiens avec ses défenses.

Décroûter. Se dit des cerfs lorsqu'ils vont aux frayoirs nettoyer leur tête après la chute de leur bois.

Deschaussières. Lieu où a gratté le loup, où il s'est déchaussé.

Défaire la nuit. C'est passer sur la voie que l'animal a suivie pendant la nuit.

Défaut. On est en défaut quand les chiens ont perdu la voie.

Défenses. Grandes dents de la mâchoire inférieure d'un sanglier.

Délitées. Fumées bien mâchées; en terme de chasse,

 sans chair. On dit que le héron est délivré, lorsqu'il est maigre et que son vol n'est point retardé par le poids que lui donnerait sa chair s'il en avait beaucoup. Démêler la voie. Trouver la voie du cerf couru au milieu des autres cerfs. Demeure. Endroit fourré et commode pour la retraite des animaux. Démontée. Une perdrix est démontée^ lorsqu'elle a une aile cassée par un grain de plomb. Dentée. Coup de dent que reçoit un chien de chasse : il a reçu une large dentée ; si elle est cachée par le poil, on l'appelle dentée sourde. Déployer le trait. Allonger la corde de crin qui tient à la botte (ou collier) du limier. Dépouiller. Terme de chasse qui remplace celui de boucherie ; on écorche un veau, on dépouille un cerf, un chevreuil, un lièvre, un lapin. Dérober la voie. Un chien dérobe la voie, lorsque, allant à la tête de la meute, il chasse sans crier. Dérober (se). Gibier qui file à bas bruit, en se cachant. Derrière. Terme employé lorsqu'on veut arrêter un chien et le faire demeurer derrière soi. Détourner le cerf. C'est tourner autour de l'endroit où le cerf est entré et s'assurer qu'il n'en est point sorti. Dix-cors. Cerf âgé de sept ans, celui qu'on affectionne le plus pour la chasse parce qu'il est alors dans toute sa force. Dogue. Chien de la grande espèce, qu'on apprivoise facilement, et dont on se sert pour garder les maisons, ou pour combattre contre les taureaux, les sangliers, les loups et autres bêtes féroces. On nomme doguins les dogues de petite espèce. Donner à courre. On dit : c'est un tel qui a donné à courre, c'est-à-dire qu'il a détourné et remis sur là voie de l'animal que l'on chasse. Digitized by Google

sans chair. On dit que le héron est delivré, lorsqu'il est maigre et que son vol n'est point retardé par le poids que lui donnerait sa chair s'il en avait beaucoup.

Démêler la voie. Trouver la voie du cerf couru au milieu des autres cerfs.

Demeure. Endroit fourré et commode pour la retraite des animaux.

Démontée. Une perdrix est *démontée*, lorsqu'elle a une aile cassée par un grain de plomb.

Dentée. Coup de dent que reçoit un chien de chasse : il a reçu une large dentée; si elle est cachée par le poil, on l'appelle dentée sourde.

Déployer le trait. Allonger la corde de crin qui tient à la *botte* (ou collier) du limier.

Dépouiller. Terme de chasse qui remplace celui de boucherie; on écorche un veau, on dépouille un cerf, un chevreuil, un lièvre, un lapin.

Dérober la voie. Un chien *dérobe la voie,* lorsque, allant à la tête de la meute, il chasse sans crier.

Dérober (se). Gibier qui file à bas bruit, en se cachant.

Derrière. Terme employé lorsqu'on veut arrêter un chien et le faire demeurer derrière soi.

Détourner le cerf. C'est tourner autour de l'endroit où le cerf est entré et s'assurer qu'il n'en est point sorti.

Dix-cors. Cerf âgé de sept ans, celui qu'on affectionne le plus pour la chasse parce qu'il est alors dans toute sa force.

Dogue. Chien de la grande espèce, qu'on apprivoise facilement, et dont on se sert pour garder les maisons, ou pour combattre contre les taureaux, les sangliers, les loups et autres bêtes féroces. On nomme *doguins* les *dogues* de petite espèce.

Donner à courre. On dit : c'est un tel qui a donné à

 Donner le cerf aux chiens. C’est lancer les chiens et les faire découpler sur les voies du cerf. Doubler ses voies. Se dit d’un animal qui revient sur la voie qu’il a déjà suivie : c’est une ruse familière au cerf, au chevreuil, au lièvre. Dorées. Fumées du cerfqui sont jaunes. Drap de curée. Toile surj laquelle on étend la mouée qu’on donne aux chiens quand on leur fait curée de la bête qu’ils ont prise. Dresser. On dit qu’un animal dresse par les fuites, lorsqu’après avoir fait plusieurs ruses, il fuit et perce droit devant lui. Droit. Prendre, tenir ou avoir droit; c’est-à-dire que les chiens ne prennent pas le change, et sont sur la bonne voie. Droit du limier. La rate et le foie lui appartiennent dans la curée. Droit du valet de limier qui a détourné le cerf. C’est l’épaule droite. E Eau (battre l’). Quand le cerf se jette dans un étang pour éviter les chiens, on dit qu’il bat l’eau. Ecoutes. Oreilles du sanglier. Ebat. Mener les chiens à l’^6a/^ c’est les promener. Embler. C’est lorsqu’aux allures d’une bête, les pieds de derrière surpassent ceux de devant de quatre doigts. Empaumer la voie. Prendre la voie de l’animal chassé. Empaumures. C’est le haut de la tête du cerf et du chevreuil, qui s’élargit comme une main, et où il se trouve trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix-cors et les vieux chevreuils, car les jeunes n’en ont pas. Enceinte, Lieu où le valet de limier détourne les bêtes avec son limier. Digiiized by Google

Donner le cerf aux chiens. C'est lancer les chiens et les faire découpler sur les voies du cerf.

Doubler ses voies. Se dit d'un animal qui revient sur la voie qu'il a déjà suivie : c'est une ruse familière au cerf, au chevreuil, au lièvre.

Dorées. Fumées du cerf qui sont jaunes.

Drap de curée. Toile sur laquelle on étend la mouée qu'on donne aux chiens quand on leur fait curée de la bête qu'ils ont prise.

Dresser. On dit qu'un animal *dresse* par les fuites, lorsqu'après avoir fait plusieurs ruses, il fuit et perce droit devant lui.

Droit. Prendre, tenir ou avoir *droit;* c'est-à-dire que les chiens ne prennent pas le change, et sont sur la bonne voie.

Droit du limier. La rate et le foie lui appartiennent dans la curée.

Droit du valet de limier qui a détourné le cerf. C'est l'épaule droite.

E

Eau (battre l'). Quand le cerf se jette dans un étang pour éviter les chiens, on dit qu'il bat l'eau.

Ecoutes. Oreilles du sanglier.

Ebat. Mener les chiens à l'*ébat,* c'est les promener.

Embler. C'est lorsqu'aux allures d'une bête, les pieds de derrière surpassent ceux de devant de quatre doigts.

Empaumer la voie. Prendre la voie de l'animal chassé.

Empaumures. C'est le haut de la tête du cerf et du chevreuil, qui s'élargit comme une main, et où il se trouve trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix-cors et les vieux chevreuils, car les jeunes n'en ont pas.

Enfourchure. Se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois se divise en deux pointes en forme dq fourche. Engin. Equipage nécessaire à une chasse quelconque. Engravé. Se dit, à la chasse, d'un chien qui s'est écorché les pieds ou déraciné les ongles. Enlever la meute. C'est lorsqu'au lieu de laisser chasser les chiens, on les arrête pour les conduire par le plus court chemin sur le lieu où un chasseur a vu le cerf, et pour les remettre sur la voie. En revoir. C'est avoir des indices du cerf par le pied. Entées. Fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, et qui peuvent se séparer sans se rompre. Envelopper un défaut. Faire décrire aux chiens un grand cercle autour de l'endroit où 1a meute a cessé de chanter. Si l'animal chassé est au dehors du cercle, les chiens retrouvent la voie; s'ils ne la retrouvent pas, il est dans le cercle, il faut fouler l'enceinte et relancer la bête. Epagneuls. Les chiens épagneuls ou espagnols sont plus chargés de poil que les braques, et conviennent mieux dans les pays couverts ; ils chassent de gueule, et forcent le lapin dans les broussailles : quelquefois ils rident et suivent la piste de 1a bête sans crier. Ils sont bons aussi 'pour la plume, et chassent le nez bas. Epois. Cors qui sont placés au sommet de la tête du cerf. Il y a des épois de couronne, de paulmure, de trochure et d'enfourchure. Eponge. C'est ce qui forme le talon des bêtes fauves. Erres du cerf. Traces ou voies de cet animal. On dit qu'il va de hautes erres, quand il y a plusieurs heures qu'il est passé dans un endroit. Erucir. Le cerf érucit lorsqu'il prend une branche dans sa bouche et la suce pour en avoir la liqueur. Essai. Un sanglier donne de l'essai lorsqu'avec ses défenses il frappe le tronc des arbres. Digilized by GoogI

Enfourchure. Se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois se divise en deux pointes en forme de fourche.

Engin. Equipage nécessaire à une chasse quelconque.

Engravé. Se dit, à la chasse, d'un chien qui s'est écorché les pieds ou déraciné les ongles.

Enlever la meute. C'est lorsqu'au lieu de laisser chasser les chiens, on les arrête pour les conduire par le plus court chemin sur le lieu où un chasseur a vu le cerf, et pour les remettre sur la voie.

En revoir. C'est avoir des indices du cerf par le pied.

Entées. Fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, et qui peuvent se séparer sans se rompre.

Envelopper un défaut. Faire décrire aux chiens un grand cercle autour de l'endroit où la meute a cessé de chanter. Si l'animal chassé est au dehors du cercle, les chiens retrouvent la voie; s'ils ne la retrouvent pas, il est dans le cercle, il faut fouler l'enceinte et relancer la bête.

Epagneuls. Les chiens *épagneuls* ou *espagnols* sont plus chargés de poil que les braques, et conviennent mieux dans les pays couverts; ils chassent de gueule, et forcent le lapin dans les broussailles : quelquefois ils rident et suivent la piste de la bête sans crier. Ils sont bons aussi pour la plume, et chassent le nez bas.

Epois. Cors qui sont placés au sommet de la tête du cerf. Il y a des épois de couronne, de paulmure, de trochure et d'enfourchure.

Eponge. C'est ce qui forme le talon des bêtes fauves.

Erres du cerf. Traces ou voies de cet animal. On dit qu'il va de *hautes erres*, quand il y a plusieurs heures qu'il est passé dans un endroit.

Erucir. Le cerf érucit lorsqu'il prend une branche dans sa bouche et la suce pour en avoir la liqueur.

224 Odatrième partie. Eiraquer. Suivre un animal par la neige jusqu'à son gîte. Eiriyué. Un chien étrigué a peu de corps, et il est haut sur jambes. Eventer la voie. C'est lorsqu'elle est si vive que le chien la sent sans mettre le nez à terre, ou lorsqu'après un long défaut, les chiens ont le vent du cerf, qui est sur lo ventre dans une enceinte. Everrer. Oter le ver ou filet de la langue aux jeunes chiens. F Faire sa nuit. Aussitôt que le jour finit, le cerf sort de sa demeure, et va aux gagnages, où il reste jusqu'au lendemain matin ; c'est ce qu'on appelle faire sa nuit. Un cerf fait sa nuit dans une pièce de pois, d'avoine, etc., ou dans les taillis, ou dans une enceinte, sans en sortir. Faire sa tête. Un cerf fait sa tête ou pousse sa tête depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août. Faire tête aux chiens. Leur résister sans fuir. Le sanglier miré fait souvent tête. Faisan. Très-bel oiseau naturalisé en France et dan» plusieurs contrées d'Europe. Faisandeau. C'est le petit du faisan. Faisanderie. Le lieu où l'on élève des faisans. Fanfares. Ce ne sont pas des airs de chasse, mais de fantaisie , qui la précèdent ou la suivent. Les airs de chasse sont toujours les mêmes, selon la nature de la bête chassée et le point où l'on en est; si on les changeait, les chiens n'y comprendraient plus rien. Faon. Ce nom est commun au petit de la biche, de la daine et de la chevrette, jusqu'à l'âge de six mois. (Voyez Chevreuil.) Faux-fuyant. Sentier frayé dans un bois par les animaux ou par les hommes.
Digitized by Google

Etraquer. Suivre un animal par la neige jusqu'à son gîte.

Etrigué. Un chien *étrigué* a peu de corps, et il est haut sur jambes.

Eventer la voie. C'est lorsqu'elle est si vive que le chien la sent sans mettre le nez à terre, ou lorsqu'après un long défaut, les chiens ont le vent du cerf, qui est sur le ventre dans une enceinte.

Everrer. Oter le ver ou filet de la langue aux jeunes chiens.

F

Faire sa nuit. Aussitôt que le jour finit, le cerf sort de sa demeure, et va aux gagnages, où il reste jusqu'au lendemain matin ; c'est ce qu'on appelle *faire sa nuit*. Un cerf fait sa nuit dans une pièce de pois, d'avoine, etc., ou dans les taillis, ou dans une enceinte, sans en sortir.

Faire sa tête. Un cerf fait sa tête ou pousse sa tête depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août.

Faire tête aux chiens. Leur résister sans fuir. Le sanglier miré fait souvent tête.

Faisan. Très-bel oiseau naturalisé en France et dans plusieurs contrées d'Europe.

Faisandeau. C'est le petit du faisan.

Faisanderie. Le lieu où l'on élève des faisans.

Fanfares. Ce ne sont pas des airs de chasse, mais de fantaisie, qui la précèdent ou la suivent. Les airs de chasse sont toujours les mêmes, selon la nature de la bête chassée et le point où l'on en est; si on les changeait, les chiens n'y comprendraient plus rien.

Faon. Ce nom est commun au petit de la biche, de la daine et de la chevrette, jusqu'à l'âge de six mois. (Voyez

 Fuux-marcher. Se dit de la biche qui biaise en marchant après qu'elle a mis bas. Faux-marqué. Se dit, lorsqu'à une tête de cerf, il ne se trouve que six cors d'un côté et sept de l'autre. On dit alors : Le cerf poi'le quatorze faux-marqués ; car, suivant l'usage, le plus emporte le moins. Faux-reinhûchement. Rentrée du cerf dans son fort. On s'exprime ainsi, lorsqu'une bête entre dans un fort dix ou douze pas et revient tout court sur elle-même pour se rembûcher dans un autre lieu. 11 se dit généralement des bêtes sauvages, lorsqu'elles rentrent dans le bois. Faux-repaître. En passant une plaine, un cerf chassé et mal mené s'arrête, et prend dans sa bouche le grain ou l'herbe qu'il trouve devant lui ; mais, ne pouvant pas l'avaler, il le laisse tomber l'instant d'après ; c'est ce qui s'appelle faire un faux-repaître; cela prouve que le cerf est toutrà-fait sur ses fins. Ferme. On désigne ainsi le chien qui arrête bien. Fientes. Excréments des bêtes puantes. Filer. Le gibier file quand il vole sans crochet. Filets. Grands filets. C'est la chair qui se lève au-dessus des reins du cerf, et les petits filets se lèvent au dedans des reins. C'est le droit du maître. Fins. Un animal est sur ses fins, lorsqu'il est prêt à être forcé. I Flastrer ou flûtrer. (Voyez Flastrur'es.) Flasirures. Se dit du lieu où le lièvre et le loup s'arrêtent et se mettent sur le ventre, lorsqu'ils sont chassés par des chiens courants. Folilets. C'est ce que l'homme chargé de dépecer, lève le long du défaut des épaules du cerf, aussitôt qu'il est dépouillé. Forceau. Piquet sur lequel est appuyé un filet, et qui le retient de force. Forcer. C'est poursuivre une bête jusqu'à ce qu'on l'ait Digilized by Google

 réduite à l'impuissance de marcher, afin de la prendre sans tirer dessus. C'est l'objet de la grande chasse. . Forhu. Sonner du cor pour enlever les chiens et les faire revenir à soi. Forlonger. Parcourir un grand pays. Le cerf forlonge lorsqu'il a bien de l'avance sur les chiens. Fori-paUre. Se dit d'un cerf qui s'éloigne du pays qu'il habite pour viander, c'est-à-dire pour manger. Fort. Partie de forêt buissonneuse, fourrés éloignés du bruit où le cerf se retire pour passer la journée. C'est ordinairement de là que les chiens vont le lancer. Foriitrer. Le cerf fortitre quand, en fuyant, il évite les relais soit exprès, soit par hasard. Fouaille. Synonyme de curée, avec cette différence qu'il ne s'applique qu'au sanglier. Ce mot n'est ni heureux ni expressif. Fouger. Encore une expression de chasse au sanglier. On dirait d'un cochon, il fouille la terre; on dit du sanglier, il fougue pour faire ses mangeures, et non pas pour viander. Fouillures. Voyez Boutis. Foulée, foulure. Traces de la forme du pied d'une bête, sur l'herbe ou les feuilles. Si c'est en terre nette, cela s'appelle voie, pour cerf, daim, chevreuil et lièvre; pour loup, renard, piste; pour bête noire, traces. Fouler une enceinte. On foule une enceinte en y entrant à cheval avec des chiens pour lancer ou pour relancer un cerf ; c'est-à-dire pour le mettre sur pied et l'en faire sortir ; on foule une enceinte avec un ou plusieurs limiers. On dit aussi que les chiens courants foulent un cerf, lorsqu'ils le mordent après l'avoir couché par terre. Fourchet. C'est le nom d'un petit^ abcès qui se forme entre les doigts du pied d'un chien par suite de blessure ou foulure négligée. Digitized by GoogI(

réduite à l'impuissance de marcher, afin de la prendre sans tirer dessus. C'est l'objet de la grande chasse.

Forhu. Sonner du cor pour enlever les chiens et les faire revenir à soi.

Forlonger. Parcourir un grand pays. Le cerf forlonge lorsqu'il a bien de l'avance sur les chiens.

Fort-paître. Se dit d'un cerf qui s'éloigne du pays qu'il habite pour *viander,* c'est-à-dire pour manger.

Fort. Partie de forêt buissonneuse, fourrés éloignés du bruit où le cerf se retire pour passer la journée. C'est ordinairement de là que les chiens vont le lancer.

Fortitrer. Le cerf fortitre quand, en fuyant, il évite les relais soit exprès, soit par hasard.

Fouaille. Synonyme de curée, avec cette différence qu'il ne s'applique qu'au sanglier. Ce mot n'est ni heureux ni expressif.

Fouger. Encore une expression de chasse au sanglier. On dirait d'un cochon, il fouille la terre; on dit du sanglier, il fougue pour *faire ses mangeures,* et non pas pour *viander.*

Fouillures. Voyez *Boutis.*

Foulée, foulure. Traces de la forme du pied d'une bête, sur l'herbe ou les feuilles. Si c'est en terre nette, cela s'appelle *voie,* pour cerf, daim, chevreuil et lièvre; pour loup, renard, *piste;* pour bête noire, *traces.*

Fouler une enceinte. On foule une enceinte en y entrant à cheval avec des chiens pour lancer ou pour relancer un cerf; c'est-à-dire pour le mettre sur pied et l'en faire sortir; on foule une enceinte avec un ou plusieurs limiers.

On dit aussi que les chiens courants *foulent* un *cerf,* lorsqu'ils le mordent après l'avoir couché par terre.

Fourchet. C'est le nom d'un petit abcès qui se forme

vocabi:laire des termes de chasse. 227 Fourvoyer (se). S'écarter de la voie. Frapper à route. Faire retourner les chiens pour les faire relancer le cerf. Frayer. C'est lorsque les cerfs, chevreuils et daims dépouillent leur tête de leur peau velue dans laquelle elle s'est formée. Frayoir ou Frevoir. On appelle ainsi le baliveau contre lequel les cerfs frottent leur tête pour en détacher une peau velue qui la couvre. Fuite. Voie du cerf qui va fuyant, ce qui est facile à connaître lorsque les bêtes courent et qu'elles ouvrent le pied. Fumées. Excréments des bêtes fauves ; on ne peut pas dire fiente, puisqu'en termes de vénerie fiente ne s'entend que des excréments de bêtes puantes. Les fumées, sous leurs divers aspects, sont : bouzard, plateau, troches formées, dorées, aiguillonnées, entées, déliées, nouées, vaines, ridées. G Gants. Tout chasseur qui assiste à la curée avec des gants doit un pour-boire aux valets de chiens, si mieux il n'aime donner les gants. Gagnages. Lieux où sont les grains et où se rendent les bêtes fauves, la nuit, pour se repaître. Garde-à-toi. Terme dont le valet de limier se sert pour parler à son chien quand il veut se rabattre. Gardes. Ergots du sanglier au-dessus du talon. Gurre. Terme dont se sert celui qui laisse courre et entend partir le cerf de la reposée, afin d'indiquer aux piqueurs qu'il est lancé. Gibier. Proie du chasseur. Giboycr. Chasser au fusil, à pied et sans bruit. Giboyeux. Abondant en gibier, Gigotté. Chien qui a les cuisses rondes et les hanches larges. Signes de vitesse. Digitized by Google

Fourvoyer (*se*). S'écarter de la voie.

Frapper à route. Faire retourner les chiens pour les faire relancer le cerf.

Frayer. C'est lorsque les cerfs, chevreuils et daims dépouillent leur tête de leur peau velue dans laquelle elle s'est formée.

Frayoir ou *Frevoir*. On appelle ainsi le baliveau contre lequel les cerfs frottent leur tête pour en détacher une peau velue qui la couvre.

Fuite. Voie du cerf qui va fuyant, ce qui est facile à connaître lorsque les bêtes courent et qu'elles ouvrent le pied.

Fumées. Excréments des bêtes fauves; on ne peut pas dire fiente, puisqu'en termes de vénerie fiente ne s'entend que des excréments de bêtes puantes. Les fumées, sous leurs divers aspects, sont : bouzard, plateau, troches formées, dorées, aiguillonnées, entées, déliées, nouées, vaines, ridées.

G

Gants. Tout chasseur qui assiste à la curée avec des gants doit un pour-boire aux valets de chiens, si mieux il n'aime donner les gants.

Gagnages. Lieux où sont les grains et où se rendent les bêtes fauves, la nuit, pour se repaître.

Garde-à-toi. Terme dont le valet de limier se sert pour parler à son chien quand il veut se rabattre.

Gardes. Ergots du sanglier au-dessus du talon.

Garre. Terme dont se sert celui qui laisse courre et entend partir le cerf de la reposée, afin d'indiquer aux piqueurs qu'il est lancé.

Gibier. Proie du chasseur.

Giboyer. Chasser au fusil, à pied et sans bruit.

Giboyeux. Abondant en gibier.

 Gîte. Lieu où le lièvre repose pendant le jour. Glapissement. Cri du renard qui chasse un lièvre ou un lapin, comme ferait un chien courant ; c'esi probablement par imitation que le renard poursuit ainsi son gibier. Gouttières. Raies creuses qui se trouvent le long des perches ou du merrain de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil. Grais. Défenses du sanglier Gris. Mélange de couleurs fauves, noires et cendrées. Gros ton. Ton bas du cor. Gueule. Se dit de la bouche de presque tous les animaux carnivores ; on dit aussi gueule de cerf, quoiqu'il ne soit pas carnivore ; un chien chasse de gueule ; il est chaud de gueule, etc. Gueulé. Une pièce de gibier est gueulée quand elle est prise par les chiens au gîte ou sortant du gîte. H Ha, tout bellement. Lorsqu'on soupçonne qu'il y a du change et qu'on voit les chiens balancer, on crie : ha, tout bellement ; ha, haiîà tout bellement. Ha, hni. Lorsque les chiens tournent au change, on crie en leur parlant et en les arrêtant : ha, hail chiens, ha, hai. Ha, hai, chiens^ ha, hai, valets. Ce cri du veneur se fait entendre quand la meute tourne au change. Haire. Jeune cerf d'un an. Halener. Sentir le gibier. Haler. Faire courir les chiens. Hallali. Lorsqu'un cerf tient aux chiens, on crie hallali, hallali; et lorsqu'il est tombé, on crie hallali, par terre. HaUier. Se dit d'un plant de buissons et d'arbrisseaux Digitized by Google

Gîte. Lieu où le lièvre repose pendant le jour.

Glapissement. Cri du renard qui chasse un lièvre ou un lapin, comme ferait un chien courant; c'est probablement par imitation que le renard poursuit ainsi son gibier.

Gouttières. Raies creuses qui se trouvent le long des perches ou du merrain de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

Grais. Défenses du sanglier.

Gris. Mélange de couleurs fauves, noires et cendrées.

Gros ton. Ton bas du cor.

Gueule. Se dit de la bouche de presque tous les animaux carnivores; on dit aussi gueule de cerf, quoiqu'il ne soit pas carnivore; un chien chasse de gueule; il est chaud de gueule, etc.

Gueulé. Une pièce de gibier est gueulée quand elle est prise par les chiens au gîte ou sortant du gîte.

H

Ha, tout bellement. Lorsqu'on soupçonne qu'il y a du change et qu'on voit les chiens balancer, on crie : *ha, tout bellement; ha, hailà tout bellement.*

Ha, hai. Lorsque les chiens tournent au change, on crie en leur parlant et en les arrêtant : *ha, hai! chiens, ha, hai.*

Ha, hai, chiens, *ha, hai,* valets. Ce cri du veneur se fait entendre quand la meute tourne au change.

Haire. Jeune cerf d'un an.

Halener. Sentir le gibier.

Haler. Faire courir les chiens.

Hallali. Lorsqu'un cerf tient aux chiens, on crie *hallali, hallali;* et lorsqu'il est tombé, on crie *hallali, par*

 dans lesquels les lièvres se sauvent pour éviter le chasseur. Halte. Rendez-vous de chasse ; moment de repos pour les chafeeurs et les chiens. Hampe. Poitrine du cerf. Har. Terme d'usage lorsque le cerf est dans l'eau. Harbou-chiens. Terme dont se sert le piqueur pour exciter les chiens courants à la chasse du loup. Harde. Troupe de bêtes fauves. Hardées. Rupture que font les biches dans les taillis où elles vont viander. Harder. Tenir plusieurs chiens courants couplés ensemble avec une longue laisse de crin, pour relayer. Gn a soin de harder les chiens nouveaux avec les vieux pour les dresser. On dit harder les chiens dans l'ordre, quand on les place, chacun suivant sa force, pour, aller de meute ou au relais. Hare. Terme dont les chasseurs font usage pour exciter les chiens. Harloup! Cri pour exciter les chiens sur la voie du loup : harloup, l'ami, harloup. Harou-aly ou Hary-out-aly. Terme dont se sert le valet du limier en s'adressant à son chien lorsqu'il laisse courre une bête. Harpailler. Quand les chiens tournent au change, qu'ils se séparent et qu'ils chassent des biches, on dit : les chiens chassent mal, ils ne font que harpailler. Hary. Terme que le piqueur emploie pour rendre les chiens attentifs, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change. Hase. Nom que les chasseurs donnent à une vieille lapine, à la femelle du lièvre, et même à la femelle du sanglier. Hâter son erre. C'est lorsque le cerf fuit. Chasseur. 20

Digilized by Google

dans lesquels les lièvres se sauvent pour éviter le chasseur.

Halte. Rendez-vous de chasse ; moment de repos pour les chasseurs et les chiens.

Hampe. Poitrine du cerf.

Har. Terme d'usage lorsque le cerf est dans l'eau.

Harbou-chiens. Terme dont se sert le piqueur pour exciter les chiens courants à la chasse du loup.

Harde. Troupe de bêtes fauves.

Hardées. Rupture que font les biches dans les taillis où elles vont viander.

Harder. Tenir plusieurs chiens courants couplés ensemble avec une longue laisse de crin, pour relayer.

On a soin de *harder* les chiens nouveaux avec les vieux pour les dresser. On dit *harder les chiens dans l'ordre,* quand on les place, chacun suivant sa force, pour aller de meute ou au relais.

Hare. Terme dont les chasseurs font usage pour exciter les chiens.

Harloup! Cri pour exciter les chiens sur la voie du loup : harloup, l'ami, harloup.

Harou-aly ou *Hary-out-aly.* Terme dont se sert le valet du limier en s'adressant à son chien lorsqu'il laisse *courre* une bête.

Harpailler. Quand les chiens tournent au change, qu'ils se séparent et qu'ils chassent des biches, on dit : *les chiens chassent mal, ils ne font que harpailler.*

Hary. Terme que le piqueur emploie pour rendre les chiens attentifs, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

Hase. Nom que les chasseurs donnent à une vieille lapine, à la femelle du lièvre, et même à la femelle du sanglier.

 Hava, haila. Lorsque le limier se rabat et qu'il est au bout de son trait, on lui dit : hava, hnila, ho, garde à foi. Haut à haut. Terme dont un veneur se sert poi^ appeler son camarade. Lorsqu'on entre dans une enceinte pour la fouler, on appelle les chiens en leur disant : Haut valets, haut à haut. Haut-à-haut, à moitié à haut. Terme pour appeler les chiens et les faire venir à soi. Haye. Terme dont on doit user pour arrêter les chiens qui chassent le change et les ôter de dessus la voie, et pour les arrêter seulement : lorsqu'ils chassent le droit, pour attendre les autres, il faut dire : derrière. Herbaut. On donne ce nom aux chiens de chasse qui se jettent avec trop de violence sur le gibier. Herbeiller. Paître l'herbe. Héronnière. Ce mot désigne 1° le lieu où les hérons font leurs petits; 2® le nom de l'endroit où on les élève; 3" certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, couvertes à claire-voie, et ou les hérons s'accoutument à dresser leur aire. Les petits qui sont dénichés sur ces héronnières sont très-eslimés. Herpaille. Horde de biches et de jeunes cerfs. Ho à-ho! Cri du veneur qui appelle son camarade pour fouler l'enceinte. Holo, lo, lo, lo, loooo. Terme dont use le valet de limier, le matin, lorsqu'il va au- bois, pour exciter son chien à aller devant, et à se rabattre sur les bêtes qui passeront. floM, hou, après Vami. Termes dont se sert le valet de limier pour exciter son chien quand il détourne les bêtes fauves. Houilleau. Lorsqu'on veut faire boire les chiens, et qu'ils sont dans l'eau, on leur dit : Houilleau, chiens, houilleau. Houpper. C'est quand un chasseur appelle son compaDigilized by GoogI

Hava, haila. Lorsque le limier se rabat et qu'il est au bout de son trait, on lui dit : *hava, haila, ho, garde à toi.*

Haut à haut. Terme dont un veneur se sert pour appeler son camarade. Lorsqu'on entre dans une enceinte pour la fouler, on appelle les chiens en leur disant : *Haut valets, haut à haut.*

Haut-à-haut, à moitié à haut. Terme pour appeler les chiens et les faire venir à soi.

Haye. Terme dont on doit user pour arrêter les chiens qui chassent le change et les ôter de dessus la voie, et pour les arrêter seulement : lorsqu'ils chassent le droit, pour attendre les autres, il faut dire : *derrière.*

Herbaut. On donne ce nom aux chiens de chasse qui se jettent avec trop de violence sur le gibier.

Herbeiller. Paître l'herbe.

Héronnière. Ce mot désigne 1° le lieu où les hérons font leurs petits; 2° le nom de l'endroit où on les élève; 3° certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, couvertes à claire-voie, et où les hérons s'accoutument à dresser leur aire. Les petits qui sont dénichés sur ces héronnières sont très-estimés.

Herpaille. Horde de biches et de jeunes cerfs.

Ho à-ho! Cri du veneur qui appelle son camarade pour fouler l'enceinte.

Holo, lo, lo, lo, loooo. Terme dont use le valet de limier, le matin, lorsqu'il va au bois, pour exciter son chien à aller devant, et à se rabattre sur les bêtes qui passeront.

Hou, hou, après l'ami. Termes dont se sert le valet de limier pour exciter son chien quand il détourne les bêtes fauves.

Houilleau. Lorsqu'on veut faire boire les chiens, et qu'ils sont dans l'eau, on leur dit : *Houilleau, chiens,*

VOCABULAIRE DES TERMES DE CHASSE. 231 gnon pour l'avertir qu'il a trouvé une bête qu'on peut courre, et qui sort de sa quête pour entrer dans celle de son compagnon. On dit aussi alors, en termes de vénerie, houpper un mot long ende^ix. Hourailler. Terme de dédain imaginé par les chasseurs émérites pour ne pas confondre la chasse avec les assassinats que se permettent certains grands personnages, à l'aide de rabatteurs qui leur livrent le gibier comme un berger livre des moutons ; ce sont moins des chasseurs que des bouchers à l'abattoir. Hourets. Mauvais chiens qui singent une meute. Houraillis. Mauvaise meute. Hüurva à moi theau. Terme d'usage lorsque les piqueurs veulent faire venir à eux les chiens pour les faire entrer en quelque taillis ou fort. Uourva. Lorsque le limier se rabat et qu'on veut le faire revenir dans ses voies pour se rabattre du côté opposé, on lui dit : Hé, hourva l Hourvary. Un animal fait un hourvary, lorsqu'il ruse pour tromper les chiens et retourner sur ses mêmes voies. Hourvary. Mot que l'on crie pour redresser les chiens. Huage. Cris divers que l'on fait à la chasse pour faire aller les bêtes où l'on veut. Huée. Cri des chasseurs quand le sanglier est pris; c'est aussi le cri dont on se sert pour effrayer le loup quand on le poursuit. Hure. Tête du sanglier, de l'ours, du loup et des bêtes carnassières. I Il-va-ii-chiens. C'est ainsi que l'on parle aux chiens lorsqu'ils chassent à la discrétion et à la prudence du piqueur. U perce. Cri pour avertir les chasseurs et les chiens que la bête fuit droit devant elle. Digilized by Google

232 QUATRIÈME PARTIE. J Jambes de bêtes. C’est depuis le talon jusqu’aux os pour les bêtes fauves, et jusqu’aux gardes pour les bêtes noires. Les jambes font traces avec le pied. Jappement. Les chiens jappent quand ils sentent le^gibier. Jarret droit. Signe de vitesse chez les chiens. Jeter. Un cerf jette ses fumées, jette sa tête ; la tête est prise ici pour le bois qui la couronne. Jouir. Faire jouir les chiens, c’est leur donner la curée. Juger. Synonyme de reconnaître. Une bête se juge par les fumées, par les pieds, les abattures, c’est-à-dire que sans la voir on reconnaît son espèce, sa taille, son sexe; ce qui est très-important, puisqu’on sait de suite ce que l’on a à faire et qu’on reconnaît promptement quand les chiens prennent le change. On dit qu’une bête se juge bien quand le pied de derrière tombe juste dans l’empreinte laissée par celui de devant; c’est un moyen infaillible de reconnaître le cerf, la biche, le chevreuil. L Laie. Femelle du sanglier, c’est surtout elle qu’il importe de tuer, parce que souvent on frappe en elle tous ses marcassins. Laissées. Fientes de loups et de bêtes noires. Laisser courre. C’est faire courir la bête qu’on chasse aux chiens courants. Lancer. Faire partir de la reposée les bêtes fauves pour donner à courre aux chiens. On découple à présent les chiens de meute pour lancer le cerf, qu’on ne lançait autrefois qu’avec des limiers. Layla, layla, chiens. Terme dont le piqueur doit user avec ses chiens pour les tenir en crainte lorsqu’il aperDigilized by Google

J

Jambes de bêtes. C'est depuis le talon jusqu'aux os pour les bêtes fauves, et jusqu'aux gardes pour les bêtes noires. Les jambes font traces avec le pied.

Jappement. Les chiens *jappent* quand ils sentent le gibier.

Jarret droit. Signe de vitesse chez les chiens.

Jeter. Un cerf jette ses fumées, jette sa tête; la tête est prise ici pour le bois qui la couronne.

Jouir. Faire jouir les chiens, c'est leur donner la curée.

Juger. Synonyme de reconnaître. Une bête se juge par les fumées, par les pieds, les abattures, c'est-à-dire que sans la voir on reconnaît son espèce, sa taille, son sexe; ce qui est très-important, puisqu'on sait de suite ce que l'on a à faire et qu'on reconnaît promptement quand les chiens prennent le change. On dit qu'une bête se juge bien quand le pied de derrière tombe juste dans l'empreinte laissée par celui de devant; c'est un moyen infaillible de reconnaître le cerf, la biche, le chevreuil.

L

Laie. Femelle du sanglier, c'est surtout elle qu'il importe de tuer, parce que souvent on frappe en elle tous ses marcassins.

Laissées. Fientes de loups et de bêtes noires.

Laisser courre. C'est faire courir la bête qu'on chasse aux chiens courants.

Lancer. Faire partir de la reposée les bêtes fauves pour donner à courre aux chiens.

On découple à présent les chiens de meute pour lancer

 çoit que la béte qu'il chasse est accompagnée, pour les engager à garder le change. Lesse. Corde de trois brasses, avec laquelle on tient les lévriers jusqu'à ce qu'ils aient découvert le gibier. Levraut. Jeune lièvre. Levrette. Femelle du lévrier. On donne à ses petits le nom de levrons. Levretter. Chasser au lièvre, le courre avec des lévriers, Lévrier. Chiens très-rapides et de mauvais nez, dont on se sert pour courre le lièvre. Limes. On nomme ainsi les deux grosses dents inférieures du sanglier; on les appelle aussi dagues et dé-r fenses. Limier. Chien qui ne porte point, mais qui sert à quér ter le cerf et à le lancer hors de son fort. Il y a des limiers dressés pour la chasse du matin, et d'autres pour la chasse du soir. Liteau. Lieu où se couche et repose le loup pendant le jour. Livrer le cerf aux chiens. C'est mettre les chiens après lui. Longer un chemin. C'est lorsqu'une bête va d'assurance ou qu'elle fuit; et quand elle revient sur ses pas, cela s'appelle ruse et retour. Longer. Se dit des bêtes qui mènent la chasse fort loin. Louveierie. Equipage pour la chasse du loup. M Maillé. Perdreau qui a toutes ses plumes, dont la queue est refaite après la première mue, et dont le plumage commence à se moucheter ou mailler. Maüre valet de chiens. Celui qui donne l'ordre aux autres valets. • Mal moulu. On dit des fumées d'un jeune cerf qu'elles sont mal moulues ou mal digérées. ■ t V Digitized by Google

çoit que la bête qu'il chasse est accompagnée, pour les engager à garder le change.

Lesse. Corde de trois brasses, avec laquelle on tient les lévriers jusqu'à ce qu'ils aient découvert le gibier.

Levraut. Jeune lièvre.

Levrette. Femelle du lévrier. On donne à ses petits le nom de *levrons.*

Levretter. Chasser au lièvre, le courre avec des lévriers.

Lévrier. Chiens très-rapides et de mauvais nez, dont on se sert pour courre le lièvre.

Limes. On nomme ainsi les deux grosses dents inférieures du sanglier; on les appelle aussi *dagues* et *défenses.*

Limier. Chien qui ne porte point, mais qui sert à quêter le cerf et à le lancer hors de son fort. Il y a des limiers dressés pour la chasse du matin, et d'autres pour la chasse du soir.

Liteau. Lieu où se couche et repose le loup pendant le jour.

Livrer le cerf aux chiens. C'est mettre les chiens après lui.

Longer un chemin. C'est lorsqu'une bête va d'assurance ou qu'elle fuit; et quand elle revient sur ses pas, cela s'appelle ruse et retour.

Longer. Se dit des bêtes qui mènent la chasse fort loin.

Louveterie. Equipage pour la chasse du loup.

M

Maillé. Perdreau qui a toutes ses plumes, dont la queue est refaite après la première mue, et dont le plumage commence à se *moucheter* ou *mailler.*

Maître valet de chiens. Celui qui donne l'ordre aux autres valets.

Mal mouly. On dit des fumées d'un jeune cerf qu'elles

234 QUATRIÈME PARTIE. Mal semé. C’est lorsque le nombre des andouillers est impair aux têtes de cerf, daim et chevreuil. Marcassins. Petits de la laie. Marché {faux-). Allures inégales. La biche y est sujette dans le cours de douze à quinze pas. Martelées. Fientes enfumées des bêtes fauves, qui n’ont point d’aiguillons au bout, et qui semblent battues à coups de marteau. Massacre. Tête du cerf, du daim ou du chevreuil, séparée du corps. Sonner le massacre, c’est appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée : ce mot se prend encore dans l’acception naturelle, pour signifier un grand carnage de bêtes fauves. Mâtin. Chien qui n’est pas de race de chasse. Méjuger (se). C’est à l’égard d’une bête qu’on chasse, porter les pieds de derrière au-delà ou en deçà des pieds de devant du même côté. Menée. On dit d’un chien qu’il a une bonne menée, la voie sûre, et qu’il chasse de bonne grâce. Menée. Droite route du cerf en fuyant. On dit : suture la menée. On dit aussi une bête mal menée, lorsqu’elle est lasse pour avoir été longtemps poursuivie et chassée. Mettre bas. C’est pour le cerf quitter son bois, ce qui arrive au printemps. Meule. Espèce de bosse qui vient sur le haut de la tête du cerf, d’où sort sa ramure ou son merrain ; cette meule s’appelle aussi hase et cailleux. Meute. Assemblage de plusieurs chiens dressés pour la chasse. Meute vieille, premier relais donné après la meute. Le second relais se nomme aujourd’hui seconde vieille meute. Mots. Sonner un ou deux mots, c’est sonner un ou deux tons longs de cor : signal du piqueur pour appeler ses compagnons. Digilized by Google

Mal semé. C'est lorsque le nombre des andouillers est impair aux têtes de cerf, daim et chevreuil.

Marcassins. Petits de la laie.

Marché (faux-). Allures inégales. La biche y est sujette dans le cours de douze à quinze pas.

Martelées. Fientes enfumées des bêtes fauves, qui n'ont point d'aiguillons au bout, et qui semblent battues à coups de marteau.

Massacre. Tête du cerf, du daim ou du chevreuil, séparée du corps. Sonner le massacre, c'est appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée : ce mot se prend encore dans l'acception naturelle, pour signifier un grand carnage de bêtes fauves.

Mâtin. Chien qui n'est pas de race de chasse.

Méjuger (se). C'est à l'égard d'une bête qu'on chasse, porter les pieds de derrière au-delà ou en deçà des pieds de devant du même côté.

Menée. On dit d'un chien qu'il a une bonne menée, la voie sûre, et qu'il chasse de bonne grâce.

Menée. Droite route du cerf en fuyant. On dit : *suivre la menée.* On dit aussi une bête mal menée, lorsqu'elle est lasse pour avoir été longtemps poursuivie et chassée.

Mettre bas. C'est pour le cerf quitter son bois, ce qui arrive au printemps.

Meule. Espèce de bosse qui vient sur le haut de la tête du cerf, d'où sort sa ramure ou son merrain ; cette *meule* s'appelle aussi *base* et *cailleux.*

Meute. Assemblage de plusieurs chiens dressés pour la chasse.

Meute vieille, premier relais donné après la meute.

Le second relais se nomme aujourd'hui seconde *vieille meute.*

Mots. Sonner un ou deux mots, c'est sonner un ou deux

 Müuée. Mélange du sang de la bête qu'on a chassée, avec du lait ou du potage, suivant les saisons : on y met beaucoup de morceaux de pain, et on donne cet aliment aux chiens courants quand on fait la ourée. Mue. Un des côtés de la tête du cerf, du daim et du chevreuil, qu'il met bas lorsqu'il mue, en février ou en mars ; mais le chevreuil ne mue pas régulièrement en cette saison. Mufle. Bout du nez des bêtes sauvages. Mulûter. C'est lorsque le sanglier va cherchant les caches des mulots. Muse du cerf. Commencement du rut. Muser. Les cerfs commencent à faire sentir leurs chaleurs ; ils vont la tête basse le long des chemins et des campagnes. Alors on dit : les cerfs comméncent à muser. Cela dure cinq ou six jours. N Nappe. Peau du cerf qu'on étend sur la table de marbre, aussitôt que le cerf est dépouillé, et dans laquelle on enveloppe les morceaux sauvés de la curée. Nasiller. Se dit d'un chien qui quête le nez en terre, rebat les vieilles voies trop souvent, et n'est pas sûr de la suite. C'est un très grand défaut, surtout dans le chien d'arrêt. Nez. On dit d'un chien qui chasse avec succès pendant la chaleur et dans la poussière, qu'il a le nés fin. Un chien de haut nez est celui qui va requérir sur le haut du jour. Nouées. Fumées du cerf depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'août. Il les jette toutes formées, grosses, longues et nouées jointes.
Digiiized by Google

Mouée. Mélange du sang de la bête qu'on a chassée, avec du lait ou du potage, suivant les saisons : on y met beaucoup de morceaux de pain, et on donne cet aliment aux chiens courants quand on fait la curée.

Mue. Un des côtés de la tête du cerf, du daim et du chevreuil, qu'il met bas lorsqu'il mue, en février ou en mars ; mais le chevreuil ne mue pas régulièrement en cette saison.

Mufle. Bout du nez des bêtes sauvages.

Muloter. C'est lorsque le sanglier va cherchant les caches des mulots.

Muse du cerf. Commencement du rut.

Muser. Les cerfs commencent à faire sentir leurs chaleurs ; ils vont la tête basse le long des chemins et des campagnes. Alors on dit : les cerfs commencent à muser. Cela dure cinq ou six jours.

N

Nappe. Peau du cerf qu'on étend sur la table de marbre, aussitôt que le cerf est dépouillé, et dans laquelle on enveloppe les morceaux sauvés de la curée.

Nasiller. Se dit d'un chien qui quête le nez en terre, rebat les vieilles voies trop souvent, et n'est pas sûr de la suite. C'est un très grand défaut, surtout dans le chien d'arrêt.

Nez. On dit d'un chien qui chasse avec succès pendant la chaleur et dans la poussière, qu'il a le *nez fin.* Un chien de *haut nez* est celui qui va requérir sur le haut du jour.

Nouées. Fumées du cerf depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'août. Il les jette toutes formées, grosses, longues et *nouées jointes.*

 O Observer. C’est se placer au carrefour, près de l’enceinte, pour voir si la bête n’en sort pas, et pour donner l’éveil lorsqu’elle en sort. Onglée. Légère excroissance de chair qui vient aux yeux des chiens. Oiseau branchier. Celui qui n’a encore la force que de voler de branche en branche. Oiseau trop en corps. Celui qui est trop gras, parce que cela l’empêche de bien voler. Oisillons. Petits oiseaux. Ordre. L’espèce et la qualité des chiens. On dit un bel ordre de chiens. Outrepasser. Se dit des chiens qui vont au-delà des voies de la bête. Ouvertes. Têtes de cerf, de daim, de chevreuil, dont les perches sont fort écartées. Qualité recherchée ; elle constitw la beauté de l’animal. P Paramond. Sommet de la tête du cerf. Parc. L’enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires pour les courir. Parchasser ou rapprocher. Chasser une bête avec des chiens courants, lorsqu’il y a deux ou trois heures qu’elle est passée. Paré {pied). Pied usé. Parement du cerf. Chair rouge qui vient par-dessus la venaison du cerf des deux côtés du corps. Parler aux chiens. Lorsqu’on parle aux chiens, il faut allonger les mots et pour ainsi dire les chanter. Passe-passe le cerf, passe, passe. Terme dont se serDigilized by Google

O

Observer. C'est se placer au carrefour, près de l'enceinte, pour voir si la bête n'en sort pas, et pour donner l'éveil lorsqu'elle en sort.

Onglée. Légère excroissance de chair qui vient aux yeux des chiens.

Oiseau branchier. Celui qui n'a encore la force que de voler de branche en branche.

Oiseau trop en corps. Celui qui est trop gras, parce que cela l'empêche de bien voler.

Oisillons. Petits oiseaux.

Ordre. L'espèce et la qualité des chiens. On dit un bel ordre de chiens.

Outrepasser. Se dit des chiens qui vont au-delà des voies de la bête.

Ouvertes. Têtes de cerf, de daim, de chevreuil, dont les perches sont fort écartées. *Qualité recherchée ; elle constitue la beauté de l'animal.*

P

Paramond. Sommet de la tête du cerf.

Parc. L'enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires pour les courir.

Parchasser ou *rapprocher.* Chasser une bête avec des chiens courants, lorsqu'il y a deux ou trois heures qu'elle est passée.

Paré (*pied*). Pied usé.

Parement du cerf. Chair rouge qui vient par-dessus la venaison du cerf des deux côtés du corps.

Parler aux chiens. Lorsqu'on *parle* aux chiens, il faut allonger les mots et pour ainsi dire les chanter.

 vent les piqueurs lorsqu'ils aperçoivent le cerf, après avoir rappelé les chiens. Patte. Pied du loup : talon, doigts, ongles et fossette. Pelage. Couleur du poil des bêtes fauves. Pelotée. Une lice est pelotée quand elle est couverte par un chien. Perlures. Se dit de petites protubérances qui se montrent sur les andouillers du cerf. Pied. Empreinte du pied de la bête de chasse sur la terre. Pierrures. Petites pierres qui sont sur la meule de la tête d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil. Pigache. Connaissance que les chasseurs tirent du pied du sanglier ; c'est quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre. Pillart. Chien querelleur. Pinces. Les deux bouts des pieds des bêtes fauves. Si elle sont usées, c'est signe de vieillesse. Pinces fermées. Quand un gros cerf va d'assurance, ses pinces sont serrées l'une contre l'autre ; aussi dit-on qu'on a vu d'un gros cerf lorsqu'on a rencontré des voies à peine fermées. Piqueurs. Hommes à cheval pour suivre et faire chasser les chiens. Piste. Voie du loup et du renard. Plateaux. Fientes et fumées des bêtes fauves, plates, rondes, et en forme de bousards. Plate-longe. Longue bande de cuir que l'on met au cou des chiens pour modérer leur course; on la nomme aussi bricole. Poudrer. Chasser un lièvre dans un temps de sécheresse ; on dit : il poudre trop, les chiens en perdent la voie à tout moment. Prendre le vent. C'est mener les chiens courants pour prendre le devant d'une bête. Digitized by Google

vent les piqueurs lorsqu'ils aperçoivent le cerf, après avoir rappelé les chiens.

Patte. Pied du loup : talon, doigts, ongles et fossette.

Pelage. Couleur du poil des bêtes fauves.

Pelotée. Une lice est pelotée quand elle est couverte par un chien.

Perlures. Se dit de petites protubérances qui se montrent sur les andouillers du cerf.

Pied. Empreinte du pied de la bête de chasse sur la terre.

Pierrures. Petites pierres qui sont sur la meule de la tête d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

Pigache. Connaissance que les chasseurs tirent du pied du sanglier ; c'est quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

Pillart. Chien querelleur.

Pinces. Les deux bouts des pieds des bêtes fauves. Si elle sont usées, c'est signe de vieillesse.

Pinces fermées. Quand un gros cerf va d'assurance, ses pinces sont serrées l'une contre l'autre ; aussi dit-on qu'on a vu d'un gros cerf lorsqu'on a rencontré des voies à peine fermées.

Piqueurs. Hommes à cheval pour suivre et faire chasser les chiens.

Piste. Voie du loup et du renard.

Plateaux. Fientes et fumées des bêtes fauves, plates, rondes, et en forme de bousards.

Plate-longe. Longue bande de cuir que l'on met au cou des chiens pour modérer leur course ; on la nomme aussi *bricole.*

Poudrer. Chasser un lièvre dans un temps de sécheresse ; on dit : il *poudre trop,* les chiens en perdent la voie à tout moment.

238 QUATRIÈME PARTIE. Prendre les devants. C’est lorsqu’on a perdu les voies d’une bête, et que l’on fait un grand tour pour en rencontrer d’autres. Prendre son buisson. Le cerf choisit une pointe de bois au printemps pour se retirer le jour et aller aisément la nuit aux gagnages et aux champs. Q Quarton ou quartanier. Sanglier âgé de quatre ans. Quatrième tête. Cerf de cinq ans. Quêter, ou aller en quête. C’est lorsqu’un valet du limier va détourner les bêtes avec son limier. On dit aussi aller quêter une bête, pour la lancer et la chasser avec les chiens courants. R Rabattre. Tomber sur la voie d’une bête qui est debout. Raboulières. Trous où la lapine fait ses petits, afin d’empêcher qu’ils ne soient mangés par les gros lapins, et où elle se retire elle-même pour se préserver des oiseaux de proie. Raccoupler. Remettre' les chiens en lesse et en couple. Raccourcir un cerf. On raccourcit un cerf, en donnant un relais bas et raide, ou en enlevant les chiens pour les rapprocher d’un cerf qui a de l’avance. Railés. On dit les chiens sont bien railés, lorsqu’ils sont tous de même taille. Raire. Crier. Râle d’eau, de genêts. Oiseaux de passage, excellent gibier, assez facile à tirer. Rallier. Lorsque les chiens chassent de change, on les arrête et on les ramène avec ceux qui chassent leur cerf :• c’est ce qui s’appelle rallier. Il y a des chiens qui, sans qu’on les arrête, se rallient eux-mêmes. Digitized by Coogle

 « Rally. Lorsque les chiens qui ont été séparés rejoignent ceux qui chassent, on dit en leur parlant, rally, chiens, rally. Ramage. Chant naturel des oiseaux. En termes de vénerie, ramage se dit des branches d'arbre. Rameuter. Arrêter les chiens qui tiennent la tête, et les faire aller derrière soi pour attendre ceux qui suivent de loin, et les faire chasser tous ensemble. Ramures. Bois de cerf. Rapprocher. Voyez Parchasser. Raser. Se dit du gibier qui se tapit contre terre pour se cacher. La perdrix et le lièvre se rasent quand ils aperçoivent les chiens. Ravaler. Lorsqu'un cerf est très-vieux, il pousse des têtes irrégulières et basses : on dit alors, c'est un cerf qui ravale. Rayer. Quand on part sans être sûr de suivre toujours la même bête, on raie sa voie avec le bout du pied pour la mieux reconnaître. Rebaudir. Les chiens rebaudissent, quand ils ont la queue droite, et qu'ils sentent quelque chose d'extraordinaire. Rechasser. Faire rentrer dans les forêts les bêtes qui se sont écartées dans les buissons. Récrier (se). Se dit du cri de détresse du chien à qui la bête fait tête de trop près. Redonner. On relance et on redonne un cerf aux chiens, quand on le requête. Refait. Bois qui se renouvellent. On dit, le cerf a déjà du refait ; on le dit aussi du chevreuil. Refuir. Gibier qui fuit devant le chasseur, qui ruse et revient sur ses pas pour dérouter les piqueurs. Refus. Un cerf de trois ans est un cerf de refus. Regalis. Place où le chevreuil a gratté du pied. Relais de chiens et de chevaux. On dit : tenir les reDigilized by GocJgle

Rally. Lorsque les chiens qui ont été séparés rejoignent ceux qui chassent, on dit en leur parlant, *rally, chiens, rally*.

Ramage. Chant naturel des oiseaux. En termes de vénerie, *ramage* se dit des branches d'arbre.

Rameuter. Arrêter les chiens qui tiennent la tête, et les faire aller derrière soi pour attendre ceux qui suivent de loin, et les faire chasser tous ensemble.

Ramures. Bois de cerf.

Rapprocher. Voyez *Parchasser*.

Raser. Se dit du gibier qui se tapit contre terre pour se cacher. La perdrix et le lièvre se rasent quand ils aperçoivent les chiens.

Ravaler. Lorsqu'un cerf est très-vieux, il pousse des têtes irrégulières et basses : on dit alors, *c'est un cerf qui ravale*.

Rayer. Quand on part sans être sûr de suivre toujours la même bête, on raie sa voie avec le bout du pied pour la mieux reconnaître.

Rebaudir. Les chiens *rebaudissent*, quand ils ont la queue droite, et qu'ils sentent quelque chose d'extraordinaire.

Rechasser. Faire rentrer dans les forêts les bêtes qui se sont écartées dans les buissons.

Récrier (se). Se dit du cri de détresse du chien à qui la bête fait tête de trop près.

Redonner. On relance et on *redonne* un cerf aux chiens, quand on le requête.

Refait. Bois qui se renouvellent. On dit, le cerf a déjà du refait ; on le dit aussi du chevreuil.

Refuir. Gibier qui fuit devant le chasseur, qui ruse et revient sur ses pas pour dérouter les piqueurs.

Refus. Un cerf de trois ans est un cerf de *refus*.

 lais, c'est mettre les chiens en 'certains endroits et dans la refuite de la hôte que l’on courre, pour les lâcher à son passage. Le relais volant^ est celui qui n’est point fixé dans un lieu qui coupe, et suit la meute pour lui porter secours. Relever le défaut. Retrouver la voie et lancer de nouveau. Remarquer la remise. Tout chasseur qui fait lever une pièce de gibier ou une compagnie, doit, avant tout, la suivre de l’œil, et quand il voit le point où elle s’arrête, il a remarqué la remise. Rcmbûchement. C’est quand une hôte est rentrée dans le fort, et qu’on brise sur ses voies haut et bas de plusieurs brisées. Le faux-rembùchement se fait quand la bête entre quelques pas dans un fort, et revient tout court sur elle pour se placer dans un autre fort. Remettre. Une perdrix se remet quand, après avoir fait son vol, elle s’abat. Remise. Lieu où le gibier s’arrête après qu’on l’a fait lever. Remontrer Donner connaissance des voies de la bête qui est passée. . Renâcler. Aspirer avec force l’odeur du gibier ; le chien qui renâcle témoigne par cela seul de son ardeur. Rencontrer. Trouver une voie. On dit : le limier rencontre la voie. Rentrée. Le gibier rentre au bois le matin. Rentrer au fort d’une bête. C’est lorsqu’elle s’y rembûche. Beposée. Lieu où les bêtes fauves se mettent sur le ventre pour y dormir pendant le jour. La reposée du cerf se nomme quelquefois lit et chambre. Requêter un cerf ou un chevreuil. C’est lorsqu’on l’a couru et brisé le soir, et qu’on va le quêter le lendemain avec le limier pour le relancer aux chiens ; ou quand on Digilized by GoogI

lais, c'est mettre les chiens en certains endroits et dans la refuite de la bête que l'on courre, pour les lâcher à son passage.

Le relais *volant,* est celui qui n'est point fixé dans un lieu qui coupe, et suit la meute pour lui porter secours.

Relever le défaut. Retrouver la voie et lancer de nouveau.

Remarquer la remise. Tout chasseur qui fait lever une pièce de gibier ou une compagnie, doit, avant tout, la suivre de l'œil, et quand il voit le point où elle s'arrête, il a remarqué la remise.

Rembûchement. C'est quand une bête est rentrée dans le fort, et qu'on brise sur ses voies haut et bas de plusieurs brisées. Le *faux-rembûchement* se fait quand la bête entre quelques pas dans un fort, et revient tout court sur elle pour se placer dans un autre fort.

Remettre. Une perdrix se *remet* quand, après avoir fait son vol, elle s'abat.

Remise. Lieu où le gibier s'arrête après qu'on l'a fait lever.

Remontrer Donner connaissance des voies de la bête qui est passée.

Renacler. Aspirer avec force l'odeur du gibier; le chien qui renacle témoigne par cela seul de son ardeur.

Rencontrer. Trouver une voie. On dit : le limier rencontre la voie.

Rentrée. Le gibier *rentre* au bois le matin.

Rentrer au fort d'une bête. C'est lorsqu'elle s'y rembûche.

Reposée. Lieu où les bêtes fauves se mettent sur le ventre pour y dormir pendant le jour. La *reposée* du cerf se nomme quelquefois *lit* et *chambre.*

Requêter un cerf ou un chevreuil. C'est lorsqu'on l'a couru et brisé le soir, et qu'on va le quêter le lendemain

 a perdu les voies, qu'on est en défaut et qu'on le fait relancer. Ressui. Le lieu où se met la bête pour s'essuyer de la rosée du matin, ou de sa sueur, après avoir été chassée. Retraite. On dit sonner la retraite pour faire retirer les chiens. Revenu de cerf. Nouveau bois. Se dit aussi de la queue qui pousse aux perdrix après la mue. Revoir. Voyez En revoir. Ridées. Fientes ou fumées des bêtes fauves, qui sont ridées aux vieux cerfs et aux vieilles biches seulement. Rompre les chiens. Les rappeler et leur faire quitter ce qu'ils chassent. Routailler. Chasser de gueule, c'est chasser le sanglier ou le loup avec un chien tenu au trait. Ruse. Le bout de la ruse. C'est lorsqu'au bout du retour d'une bête, on s'aperçoit que ses voies sont simples, qu'elle s'en va et qu'elle perce. Ruser. C'est lorsqu'une bête chassée va et vient sur les mêmes voies, à dessein de se défaire des chiens. Rut. Chaleur, ardeur d'amour. S Saccade. Lorsqu'au commencement d'une chasse, le veneur mène le limier en lesse, et qu'il fait fausse route, il l'avertit par une saccade en tirant brusquement le trait. Sanglier. Cochon sau\ âge, bête nuisible aux récoltes, dangereuse pour les chiens et les chasseurs. On lui livre une chasse assez triste, mais féconde en grandes émotions, ce qui en fait le principal mérite. Semé. Bien semé, lorsqu'à la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil, le nombre des andouillers se trouve pair; et mal semé, lorsqu'il est impair. Chasseur. 21 Digitized by Google

a perdu les voies, qu'on est en défaut et qu'on le fait relancer.

Ressui. Le lieu où se met la bête pour s'essuyer de la rosée du matin, ou de sa sueur, après avoir été chassée.

Retraite. On dit sonner la retraite pour faire retirer les chiens.

Revenu de cerf. Nouveau bois. Se dit aussi de la queue qui pousse aux perdrix après la mue.

Revoir. Voyez *En revoir*.

Ridées. Fientes ou fumées des bêtes fauves, qui sont ridées aux vieux cerfs et aux vieilles biches seulement.

Rompre les chiens. Les rappeler et leur faire quitter ce qu'ils chassent.

Routailler. Chasser de gueule, c'est chasser le sanglier ou le loup avec un chien tenu au trait.

Ruse. Le bout de la ruse. C'est lorsqu'au bout du retour d'une bête, on s'aperçoit que ses voies sont simples, qu'elle s'en va et qu'elle perce.

Ruser. C'est lorsqu'une bête chassée va et vient sur les mêmes voies, à dessein de se défaire des chiens.

Rut. Chaleur, ardeur d'amour.

S

Saccade. Lorsqu'au commencement d'une chasse, le veneur mène le limier en lesse, et qu'il fait fausse route, il l'avertit par une saccade en tirant brusquement le trait.

Sanglier. Cochon sauvage, bête nuisible aux récoltes, dangereuse pour les chiens et les chasseurs. On lui livre une chasse assez triste, mais féconde en grandes émotions, ce qui en fait le principal mérite.

Semé. Bien semé, lorsqu'à la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil, le nombre des andouillers se trouve pair;

242 OOATRIÈME PARTIE. S’en va chiens. C’est ainsi qu’on parle aux chiens lorsqu’on chasse. Les équivalents sont : il va là, chiens ; outre-vauSj chiens. Sole. Le milieu du dessous du pied des grandes bêtes . Sonner. A la chasse on sonne du cor pour rappeler les chiens, les rassembler et les exciter. On dit sonner un mot\ ou deux du gros ton, quand le piqueur fait signe à un de ses compagnons d’aller à lui. Sortir du fort. Se dit d’une bête qui débûche de son fort, lieu où elle demeure le jour. Souffler. Quand un chien est sur le point d’atteindre un lièvre, on dit qu’il lui souffle le poil. SouUle. Retraite du sanglier : c’est ordinairement u n bourbier où il se couche pendant le jour et surtout pendant la chaleur. Suivre. C’est lorsqu’un limier suit les voies d’une bête qui va d’assurance. Suites. Testicules du sanglier. Sur~andouHler. Grand andouiller qui se voit à quelques têtes de cerf, et qui excède en longueur les autres de l’empaumure. T Taiôo ou Tayaut. Cri du chasseur quand il aperçoit un cerf, un daim ou un chevreuil. Talon. Le haut du pied du cerf, qui sert à distinguer son âge. Dans les jeunes cerfs, le talon est éloigné de quatre doigts des os ou ergots; dans les vieux, il joint presque les os. Plus il est près, plus le cerf est vieux. Tanière. Nom donné à la retraite des bêtes sauvages. Temps. On revoit de bon temps quand la voie du cérf est fraîche; on revoit de vieux temps si la trace ést ancienne. Tenir la voie. La suivre sans broncher. Digilized by Googl

Trous des renards, des blaireaux, des lapins. Tête. Bois ou cornes de cerf. Première tête du cer^ voyez Dagues. Deuxième tête, qu'il pousse en commençant sa troisième année, dite Porte-six, parce que chaque perche porte deux petits andouillers, outre les deux bouts de la perche. Troisième tête, qu'il pousse en commençant sa quatrième année. Quatrième tête, en commençant sa cinquième année. Cinquième tête, en commençant sa sixième année. Passé six ans, c'est un vrai cerf de dix-cors. Tête enfourchée. Cerf dont les dards du sommet font la fourche. On dit aussi : Tête bien chevillée. Thiahillaud. Terme d'usage lorsque le cerf commence à dresser par les fuites, et que le veneur en est certain. C'est ainsi qu'il crie jusqu'à ce que les chiens soient arrivés jusqu'à lui. Tireur. Chasseur au fusil. Tirez, chiens; tirez. Terme qu'on emploie pour faire suivre les chiens quand on les appelle. Titre. Place des chiens de relais. Les chiens sont à bon titre quand l'animal chassé courre de ce côté. Tons. Pour les chiens, sont don, don, don. Cela se sonne du gros ton quand on les fait chasser, et pour les faire retourner, on sonne donhon, donhon ; et lorsque la bête est à vue, il faut sonner du grêle les mômes tons pour les chiens. Pour sonner la mort, trois mots ainsi : don-, on, on. Pour la retraite, en gros ton, donhon, donhon. Tourner. Quand la bête, poursuivie par les chasseurs, fait un retour, on dit qu'elle tourne. On fait tourner les chiens pour trouver le retour et le bout de la ruse. Trace. Marque que les bêtes laissent de leurs pieds sur la terre. Trait. Lesse qui sert à conduire les chiens à la chasse. Traquer. C'est entourer un bois et y enfermer des bêtes Digilized by Google

 fauves, de manière qu'elles ne puissent se sauver sans être vues par les chasseurs. Troches. Fumées à demi-formées. Trompe. Cor de chasse. V Vaines. Les fumées sont vaines quand elles sont légères, creuses, et qu'on ne peut en tirer aucune lumière sur la bête cherchée. Valets. Il y en a de deux sortes : les premiers, ceux qui mènent les limiers et viennent au rapport, sont de véritables veneurs, ils jouissent d'une grande bienveillance de leurs maîtres : les autres, dits valet^de-chiens, n'ont d'autres fonctions que de les soigner, de les conduire au bois, de tenir les relais et de les ramener. Va outre. Terme dont se sert le valet du limier lorsqu'il est au bois, et qu'il allonge le trait à son limier lorsqu'il est devant lui pour le faire quêter. Vaucelets. Cri qui désigne qu'on aperçoit la voie. Vautrait. Grand équipage de chasse entretenu pour courre le sanglier et les bêtes noires; il est composé de lévriers d'attache et de meutes de chiens courants : cette chasse se fait en septembre. Fa-y-là. Terme employé par le valet du limier quand il arrête son chien, pour connaître s'il est sur la voie de la bête qu'on veut chasser. Velci-aUer. Terme dont se sert le valet de limier en parlant à son chien pour l'obliger à suivre les voies d'une bête, quand il en a rencontré. Ce mot sert aussi pour quêter et requêter les chiens courants. Velci-va~vau. Terme qu'emploie le valet de limier quand il courre une bête qui va d'assurance, et quand il en revoit des voies, il distingue les fumées des portées, • eu disant : velci-va-vau par les foulées ou par les portées. Digitizea by GoogI

fauves, de manière qu'elles ne puissent se sauver sans être vues par les chasseurs.

Troches. Fumées à demi-formées.

Trompe. Cor de chasse.

V

Vaines. Les fumées sont vaines quand elles sont légères, creuses, et qu'on ne peut en tirer aucune lumière sur la bête cherchée.

Valets. Il y en a de deux sortes : les premiers, ceux qui mènent les limiers et viennent au rapport, sont de véritables veneurs, ils jouissent d'une grande bienveillance de leurs maîtres : les autres, dits valets-de-chiens, n'ont d'autres fonctions que de les soigner, de les conduire au bois, de tenir les relais et de les ramener.

Va outre. Terme dont se sert le valet du limier lorsqu'il est au bois, et qu'il allonge le trait à son limier lorsqu'il est devant lui pour le faire quêter.

Vaucelets. Cri qui désigne qu'on aperçoit la voie.

Vautrait. Grand équipage de chasse entretenu pour courre le sanglier et les bêtes noires; il est composé de lévriers d'attache et de meutes de chiens courants : cette chasse se fait en septembre.

Va-y-là. Terme employé par le valet du limier quand il arrête son chien, pour connaître s'il est sur la voie de la bête qu'on veut chasser.

Velci-aller. Terme dont se sert le valet de limier en parlant à son chien pour l'obliger à suivre les voies d'une bête, quand il en a rencontré. Ce mot sert aussi pour quêter et requêter les chiens courants.

Velci-va-vau. Terme qu'emploie le valet de limier quand il courre une bête qui va d'assurance et quand il

 Vek-là. Terme qu’emploie le piqueur quand il voit lo lièvre, le loup ou le sanglier. Veky rivari vûîulits. Se dit d’un cerf qui ruse et qui revient sur les mêmes voies. Velours velue. Peau qui couvre le bois des bêtes fauves, au moment où il repousse. Venaison. Graisse surabondante du cerf. Vénerie. Art de chasser le gibier à poil, à force de chiens courants et de piqueurs. Quelques personnes ont aussi donné le nom de vénerie à un équipage de chasse. Veneur. Celui qui conduit la chasse et les chiens, qui quête, détourne, lance la bête, la laisse courre, la suit, la remet dans les'voies et la fait prendre. Vent. Ce mot se prend en diverses acceptions. En vénerie, il signifie l’odeur qu’une bête laisse à son passage. Vermillonner. Terme qui désigne l’action du blaireau qui fouille la terre pour y chercher des vers. Le sanglier vermille, et le blaireau vermiüonne. Viander. Brouter, manger. Viandis. Pâture des bêtes fauves. Vla-au ou Vlaoo. Cri du chasseur à la vue du sanglier ou du loup. Voies. On appelle ainsi les grands chemins, au lieu que les petits sentiers se nomment routes. Voie. Lieu où la bête chassée a passé ; si elle vient de se montrer, la voie est chaude, fumante, vive; s’il y a quelque temps, un jour par exemple, elle est du relevé; s’il n’y a qu’une heure, elle est de bon temps. Il est es*sentiel de garder souvenir de ces distinctions. Vol. Action de l’oiseau qui s’élance, se meut et se soutient en l’air : ce mot exprime aussi la durée de ce mouvement. Digitized by Google

146 QUATRIÈME PARTIE. Vol OU volant. On tire le gibier en volant : c’est une des chasses qui demandent le plus d’adresse. Vol-ce-lest. Terme qu’on emploie quand on revoit la bête fauve, qui va fuyant, ce qu’on connaît quand elle ouvre les quatre pieds. Vouge. Epieu du veneur armé d’un large fer. Vue. On chasse à vue quand on voit le gibier. Aller à la vue.
Digitized by Google

Vol ou *volant*. On tire le gibier en *volant* : c'est une des chasses qui demandent le plus d'adresse.

Vol-ce-lest. Terme qu'on emploie quand on revoit la bête fauve, qui va fuyant, ce qu'on connaît quand elle ouvre les quatre pieds.

Vouge. Epieu du veneur armé d'un large fer.

Vue. On chasse à *vue* quand on voit le gibier. *Aller à la vue*.

CINQUIÈME PARTIE. LÉOUl^TIOII ET JVBlSPRUSEnOE DE LA OBAStB. Malheureusement il n’entre pas dans le cadre d’un Manuel sur la Chasse de collectionner la législation antérieure à celle qui régit actuellement ce noble exercice ; ce serait un non-sens. 11 faut donc, malgré un désir bien Tif, abandonner la loi salique, laisser de côté les défenses de Gontran, les ordonnances de Philippe-le-Long, et ne pas donner accès aux recherches historiques et légales, qui sont une partie de notre histoire nationale et sociale. Toute l’ancienne législation a été remplacée le 30 avril 1790 par une loi nouvelle, qui a cédé la place elle-même, le 3 mai 1844, à la Loi sur la police de la CImsse qui nous gouverne. Nous allons donc présenter : La loi sur la police de la chasse ; ün commentaire de cette loi ; Quelques dispositions législatives, encore en vigueur, qui traitent de la chasse dans les forêts de l’Etat, et de la ^ouveterie; Enfin, un résumé de la jurisprudence sur ces matières. Digilized by Google

CINQUIÈME PARTIE.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DE LA CHASSE.

Malheureusement il n'entre pas dans le cadre d'un *Manuel sur la Chasse* de collectionner la législation antérieure à celle qui régit actuellement ce noble exercice; ce serait un non-sens. Il faut donc, malgré un désir bien vif, abandonner la loi salique, laisser de côté les défenses de Gontran, les ordonnances de Philippe-le-Long, et ne pas donner accès aux recherches historiques et légales, qui sont une partie de notre histoire nationale et sociale.

Toute l'ancienne législation a été remplacée le 30 avril 1790 par une loi nouvelle, qui a cédé la place elle-même, le 3 mai 1844, à la *Loi sur la police de la Chasse* qui nous gouverne. Nous allons donc présenter :

La loi sur la police de la chasse;

Un commentaire de cette loi;

Quelques dispositions législatives, encore en vigueur, qui traitent de la chasse dans les forêts de l'Etat, et de la louveterie;

248 CINQUIÈME PARTIE. CHAPITRE § 1. Loi sur la Police de la Chasse. DU 3 MAI 1844. SECTION PREMIÈRE. DE l'exercice du DROIT DE CHASSE. Article 1er. Nul ne pourra chasser , sauf les exceptions ci-après, si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compér tente. Nul n’aura la faculté de chasser sur la propriété d’autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant-droit. Art. 2. Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenant à une habitation et entourées d’une clôture continue faisant obstacle à toute communication (1) avec les héritages voisins. Art. 3. Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l’avance, l’époque de l’ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans chaque département. Art. 4. Dans chaque département , il est interdit de mettre en vente, de vendre, d’acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n’y est pas permise. ^ (1) Ces mots, à toute communiçation, doivent s’entendre des personnes et des chiens, car il n'y a pas de clôtnre qui puisse empêcher certain gibier de se jeter dans les héritages voisins. Digilized by Google

CHAPITRE Ier.

§ 1. Loi sur la Police de la Chasse.

DU 3 MAI 1844.

SECTION PREMIÈRE.

DE L'EXERCICE DU DROIT DE CHASSE.

Article 1er. Nul ne pourra chasser, sauf les exceptions ci-après, si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente.

Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant-droit.

Art. 2. Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenant à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication (1) avec les héritages voisins.

Art. 3. Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans chaque département.

Art. 4. Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise.

EXERCICE Dü DROIT DE CHASSE. 249 En cas d'infraction à cette disposition, le gibier sera saisi et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu soit d'une ordonnance du juge de paix, si la saisie a eu lieu au chef-lieu de canton, soit d'une autorisation du maire, si le juge de paix est absent, ou si la saisie a été faite dans une commune autre que celle du chef-lieu. Cette ordonnance ou cette autorisation sera délivrée sur la requête des agents ou gardes qui auront opéré la saisie, et sur la présentation du procès-verbal régulièrement dressé. La recherche du gibier ne pourra être faite à domicile que chez les aubergistes, chez les marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public. , Il est interdit de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs ou des couvées de faisans, de perdrix et de cailles. Art. 5. Les permis de chasse seront délivrés, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département dans lequel celui qui en fera la demande aura sa résidence ou son domicile. La délivrance des permis de chasse donnera lieu au paiement d'un droit de quinze francs (15 fr.) au profit de l'Etat, et de dix francs MO fr.) au profit de la commune dont le maire aura donné l'avis énoncé au paragraphe précédent. Les permis de chasse seront personnels ; ils seront valables pour toute la France, et pour un an seulement. Art. 6. Le préfet pourra refuser le permis de chasse : l» A tout individu majeur qui ne sera point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère ne serait pas inscrit au rôle des contributions ; 2» A tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 42 du Code pénal, autres que le droit de port d'armes ; 3<> A tout condamné à un emprisonnement de plus de Digliizea by Google

En cas d'infraction à cette disposition, le gibier sera saisi et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu soit d'une ordonnance du juge de paix, si la saisie a eu lieu au chef-lieu de canton, soit d'une autorisation du maire, si le juge de paix est absent, ou si la saisie a été faite dans une commune autre que celle du chef-lieu. Cette ordonnance ou cette autorisation sera délivrée sur la requête des agents ou gardes qui auront opéré la saisie, et sur la présentation du procès-verbal régulièrement dressé.

La recherche du gibier ne pourra être faite à domicile que chez les aubergistes, chez les marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public.

Il est interdit de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs ou des couvées de faisans, de perdrix et de cailles.

Art. 5. Les permis de chasse seront délivrés, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département dans lequel celui qui en fera la demande aura sa résidence ou son domicile.

La délivrance des permis de chasse donnera lieu au paiement d'un droit de quinze francs (15 fr.) au profit de l'Etat, et de dix francs (10 fr.) au profit de la commune dont le maire aura donné l'avis énoncé au paragraphe précédent.

Les permis de chasse seront personnels ; ils seront valables pour toute la France, et pour un an seulement.

Art. 6. Le préfet pourra refuser le permis de chasse :

1° A tout individu majeur qui ne sera point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère ne serait pas inscrit au rôle des contributions ;

2° A tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits

 six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l’autoritc publique ; 4° A tout condampé pour délit d’association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de me-r naces verbales avec ordre ou sous condition; d’entraves à la circulation des grains ; de dévastations d’arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d’homme , 5" A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie ou abus de confiance. La faculté de refuser le permis de chasse aux condamnés' dont il est question dans les paragraphes 3, 4 et 5 cessera cinq ans après l’expiration de la peine. Art. 7. Le permis de chasse ne sera pas délivré : 1° Aux mineurs qui n’auront pas seize ans accomplis ; 2® Aux mineurs de seize à vingt-un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions ; 3® Aux interdits ; 4» Aux gardes-champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi qu’aux gardes forestiers de l’Etat et aux gardes-pêche. Art. 8. Le permis de chasse ne sera pas accordé : 1® A ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d’armes ; 2® A ceux qui n’auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l’un des délits prévus par la présente loi ; 3® A tout condamné placé sous la surveillance de la haute police. Art. 9. Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne, à celui qui l’a obtenu, le droit de chasser de jour, à tir et à courre, sur ses propres terres, et sur les terres d’autrui avec le consentement de celui a qui le droit de chasse appartient. Digitized by Google

six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;

4° A tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains ; de dévastations d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme,

5° A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie ou abus de confiance.

La faculté de refuser le permis de chasse aux condamnés dont il est question dans les paragraphes 3, 4 et 5 cessera cinq ans après l'expiration de la peine.

Art. 7. Le permis de chasse ne sera pas délivré :

1° Aux mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis ;

2° Aux mineurs de seize à vingt-un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions ;

3° Aux interdits ;

4° Aux gardes-champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi qu'aux gardes forestiers de l'Etat et aux gardes-pêche.

Art. 8. Le permis de chasse ne sera pas accordé :

1° A ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes ;

2° A ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la présente loi ;

3° A tout condamné placé sous la surveillance de la haute police.

Art. 9. Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne, à celui qui l'a obtenu, le droit de chasser de

DES PEINES. 251 Tous autres moyens de chasse, à l'exception des furets et des bourses destinés à prendre le lapin, sont formellement prohibés. Néanmoins, les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer : 1» L'époque de la chasse des oiseaux de passage, autres que la caille, et les modes et procédés de cette chasse ; 2» Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières ; 3® Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier, pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommages à ses propriétés. Ils pourront prendre également des arrêtés : 1® Pour prévenir la destruction des oiseaux; 2® Pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles ; 3® Pour interdire la chasse pendant les temps de neige. Art. 10. Des décrets impériaux détermineront la gratification qui sera accordée aux gardes et gendarmes rédacteurs de procès-verbaux ayant pour objet de constater les délits. SECTION II. DES PEINES. Art. 11. Seront punis d'une amende de seize à cent francs : 1® Ceux qui auront chassé sans permis de chasse ; 2® Ceux qui auront chassé sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ; Digilized by Google

Tous autres moyens de chasse, à l'exception des furets et des bourses destinés à prendre le lapin, sont formellement prohibés.

Néanmoins, les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage, autres que la caille, et les modes et procédés de cette chasse;

2° Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières;

3° Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier, pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommages à ses propriétés.

Ils pourront prendre également des arrêtés :

1° Pour prévenir la destruction des oiseaux;

2° Pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles;

3° Pour interdire la chasse pendant les temps de neige.

Art. 10. Des décrets impériaux détermineront la gratification qui sera accordée aux gardes et gendarmes rédacteurs de procès-verbaux ayant pour objet de constater les délits.

SECTION II.

DES PEINES.

Art. 11. Seront punis d'une amende de seize à cent francs :

1° Ceux qui auront chassé sans permis de chasse;

 L’amende pourra être portée au double si le délit a été commis sur des terres non dépouillées de leurs fruits, ou s’il a été commis sur un terrain entouré d’une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins , mais non attenant à une habitation. Pourra ne pas être considéré comme délit de chasse, le fait du passage des chiens courants sur l’héritage d’autrui, lorsque ces chiens seront à la suite d’un gibier lancé sur la propriété de leurs maîtres, sauf l’action civile, s’il y a lieu, en cas de dommage. 3“ Ceux qui auront contrevenu aux arrêtés des préfets concernant les oiseaux de passage, le gibier d’eau, la chasse en temps de neige, l’emploi des chiens lévriers, ou aux arrêtés concernant la destruction des oiseaux et celle des animaux nuisibles ou malfaisants ; 4® Ceux qui auront pris ou détruit, sur le terrain d’autrui, des œufs ou couvées de faisans, de perdrix ou de cailles; 5® Les fermiers de la chasse, soit dans les bois soumis au régime forestier, soit sur les propriétés dont la chasse est louée au profil des communes ou établissements publics, qui auront contrevenu aux clauses et conditions de leurs cahiers de charges relatives à la chasse. Art. 12. Seront punis d’une amende de cinquante à deux cents francs, et pourront en outre l’être d’un emprisonnement de six jours à deux mois : 1® Ceux qui auront chassé en temps prohibé ; < 2® Ceux qui auront chassé pendant la nuit ou à l’aide d’engins et instruments prohibés, ou par d’autres moyens que ceux qui sont autorisés par l’art. 9 ; 3® Ceux qui seront détenteurs ou ceux qui seront trouvés munis ou porteurs, hors de leur domicile, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés; 4® Ceux qui, en temps où la chasse est prohibée, auront Digitized by Google

L'amende pourra être portée au double si le délit a été commis sur des terres non dépouillées de leurs fruits, ou s'il a été commis sur un terrain entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, mais non attenant à une habitation.

Pourra ne pas être considéré comme délit de chasse, le fait du passage des chiens courants sur l'héritage d'autrui, lorsque ces chiens seront à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leurs maîtres, sauf l'action civile, s'il y a lieu, en cas de dommage.

3° Ceux qui auront contrevenu aux arrêtés des préfets concernant les oiseaux de passage, le gibier d'eau, la chasse en temps de neige, l'emploi des chiens lévriers, ou aux arrêtés concernant la destruction des oiseaux et celle des animaux nuisibles ou malfaisants;

4° Ceux qui auront pris ou détruit, sur le terrain d'autrui, des œufs ou couvées de faisans, de perdrix ou de cailles;

5° Les fermiers de la chasse, soit dans les bois soumis au régime forestier, soit sur les propriétés dont la chasse est louée au profit des communes ou établissements publics, qui auront contrevenu aux clauses et conditions de leurs cahiers de charges relatives à la chasse.

Art. 12. Seront punis d'une amende de cinquante à deux cents francs, et pourront en outre l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois :

1° Ceux qui auront chassé en temps prohibé;

2° Ceux qui auront chassé pendant la nuit ou à l'aide d'engins et instruments prohibés, ou par d'autres moyens que ceux qui sont autorisés par l'art. 9;

3° Ceux qui seront détenteurs ou ceux qui seront trouvés munis ou porteurs, hors de leur domicile, de filets,

DES PEINES. 253 mis en vente, vendu, acheté, transporté ou colporté du gibier; 50 Ceux qui auront employé des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le gibier ou à le détruire ; 6» Ceux qui auront chassé avec appeaux, appelants ou chanterelles. Les peines déterminées par le présent article pourront être portées au double contre ceux qui auront chassé pendant la nuit sur le terrain d'autrui et par l'un des moyens spécifiés au paragraphe 2, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée. Les peines déterminées par l'article 11 et par le présent article seront toujours portées au maximum, lorsque les délits auront été commis par les gardes champêtres ou forestiers des communes, ainsi que par les gardes forestiers de l'Etat et des établissements publics. Art. 13. Celui qui aura chassé sur le terrain d'autrui sans son consentement , si ce terrain est attenant à une maison habitée ou servant à l'habitation , et s'il est entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, sera puni d'une amende de cinquante à trois cents francs, et pourra l'être d'un emprisonnement de six jours à trois mois. 51 le délit a été commis pendant la nuit, le délinquant sera puni d'une amende de cent francs à mille francs, et pourra l'être d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice, dans l'un et l'autre cas, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par le Code pénal. Art. 14. Les peines déterminées par les trois articles qui précèdent pourront être portées au double si le délinquant était en état de récidive, et s'il était déguisé ou masqué, s'il a pris un faux nom , s'il a usé de violence envers les personnes, ou s'il a fait des menaces, sans préjudice, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par la loi. Chasseur. 22 Digilized by Google

251 CINQUIÈME PARTIE. Lorsqu'il y aura récidive, dans les cas prévus en l'article 11, la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois pourra être appliquée si le délinquant n'a pas satisfait aux condamnations précédentes. Art 15. Il y a récidive lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant a été condamné en vertu de la présente loi. Art. 16. Tout jugement de condamnation prononcera la confiscation des filets, engins et autres instruments de chasse. Il ordonnera, en outre, la destruction des instruments de chasse prohibés. Il prononcera également la confiscation des armes, excepté dans le cas où le délit aura été commis par un individu muni d'un permis de chasse, dans le temps où la cliasse est autorisée. Si les armes, filets, engins ou autres instruments de chasse n'ont pas été saisis, le délinquant sera condamné à les représenter ou à en payer la valeur, suivant la fixation qui en sera faite par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de cinquante francs. Les armes, engins ou autres instruments de chasse, abandonnés par les délinquants restés inconnus, seront saisis et déposés au greffe du tribunal compétent. La confiscation et, s'il y a lieu, la destruction en seront ordonnées sur le vu du procès-verbal. Dans tous les cas, la quotité des dommages-intérêts est laissée à l'appréciation des tribunaux. Art. 17. En cas de conviction de plusieurs délits prévus par la présente loi, par le Code pénal ordinaire ou par les lois spéciales, la peine la plus forte sera seule prononcée. ^ Les peines encourues pour des faits postérieurs à la déclaration du procès-verbal de contravention pourront être cumulées, s'il y a lieu, sans préjudice des peines de la récidive. Digilized by Google

Lorsqu'il y aura récidive, dans les cas prévus en l'article 11, la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois pourra être appliquée si le délinquant n'a pas satisfait aux condamnations précédentes.

Art 15. Il y a récidive lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant a été condamné en vertu de la présente loi.

Art. 16. Tout jugement de condamnation prononcera la confiscation des filets, engins et autres instruments de chasse. Il ordonnera, en outre, la destruction des instruments de chasse prohibés.

Il prononcera également la confiscation des armes, excepté dans le cas où le délit aura été commis par un individu muni d'un permis de chasse, dans le temps où la chasse est autorisée.

Si les armes, filets, engins ou autres instruments de chasse n'ont pas été saisis, le délinquant sera condamné à les représenter ou à en payer la valeur, suivant la fixation qui en sera faite par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de cinquante francs.

Les armes, engins ou autres instruments de chasse, abandonnés par les délinquants restés inconnus, seront saisis et déposés au greffe du tribunal compétent. La confiscation et, s'il y a lieu, la destruction en seront ordonnées sur le vu du procès-verbal.

Dans tous les cas, la quotité des dommages-intérêts est laissée à l'appréciation des tribunaux.

Art. 17. En cas de conviction de plusieurs délits prévus par la présente loi, par le Code pénal ordinaire ou par les lois spéciales, la peine la plus forte sera seule prononcée.

Les peines encourues pour des faits postérieurs à la déclaration du procès-verbal de contravention pourront

DE LA POURSUITE ET DU JUGEMENT. 255 Art. 18. En cas de condamnation pour délits prévus par la présente loi, les tribunaux pourront priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excédera pas cinq ans. Art. 19. La gratification mentionnée en l'article 10 sera prélevée sur le produit des amendes. Le surplus desdites amendes sera attribué aux communes sur le territoire desquelles les infractions auront été commises. Art. 20. L'article 463 du Code pénal ne sera pas applicable aux délits prévus par la présente loi. SECTION III. DE LA POURSUITE ET DU JUGEMENT. Article 21. Les délits prévus par la présente loi seront prouvés soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, à défaut de rapports et procès-verbaux , ou à leur appui. Art. 22. Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officier, maréchaf-des-logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres, ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve contraire. Art. 23. Les procès-verbaux des employés des contributions indirectes et des octrois feront également foi jusqu'à preuve du contraire, lorsque, dans la limite de leurs attributions respectives, ces agents rechercheront et constateront les délits prévus par le paragraphe 1®^ de l'article 4. Art. 24, Dans les vingt-quatre heures du délit, les procès-verbaux des gardes seront, à peine de nullité, affirmés par les rédacteurs devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de Digitized by Google

Art. 18. En cas de condamnation pour délits prévus par la présente loi, les tribunaux pourront priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excédera pas cinq ans.

Art. 19. La gratification mentionnée en l'article 10 sera prélevée sur le produit des amendes.

Le surplus desdites amendes sera attribué aux communes sur le territoire desquelles les infractions auront été commises.

Art. 20. L'article 463 du Code pénal ne sera pas applicable aux délits prévus par la présente loi.

SECTION III.

DE LA POURSUITE ET DU JUGEMENT.

Article 21. Les délits prévus par la présente loi seront prouvés soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, à défaut de rapports et procès-verbaux, ou à leur appui.

Art. 22. Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officier, maréchal-des-logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres, ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve contraire.

Art. 23. Les procès-verbaux des employés des contributions indirectes et des octrois feront également foi jusqu'à preuve du contraire, lorsque, dans la limite de leurs attributions respectives, ces agents rechercheront et constateront les délits prévus par le paragraphe 1er de l'article 4.

Art. 24. Dans les vingt-quatre heures du délit, les procès-verbaux des gardes seront, à peine de nullité, affir-

 la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis. Art. 25. Les délinquants ne pourront être saisis ni dé- ! sarmés ; néanmoins, s'ils sont déguisés ou masqués, s'ils ' refusent de faire connaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits immédiatement ^ devant le maire ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité. Art. 26. Tous les délits prévus par la présente loi seront poursuivis d'office par le ministère public, sans préjudice du droit conféré aux parties lésées par l'article 182 du Code d'instruction criminelle. Néanmoins, dans le cas de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, la poursuite d'office ne pourra être exercée par le ministère public, sans une plainte de la partie intéressée, qu'autant que le délit aura été commis dans un terrain clos, suivant les termes de l'article 2, et attenant à une habitation, ou sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits. Art. 27. Ceux qui auront commis conjointement les délits de chasse séront condamnés solidairement aux amendes, dommages-intérêts et frais. Art. 28. Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants, sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tout recours de droit. Cette responsabilité sera réglée conformément à l'article 1384 du Code civil, et ne s'appliquera qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir toutefois donner lieu à la contrainte par corps. Art. 29. Toute action relative aux délits prévus par la présente loi sera prescrite par le laps do trois mois, à ■ compter du jour du délit. Digilized by Google

la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

Art. 25. Les délinquants ne pourront être saisis ni désarmés; néanmoins, s'ils sont déguisés ou masqués, s'ils refusent de faire connaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits immédiatement devant le maire ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité.

Art. 26. Tous les délits prévus par la présente loi seront poursuivis d'office par le ministère public, sans préjudice du droit conféré aux parties lésées par l'article 182 du Code d'instruction criminelle.

Néanmoins, dans le cas de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, la poursuite d'office ne pourra être exercée par le ministère public, sans une plainte de la partie intéressée, qu'autant que le délit aura été commis dans un terrain clos, suivant les termes de l'article 2, et attenant à une habitation, ou sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits.

Art. 27. Ceux qui auront commis conjointement les délits de chasse seront condamnés solidairement aux amendes, dommages-intérêts et frais.

Art. 28. Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants, sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tout recours de droit.

Cette responsabilité sera réglée conformément à l'article 1384 du Code civil, et ne s'appliquera qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir toutefois donner lieu à la contrainte par corps.

Art. 29. Toute action relative aux délits prévus par la présente loi sera prescrite par le laps de trois mois, à

SECTION IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES. Art. 30. Les dispositions de la présente loi, relatives à l'exercice du droit de chasse, ne sont pas applicables aux propriétés de la couronne. Ceux qui commettraient des délits de chasse dans ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections II et III. Art. 31. Le décret du 4 mai 1812 et la loi du 30 avril 1790 sont abrogés. Sont et demeurent également abrogés, les lois, arrêtés, décrets et ordonnances intervenus sur les matières réglées par la présente loi, en tout ce qui est contraire à ses dispositions. 4» § 2. Commentaire de la Loi sur la Chasse. DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CHASSE. Une différence existe entre la législation ancienne et la loi nouvelle, quant à l'intitulé du titre délivré par l'autorité, pour rendre licite l'exercice de la chasse. C'est pour éviter toute équivoque que, dans la loi , on a employé les mots de permis de chasse^ qui, dans leur généralité, embrassent toute espèce de chasse, soit à tir, soit à courre, soit même la chasse des oiseaux de passage, reglémentée en vertu de l'article 9. Le permis de chasse doit être délivré sur l'avis du maire et du sous-préfet. C'est au maire que la demande, formulée sur papier timbré, doit être adressée pour qu'elle parvienne au préfet avec l'avis de ce fonctionnaire, par l'intermédiaire du sous-préfet, pour les arrondissements autres que celui du chef-lieu. Mais de même que le permis de chasse peut être pris dans le département où l'impétrant Digilized by Google

SECTION IV.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 30. Les dispositions de la présente loi, relatives à l'exercice du droit de chasse, ne sont pas applicables aux propriétés de la couronne. Ceux qui commettraient des délits de chasse dans ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections II et III.

Art. 31. Le décret du 4 mai 1812 et la loi du 30 avril 1790 sont abrogés.

Sont et demeurent également abrogés, les lois, arrêtés, décrets et ordonnances intervenus sur les matières réglées par la présente loi, en tout ce qui est contraire à ses dispositions.

§ 2. Commentaire de la Loi sur la Chasse.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CHASSE.

Une différence existe entre la législation ancienne et la loi nouvelle, quant à l'intitulé du titre délivré par l'autorité, pour rendre licite l'exercice de la chasse. C'est pour éviter toute équivoque que, dans la loi, on a employé les mots de *permis de chasse*, qui, dans leur généralité, embrassent toute espèce de chasse, soit à tir, soit à courre, soit même la chasse des oiseaux de passage, reglémentée en vertu de l'article 9.

Le permis de chasse doit être délivré *sur l'avis du maire et du sous-préfet*. C'est au maire que la demande, formulée sur papier timbré, doit être adressée pour qu'elle parvienne au préfet avec l'avis de ce fonctionnaire, par l'intermédiaire du sous-préfet pour les arrondissements

 a sa résidence ou son domicile, de même aussi, la demande peut être formée devant le maire de la commune où l'impétrant est domicilié, ou de celle où il réside temporairement, et le choix n'est pas sans importance. En effet, aux termes du deuxième paragraphe de l'article 5, un j droit de 10 francs par permis est attribué à la commune dont le maire aura donné l'avis sus-énoncé. Aucun des articles de la loi n'a exigé la qualité de propriétaire comme condition de l'exercice de la chasse, et l'autorité ne peut, à cet égard, faire ce que la loi n'a pas fait. Sans doute, le deuxième paragraphe de l'article porte que nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant -droit; d'où il résulte que chasser sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire , est un fait illicite. Mais il est à remarquer que ce fait, aux termes de l'article 26, ne donne lieu à des poursuites, en thèse générale, que sur la plainte du propriétaire : l'administration ne peut donc pas plus intervenir ici d'office que ne le peut l'autorité judiciaire; elle ne peut pas plus exiger, avant de délivrer le permis, la représentation d'une permission de chasser sur le terrain d'autrui, qu'elle ne peut exiger, de la part de l'impétrant, la preuve qu'il est propriétaire foncier. REFUS DU PERMIS DE CHASSE. Aux termes de l'art. 6, le préfet peut refuser le permis de chasse : « 1° A tout individu majeur qui ne sera point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère ne serait pas inscrit au rôle des contributions. » N'être ni imposé ni fils d'imposé est une situation exceptionnelle, puisque la contribution personnelle atteint à peu près tous les citoyens, sauf le cas d'indigence reUiqillZCC : . .O-'îIe

 connue. La circonstance prévue par ce paragraphe se rencontrera principalement dans le petit nombre de villes où la contribution personnelle est remplacée par un prélèvement sur le produit de l'octroi. Il est loisible de refuser un permis de chasse à tout citoyen majeur par le seul motif qu'il ne serait ni imposé ni fils d'imposé, et si la qualité d'imposé ou de fils d'imposé est la première condition déterminée par la loi, pour qu'un citoyen majeur ait le droit d'obtenir un permis de chasse, sans doute ce serait faire de ce principe une application trop rigoureuse et trop étendue, que d'exiger de tout impétrant qu'il justifie qu'il est imposé ou fils d'imposé. En effet, l'absence de cette condition est une rare exception, et, puisque la presque totalité des citoyens majeurs sont nécessairement imposés ou fils d'imposés, ce serait exiger une formalité inutile que d'astreindre tous les impétrants à joindre à leur demande un certificat ou extrait de rôle. Il suffit d'exiger cette production de ceux à l'égard desquels existent des doutes sur la question de l'inscription au rôle. L'article 6 de la loi permet encore de refuser le permis de chasse à certains condamnés. Toutefois, le dernier paragraphe restreint la faculté du refus dans la limite du délai de cinq ans après l'expiration de la peine. Après avoir énuméré, dans son article 6, les circonstances qui permettront à l'administration de refuser le permis de chasse, la loi indique, dans ses articles 7 et 8, quels sont les individus auxquels le permis de chasse doit être refusé. Ce sont : « 1° Les mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis. » « 2" Les mineurs de seize à vingt-un ans, à moins que

Digitized by Google

connue. La circonstance prévue par ce paragraphe se rencontrera principalement dans le petit nombre de villes où la contribution personnelle est remplacée par un prélèvement sur le produit de l'octroi.

Il est loisible de refuser un permis de chasse à tout citoyen majeur par le seul motif qu'il ne serait ni imposé ni fils d'imposé, et si la qualité d'imposé ou de fils d'imposé est la première condition déterminée par la loi, pour qu'un citoyen majeur ait le droit d'obtenir un permis de chasse, sans doute ce serait faire de ce principe une application trop rigoureuse et trop étendue, que d'exiger de tout impétrant qu'il justifie qu'il est imposé ou fils d'imposé. En effet, l'absence de cette condition est une rare exception, et, puisque la presque totalité des citoyens majeurs sont nécessairement imposés ou fils d'imposés, ce serait exiger une formalité inutile que d'astreindre *tous les impétrants* à joindre à leur demande un certificat ou extrait de rôle. Il suffit d'exiger cette production de ceux à l'égard desquels existent des doutes sur la question de l'inscription au rôle.

L'article 6 de la loi permet encore de refuser le permis de chasse à certains condamnés.

Toutefois, le dernier paragraphe restreint la faculté du refus dans la limite du délai de cinq ans après l'expiration de la peine.

Après avoir énuméré, dans son article 6, les circonstances qui *permettront* à l'administration de refuser le permis de chasse, la loi indique, dans ses articles 7 et 8, quels sont les individus auxquels le permis de chasse *doit être refusé.*

Ce sont :

« 1° Les mineurs qui n'auront pas seize ans accom-

 le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions. » Pour les jeunes gens dans les limites d'âge de seize à vingt-un ans, la demande devra être faite, au nom de ces jeunes gens, par les personnes que désigne la loi. « 3° Les interdits. » Les cas d'interdiction sont assez rares, et par cela même ils appellent assez l'attention pour que MM. les sous-préfets

et maires en aient connaissance. « 4

le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions. »

Pour les jeunes gens dans les limites d'âge de seize à vingt-un ans, la demande devra être faite, au nom de ces jeunes gens, par les personnes que désigne la loi.

« 3° Les interdits. »

Les cas d'interdiction sont assez rares, et par cela même ils appellent assez l'attention pour que MM. les sous-préfets et maires en aient connaissance.

« 4° Les gardes champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi que les gardes forestiers de l'Etat et les gardes-pêche. »

Les gardes des particuliers ne sont pas compris dans l'exclusion prononcée par ce paragraphe ; on comprend, en effet, que les propriétaires fonciers veulent quelquefois faire chasser par leurs gardes. On peut les inviter à justifier de l'autorisation des propriétaires dont ils sont les agents.

« 5° Ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes. »

« 6° Ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la présente loi. »

Lorsqu'un impétrant a subi une condamnation pour délit de chasse, on peut exiger de lui la preuve qu'il a exécuté la condamnation encourue. S'il y avait eu remise de la peine, ce fait équivaudrait à l'exécution de la condamnation.

« 7° Tout condamné placé sous la surveillance de la haute police. »

Si, par l'effet d'une erreur, l'administration a été entraînée à délivrer un permis de chasse à un individu à qui il n'eût pas dû être accordé, il doit être retiré

EXERCICE DC DROIT DE CHASSE. 261 OUVERTURE ET CLÔTURE DE LA CHASSE. L'article 3 charge les préfets de déterminer l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse. EXERCICE DU DROIT DE CHASSE. Le droit conféré par les permis de chasse se trouve clairement défini par les deux premiers paragraphes de l'article 9. Trois modes de chasse seulement sont déclarés licites : 1® la chasse à tir ; 2° la chasse à courre ; et 3® l'emploi des furets et des bourses destinés à prendre le lapin. Tous autres moyens de chasse, ajoute cet article, sont formellement prohibés, et dans cette prohibition générale se trouve évidemment compris l'emploi des panneaux et filets de toute espèce, des appeaux, appelants et chanterelles, des lacets, collets et engins de toute espèce, au moyen desquels la destruction du gibier s'opérait si facilement, et dont l'ancienne législation n'avait pas défendu l'emploi. La chasse de nuit, de quelque manière que cè soit, et quelle que soit l'espèce de gibier qu'il s'agirait de prendre, se trouve également prohibée par reflet de cette seule disposition de l'article 9, portant que le permis de chasse donne le droit de chasser pendant le jour. L'article 2 de la loi accorde le droit de chasse, « en tout temps et sans permis de chasse, au propriétaire ou . possesseur, dans ses possessions attenant à une habitation et entourées d'une clôture continue, faisant obstade à toute communication avec les héritages voisins. » La faculté exceptionnelle accordée par cet article, existait déjà dans l'ancienne législation, et même d'une '-manière beaucoup plus étendue. Ainsi, il était loisible Digiiized by Google

OUVERTURE ET CLÔTURE DE LA CHASSE.

L'article 3 charge les préfets de déterminer l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse.

EXERCICE DU DROIT DE CHASSE.

Le droit conféré par les permis de chasse se trouve clairement défini par les deux premiers paragraphes de l'article 9.

Trois modes de chasse seulement sont déclarés licites : 1° la chasse à tir ; 2° la chasse à courre ; et 3° l'emploi des furets et des bourses destinés à prendre le lapin. *Tous autres moyens de chasse,* ajoute cet article, *sont formellement prohibés,* et dans cette prohibition générale se trouve évidemment compris l'emploi des panneaux et filets de toute espèce, des appeaux, appelants et chanterelles, des lacets, collets et engins de toute espèce, au moyen desquels la destruction du gibier s'opérait si facilement, et dont l'ancienne législation n'avait pas défendu l'emploi. La chasse de nuit, de quelque manière que ce soit, et quelle que soit l'espèce de gibier qu'il s'agirait de prendre, se trouve également prohibée par l'effet de cette seule disposition de l'article 9, portant que le permis de chasse donne le droit de chasser pendant le jour.

L'article 2 de la loi accorde le droit de chasse, « en tout temps et sans permis de chasse, au propriétaire ou possesseur, dans ses possessions attenant à une habitation et entourées d'une clôture continue, faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins. »

La faculté exceptionnelle accordée par cet article,

 au propriétaire de chasser ou de faire chasser en tout temps, dans ses bois ou dans ses possessions entourées d'une clôture conforme aux usages du pays, alors même que ces propriétés étaient éloignées d'une habitation. Des conditions plus restreintes sont aujourd'hui imposées au propriétaire ou possesseur de terrains clos. Nonseulement il faut que la clôture soit telle qu'elle fasse obstacle à toute communication avec les héritages voisins, mais encore il faut que les terrains sur lesquels le propriétaire chasserait soient attenants à une habiior tion. MODES EXCEPTIONNELS DE CHASSE. Si le législateur a, dans les deux premiers paragraphes de l'article 9, limité les modes de chasse qu'il considérait comme licites, en temps permis et de jour, par la seule obtention d'un permis de chasse, il n'a pas voulu, cependant, apporter un obstacle absolu à la continuation de certains usages qui n'auraient pu être supprimés sans un préjudice réel pour les localités où ils sont pratiqués, et où ils peuvent être considérés presque comme l'exercice d'une industrie. Il s'agit de la chasse des oiseaux de passage qui, à des époques où quelquefois toutes les autres chasses sont closes, arrivent en nombre tel qu'ils forment, pour les habitants, un moyen précieux d'alimentation et de commerce. Le préfet peut autoriser la continuation de cette espèce de chasse, et en régler les modes et les procédés d'après l'avis du conseil général. Aux termes de l'article 9, « la caille n'est plus réputée oiseau de passage, » et en conséquence, la chasse n'en peut plus avoir lieu que dans les mêmes conditions et sous les mêmes restrictions que pour toute autre espèce de gibier. Le préfet doit, après avoir pris l'avis du conseil général, « déterminer le temps pendant lequel il sera permis Digitized by Google

au propriétaire de chasser ou de faire chasser en tout temps, dans ses bois ou dans ses possessions entourées d'une clôture conforme aux usages du pays, alors même que ces propriétés étaient éloignées d'une habitation. Des conditions plus restreintes sont aujourd'hui imposées au propriétaire ou possesseur de terrains clos. Non-seulement il faut que la clôture soit telle qu'elle fasse obstacle à toute communication avec les héritages voisins, mais encore il faut que les terrains sur lesquels le propriétaire chasserait soient *attenants à une habitation*.

MODES EXCEPTIONNELS DE CHASSE.

Si le législateur a, dans les deux premiers paragraphes de l'article 9, limité les modes de chasse qu'il considérait comme licites, en temps permis et de jour, par la seule obtention d'un permis de chasse, il n'a pas voulu, cependant, apporter un obstacle absolu à la continuation de certains usages qui n'auraient pu être supprimés sans un préjudice réel pour les localités où ils sont pratiqués, et où ils peuvent être considérés presque comme l'exercice d'une industrie. Il s'agit de la chasse des oiseaux de passage qui, à des époques où quelquefois toutes les autres chasses sont closes, arrivent en nombre tel qu'ils forment, pour les habitants, un moyen précieux d'alimentation et de commerce.

Le préfet peut autoriser la continuation de cette espèce de chasse, et en régler les modes et les procédés d'après l'avis du conseil général. Aux termes de l'article 9, « la caille n'est plus réputée oiseau de passage, » et en conséquence, la chasse n'en peut plus avoir lieu que dans les mêmes conditions et sous les mêmes restrictions que pour toute autre espèce de gibier.

MODES EXCEPTIONNELS DE CHASSE. 263 de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières. » Il faut remarquer que, même pour la capture des oiseaux de passage, de quelque espèce que ce soit, et du gibier d'eau, un permis de chasse est nécessaire, quel que soit le procédé qu'on emploie. C'est bien là une chasse, en effet, et la prescription générale et absolue de l'article !«■*■ de la loi, c'est que nul ne chasse, s'il ne lui a été délivré un permis de chasse. Le préfet, enfin, après avoir pris l'avis du conseil général, détermine « les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit. » Ce n'est plus ici un fait de chasse à autoriser; il s'agit d'un acte de légitime défense, qui a pour unique objet de préserver les récoltes des dégâts qu'y occasionneraient certaines espèces d'animaux. Il n'est donc pas nécessaire, pour l'exercice de ce droit, que les propriétaires soient munis d'un permis de chasse, mais ils commettraient une contravention, et il y aurait lieu de verbaliser contre eux, si, à l'occasion de la défense de leurs récoltes, ils se livraient à l'exercice de la chasse. Après avoir pourvu à l'exercice d'usages qui ne pourraient pas être abolis, mais que l'on doit seulement réglementer, le même article autorise à prendre des arrêtés : « 1° Pour prévenir la destruction des oiseaux. » Il est un assez grand nombre de départements où l'accroissement excessif des insectes est devenu pour l'agriculture un véritable fléau, et c'est à la destruction des oiseaux que ce fait est généralement attribué. Aussi, beaucoup de conseils généraux avaient-ils demandé que les préfets fussent investis du droit, que ne leur donnait pas l'ancienne législation, de prévenir la destruction des petits oiseaux. Digitized by Google

de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières. »

Il faut remarquer que, même pour la capture des oiseaux de passage, de quelque espèce que ce soit, et du gibier d'eau, un permis de chasse est nécessaire, quel que soit le procédé qu'on emploie. C'est bien là une chasse, en effet, et la prescription générale et absolue de l'article 1er de la loi, c'est que nul ne chasse, s'il ne lui a été délivré un permis de chasse.

Le préfet, enfin, après avoir pris l'avis du conseil général, détermine « les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit. » Ce n'est plus ici un fait de chasse à autoriser; il s'agit d'un acte de légitime défense, qui a pour unique objet de préserver les récoltes des dégâts qu'y occasionneraient certaines espèces d'animaux. Il n'est donc pas nécessaire, pour l'exercice de ce droit, que les propriétaires soient munis d'un permis de chasse, mais ils commettraient une contravention, et il y aurait lieu de verbaliser contre eux, si, à l'occasion de la défense de leurs récoltes, ils se livraient à l'exercice de la chasse.

Après avoir pourvu à l'exercice d'usages qui ne pourraient pas être abolis, mais que l'on doit seulement réglementer, le même article *autorise* à prendre des arrêtés :

« 1° Pour prévenir la destruction des oiseaux. » Il est un assez grand nombre de départements où l'accroissement excessif des insectes est devenu pour l'agriculture un véritable fléau, et c'est à la destruction des oiseaux que ce fait est généralement attribué. Aussi, beaucoup de conseils généraux avaient-ils demandé que les préfets fussent investis du droit, que ne leur donnait

 « 2“ Pour autoriser l’emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants, etc. » Quelques explications sont nécessaires pour faire apprécier la portée de cette disposition. L’emploi des chiens lévriers, comme moyen de chasse, est destructif, et de nombreuses réclamations se sont élevées, dans presque tous les départements, contre l’usage abusif que certaines personnes faisaient de ces animaux. Désormais, l’emploi des chiens lévriers à la chasse proprement dite se trouve compris dans la prohibition générale formulée par l’article Icf de la nouvelle loi, contre tout autre mode de chasse que la chasse à tir et à courre. La chasse au moyen de chiens lévriers ne rentre, en effet, ni dans l’un ni dans l’autre de ces deux modes. Si quelque incertitude à cet égard avait d’ailleurs pu subsister, elle serait levée par la disposition que nous examinons, puisque, aux termes de cette disposition, l’emploi des chiens lévriers ne peut plus avoir lieu qu’en vertu d’un arrêté spécial du préfet, et que l’arrêté ne peut même autoriser cet emploi que « pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles. » « Pour interdire la chasse pendant le temps de neige. » Il s’agit ici d’une mesure toute dans l’intérêt de la conservation du gibier. Déjà elle était prise dans certains départements; dans d’autres, la légalité en avait été contestée. Cette mesure peut aujourd’hui être adoptée généralement. Les arrêtés pris à cet effet ne sont pas soumis, comme ceux relatis à la clôture et à l’ouverture annuelles de la chasse, au délai de dix jours do publication, pour devenir exécutoires. Il ne serait même pas possible de prendre, en temps utile, des arrêtés spéciaux pour . défendre l’exercice de la chasse chaque fois qu'il sera tombé de la neige. Il suffit, pour atteindre ce but, qu’à l’entrée de l’hiver, un arrêté porte défense de chasser lorsqu’il y aura de la neige sur la terre. Digitized by Google

« 2° Pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants, etc. »

Quelques explications sont nécessaires pour faire apprécier la portée de cette disposition.

L'emploi des chiens lévriers, comme moyen de chasse, est destructif, et de nombreuses réclamations se sont élevées, dans presque tous les départements, contre l'usage abusif que certaines personnes faisaient de ces animaux.

Désormais, l'emploi des chiens lévriers à la chasse proprement dite se trouve compris dans la prohibition générale formulée par l'article 1er de la nouvelle loi, contre tout autre mode de chasse que la chasse à tir et à courre. La chasse au moyen de chiens lévriers ne rentre, en effet, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux modes. Si quelque incertitude à cet égard avait d'ailleurs pu subsister, elle serait levée par la disposition que nous examinons, puisque, aux termes de cette disposition, l'emploi des chiens lévriers ne peut plus avoir lieu qu'en vertu d'un arrêté spécial du préfet, et que l'arrêté ne peut même autoriser cet emploi que « pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles. »

« 3° Pour interdire la chasse pendant le temps de neige. »

Il s'agit ici d'une mesure toute dans l'intérêt de la conservation du gibier. Déjà elle était prise dans certains départements; dans d'autres, la légalité en avait été contestée. Cette mesure peut aujourd'hui être adoptée généralement. Les arrêtés pris à cet effet ne sont pas soumis, comme ceux relatis à la clôture et à l'ouverture annuelles de la chasse, au délai de dix jours de publication, pour devenir exécutoires. Il ne serait même pas possible de prendre, en temps utile, des arrêtés spéciaux pour défendre l'exercice de la chasse chaque fois qu'il sera tombé de la neige. Il suffit, pour atteindre ce but, qu'à

VENTE DU GIBIER EN TEMPS PROHIBÉ. 265 Pour les arrêtés à prendre en vertu des trois derniers paragraphes de l'art. 9, il n'est plus exprimé, comme pour les trois premiers paragraphes, que le préfet devra prendre l'avis du conseil général. On doit cependant recourir également à cet avis; car il s'agit ici de mesures du même ordre, et sur lesquelles les lumières et les connaissances locales des membres du conseil général peuvent être utiles. DÉFENSE DE VENDRE DU GIBIER EN TEMPS PROHIBÉ. La défense de chasser pendant certains temps de l'année restait souvent inefficace, et les braconniers n'hésitaient pas à l'enfreindre, encouragés qu'ils étaient par les bénéfices que leur procurait la vente du produit de leur coupable industrie. L'art. 4 de la loi met un terme à cet abus, en défendant d'une manière absolue a de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise. Ces prohibitions s'appliquent à toute espèce de gibier, quelle que soit son origine, et alors même qu'il aurait été tué dans le cas exceptionnel prévu par l'art. 2 de la loi. Si on avait, en effet, dans ce cas, laissé au propriétaire la faculté de vendre ou transporter son gibier, on eût rendu illusoires les dispositions prohibitives de la nouvelle législation. Les propriétaires que cette mesure pourra gêner sentiront mieux que personne que ce sacrifice d'une partie de leurs droits était indispensable pour assurer la répression du braconnage, qui, sans cela, aurait continué à l'abri de prétextes difficiles à détruire. Toutefois, les prohibitions portées dans le premier pa- , ragraphe de l'art. 4 ne s'appliquent pas au gibier tué dans les circonstances prévues par les n®« 1 et 2 de l'art. 9, alors que ces «basses exceptionnelles ont été autorisées Chasseur. 23 Digitized by Google

Pour les arrêtés à prendre en vertu des trois derniers paragraphes de l'art. 9, il n'est plus exprimé, comme pour les trois premiers paragraphes, que le préfet devra prendre l'avis du conseil général. On doit cependant recourir également à cet avis; car il s'agit ici de mesures du même ordre, et sur lesquelles les lumières et les connaissances locales des membres du conseil général peuvent être utiles.

DÉFENSE DE VENDRE DU GIBIER EN TEMPS PROHIBÉ.

La défense de chasser pendant certains temps de l'année restait souvent inefficace, et les braconniers n'hésitaient pas à l'enfreindre, encouragés qu'ils étaient par les bénéfices que leur procurait la vente du produit de leur coupable industrie.

L'art. 4 de la loi met un terme à cet abus, en défendant d'une manière absolue « de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise. Ces prohibitions s'appliquent à toute espèce de gibier, quelle que soit son origine, et alors même qu'il aurait été tué dans le cas exceptionnel prévu par l'art. 2 de la loi. Si on avait, en effet, dans ce cas, laissé au propriétaire la faculté de vendre ou transporter son gibier, on eût rendu illusoires les dispositions prohibitives de la nouvelle législation. Les propriétaires que cette mesure pourra gêner sentiront mieux que personne que ce sacrifice d'une partie de leurs droits était indispensable pour assurer la répression du braconnage, qui, sans cela, aurait continué à l'abri de prétextes difficiles à détruire.

Toutefois, les prohibitions portées dans le premier paragraphe de l'art. 4 ne s'appliquent pas au gibier tué

 par arrêtés. Ces actes, en effet, rendant la chasse de ces espèces de gibier licite, le transport et la vente eo sont nécessairement licites aussi. Il a paru utile que le gibier ne fût pas détruit, et le deuxième paragraphe de l'art. 4 en prescrit la remise à rétablissement de bienfaisance le plus voisin, sur une ordonnance soit du juge de paix, soit du maire en cas d'absence du juge de paix ou de saisie dans une commune autre que la commune chef-lieu du canton. Il sufiQt que la chasse soit interdite dans le département ; on ne pourrait se prévaloir de ce qu'elle ne le serait pas dans un département voisin. Enfin le quatrième paragraphe du même article donne à la conservation du gibier une nouvelle protection par la défense de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs et des couvées de faisans, de perdrix et de cailles.

ATTRIBUTIONS AUX COMMUNES. L'art. 5 de la loi attribue aux communes une ressource qui figure dans leurs budgets et dans leurs comptes. L'art. 19 attribue également aux communes, sur le territoire desquelles ont été commis des délits de chasse, lo montant des amendes prononcées contre les délinquants, déduction faite des gratifications accordées aux gardes et gendarmes, en vertu de l'art. 10.

GRATIFICATIONS AUX GARDES ET GENDARMES. L'art. 10 assure aux gardes et gendarmes, rédacteurs de procès-verbaux ayant pour objet de constater les dé— , lits de chasse, une gratification qui sera prélevée sur le produit des amendes. Le taux do cette gratification est fixé par ordonnance impériale. A cette occasion, il faut prémunir de nouveau MM. les Digilized by (jOOgl

. LOVVBTEIUB. 267 maires sur les inconvénients, les dangers même de certaines transactions qu'ils autorisent quelquefois entre les gardes rédacteurs de procès-verbaux, et les particuliers atteints par ces procès-verbaux. Des maires croient pouvoir arrêter les poursuites en exigeant des délinquants soit une gratification en faveur du garde, soit même le versement d'une somme quelconque en faveur des pauvres de la commune. Sans méconnaître les intentions de oes fonctionnaires, on ne peut se dissimuler qu'ils excèdent leurs pouvoirs, qu'ils contreviennent soit à nos lois pénales, soit à nos lois financières, et qu'ils s'exposeraient à être poursuivis, comme concussionnaires, en vertu de la disposition finale des lois annuelles de finances. Il serait difficile, avec de telles instructions, de se méprendre sur l'esprit de la loi. Son grand objet est surtout la répression du braconnage, de ce fléau de la propriété, non moins pernicieux pour ceux qui l'exercent que pour ceux contre lesquels on l'exerce; car le braconnage dégénère presque partout en brigandage et conduit tôt ou tard au tribunal correctionnel et à la cour d'assises. CHAPITRE II. Z.OUVETERXE. La louveterie, qui était, par l'ordonnance du 20 août 1814, dans les attributions d'un grand-veneur, avait été .mise dans celles de l'administration forestière par une < ordonnance du 14 juillet 1832 ; mais il n'est pas douteux que la réorganisation des chasses impériales par décret ide 1853 ne fasse rentrer la louveterie sous l'autorité du grand-veneur. Conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 24 juil• let 1832, la faculté accordée par le règlement du 20 août Digitized by Google

maires sur les inconvénients, les dangers même de certaines transactions qu'ils autorisent quelquefois entre les gardes rédacteurs de procès-verbaux, et les particuliers atteints par ces procès-verbaux. Des maires croient pouvoir arrêter les poursuites en exigeant des délinquants soit une gratification en faveur du garde, soit même le versement d'une somme quelconque en faveur des pauvres de la commune. Sans méconnaître les intentions de ces fonctionnaires, on ne peut se dissimuler qu'ils excèdent leurs pouvoirs, qu'ils contreviennent soit à nos lois pénales, soit à nos lois financières, et qu'ils s'exposeraient à être poursuivis, comme concussionnaires, en vertu de la disposition finale des lois annuelles de finances.

Il serait difficile, avec de telles instructions, de se méprendre sur l'esprit de la loi. Son grand objet est surtout la répression du braconnage, de ce fléau de la propriété, non moins pernicieux pour ceux qui l'exercent que pour ceux contre lesquels on l'exerce; car le braconnage dégénère presque partout en brigandage et conduit tôt ou tard au tribunal correctionnel et à la cour d'assises.

CHAPITRE II.

LOUVETERIE.

La louveterie, qui était, par l'ordonnance du 20 août 1814, dans les attributions d'un grand-veneur, avait été mise dans celles de l'administration forestière par une ordonnance du 14 juillet 1832; mais il n'est pas douteux que la réorganisation des chasses impériales par décret de 1853 ne fasse rentrer la louveterie sous l'autorité du grand-veneur.

268 CINQUIÈME PARTIE. 1814, aux lieutenants de louveterie, de chasser à courre deux fois par mois pour tenir les chiens en haleine, est restreinte, dans les forêts affermées, à la chasse du sanglier. (Article 21 du règlement du 31 janvier 1839.) Extrait du règlement du 20 août 1814, modifié par celui du 31 janvier 1839. (Chasses dans les forêts et bois de mat.) Il est défendu à qui que ce soit de prendre ou de tuer, dans les forêts ou bois de l'Etat, les cerfs et les biches. (Art. 3.) Les conservateurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes forestiers, ne sont plus chargés de la conservation des chasses, sans que ce service puisse les détourner de leurs fonctions de conservateurs des bois et forêts de l'Etat. Tout ce qui a rapport à l'administration de ces bois et forêts reste sous la surveillance directe de l'administration forestière, et dans les attributions du ministre des ünances. (Art. 4.) Les permissions de chasse dans les forêts non réservées pour les chasses impériales, seront accordées par le conservateur dans l'arrondissement duquel la chasse sera située. Le conservateur enverra au préfet et au commandant de la gendarmerie le nom des individus munis de permission. Les demandes de permissions seront adressées aux conservateurs. Il ne faut pas les confondre avec le permis de chasse prescrit par la loi de 1844, permission a ici le même sens que consentement. Ces permissions ne seront accordées que pour la saison des chasses, et seront renouvelées chaque année, s'il y a lieu. Il sera accordé deux espèces de permissions de chasse : D- ' by Google

1814, aux lieutenants de louveterie, de chasser à courre deux fois par mois pour tenir les chiens en haleine, est restreinte, dans les forêts affermées, à la chasse du sanglier. (Article 21 du règlement du 31 janvier 1839.)

Extrait du règlement du 20 *août* 1814, *modifié par celui du* 31 *janvier* 1839. (*Chasses dans les forêts et bois de l'Etat.*)

Il est défendu à qui que ce soit de prendre ou de tuer, dans les forêts ou bois de l'Etat, les cerfs et les biches. (Art. 3.)

Les conservateurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes forestiers, ne sont plus chargés de la conservation des chasses, sans que ce service puisse les détourner de leurs fonctions de conservateurs des bois et forêts de l'Etat. Tout ce qui a rapport à l'administration de ces bois et forêts reste sous la surveillance directe de l'administration forestière, et dans les attributions du ministre des finances. (Art. 4.)

Les permissions de chasse dans les forêts non réservées pour les chasses impériales, seront accordées par le conservateur dans l'arrondissement duquel la chasse sera située.

Le conservateur enverra au préfet et au commandant de la gendarmerie le nom des individus munis de permission.

Les demandes de permissions seront adressées aux conservateurs. Il ne faut pas les confondre avec le permis de chasse prescrit par la loi de 1844, permission a ici le même sens que consentement.

Ces permissions ne seront accordées que pour la saison des chasses, et seront renouvelées chaque année, s'il y

 .celle de chasse à tir, et celle de chasse à courre. (Art. 6.) Tous les individus qui auront obtenu des permissions de chasse, sont invités à employer ces permissions à la destruction des animaux nuisibles, et à faire connaître au conservateur des forêts le nombre de ces animaux qu'ils auront détruits, en lui envoyant la patte droite. Par là ils acquerront des droits à de nouvelles permissions. (Art. 7.) Les conservateurs et inspecteurs forestiers veilleront à ce que les lois et les règlements sur la police des chasses, soient ponctuellement exécutés. (Art. 8.) Chasse à tir. Les permissions de chasse à tir commenceront, pour les forêts de l'Etat, le 15 septembre, et seront fermées le 1er mars. (Tit. l", art. 1er.) Ces permissions ne pourront s'étendre à d'autre gibier qu'à celui dont elles contiendront la désignation. (Art2.) L'individu qui aura obtenu une permission de chasse, ne doit se servir que de chiens couchants et de fusil. (Art. 3.) Les battues ou traques, les chiens courants, les lévriers, les furets, les lacets, les panneaux, les pièges de toute espèce, et enfln tout ce qui tendrait à détruire le gibier par d'autres moyens que celui du fusil, est défendu. (Art. 4.) Les gardes forestiers redoubleront de soin et de vigilance dans le temps des pontes et dans celui où les bêtes fauves mettent bas leurs faons. (Art. 5.) Chasse à courre. Les permissions de chasse à courre seront accordées de la manière mentionnée à l'article 5 des dispositions générales. (TU. 2, art. 1®«'.) Digitized by Google

celle de chasse à tir, et celle de chasse à courre. (Art. 6.)

Tous les individus qui auront obtenu des permissions de chasse, sont invités à employer ces permissions à la destruction des animaux nuisibles, et à faire connaître au conservateur des forêts le nombre de ces animaux qu'ils auront détruits, en lui envoyant la patte droite. Par là ils acquerront des droits à de nouvelles permissions. (Art. 7.)

Les conservateurs et inspecteurs forestiers veilleront à ce que les lois et les règlements sur la police des chasses, soient ponctuellement exécutés. (Art. 8.)

Chasse à tir.

Les permissions de chasse à tir commenceront, pour les forêts de l'Etat, le 15 septembre, et seront fermées le 1er mars. (Tit. 1er, art. 1er.)

Ces permissions ne pourront s'étendre à d'autre gibier qu'à celui dont elles contiendront la désignation. (Art 2.)

L'individu qui aura obtenu une permission de chasse, ne doit se servir que de chiens couchants et de fusil. (Art. 3.)

Les battues ou traques, les chiens courants, les lévriers, les furets, les lacets, les panneaux, les pièges de toute espèce, et enfin tout ce qui tendrait à détruire le gibier par d'autres moyens que celui du fusil, est défendu. (Art. 4.)

Les gardes forestiers redoubleront de soin et de vigilance dans le temps des pontes et dans celui où les bêtes fauves mettent bas leurs faons. (Art. 5.)

Chasse à courre.

Les permissions de chasse à courre seront accordées de

 Elles seront données de préférence aux individus que leur goût et leur fortune peuvent mettre à même d'avoir des équipages, et de contribuer à la destruction des loups, des renards et des blaireaux, en remplissant l'objet de leurs plaisirs. (Art. 2.) Les chasses à courre, dans les forêts et dans les bois de l'Etat, seront ouvertes le 15 septembre, et seront fermées le 15 mars. (Art. 3.) Les individus auxquels il aura été accordé des permissions pour la chasse à courre, obtiendront des droits au renouvellement de ces permissions, en prouvant qu'ils ont travaillé à la destruction des renards, loups, blaireaux et autres animaux nuisibles, ce qu'ils feront constater par les conservateurs forestiers. (Art. 4.) L'organisation du 20 août 1814 devait être et a été modifiée depuis la révolution de 1830, qui a supprimé le grand-veneur ; voici ce qu'il en reste : Les lieutenants de louveterie sont tenus d'entretenir à leurs frais un équipage de chasse , composé au moins d'un piqueur, deux valets de limiers, un valet de chiens, dix chiens courants et quatre limiers. Ils seront tenus de se procurer les pièges nécessaires pour la destruction des loups, renards et autres animaux nuisibles, dans la proportion des besoins. Dans les endroits que fréquentent les loups, le travail principal de leur équipage doit être de les détourner, d'entourer les enceintes avec des gardes forestiers, et de les faire tirer au lancé : on découple, si cela est jugé nécessaire, car on ne peut jamais penser à détruire les loups en les forçant. Au surplus, ils doivent présenter toutes leurs idées pour parvenir à la destruction de ces animaux. Dans le temps où la chasse à courre n'est plus permise, ils doivent particulièrement s'occuper à faire tendre des pièges avec les précautions d'usage ; faire tourner les Digitized by Googl

 loups, et, après avoir entouré les enceintes de gardes, les attaquer à traits de limiers sans se servir de l'équipage, qu'il est défendu de découpler, enfin faire rechercher avec grand soin les portées des louves. Quand les lieutenants de louveterie ou les conservateurs des forêts jugeront qu'il serait utile de faire des battues, ils en feront la demande aux préfets, qui pourra lui-même provoquer cette mesure; ces chasses seront alors ordonnées par le préfet, commandées et dirigées par les lieutenants de louveterie, qui, de concert avec lui et le conservateur, fixeront le jour, détermineront les lieux et le nombre d'hommes. Le préfet en préviendra le ministre de l'intérieur et le grand-veneur. Ils feront connaître ceux qui auront découvert des portées de louveteaux. Il sera accordé pour chaque louveteau une gratification qui sera double si l'on parvient à tuer la louve. Tous les habitants sont invités à tuer les loups sur leurs propriétés ; ils en enverront les certificats aux lieutenants de louveterie de la conservation forestière. Les lieutenants de louveterie feront connaître journellement les loups tués dans leur arrondissement, et, tous les ans, enverront un état-général des prises. Les préfets sont invités à envoyer au ministre de l'intérieur les renseignements particuliers qu'ils pourraient avoir. Attendu que la chasse du loup, qui doit occuper principalement les lieutenants de louveterie, ne fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, ils ont le droit de chasser à courre, deux fois par mois, dans les forêts de l'Etat faisant partie de leur arrondissement, le chevreuil-brocard, le sanglier ou le lièvre, suivant les localités. Sont exceptés les forêts ou les bois du domaine de l'Etat de leur arrondissement dont la chasse est partiDigilized by Google

loups, et, après avoir entouré les enceintes de gardes, les attaquer à traits de limiers sans se servir de l'équipage, qu'il est défendu de découpler, enfin faire rechercher avec grand soin les portées des louves.

Quand les lieutenants de louveterie ou les conservateurs des forêts jugeront qu'il serait utile de faire des battues, ils en feront la demande aux préfets, qui pourra lui-même provoquer cette mesure; ces chasses seront alors ordonnées par le préfet, commandées et dirigées par les lieutenants de louveterie, qui, de concert avec lui et le conservateur, fixeront le jour, détermineront les lieux et le nombre d'hommes. Le préfet en préviendra le ministre de l'intérieur et le grand-veneur.

Ils feront connaître ceux qui auront découvert des portées de louveteaux. Il sera accordé pour chaque louveteau une gratification qui sera double si l'on parvient à tuer la louve.

Tous les habitants sont invités à tuer les loups sur leurs propriétés ; ils en enverront les certificats aux lieutenants de louveterie de la conservation forestière.

Les lieutenants de louveterie feront connaître journellement les loups tués dans leur arrondissement, et, tous les ans, enverront un état-général des prises.

Les préfets sont invités à envoyer au ministre de l'intérieur les renseignements particuliers qu'ils pourraient avoir.

Attendu que la chasse du loup, qui doit occuper principalement les lieutenants de louveterie, ne fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, ils ont le droit de chasser à courre, deux fois par mois, dans les forêts de l'Etat faisant partie de leur arrondissement, le chevreuil-brocard, le sanglier ou le lièvre, suivant les

2T2 CINQUIÈME PARTIE. culièrcment donnée par l’Empereur aux princes ou à toute autre personne. Il leur est expressément défendu de tirer sur le chevreuil et le lièvre; le sanglier est excepté de cette dispo*sition, dans le cas seulement où il tiendrait aux chiens. Ils seront tenus de faire connaître, chaque mois , le nombre d’animaux qu’ils auront forcés. Les commissions de lieutenants de louveterie seront renouvelées tous les ans ; elles seront retirées dans le cas où les lieutenants n'auraient pas justifié de la destruction des loups. Tous les ans, au mai, il sera fait, sur le nombre des loups tués dans l’année, un rapport général qui sera mis sous les yeux de l’Empereur. L’uniforme est déterminé comme il suit : habit bleu, droit, à la française, avec collet et parements de velours bleu pareil, galonné sur le devant et au collet; poches à la française et en pointe, également galonnées, parements en pointe, avec deux chevrons pour les lieutenants. Le galon sera ôr et argent ; Boutons de métal jaune, sur lesquels sera empreint un loup ; Veste et culotte chamois; Chapeau retapé à la française ; avec ganse en or et en argent ; Couteau de chasse en argent, avec un ceinturon en buffle jaune, galonné comme l'habit; Bottes à l’écuyère; Eperons plaqués en argent. Uniforme des piqueurs. L'habit sera le même que celui des officiers, excepté que le boulon sera en métal blanc, et que le galon sera un tiers d’or sur deux tiers d’argent. . Digilized by Google

culièrement donnée par l'Empereur aux princes ou à toute autre personne.

Il leur est expressément défendu de tirer sur le chevreuil et le lièvre; le sanglier est excepté de cette disposition, dans le cas seulement où il tiendrait aux chiens.

Ils seront tenus de faire connaître, chaque mois, le nombre d'animaux qu'ils auront forcés.

Les commissions de lieutenants de louveterie seront renouvelées tous les ans; elles seront retirées dans le cas où les lieutenants n'auraient pas justifié de la destruction des loups.

Tous les ans, au 1er mai, il sera fait, sur le nombre des loups tués dans l'année, un rapport général qui sera mis sous les yeux de l'Empereur.

L'uniforme est déterminé comme il suit : habit bleu, droit, à la française, avec collet et parements de velours bleu pareil, galonné sur le devant et au collet; poches à la française et en pointe, également galonnées, parements en pointe, avec deux chevrons pour les lieutenants.

Le galon sera or et argent;

Boutons de métal jaune, sur lesquels sera empreint un loup;

Veste et culotte chamois;

Chapeau retapé à la française; avec ganse en or et en argent;

Couteau de chasse en argent, avec un ceinturon en buffle jaune, galonné comme l'habit;

Bottes à l'écuyère;

Eperons plaqués en argent.

Uniforme des piqueurs.

L'habit sera le même que celui des officiers, excepté que

JURISPRUDENCE SUR LA CUASSE. 273 Harnachement du cheval. Bride à la française, avec bossette, sur laquelle sera un loup ; Bridon de cuir noir ; Selle à la française, en veau-laque blanc ou en velours cramoisi ; Housse cramoisie, garnie en galon or et argent ; croupière noire, unie, et la boucle plaquée. Etriers noirs, vernis ; martingale noire, unie. Sangles à la française. Cet uniforme est permis, mais non obligatoire. Celui des chasses impériales est différent. CHAPITRE III. JURISPRUDENCE SUR 1.A OBA8SB. La première section contient les arrêts antérieurs à la loi sur la police de la chasse et qui ont encore une application possible. La deuxième section, les arrêts et décisions postérieurs. SECTION ARRÊTS ANTÉRIEURS A 1844. § 1. DÉCISIONS DES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS. 1. Il y a délit de chasse par cela seul qu'un individu a tiré sur le terrain d'autrui un coup de fusil même sur une corneille, et bien qu'il ne fût que dans une avenue. [Arrêt du 13 novembre 1818.) Digitized by Google

Harnachement du cheval.

Bride à la française, avec bossette, sur laquelle sera un loup ;

Bridon de cuir noir ;

Selle à la française, en veau-laque blanc ou en velours cramoisi ;

Housse cramoisie, garnie en galon or et argent ; croupière noire, unie, et la boucle plaquée.

Etriers noirs, vernis ; martingale noire, unie.

Sangles à la française.

Cet uniforme est permis, mais non obligatoire. Celui des chasses impériales est différent.

CHAPITRE III.

JURISPRUDENCE SUR LA CHASSE.

La première section contient les arrêts antérieurs à la loi sur la police de la chasse et qui ont encore une application possible. La deuxième section, les arrêts et décisions postérieurs.

SECTION Ire.

ARRÊTS ANTÉRIEURS A 1844.

---

§ 1. DÉCISIONS DES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS.

1. Il y a délit de chasse par cela seul qu'un individu a tiré sur le terrain d'autrui un coup de fusil même sur

 2. L’action de fureter dans un bois sans la permission du propriétaire n’est pas un vol, mais un délit de chasse. (Arrêt du 13 aoiit 1840.) 3. En défendant même aux propriétaires ou possesseurs de chasser dans leurs terres non closes avant la dépouille entière des fruits, la loi veut parler des terres portant des choses récoltables, et non, par exemple, d’une ^irairie artificielle dont la seconde coupe a été faite. (Arrêt du 31 janvier 1810.) 4. Le propriétaire qui fait lever le gibier sur son fonds, ou le chasseur qui a blessé un animal sur un terrain où il a le droit de chasse, n’a pas le droit de poursuivre sur le fonds voisin, mais il doit s'arrêter et rompre ses chiens sur la ligne de démarcation des héritages. [Arrêt de la cour d’appel de Rouen, du 20 octobre 1825.) 5. Les tribunaux ne peuvent se dispenser de prononcer l’amende sans violer la loi et commettre un excès de pouvoir. [Arrêt du 13 octobre 1808.) 6. Lorsque plusieurs individus chassent en temps pro‘hibé, il y a autant de délits commis qu’il y a de délinquants : en conséquence, l’amende et l’indemnité doivent être prononcées contre chacun d’eux personnellement. (Arrêt du 17 juillet 1823.) 7. Lorsque plusieurs individus sont convaincus d’avoir chassé de compagnie, en délit, il y a lieu à condamnations solidaires pour les amendes et les frais. [Code pénal, article 55. Arrêt du 18 mars 1837.1 8. Le meurtre volontaire, accompagné ou suivi du délit de chasse en temps prohibé et sans permis de portd’armes, est passible de la peine capitale suivant l’article 304 du Code pénal, même dans la circonstance où le .'meurtrier aurait chassé dans un terrain clos. [Arrêt du 21 mars 1822.) ■9. Lofait, par un chasseur porteur d’un fusil, d’avoir regardé, d’un chemin voisin, ses chiens chasser dans les Digitized by Google

2. L'action de fureter dans un bois sans la permission du propriétaire n'est pas un vol, mais un délit de chasse. (*Arrêt du* 13 *août* 1840.)

3. En défendant même aux propriétaires ou possesseurs de chasser dans leurs terres non closes avant la dépouille entière des fruits, la loi veut parler des terres portant des choses récoltables, et non, par exemple, d'une prairie artificielle dont la seconde coupe a été faite. (*Arrêt du* 31 *janvier* 1840.)

4. Le propriétaire qui fait lever le gibier sur son fonds, ou le chasseur qui a blessé un animal sur un terrain où il a le droit de chasse, n'a pas le droit de poursuivre sur le fonds voisin, mais il doit s'arrêter et rompre ses chiens sur la ligne de démarcation des héritages. (*Arrêt de la cour d'appel de Rouen, du* 20 *octobre* 1825.)

5. Les tribunaux ne peuvent se dispenser de prononcer l'amende sans violer la loi et commettre un excès de pouvoir. (*Arrêt du* 13 *octobre* 1808.)

6. Lorsque plusieurs individus chassent en temps prohibé, il y a autant de délits commis qu'il y a de délinquants : en conséquence, l'amende et l'indemnité doivent être prononcées contre chacun d'eux personnellement. (*Arrêt du* 17 *juillet* 1823.)

7. Lorsque plusieurs individus sont convaincus d'avoir chassé de compagnie, en délit, il y a lieu à condamnations solidaires pour les amendes et les frais. (*Code pénal, article* 55. *Arrêt du* 18 *mars* 1837.)

8. Le meurtre volontaire, accompagné ou suivi du délit de chasse en temps prohibé et sans permis de port-d'armes, est passible de la peine capitale suivant l'article 304 du Code pénal, même dans la circonstance où le meurtrier aurait chassé dans un terrain clos. (*Arrêt du* 21 *mars* 1822.)

 terres d’autrui sans avoir fait des efforts pour les empêcher ou les rompre, constitue un délit de chaise. {Arrêt de la cour de Rouen, 11 juin 1831.) 10. La complicité d’un délit de chasse tombe, comme tout autre délit, sous l’application des articles 59, 60 et 62 du Code pénal : ainsi, l’individu qui achète du gibier tué dans la forêt impériale, sachant qu’il a été tué en délit, peut être poursuivi comme complice par recélé. {Arrêt du 6 décembre 1839.) 11. Il suffit qu’un individu chassant ne justifie pas d’un permis de chasse (1) pour qu’il doive être condamné, encore bien qu’il ait déposé 'la somme nécessaire pour l’obtenir, et quand même c’est par une circonstance indépendante de sa volonté qu’il ne l’a pas obtenu. [Jrrét du 3 mars 1836.) 12. Si le port-d’armes est délivré, et que seulement le chasseur ne l’ait pas au moment où les gardes ou gendarmes le demandent, il doit les frais faits jusqu’à la justification du fait. {Arrêté du 26 novembre 1823.) Ordinairement, 1e tribunal diffère de statuer pour que l’on puisse faire la justification, puis il renvoie de la plainte et condamne aux dépens, parce que le procès a eu lieu par la faute du chasseur. 13. Le propriétaire d’un terrain clos de haies et de murs, de pierres sèches, n’a pas le droit de chasser, sans permis de port-d’armes, sur ce terrain, quoiqu’il existe là une caljane en pierres sèches et qui n’est faite que pour servir d’abri au chasseur, quand le terrain ne tient pas à la maison d’habitation proprement dite. {Arrêt du 13 avril 1833.) (1) La loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse a supprimé le permis de port-d’armes, et y a .substitué le pci-mis de chasse. Voyez cette loi, page 243. Toutes les décisions en matière de port-d’armes, s’appliqueraient indubitablement au permis de chasse. Il y a mémo raison de décider. Digilized by Google

terres d'autrui sans avoir fait des efforts pour les empêcher ou les rompre, constitue un délit de chasse. (*Arrêt de la cour de Rouen, 17 juin* 1831.)

10. La complicité d'un délit de chasse tombe, comme tout autre délit, sous l'application des articles 59, 60 et 62 du Code pénal : ainsi, l'individu qui achète du gibier tué dans la forêt impériale, sachant qu'il a été tué en délit, peut être poursuivi comme complice par recélé. (*Arrêt du 6 décembre* 1839.)

11. Il suffit qu'un individu chassant ne justifie pas d'un permis de chasse (1) pour qu'il doive être condamné, encore bien qu'il ait déposé la somme nécessaire pour l'obtenir, et quand même c'est par une circonstance indépendante de sa volonté qu'il ne l'a pas obtenu. (*Arrêt du 3 mars* 1836.)

12. Si le port-d'armes est délivré, et que seulement le chasseur ne l'ait pas au moment où les gardes ou gendarmes le demandent, il doit les frais faits jusqu'à la justification du fait. (*Arrêté du 26 novembre* 1823.) Ordinairement, le tribunal diffère de statuer pour que l'on puisse faire la justification, puis il renvoie de la plainte et condamne aux dépens, parce que le procès a eu lieu par la faute du chasseur.

13. Le propriétaire d'un terrain clos de haies et de murs, de pierres sèches, n'a pas le droit de chasser, sans permis de port-d'armes, sur ce terrain, quoiqu'il existe là une cabane en pierres sèches et qui n'est faite que pour servir d'abri au chasseur, quand le terrain ne tient pas à la maison d'habitation proprement dite. (*Arrêt du 13 avril* 1833.)

(1) La loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse a supprimé le *permis de port-d'armes*, et y a substitué le permis de chasse. *Voyez* cette loi, page 248. Toutes les décisions en matière de port-d'armes,

276 CINQUIÈME PARTIE. 14. La chasse sans permis de port-d'armes dans un bois environné de fossés, lorsque ce bois ne forme pas un enclos lié à la maison d'habitation, constitue le délit de port-d'armes de chasse. (/Jrréf du 21 mars 1823.) 15. Le garde champêtre trouvé chassant sans permis de port-d'armes, dans cette circonstance qu'il accompagnait, comme garde particulier, des amis de son maître qui chassaient, doit être réputé avoir commis le délit de chasse dans l'exercice de ses fonctions. (Arrêt du 9 mars 1838.) 16. Il est cférogé par les articles 154 et 189 du Code d'instruction criminelle à la loi de 1790, qui exigeait, à défaut de rapport, deux témoins ; un seul peut suffire. (Arrêt du 26 août 1830.) § 2. DROIT DE CULTIVATEURS, PROPRIÉTAIRES ou FERMIERS. 17. Le fermier a le droit de protéger ses récoltes contre les animaux sauvages en détruisant ces derniers. Ce droit existe même lorsque le bailleur s'est expressément réservé le droit de chasse sur la terre louée. « Le fermier a également le droit de tendre des collets pour défendre ses récoltes contre le gibier, lors même' que son bail lui interdit tout recours contre le propriétaire, qui s'est réservé exclusivement le droit de chasse. » (Cour de Paris^ 21 août 1810.) Cette décision est applicable sous l'empire de la nouvelle loi, car l'art. 15 de la loi du 30 avril 1790, sur laquelle elle se fonde, est reproduit par l'ai'ticle 9 de la loi du 3 mai 1814. 18. Le fermier a qualité, aussi bien que le propriétaire, pour porter plainte à raison des délits de chasse commis sur les terres affermées ; bien qu'il n'ait pas luimême le droit d'y chasser, il a le droit de veiller à la Digitized by Google

14. La chasse sans permis de port-d'armes dans un bois environné de fossés, lorsque ce bois ne forme pas un enclos lié à la maison d'habitation, constitue le délit de port-d'armes de chasse. (*Arrêt du* 21 *mars* 1823.)

15. Le garde champêtre trouvé chassant sans permis de port-d'armes, dans cette circonstance qu'il accompagnait, comme garde particulier, des amis de son maître qui chassaient, doit être réputé avoir commis le délit de chasse dans l'exercice de ses fonctions. (*Arrêt du* 9 *mars* 1838.)

16. Il est dérogé par les articles 154 et 189 du Code d'Instruction criminelle à la loi de 1790, qui exigeait, à défaut de rapport, deux témoins; un seul peut suffire. (*Arrêt du* 26 *août* 1830.)

§ 2. DROIT DE CULTIVATEURS, PROPRIÉTAIRES OU FERMIERS.

17. Le fermier a le droit de protéger ses récoltes contre les animaux sauvages en détruisant ces derniers.

Ce droit existe même lorsque le bailleur s'est expressément réservé le droit de chasse sur la terre louée.

« Le fermier a également le droit de tendre des collets pour défendre ses récoltes contre le gibier, lors même que son bail lui interdit tout recours contre le propriétaire, qui s'est réservé exclusivement le droit de chasse. » (*Cour de Paris*, 21 *août* 1840.)

Cette décision est applicable sous l'empire de la nouvelle loi, car l'art. 15 de la loi du 30 avril 1790, sur laquelle elle se fonde, est reproduit par l'article 9 de la loi du 3 mai 1844.

18. Le fermier a qualité, aussi bien que le propriétaire, pour porter plainte à raison des délits de chasse

FAITS DE CHASSE. 277 conservation de ses ensemencements, de ses récoltes, de ses clôtures. (Ca^s., 9 avril 1836.) § 3. FAITS DE CHASSE. 19. Deux arrêts de cassation, des 5 août et 5 décembre 1839, ont jugé qu'il n'y avait pas feit de chasse par cela seul qu'un garde ait été aperçu tenant un fusil abattu dans la main gauche, le long d'une propriété ; cette attitude pouvant convenir à une position de repos. Mais, si au lieu d'avoir le fusil en bandoulière, je le porte armé, à la main ou sous mon bras, ce sera là une grande présomption. La cour de cassation a jugé ainsi le port d'un fusil armé, dans le chemin de barrage d'une forêt. (Co55., 22 janvier 1829.) 20. Un arrêt de la cour de cassation, du 5 décembre 1839, décide formellement que les art. 59 et 60 du Code pénal, sur la complicité, s'appliquent aux délits de chasse. Ainsi, le propriétaire d'un enclos, où la chasse est permise en tout temps, envoie, en temps prohibé, vendre le gibier qu'il a tué ; non-seulement il est responsable, aux termes de l'art. 28 des dommages-intérêts et frais auxquels sera condamné le porteur, mais il devra luimême être personnellement poursuivi et condamné pour contravention à l'art. 4 de la loi. 21. Quand le permis n'a pas encore été délivre par l'autorité au moment où a lieu le fait de chasse, bien que l'argent pour l'obtention de ce permis eût été consigné, ou que l'on fût en réclamation pour l'obtenir, il y a lieu de punir le délinquant. [Cass., 11 février 1820, 7 mars 1823, 7 mars 1832, 3 mars 1836.) 22. Le délit de chasse, quoique accompagné de ces deux circonstances, qu'il a eu lieu : 1“ sur le terrain d'autrui et sans son consentement ; 2® sur un terrain non encore dépouillé de ses fruits, ou en temps prohibé. Chasseur. 24 Digilized by Google

conservation de ses ensemencements, de ses récoltes, de ses clôtures. (*Cass.*, 9 *avril* 1836.)

§ 3. FAITS DE CHASSE.

19. Deux arrêts de cassation, des 5 août et 5 décembre 1839, ont jugé qu'il n'y avait pas fait de chasse par cela seul qu'un garde ait été aperçu tenant un fusil abattu dans la main gauche, le long d'une propriété ; cette attitude pouvant convenir à une position de repos.

Mais, si au lieu d'avoir le fusil en bandoulière, je le porte *armé*, à la main ou sous mon bras, ce sera là une grande présomption. La cour de cassation a jugé ainsi le port d'un fusil *armé*, dans le chemin de barrage d'une forêt. (*Cass.*, 22 *janvier* 1829.)

20. Un arrêt de la cour de cassation, du 5 décembre 1839, décide formellement que les art. 59 et 60 du Code pénal, sur la complicité, s'appliquent aux délits de chasse.

Ainsi, le propriétaire d'un enclos, où la chasse est permise en tout temps, envoie, en temps prohibé, vendre le gibier qu'il a tué ; non-seulement il est responsable, aux termes de l'art. 28 des dommages-intérêts et frais auxquels sera condamné le porteur, mais il devra lui-même être personnellement poursuivi et condamné pour contravention à l'art. 4 de la loi.

21. Quand le permis n'a pas encore été délivre par l'autorité au moment où a lieu le fait de chasse, bien que l'argent pour l'obtention de ce permis eût été consigné, ou que l'on fût en réclamation pour l'obtenir, il y a lieu de punir le délinquant. (*Cass.*, 11 *février* 1820, 7 *mars* 1823, 7 *mars* 1832, 3 *mars* 1836.)

22. Le délit de chasse, quoique accompagné de ces deux circonstances, qu'il a eu lieu : 1° sur le terrain

 n’est punissable que d’une seule amende. (Cass., 18 mars 1837.) § 4. PROCÈS-VERBAUX. 23. Tout procès-verbal doit porter avec lui la preuve de sa validité. En conséquence, les formalités exigées et non constatées sont considérées comme ayant été omises. (Cass., 29 mars 1810.) L’absence de date est une cause de nullité des procèsverbaux; mais une simple erreur matérielle dans la date ne produirait pas ce résultat. (Cass., 3 janvier 1833.) 24. Les procès-verbaux des gendarmes ne sont assujettis à aucune formalité, soit par le Code d’instruction criminelle, soit par les lois spéciales réglant la compétence de la gendarmerie. (Cass., 11 mars 1825.) 25. L’affirmation n’est pas non plus exigée pour les procès-verbaux des commissaires do police, maires ou adjoints. SECTION II. ARRÊTS POSTÉRIEURS A 1844. § 1. PERMIS DE CHASSE. 1. Le jour de la date d’un permis de chasse ne doit pas être compté comme faisant partie de l’année pendant .aquelle vaut le permis, et, en conséquence, ce permis était encore valable pour toute la journée du 24 octobre 1849. Voici les termes de cet arrêt, qui porte la date du 22 mars 1850 : . « Vu l’article 12 du décret du 11 juillet 1810, et l’article 5 de la loi du 3 mai 1844. » Attendu que l’article 12 ci-dessus visé portait : « Le » permis de port-d’armes de chasse ne sera valable que » pour un an, à dater du jour de sa délivrance; » Digitized by Googl

 » Que la loi du 3 mai, en accordant le même laps de temps pour l'exercice du droit qui résulte du permis de chasse, ne reproduit pas les expressions fiscales dudit article 12 ; » Attendu dès lors qu'en décidant que le jour à quo (jour de la délivrance du permis) ne devrait pas être compté dans le délai d'une année accordé par l'article 5, et en relaxant, par suite, le prévenu de la poursuite exercée contre lui, le jugement attaqué n'a violé aucune loi. » Rejette, etc. » 2. La durée d'une année pendant laquelle le permis de chasse est valable, commence à courir du jour do la date apposée par le préfet au permis, et non pas seulement du jour où l'impétrant a obtenu la remise du per.mis des mains du percepteur, en acquittant le droit, (Cass., 4 mars ; 24 septembre 1818.) 3. Le prévenu qui a été trouvé chassant à un instant où le permis de chasse avait été signé et délivré par le préfet, mais où il n'avait pas encore acquitté le droit de 25 francs, n'est passible d'aucune peine. (Cas5., 24 septembre 1847.) Cependant, un permis accordé par le préfet ne suffit pas pour empêcher les poursuites [Voy. n» 10), si l'impétrant n'en a pas obtenu la délivrance. (Toulouse, 5 mars ,1846.) ,La date du jour de délivrance d'un permis ne doit .pas compter dans l'année fixée pour sa durée. (Aix, 16 janvier 1856, S. V. 56, 2, 70.) 5. Lorsqu'un permis a été remis à l'impétrant sans paiement de prix, le délai n'en court pas moins contre lui dans la forme de droit. (Cass., 2i septembre 1847.) 6. Les quittances des receveurs ne peuvent être produites à l'appui des demandes en délivrance de permis de chasse que dans le mois de leur date. (Circulaire du 18 juillet 1844.) Digiiized by Google

» Que la loi du 3 mai, en accordant le même laps de temps pour l'exercice du droit qui résulte du permis de chasse, ne reproduit pas les expressions fiscales dudit article 12 ;

» Attendu dès lors qu'en décidant que le jour *à quo* (jour de la délivrance du permis) ne devrait pas être compté dans le délai d'une année accordé par l'article 5, et en relaxant, par suite, le prévenu de la poursuite exercée contre lui, le jugement attaqué n'a violé aucune loi.

» Rejette, etc. »

2. La durée d'une année pendant laquelle le permis de chasse est valable, commence à courir du jour de la date apposée par le préfet au permis, et non pas seulement du jour où l'impétrant a obtenu la remise du permis des mains du percepteur, en acquittant le droit. (*Cass.*, 4 *mars* ; 24 *septembre* 1848.)

3. Le prévenu qui a été trouvé chassant à un instant où le permis de chasse avait été signé et délivré par le préfet, mais où il n'avait pas encore acquitté le droit de 25 francs, n'est passible d'aucune peine. (*Cass.*, 24 *septembre* 1847.)

Cependant, un permis accordé par le préfet ne suffit pas pour empêcher les poursuites (*Voy.* n° 10), si l'impétrant n'en a pas obtenu la délivrance. (*Toulouse*, 5 *mars* 1846.)

La date du jour de délivrance d'un permis ne doit pas compter dans l'année fixée pour sa durée. (*Aix*, 16 *janvier* 1856, *S. V.* 56, 2, 70.)

5. Lorsqu'un permis a été remis à l'impétrant sans paiement de prix, le délai n'en court pas moins contre lui dans la forme de droit. (*Cass.*, 24 *septembre* 1847.)

6. Les quittances des receveurs ne peuvent être produites à l'appui des demandes en délivrance de permis

 7. Il est décidé par une circulaire du 28 août 1849, que toute demande de permis de chasse doit être écrite sur papier timbré. 8. La Cour de cassation a décidé le 6 mars 1846, que la justification à l'audience d'un permis de chasse obtenu avant le procès-verbal, met le prévenu à l'abri de toute peine, et même des frais de poursuite. 9. La Cour de Montpellier a jugé dans le même sens, le 12 octobre de la même année, qu'il suffît que sur les poursuites du ministère public, le permis produit à l'audience porte une date antérieure à celle du procès-verbal de constat. 10. Ce point de jurisprudence est maintenant tellement reconnu, que tout procès-verbal qui serait remis au ministère public, contre une personne qui aurait déclaré qu'elle produirait un permis obtenu antérieurement au i^it de chasse, serait supprimé de plein droit, sur la représentation du permis. {Voy. n® 3.) 11. La Cour de Bourges ayant pensé que le permis de chasse n'est exigé que pour l'exercice de la chasse ordinaire et normale, c'est-à-dire celle qui se pratique à tir ou à courre contre toute espèce d'animaux sauvages, et à l'aide de furets et de bourses contre les lapins, tandis qu'elle ne l'est pas pour la chasse exceptionnelle que les préfets ont la faculté d'autoriser contre les oiseaux de passage, avait spécialement décidé qu'il n'est pas besoin d'un permis de chasse pour prendre des alouettes avec des lacets en crin, vulgairement appelés collets ou sillonnées, lorsque ce mode de chasse a été autorisé par arrêté préfectoral. (Bourges, 27 février 1845.) Mais la cour de cassation a annulé cette décision le 18 avril 1845. Voici son principal motif ; « Attendu que la loi du 3 mai 1844 soumet, en règle générale, la chasse à quatre conditions, savoir : que la chasse soit ouverte, qu'on ait obtenu un permis de chasse,

Digilized by CoogI

PERMIS DE CHASSE. 281 qu’on soit propriétaire du terrain ou qu’on ait le consentement du propriétaire ; enfin qu'on ne chasse que le jour, à tir ou à courre ; « Que si l’article 9 de cette loi autorise les préfets, dans certains cas, et spécialement en ce qui concerne les oiseaux de passage, à modifier ces conditions, ce n’est que sous le rapport du temps où la chasse est permise et des moyens qu’on y peut employer ; qu’aucune disposition ne les autorise à porter atteinte aux deux autres conditions générales relatives au droit de propriété et au permis de chasse, lesquelles doivent donc, dans tous les cas, être remplies par les chasseurs, etc., etc. 12. Quoique, comme nous l’avons dit, le permis de chasse soit personnel, il faut pourtant reconnaître qu’il y a des procédés de chasse spéciaux qui, lorsqu’ils sont autorisés par les préfets, exigent nécessairement la coopération de plusieurs personnes; dans ce cas, les auxiliaires qui, tout en prenant part à la chasse, n’en profitent pas, ceux-là ne sont pas de véritables chasseurs; ils n’ont donc pas besoin de permis de chasse. Il s’ensuit que le propriétaire ou maître d’une tendue, l’adjudicataire de la chasse aux petis oiseaux, dans une forêt communale, peuvent, lorsqu’ils sont eux-mêmes pourvus d’un permis de chasse, se faire aider, pour la confection des sauterelles ou raquettes, leur pose et leur mise en état, ainsi que pour la levée des oiseaux pris sur ces pièges, par leurs enfants, domestiques, gardesbois ou autres individus salariés, sans que ceux-ci soient soumis à l’obligation du permis de chasse. Autrement, la chasse aux oiseaux de passage deviendrait absolument impoésible. Pendant toute la durée de cette chasse, qui est ordinairement de deux mois, chaque jour et même deux ou trois fois par jour, il faut visiter les sauterelles ou raquettes placées à la lisière et dans l’intérieur du bois pour détacher les oiseaux pris, et Digilized by Google

qu'on soit propriétaire du terrain ou qu'on ait le consentement du propriétaire ; enfin qu'on ne chasse que le jour, à tir ou à courre ;

« Que si l'article 9 de cette loi autorise les préfets, dans certains cas, et spécialement en ce qui concerne les oiseaux de passage, à modifier ces conditions, ce n'est que sous le rapport du temps où la chasse est permise et des moyens qu'on y peut employer ; qu'aucune disposition ne les autorise à porter atteinte aux deux autres conditions générales relatives au droit de propriété et au permis de chasse, lesquelles doivent donc, dans tous les cas, être remplies par les chasseurs, etc., etc.

12. Quoique, comme nous l'avons dit, le permis de chasse soit personnel, il faut pourtant reconnaître qu'il y a des procédés de chasse spéciaux qui, lorsqu'ils sont autorisés par les préfets, exigent nécessairement la coopération de plusieurs personnes ; dans ce cas, les auxiliaires qui, tout en prenant part à la chasse, n'en profitent pas, ceux-là ne sont pas de véritables chasseurs ; ils n'ont donc pas besoin de permis de chasse.

Il s'ensuit que le propriétaire ou maître d'une tendue, l'adjudicataire de la chasse aux petis oiseaux, dans une forêt communale, peuvent, lorsqu'ils sont eux-mêmes pourvus d'un permis de chasse, se faire aider, pour la confection des sauterelles ou raquettes, leur pose et leur mise en état, ainsi que pour la levée des oiseaux pris sur ces piéges, par leurs enfants, domestiques, gardes-bois ou autres individus salariés, sans que ceux-ci soient soumis à l'obligation du permis de chasse.

Autrement, la chasse aux oiseaux de passage deviendrait absolument impossible. Pendant toute la durée de cette chasse, qui est ordinairement de deux mois, chaque

 remettre les raquettes en situation de produire leur effet. Cependant, il faut le dire, cette exception doit être restreinte au seul cas où celui qui est muni d'un permis de chasse est seulement aidé ou suppléé dans une tendue qu'il dirige habituellement lui-même, elle cesse d'être applicable toutes les fois que la tendue organisée par un homme à gages est seulement visitée accidentellement par quelqu'un muni d'un permis, lors même que celui-ci serait appelé à en recueillir seul les produits. {Cour de Nancy, les 25 novembre et 4 décembre 1841) Il y a eu pourvoi du procureur général, mais la Cour de cassation l'a rejeté le 7 mars 1845. Cette décision est fort importante pour tous les pays où la chasse aux oiseaux est à la fois un très-vif plaisir et un produit assez important. 13. Le garde champêtre qui a obtenu par surprise un permis de chasse ne peut être poursuivi pour délit de chasse sans permis. [Cass., 24 janvier 1858. S. V. 58. 1. 485). § 2. CONSENTEMENT DD PROPRIÉTAIRE. 14. En général, il serait à propos que le propriétaire qui consent à ce qu'on chasse sur lui, donnât ce consentement par écrit, parce que ce serait éviter bien des contestations et même des procès. Mais la loi ne le prescrivant pas, il s'en suit qu'elle laisse aux tribunaux le soin d'apprécier les circonstances qui établissent le consentement. La Cour de cassation a consacré ce principe par arrêt du 12 juin 1846. Elle a même décidé que la preuve testimoniale est admise en pareil cas. 15. Sur quelque tête que repose la propriété, sur un individu ou sur un être collectif, le consentement du propriétaire n'en est pas moins indispensable à celui qui veut chasser sur le terrain d'autrui. Mais ce consentement, en cas d'incapacité du propriéDigitized by Googl(

remettre les raquettes en situation de produire leur effet. Cependant, il faut le dire, cette exception doit être restreinte au seul cas où celui qui est muni d'un permis de chasse est seulement aidé ou suppléé dans une tendue qu'il dirige habituellement lui-même, elle cesse d'être applicable toutes les fois que la tendue organisée par un homme à gages est seulement visitée accidentellement par quelqu'un muni d'un permis, lors même que celui-ci serait appelé à en recueillir seul les produits. (*Cour de Nancy, les 25 novembre et 4 décembre* 1844.)

Il y a eu pourvoi du procureur général, mais la Cour de cassation l'a rejeté le 7 mars 1845. Cette décision est fort importante pour tous les pays où la chasse aux oiseaux est à la fois un très-vif plaisir et un produit assez important.

13. Le garde champêtre qui a obtenu par surprise un permis de chasse ne peut être poursuivi pour délit de chasse sans permis. (*Cass.*, 24 *janvier* 1858. *S. V.* 58. 1. 485).

§ 2. CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE.

14. En général, il serait à propos que le propriétaire qui consent à ce qu'on chasse sur lui, donnât ce consentement par écrit, parce que ce serait éviter bien des contestations et même des procès. Mais la loi ne le prescrivant pas, il s'en suit qu'elle laisse aux tribunaux le soin d'apprécier les circonstances qui établissent le consentement. La Cour de cassation a consacré ce principe par arrêt du 12 juin 1846. Elle a même décidé que la preuve testimoniale est admise en pareil cas.

15. Sur quelque tête que repose la propriété, sur un individu ou sur un être collectif, le consentement *du propriétaire* n'en est pas moins indispensable à celui qui

DÉCISIONS DIVERSES DES FAITS DE CHASSE. 283 taire, est délivré par celui qui est investi de l’administration des biens de l’incapable. {Décision du 10 mti 1841.) § 3. DÉCISIONS DIVERSES DES FAITS DE CHASSE. 16. Les questions des faits de chasse constituent des questions de droit susceptibles d'appréciation par la Cour de cassation. (Cass., 18 mars 1853.) 17. Le chasseur, ayant blessé sur son terrain une pièce de gibier qui est allée tomber sur un terrain voisin peut aller la ramasser, et se la faire rapporter par son chien, sauf à tenir compte au propriétaire du dommage qu’a pu causer à la récolte le passage du chien. (Limoges, 5 février 1818.) 18. Le chasseur muni d'un permis de chasse, qui, en temps de chasse, tue une pièce de gibier traversant des terres, alors que ce gibier a été levé par un autre chasseur sur son propre terrain et est encore suivi du chien de ce dernier, use d’un droit et par conséquent ne commet pas un délit de chasse. (Paris, 17 juin 1802. — Droit, 21 juin 1862.) 19. Lorsque la chasse dans les bois d’une commune est adjugée à un ou plusieurs locataires, l'adjudication constitue un droit personnel propre à chacun des fermiers, ce qui s’oppose à la rétrocession du droit. (Cass., lOmai 1848.) 20. Si le fermier du droit dont il est parlé dans le numéro précédent est dans l’impossibilité d’en user en personne, il ne peut permettre qu’on l’exerce en son nom. (Cass., H juillet 1848.) 21. Un individu qui, avec l’autorisation du fermier d’une chasse communale, serait trouvé chassant seul dans la forêt affermée, commettrait le délit de chasse et pourrait être poursuivi par le ministère public. (Cass., 16 juin 1848, 18 août 1819.) 22. Les dispositions des articles 66 et suivants du Code Digilized by Google

taire, est délivré par celui qui est investi de l'administration des biens de l'incapable. (*Décision du* 10 *mai* 1841.)

§ 3. DÉCISIONS DIVERSES DES FAITS DE CHASSE.

16. Les questions des *faits de chasse* constituent des questions de droit susceptibles d'appréciation par la Cour de cassation. (*Cass.*, 18 *mars* 1853.)

17. Le chasseur, ayant blessé sur son terrain une pièce de gibier qui est allée tomber sur un terrain voisin peut aller la ramasser, et se la faire rapporter par son chien, sauf à tenir compte au propriétaire du dommage qu'a pu causer à la récolte le passage du chien. (*Limoges*, 5 *février* 1848.)

18. Le chasseur muni d'un permis de chasse, qui, en temps de chasse, tue une pièce de gibier traversant des terres, alors que ce gibier a été levé par un autre chasseur sur son propre terrain et est encore suivi du chien de ce dernier, use d'un droit et par conséquent ne commet pas un délit de chasse. (*Paris*, 17 *juin* 1862. — *Droit*, 21 *juin* 1862.)

19. Lorsque la chasse dans les bois d'une commune est adjugée à un ou plusieurs locataires, l'adjudication constitue un droit personnel propre à chacun des fermiers, ce qui s'oppose à la rétrocession du droit. (*Cass.*, 16 *mai* 1848.)

20. Si le fermier du droit dont il est parlé dans le numéro précédent est dans l'impossibilité d'en user en personne, il ne peut permettre qu'on l'exerce en son nom. (*Cass.*, 14 *juillet* 1848.)

21. Un individu qui, avec l'autorisation du fermier d'une chasse communale, serait trouvé chassant seul dans la forêt affermée, commettrait le délit de chasse et pourrait être poursuivi par le ministère public. (*Cass.*, 16 *juin*

 pénal, relatives au discernement, sont applicables en matière de délit de chasse. En conséquence, lorsqu'un jeune homme âgé de moins de seize ans est déclaré coupable d'un délit de chasse, sans discernement , la peine doit être abaissée conformément à l'article 69 du Code pénal. {Cass., 3 janvier 1845, 18 juin 1846.) Toutefois, les traqueurs non armés ne peuvent être considérés comme se livrant personnellement à la chasse : de même que la meute, ce sont plutôt des instruments ; en conséquence, ils n'ont pas besoin de permis de chasse. [Paris, 26 avril 1845.) 23. Le fait d'avoir tué des corbeaux avec un fusil en temps prohibé et sans permis de port-d'armes, sur des terres non closes, est un délit de chasse, quand bien môme il serait déclaré que le prévenu n'a eu en vue que de préserver ses volailles et celles de ses voisins, sur l'insistance desquels il s'était servi de son arme. (Cass., 5 novembre 1842.) 24. Tuer des pigeons à autrui et se les approprier, dans tout autre temps que celui pendant lequel ces oiseaux sont réputés gibier, c'est commettre une action frauduleuse, et se rendre passible des peines portées par l'art. 401 du Code pénal. (Cass., 20 septembre 1823, 2ô janvier 1842.) 25. Les délits de chasse ne peuvent être excusés par la bonne foi des coupables. (Cas^., 16 juin 1848 et 4 juillet 1848. — Angers, 1®" avril 1851.) 26. Les principes généraux du droit criminel sont applicables en matière de délits de chasse. (Amiens, 13 jan-* Vier 1853.) 27. Les délits de chasse commis en commun entraînent pour tous les coupables la solidarité des peines. (Orléans, 13 décembre 1849, 24 mars 1851. — Cass., 13 décembre 1853.) 28. La confiscation des armes ne doit, dans l'esprit de Digitized by Google

pénal, relatives au discernement, sont applicables en matière de délit de chasse.

En conséquence, lorsqu'un jeune homme âgé de moins de seize ans est déclaré coupable d'un délit de chasse, sans discernement, la peine doit être abaissée conformément à l'article 69 du Code pénal. (*Cass.*, 3 *janvier* 1845, 18 *juin* 1846.)

Toutefois, les traqueurs non armés ne peuvent être considérés comme se livrant *personnellement* à la chasse : de même que la meute, ce sont plutôt des *instruments ;* en conséquence, ils n'ont pas besoin de *permis de chasse.* (*Paris*, 26 *avril* 1845.)

23. Le fait d'avoir tué des corbeaux avec un fusil en temps prohibé et sans permis de port-d'armes, sur des terres non closes, est un délit de chasse, quand bien même il serait déclaré que le prévenu n'a eu en vue que de préserver ses volailles et celles de ses voisins, sur l'insistance desquels il s'était servi de son arme. (*Cass.*, 5 *novembre* 1842.)

24. Tuer des pigeons à autrui et se les approprier, dans tout autre temps que celui pendant lequel ces oiseaux sont réputés gibier, c'est commettre une action frauduleuse, et se rendre passible des peines portées par l'art. 401 du Code pénal. (*Cass.*, 20 *septembre* 1823, 25 *janvier* 1842.)

25. Les délits de chasse ne peuvent être excusés par la bonne foi des coupables. (*Cass.*, 16 *juin* 1848 et 4 *juillet* 1848. — *Angers*, 1er *avril* 1851.)

26. Les principes généraux du droit criminel sont applicables en matière de délits de chasse. (*Amiens*, 13 *janvier* 1853.)

27. Les délits de chasse commis en commun entraînent pour tous les coupables la solidarité des peines. (*Orléans*,

 la loi, atteindre que ceux qui chassent en temps prohibé et sans permis de chasse, c'est-à-dire les véritables braconniers. C'est donc avec raison que la Cour de Nancy a]ugé que la confiscation des armes de cbasse ne doit pas être prononcée, au cas de chasse, sans autorisation du propriétaire, sur des terres non récoltées, lorsque d'ailleurs le chasseur était muni d'un permis de chasse, et que le délit a été commis après l'ouverture de la chasse. {Nancy, 17 décembre 1844.) 29. Les tribunaux doivent, en matière de confiscation d'armes de chasse, laisser au délinquant le choix de l'abandon de l'arme ou du paiement de sa valeur. {Limoges, 26 mars 1859, S. V. 59. 2. 359.) 30. Il n'y a pas Heu de distinguer entre le temps où la chasse est close d'une manière générale, et le temps où elle n'est prohibée que momentanément, par exemple, à cause de la neige; la confiscation des armes doit être prononcée dans un cas aussi bien que dans l'autre. (Cass., 3 juillet 1845, 3 janvier 1846, 4 mai 1848.) 31. Le maire qui a commis un délit de chasse sur le territoire de sa commune, doit, comme officier de police judiciaire, être traduit, à raison de ce délit, devant la première chambre de la Cour impériale. {Nancy, 20 avril 1857, S. V. 57. 2. 773.) 32. Le garde forestier qui , dans le triage confié à sa garde, commet un délit de chasse, doit être considéré comme étant dans l'exercice de ses fonctions et traduit, suivant l'art. 483, Code d'instruction criminelle, devant la cour d'appel. {Cass., 5 mars 1846.) 33. Le fait de prendre sur le terrain d'autrui des œufs et couvées d'oiseaux autres que les faisans, perdrix et cailles, notamment les pies, ne constitue pas un délit de chasse. {Cass., 10 février 1853.) 34. Le ministère public a qualité pour poursuivre d'office, et sans plainte préalable, les délits de chasse dans Digilized by Google

la loi, atteindre que ceux qui chassent en *temps prohibé et sans permis de chasse*, c'est-à-dire les véritables braconniers. C'est donc avec raison que la Cour de Nancy a jugé que la confiscation des armes de chasse ne doit pas être prononcée, au cas de chasse, sans autorisation du propriétaire, sur des terres non récoltées, lorsque d'ailleurs le chasseur était muni d'un permis de chasse, et que le délit a été commis après l'ouverture de la chasse. (*Nancy*, 17 *décembre* 1844.)

29. Les tribunaux doivent, en matière de confiscation d'armes de chasse, laisser au délinquant le choix de l'abandon de l'arme ou du paiement de sa valeur. (*Limoges*, 26 *mars* 1859, *S. V.* 59. 2. 359.)

30. Il n'y a pas lieu de distinguer entre le temps où la chasse est close d'une manière générale, et le temps où elle n'est prohibée que momentanément, par exemple, à cause de la neige; la confiscation des armes doit être prononcée dans un cas aussi bien que dans l'autre. (*Cass.*, 3 *juillet* 1845, 3 *janvier* 1846, 4 *mai* 1848.)

31. Le maire qui a commis un délit de chasse sur le territoire de sa commune, doit, comme officier de police judiciaire, être traduit, à raison de ce délit, devant la première chambre de la Cour impériale. (*Nancy*, 20 *avril* 1857, *S. V.* 57. 2. 773.)

32. Le garde forestier qui, dans le triage confié à sa garde, commet un délit de chasse, doit être considéré comme étant dans l'exercice de ses fonctions et traduit, suivant l'art. 483, Code d'Instruction criminelle, devant la cour d'appel. (*Cass.*, 5 *mars* 1846.)

33. Le fait de prendre sur le terrain d'autrui des œufs et couvées d'oiseaux autres que les faisans, perdrix et cailles, notamment les pies, ne constitue pas un délit de chasse. (*Cass.*, 10 *février* 1853.)

 les bois soumis au régime forestier, tels que les bois communaux. {Cass., 9 janvier 1846.) L'administration forestière elle-même, partie intéressée, a qualité pour poursuivre la répression des délits de chasse commis dans les bois et forêts soumis au régime forestier ; 'particulièrement depuis la loi du 3 mai 1844, dont les articles 22 et 23 n'ont nullement dérogé à la législation antérieure. 35. La Cour de cassation a décidé, le 14 août 1847, que le propriétaire qui, de son enclos, tire sur du gibier en dehors de sa clôture, commet un délit de chasse. 36. Dans le silence du bail, le droit de chasse appartient au propriétaire et non au fermier. [Cass., 4: juillet 1845, S. 45, 774 ; — Grenoble, 18 mars 1846 ; D. 46, 184.) Cependant le droit de chasse dans un parc clos de murs appartient au fermier, quand ce fermier habite la maison dont le parc est une dépendance. {Paris, 17 août 1846.) 37. L'autorisation de chasser dans une forêt communale ne peut être accordée par le maire. Le décret du 25 prairial an XIII a été abrogé par les dispositions générales de la loi du 18 juillet 1837 sur les attributions des maires et des conseils municipaux. Il suit de là : 1" Qu'un maire fait un acte arbitraire et illégal en don\ nant, de son autorité privée, une permission écrite de chasse dans une forêt communale; 2° Qu'une telle permission ne saurait tenir lieu du consentement nécessaire pour chasser dans une telle forêt; 3® Enfin, que celui qui se livre à la chasse dans une 'forêt communale muni d'une simple permission du maire, commet le délit prévu et puni par les art. 1 et 2, n® 2 de la loi du 3 mai 1844. (Cass., 5 février 1848.) 38. Mais l'autorité municipale peut, par un arrêté, défendre de chasser sur le territoire de la commune jusqu'à Digilized by Googli

les bois soumis au régime forestier, tels que les bois communaux. (*Cass.*, 9 *janvier* 1846.)

L'administration forestière elle-même, *partie intéressée*, a qualité pour poursuivre la répression des délits de chasse commis dans les bois et forêts soumis au régime forestier; particulièrement depuis la loi du 3 mai 1844, dont les articles 22 et 23 n'ont nullement dérogé à la législation antérieure.

35. La Cour de cassation a décidé, le 14 août 1847, que le propriétaire qui, de son enclos, tire sur du gibier en dehors de sa clôture, commet un délit de chasse.

36. Dans le silence du bail, le droit de chasse appartient au propriétaire et non au fermier. (*Cass.*, 4 *juillet* 1845, *S.* 45, 774; — *Grenoble*, 18 mars 1846; *D.* 46, 184.)

Cependant le droit de chasse dans un parc clos de murs appartient au fermier, quand ce fermier habite la maison dont le parc est une dépendance. (*Paris*, 17 *août* 1846.)

37. L'autorisation de chasser dans une forêt communale ne peut être accordée par le maire. Le décret du 25 prairial an XIII a été abrogé par les dispositions générales de la loi du 18 juillet 1837 sur les attributions des maires et des conseils municipaux.

Il suit de là :

1° Qu'un maire fait un acte arbitraire et illégal en donnant, de son autorité privée, une permission écrite de chasse dans une forêt communale;

2° Qu'une telle permission ne saurait tenir lieu du consentement nécessaire pour chasser dans une telle forêt;

3° Enfin, que celui qui se livre à la chasse dans une forêt communale muni d'une simple permission du maire, commet le délit prévu et puni par les art. 1 et 2, n° 2 de la loi du 3 mai 1844. (*Cass.*, 5 *février* 1848.)

DIFFÉRENTS PROCÉDÉS DE CHASSE. 287 la clôture du ban des vendanges, à une certaine distance des vignes ; la Cour de cassation, par arrêté du i septembre 1847, a confirmé sa jurisprudence antérieure. 39. C'est chasser que de tirer sur une pièce de gibier qui se présente inopinément à vous sans qu'on l'ait recherchée; ainsi : 1® L'apprenti qui, placé sur le seuil de la boutique de .son maître, tire un coup de fusil sur des petits oiseaux voltigeant sur la place publique, ne commet pas une simple contravention, mais bien un délit de chasse s'il n'est pas muni d'un permis. (Cass., 24 septembre 1847.); 2® Le fermier qui, sans sortir de sa maison, trouve occasion de tirer un lièvre, s'arme d'un fusil pour profiter de cette occasion et le décharge sur ce gibier, commet un délit de chasse s'il n'a pas de permis. Jugé en sens contraire à l'égard d'un individu qui, n'étant pas à la recherche et à la poursuite du gibier, mais averti par les cris des voisins, avait tiré simplement, par occasion, sur un lièvre qui passait dans le moment au-devant de sa maison. (Bordeaux, 20 mars 184^1.) 40. Le propriétaire, régulièrement autorisé à détruire des animaux nuisibles, peut déléguer son droit de destruction à un tiers, en se conformant aux dispositions de l'arrêté de destruction. (Angers, 19 mars 1859, S. F. 2. 667.) 41. Le propriétaire ou le fermier peuvent détruire en tout temps, même avec un fusil et sans permis de chasse, les animaux malfaisants ou nuisibles, portant à leurs récoltes un dommage actuel, mais à la charge de prouver le fait du dommage. (Agen, 21 juillet 1852. — J. Palais, tom. lef, 1854, p. 164.) § 4. DE DIFFÉRENTS PROCÉDÉS DE CDASSE. 42. La chasse au flambeau est prohibée, mais il a été jugé plusieurs fois que la chasse ne doit pas être réputée Digilized by GoogI

la clôture du ban des vendanges, à une certaine distance des vignes ; la Cour de cassation, par arrêté du 4 septembre 1847, a confirmé sa jurisprudence antérieure.

39. C'est chasser que de tirer sur une pièce de gibier qui se présente inopinément à vous sans qu'on l'ait recherchée ; ainsi :

1° L'apprenti qui, placé sur le seuil de la boutique de son maître, tire un coup de fusil sur des petits oiseaux voltigeant sur la place publique, ne commet pas une simple contravention, mais bien un délit de chasse s'il n'est pas muni d'un permis. (*Cass., 24 septembre* 1847.);

2° Le fermier qui, sans sortir de sa maison, trouve occasion de tirer un lièvre, s'arme d'un fusil pour profiter de cette occasion et le décharge sur ce gibier, commet un délit de chasse s'il n'a pas de permis.

Jugé en sens contraire à l'égard d'un individu qui, n'étant pas à la recherche et à la poursuite du gibier, mais averti par les cris des voisins, avait tiré simplement, par occasion, sur un lièvre qui passait dans le moment au-devant de sa maison. (*Bordeaux,* 20 *mars* 1844.)

40. Le propriétaire, régulièrement autorisé à détruire des animaux nuisibles, peut déléguer son droit de destruction à un tiers, en se conformant aux dispositions de l'arrêté de destruction. (*Angers,* 19 *mars* 1859, *S. V.* 2. 667.)

41. Le propriétaire ou le fermier peuvent détruire en tout temps, même avec un fusil et sans permis de chasse, les animaux malfaisants ou nuisibles, portant à leurs récoltes un dommage actuel, mais à la charge de prouver le fait du dommage. (*Agen,* 21 *juillet* 1852. — *J. Palais,* tom. 1er, 1854, p. 164.)

§ 4. DE DIFFÉRENTS PROCÉDÉS DE CHASSE.

 avoir eu lieu la nuit, par cela seul qu'elle a eu lieu après le coucher du soleil, s'il faisait encore jour à ce moment. (9 novembre 1817.) 43. La chasse aux oisenux du pays, à l'aide de lacs ou filets, est interdite, môme en l'absence d'arrêtés préfectoraux qui la défendent. {Cass., 25 mars, 4 avril 1846.) Il en est de môme de la chasse aux oiseaux du pays avec gluaux et appelants. [Cass., 23 avril 1847.) 44. La chasse au miroir avec fusil ne saurait constituer le délit de chasse avec engins ou instruments prohibés; ce n'est qu'un mode de chasse à tir. 45. Quant aux oiseaux de passage, la chasse avec appeaux et appelants peut en être autorisée par arrêté préfectoral. {Cass., 16 juin 1848.) 46. L'arrêté préfectoral qui autorise la chasse des petits oiseaux avec lacet fait d'un seul crin, ne peut dispenser celui qui chasse d'être muni d'un permis. {Bordeaux, 28 février 1850.) 47. La chasse avec traque et battue est un mode de chasse licite. Ce n'est qu'un mode particulier de la chasse à tir, permis aux termes du 2« alinéa de l'art. 9. Il en eût été dilféremment, si, comme on l'a prétendu, la chasse avec traqueurs avait pu être regardée comme constituant un mode direct et principal de chasse, distinct de la chasse à tir. {Cass., 29 novembre 1845.) 48. L'interdiction de la chasse en temps de neige ne s'applique pas à la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau. {Arrêt du 30 janvier 1844.) 49. La possession de lacs, filets ou autres engins prohibés ou non autorisés, est un délit. Ils peuvent être saisis môme chez les fabricants ou chez les marchands qui les exposent en vente. {Arrêt du 4 avril 1846.) 50. Nous venons de voir que les engins prohibés pouvaient être saisis chez les marchands. Peuvent-ils l'être dans une maison particulière? Les deux arrêts suivants de 1844 et 1845 résolvent cette importante question. Digiiized by Google

avoir eu lieu la nuit, par cela seul qu'elle a eu lieu après le coucher du soleil, s'il faisait encore jour à ce moment. (9 *novembre* 1847.)

43. La chasse aux *oiseaux du pays,* à l'aide de *lacs ou filets,* est interdite, même en l'absence d'arrêtés préfectoraux qui la défendent. (*Cass.,* 25 *mars,* 4 *avril* 1846.)

Il en est de même de la chasse aux oiseaux du pays avec *gluaux et appelants.* (*Cass.,* 23 *avril* 1847.)

44. La *chasse au miroir* avec fusil ne saurait constituer le délit de chasse avec engins ou instruments prohibés; ce n'est qu'un mode de chasse à tir.

45. Quant aux *oiseaux de passage,* la chasse avec *appeaux et appelants* peut en être autorisée par arrêté préfectoral. (*Cass.,* 16 *juin* 1848.)

46. L'arrêté préfectoral qui autorise la chasse des petits oiseaux avec lacet fait d'un seul crin, ne peut dispenser celui qui chasse d'être muni d'un permis. (*Bordeaux,* 28 *février* 1850.)

47. La chasse avec *traque et battue* est un mode de chasse licite. Ce n'est qu'un mode particulier de la chasse à tir, permis aux termes du 2e alinéa de l'art. 9. Il en eût été différemment, si, comme on l'a prétendu, la chasse avec traqueurs avait pu être regardée comme constituant un mode direct et principal de chasse, distinct de la chasse à tir. (*Cass.,* 29 *novembre* 1845.)

48. L'interdiction de la chasse en temps de neige ne s'applique pas à la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau. (*Arrêt du* 30 *janvier* 1844.)

49. La possession de lacs, filets ou autres engins prohibés ou non autorisés, est un délit. Ils peuvent être saisis même chez les fabricants ou chez les marchands qui les exposent en vente. (*Arrêt du* 4 *avril* 1846.)

50. Nous venons de voir que les engins prohibés pouvaient être saisis chez les marchands. Peuvent-ils l'être

289 DES CHIENS, DES LÉTRIERS. La détention d'engins prohibés, sans aucune circonstance extérieure propre à en révéler l'existence au domicile du prévenu, bien qu'elle constitue par sa nature un délit permanent, continu et successif, ne peut constituer le flagrant délit. En conséquence, il ne rentre pas dans les attributions * du procureur impérial de requérir la gendarmerie d'en faire la perquisition à domicile. La perquisition et les procès-verbaux dressés par les gendarmes, en vertu d'un tel réquisitoire, sont frappés de nullité et ne peuvent servir de base légale à des poursuites correctionnelles. {Cour de Rouen., l®' février 1815.) 51. Les gardes-chasse ne peuvent se permettre de fouiller une personne qu'ils présument porteur d'engins prohibés. — Un procès-verbal dressé en ce sens, ne peut servir de base à une condamnation. [Rouen, Il avril 1859. S. V. 2. 57, 451.) Le chasseur, sommé par un garde de représenter son permis de chasse, peut s'y refuser — ce refus ne constitue pas un délit — mais le chasseur peut être cité en police correctionnelle à l'effet de justifier de son permis. 52. La détention d'instruments de chasse prohibés, abstraction faite de l'intention, ne constitue pas un délit. Ainsi, lorsque rien n'établit que les inculpés se livrent au braconnage, et que de diverses circonstances reconnues au procès, il résulte que la détention déjà ancienne de filets saisis n'a pas eu lieu dans une intention de chasse, il n'y a pas de délit. (Arrêt du 2 novembre 1844. Voyez § 9, n» 49.) § 5. DES CHIENS. — DES LÉVRIERS. 53. L'instruction d'un chien constitue un fait do chasse. {Cass. 17 février 1853.) Chasseur. 25 4 Digitized by Google

290 CINQUIÈME PARTIE. 54- La course d’un chien à travers champs, sans la participation du maître, ne constitue pas un fait de chasse. (Casÿ. 1855. S. V. 1. 846.) 55. Les lévriers sont des chiens à hautes jambes, qui chassent de vitesse, et non par l’odorat. Ils sont remar, quables par la souplesse et la spontanéité de leurs mouvements ; leur taille svelte, déliée, fort longue, leur museau également très-allongé, leur tête haute, leur cou flexible, font de ces chiens une classe remarquablement belle. On en compte plusieurs espèces; les meilleures viennent de France, d’Angleterre et de Turquie. Il y a des lévriers à lièvres et à lapins ; les plus grands sont pour courre le loup, le sanglier, le renard et toutes les grosses bêtes. Ces derniers viennent d’Irlande et d’Ecosse. (F. n«» 87 et 88.) 56. Il résulte, de la discussion à la chambre des pairs, que la chasse aux lévriers est prohibée. Cependant, la loi, en donnant aux préfets la faculté d’autoriser l’emploi de ces chiens pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, est une exception à ce principe. (Rapport du 26 mars 1844.) Tout arrêté qui accorderait cette faculté pour une chasse ordinaire, serait contraire à la loi. La chasse au lévrier croisé est prohibée comme lâchasse au lévrier de pure race. (Douai, 19 janvier 1846, S.) 57. L’emploi des chiens lévriers est punissable des peines édictées par l’art. 12 de la loi du 3 mai 1844, et non pas seulement de l’amende prononcée par l’art. 11 de la même loi, bien que cette prohibition se trouve surabondamment rappelée dans un arrêté préfectoral. (Cass., 19 février 1846.) § 6. LAPINS, DÉGÂTS, RESPONSABILITÉ. 58. Le lapin, considéré comme gibier, appartient au

Digilized by Google

DES FRÜITS ET RÉCOLTES. 2ÔÎ premier occupant. Considéré comme animal rongeur et nuisible aux récoltes, il peut être détruit par les propriétaires des champs elbois où se commettent les dégâts.' Cela a été jugé par un grand nombre d'arrêts; en voici qui ont confirmé cette jurisprudence depuis la nouvelle loi sur la chasse. 59. La destruction des lapins ne peut avoir lieu qué suivant les moyens autorisés par arrêté préfectoral : eh' conséquence, si l'arrêté ne parle que de furets et déboursés, il est interdit de faire usage de lacets, collets et"' autres engins quelconques. [Voy. § 12, n«87.) • 60. Bien qu'un bois ne renferme ni terrain, ni garenne> mais seulement des buissons, des broussailles, des herbages longs et touffus, ménagés par le propriétaire, po^r y attirer des lapins, le propriétaire est responsable des. dégâts commis par ces animaux dans les champs voisins,: (Cûs^., 7 mars 1819.) ^ , Le propriétaire qui, en affermant sa propriété, se rér serve le droit de chasse, ou ne donne que des permisr sioDS restreintes, reste seul responsable des dommages causés par la multiplication des lapins. {Cass., 28 mars 1849.) 61. La Cour de cassation a décidé, le 13 août 1840, que^ fureter dans un bois pour y prendre des lapins non ter nus en garenne, sans la permission du propriétaire, c'est non se rendre coupable de vol ou de tentative de vol, mais seulement commettre le délit de chasse sur le terr rain d'autrui. § 7. DES FRUITS ET RÉCOLTES. 62. Les produits de la terre qui ne sont pas destinés à être récoltés, mais bien à être enfouis sur les lieux mêmes pour servir d'engrais, tels que des pois lupins, ou du blé noir, ne sont pas des fruits dans le sens de la loi sur la chasse. {Arrêt de Grenoble, 11 novembre 1841.) Digilized by Google

202 CIMQCIÈMB PARTIE. 63. Il n'y a pas d’aggravation de délit dans le fait d’avoir chassé sur des champs ensemencés de pommes do terre. {Colmar, 16 novembre 1842.) Il en est de même sur un champ de sainfoin coupé depuis quinze jours ; ce champ est alors réputé dépouillé de sa récolte. [Bourges, novembre 1841.) Il en est encore de même en cas de chasse dans une prairie artificielle, dont la deuxième coupe a été faite, et qui n’est plus destinée à être fauchée de l’année. [Cass,, 31 vier 1840.) Voir § 1, no 3. § 8. DES PIQUEURS ; DÉLITS DE COASSE. ■64. Un piqueur ne peut être assimilé au simple traqneur. On ne peut soutenir qu’il est l’accessoire obligé do la meute, qu’il faut qu’il l’accompagne partout pourTenoourager, la ramener; que séparer le piqueur de la meute, ce serait chose impossible, dangereuse même; tar les chiens pourraient rencontrer du bétail, l’effrayer, l’attaquer, et occasionner ainsi des dégâts de toute sorte, «•ils n’étaient pas retenus par l’intervention du piqueur. La jurisprudence considère le piqueur comme se livrant t un fait personnel de chasse et le soumet à toutes les obligations du chasseur, telles que la nécessité du permis de chasse. [Cass., 18 juillet 1846.) €5. Le piqueur qui, lors d’une chasse organisée par son maître, viole la propriété d’autrui en y suivant ses chiens poursuivant le gibier, commet le délit de chasse et doit être condamné à ce titre sans préjudice des dommages et intérêts dus par le propriétaire de chiens* {Cass., 18 juillet 1846.) . 66. Le traqueur peut être déclaré complice du chasseur [Rouen, 26 avril 1849) lorsqu’il coopère à une chasse pour laquelle son assistance n’est pas ordinaire, par exemple, la chasse aux lapins. Digitized by Google

DES TERRAINS CLOS. 293 § 9. DES TERRAINS CLOS. 67. Il n’est permis de chasser dans un terrain clos, qu'autant qu’il est attenant à une maison d'habitation. Ainsi, il ne sufTirait pas qu’il se trouvât dans ce terrain une construction pouvant servir à l’habitation, il faut que cette construction soit, si ce n’est actuellement habitée, au moins destinée à l’habitation, de telle sorte que l’enclos qui l’environne puisse être considéré comme une dépendance d’une habitation. {Cass., 3 mai 1815.) Ce mot dépendance n’est pas le mot propre ; il résulte de la discussion de la loi, qu’une maison peut dépendre d’un enclos ou un enclos d’une maison sans y être contigu, et la loi veut que l’enclos soit attenant. Le tribunal de Marseille a décidé, le 17 septembre 1844, qu’il y a lieu de considérer, comme rentrant dans l’article 2 de la loi, la propriété close au midi et au couchant par un mur, au levant par une haie, et bordée au nord par une route impériale dont les berges ont sur ce point 4 mètres d’élévation. — Les gendarmes avaient gravi les berges, et l’un d’eux seulement en s’aidant de sa carabine. C’est là une appréciation de faits qui échappe à la censure de la Cour de cassation, mais sur laquelle une Cour pourrait avoir une opinion différente. 68. La Cour de Metz a également décidé, par un arrêt du 22 mai 1845, qu’on doit considérer, comme terrains clos, dans le sens de la loi, une propriété attenant à une habitation, et fermée par une rivière et un canal de dérivation, encore bien que sur ce canal il existe un pont pour communiquer à d’autres dépendances non closes de la même propriété. C’est bien là, suivant la Cour de Metz, l’un des cas de clôture continue, pour l’appréciation desquels la loi s’en est d’ailleurs rapportée aux tribunaux. 69. Le propriétaire d’un terrain clos, attenant à une Digitized by Google

§ 9. DES TERRAINS CLOS.

67. Il n'est permis de chasser dans un terrain clos, qu'autant qu'il est *attenant* à une maison d'habitation. Ainsi, il ne suffirait pas qu'il se trouvât dans ce terrain une construction pouvant servir à l'habitation, il faut que cette construction soit, si ce n'est actuellement habitée, au moins *destinée à l'habitation*, de telle sorte que l'enclos qui l'environne puisse être considéré comme une *dépendance* d'une habitation. (*Cass.*, 3 *mai* 1845.)

Ce mot dépendance n'est pas le mot propre; il résulte de la discussion de la loi, qu'une maison peut dépendre d'un enclos ou un enclos d'une maison sans y être contigu, et la loi veut que l'enclos soit attenant.

Le tribunal de Marseille a décidé, le 17 septembre 1844, qu'il y a lieu de considérer, comme rentrant dans l'article 2 de la loi, la propriété close au midi et au couchant par un mur, au levant par une haie, et bordée au nord par une route impériale dont les berges ont sur ce point 4 mètres d'élévation. — Les gendarmes avaient gravi les berges, et l'un d'eux seulement en s'aidant de sa carabine.

C'est là une appréciation de faits qui échappe à la censure de la Cour de cassation, mais sur laquelle une Cour pourrait avoir une opinion différente.

68. La Cour de Metz a également décidé, par un arrêt du 22 mai 1845, qu'on doit considérer, comme terrains *clos*, dans le sens de la loi, une propriété attenant à une habitation, et fermée par une rivière et un canal de dérivation, encore bien que sur ce canal il existe un pont pour communiquer à d'autres dépendances non closes de la même propriété. C'est bien là, suivant la Cour de Metz, l'un des cas de clôture continue, pour l'appréciation des-

 habitation ne peut pas, plus qu'un autre, détenir impunément des instruments de chasse prohibés, au mépris de l'article 12, qui punit d'une manière absolue le simple fait de la détention de filets ou engins prohibés. Mais, dans ce cas, le délit ne peut être constaté par les agents ordinaires, parce qu'ils n'ont pas le droit de s'introduire dans le domicile. Il faut, en ce cas, un réquisitoire et mandat spécial de l'intérêt judiciaire. 70. Une île, environnée d'une rivière navigable, ne peut être considérée comme une propriété close. (Cass., 13 février 1830.) § 10. TRANSPORT, VENTE, ACHAT DU GIBIER. 71. Le transport, la vente et l'achat du gibier en temps prohibé, étant un délit qui peut compromettre beaucoup de personnes qui ne s'en doutent pas, il est nécessaire de préciser les circonstances qui le constituent. Il a été jugé le 8 mai 1816, que le gibier vivant, transporté pendant le temps où la chasse est défendue, peut être saisi, sauf le cas où il est transporté dans un but de repeuplement. 72. La vente, en temps prohibé, du gibier tué dans une propriété close et attenante à une habitation, est interdite. {Angers^ 25 juillet 1853.) 73. Lorsqu'il n'existe pas d'établissement de bienfaisance dans la commune où le gibier a été saisi, et que ce gibier doit être envoyé à distance, à l'établissement le plus voisin , les frais de transport doivent être supportés par V établissement J s'il consent à recevoir. Il a été décidé aussi que le gibier qui parait avoir été capturé avec des engins prohibés, ne peut être saisi dans les marchés pendant le temps où la chasse est permise. Ibid. 74. Le transport du gibier de passage, dont la chasse est permise dans un département, est punissable, s'il a Digilized by Google

habitation ne peut pas, plus qu'un autre, détenir impunément des instruments de chasse prohibés, au mépris de l'article 12, qui punit d'une manière absolue le simple fait de la détention de filets ou engins prohibés. Mais, dans ce cas, le délit ne peut être constaté par les agents ordinaires, parce qu'ils n'ont pas le droit de s'introduire dans le domicile. Il faut, en ce cas, un réquisitoire et mandat spécial de l'intérêt judiciaire.

70. Une île, environnée d'une rivière navigable, ne peut être considérée comme une propriété close. (*Cass.*, 13 *février* 1830.)

§ 10. TRANSPORT, VENTE, ACHAT DU GIBIER.

71. Le transport, la vente et l'achat du gibier en temps prohibé, étant un délit qui peut compromettre beaucoup de personnes qui ne s'en doutent pas, il est nécessaire de préciser les circonstances qui le constituent. Il a été jugé le 8 mai 1846, que le gibier vivant, transporté pendant le temps où la chasse est défendue, peut être saisi, sauf le cas où il est transporté dans un but de repeuplement.

72. La vente, en temps prohibé, du gibier tué dans une propriété close et attenante à une habitation, est interdite. (*Angers*, 25 *juillet* 1853.)

73. Lorsqu'il n'existe pas d'établissement de bienfaisance dans la commune où le gibier a été saisi, et que ce gibier doit être envoyé à distance, à l'établissement le plus voisin, *les frais de transport doivent être supportés par l'établissement, s'il consent à recevoir.*

Il a été décidé aussi que le gibier qui paraît avoir été capturé avec des engins prohibés, ne peut être saisi dans les marchés pendant le temps où la chasse est permise. *Ibid.*

 lieu au travers d'un département où cette chasse n'est pas autorisée : — Attendu que cette circonstance que la chasse des bécasses, gibier de passage, était permise dans certains départements au moment où la saisie a eu lieu, ne peut justifier le transport de ce gibier dans les autres départements où cette chasse est interdite ; que la difficulté de constater chez les marchands l'origine de ce gibier entraînerait de grands abus et rendrait illusoire la disposition de la loi, etc. [Voy. N° 77.) 75. La mise en vente du gibier pris ou présumé pris au filet ou au moyen de tout autre engin prohibé, pendant le temps où la chasse est permise, n'est point réprimée par la loi : aucune peine ne peut donc être prononcée. Et cela, alors même qu'un arrêté préfectoral interdirait cette mise en vente, un tel arrêté, dépassant les attributions de l'autorité administrative, n'est pas obligatoire pour les tribunaux. (Cowr de Grenoble, 26 décembr eiSi4.) La vente, l'achat et le colportage du gibier ne sont pas défendus pendant le temps où la chasse a été temporairement interdite, en vertu d'arrêté préfectoral, par suite de la survenance de la neige. {Rennes, 6 mars 1850.) 76. La prohibition de la vente et de la mise en vente de toute espèce de gibier, alors que la chasse n'est pas permise, n'est pas applicable à la vente et à la mise en vente des conserves de gibier. Terrines de Nérac, etc. [Cass., 24 décembre 1844.) 77. Les lapins, bien que classés par un arrêté préfectoral parmi les animaux nuisibles, doivent être considérés comme gibier ; dès lors le transport en est défendu dans le temps où la chasse est close. [Cour d'Amiens, 9 mai 1845.) L'interdiction du transport du gibier en temps prohibé est tellement absolue, que le transport est illicite, et doit être puni, quoique la chasse soit ouverte dans le lieu du départ et dans celui de la destination, si elle ne l'est pas

Digilized by Google

lieu au travers d'un département où cette chasse n'est pas autorisée : — Attendu que cette circonstance que la chasse des *bécasses*, gibier de passage, était permise dans certains départements au moment où la saisie a eu lieu, ne peut justifier le transport de ce gibier dans les autres départements où cette chasse est interdite ; que la difficulté de constater chez les marchands l'origine de ce gibier entraînerait de grands abus et rendrait illusoire la disposition de la loi, etc. (*Voy.* N° 77.)

75. La mise en vente du gibier pris ou présumé pris au filet ou au moyen de tout autre engin prohibé, pendant le temps où la chasse est permise, n'est point réprimée par la loi : aucune peine ne peut donc être prononcée.

Et cela, alors même qu'un arrêté préfectoral interdirait cette mise en vente, un tel arrêté, dépassant les attributions de l'autorité administrative, n'est pas obligatoire pour les tribunaux. (*Cour de Grenoble,* 26 *décembre* 1844.)

La vente, l'achat et le colportage du gibier ne sont pas défendus pendant le temps où la chasse a été temporairement interdite, en vertu d'arrêté préfectoral, par suite de la survenance de la neige. (*Rennes,* 6 *mars* 1850.)

76. La prohibition de la vente et de la mise en vente de toute espèce de gibier, alors que la chasse n'est pas permise, n'est pas applicable à la vente et à la mise en vente des conserves de gibier, *Terrines de Nérac*, *etc.* (*Cass.*, 24 *décembre* 1844.)

77. Les lapins, bien que classés par un arrêté préfectoral parmi les animaux nuisibles, doivent être considérés comme gibier ; dès lors le transport en est défendu dans le temps où la chasse est close. (*Cour d'Amiens,* 9 *mai* 1845.)

L'interdiction du transport du gibier en temps prohibé est tellement absolue, que le transport est illicite, et doit

29(3 CINQUIÈME PARTIE. dans le lieu intermédiaire où la saisie a été opérée. {PariSj 22 avril 1844.) 78. Le conducteur do voiture qui transporte, en temps prohibé, une bourriche sans connaître son contenu et sans moyen de le vérifier, ne peut être condamné pour infraction à l'art. 12, §4. (Cav5,, 9 d(^cem6re 1839, S. V. 60.1. 189.) § 11. GRATIFICATIONS. 79. Les gardes assermentés de propriétés particulières ont droit aux gratifications accordées par la loi, pour les délits de chasse qu'ils constatent. Mais les maires, adjoints, commissaires de police, employés de l'octroi et des contributions indirectes , qui concourent à la saisie du gibier, n'y ont aucun droit. La raison de cette différence est dans les démarches, les courses que font les gardes pour constater les délits et même dans les dangers qu'ils courent, en surveillant les braconniers. Une décision du ministre des finances, du 20 juin 1845, comprend les brigadiers et gardes à cheval, dans la dénomination de gardes forestiers et les admet à participer aux gratifications. 80. Une circulaire du 14 juillet 1846, décide que la gratification, ayant pour but d'encourager la punition du délit, et l'existence du délit étant avérée par une condamnation quelconque, ne fût-elle qu'aux frais, cela suflSt pour justifier la gratification. 81. La loi sur la chasse ayant renvoyé à une ordonnance d'exécution la fixation des gratifications, celle rendue à cet égard, le fut dans les termes suivants : « Art. I«^ La gratification accordée aux gendarmes, gardes forestiers, gardes champêtres, gardes -pêche et gardes assermentés des particuliers, qui constateront des infractions à la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, est fixée ainsi qu'il suit : » 8 fr. pour les délits prévus par l'article 11; Digitized by Google

 » 15 fr. pour les délits prévus par l'article 12 et l'article 13, § l«r ; » 25 fr. pour les délits prévus par l'article 13, § 2. » Art. 2. La gratification est due pour chaque amende prononcée ; elle sera acquittée par les receveurs de l'enregistrement, suivant le mode actuel et les règles de la comptabilité ordinaire. » Art. 3. Il sera tenu un compte spécial par commune du recouvrement des amendes. Ce compte sera réglé chaque année ; après prélèvement des gratifications et de 5 pour 100 pour frais de régie, le produit restant des amendes recouvrées sera compté à la commune sur le territoire de laquelle l'infraction aura été commise. » En cas d'insuffisance de l'amende pour le paiement de la gratification, il ne sera, pour cet excédant, exercé aucun recours contre la commune. j> Les frais de poursuites tombés en non-valeurs seront remboursés conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 30 décembre 1823. » Art. 4. Il ne sera alloué qu'une seule gratification, lors même que plusieurs agents auraient concouru à la rédaction du procès-verbal constatant le délit. » Art. 5. La présente ordonnance est applicable aux amendes prononcées en vertu de la loi du 3 mai 1844. » § 12. DES baux; fermiers et co-fermiers. 82. Le droit de chasse peut-il être aliéné à perpétuité? Cette question, longuement discutée, semble devoir être résolue par l'affirmative. (Amiens, 2 décembre 1835.) 83. La concession du droit de chasse à tous les habitants d'une commune constitue une servitude réelle valable, et non une servitude personnelle, prohibée par la loi. (686, CodeNap.) (Cass., 4 janvier 1860, S. V. 60, 1,747.) 84. Le cahier des charges du 21 juillet 1845 contient entre autres dispositions celles qui suivent : Digitized by Google

» 15 fr. pour les délits prévus par l'article 12 et l'article 13, § 1er ;

» 25 fr. pour les délits prévus par l'article 13, § 2.

» Art. 2. La gratification est due pour chaque amende prononcée ; elle sera acquittée par les receveurs de l'enregistrement, suivant le mode actuel et les règles de la comptabilité ordinaire.

» Art. 3. Il sera tenu un compte spécial par commune du recouvrement des amendes. Ce compte sera réglé chaque année ; après prélèvement des gratifications et de 5 pour 100 pour frais de régie, le produit restant des amendes recouvrées sera compté à la commune sur le territoire de laquelle l'infraction aura été commise.

» En cas d'insuffisance de l'amende pour le paiement de la gratification, il ne sera, pour cet excédant, exercé aucun recours contre la commune.

» Les frais de poursuites tombés en non-valeurs seront remboursés conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 30 décembre 1823.

» Art. 4. Il ne sera alloué qu'une seule gratification, lors même que plusieurs agents auraient concouru à la rédaction du procès-verbal constatant le délit.

» Art. 5. La présente ordonnance est applicable aux amendes prononcées en vertu de la loi du 3 mai 1844. »

§ 12. DES BAUX ; FERMIERS ET CO-FERMIERS.

82. Le droit de chasse peut-il être aliéné à perpétuité ? Cette question, longuement discutée, semble devoir être résolue par l'affirmative. (*Amiens, 2 décembre* 1835.)

83. La concession du droit de chasse à tous les habitants d'une commune constitue une servitude réelle valable, et non une servitude personnelle, prohibée par la loi. (686, *Code Nap.*) (*Cass., 4 janvier* 1860. *S. V.* 60. 1. 747.)

298 CINQUIÈME PARTIE. Le nombre des personnes que les fermiers peuvent s'adjoindre dans la jouissance de leur bail est ainsi fixé : Une pour 300 hect. et au-dessous ; deux au-dessus de 300 hect. jusqu'à 600; trois au-dessus de 600 hect. jusqu'à 900 ; quatre au-dessus de 900 hect. jusqu'à 1,200 ; cinq au-dessus de 1,600 hect. jusqu'à 2,000 ; sept audessus de 2,000 hect. jusqu'à 3,000 ; huit au-dessus de 3,000 hect. (Art. 13.) Elles doivent être agréées par l'administration forestière et souscrire l'engagement de se conformer comme le fermier lui-même aux clauses du cahier des charges relatives à la chasse. 8ô. Les fermiers et co-fermiers peuvent se faire accompagner chacun d'un àmi. Le fermier qui ne désignera pas de co-fermier ou n'aura pas atteint le maximum ci-dessus indiqué, pourra, quand il chassera, remplacer par deux amis chacun des cofermiers non désignés. (Art. 14.) Les cessions de bail ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation du directeur-général des forêts. (Art. 15.) Les substitutions de co-fermiers pourront être autorisées par le conservateur. (Art. 16.) Le titre 5, spécialement affecté à l'exploitation et à la police de la chasse, porte : 86. La chasse de toute espèce de gibier et de tous les oiseaux existant dans les forêts affermées, sera exercée par les fermiers et les co-fermiers, aux époques et sous les réserves déterminées par les arrêtés des préfets, pris en execution des articles 3 et 9 de la loi du 3 mai 1844. Les fermiers et co-fermiers ne pourront se livrer à la chasse qu'après avoir obtenu, indépendamment du permis de chasse de l'autorité compétente, un permis spécial de l'agent forestier chef de service. (Art. 18.) Ils jouiront en commun de l'exercice de la chasse snr Digitized by Googl

Le nombre des personnes que les fermiers peuvent s'adjoindre dans la jouissance de leur bail est ainsi fixé :

Une pour 300 hect. et au-dessous ; deux au-dessus de 300 hect. jusqu'à 600 ; trois au-dessus de 600 hect. jusqu'à 900 ; quatre au-dessus de 900 hect. jusqu'à 1,200 ; cinq au-dessus de 1,600 hect. jusqu'à 2,000 ; sept au-dessus de 2,000 hect. jusqu'à 3,000 ; huit au-dessus de 3,000 hect. (Art. 13.) Elles doivent être agréées par l'administration forestière et souscrire l'engagement de se conformer comme le fermier lui-même aux clauses du cahier des charges relatives à la chasse.

85. Les fermiers et co-fermiers peuvent se faire accompagner chacun d'un ami.

Le fermier qui ne désignera pas de co-fermier ou n'aura pas atteint le *maximum* ci-dessus indiqué, pourra, quand il chassera, remplacer par deux amis chacun des co-fermiers non désignés. (Art. 14.)

Les cessions de bail ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation du directeur-général des forêts. (Art. 15.) Les substitutions de co-fermiers pourront être autorisées par le conservateur. (Art. 16.)

Le titre 5, spécialement affecté à l'*exploitation et à la police de la chasse,* porte :

86. La chasse de toute espèce de gibier et de tous les oiseaux existant dans les forêts affermées, sera exercée par les fermiers et les co-fermiers, aux époques et sous les réserves déterminées par les arrêtés des préfets, pris en exécution des articles 3 et 9 de la loi du 3 mai 1844.

Les fermiers et co-fermiers ne pourront se livrer à la chasse qu'après avoir obtenu, indépendamment du permis de chasse de l'autorité compétente, un permis spé-

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX. 299 toute la forêt affermée, sans qu'il leur soit permis de la diviser par lots attribués exclusivement à un ou à plusieurs d'entre eux. 87. La chasse à tir et la chasse à courre, avec toute espèce de chiens autres que le lévrier, sont les seules permises. — Sont formellement prohibés tous autres moyens de chasse, à l'exception de ceux qui seront autorisés pour la chasse des oiseaux de passage. — Les adjudicataires pourront néanmoins se servir, pour la destruction des lapins, de bourses, de furets, et même de chiens lévriers, lorsque l'emploi de ces chiens aura été autorisé par les arrêtés des préfets. (Art. 20. V. § 5, D» 55.) 88. L'article 22 impose aux adjudicataires, à moins de dispense spéciale, l'obligation de détruire les lapins, sous peine de dommages-intérêts, tant vis-à-vis de l'Etat qu'à l'égard des riverains. [Voir § 5, n"* 55 et 56.) Ils sont également responsables des dommages causés aux propriétés riveraines par les sangliers et autres animaux qui ravagent les récoltes. (Art. 24.) 89. En temps prohibé, la chasse des animaux nuisibles ne pourra être exercée qu'au moyens de pièges autorisés par le préfet ; l'usage des armes à feu est interdit. Les articles 24 et 25 imposent aux fermiers l'obligation : 1° de souffrir les battues ordonnées pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles ; — 2» de concourir à ces battues; — 3" de supporter l'exercice du droit accordé aux lieutenants de louveterie de chasser le sanglier deux fois par mois. § 13. DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX. 90. Tout réglement administratif dont l'infraction emporte une pénalité, n'est obligatoire qu'autant qu'il a été publié par les voies ordinaires et qu'il est censé parvenu Digilized by Google

toute la forêt affermée, sans qu'il leur soit permis de la diviser par lots attribués exclusivement à un ou à plusieurs d'entre eux.

87. La chasse à tir et la chasse à courre, avec toute espèce de chiens autres que le lévrier, sont les seules permises. — Sont formellement prohibés tous autres moyens de chasse, à l'exception de ceux qui seront autorisés pour la chasse des oiseaux de passage. — Les adjudicataires pourront néanmoins se servir, pour la destruction des lapins, de bourses, de furets, et même de chiens lévriers, lorsque l'emploi de ces chiens aura été autorisé par les arrêtés des préfets. (Art. 20. *V.* § 5, n° 55.)

88. L'article 22 impose aux adjudicataires, à moins de dispense spéciale, l'obligation de détruire les lapins, sous peine de dommages-intérêts, tant vis-à-vis de l'Etat qu'à l'égard des riverains. (*Voir* § 5, n^{os} 55 et 56.)

Ils sont également responsables des dommages causés aux propriétés riveraines par les sangliers et autres animaux qui ravagent les récoltes. (Art. 24.)

89. En temps prohibé, la chasse des animaux nuisibles ne pourra être exercée qu'au moyens de pièges autorisés par le préfet; l'usage des armes à feu est interdit.

Les articles 24 et 25 imposent aux fermiers l'obligation : 1° de souffrir les battues ordonnées pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles; — 2° de concourir à ces battues; — 3° de supporter l'exercice du droit accordé aux lieutenants de louveterie de chasser le sanglier deux fois par mois.

§ 13. DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX.

90. Tout réglement administratif dont l'infraction em-

300 CINQUIÈME PARTIE. ainsi à la connaissance de ceux qui doivent s'y conformer. C'est un principe de notre droit public ; et cette connaissance ne peut résulter de l'insertion du règlement dans un bulletin administratif destiné sans doute à faciliter les rapports des préfets avec les administrateurs placés sous leurs ordres, mais qui ne peut avoir pour effet d'avertir les particuliers de ce que l'autorité défend ou ordonne. 91. Les propriétaires peuvent renoncer à leur droit de chasse au profit de la commune où sont situés leurs héritages. L'administration admet ce principe. {Décision du 30 mars 1844.) 92. Les arrêtés des préfets ne sont pas exécutoires de plein droit; ils doivent être publiés dans chaque commune au moins dix jours à l'avance. C'est ce que la Cour d'appel de Nancy a jugé au mois de mars 1850, en confirmant cinq jugements prononçant l'acquittement d'individus chassant après la clôture de la chasse, telle qu'elle a été fixée par arrêté de M. le préfet. 93. Le jour de la délivrance du permis compte dans l'année fixée pour sa durée; et par cela môme, la date correspondante de l'année suivante se trouve exclue; autrement le permis durerait non pas une année seulement, mais un an et un jour. {Argument du ministre des fif nanees, détruit par un arrêt de cassation du 22 mars 1850. Vogez n» l".) 94. Les arrêtés préfectoraux qui prohibent la chasse en temps de neige, sont permanents. {Cass., 27 novembre 1847.) § 14. PRESCRIPTION. 95. Le délit de chasse sans permis se prescrit par trois mois. [Article 29 de la loi du 3 mai 1844.) 96. En matière de chasse, le jour du délit ne doit pas être compris dans le délai de la prescription de l'action publique. (Nancy, 20 décembre 1852.) Digilized by Google

FORÊTS DE l’état. 301 97. L’abandon de l’action civile en matière de délit de chasse sur le terrain d’autrui, ne peut arrêter l’action publique que l’action civile a provoquée. 13 décembre 1855.) 98. La prescription de trois mois se compte de quantième à quantième, et non par la révolution de trois fois trente jours. Ainsi, le délit de chasse commis le 23 août peut être encore utilement poursuivi le 22 novembre de la même année, bien que l’intervalle compris entre ces deux actes soit supérieur à trois fois trente jours. [Cour de Nancy, 28 janvier 1846.) La prescription d’un mois établie par l’article 12 de la la loi de 1790, est générale et applicable à tous les délits de chasse commis dans les bois de l’Etat, des communes et des' particuliers. (C-assation, 30 mai et 30 août 1822.) . Les délits de chasse dans les bois de la commune et de la liste civile restent soumis à la prescription de 3 mois, établie par l’ordonnance de 1669. (Cossafton, 30 mai 1822.) L’action intentée en temps utile, fait que la poursuite n’est susceptible d’être périmée que par une interruption de 3 ans, comme en matière correctionnelle ordinaire. (20 septembre 1828.) La prescription peut être interrompue par la plainte : il n’est pas nécessaire qqe l’assignation ait été remise. (28 décembre 1809.) L’action en réparation du délit de chasse, intentée par la partie civile, profite au ministère public, en ce sens qu’elle a pour effet d’interrompre la prescription de l’action publique, et réciproquement, l’action du ministère public interrompt la prescription de l’action civile. [Cassation, 15 avril 1826.) § 15. FORÊTS DE l’état. 99. La police de la chasse dans les forêts de l’Etat, est Chasseur, 25 Digilized by Google

97. L'abandon de l'action civile en matière de délit de chasse sur le terrain d'autrui, ne peut arrêter l'action publique que l'action civile a provoquée. (*Cass.*, 13 *décembre* 1855.)

98. La prescription de trois mois se compte de quantième à quantième, et non par la révolution de trois fois trente jours. Ainsi, le délit de chasse commis le 23 août peut être encore utilement poursuivi le 22 novembre de la même année, bien que l'intervalle compris entre ces deux actes soit supérieur à trois fois trente jours. (*Cour de Nancy*, 28 *janvier* 1846.)

La prescription d'un mois établie par l'article 12 de la la loi de 1790, est générale et applicable à tous les délits de chasse commis dans les bois de l'Etat, des communes et des particuliers. (*Cassation*, 30 *mai et* 30 *août* 1822.)

Les délits de chasse dans les bois de la commune et de la liste civile restent soumis à la prescription de 3 mois, établie par l'ordonnance de 1669. (*Cassation*, 30 *mai* 1822.)

L'action intentée en temps utile, fait que la poursuite n'est susceptible d'être périmée que par une interruption de 3 ans, comme en matière correctionnelle ordinaire. (20 *septembre* 1828.)

La prescription peut être interrompue par la plainte : il n'est pas nécessaire que l'assignation ait été remise. (28 *décembre* 1809.)

L'action en réparation du délit de chasse, intentée par la partie civile, profite au ministère public, en ce sens qu'elle a pour effet d'interrompre la prescription de l'action publique, et réciproquement, l'action du ministère public interrompt la prescription de l'action civile. (*Cassation*, 15 *avril* 1826.)

§ 15. FORÊTS DE L'ÉTAT.

 attribuée à radministration des forêts. [Ordonnance du 14 sept. 1830.) Cette ordonnance annule les fonctions attribuées au grand-veneur par l'ordonnance du 15 août 1811, article et rétablit la hiérarchie des conservateurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes forestiers. A partir du !«*• septembre 1832, le droit de chasse dans les forêts de l'£tat a été affermé et mis en adjudication : et le gouvernement est chargé de faire tous les règlements pour assurer l'exécution de cette disposition. [Loi du 21 avril 1832.) 100. La chasse de toute espèce de gibier et de tous les oiseaux existants dans les forêts affermées, est exercée par les adjudicataires et leurs associés, depuis le 15 septembre de chaque année, jusqu'au 15 mars de l'année suivante, sauf la faculté accordée aux lieutenants de louveterie par l'article 6 de l'ordonnance du 24 juillet 1832. Les contrevenants seront poursuivis conformément au décret du 30 avril 1790. (Décision du ministre des finances du 31 janvier 1839.) 101. La chasse à tir et la chasse à courre sont les seules permises : les fermiers et les associés peuvent chasser avec toute espèce de chiens et se servir de furets propres à la destruction des animaux nuisibles : il leur est défendu de tendre des panneaux, lacs, lacets, collets et autres appareils et instruments destructeurs du gibier, et d'enlever les œufs et les nids d'oiseaux, autres que les oiseaux de proie, sous les peines portées par la loi de 1790. (Id.) 102. La chasse des animaux nuisibles, au moyen de ' pièges tendus, pourra être exercée en tout temps, moyennant les précautions convenables pour la sûreté des personnes. (Id.) Il est défendu de prendre vivants et d'enlever les faons et les jeunes daims et chevreuils. (Id.) La police et la conservation de la chasse dans les forêts Digilized by Google

FORÊTS DE l'état. 303 domaniales restent exclusivement confiées aux agents et gardes forestiers. (Id.) Sont punies de trois mois de prison, toutes personnes qui chassent avec armes à feu dans les parcs du chef de l'Etat, les jours où Sa Majesté chasse en personne. [Décret du 14 septembre 1791.) Par un arrêt du 7 janvier 1853, la Cour de cassation a décidé une question qui a un intérêt majeur pour totis les chasseurs. Il porte que lorsqu'un tribunal correctionnel a sursis à statuer sur la prévention, jusqu'à décision des tribunaux civils, en se fondant sur ce que le prévenu excipait d'un titre apparent, de nature à légitimer l'acte qui lui était reproché, la Cour de cassation ne peut examiner ce motif de sursis qu'autant qu'il est constant pour elle que l'exception invoquée par le prévenu, constituait bien une question préjudicielle, c'est-à-dire qu'il invoquait un droit de propriété ou un autre droit réel. Le droit de chasse, entre les mains d'un autre que le propriétaire, et spécialement entre les mains d'un tiers qui s'est rendu adjudicataire de ce droit, dans une forêt domaniale, ne constitue pas un droit réel. Spécialement, lorsqu'un individu est prévenu d'avoir chassé dans la forêt de Compiègne, postérieurement aux sénatus-consultes des avril et 3 juillet 1852, qui ont attribué au prince Président de la République, le droit exclusif de chasse dans une forêt, et qui ont ordonné qu'il en serait mis immédiatement en possession, sauf indemnité aux locataires dépossédés, si ce prévenu excipe d'un acte d'adjudication qui l'aurait rendu fermier du droit de chasse, et que le tribunal surseoit, en se fondant sur ce que cet acte d'adjudication constitue un titre apparent, la Cour de cassation, saisie par le pourvoi du ministère public, doit casser le jugement au chef du sursis sans examiner si ce titre subsiste encore en présence des deux sénatusconsultes, ou est détruit par eux, en se fondant seuleDigitized by Google

domaniales restent exclusivement confiées aux agents et gardes forestiers. (*Id.*)

Sont punies de trois mois de prison, toutes personnes qui chassent avec armes à feu dans les parcs du chef de l'Etat, les jours où Sa Majesté chasse en personne. (*Décret du 14 septembre* 1791.)

Par un arrêt du 7 janvier 1853, la Cour de cassation a décidé une question qui a un intérêt majeur pour tous les chasseurs. Il porte que lorsqu'un tribunal correctionnel a sursis à statuer sur la prévention, jusqu'à décision des tribunaux civils, en se fondant sur ce que le prévenu excipait d'un titre apparent, de nature à légitimer l'acte qui lui était reproché, la Cour de cassation ne peut examiner ce motif de sursis qu'autant qu'il est constant pour elle que l'exception invoquée par le prévenu, constituait bien une question préjudicielle, c'est-à-dire qu'il invoquait un droit de propriété ou un autre droit réel. Le droit de chasse, entre les mains d'un autre que le propriétaire, et spécialement entre les mains d'un tiers qui s'est rendu adjudicataire de ce droit, dans une forêt domaniale, ne constitue pas un droit réel. Spécialement, lorsqu'un individu est prévenu d'avoir chassé dans la forêt de Compiègne, postérieurement aux sénatus-consultes des 1er avril et 3 juillet 1852, qui ont attribué au prince Président de la République, le droit exclusif de chasse dans une forêt, et qui ont ordonné qu'il en serait mis immédiatement en possession, sauf indemnité aux locataires dépossédés, si ce prévenu excipe d'un acte d'adjudication qui l'aurait rendu fermier du droit de chasse, et que le tribunal surseoit, en se fondant sur ce que cet acte d'adjudication constitue un titre apparent, la Cour de cassation, saisie par le pourvoi du ministère public, doit casser le jugement au chef du sursis sans examiner

304 CINQCIÊME PARTIE. ment sur ce que le droit de chasse invoqué ne constitue pas un droit réel et de nature à servir de base à une question préjudicielle (art. 182 du Code forestier.) Cet article 182 du Code forestier porte cependant qu'en cas de condamnation il sera sursis à l'exécution du jugement, sous le rapport de l'emprisonnement, et que le montant des amendes sera versé à la caisse des dépôts et consignations, pour être remis à qui il sera ordonné par le tribunal qui statuera sur le fond du droit. (Foir aussi deux arrêts de la même Cour des 8 janvier et 1*^ mai 1830.) J • * FIK. Digilized by Google

'iC'T TABLE DES MATIÈRES. PREMIÈRE PARTIE. Pages.

Chapitre I. Chevaux de chasse 2 § 1. Choix 3 § 2. Nourriture 5 § 3. Pansage 6 § 4. Dressage des jeunes chevaux 7 Chapitre II. Chiens 8 § 1. Age 10 § 2. Nourriture 12 § 3. Chenil 13 § 4. Maladies , accidents , remèdes 14 § 5. Dressage des chiens courants 21 § 6. Dressage des chiens d’arrêt 22 § 7. De quelques races de chiens d’arrêt. . . 25 Chapitre III. Armes. 29 § 1. Description 30 § 2. Canons 31 § 3. Démontage du fusil à baguette 33 § 4. Démontage du fusil Lefaucheux. ... 36 Chapitre IV. Munitions. . ' 38 § 1. Poudre; choix et épreuve 38 Digilized by GoogI

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

CHAPITRE I. *Chevaux de chasse.* 2

§ 1. Choix. 3
§ 2. Nourriture. 5
§ 3. Pansage. 6
§ 4. Dressage des jeunes chevaux. 7

CHAPITRE II. *Chiens.* 8

§ 1. Age. 10
§ 2. Nourriture. 12
§ 3. Chenil. 13
§ 4. Maladies, accidents, remèdes. 14
§ 5. Dressage des chiens courants. 21
§ 6. Dressage des chiens d'arrêt. 22
§ 7. De quelques races de chiens d'arrêt. . . 25

CHAPITRE III. *Armes.* 29

§ 1. Description.. 30
§ 2. Canons. 31
§ 3. Démontage du fusil à baguette. 33
§ 4. Démontage du fusil Lefaucheux. . . . 36

CHAPITRE IV. *Munitions.* 38

TABLE DES MATIÈRES. 306 § 2. Amorces fulminantes 39 § 3. Plomb à gibier 41 § 4. Munitions propres au fusil Lefaucheux. . 42 Chapitre Y. Tir 44 § 1. Tir au fusil à baguette 44 § 2. Tir au fusil Lefaucheux 49 DEUXIÈME PARTIE. CHASSE A COURRE A LA GROSSE BÊTE. § 1. Chasse au cerf. 52 § 2. — au daim 58 § 3. — au chevreuil 60 § 4. — au bouquetin 66 § 5. — au chamois 67 § 6. — au sanglier 70 § 7. — au loup. 75 § 8. — au renard 81 I TROISIÈME PARTIE. CHASSE A TIR AU POIL ET A LA PLUME. PREMIÈRE SECTION. MENU GIBIER-POIL. § 1. Chasse au lièvre 92 § 2. — au lapin 99 — à tir. 101 • — au furet et aux pièges 102 Digilized by Google

§ 2. Amorces fulminantes. 39
§ 3. Plomb à gibier. 41
§ 4. Munitions propres au fusil Lefaucheux. . 42

CHAPITRE V. *Tir*. 44

§ 1. Tir au fusil à baguette. 44
§ 2. Tir au fusil Lefaucheux. 49

DEUXIÈME PARTIE.

CHASSE A COURRE A LA GROSSE BÊTE.

§ 1. Chasse au cerf. 52
§ 2. — au daim. 58
§ 3. — au chevreuil. 60
§ 4. — au bouquetin. 66
§ 5. — au chamois. 67
§ 6. — au sanglier. 70
§ 7. — au loup. 75
§ 8. — au renard. 81

TROISIÈME PARTIE.

CHASSE A TIR AU POIL ET A LA PLUME.

—

PREMIÈRE SECTION.

MENU GIBIER-POIL.

§ 1. Chasse au lièvre.. 92
§ 2. — au lapin. 99

.TABLE DES MATIÈRES. 307 J ! • DEUXIÈME SECTI èlBÎER-PLÛME.' I ' ÜBAPITRE I. Oiseaux de bois et de plaine. .... 111 . Gélinotte 111 1 Gafagà. 112 Outarde. . 112 Canepétfèré. 1 I . . . . 113 Faisan commiin. . . . .' 114 t Grand coq deDruyère ou grand tétras. . . . 117 , Petit coq de bruyère ou petit tétras 120 Perdrix grise 121 — de passage ou roquette 127 ‘ — * rouge. . . 127 — ■ grecque ou bartavelle 129 .' Caille. 130 ' Râle des genêts ou roi dés cailles 131] Bécasse. . 133 Ramier. . 137 Tourterelle. 139 Chasse ‘aux petits oiseatix. 140 Mérlé. 142 Grive commune. .' 143 ' Draine ou grive de gui 144 . . Litorne. '. 145 . . Hàuvis. 145 !. ■ Cféou. . 147 Alouétte. 147 !. Alouette' Côchevis 150 ‘ — Lùlu. ■.'.... 150 ; — Câlandrellè. . . ’ 151 I i — Calandre. . '. 151 ^ — ■ Côqüillade. 151 ' — Cüjelier. 151 Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

GIBIER-PLUME.

CHAPITRE I. *Oiseaux de bois et de plaine.* 111
Gélinotte. 111
Ganga. 112
Outarde. 112
Canepétière. 113
Faisan commun. 114
Grand coq de bruyère ou grand tétras. . . . 117
Petit coq de bruyère ou petit tétras. 120
Perdrix grise. 121
— de passage ou roquette. 127
— rouge. 127
— grecque ou bartavelle. 129
Caille. 130
Râle des genêts ou roi des cailles. 131
Bécasse. 133
Ramier. 137
Tourterelle. 139
Chasse aux petits oiseaux. 140
Merle. 142
Grive commune. 143
Draine ou grive de gui. 144
Litorne. 145
Mauvis. 145
Créou. 147
Alouette. 147
Alouette Cochevis. 150
— Lulu. 150
— Calandrelle. 151
— Calandre. 151

TABLE DES MATIÈRES 308 Alouette Rousseline. — Spipolette. • — Farlouse. Ortolan . 151 . 151 . 15a . 152 Chapitre II. Oiseaux de marais et d'eau. § 1. De la chasse sur l'eau. . . . 1<> Nageret Armes 3® Equipement 4® Chasse . . . . . 153 . . 153 . . 154 . . 157 . . 159 . . 160 § 2. Oiseaux de marais. . . . Grue Héron Aigrette ou garzette. . . Héron pourpré Blongios Bihoreau Butor. Cigogne blanche — noire Vanneau. — suisse — plu\ier Pluvier commun ou doré. . Guignard Pluvier (petit) à collier. . — (grand) à collier. — à poitrine blanche Poule d'eau Poulette d'eau. Morelle Râle bâillon. .... — d'eaü. ^ . . . . . 165 . 165 . 166 . 167 . 167 . 168 . . 168 . 168 . 170 . 171 . 171 . 173 . 173 . 174 . 175 . 176 . 176 . 176 . 177 . 178 . 178 . 179 . 179 oy Google

TABLE DES MATIÈRES. 309 Râle Marouette. 181 Bécassine. 182 Grosse bécassine 184 -• • Petite • 184 Cul-blanc de rivière 185 Chevalier brun 186 Gambette 186 ’Guignette 186 Chevalier aux pieds verts 186 Maubèche. . . . . ' 186 • Combattant. 186 . Alouette de mer. . 187 Avocette 187 § 3. Oiseaux d’eau- . 188 Csinard sauvage 188 . Garrot., 193 Macreuse 193 Double maereuse 194 Milouin 194 Milouinan 195 Morillon 195 Pilet 196 Ridenne 196 Vingeon ou canard siflleur 197 Soubuse 197 Souchet 197 Tadorne 198 Sarcelle ordinaire 200 Petite sarcelle 201 Oie sauvage 201 Cygne sauvage 203 Plongeon Catmarin 204 Grèbe cornu ou commun 204 *' Digiiized by Google

Râle Marouette. 181
Bécassine. 182
Grosse bécassine. 184
Petite — 184
Cul-blanc de rivière. 185
Chevalier brun. 186
Gambette. 186
Guignette. 186
Chevalier aux pieds verts. 186
Maubèche. 186
Combattant. 186
Alouette de mer. 187
Avocette. 187

§ 3. Oiseaux d'eau. 188

Canard sauvage. 188
Garrot. 193
Macreuse. 193
Double macreuse. 194
Milouin. 194
Milouinan. 195
Morillon. 195
Pilet. 196
Ridenne. 196
Vingeon ou canard siffleur. 197
Soubuse. 197
Souchet. 197
Tadorne. 198
Sarcelle ordinaire. 200
Petite sarcelle. 201
Oie sauvage. 201
Cygne sauvage. 203
Plongeon Catmarin. 204

310 TABLE DES MATIÈRES QUATRIÈME PARTIE.
Vocabulaire des termes de chasse. 200 CINQUIÈME PARTIE.
LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE SUR LA CHASSE. Chapitre I. § 1*'. Loi sur la police de la chasse. du 3 mai 1844 24S § 2. Commentaire de la loi sur la chasse. . . 257 Chapitre II. Louveterie 267 Chapitre III. Jurisprudence sur la chasse. . . . 273 Section lf«. Arrêts antérieurs à 1844 273 Section 2. Arrêts postérieurs A 1844 278 A FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.
BAR-SDR-SEINE. — IMP. SAILLARD. by Google

QUATRIÈME PARTIE.

Vocabulaire des termes de chasse. 206

CINQUIÈME PARTIE.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE SUR LA CHASSE.

CHAPITRE I. § 1er. Loi sur la police de la chasse, du 3 mai 1844. 248
§ 2. Commentaire de la loi sur la chasse. . . 257
CHAPITRE II. Louveterie. 267
CHAPITRE III. Jurisprudence sur la chasse. . . . 273
Section 1re. Arrêts antérieurs à 1844. 273
Section 2. Arrêts postérieurs à 1844. 278
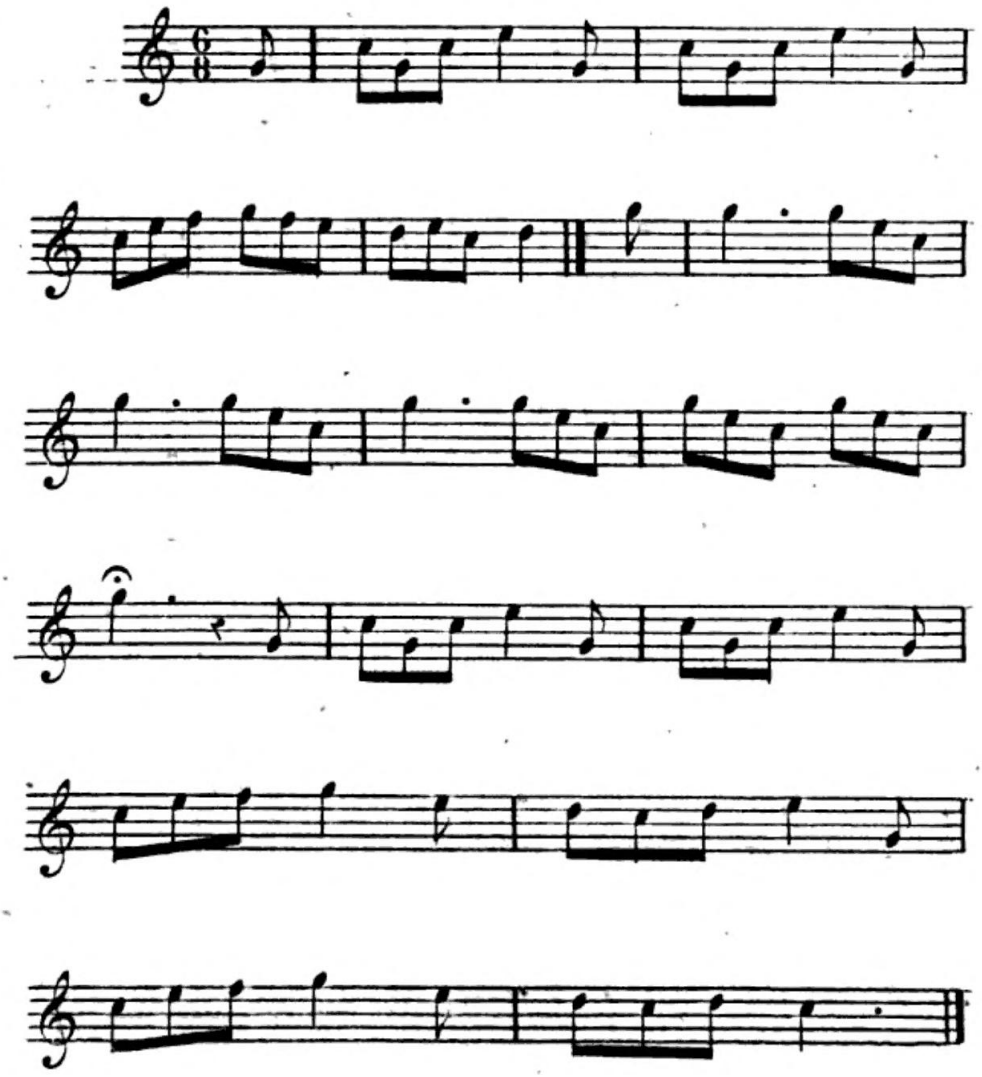
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

The text on this page is estimated to be only 25.36% accurate

ItTip . Boret, r. HaiiteftMiillf i'2 . Digilized by Google

311

LE RÉVEIL.



The text on this page is estimated to be only 7.50% accurate

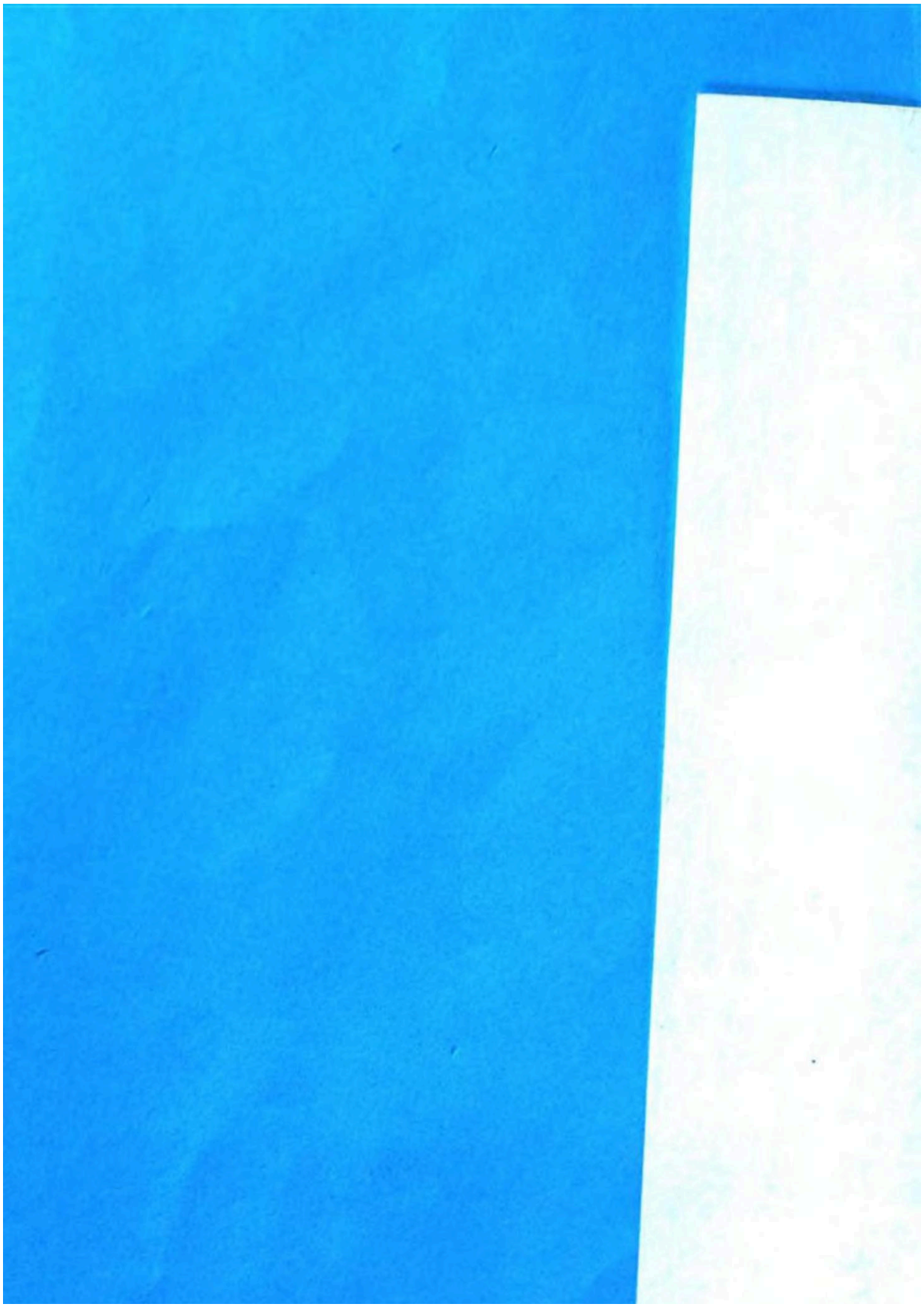
2 APPEL». I I

The text on this page is estimated to be only 16.67% accurate
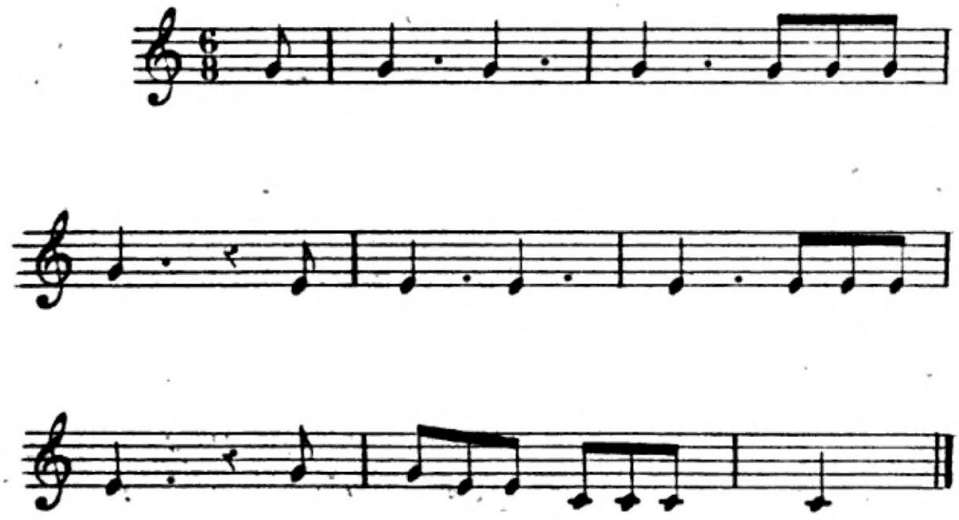
N » ^ '-i -U‘'vvf..

The text on this page is estimated to be only 22.33% accurate
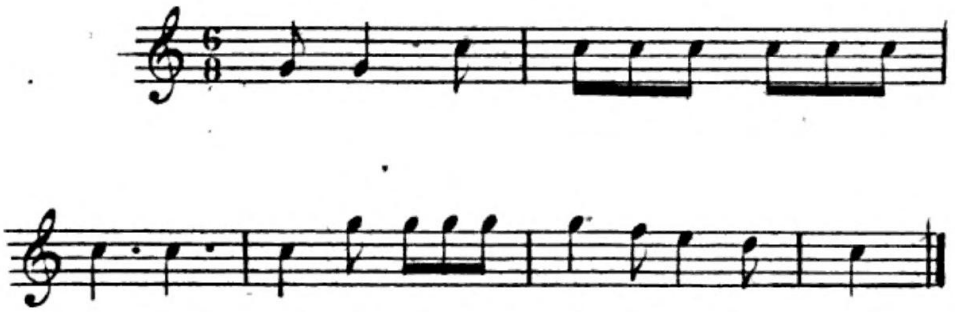
^■l'î'zed by Google



QUÊTE.



REQUÊTE.



The text on this page is estimated to be only 22.33% accurate

Digilized by Google
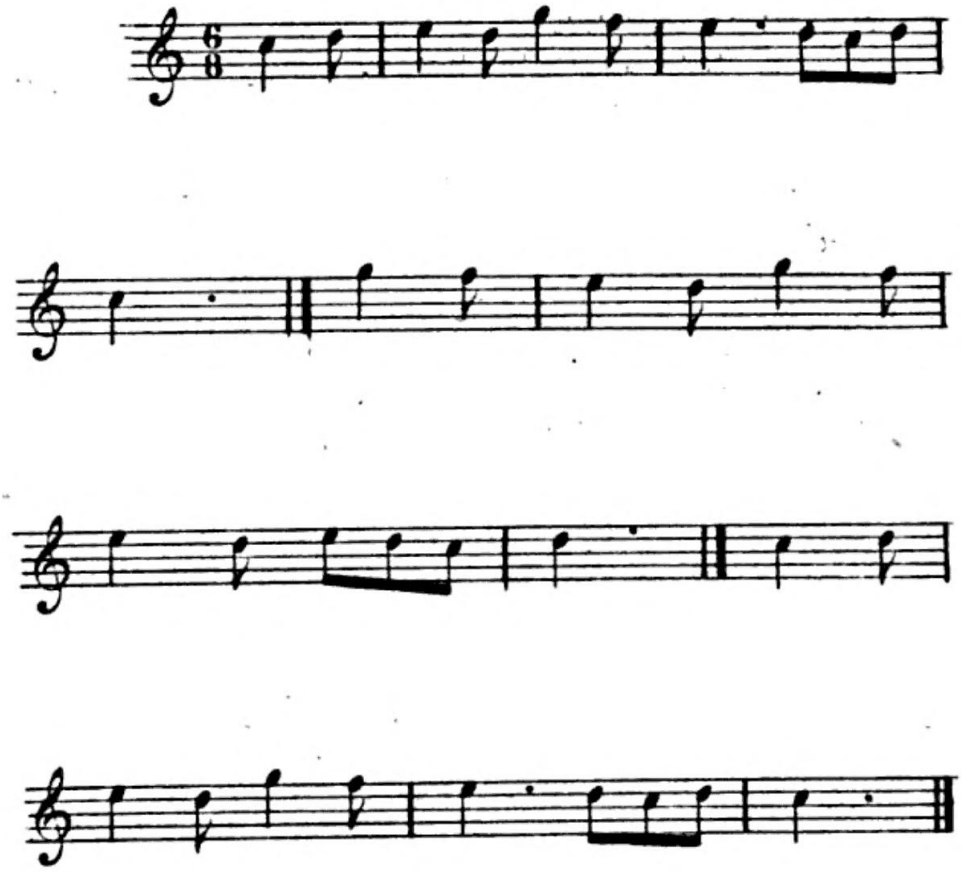


The text on this page is estimated to be only 19.00% accurate

5 nÉBÜCHÉ
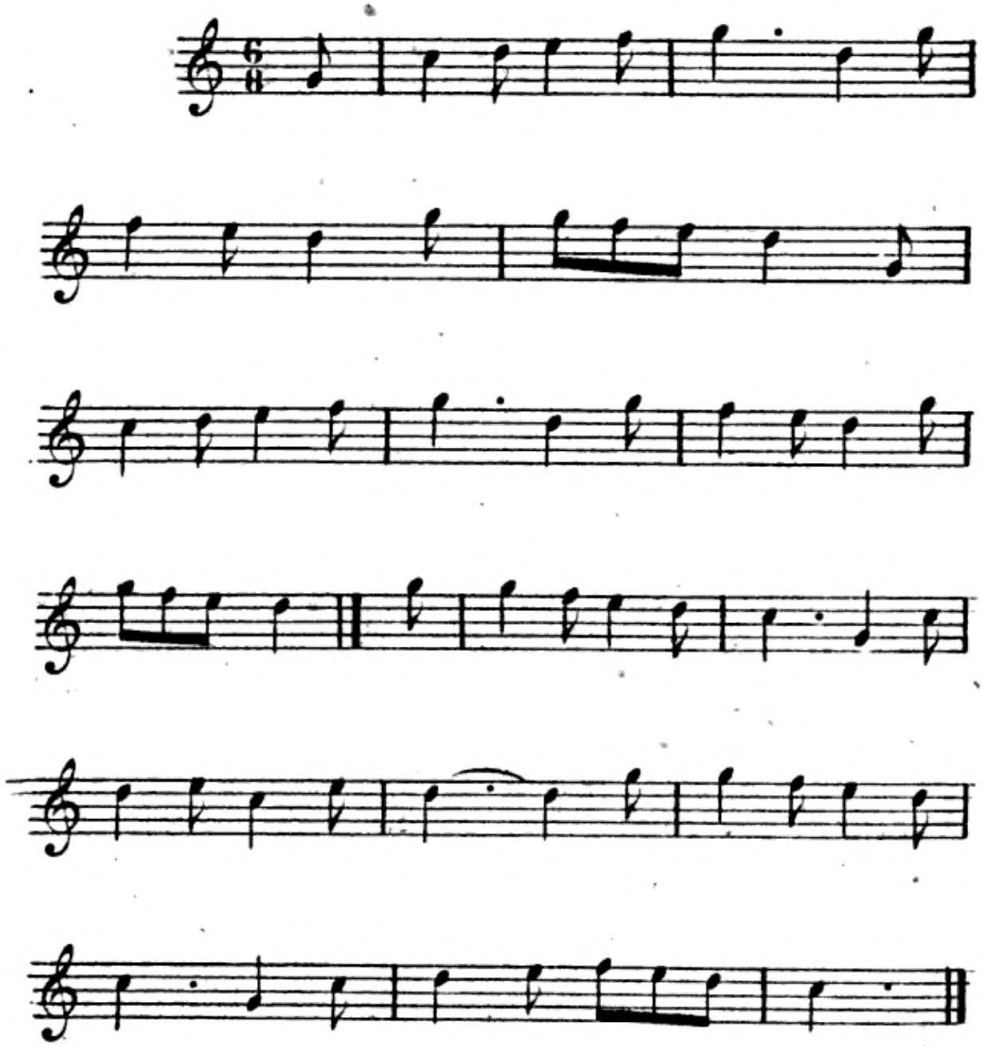
6 Digitized by Google

LE VOL-CE-L'EST.

(On revoit de l'animal chassé)
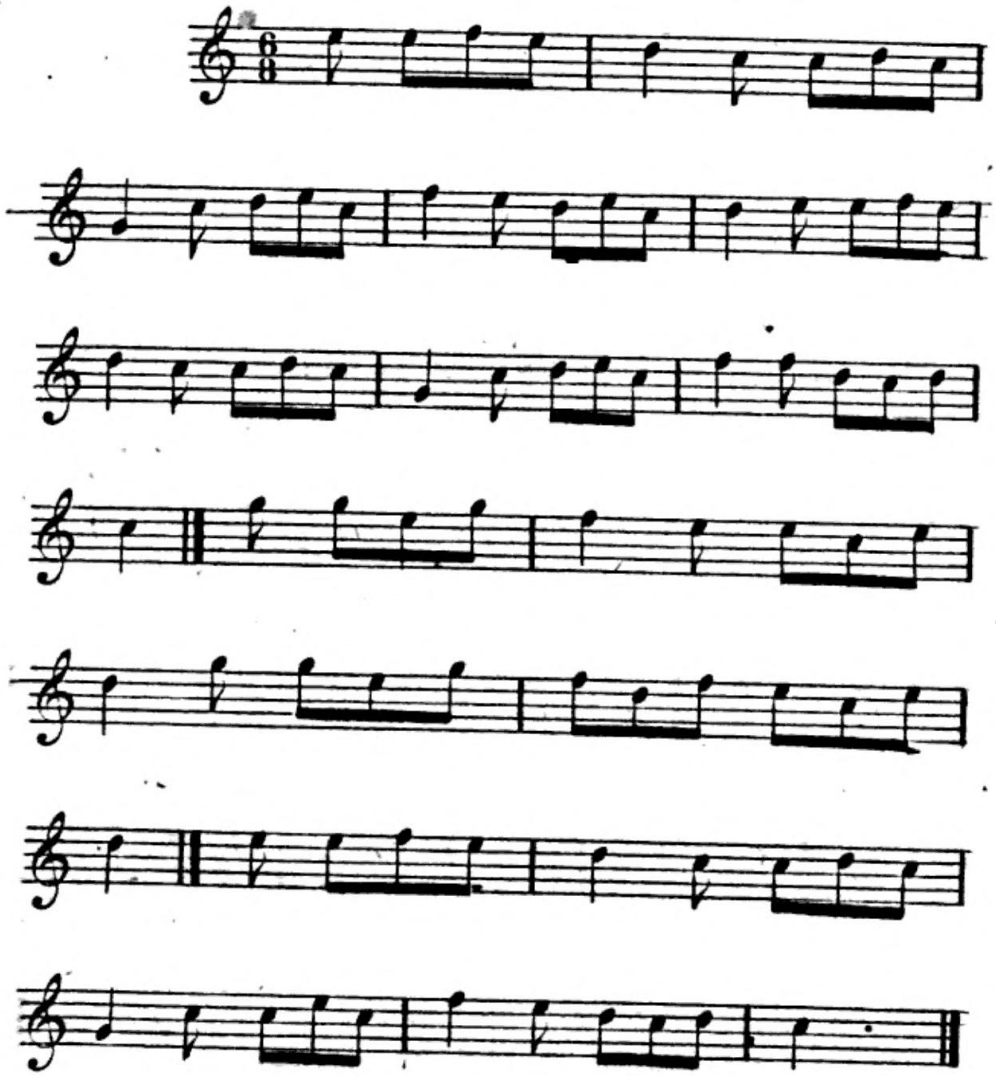


LA VUE.



The text on this page is estimated to be only 23.73% accurate

— r V EAU. (On ii
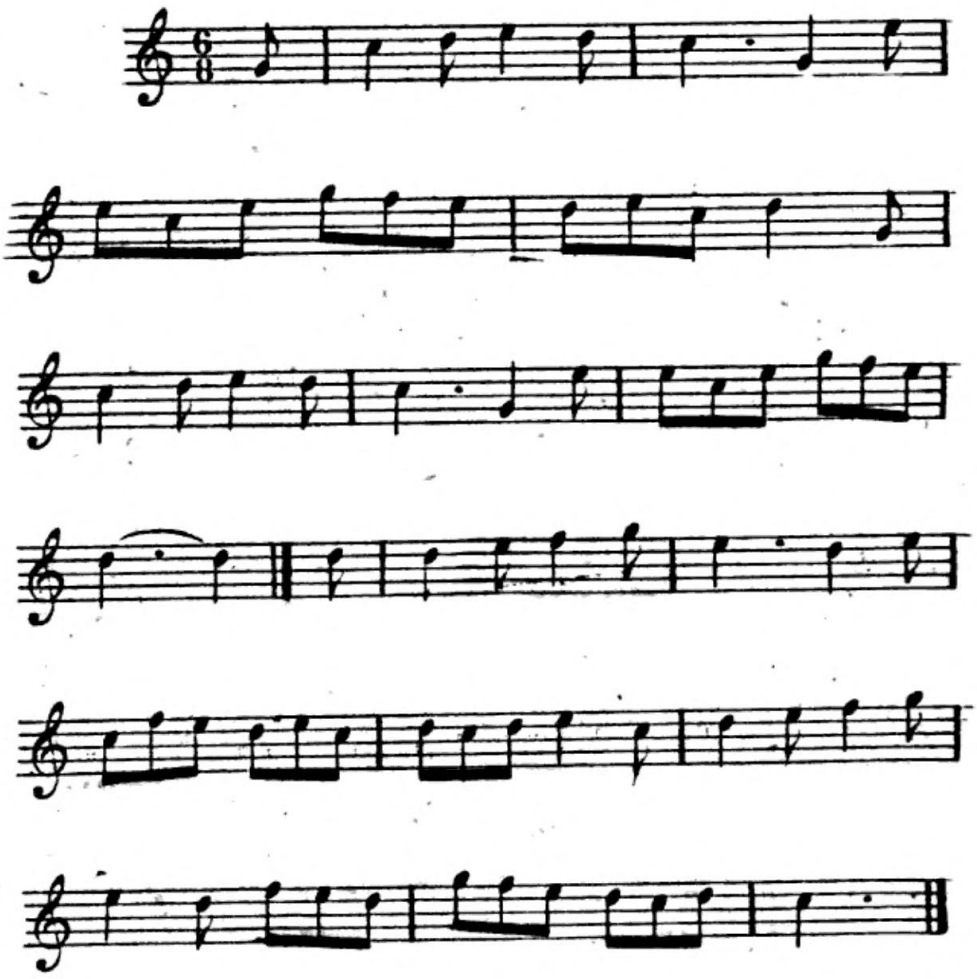
9 V RALAZ.I.



Digitized by Google

LA ROYALE.
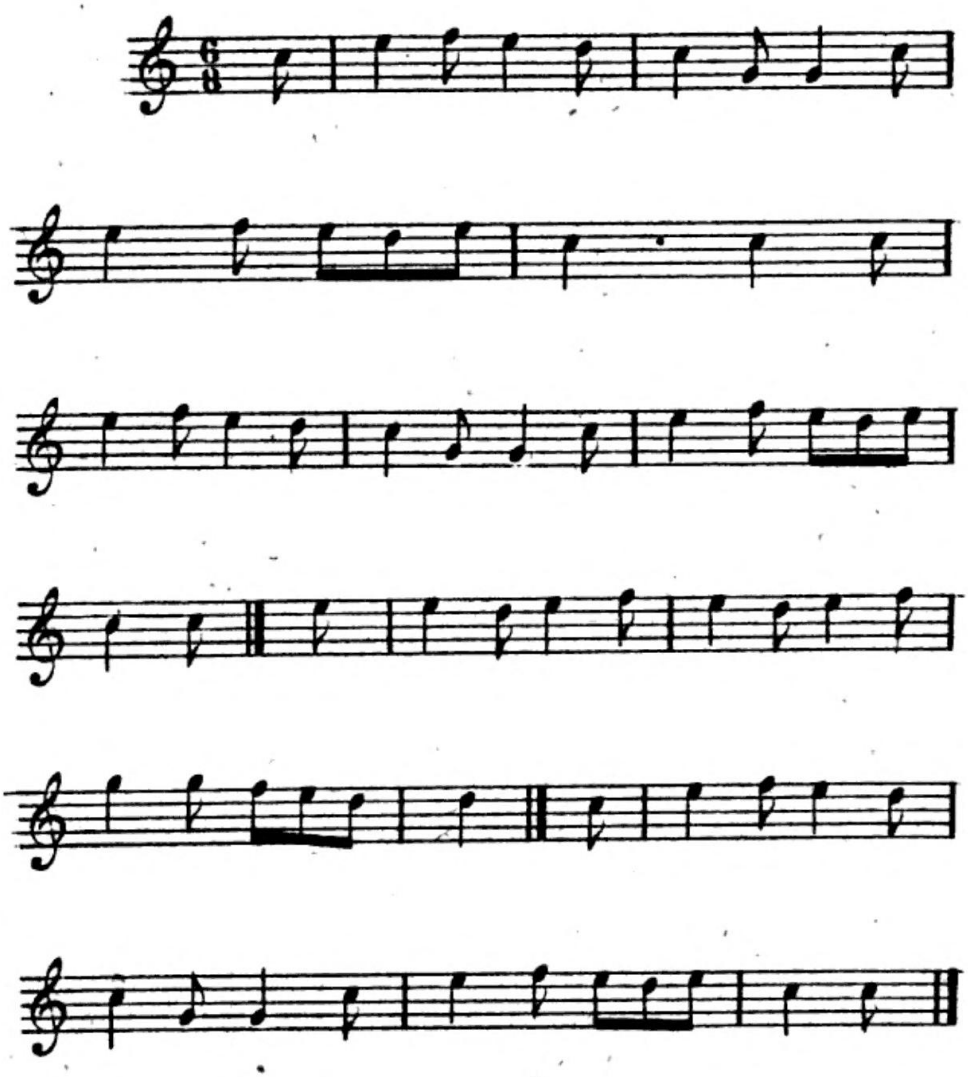
(Cerf dix Cors)



The text on this page is estimated to be only 12.80% accurate

11 LA ASIME. (Cerf daguet)
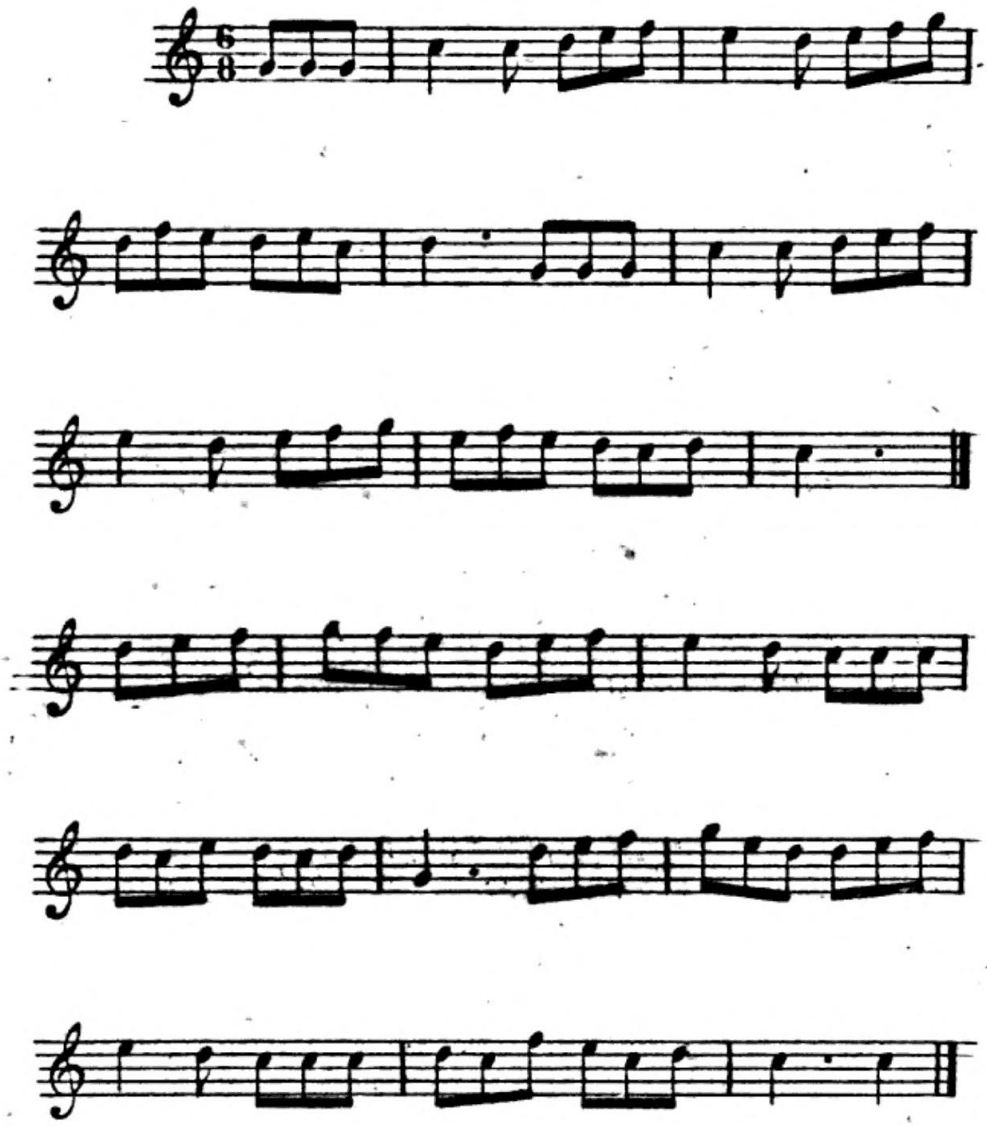
LE SANGLIER.
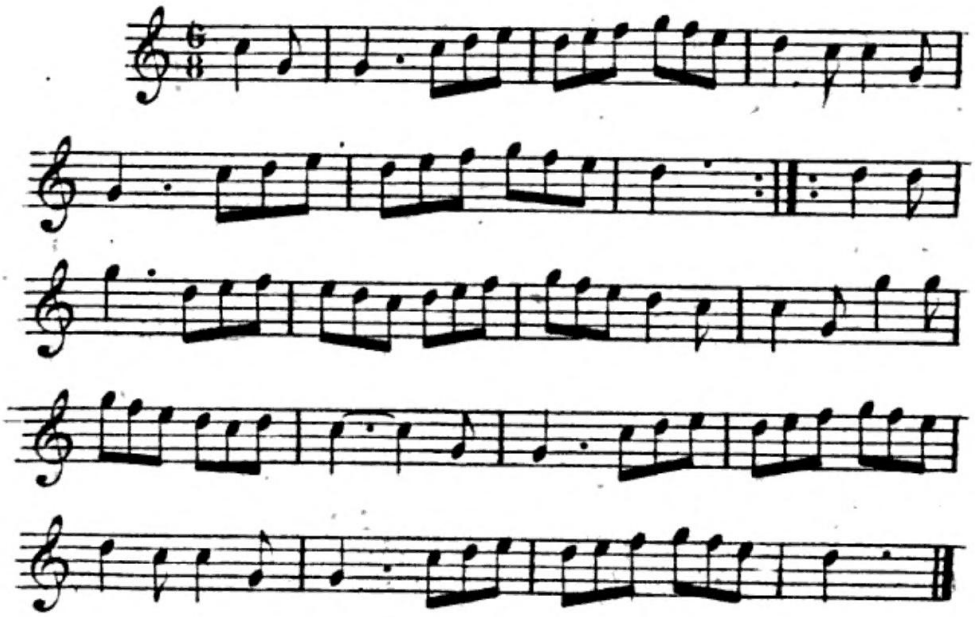


13 LE LOUP. . 1 1 , f r :, s ? r M ui 1 ^ ■ h --»- - f. « > f --^r— ù - f i-...f f ^ — (1 r *^1 ' — !_ 1 f ■ » -* > f 1-- P » f ■■■■ ■■■•—1 ^ -l — p. t 1 Mwl 1 t Digitized by Google

LA S.t HUBERT.
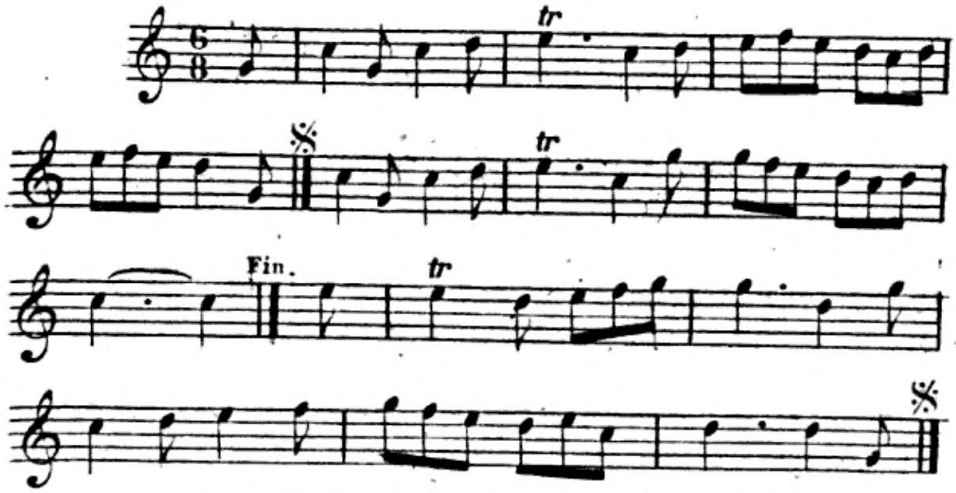
(Ne se sonne que le jour de la S.t Hubert.)



LES PETITS SENTIERS D'AVON.
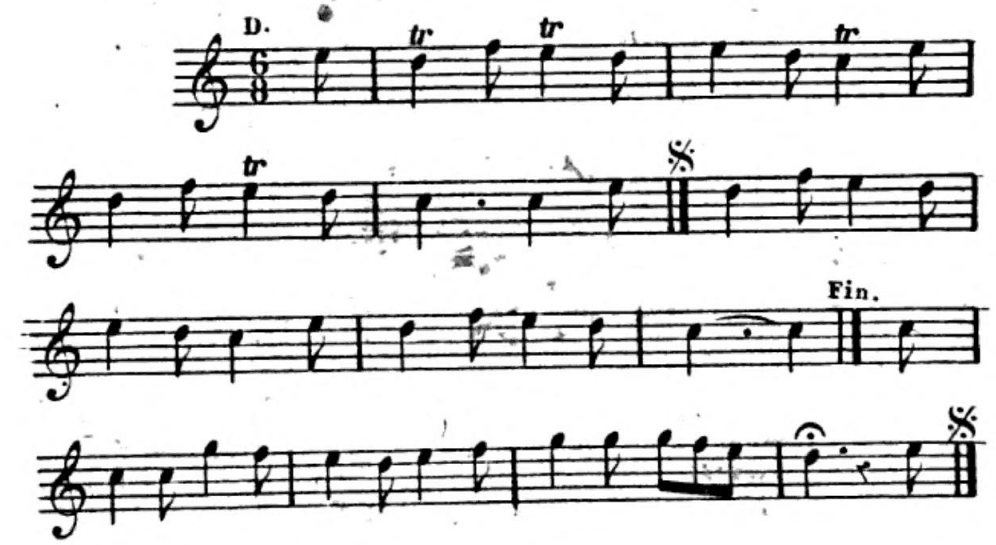


LA DAMPIERRE.
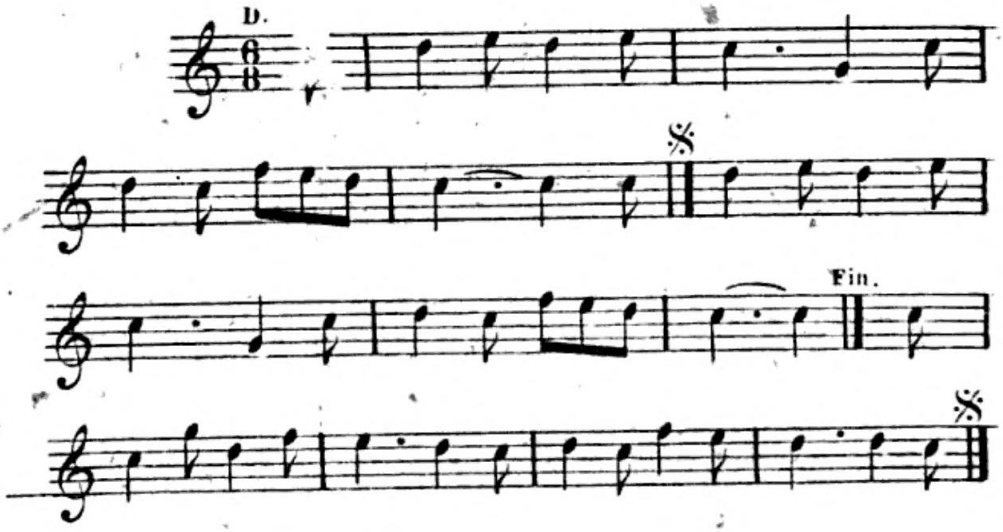


Digitized by Google

LA COMPIEGNE.



A FONTAINEBLEAU.



583865

583865

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.33% accurate

Digitized by Google

TRAITÉ DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET MÉTIERS, Et principalement à la Fabrication des Acides sulfurique « nitrique , muriatique ou hydrochlorique , de la Soude , de l'Ammouiaque , du Cinabre , Minium , Cérusc , Alun , Couperose , Vitriol , Verdet , Bleu de cobalt , Bleu de Prusse , Jaune de chrôme, Jaune de Naples, Ste'arine et autres produits chimiques; des Eaux mine'rales, de l'Ether, du Sublimé, du Kermès, de la Morphine, de la Quinine , et autres préparations pharmaceutiques; du Sel , de l'Acier, du Fer-blanc, de la Poudre fulminante, de l'Argent et du Mercure fulminans , du Salpêtre et de la Poudre , de la Porcelaine, des Pierres précieuses, du Papier, du Sucre de betteraves, de la Bière, de l'Eau-de— Vie, du Vinaigre, de la Gélatine ; à Fart du Fondeur en fer et en cuivre , de l'Artificier, du Verrier, du Potier , du Teinturier , du Lithographe, du Blanchisseur, du Tanneur, Corroyeur, etc. h l'extraction des Métaux, l'Eclairage au gaz, etc. , etc. FROrCSSBDR DS MATn^MATlQURS SX DR FRTSIQnB ; • * AVEC LES PLANCHES NÉCESSAIRES A l'iNTELLIGENCE DU TEXTE. % DEUXIÈME PARTIE. PARIS, RATNAL. LIBRAlRE-ÉniTViTD _

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.90% accurate

COLLECTION DES -]E FORUANT CNE ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES ET DES ARTS, FORUAT Par une réunion de Savans et de Praticiens; MESSIEURS Ahohos, Arsbprb, Biot, Biret, Binon, Boisddtal, Boitabd^ Bosc, RoDTBnr.Ao, Botard, Cahen, Tbadssibr, Cbevribb, Cboror, Corstartib, De GATrriEn, Db Lafagb, P. DbsoRiiBAVx, Dosois, Dujardin, Frahcivur, Giqoel, IIervA, IIdot, Janvier, Jolia-Fontbnbllr, Jolien, Lacroix, LanDRiN, Lackav, Ledbut, Lenorhand , Lbsson, Lorioa, E. Loru£,F. Mai.bprtrr, Matter, Miné, Muli.br, Nicard, More, Pautet, T\aro, Kendo, Ricbard, Bipfault, TaebS, Tehodem, Tdi^^badt I'B Bbrnraod, Thillaxb, Totissaib? TrBMBRT, TRUr,VAUQUELlR,VERDIBR,VERGNAUO,YVART, CiC. Tous les Traiiës se Tendent séparëmenl, flOO volnnaes environ sont en vente; pour recevoir franc de port chacun d'eux, i) faut joindre un mandat sur la poste à la lettre do demande. Tous les ouvrages qui ne portent pas au bas du titre : Librairie Eruyelopcdique de Rorrl n'appartiennent pas & la Colleelion de Ma.tuelt-Doret qui a eu des iinitalenrs et des contrefacteurs. Cette Collection étant une entreprise toute philaniro* pique, ics personnes qui auraient quelque chose à nous faire parvenir dans l'iuiéiét des sciences et des arl.s, sont priées de l'envoyer franc de port b l'adresse de M. le Direeie ir de ('Eneyrtopcdic-liorel, formai iu-18, chez M. Rorbt, libraire, rue llauleft aille, 12, b Paris. \ Paris, Innp. do Gh. Bonnet etComp., 42, rua Vavin.

